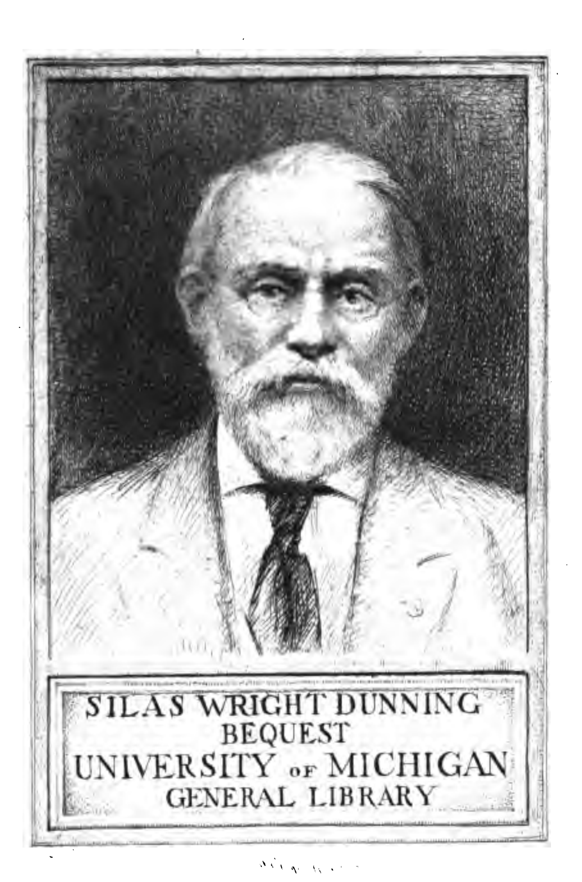
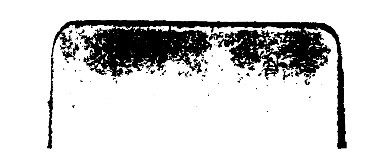

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ DES SCIENCES

## HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

---

DEUXIÈME VOLUME.

---

**AUXERRE,**

**Perriquet, Éditeur, imprimeur de la Société,**

RUE DE LA CLOCHE-BLEUE.

---

1848.

# LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

## MEMBRES D'HONNEUR.

*Président* : M. Le Préfet de l'Yonne.

*Membres* : Mgr. l'Archevêque de Sens.
M. le Maire d'Auxerre.

## MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Armandot, ancien directeur des contributions, à Auxerre.
Arrault, membre du conseil général, à Toucy.
De Bastard, fils, élève de l'Ecole de Chartes, à Maligny.
Baudoin aîné, propriétaire, à Auxerre.
Baudoin, architecte, à Avallon.
Bazot, directeur de l'Ecole normale, à Auxerre.
Belgrand, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Avallon.
Belin, pharmacien, à Auxerre.
Blin, professeur au collége d'Auxerre.
Boivin, architecte du département, à Auxerre.
De Bontin, juge au tribunal de la Seine, à Paris.
Boulanger, vérificateur des domaines, à Auxerre.

CAMPENON, docteur en médecine, à Tonnerre.
CARRÉ (l'abbé), maître de pension, à Auxerre.
CHAILLOU DES BARRES, ancien préfet, à Sainpuits.
CHALLE, avocat, à Auxerre.
CHEREST, fils, avocat, à Auxerre.
COLLIN, inspecteur des écoles primaires, à Tonnerre.
CORNAT, curé du Mont-Saint-Sulpice.
COTTEAU, juge-suppléant, à Auxerre.
COURTAUT, vérificateur des domaines, à Sens.
DEVAUX, propriétaire, à Auxerre.
DÉY, vérificateur des domaines, à Auxerre.
DONDENNE, professeur de mathématiques au collége d'Auxerre.
DORMOY (Camille), économe de l'hospice, à Tonnerre.
DUCHÉ, docteur en médecine, à Ouanne.
DURU (l'abbé), aumônier de l'hôpital général, à Auxerre.
DURU, propriétaire, à Auxerre.
FONDRETON, docteur en médecine, à Auxerre.
FOSSEYEUX, notaire, à Cravan.
FRÉMY, membre du conseil général, à Paris.
GALLOIS, président du tribunal, à Auxerre.
GARNIER, ancien député de l'Yonne, à Vassy.
GIRARD DE CAILLEUX, directeur de l'asile des aliénés, à Auxerre.
GRALIOT, professeur au collége, à Auxerre.
HERMELIN, docteur en droit, à Saint-Florentin.
HOTTOT, propriétaire, à Avallon.
JACQUES-PALOTTE, ancien député de l'Yonne, à Tonnerre.
LARABIT, député, à Paris.
LAURENT-LESSERÉ, propriétaire, à Auxerre.
LEBLANC, architecte, à Versailles.

Leblanc, ingénieur en retraite, à Auxerre.
Lacombe, ancien principal du collége, à Auxerre.
Lechat, chef de bureau à la préfecture, à Auxerre.
Leclerc, juge de paix, à Auxerre.
Leclerc de Fourolles, juge, à Joigny.
Lefèvre, bibliothécaire, à Auxerre.
Le Maistre, receveur municipal, à Tonnerre.
Lescuyer, avocat, à Auxerre.
Laureau (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.
De Missery, inspecteur des eaux et forêts, à Auxerre.
Mondot de la Gorce, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Auxerre.
Moreau, professeur de mathématiques au collége, à Avallon.
Moret, docteur en médecine, à Auxerre.
Petit-Sigault, instituteur primaire, à Auxerre.
Pille, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Auxerre.
Poitou, maître interne à l'Ecole normale, à Auxerre.
Poubeau, pharmacien, à Auxerre.
Quantin, archiviste du département, à Auxerre.
Raudot, membre du conseil général, à Avallon.
Ravin, professeur de philosophie au collége, à Auxerre.
Rémy, docteur en médecine, à Auxerre.
Ribière, avocat, à Auxerre.
Ricordeau père, docteur en médecine, à Seignelay.
Ricordeau fils, curé de Pontigny.
Robineau-Desvoidy, docteur en médecine, à Saint-Sauveur.
Rozat de Mandres, ingénieur des ponts et chaussées, à Auxerre.
Sallé, pharmacien à Auxerre.
Salomon, avocat, à Saint-Florentin.
Tonnellier, juge d'instruction, à Auxerre.

Tripier, docteur en droit, à Paris.
Trutey-Marange, négociant, à Auxerre.
Vachey, architecte, à Auxerre.
Vaudey, curé de Saint-Georges.
Villiers, receveur de l'hospice, à Auxerre.
Vuitry, ancien député de l'Yonne.

## MEMBRE LIBRE.

M. Guérin, instituteur, à Druyes.

## MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

André (l'abbé), à Paris.
Baudoin, géologue, à Châtillon-sur-Seine.
Biillot, professeur, à Haguenau
Bernard, médecin, à Uriage (Isère).
Billette, réformateur des études en Savoie.
Brue, chef de bataillon.
Bonneville, à Paris.
Coutant, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.
Crosnier, curé de Donzy.
Deligand, sculpteur, à Paris.
Didron aîné, directeur des Annales archéologiques, à Paris.
Dupin, médecin, à Ervy.
Flandin, substitut du procureur général, à Paris.

GALL, chanoine de Saint-Ours, à Aoste (Savoie).
GARNIER, archiviste du département, à Dijon.
HÉBERT, sous-directeur de l'Ecole normale, à Paris.
LEYMERIE, professeur de géologie, à Toulouse.
DE LONGPÉRIER, conservateur au cabinet des Antiques, à Paris.
MÉRAT père, membre de l'Académie de médecine, à Paris.
MÉRAT fils, lieutenant au 24e léger, à Auxerre.
MICHELIN, ancien président de la société géologique de France, à Paris.
MOUGEOT, docteur en médecine (Vosges).
NIGON DE BERTY, à Paris.
ALCIDE D'ORBIGNY, auteur de la Paléontologie française, à Paris.
V. PETIT, dessinateur, à Paris.
PITRE CLEENWORK, docteur en médecine.
PRISSET, numismate, à Dijon.
V. RAULIN, professeur de géologie, à Bordeaux (1).
ROY, ingénieur civil, à Jarnac.
SMYTTERE, directeur de l'asile des aliénés de Rouen.
SOCHET, ingénieur de la marine, à Toulon.
DE SOULTRAIT, auteur de l'Armorial du Nivernais.
DE VOUCOUX (l'abbé), chanoine à Autun.

(1) Reçu dans la séance du 3 octobre 1847 et omis dans le Bulletin.



MESSIEURS,

Cette fois encore, vous avez permis que ma pensée, au moment où je vous adresse la parole, soit une pensée de gratitude. Mes remerciements, pour l'honneur que vous m'accordez, croyez-le, sont aussi sincères que mérités. Sans doute, si les sympathies les plus vives pour vos travaux, si l'intérêt avec lequel j'en observe les progrès sont des titres à votre bienveillance, j'ai pu espérer vos suffrages et conserver le titre si précieux de Président de la Société.

Votre indulgence, d'ailleurs, trouve encore une excuse dans le mérite de vos vice-présidents, dans le choix, surtout, de celui qui, plus particulièrement, est appelé à me suppléer. Oui, grâce à la régularité de sa présence au milieu de vous, mon insuffisance et mon éloignement sont bien plus que compensés.

Deux années, Messieurs, se sont presque écoulées depuis le jour où nous fondions la *Société des Sciences historiques et*

*naturelles de l'Yonne*. Pénétré de l'idée que notre œuvre était utile, j'osai, dans cette conviction, vous promettre qu'elle serait féconde. Mes prévisions avaient pour gage le zèle et les sentiments qui vous inspiraient en formant cette association : vos laborieuses investigations ont su les confirmer. A des espérances ont succédé des réalités. Fidèles à votre double titre, les Mémoires lus dans chacune de vos séances mensuelles attestent qu'une louable émulation n'a jamais cessé d'animer les Membres de la Société, et les deux volumes qui les ont recueillis prouvent la variété et la solidité de vos travaux. Aucune branche des sciences composant votre programme n'a été négligée. Ainsi, des notices curieuses par les recherches qu'elles ont exigées, et d'une valeur non moins réelle par le soin avec lequel elles ont été écrites, offriront aux esprits studieux l'histoire de plusieurs localités dont l'importance était à peine soupçonnée et qui méritait d'être révélée. Ces efforts constants, ces dévouements réunis amèneront, sans cesse, de nouveaux résultats, et ces tableaux successifs, formeront, à l'aide du temps, une galerie où se liront les faits curieux qui sont l'honneur, l'éclat et la vie des annales de notre pays.

La monographie de plusieurs édifices religieux a déjà pris place au nombre de vos travaux. L'église de Saint-Eusèbe se recommandait à votre attention. Elle a été décrite avec une patience consciencieuse et savante. Interrogé au point de vue de l'art et sous le rapport historique, l'antique monument a tout dit : soyez sûrs que ceux qui viendront après nous n'auront plus rien à lui demander sur la date de sa fondation, sur le développement de ses constructions successives et ses vicissitudes à travers le cours des âges. Socrate disait que la philosophie fai-

sait accoucher les âmes, c'est-à-dire qu'elle en arrachait les secrets. Ne pourrait-on, en étendant l'emploi de cette comparaison si juste et si pittoresque, l'appliquer à l'archéologie qui pénètre jusque dans les entrailles des monuments historiques pour leur arracher tous leurs secrets, même les plus cachés?

Diverses notices qui relèvent de vos travaux ont été consacrées aux antiquités. Elles ont le mérite de signaler aux amis de la science des restes fugitifs, des vestiges que le temps, dans sa marche, ne se hâte que trop de détruire ou d'effacer. C'est ainsi qu'on lègue à l'avenir, en le fixant, le souvenir des monuments qui furent, dans le passé, l'ornement ou la gloire d'une contrée. Et ce combat de la science avec la destruction est un des beaux spectacles de la pensée.

Sans sortir des limites posées par son double titre, la Société s'est arrêtée, avec un grand intérêt, sur les recherches de ceux de ses Membres qui se sont occupés de numismatique. Et toujours, ce qui était une condition obligatoire de notre programme, les communications de ce genre qui vous ont été faites se rattachaient au pays. Ces belles recherches acquéraient ainsi, indépendamment de la science qui les avait inspirées, le mérite essentiel de satisfaire aux exigences de nos statuts.

Sous ce titre : *Blason du Tonnerrois*, un travail extrêmement neuf vous a été lu; il abonde en faits empreints d'un attrait original. Futile en apparence, le sujet cesse de l'être par la réflexion, car c'est encore de l'histoire. Cela est profondément vrai dans sa bizarrerie et prouve, une fois de plus, que toute l'histoire de la première partie du moyen âge est dans le blason, comme celle de la seconde se cache dans les peintures symboliques des cathédrales. Elles sont là, peut-on encore ajouter, comme l'an-

tiquité de l'Egypte est dans ses hiéroglyphes. Le blason est notre langue sacrée, s'exprimant, comme la langue des égyptiens, par des signes, des images, des emblêmes pris dans le ciel et parmi les animaux; langue naïve, insuffisante, mais vive, frappante, parlant aux yeux par le coloris, et au cœur par le respect qu'inspire tout ce qui est mystérieux.

La biographie, qui ne se lie pas moins à l'histoire, devait fixer votre attention; mais sous la réserve qui n'a pas été méconnue, de retracer la vie d'hommes éminents par leurs vertus ou par leur savoir. L'abbé Lebeuf fut un érudit dans la bonne acception du mot; ses travaux, qui resteront un sujet d'étonnement par leur étendue et par leur valeur, méritaient qu'on les racontât. Quelle vie écoulée au milieu de labeurs incessants! C'est avec bonheur que vous avez entendu la notice si digne d'être placée en tête de la nouvelle édition du plus important de ses ouvrages. Notre abbé Lebeuf, dont nous sommes justement fiers, restera l'annaliste le plus sûr, le plus complet, le plus plantureux, dirait Rabelais, de cette étendue de pays qui composait jadis l'ancien diocèse d'Auxerre.

Une voix amie a pu encore, sans trop de complaisance, et avec succès, nous parler du président Chardon, ce magistrat, si éclairé, dont toutes les heures, jusqu'à celle qui termina sa vie, furent vouées à l'étude, et qui, indépendamment de savants ouvrages sur la législation, s'appuyant des recherches de l'abbé Lebeuf, mais sans embrasser un sujet aussi vaste, a laissé à ses concitoyens l'histoire de la ville d'Auxerre qu'il aimait, que jamais il ne voulut quitter.

Dans votre dernière séance, vous avez entendu avec un profond intérêt, quelquefois avec émotion, les pages vivement sen-

ties, consacrées à honorer la mémoire de l'un des Membres de la Société, de M. Badin, le directeur de l'Ecole normale du département. Riche d'une imagination ardente, M. Badin voyait dans l'enseignement public une sorte d'apostolat. De là, chez lui, cette aspiration constante vers des progrès qu'il cherchait à réaliser avec une impatience toujours honnête et dévouée, mais presque inquiète et fiévreuse. Tourmenté de l'accomplissement d'un mieux qu'il rêvait, sa santé, déjà affaiblie par une maladie grave, ne pouvait résister longtemps. Il s'est éteint au milieu de préoccupations dont l'intensité dévorante semblait s'accroître à mesure qu'il avançait vers le terme de sa vie.

Grâce aux connaissances spéciales de plusieurs de vos Membres, les *Sciences naturelles* ont été l'objet de Mémoires dont vous n'avez pas perdu le souvenir. Insérés dans notre *Bulletin*, ils attestent, je ne crains pas de le dire, les études sévères de leurs auteurs; ils prouvent surtout qu'ils sont au niveau de la science. Avec une sûreté de vue, une analyse pleine de méthode et d'exactitude, le sol que nous foulons a été interrogé, décomposé par eux dans ses diverses couches, et sa formation successive nous a été pleinement révélée. Tous ces grands cataclysmes qui, tour à tour, sont venus, durant le cours des âges, apporter leur part de ruines dans les modifications ou la composition des terrains, nous ont été racontés. Ces nombreux exposés, ces documents deviendront, en se complétant, de véritables archives qui, elles aussi, pourront être consultées avec fruit. Ils formeront une astronomie souterraine, si j'ose m'exprimer ainsi, qui nous dira la marche du passé de la terre, de même que les astres disent le passé du ciel.

Je serai, je l'espère, l'interprète d'un sentiment que vous par-

tagez, en disant avec quelle satisfaction nous voyons au milieu de nous, MM. les ecclésiastiques que la Société compte parmi ses Membres. Si je loue leur utile participation à nos travaux, l'intérêt que souvent ils ont ajouté à nos séances, leur modestie seule me le reprochera peut-être, mais vous, Messieurs, vous vous associerez au témoignage que je me plais à leur rendre.

Depuis le jour de notre fondation, nous avons vu s'accroître le nombre des Membres titulaires et celui des correspondants de la Société. Parmi ces derniers, nous comptons avec orgueil des savants étrangers appartenant à des académies célèbres. C'est un honneur pour nous, et une marque précieuse de sympathie accordée à notre association.

Dans la première séance qui marqua notre inauguration, je pus dire avec votre assentiment: Tous dévoués à la science, dans notre confraternité sincère, nos efforts seront communs, nos sentiments ceux d'une bienveillance réciproque, car nous poursuivons un but qui nous est également cher : « réaliser le moins imparfaitement possible, le programme que nous nous sommes tracé. Et dans cette sphère calme, pure et sereine, où naissent les méditations et les études sérieuses, nous ne craindrons jamais de rencontrer les tristes dissentiments, les divergences passionnées, inséparables des questions qui embrassent la politique contemporaine. » Eh bien ! Messieurs, cette espérance qui nous était commune s'est pleinement réalisée. Une bien grande épreuve nous était réservée; car, à une polémique simplement animée, aux luttes orales qui se produisaient au moment où j'avais l'honneur de vous parler, a succédé une révolution profonde, fondamentale, substituant à la constitution monarchique des institutions républicaines. Chacun de nous a pu apprécier selon ses opinions et ses

croyances cette grande transformation qu'a subie le gouvernement du pays. Ici, le sentiment de la confraternité qui nous unissait n'en a éprouvé nulle atteinte. Dans cette enceinte, une pensée unique, unanime s'est retrouvée forte et persévérante : poursuivre le but posé à notre modeste, paisible mais, utile association. Nous n'avons pas eu besoin d'organiser le travail.

Oui, Messieurs, je le dis en terminant. Sans rien exagérer, sans vouloir attribuer une importance trop grande aux travaux de notre Société, nous pouvons être confiants dans son avenir, croire à sa durée. Les deux années qui s'achèvent ont été bien remplies, celles qui suivront ne seront point stériles. Il y a une puissance réelle d'attraction dans le principe de toute association; et pour preuve de cette vérité on peut affirmer que ces nombreux Mémoires sur des sujets si divers que renferme votre *Bulletin* ont été inspirés, avant toute autre pensée, par le désir de vous les confier. Privés de cette préoccupation si digne et si honorable pour nous, leurs auteurs ne les eussent probablement point écrits. Vous êtes un centre vers lequel les efforts de chacun ont voulu converger pour se confondre dans une œuvre commune et dans un but facile à définir. Connaître le passé pour rendre l'avenir meilleur.

# SOCIÉTÉ

## DES

# SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

## de l'Yonne.

### SÉANCE DU 9 JANVIER 1848.

PRÉSIDENCE DE M. GALLOIS.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

*Admission des membres.* — Il est procédé à l'élection des membres présentés dans la séance précédente. Sont successivement admis à faire partie de la Société ;

En qualité de Membres titulaires :

MM. Campenon, docteur en médecine à Tonnerre.
Ribière, avocat à Auxerre.

En qualité de Membres correspondants :

M. Deligand, sculpteur à Paris.

M. le Président annonce trois nouvelles présentations de Membres correspondants.

Un des Secrétaires donne lecture du compte-rendu des travaux de la Société, pendant l'année 1847.

D'après les propositions qui lui sont soumises par M. Quantin, la Société décide :

Premièrement : qu'elle échangera son bulletin avec les sociétés savantes des départements voisins ;

Deuxièmement : qu'elle adressera au Ministre de l'Intérieur

une demande de fonds pour faire exécuter des fouilles dans l'emplacement du temple d'Apollon, à Auxerre, et dans celui de l'ancienne église de Pontigny.

Après l'adoption de ces deux propositions, M. Quantin expose l'avantage qu'il y aurait pour l'histoire archéologique du département, à préparer un catalogue des monuments de toute nature qu'il renferme, et de recueillir les légendes, les traditions qui se racontent dans chaque village.

« L'exécution de cette proposition, ajoute-t-il, n'est pas difficile à atteindre. La rédaction d'un questionnaire, à adresser aux ecclésiastiques et aux instituteurs, sera le premier pas à faire pour avoir une idée de l'ensemble de nos richesses. Nous avons déjà l'exemple du Comité des arts et monuments près le Ministère de l'Instruction publique, et celui de plusieurs sociétés archéologiques de départements, qui ont employé avec succès le moyen de se renseigner promptement sur la situation archéologique d'une contrée donnée.

« Le questionnaire contiendrait une série de questions sur les vestiges celtiques et romains, sur les monuments du moyen âge et de la renaissance, etc.

« L'Administration départementale et M. l'Archevêque seraient priés de prêter leur appui pour la bonne exécution de ce projet par leurs subordonnés, et bientôt nous arriverions à connaître parfaitement notre département sous le rapport monumental et archéologique. On pourrait ensuite, après vérification des questionnaires, dresser un tableau exact des monuments, les classer par ordre d'importance et de style, etc.

« Cette œuvre, je le répète, est digne de la Société, elle est urgente et n'exige qu'un peu de zèle pour réussir.

« Je demanderai que la Société délibère pour la formation d'une Commission qui sera chargée de rédiger le questionnaire archéologique et de donner suite à son exécution. »

La Société, adoptant le projet de M. Quantin, procède de suite au choix d'une Commission.

Sont désignés pour en faire partie :

MM. Gallois.
Challe.
Leclerc.
Laureau.
Boivin.
Quantin.

La Société, sur le rapport de la Commission chargée d'examiner s'il ne serait pas convenable de changer certains jours de séances pour faciliter à MM. les ecclésiastiques, membres de la Société, le moyen d'y assister, décide que le jour de séance du second mois de chaque trimestre sera fixé au lundi.

*Médailles de Migennes*. M. Leclerc de Fourolles, qui a bien voulu s'occuper d'acquérir au nom de la Société les médailles du Bas-Empire trouvées à Migennes, annonce qu'elles sont en sa possession et qu'il les fera incessamment parvenir à la collection de la Société, ainsi que celles qui sont déposées au parquet de Joigny.

*Communications*.—M. Déy lit une notice historique sur Champignelles.

La séance est levée.

---

## SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1848.

### PRÉSIDENCE DE M. GALLOIS.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

*Admission de Membres.* — Il est procédé à l'admission des Membres correspondants présentés dans la séance de janvier.

Sont admis en cette qualité :

MM. Michelin, Président de la Société géologique de France, à Paris.
Baudoin, docteur à Chatillon-sur-Seine.
Billot, professeur à Haguenau (Bas-Rhin).

M. le Président annonce ensuite quatre présentations de Membres titulaires.

*Communications.* — M. Cotteau donne lecture de la note géologique qui suit :

M. Gallois, notre honorable vice-président, a remis dans notre collection un certain nombre de fossiles provenant des terrains jurassiques et crétacés du département ; parmi ces échantillons, tous remarquables par leur bel état de conservation, il en est deux sur lesquels je crois devoir fixer un instant l'attention de la Société.

Le premier est un exemplaire du *Nautilus Lallierianus.* Ce nautile est caractéristique du terrain aptien ; recueilli pour la premiere fois à Gurgy par M. Lallier, il a reçu de M. d'Orbigny, en 1845, le nom de *Nautilus Lallierianus.* Cette espèce, remarquable par sa forme comprimée, par sa large carène, par les sinuosités de ses loges et par la place qu'occupe le syphon, est très-rare. Depuis la découverte de l'échantillon de M. Lallier il n'en a été, à ma connaissance, recueilli à Gurgy que des fragments toujours incomplets ; celui dont notre collection vient de s'enri-

chir est presque entier et bien qu'il soit à l'état de moule intérieur, il laisse très-peu à désirer sous le rapport de la conservation. La localité où M. Gallois a rencontré ce nautile vient lui ajouter un intérêt géologique; en effet, c'est sur la rive gauche de l'Yonne, c'est aux environs de Perrigny que ce nautile a été recueilli, et sa découverte ne laisse aucun doute sur l'existence en cet endroit du terrain aptien.

Le second de ces fossiles provient du terrain néocomien inférieur (calcaire à spatangues) de la ferme des Iles. C'est une espèce qui n'a point été décrite dans le bel ouvrage de M. d'Orbigny, et que je crois nouvelle; elle appartient au genre Mytilus (*Modiola, Lam.*). Sa grande taille, sa surface marquée seulement de stries concentriques et surtout l'excavation de la région palleale la distinguent facilement des autres espèces de Mytilus qui se rencontrent dans le terrain néocomien. Mon intention est de la décrire et de la figurer dans le Bulletin. Dès à présent je crois devoir la dédier à M. Gallois qui a remis dans notre collection l'échantillon unique qu'il possédait et lui donner le nom de *Mytylus Galliscus*.

— M. Quantin lit au nom de M. Raulin, correspondant, un mémoire sur l'Orographie du département de l'Yonne, et en son propre nom une notice ayant pour titre : Une paroisse et son curé au XV^me siècle.

— M. Leclerc de Fourolles dépose sur le bureau les médailles trouvées à Migennes et dont le nombre s'élève à près de 500. Il annonce un mémoire sur leur origine et leur nature.

M. le Président donne lecture d'une proposition de M. Badin, ayant pour objet de rechercher avec une sollicitude particulière

ce qu'il appelle les *faits de civilisation*, causes ou effets permanents des faits purement politiques.

La proposition de M. Badin est précédée de considérations générales que nous ne pouvons reproduire ici dans toute leur étendue; nous en donnerons seulement une analyse succincte que nous enrichirons toutefois de quelques citations empruntées au travail même de M. Badin.

— La connaissance exacte et complète du passé importe aux progrès de l'éducation morale et sociale des populations.

— Tandis que, pour les uns, le *temps de nos pères* est le vrai type de l'âge d'or; pour les autres *l'ancien régime* est une époque de barbarie dont il faut repousser toutes les traditions.

Après avoir fait ressortir ce que ces contradictions ont de funeste pour les progrès réguliers de la civilisation, M. Badin formule les questions suivantes qui forment le nœud principal des grandes difficultés que rencontre aujourd'hui l'éducation populaire.

— Y-a-t-il progrès réel ou démoralisation certaine? D'où vient cette contradiction entre l'amélioration de l'état social et le désordre des tendances individuelles? — La perturbation incontestable des croyances religieuses et des relations morales est-elle un effet passager et nécessaire de l'ébranlement révolutionnaire, ou le commencement d'une ère de science dont il faut s'alarmer? Le désordre tient-il à la rupture et au mépris des traditions du passé, ou à l'affaiblissement et au déplacement de l'autorité dans le présent, ou aux espérances exagérées et impatientes qui se rapportent à l'avenir? Convient-il enfin d'étendre ou de restreindre l'éducation populaire, non le *savoir-lire* seulement, mais la connaissance des vrais rapports de l'homme avec la créature et la création, du père avec la famille, du citoyen avec la patrie?

« La solution de toutes ces questions, plus pressantes qu'on
» ne pense, dit M. Badin, dépend d'une étude plus sérieuse,
» plus interne, plus sincère du passé qui doit cesser d'être, pour
» chaque parti, l'antithèse du présent pour devenir enfin la leçon
» féconde de l'avenir. »

— Aussi bien de la part des chefs de la société que de la masse de la population, il existe un funeste dédain pour le génie, les traditions, les tendances nationales. — La négation, aujourd'hui si générale, du principe d'autorité, l'amour souvent aveugle des innovations continues, comme l'opposition inopportune à des développements naturels et nécessaires des principes acquis depuis longtemps à la civilisation ; en un mot, les contradictions et les tiraillements dont souffre aujourd'hui la société tiennent, en grande partie, à l'indépendance que le présent affecte par rapport au passé.

« Pour un peuple, l'expérience sociale découle des traditions
» nationales qui nourrissent son patriotisme, pour un peuple
» émancipé surtout, vouloir connaître des lois qui le gouvernent
» c'est s'engager à étudier l'histoire des transformations politiques
» qu'il a subies : en dehors de cette connaissance du passé, l'in-
» telligence du présent fait défaut et il n'y a plus dans la vie
» politique que désordre et confusion, prétentions vaines et luttes
» funestes.

» Il faut propager l'enseignement de l'histoire, rendre popu-
» laires les chroniques du peuple ; vulgariser, en un mot, les le-
» çons du passé et répandre, par ce moyen, l'intelligence de la
» marche lente et régulière des progrès sociaux. »

» On sait et on enseigne assez bien les invasions, les pillages,
» les conquêtes, les désastres, les famines, les pestes et les in-

» cendies, les crimes et les fautes des rois; les jalousies et les » désordres des princesses : tout ce mouvement extérieur et » bruyant des vicissitudes politiques...... »

Sans aucun doute les faits, les dates et les noms propres ont leur importance; mais c'est surtout comme point de repère, comme témoignages de la narration, qui doit avoir pour objet de suivre et de démontrer la marche réelle de la civilisation à travers tous ces obstacles dont l'inventaire devrait être indifférent à la plupart des lecteurs......

« Il ne faut pas confondre, dit plus loin M. Badin, la tâche de » l'érudition avec celle de l'enseignement : les conquérants et les » chefs de clans, les rois, les ducs, les comtes et les barons sont » pour quelque chose dans l'histoire de la nation; mais les hom- » mes qui ont évangélisé le pays, mais les grands esprits et les » nobles cœurs qui, par leurs efforts spontanés ou plutôt par l'ins- » piration secrète de la Providence, se sont dévoués ou épuisés à » la conquête ou à la défense de tous les progrès, mais tous ceux » qui ont fécondé le sol, provoqué l'industrie, policé les mœurs, » étendu et facilité les relations, rectifié le langage, adouci l'exis- » tence de tous, ceux qui ont donné leur fortune ou voué leurs » soins à la propagation des institutions de piété, d'éducation, » d'hospitalité; tous ceux, en un mot, qui ont supporté les plus » rudes tâches de ce lent et dur labeur de la civilisation d'un » peuple, à tous ceux-là qui ont moralement engendré la patrie, » fondé, enrichi le patrimoine national, à tous ceux-là qui ont » bien mérité de l'humanité même en relevant la dignité de l'homme » et en assurant un vaste champ à la vie morale et intellectuelle, » quelle place, quelle part l'histoire fait-elle, surtout l'histoire

» vulgaire, courante, celle qui a la prétention d'instruire le
» peuple ? »

M. Badin démontre ensuite le peu d'utilité que l'enseignement populaire peut retirer de ces *manuels*, *extraits obligés* qui pénètrent dans les écoles et dont l'esprit est souvent *mauvais sans intention*, *agressif sans but*, *toujours pauvre et insuffisant.* L'orateur dit ensuite quels services la Société pourrait rendre, pour notre pays, en donnant une direction précise à la recherche et à la coordination des *faits de civilisation.*

« Ce que M. Guizot a fait pour l'Histoire de la civilisation en
» France, il est désirable qu'un écrivain populaire le fasse, dans
» une sphère plus modeste, pour l'histoire du développement de
» la vie morale et intellectuelle parmi les masses de la population.
» Dans notre pays surtout, l'histoire de la patrie peut être racontée
» tout entière par les traditions et les monuments de la localité,
» ce serait donc déjà travailler à l'histoire nationale que de re-
» cueillir avec succès les faits particuliers aux développements de
» la civilisation autour de nous, dans les pays dont les archives
» sont en grande partie entre nos faits et le relief moral toujours
» sous nos yeux. »

En conséquence, M. Badin propose soit de nommer une Commission, soit d'appeler particulièrement l'attention d'une des Commissions déjà instituées, afin de rechercher, de coordonner et de résumer les faits qui peuvent se rattacher à l'*histoire de la civilisation* dans le département, c'est-à-dire aux faits qui se rapportent :

1° A l'instruction, à la propagation, à l'influence de la religion, du culte, des monuments religieux.

» cendies, les crimes et les fautes des rois; les jalousies et les
» désordres des princesses : tout ce mouvement extérieur et
» bruyant des vicissitudes politiques...... »

Sans aucun doute les faits, les dates et les noms propres ont leur importance; mais c'est surtout comme point de repère, comme témoignages de la narration, qui doit avoir pour objet de suivre et de démontrer la marche réelle de la civilisation à travers tous ces obstacles dont l'inventaire devrait être indifférent à la plupart des lecteurs......

« Il ne faut pas confondre, dit plus loin M. Badin, la tâche de
» l'érudition avec celle de l'enseignement : les conquérants et les
» chefs de clans, les rois, les ducs, les comtes et les barons sont
» pour quelque chose dans l'histoire de la nation ; mais les hom-
» mes qui ont évangélisé le pays, mais les grands esprits et les
» nobles cœurs qui, par leurs efforts spontanés ou plutôt par l'ins-
» piration secrète de la Providence, se sont dévoués ou épuisés à
» la conquête ou à la défense de tous les progrès, mais tous ceux
» qui ont fécondé le sol, provoqué l'industrie, policé les mœurs,
» étendu et facilité les relations, rectifié le langage, adouci l'exis-
» tence de tous, ceux qui ont donné leur fortune ou voué leurs
» soins à la propagation des institutions de piété, d'éducation,
» d'hospitalité; tous ceux, en un mot, qui ont supporté les plus
» rudes tâches de ce lent et dur labeur de la civilisation d'un
» peuple, à tous ceux-là qui ont moralement engendré la patrie,
» fondé, enrichi le patrimoine national, à tous ceux-là qui ont
» bien mérité de l'humanité même en relevant la dignité de l'homme
» et en assurant un vaste champ à la vie morale et intellectuelle,
» quelle place, quelle part l'histoire fait-elle, surtout l'histoire

» vulgaire, courante, celle qui a la prétention d'instruire le » peuple ? »

M. Badin démontre ensuite le peu d'utilité que l'enseignement populaire peut retirer de ces *manuels*, *extraits obligés* qui pénètrent dans les écoles et dont l'esprit est souvent *mauvais sans intention*, *agressif sans but*, *toujours pauvre et insuffisant*. L'orateur dit ensuite quels services la Société pourrait rendre, pour notre pays, en donnant une direction précise à la recherche et à la coordination des *faits de civilisation*.

« Ce que M. Guizot a fait pour l'Histoire de la civilisation en » France, il est désirable qu'un écrivain populaire le fasse, dans » une sphère plus modeste, pour l'histoire du développement de » la vie morale et intellectuelle parmi les masses de la population. » Dans notre pays surtout, l'histoire de la patrie peut être racontée » tout entière par les traditions et les monuments de la localité, » ce serait donc déjà travailler à l'histoire nationale que de re- » cueillir avec succès les faits particuliers aux développements de » la civilisation autour de nous, dans les pays dont les archives » sont en grande partie entre nos faits et le relief moral toujours » sous nos yeux. »

En conséquence, M. Badin propose soit de nommer une Commission, soit d'appeler particulièrement l'attention d'une des Commissions déjà instituées, afin de rechercher, de coordonner et de résumer les faits qui peuvent se rattacher à l'*histoire de la civilisation* dans le département, c'est-à-dire aux faits qui se rapportent :

1° A l'instruction, à la propagation, à l'influence de la religion, du culte, des monuments religieux.

Si nous considérons en outre que cette première année a exigé plus de 500 fr. de dépenses d'installation qui ne se renouvelleront pas, telles que l'appropriation du local, l'achat de chaises et de divers objets mobiliers qui constituent un actif, nous devons en conclure que notre situation financière est satisfaisante et que la modeste cotisation que nous avons votée est en proportion convenable avec nos besoins.

Les dépenses ont d'ailleurs été faites avec toute l'économie possible et les comptes sont d'une régularité parfaite.

Votre Commission vous propose, Messieurs, de les approuver et de prier M. le trésorier d'écrire à ceux de nos honorables collègues qui sont en retard de vouloir bien lui faire parvenir le montant de leur cotisation.

Auxerre, le 5 mars 1848.

La Société satisfaite de la bonne gestion du Trésorier confirme le rapport de la Commission.

*Questionnaire.* — La Commission chargée de dresser un questionnaire archéologique donne lecture du projet qu'elle a élaboré. La Société l'adopte et décide qu'il sera imprimé au bulletin et tiré à part pour être répandu dans le département.

*Communications.* — M. Vachez lit une Etude sur le style roman de transition et spécialement sur l'église Saint-Eusèbe d'Auxerre.

La séance est levée.



# ENCEINTE DE Champignelles, Vers 1550.

Etang de la Ville
Formé par l'Agréau.

Emplacement du Château.

Eglise.

Halle.

Lith. Perriquet.

# Situation

## des Ferriers existants à l'entour de Champignelles et des Forges qui y ont existé.




## Légende.

1. Ville de Champignelles.
2. Forge du Pont de fer, sur l'Agréau existant encore en 1511.
3. Ferriers des Champs-grillés.
4. Ancienne Forge sur le Branlin, aujourd'hui le moulin de la forge.
5. Bois du Ferrier où se trouvent encore les excavations et les scories provenant de l'exploitation.
6. Ancienne forge sur le Branlin, aujourd'hui le moulin du marteau.
7. Ferriers du domaine des minerois.
8. Forge de Vau, existant encore en 1444 sous l'étang de Villars.
9. Forge sur Villeneuve-les-Genets, paroisse de Champignelles jusqu'en 1247.
10. Ferriers du domaine des Ferriers sur Villeneuve-les-Genets..

Echelle de $\frac{1}{80,000}$.

Lith Perriquet.

# Histoire.

## ÉTUDES HISTORIQUES

### SUR LA VILLE DE CHAMPIGNELLES.

I.

Il est rarement permis à l'histoire de soulever le voile qui couvre le berceau d'une cité. Une bourgade, avant de se ceindre de murs et de prendre le titre de ville a, comme l'enfant, longtemps vécu sans mémoire. La plus orgueilleuse capitale même ne s'est souvent formée qu'à la longue comme ces attérissements qui, d'abord insensibles, finissent par déplacer le cours des fleuves.

En étudiant l'histoire de Champignelles, commune bien modeste, ville totalement oubliée, nous avons compris la difficulté de remonter à son origine, mais nous aurions cru manquer à notre tâche de ne pas le tenter.

Dans une semblable recherche, le nom du lieu fournit quelquefois les indications les plus déterminantes, mais il est sage de ne les admettre que provisoirement et avec réserve, comme font les magistrats de ces documents incomplets appelés commencements de preuve par écrit.

Rien, dans le mot *Champignelles*, ne révèle une étymologie celtique ; tout au contraire semble indiquer l'origine latine *Campus igneus*, qui, francisée littéralement, *Champ-Igné*, représente exactement la manière dont les habitants des campagnes prononcent le mot *Champignelles*.

Que de *Campi Ignei* on ait fait ensuite *Campignolii*, puis *Champignoliæ* et *Champignelles*, ces altérations sont peu importantes comparées à celles qu'ont subies presque tous nos noms de lieux. Cependant, si rien ne venait à l'appui de cette explication, il faudrait, malgré cette apparence de vérité, chercher une autre version, plus heureuse, ou cesser des efforts impuissants.

Si, au contraire, on établissait que champignelles était, pendant l'occupation romaine, entouré de nombreuses exploitations de fer et que, placé au centre de leurs feux, il ne pouvait recevoir un nom plus caractéristique que *Campi-ignei*; si l'on établissait que des médailles romaines ont été trouvées dans les lieux mêmes de ces exploitations qui se sont continuées, sous une autre forme, jusqu'au XVII^e^ siècle, n'expliquerait-on pas ainsi, avec beaucoup de vraisemblance, l'origine de Champignelles.

C'est à ce résultat que nos recherches nous ont conduit.

En parcourant les environs de Champignelles, on rencontre en effet, à chaque instant, soit de grands amas de scories de fer connus sous le nom de ferriers, soit les résidus vitrifiés des matières employées dans la fabrication du fer, pour en dégager les parties non métalliques. L'âge de ces exploitations est constaté par les monnaies romaines trouvées dans l'intérieur même des ferriers dont les principaux gisements, dans un rayon très-rapproché de Champignelles, sont les *Champs Grillés*, le bois du *Ferrier*, le domaine des *Minerois* et celui des *Ferriers*; enfin cette exploitation mobile, suivant les progrès de l'extraction du minerai, était remplacée au XII^e^ siècle par des forges à demeure, mues par l'eau.

Des actes authentiques nous ont donné la preuve que cinq forges ont existé à peu de distance de Champignelles, une au *Pont de Fer*; une au *Moulin de la Forge*; une au *Moulin du Marteau*; une appelée la forge de *Vau*, sous l'étang de Villars, et la dernière sur Villeneuve-les-Genets dont le territoire a été formé, en 1217, aux dépens de celui de Champignelles. Pour plus d'intelligence, nous joindrons ici un plan indicatif de l'emplacement de ces différents lieux, et nous aborderons un champ où la vérité historique sera plus facilement saisissable.

## II.

Si une ville pouvait revendiquer la gloire de ses seigneurs, Champignelles aurait le droit d'être fière des siens. Mais devant tout à la naissance et se souciant peu du suffrage de leurs vassaux, les seigneurs n'empruntaient aux mœurs publiques d'une localité ni leur caractère, ni leur génie ni leurs vertus. En un mot, ils n'appartenaient pas à la cité ; c'est la cité qui leur appartenait.

La liberté est venue donner au cœur de nos enfants un aliment qu'on chercherait en vain au delà d'une certaine époque. Le collége où, dans une vie commune, s'instruit leur jeunesse, devient la source de leurs plus chères pensées, de leurs plus vives inspirations, de leurs plus doux souvenirs. Ils y puisent, avec l'amour de la famille et l'amour de la patrie, l'amour également cher du lieu de leur naissance, de leur premier triomphe, de leur premier rêve de gloire et de bonheur. Saintes affections qui se fortifient comme l'arbre par ses racines, comme la famille par l'affection fraternelle !

La vie militaire de Josselin de Courtenay, comte d'Edesse, n'est qu'une longue série d'actions héroïques. Deux faits suffisent à donner une juste idée de l'influence qu'il exerçait en Orient dans les conseils de la couronne, et du respect qui s'attachait à son nom.

Baudouin I^er^, roi de Jérusalem, avait choisi Baudouin du Bourg pour successeur; mais, à sa mort, une violente opposition, soutenue par des barons et des prélats, s'éleva contre lui en faveur d'Eustache de Boulogne.

Josselin de Courtenay se prononça, et son suffrage réunit tous les suffrages. Le vœu de Baudouin I^er^ fut respecté.

Ecrasé sous les ruines d'une forteresse qu'il avait attaquée près d'Alep, en 1131, Josselin languissait, dans son lit de douleur, en attendant la mort, quand le Soudan d'Iconium, profitant de sa situation, vint assiéger une place du comté d'Edesse. Josselin fait réunir ses troupes à la hâte et en confie le commandement à son fils; mais celui-ci refuse de marcher contre un ennemi qu'il semblait impossible de

combattre avec succès. Rassemblant alors tout ce qui lui reste de force, le sublime vieillard se fait porter en litière à la tête de son armée; le Soudan lève le siége sans combat.

Peu de temps après, Josselin expira et la gloire de la première maison de Courtenay s'éteignit avec lui.

Son fils, il est vrai, lui succéda comme comte d'Edesse, mais, indigne d'un tel père, il mourut bientôt, dernier mâle de la famille, après avoir vu deux fois sa capitale tomber aux mains des infidèles.

Ses possessions de France passèrent à Elisabeth de Courtenay, sa cousine, fille de Renaud, et petite-fille de Milon de Courtenay, seule descendante de cette illustre maison. Elisabeth réunit alors, tant de cette succession que de celle de son père, les seigneuries de Courtenay, de Montargis, de Château-Renard, de Champignelles et beaucoup d'autres. La prudence conseillait au roi de ne pas laisser à la garde d'une jeune fille tant de places importantes dans un moment où des voisins remuants et envieux pouvaient les convoiter, dans un moment où l'autorité royale avait besoin de feudataires fidèles et dévoués. Louis VI fit mieux, il s'empressa de la marier à son frère Pierre.

Celui-ci n'avait eu, jusque là, aucun titre honorifique. L'exergue de son sceau, au moment de son départ pour la Terre Sainte, porte simplement *sigillum Petri fratris regis.*

Après son mariage, il prit le nom de Courtenay et son sceau porta, depuis, *sigillum Petri domini Curtiniaci*, continuant ainsi, par cette pieuse fiction, l'illustre maison d'où sa femme s'honorait d'être issue. Nous reproduisons le dessin de ce sceau, tel que le donne Dubouchet d'après une charte de 1177.

Pierre de Courtenay eut deux fils. L'aîné, Pierre II, fut comte d'Auxerre; le second, Robert, fut seigneur de Champignelles, de Château-Renard, de Charny et de Vermenton. Le roi lui donna plus tard Conches et Nonancourt.

Il épousa, en 1197, Mahaud, fille unique de Philippe, seigneur de Mehun-sur-Yèvre et de Selles-en-Berry.

Jaloux des libertés de l'église gallicane, Robert fut un des premiers gentilshommes qui conseillèrent au roi Philippe-Auguste de s'opposer

à la prétention du pape Innocent III de lever des deniers en France. Il jura à Chinon, dans une charte du mois de juin 1205, de refuser obéissance au souverain-pontife dans le ca d'insistance de sa part. Disons aussi, qu'en revanche, Robert s'associa, en 1210, à l'espèce de croisade dont Innocent III était l'âme et qui, sous prétexte d'extirper l'hérésie des Albigeois, dégénéra en guerre sanglante et cruelle.

Henri Lascaris étant mort, le 11 juin 1216, les barons assemblés appelèrent à lui succéder à l'empire latin Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre. Celui-ci partit pour Constantinople, au printemps de 1217, accompagné de Guillaume de Sancerre, son beau-frère, et suivi de 162 chevaliers et de 5500 soldats.

Robert fut institué dépositaire des deux comtés.

Cependant le nouvel empereur, au lieu de se hâter de gagner sa capitale, se laissa tenter par l'espoir d'une gloire plus prochaine et il entreprit, à la prière des Vénitiens, le siége de Duras que Théodore de Comnène venait de leur enlever. Fatigué bientôt d'une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, l'empereur leva le siége, et, après un traité qui assurait à son armée un libre passage, il continua sa route; mais le perfide Théodore l'ayant brusquement assailli dans sa marche, il fut fait prisonnier avec tous ses chevaliers, et ses soldats furent abandonnés nus et sans armes au milieu des déserts.

Pendant ce temps, Robert s'embarquait pour l'Angleterre dans le but de secourir Louis de France que les anglais avaient élu roi et qui, après le combat désastreux de Lincoln, avait été contraint de s'enfermer dans Londres.

La fortune n'était pas alors favorable aux Courtenay. Attaqué en mer par plusieurs vaisseaux anglais, le jour de la St.-Barthélemy 1217, le seigneur de Champignelles, après une longue résistance, fut aussi fait prisonnier.

Rendu à la liberté, le 11 septembre suivant, par suite du traité de paix conclu entre le prince Louis et le roi Henri III, et rentré en France, Philippe-Auguste exigea de lui un nouveau serment de fidélité qu'il prêta au mois de novembre, en déclarant que, s'il y manquait, il

autorisait ses vassaux de Conches, de Nonancourt et de Champignelles à servir le roi contre lui.

Au mois de juin 1218, il donna plusieurs héritages à la paroisse de Villeneuve-les-Genets que Pierre, archevêque de Sens, venait d'établir à sa demande.

En 1220, il fit donation de son herbage de la Motte-les-Champignelles aux chevaliers Guy et Simon d'Orbec à condition qu'ils seraient ses hommes liges.

Au mois de février 1221, Robert se porta caution envers Philippe-Auguste de la fidélité de sa nièce Mathilde, comtesse de Nevers, et, le 3 juin 1223, de celle du marquis de Namur, son neveu.

Peu de temps après son avénement au trône, Louis VIII conféra à Robert la charge de bouteiller de France, alors la 2e du royaume.

En 1224, il se trouvait au siége et à la prise de Niort, de St.-Jean d'Angely et de la Rochelle, et contribuait ainsi à chasser les anglais de la France. Il ne leur restait plus que Bordeaux et la Gascogne, quand Louis VIII se laissa imprudemment entraîner par le pape à abandonner cette glorieuse et nationale conquête pour faire une nouvelle guerre aux albigeois.

Attaché à Louis VIII, plus encore qu'à son prédécesseur, Robert prit part à cette guerre et assista, en 1226, au siége et à la prise d'Avignon.

Plus tard, il porta les armes contre Thibault, comte de Champagne, et, en septembre 1235, il signait avec tous les grands du royaume, convoqués par St.-Louis, la fameuse lettre adressée au pape Grégoire IX, à l'occasion des entreprises des prélats sur la justice royale. Il se rendit ensuite en Terre-Sainte où il mourut en 1239, après avoir, au mois de mars 1237, fait le partage anticipé de ses biens entre ses enfants (1), par acte passé devant l'official de Bourges.

(1) On lit dans l'Histoire d'Auxerre, par Chardon, page 184:
*Robert fut choisi par les barons de l'empire pour succéder à Pierre, et s'empressa d'aller prendre possession d'une couronne qui lui fut, à peu près, aussi funeste qu'à son fils.*

Trompé par l'identité des noms, cet auteur a fait ici confusion. Ce n'est

A son second fils Philippe, échut la seigneurie de Champignelles.

C'est ici que vient se placer, dans l'ordre chronologique, la construction de l'église actuelle de cette ville.

Une tour en briques, nouvellement édifiée mais dont les ouvertures affectent la forme aigue de l'ogive à lancette, constitue, à l'ouest de l'église, un porche accidentel qui donne accès à l'intérieur. Cette importante restauration, presqu'insolite de style à notre époque, annonce que l'architecte intelligent a voulu continuer la pensée qui a présidé à la construction primitive, et la rajeunir en quelque sorte. Sachons lui gré de ce respect pour les saintes traditions du passé, alors surtout que l'édifice qui le lui a inspiré n'éveille guère dans l'âme de l'artiste que le culte des souvenirs.

Un air froid et humide, puis l'aspect d'une désolante nudité saisissent d'abord le visiteur. Pas une inscription, pas un débris de tombe ou de sculpture ne l'appellent plutôt ici que là. Placé au milieu d'une nef

pas Robert Ier, seigneur de Conches et de Champignelles, qui devint empereur de Constantinople, mais son neveu Robert II, fils de Pierre II. Tous les faits que nous venons de citer et qui appartiennent à la vie de Robert Ier, sont inconciliables avec sont avènement à l'empire en 1220.

Du Bouchet, dans son Histoire généalogique de la maison royale de Courtenay, et Bérault-Bercastel, dans son Histoire de l'église, ne laissent aucun doute à cet égard. Nous rétablirons ici, au surplus, la vérité des faits afin d'éviter de nouvelles erreurs généalogiques.

Pierre de Courtenay, deuxième du nom, comte d'Auxerre, et depuis empereur de Constantinople, épousa en première noces Agnès, comtesse de Nevers. Il n'eut de ce mariage qu'une fille, Mahaud ou Mathilde, comtesse de Nevers, qui épousa, en 1199, Hervé IV, seigneur de Donzy.

Pierre II épousa ensuite Yolande de Hainaut, et en eut plusieurs enfants. L'aîné, Philippe, combattit contre le roi Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines, dans le parti du comte de Flandre. Il était marquis de Namur, dès 1214, lorsque son père partit pour l'Orient. Il fut appelé à lui succéder à l'empire de Constantinople; mais, pour des raisons qu'on ignore, il céda la couronne à son frère puiné Robert II. Celui-ci partit de France en 1220, et fut sacré, le 25 mars 1221, dans l'église Sainte-Sophie, par le patriarche Mathieu.

unique, sans abside et à chevet plat, il cherche en vain quelques témoins de la foi des anciens hôtes de ce modeste temple, et il se demande où l'art en a inscrit la date. Cependant, en approchant des fenêtres, qui paraissent d'abord à plein cintre, on peut distinguer que l'arc en est brisé au centre, ogive douteuse qui semble venue d'outre-Loire. Au dehors enfin, la grande fenêtre absidale, jadis ouverte à l'est, se montre franchement ogivale. Elle a été murée sans motifs appréciables.

Nous cherchâmes en vain la tombe de Jeanne de Sancerre, celles de Jean et de Pierre de Courtenay, et le caveau ouvert pour la sépulture des seigneurs. Tout a disparu, nous dit notre obligeant cicerone, la révolution n'a fondé l'avenir qu'en brisant le passé; tombes, sépultures, tableaux, bailliage, château, archives, tout a été emporté par la tempête avec le dernier souvenir de la féodalité.

Combien de fois cependant, pensâmes-nous, vos aïeux ont-ils ici demandé au ciel pour leurs enfants un pain moins amer et des jours plus sereins; combien de fois, n'osant regarder en face leurs seigneurs, se sont-ils ici entretenus familièrement avec Dieu ! Et ce sont les objets de leur vénération et les discrets témoins de leurs vœux pour vous que vous avez détruits ! Vos archives auraient pu nous révéler, à nous qui voudrions pouvoir évoquer tous les souvenirs glorieux du peuple, ce que vos aïeux ont souffert peut-être en devançant l'heure de la liberté, et vous avez brûlé leurs titres de noblesse !

Ne quittons pas l'église sans dire qu'elle dépendait du diocèse de Sens, du grand archidiaconé et du doyenné de Courtenay, et qu'elle est placée sous l'invocation de Ste.-Colombe de Sens; mentionnons aussi qu'elle possède deux cloches arrivées intactes jusqu'à nous, après avoir traversé bien des temps orageux. La petite, nommée Antoinette, porte la date de *M V C.*; la grosse, nommée Colombe, celle de 1582.

Philippe de Courtenay resta peu de temps seigneur de Champignelles; croisé pour la Terre-Sainte en 1245, il mourut sans pouvoir accomplir ce pieux voyage et sans laisser de postérité.

Son frère puiné, Guillaume, lui succéda. Destiné d'abord à l'église, il préféra la carrière militaire, et épousa, en 1252, Marguerite de Châlon-Bourgogne, puis Agnès de Toucy, et suivit saint Louis en Afrique.

Par son testament du 10 septembre 1276, il dota sa chapelle de Champignelles, à charge par le chapelain d'y dire, chaque jour, la messe. Il se réserva la justice sur les biens donnés et la collation de la chapelle, dont Pierre, curé de Guerchy, eut le premier bénéfice. Il voulut enfin que, si lui ou ses successeurs habitaient la maison du Parc, appelé depuis Parc-Vieil, la messe y fût célébrée. Il fit en même temps différentes libéralités aux églises et hôpitaux de Champignelles, de Baillet, de Tannerre, de Villiers-St.-Benoît, de Louesme et de Villeneuve-les-Genets, et légua une somme de 1000 livres pour entretenir trois chevaliers en Terre-Sainte, pendant un an.

Champignelles possédait alors non-seulement un hôtel-dieu dont le domaine et le souvenir même n'existent plus, mais encore une *léproserie*, située à l'est de la ville, au lieu appelé aujourd'hui la *Maladerie*.

Le fils aîné de Guillaume, ayant préféré l'état ecclésiastique à son droit d'ainesse (1), la seigneurie de Champignelles fut attribuée au puiné, Jean I^er^, qui épousa Jeanne de Sancerre, dame de St.-Briçon et de Châtillon-sur-Loing, au mois d'octobre 1290. Celle-ci mourut la première, au château de Champignelles, après avoir ordonné, par testament du 10 janvier 1308, *fait avec la permission de son mari*, qu'on l'enterrât dans l'église de Champignelles, devant l'autel Saint-Jean-Baptiste.

(1) Cependant Robert de Courtenay, frère aîné de Jean, prit le titre de seigneur de Champignelles dans un acte du 25 juin 1280, probablement avant le partage de la succession paternelle. Devenu archevêque de Reims, en 1299, Robert fut appelé à sacrer rois de France Louis-le-Hutin, en 1315; Philippe V, dit le Long, en 1318, et Charles-le-Bel, en 1321. Il confia à son frère Jean l'administration temporelle de son diocèse et fut le premier des prélats de Reims qui dans son sceau joignit les armes de sa famille à l'image de la sainte Vierge qui figurait seule dans celui de ses prédécesseurs.

Jean Ier combattit à la bataille de Mons, en 1304, et mourut en 1318. Il avait fondé une vicairie, située plus bas que son châteu de Champignelles, et doté la chapelle St.-Jean-Baptiste de l'église paroissiale.

Les actes de cette époque constatent qu'il existait des vignes au territoire de Champignelles et que la mesure agraire locale s'appelait *livrée*.

Du reste, la châtellenie de Champignelles faisait partie du Gâtinais, relevait directement du roi à cause de sa seigneurie et grosse tour de Villeneuve le-Roi, ressortissait alors à la prévôté de cette ville et au bailliage royal de sens, et avait droit de haute, moyenne et basse justice. La nomenclature de ses droits féodaux comprenait la halle; les fours et les moulins bannaux; les bans; le péage; *lou penaige des pors*; les bâtons de la prevôté; les cens des usages; le *sauf-faisant*, lieu où l'on acquérait bourgeoisie ou franchise; les cens et les grosses echoîtes. La succession des fiefs, en ligne directe, y était réglée ainsi qu'il suit:

*L'aîné emporte, avant les puinés, la maistre maison et lou meilleur fief.*

*Le remenenz, entre les frères, se part, teste par teste.*

*En fait de fief, le frère prant autant comme ferient les deux sœurs.*

Lorsqu'un fief noble était aliéné à une personne non noble ou lorsque des biens étaient transmis à des gens de main-morte, un droit d'amortissement devenait exigible, mais on se faisait, déjà alors, peu de scrupule de tromper les gens du roi. En 1333, Philippe de Valois, commit Jacques Hardy pour rechercher les débiteurs de ce droit dans la *baillie* de Sens. Jean Baugy, chapelain de la vicairie dont nous avons parlé, fut, un des premiers, forcé de l'acquitter.

Jean de Courtenay, deuxième du nom, succéda à Jean Ier, son père, comme seigneur de Champignelles. Il possédait déjà, sur cette paroisse, la seigneurie de la Motte que lui avait donnée Jean de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre et que celui-ci avait recueillie de la succession de Mahaut de Courtenay, sa cousine, comtesse de Tyette.

Jean II épousa, vers 1328, Marguerite de St. Verain, dame de Bléneau (1). Il eut pour successeur à la châtellenie de Champignelles, Jean III, son fils aîné.

Celui-ci fit la guerre en Picardie contre les Anglais et se trouva le 19 septembre 1356, à la bataille de Poitiers, journée néfaste où les Français furent vaincus combattant dix contre un (2). Il fut au nombre des gentilshommes donnés en otage au roi d'Angleterre par le traité du 27 octobre 1360, pour sûreté de la reddition du comté de Ponthieu, et se trouva de nouveau en face des Anglais, en 1371.

Le partage des biens de Guillaume de Courtenay avait distrait de la châtellenie de Champignelles le *Parc* et la Motte-Messire-Raoult. Jean III les réunit au fief principal par retrait de lignage, et une charte de Charles V, donnée au château du bois de Vincennes, en juillet 1377, ordonna que les trois fractions ne feraient plus qu'un seul siége, comme d'ancienneté.

Il avait épousé, en 1368, Marguerite de Tianges, d'une illustre famille du Nivernais; mais il mourut sans enfant en son château de Champalement, au mois de juin 1392, et fut enterré dans l'église de Champignelles.

La châtellenie fit alors retour au roi, par extinction de descendance; mais Pierre II (3), frère de Jean III, seigneur de Bléneau, la racheta le 2 août suivant.

Il épousa Agnès de Melun et fut aussi enterré dans l'église de Champignelles, en exécution de son testament du 12 mars 1395.

La seigneurie de Champignelles passa alors à Pierre III, son fils mineur. Nommé chevalier et pourvu, par Charles VI, d'une charge de conseiller et chambellan ordinaire, il épousa Jeanne Braque, fille uni-

(1) Voir la notice sur la ville de Bléneau.

(2) Nous ferons remarquer, en faveur d'une honorable susceptibilité, que l'armée du roi d'Angleterre tirait sa principale force des Français qui avaient pris parti en sa faveur.

(3) Pierre, deuxième du nom, seigneur de Champignelles, est le troisième de la maison de Courtenay, ainsi de suite.

que de Blanchet Braque, seigneur de St.-Maurice-sur-l'Avéron, de Châtillon-sur-Loing et de Courcelles-le-Roi.

Pierre III mourut en 1411. Sa veuve, dont il n'avait eu qu'un fils, épousa, en secondes noces, le seigneur de Saligny.

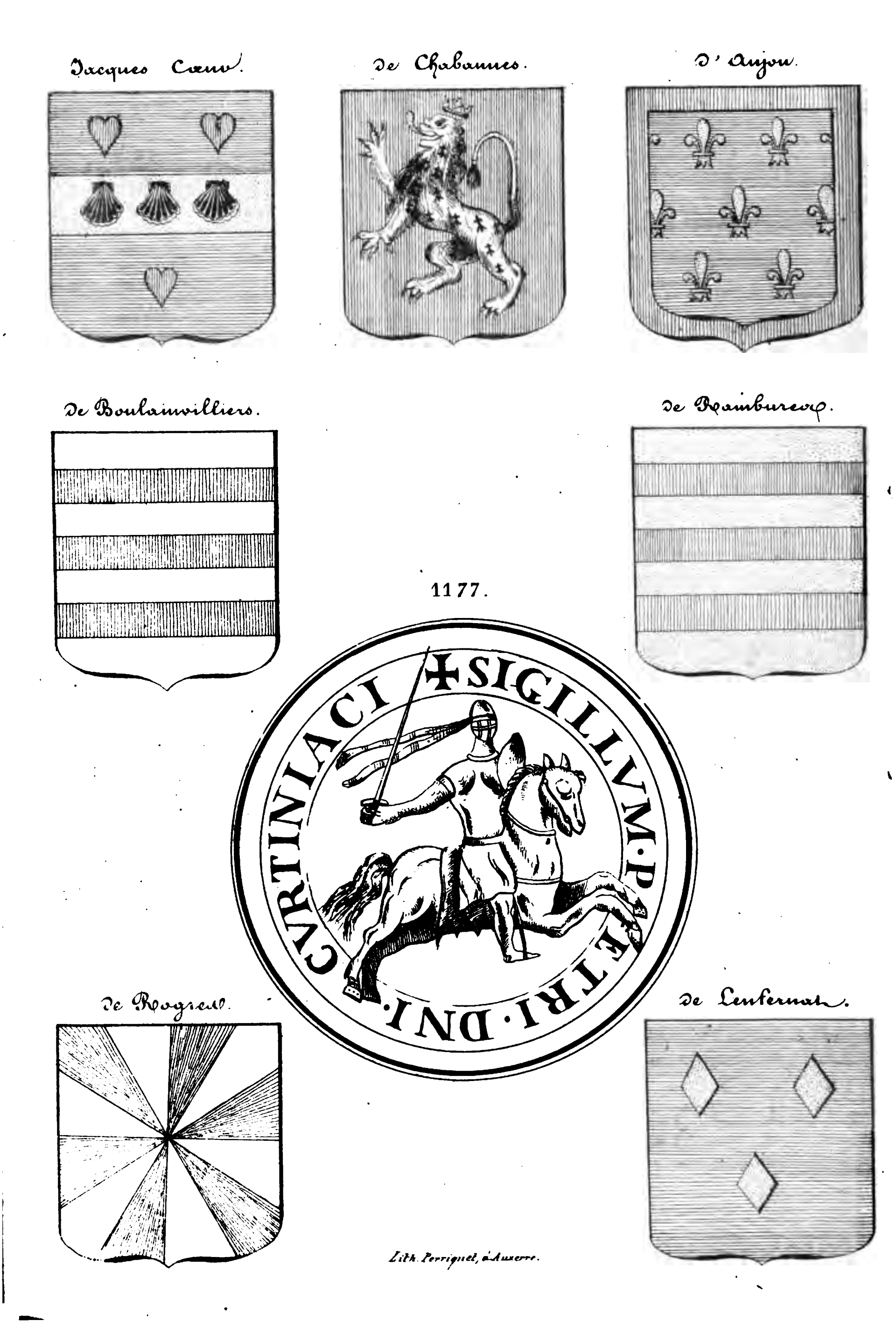
Jean IV, ce fils unique, devint seigneur de Champignelles. Placé d'abord sous la tutelle et la garde-noble de sa mère, il eut pour tuteur, après qu'elle se fut remariée, le seigneur de St.-Maurice, son aïeul maternel. Mais celui-ci étant mort avant que Jean IV fût en âge de défendre ses châteaux et forteresses contre les Anglais, qui occupaient une partie de la France, Charles VII y plaça d'office des gouverneurs et des gens de guerre, puis, par une charte donnée à Poitiers, le 6 septembre 1425, il en remit la garde à Jeanne de Châtillon, son aïeule.

Jean IV assista au siége et à la prise de Pontoise le 26 octobre 1440, mais c'est là tout ce que nous avons à dire d'honorable pour sa mémoire. Dissolu dans ses mœurs, entraîné à la dissipation et ne tenant à aucun des liens de famille qui faisaient l'orgueil de la noblesse, il épousa d'abord Isabeau de Châtillon, qui mourut sans enfant. Il rechercha ensuite en mariage Marguerite David.

La veuve d'un grand homme, entourée de la gloire qui s'attache à un nom illustre, devrait à sa mémoire et à l'opinion publique de mourir avec ce nom qu'elle fut orgueilleuse de porter. Veuve d'Etienne de Vignolles, le brave et célèbre La Hire, Marguerite David épousa le seigneur de Champignelles, qui n'avait d'autre mérite que sa naissance. Elle mourut aussi sans enfants.

Veuf une seconde fois, Jean IV vendit, au mois de mars 1451, les seigneuries de Champignelles et de St.-Maurice-sur-l'Avéron, à Jacques Cœur, puis tous ses autres biens successivement. Surnommé alors *Jean Sans terre*, il se retira à Châtillon-sur-Loing, y mourut et y fut inhumé, selon ses désirs, dans l'église collégiale de St-Pierre.

Il avait eu de Jeanne de la Brosse deux enfants naturels : *Pierre* qui fut la souche des seigneurs du Chesne et de Changy, et *Laurence* qui fut légitimée par une charte de Charles VIII, donnée à Lyon en janvier 1497.


Jacques Cœur.
de Chabannes.
d'Anjou.
de Boulainvilliers.
de Rambures.
1177.
✠ SIGILLVM · PETRI · DNI · CVRTINIACI
de Rogres.
de Lenfernat.
Lith. Perriquet, à Auxerre.

## III.

Jacques Cœur était le roi du commerce. Ses vaisseaux couvraient les mers ; ses spéculations embrassaient toute sorte de négoces ; ses factoreries s'étendaient jusqu'aux extrémités de l'Asie.

Son or avait servi à payer l'armée, à chasser les Anglais de la France, à rétablir les finances de l'Etat ; mais Charles VII, entouré de conseillers envieux de sa faveur et jaloux de cette aristocratie de l'intelligence et du travail qui osait se poser l'égale de celle du sang, Charles VII oublia tous les services rendus. Jacques Cœur fut accusé d'avoir commis des exactions dans sa charge d'argentier, d'avoir envoyé une armure au soudan d'Egypte, d'avoir fait sortir de l'argent du royaume et attenté à la majesté royale.

Cette accusation, inventée par des hommes avides, fut déférée à une commission spéciale composée des dénonciateurs de Jacques Cœur et présidée par Antoine de Chabannes, son ennemi le plus acharné. Le résultat était prévu, mais diverses circonstances le retardèrent et ce fut après vingt-deux mois de captivité, subie dans cinq prisons différentes, que l'ex-argentier du roi fut condamné, par arrêt du 29 mai 1453, à quatre cent mille écus d'amende (1), au bannissement et à la confiscation de tous ses biens. Ne pouvant acquitter cette amende puisque toute sa fortune lui était ravie, Jacques Cœur fut retenu en prison, mais il parvint à s'évader et mourut dans l'île de Chio. Il avait épousé Marie Leodepart et avait été anobli en 1440. Ses armes, peintes dans les plafonds de son hôtel de Bourges, sont *d'azur, à la fasce d'or, chargée de 3 coquilles de sable, et accompagnée de 3 cœurs de gueule, 2 en chef et 1 en pointe.* Il avait pris pour devise : *à vaillants cœurs, rien impossible.*

On a comparé la haute prospérité et l'immense fortune de Jacques

(1) 4,228,360 francs.

Cœur à celles de Fouquet ; on pourrait ajouter qu'abandonnés tous deux, à l'heure de la disgrâce, par d'illustres ingrats, ils eurent cependant la consolation de trouver de nobles âmes fidèles au malheur, l'un dans Jean de Village, l'autre dans Lafontaine et Pélisson. Mais n'allons pas plus loin : la condamnation de Fouquet fut un acte de justice dont la sévérité ne peut altérer la gloire de Louis XIV ; la condamnation de Jacques Cœur imprima un tache ineffaçable à la mémoire de Charles VII.

Lorsque Jacques Cœur acheta la châtellenie de Champignelles et celle de St.-Maurice-sur-l'Avéron, il possédait déjà, depuis plus d'un an, dans les limites territoriales qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne, les terres, châteaux et châtellenies de Toucy, St.-Fargeau, Perreuse, Lavau, Mezilles, St.-Martin-des-Champs, St.-Privé, Ronchères, Septfonds, Ste.-Colombe, Fontaines, Moulin, Dracy, etc.

Il ne restait plus, pour compléter l'œuvre de spoliation, qu'à partager les dépouilles de la victime entre ses accusateurs devenus ses juges, entre ses juges devenus ses persécuteurs. Un simulacre d'adjudication publique restée sans enchères, attribua, les 30 et 31 janvier 1454, à Antoine de Chabannes, président de la commission, toutes les terres que nous venons d'énumérer ; à Antoine Gouffier, l'un des commissaires, celles du Rouennais, à Antoinette de Maignelais, devenue maîtresse du roi après la mort d'Agnès Sorel, une bonne et grosse ferme du Berry, et ainsi du reste. Siècle odieux !

Il ferait éternellement la honte de la France sans un livre, tombé pour ainsi dire du ciel comme un second tome de l'évangile, pour conserver la tradition des vertus chrétiennes ; sans une jeune fille qui semble n'avoir dominé un instant son époque que pour la rappeler aux sentiments de l'honneur et de la vertu.

Antoine de Chabannes avait l'orgueil excessif, l'insolence brutale et la cupidité insatiable de la noblesse de son temps, mais il était brave comme homme de guerre et c'est une noble action, le refus d'un assassinat, qui lui valut d'abord la haine du Dauphin. Cette haine ne fit

que s'accroître lorsque celui-ci, révolté contre son père, fut obligé de fuir à l'approche de l'armée commandée par Antoine de Chabannes.

Devenu roi, Louis XI, qui pouvait faire oublier les fautes de son père, songea plutôt à détruire ce qu'il avait fait et à satisfaire ses vengeances personnelles. Le grand-maître de France ne fut pas oublié. Sommé, par lettres patentes du 4 octobre 1461, de comparaître devant le parlement *sur certains grans cas et crimes dont l'on dit le dit de Chabannes estre chargié*, il crut prudent de faire défaut. Tous ses biens furent alors placés sous la main du roi, et Charles de Melun, bailli de Sens, nommé commissaire pour le gouvernement des terres de Puisaie, de St.-Maurice-sur-l'Avéron, de Champignelles et de Villeneuve-les-Genets, instituait, dès le 27 du même mois, Thomas Munier, de St.-Fargeau, à l'office de procureur et tabellion desdites terres. En même temps, Geoffroy Cœur, fils de Jacques, qui se trouvait précisément premier valet de chambre du roi (1), sollicita la révision du procès de son père; mais le parlement, où l'affaire fut portée le 21 mai 1462, trouva le moyen de la laisser sans solution. Geoffroy Cœur fut mieux traité par le roi directement. Des lettres patentes, du mois d'août 1463, le rétablirent dans la possession de toutes les terres adjugées à Antoine de Chabannes, notamment de celles de St.-Fargeau, Champignelles et Villeneuve-les-Genets.

Au milieu de tous ces événements, Jean de Courtenay, seigneur de Bléneau, intervint près des officiers du roi pour exercer le retrait lignager de la seigneurie de Champignelles vendue par son neveu à Jacques Cœur. Le prix de la rétrocession fut débattu et fixé, mais le traité qui intervint à ce sujet ne fut pas sans doute ratifié par le roi car il ne reçut aucune exécution.

Geoffroy Cœur avait pris possession des biens restitués; Antoine de Chabannes avait été arrêté, condamné à mort, puis à une détention

(1) Cette circonstance perd beaucoup de la singularité qu'elle devrait au hasard quand on sait que Louis XI, dauphin et roi, s'entourait de toutes les personnes qui avaient le plus à se plaindre de son père.

perpétuelle, et Louis XI avait soulevé contre lui la faction connue sous le nom de *ligue du bien public*. Mais Antoine de Chabannes s'échappe de la Bastille le 12 mars 1465 ; il s'unit aux princes révoltés, apparaît en Puisaie avec un corps d'armée, y fait prisonnier Geoffroy Cœur ; le roi signe le traité de Conflans et, dans cette curée de la féodalité triomphante contre la royauté aux abois, Antoine de Chabannes obtient la restitution de ses biens, honneurs et dignités.

Il avait épousé Marguerite de Nanteuil et mourut le 25 décembre 1488, laissant à son fils Jean, comte de Dammartin, les seigneuries de St.-Fargeau, Champignelles, Villeneuve-les-Genets, etc., etc.

Jean de Chabannes marqua pour ainsi dire sa prise de possession par un traité intervenu entre lui et la veuve de Geoffroy Cœur au moyen duquel l'un put se croire à l'avenir légitime possesseur, l'autre jusqu'à un certain point indemnisée. Les armes de la maison de Chabannes sont *de gueules, à un lion d'hermine armé, lampassé et couronné d'or.*

Jean de Chabannes, chambellan du roi, épousa d'abord Marguerite de Calabre, fille naturelle de Nicolas d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, et en eut une fille nommée Anne qui épousa en 1496 Jacques de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing. Il épousa en secondes noces Suzanne de Bourbon, comtesse de Roussillon, et mourut en 1504, après en avoir eu deux filles Antoinette et Avoye.

A la première, mariée à Réné d'Anjou, comte de Mézières, échut la la terre de Puisaie et ses annexes ; à la seconde, mariée successivement à Edmond de Prie, à Jacques de la Tremouille et à Jacques de Brisay, les comtés de Dammartin, et de Courtenay, les baronnies de Toussy et de Champignelles (1).

Du mariage de Réné d'Anjou et d'Antoinette de Chabannes sont nés deux enfants, Nicolas et Françoise. Les armes de cette maison sont *d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la bordure de gueules.*

(1) C'est la première fois que nous voyons Champignelles avec le titre de baronnie qu'il a conservé depuis.

Françoise d'Anjou épousa Philippe de Boulainvilliers, fils de Charles et de Catherine de Havart. En faveur de ce mariage, Avoye de Chabannes, qui n'avait pas eu d'enfants, fit donation à sa nièce de la baronnie de Champignelles et des autres terres composant son patrimoine. Les armes de la maison de Boulainvilliers sont d'*argent, à trois fasces de gueules*.

Françoise d'Anjou, restée veuve, épousa en secondes noces, le 9 octobre 1538, Jean Sire de Rambures, chevalier, échanson ordinaire du roi et maître des eaux et forêts de Picardie, veuf lui-même d'Anne de La Marck.

A cette époque, la ville de Champignelles ressortissait au bailliage royal de Villeneuve-le-Roi. De tout temps elle fut régie par la coutume de Lorris. Son importance comme place d'arme apparaît d'une manière évidente en 1568. A cette époque, elle était occupée par les huguenots et disposait de 80 cavaliers qui, sous les ordres des capitaines de Lestaigne et Godefins, tenaient en échec la ville de Toucy et jetaient la terreur dans les environs.

Du reste, le plan que nous donnons de l'enceinte de Champignelles, à l'échelle de $\frac{1}{4000}$, comme pour Bléneau, fait voir, au premier coup d'œil, la différence d'étendue de ces deux villes.

De la maison de Rambures, dont les armes sont d'*or à 3 fasces de gueules*, la baronnie de Champignelles passa à Christophe Saucières de Tenance, chevalier de l'ordre du roi, qui la transmit à François de Tenance, son fils aîné.

Celui-ci épousa en 1615 Louise d'Orléans, veuve de Gaspard de Courtenay, seigneur de Bléneau, et fille de Louis d'Orléans-de-Rère, gouverneur de Villeneuve-le-Roi, et d'Aimé de Mont-Jouan. Il mourut laissant sa fille unique, nommée Marie, jeune, riche et recherchée (1).

(1) Il avait eu un fils baptisé à champignelles, le 16 août 1621, et nommé Henri. Le parrain fut Henri de Bourbon, prince de Condé, représenté par Edme de Courtenay, prince du sang royal, seigneur de Bléneau et de Neuvy-sur-Loire, et la marraine Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, représentée par Anne de Saint-Allevin, veuve d'Eustache Dupé, baron de Tannerre.

Le 21 juillet 1643, elle épousait le chevalier Charles de Rogres. Au moment où le prêtre sanctifiait cette union, la jeune châtelaine, en recevant de son époux l'anneau symbolique d'une éternelle alliance, songea peut-être avec orgueil qu'elle lui donnait en échange une couronne de baron. Dieu cependant lui réservait un titre plus glorieux : Marie de Tenance fut vingt-deux fois mère ! sept de ses quatorze fils furent chevaliers de Malte !

Source inépuisable d'amour, que le cœur d'une femme suffise à une pareille mission, on le conçoit ; mais qu'un corps si frêle, qu'une organisation si délicate résiste à tant de fatigues, de souffrances et d'insomnies, à tant de soins, et de sollicitudes, à tant d'émotions et d'alternatives de craintes et d'espérances, de joies et de douleurs, l'imagination ne peut le comprendre.

Il nous sera plus facile, sans doute, de rendre compte de l'aspect animé qu'a pris Champignelles le 17 avril 1672. Ces habits et cet air de fête s'expliquent en effet par le saint jour de Pâques. Mais pourquoi, en un tel jour, ce concours inaccoutumé des fidèles des paroisses voisines ? Pourquoi cette foule empressée se rend-elle à l'église, après vêpres, au moment où chacun, après avoir accompli ses devoirs de piété, éprouve le besoin de respirer l'air pur du printemps et ses premières émanations ? C'est que la fête de la glorieuse résurrection du sauveur du monde a été choisie pour donner plus de solennité à une autre résurrection.

Henri Antoine, chapelier, natif d'Issorville au diocèse de Langres, à genoux, et entouré de tous les notables du lieu, déclare publiquement abjurer l'hérésie de Calvin qu'il a suivie jusqu'alors et faire profession de la foi catholique, apostolique et romaine ; il sollicite et obtient l'absolution publique et solennelle de l'excommunication par lui encourue *causâ hœresis* (1). Cette cérémonie justifiait l'empressement que nous avons remarqué.

(1) L'acte de sa profession de foi est signé Charles de Rogres, baron de Champignelles ; Gaston-Jean-Baptiste Saunat, écuyer, seigneur de Villards ; Pierre Andras, écuyer, seigneur de Barcousseau ; François Villain, procureur fiscal ; Pierre Géminet, procureur ; Dominique Martin, greffier ; Louis Chap-

Charles de Rogres, aide-de-camp des armées du roi, mourut laissant comme successeur à la baronnie de Champignelles Louis de Rogres, son fils aîné. Les armes de cette famille sont *gironnées d'argent et de gueules de douze pièces*.

Louis de Rogres épousa Marie-Nicolle de Grassin, et en eut un fils nommé Charles-Louis et deux filles. Il mourut le 17 novembre 1684, baron de Champignelles, vicomte de Sens, seigneur de Fremont et de Malay-le-Roi, âgé de 39 ans et demi, et fut inhumé le 19 dans le caveau qui existait alors sous le chœur de l'église de Champignelles (1).

Charles-Louis de Rogres prit, à la mort de son père, le titre de marquis de Champignelles. Il servit dans la gendarmerie en qualité de cornette des chevaux légers de Bourgogne et devint chevalier et premier maître d'hôtel du duc de Berry.

Il avait épousé Catherine-Louise de Brisay, fille de Jacques-Réné, marquis de Denonville, d'abord gouverneur de Canada, puis sous-gouverneur des enfants de France, et de Catherine de Tanqueux. Huit enfants sont nés de ce mariage.

pus et Nicolas Mairoy, sergents royaux; François Lecompte, notaire; François Allard, et Pierre Moreau, marchands; Edme Fouchet et Jean Guidu, drapiers; Edme Chotard, Edme Vallon, Louis Ledoubro, Jean Villain, curé, et Jean Maria, vicaire.

(1) Il est dit, dans le dictionnaire de la noblesse, qu'il mourut en 1682. Nous transcrivons ici l'acte de son décès, moins pour signaler cette erreur peu importante que pour faire voir, par un exemple, comment on entendait la rédaction des actes de l'état civil avant les prescriptions de l'art. 35 du Code civil.

*Le 17e jour du mois de novembre 1684, est mort en la communion des fidèles après avoir reçu les sacrements, notre très-honoré et très-cher seigneur messire Louis de Rogres, baron de Champignelles, vicomte de Sens, seigneur de Frémont, de Malay-le-Roi et autres lieux, en la 39e année et 6 mois de son âge, et le 19 aussi dudit mois et an fut inhumé dans la cave qui est au chœur de notre église, en présence de plusieurs ecclésiastiques et autres tant mes paroissiens que des paroisses voisines qui regrettent avec moi la mort d'une personne d'un si rare mérite.*

Le marquis de Champignelles mourut le 27 avril 1756, à 81 ans. Son fils aîné, Louis-René de Rogres, né en décembre 1705, lui succéda comme seigneur de cette ville (1).

Il épousa, le 28 août 1737, Jeanne-Henriette Lefebure de Laubrière, fille de Charles-François, d'abord conseiller au parlement, et qui, veuf d'Anne de Blair, embrassa l'état ecclésiastique et mourut évêque de Soissons le 25 décembre 1738.

La vie active de Louis-René de Rogres est toute militaire; il partagea tour à tour la bonne et la mauvaise fortune de nos armes et il conquit avec honneur sa haute position dans l'armée.

Voici l'état de ses services :

Capitaine de cuirassiers à l'armée d'Italie, il assistait aux siéges de Pizzigitone et du château de Milan en 1733; aux siéges de Novare, de Tortone, et de Mirandole, à la bataille de Parme et à celle de Guastalle en 1734; il contribuait à la prise de Gonzagne, de Reggiolo et de Révère en 1735. Cornette de la première compagnie de mousquetaires en 1738, nommé chevalier de saint Louis en 1739 et passé en 1741 à l'enseigne de la même compagnie, il fit la campagne de Flandre en 1742, combattit à Dettingen en 1743, servit aux siéges de Menin, d'Ypres et de Fribourg en 1744, et fut nommé brigadier le 1er mai 1745.

Après s'être trouvé à la bataille de Fontenoy en 1745, aux siéges de Tournay, d'Oudenarde et d'Ath, il suivit le roi en Flandre en 1746, prit part à la bataille de Lawfeld en 1747 et fut nommé maréchal de camp le 10 mai 1748.

Le général Rogres fut employé à l'armée des Pays-Bas la même année et à celle d'Allemagne en 1757. Il assista à la bataille d'Hastembeck, à la conquête de l'Electorat de Hanovre; il combattit à Creivelt en 1758, à Minden le 1er août 1759, et fut nommé lieutenant-général le 17 décembre de la même année.

(1) Louis-René prit le nom de Rogres de Lusignan que ses successeurs ont conservé.

Une glorieuse retraite le fixa bientôt à Champignelles.

## IV.

Les fiefs principaux, relevant de la baronnie de Champignelles, étaient la Motte, Asnières, Villars, le Parc et le Parc-Vieil. Leur histoire se liant à celle du fief suzerain et pouvant avoir son degré d'intérêt, nous leur consacrons un paragraphe spécial de cette notice.

Quant à Crezilles, quoique situé dans la paroisse de Champignelles, il était mouvant de la châtellenie de Villeneuve-les-Genêts, et son manoir, bâti à peu de distance du château de Bouron, connu dès le XIII[e] siècle, a continué pour ainsi dire ce château dont les ruines étaient très-apparentes encore en 1772.

### La Motte.

Ce fief, connu au XIII[e] et au XIV[e] siècle sous le nom de La Motte-les Champignelles, appelé depuis la Motte-Messire-Raoult, appartint constamment à la maison de Courtenay ou aux seigneurs de Champignelles. Il n'existe plus vestige de son manoir.

### Asnières

Ce fief, moins ancien que le précédent, avait moulin banal, et justice dont la juridiction s'étendait sur plusieurs habitations de la paroisse de Malicorne.

Il appartint, en 1615, à Guillaume Du Plessis, puis à Edme de Lenfernat, et à Gaston-Joseph de Lenfernat qui le vendit, le 30 août 1766, au lieutenant-général Rogres, comte de Champignelles.

### Villars.

Villars parait être la terre située au Gâtinais, que saint Didier, évêque d'Auxerre, donna, en 621, à la basilique de Saint-Julien d'Auxerre, sous le nom de *Villaris auroli*.

Comme fief, il avait justice et prévôté; il appartint, pendant le XV[e] et le XVI[e] siècle, à la famille de Courtenay, et depuis à Gaston-

Jean-Baptiste Saunat, puis à Edme Gaston de Lenfernat, seigneur de la Jacqueminière, qui épousa, le 18 juin 1676, Catherine Saunat.

L'année suivante, il était possédé de nouveau par Gaston-Jean Baptiste Saunat, chevalier, conseiller et maître d'hôtel du duc d'Orléans, puis bientôt après il rentrait dans la maison de Lenfernat. En effet, Gaston-Jean-Baptiste Gasson de Lenfernat était seigneur de Villars quand, le 7 juin 1715, il épousa Anne-Guillaume de Marsangy. Il le transmit par son décès à son fils Gaston-Joseph de Lenfernat, seigneur de Villars et d'Asnières. Celui-ci vendit ces deux terres, le 30 août 1766, au comte de Champignelles. Les armes des Lenfernat sont *d'azur, à trois lozanges d'or, 2 et 1*. Leur devise était : *Qui fait bien l'enfer n'a.* Il existe encore aujourd'hui deux tours du château de Villars.

LE PARC.

Ce fief avait droit de haute, moyenne et basse justice dans cent arpents à l'entour du manoir; droit de moyenne et basse justice jusqu'à 60 sous d'amende dans le surplus de la seigneurie, et droit de prévôté pour le tout.

Il fut donné, le 7 octobre 1501, par Jean de Chabannes à Jean de la Grange, son maître d'hôtel, en récompense de ses bons services, tel qu'il se comportait en Motte, place de maison-fort, fossés, étang, terres et bois, avec le droit d'y édifier maison-fort et pont-levis.

On vit bientôt s'y élever, en effet, un manoir seigneurial, avec grange, écuries, métairie, le tout clos de murs et entouré de fossés avec pont-levis, garenne et colombier. Il appartint depuis à demoiselle Paule de la Grange, qui épousa François de Terron, auquel elle survécut, et qui laissa pour héritiers Hélène de Bousigny, veuve de François de Montigny, écuyer, seigneur de l'Hermite et de Haute-Feuille, paroisse de Villiers-Saint-Benoît, et Antoine de Bousigny. Celui-ci posséda la totalité du Parc par suite de licitation du 25 mai 1642, et le transmit à Jeanne de Bousigny qui épousa Charles de Villemor, écuyer, seigneur de la Bruslerie, paroisse de Rogny. Il échut à Pierre de Villemor, leur fils; mais ce dernier, *détenu ès-prisons*

*royaux d'Orléans*, et marié à Marie du Chastel, le vendit, le 12 septembre 1682, à Marie de Billay, femme séparée de biens de Dominique de Chaumont, demeurant à la Cour-des-Prés, paroisse de Treigny. Cette dame semble n'avoir possédé le Parc qu'à titre de fidéi-commis, car, le 30 janvier 1707, il est vendu de nouveau par Pierre de Villemor à Jean de Villemor, son frère, seigneur de la Bruslerie. Il appartint depuis aux seigneurs de Champignelles.

### Le parc-vieil.

La seigneurie du Parc-Vieil (1) avait droit de prévôté, de haute, moyenne et basse justice, droits de coutume, de bourgeoisie, de corvées, de lods et ventes, droit de cens et rentes et de terrage à la treizième gerbe. Le manoir seigneurial, dont les principales constructions existent encore aujourd'hui, avait trois corps de logis, chapelle, colombier en pied et cour, le tout clos de murs et entouré de fossés pleins d'eaux vives avec pont-levis et porte cochère.

Ce château a été réédifié sur les ruines de l'ancien manoir appelé, au XIIe siècle, le Parc, et, déjà au XIVe, le Parc-Vieil. A la fin de ce siècle, il appartenait à Jean Gousle qui le transmit à Louis et Edouard Gousle, ses enfants.

Saisi seulement de sa part héréditaire, Edouard vendit la totalité du Parc-Vieil à Jean Berthier d'Auxerre. Sous la foi de ce contrat, il fut vendu successivement à Jean Dusset, seigneur de la Besserie-en-Limousin, et à Jean Blanchard, procureur général de Puisaye; mais Louis Gousle ayant formé une demande en revendication, une transaction du 1er avril 1805 le lui attribua tout entier. Il épousa Jeanne de Thou et en eut trois enfants, Claude, Gabrielle et Anne qui, bientôt devinrent orphelins. Leur tuteur vendit le Parc-Vieil à François de Courtenay, seigneur de Bléneau, à charge par lui de rembourser une

(1) Tous les titres du Parc-Vieil ont été mis à notre disposition par M. Paul Lavollée dont la cordiale hospitalité égale seule l'obligeance.

rente au capital de 600 livres, due par les mineurs Gousle au Chapitre d'Auxerre. Ce remboursement fut effectué le 29 août 1516.

Le partage des biens délaissés par François de Courtenay n'eut lieu que le 20 juin 1595 ; il attribua le Parc Vieil à son fils Odet qui mourut sans enfants. Un partage du 30 mars 1601, fit passer cette seigneurie à Jean de Courtenay, son fils, seigneur des Salles et du Coudray, marié à Madelaine d'Orléans, qui le vendit, le 28 août 1613, à Antoine Gauthier, avocat en la cour de parlement, et à Françoise Laudenot, sa femme.

Depuis il arriva à Jacques Bauchard, écuyer, conseiller, *secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances*, dont la fille Claude Bauchard épousa, en 1680, Edme-François Dupé, chevalier, seigneur de Louesme, capitaine de cavalerie au régiment royal Piémont, et depuis seigneur du Parc-Vieil.

La seigneurie du Parc-Vieil échut à leur fils aîné Pierre Dupé, marquis de Louesme, qui la donna à Pierre-Edme Dupé, son fils, comte de Louesme, marié à Marie-Françoise-Constance de Villemon, veuve de Charles-Auguste, baron de Helldorff, colonel d'infanterie.

Celle-ci avait eu de son premier mariage deux enfants ; il est nécessaire de les faire connaître.

Son fils Maurice, baron de Heldorff, épousa, le 13 juillet 1764, Louise-Félicité-Emilie de Creil.

Le comte de Louesme lui donna alors, par institution contractuelle les terres de Louesme et du Parc-Vieil dont il se réserva l'usufruit, ou une somme de 175000 livres, au choix du donataire.

Françoise-Charlotte-Julie de Helldorff, fille de la comtesse de Louesme, épousa, étant veuve de Charles-Auguste, baron Duldoph, Louis-Pierre de Grimault, comte de Moyon.

Tels étaient les nobles hôtes du Parc-Vieil vers 1767.

## V.

Depuis longtemps déjà le comte de Louesme et sa famille vivaient en mauvaise intelligence avec le comte de Champignelles.

Celui-ci, comme seigneur suzerain du lieu, avait à l'église la place d'honneur ; c'est à lui que le bedeau faisait le plus profond salut ; c'est à lui que le fabricien offrait d'abord le pain béni ; c'est à lui enfin que le curé envoyait le premier coup d'encensoir. M. de Louesme ne manquait pas d'orgueil, mais ami de la paix et d'humeur accommodante, il ne sentait pas assez vivement, au gré de la comtesse, la position inférieure qui lui était faite et l'injure permanente dont il était l'objet. Des cancans de village, colportés par les flatteurs des deux camps, envenimaient cette sourde querelle qui s'aigrissait aussi d'un levain de vieille rancune.

Le marquis de Champignelles, créancier du marquis de Louesme d'une somme de 6000 livres, avait cédé, en 1740, cette créance à son fils ; celui-ci en avait poursuivi le recouvrement, et les fils Dupé, pour se libérer, avaient été forcés de lui abandonner des biens en paiement. D'autres dettes étant devenues exigibles, les terres de Louesme et du Parc-Vieil avaient été affermées judiciairement au sieur Taconnet, bourgeois de Paris, qui en avait fait saisir les censives. Le comte de Louesme avait essayé de liquider complètement les dettes de son père et de conserver ces propriétés à la famille de sa femme ; il était même parvenu à désintéresser le sieur Taconnet qui lui avait cédé, le 13 août 1765, les censives saisies. Ces embarras financiers augmentèrent toutefois, et pour les dissimuler, la maison du Parc-Vieil affectait, vis-à-vis de M. de Champignelles, des airs de hauteur d'autant plus grands qu'il avait successivement réuni au fief suzerain presque tous les fiefs qui en relevaient et qu'on pouvait lui supposer le désir d'y joindre aussi le Parc-Vieil.

Les terres de cette seigneurie s'étendaient jusqu'aux bords de l'Agréau, sous les murs du château de Champignelles ; chaque jour la chasse de M. de Louesme y faisait une sorte de parade qui avait plus d'une fois aussi excité la bile du vieux général. Enfin les choses en vinrent à ce point que M. de Moyon provoqua en duel le comte de Champignelles qui refusa, soit que ses soixante-trois ans lui en fissent un devoir, soit que sa position de lieutenant-général ne lui permît pas de mesurer son épée avec celle d'un simple capitaine. Quoiqu'il en

soit, le dimanche suivant, quand M. de Champignelles sortit de la messe, et que la foule, qui l'avait précédé, s'ouvrit sur son passage, le comte de Moyon vint au-devant de lui et lui offrit, sur un plat d'argent, porté par deux valets, un sabre de bois! Cette scène fit, dans le pays, une profonde impression ; les ennemis du général en augmentèrent le retentissement par des placards injurieux, et la passion ne connut plus de bornes.

Cependant les créanciers du comte de Loueseme se montraient de plus en plus pressants et obtenaient plusieurs jugements contre lui. Chargé de les mettre à excution, Charles Jolivet, huissier à cheval du châtelet de Paris, à la résidence de Charay, avait vu le château du Parc se fermer devant lui et n'avait pu remplir sa mission. Il réclame alors l'assistance de la force publique et se présente de nouveau au Parc-Vieil, le 1er juillet 1768, appuyé de la gendarmerie de Saint-Fargeau, commandée par le brigadier Charles-Maurice-Hubert Labassé. Quand la petite troupe arriva devant le château, le pont-levis était levé : on tint conseil, mais pendant qu'on délibérait, les murs se garnirent de défenseurs et la résistance s'organisa. Sommant d'abaisser le pont-levis, la force publique fut sommée à son tour de se retirer si elle ne voulait essuyer le feu de la place. Une semblable menace ne pouvait intimider un brave militaire comme Labassé; elle hâta sa résolution. Il commande l'assaut, et, qui le croirait, rivalisant d'ardeur, l'officier ministériel tenta lui-même l'escalade. Aussitôt la fusillade commença comme on l'avait annoncé, et ne discontinua qu'après la retraite des assiégeants. Deux des leurs étaient restés sur le champ de bataille. C'était Jolivet et le gendarme Gautray.

La journée du 2 se passa à enterrer les morts; le 3, le siége recommença. Mais, cette fois, le commandant a pris ses mesures. Ses hommes disséminés en tirailleurs arrivent d'arbre en arbre jusqu'aux bords des fossés, et combattant ainsi à armes égales, Antoine Godard, un des assiégés, tombe bientôt frappé d'un coup mortel. Presqu'aussitôt le pont-levis s'abaisse et la place est conquise (1).

(1) Les personnes qui prirent une part active à cette coupable résistance

Cette scène sanglante, dont le moyen-âge offrit tant d'exemples, a le droit de surprendre en 1768, et, circonstance aussi remarquable, c'est que le sang versé au Parc-Vieil pour la défense des lois ne sera pas sans gloire pour la France ! Marguerite Gillet, veuve Jolivet, obtiendra, pour ses enfants orphelins, 4000 livres de dommages-intérêts qui seront consacrés à leur éducation ; l'intelligence et la bravoure de Labassé se seront révélées, et puis le temps arrive où l'enfant du peuple aura aussi sa place au soleil de la patrie. Patience !

Jean-Baptiste-Moïse Jolivet, fils de l'huissier de Charny, d'abord avocat, sera bientôt administrateur du département de Seine-et-Marne, député à l'assemblée législative, conservateur général des hypothèques, auteur de plusieurs ouvrages d'économie politique, conseiller d'Etat, commandant de la Légion-d'Honneur, et comte de l'Empire! Quant à Labassé, quoiqu'il ait commencé trop tôt sa carrière, il aura le temps encore de conquérir les épaulettes de colonel de hussards, et le bonheur de voir ses deux fils, l'un Mathieu Labassé, général et baron de l'Empire, l'autre Jean-Frédéric, colonel de cavalerie. Il viendra enfin mourir à Saint-Fargeau, ne voulant pas oublier qu'il y fut brigadier de gendarmerie (1).

Mais revenons au Parc-Vieil.

Le comte et la comtesse de Louesme furent arrêtés et une instruction criminelle fut dirigée contre eux et leurs complices, au bailliage de Montargis. Un an s'écoula de la sorte, mais l'affaire ayant été portée devant le parlement de Paris, le 4 juillet 1769, la justice humaine, terrible, impitoyable condamna le comte et la comtesse de Louesme

sont : 1° le comte ; 2° la comtesse de Louesme ; 3° la comtesse de Moyon ; 4° Antoine Godard ; 5° Pierre Pezet ; 6° Louis Gauthier, domestiques du château ; 7° Gabrielle Balzac, cuisinière ; 8° et Edme-Louis Dupuis, jardinier et vigneron du comte.

(1) Le comte Jolivet est mort en 1818, à 64 ans. Labassé père, qui avait épousé Thérèse Grondal, est mort à Saint-Fargeau, le 22 avril 1814, à 79 ans Le général Labassé est mort à Saint-Jean-d'Angely, en 1830. Son frère est mort également à Saint-Jean-d'Angely.

à avoir la tête tranchée en place de Grève, et prononça, au profit du roi, la confiscation de tous leurs biens.

A cette époque, une prostituée passée, d'un infâme tripot dans le lit d'un monarque libertin, trônait en souveraine à la cour de France.

Le chancelier Maupeou, sollicité en faveur des condamnés, affecta de se montrer inflexible; mais heureux de prouver son zèle à la Dubarry, en lui attribuant publiquement le mérite d'une bonne action, il la laissa demander elle-même au roi la grâce du comte et de la comtesse de Louesme et il en contresigna alors les lettres avec empressement.

Quant à la dernière disposition de l'arrêt, qui fut maintenue, ne pouvant préjudicier aux droits des tiers, le baron de Helldorff fit valoir ceux que lui avait conférés la donation de 1764; les créanciers des condamnés intervinrent également et formèrent entre eux un contrat d'union. La propriété des seigneuries de Louesme et du Parc-Vieil resta ainsi plusieurs années indécise. Pendant ce temps le baron de Helldorff mourut, laissant pour héritière la comtesse de Moyon, sa sœur; puis, par arrêté du conseil d'Etat, rendu à la muette, le 4 juin 1774, le roi fit don au comte de Moyon, alors colonel d'infanterie, du bénéfice de la confiscation. Cette donation fut confirmée par lettres patentes du 31 décembre suivant, enregistrées au parlement le même jour; mais alors la comtesse de Moyon venait elle-même de mourir laissant pour héritier Anonyme de Grimault, chevalier de Moyon, son fils mineur.

Les personnes ayant des droits sur le Parc-Vieil étaient trop nombreuses pour qu'il leur fût possible de s'entendre; aussi ce fut sous réserve des droits de tous, qu'il fut vendu par le comte de Moyon, le tuteur *ad hoc* de son fils et les syndics et directeurs de l'union des créanciers du comte et de la comtesse de Louesme, à Louis-Pierre Saunier, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires, par contrat du 23 décembre 1778. Le roi ratifia cet acte par lettres-patentes données à Montargis, le 9 avril 1779. Il restait au nouveau possesseur

du Parc d'offrir au comte de Champignelles, seigneur suzerain, ses devoirs de vassal; mais celui-ci, usant du bénéfice de la coutume, fit signifier à M. Saunier qu'il entendait retenir la terre de Parc-Vieil par puissance de fief. et il en exerça, en effet, le retrait féodal par contrat du 7 septembre 1780.

Les habitants de Champignelles, rendus à leur calme habituel, avaient conçu le projet pieux d'élever un calvaire entre la prairie et *les Champs Grillés*. Des quêtes furent faites dans ce but, et le 26 octobre 1777, on en faisait la bénédiction solennelle (1).

Edifier à cette époque un semblable monument, c'était préparer une joie de plus à la passion des démolisseurs. Renversé en 1792; rétabli processionnellement, le 5 avril 1807, il ne reste aujourd'hui de ce calvaire que la base circulaire d'un mur ruiné et une modeste croix de bois.

Le comte de Champignelles passa également les dernières années de sa vie à bâtir avec aussi peu de chances d'avenir. Le nouveau château dont il jeta les fondements était un vaste parallélogramme coupé par un pavillon en saillie, dans le genre de cette époque.

Il n'était pas achevé quand la Révolution en dispersa les débris.

Le comte de Champignelles mourut en cette ville, le 17 mai 1784. De ses sept enfants, il ne restait plus qu'un fils Armand-Louis, et une fille Adélaïde-Marie.

Le premier, né, le 17 juin 1740, d'abord capitaine d'infanterie, puis capitaine de cavalerie au régiment royal de Picardie, chevalier de saint Louis, exempt et sous-lieutenant des gardes du corps du roi, épousa, en 1770, Charlotte-Louise-Thérèse d'Y de Missy, et succéda à son père en prenant le titre de marquis de Champignelles qu'avait porté son aïeul.

(1) Nous ne prétendons pas rattacher à la malheureuse affaire du Parc-Vieil la pensée d'ériger le calvaire des Champs-Grillés, parce que nous n'avons aucune preuve à ce sujet. Elle était digne toutefois d'être conçue par le ministre d'une religion d'amour, de paix et de miséricorde.

Adélaïde-Marie, née le 7 octobre 1741, épousa, le 30 août 1764, Louis-Joseph Marquis de Douhault qui mourut, le 21 mars 1787, à Charenton où il avait été enfermé, dès 1766, pour cause d'épilepsie et de démence furieuse.

Madame de Douhault habitait ordinairement son château de Chazelet, mais elle venait fréquemment à Champignelles, où on annonça sa mort en 1788.

## VI.

Dans les premiers jours d'octobre 1791, on était à Champignelles dans la plus vive agitation. La garde nationale était en armes; on parlait des quinze mille émigrés réunis à Coblentz, des quatre cent mille hommes de troupes étrangères qui devaient, avec eux, envahir la France; on parlait de l'absence de M. de Champignelles qui, sans doute aussi, passait la frontière; on jurait de briser à jamais le joug oppresseur du passé et de repousser, par les armes, toute tentative d'invasion.

Au milieu de ces émotions populaires, et à la tombée de la nuit, un équipage s'arrête à la porte de l'auberge du *Cheval blanc*: Pierre Bauchet, l'hôte de céans, se présente, et madame Dumoutier de Mérinville, c'est le nom de l'illustre voyageuse, le prie de la faire conduire au château. Un instant après, la voiture est à sa destination, et le concierge Jean Loup, dit Saint-Loup, s'empresse à la portière, mais étonné de n'y rencontrer qu'une dame qu'il ne connaît pas et une femme de chambre, il s'enquiert du nom de la visiteuse et du but de sa visite.

La marquise Dumoutier de Mérinville, cousine de M. de Champignelles, demande à loger au château. — Je vous fais excuse, répond Saint-Loup, mais je ne connais à M. de Champignelles aucune parente de ce nom, et j'ai, du reste, la recommandation la plus expresse de ne recevoir personne sans un ordre par écrit. Force fut donc à la marquise de Mérinville de revenir au *Cheval blanc* et de s'y installer.

Une grande dame logée chez Bauchet, et Saint-Loup lui refusant la porte du château ! Il en fallait bien moins pour exciter l'attention publique.

Dès le soir même, une foule de curieux envahissaient l'auberge. La marquise de Mérinville parlait à chacun avec bienveillance ; elle interrogeait avec intérêt ; elle répondait avec bonté.

Le lendemain et les jours suivants, les visiteurs plus nombreux se pressaient au *Cheval blanc*; Bauchet ne savait auquel entendre et la marquise, oubliant au milieu de ce peuple l'orgueil d'un vain titre et des traditions surannées, descendit bientôt à une assez grande familiarité pour qu'on osât lui offrir un verre. Elle accepta sans difficulté et s'associa aux conversations de tout genre et aux libations de toute nature. On prétend, dit enfin la populaire marquise, que je ressemble beaucoup à feu ma cousine de Douhault, voyons, mes amis, regardez moi bien, est-ce vrai ? Chacun s'empresse, et, après avoir rapidement analysé ses vagues souvenirs, assure qu'elle ressemble, en effet, à s'y méprendre, à madame de Douhault.

« Ne vous en étonnez pas, braves habitants de Champignelles, car » je suis madame de Douhault elle-même. Mon frère a fait croire à » ma mort, mais je vis pour vous aimer et pour bénir avec vous la » chute de tous les tyrans et de tous les oppresseurs. »

Des bravos tumultueux couvrirent la voix de la marquise, puis, le silence s'étant rétabli, elle continua :

« Oui, mes amis, pour satisfaire son insatiable cupidité, mon frère » a obtenu contre moi une lettre de cachet ; il m'a fait jeter, sans pitié, » dans les affreux cachots de PIERRE-ENCISE et il a fait courir le bruit » de ma mort; mais la Révolution m'a rendue à la vie et à la liberté; je » viens réclamer mon patrimoine et vivre au milieu de vous. Je répudie » et je maudis ma famille ; heureuse de consacrer ma vie à soulager » l'infortune, je vais fonder un hôpital et tous mes biens appar» tiennent dés aujourd'hui à la ville de Champignelles ! »

Des bravos plus tumultueux encore accueillirent ces dernières paroles ; l'émotion ne permit pas à l'orateur de continuer.

En ce moment, le père Bauchet, trop occupé et éloigné de la marquise, est interpellé par un de ses voisins. — C'est singulier, mais c'est bien madame de Douhault ; ces gredins de nobles ! — Dame ! faudrait voir, et Bauchet se hausse sur la pointe des pieds. — Eh ! bien ! — Ma foi, répond Bauchet,

*Je vois bien quelque chose,*
*Mais je ne sais pour quelle cause,*
*Je ne distingue pas très-bien.*

— Comment, vous ne reconnaissez pas madame de Douhault ? — Non vraiment, puisqu'il faut vous le dire.

Un cri de réprobation s'élève à l'instant contre le malheureux Bauchet. La marquise indignée choisit un autre gîte, et l'auberge si pleine un instant auparavant, un instant après fut déserte.

Le sieur Retard, secrétaire de la mairie, devenu en même temps secrétaire intime de la marquise, organisa une souscription pour subvenir aux frais du procès : elle s'éleva bien vite à 1700 livres. Il sollicita et obtint en même temps du maire l'autorisation d'ouvrir une enquête *par turbes*, et, le 23 octobre, après annonce à son de caisse, on procéda à cette enquête. Quatre-vingt-seize témoins se présentèrent; tous reconnurent madame de Douhault.

Dès ce moment, elle a reconquis à Champignelles son état civil, elle est appelée à toutes les fêtes de famille et trois fois elle y accepte le titre de marraine. Ces plaisirs toutefois ne l'empêchent pas d'aviser aux moyens de rentrer dans la possession de ses biens usurpés, et de reprendre plus légalement sa position sociale. M. de Champignelles est assigné devant le tribunal du district de Saint-Fargeau, en partage de la succession de ses père et mère et en restitution des fruits dont le chiffre est porté à cinq cent mille francs.

Une volumineuse procédure et un jugement du 26 mai 1792 viennent ici substituer à l'histoire de madame de Douhault une autre histoire.

Anne Buiret est née à Paris, le 11 octobre 1756, fille de Jean-Baptiste Buiret, menuisier, et de Marie-Madelaine Broquet. Celle-ci, abandonnée par son mari, mourut peu d'années après avoir donné le jour à la petite *Nanon*, et la laissa à la charge de Pierre Broquet, menuisier appareilleur, son aïeul maternel.

Ne trouvant pas à s'occuper à Paris, Pierre Broquet fut employé d'abord par M. de Champignelles, commandeur de l'Ordre de Malte, à sa commanderie du Saulce, paroisse d'Ecolives, puis par le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, à son château de Nolon.

Broquet avait fixé son domicile á Sens, rue de la Parcheminerie. Sa petite fille avait grandi et l'âge avait développé chez elle de mauvais penchants. Elle accompagna à Brienon son grand-père, employé par l'archevêque à construire des fours et des moulins banaux, et y épousa, au mois de février 1776, Jean Baudin, tourneur à Sens.

Lasse bientôt de son mari et de son état de rempailleuse de chaises, Anne Buiret quitta le domicile conjugal et suivit un épicier de Courtenay. Puis elle revint habiter avec son mari qu'elle quitta de nouveau pour se fixer à Paris, où elle accoucha d'un garçon, le 11 septembre 1777.

Pendant quelques années, Anne Buiret mena une vie aventureuse au milieu de laquelle il est impossible de la suivre. En 1785, à l'occasion de la naissance du duc de Normandie, la reine exprima la volonté de retirer, à ses frais, du Mont-de-Piété les effets engagés par la classe indigente. Anne Buiret, au moyen d'une légère altération du nom de son mari, prit celui de madame Bourdin, femme de chambre de la reine dont elle revêtit la petite livrée; elle loua une voiture et des gens et se mit en quête des reconnaissances du mont de Piété, s'appropriant de la sorte les effets déposés.

La police fut bientôt sur ses traces, et le 3 janvier 1786 elle était écrouée à la Salpétrière, sous le nom de Grainville. Elle n'en sortit que le 16 octobre 1789, en vertu d'un ordre du comité de police délivré en exécution de l'arrêté de l'assemblée constituante.

Prenant alors le nom d'Anne-Louise de Champignelles, marquise de Grainville, Anne Buiret mit sa maison en rapport avec la position sociale qu'elle affectait et fit des dupes nombreuses. Arrêtée et déposée à la Force, elle fut condamnée, le 24 février 1790, à un mois de prison pour supposition de nom et de qualités tendant à abuser le public, ce qui ne l'empêcha pas de prendre successivement les noms de marquise de Blainville et de veuve de Gourdin, marquise de Grainville et baronne d'Aigny.

L'année suivante, elle quitta Paris et, vers la fin de septembre 1791, elle arriva à Auxerre, par le coche, et descendit à l'auberge de la *Pomme d'Orange*, tenue par le sieur Roblin. Cette fois, elle se nomme veuve Dumoutier de Mérinville, née de Champignelles. Elle se présenta, sous ce nom, d'abord chez madame Deschamps, qui profita de son extrême obligeance pour faire parvenir à M. d'Avigneau, son neveu, député à l'assemblée constituante, un sac d'argent qu'elle avait à lui envoyer. Madame de Mérinville se rendit ensuite à St.-Julien, mais l'abbesse, madame de Jaucourt, qui connaissait parfaitement la famille de Champignelles, accueillit fort mal la visiteuse qui, piquée au vif, lui adressa ce billet :

Mad. je *sui surpris* de votre *manierre* de *pansé a* mon *aigard* si vous *aitre* inquiette de mon *nom* le *voilas* Anne *Louyse Odailaide* de *Chanphnelles*, veuve du sieur Montiel de Merinville dame pour *a conpagne* madame *Etlisabaite*.

Informée de cette circonstance, madame Deschamps s'empressa de faire saisir les effets de la marquise, puis, la plus grande partie de la somme qu'elle lui avait confiée ayant été restituée, main-levée fut donnée de la saisie.

Anne Buiret se rendit alors à St.-Fargeau. A son arrivée, elle se présenta au château, comme parente de M. Champignelles, et pria M. de St.-Fargeau de vouloir bien lui prêter sa voiture parce que la sienne venait de se briser et qu'elle ne pouvait continuer sa route.

C'est dans cet équipage d'emprunt que nous l'avons vue arriver à Champignelles; c'est enfin quelques jours après que nous l'avons vue se métamorphoser en marquise de Douhault.

Le tribunal de St.-Fargeau lui trouva peu de naturel dans ce dernier rôle :

Elle était plus jeune, plus grande, plus forte que madame de Douhault ; elle n'avait ni ses manières distinguées, ni son orthographe irréprochable, ni son style pur et facile.

Elle ignorait tout ce que ne pouvait ignorer madame de Douhault : ses souvenirs d'enfance, de pension, de première communion, de jeunesse, de mariage, de fortune, de vie conjugale ; elle dénaturait toute l'histoire de sa famille et la sienne, au point de faire assister à son mariage son parrain mort 13 ans auparavant, et de se séparer de son mari 8 mois après son mariage quoiqu'elle ait vécu avec lui plus de 2 ans.

En conséquence, le tribunal débouta la demanderesse de ses prétentions, lui fit défense de prendre à l'avenir le nom et la qualité d'Adélaïde-Marie de Rogres, veuve de Douhault, et, pour l'avoir fait, la condamne à 5000 fr. de dommages-intérêts applicables aux pauvres de Champignelles.

Nous avons oublié de dire que madame de Douhault était décédée à Orléans le 19 janvier 1788 et que ce fait était attesté par un acte de décès en bonne forme.

Mais cet acte ne cachait-il pas un mystère d'iniquité ?

Peu de temps après ce jugement, M. de Champignelles avait été inscrit sur la liste des émigrés et ses biens placés sous la main de la nation.

Notre marquise, comprenant que sa cause était perdue si elle la séparait de celle de la révolution, n'intervint, près de l'administration, ni pour réclamer les revenus des biens frappés du séquestre ni pour s'opposer à leur aliénation. Elle partit donc pour le Berry, où madame de Douhault avait longtemps habité et où se trouvaient les débris de sa fortune.

Sa marche ressemble à un triomphe; partout la garde nationale lui fait cortège, rangée en haie de chaque côté de sa voiture, modeste équipage, mais paré de rubans et de guirlandes de fleurs.

Arrivée à Bourges, le corps municipal s'empresse de rendre ses devoirs à la marquise. A Argenton, le peuple se porte en foule à son hôtel et l'envahit de toutes parts, aspirant au bonheur de la voir et de la contempler. Quelques personnes seulement, comme à Champignelles, hasardèrent quelques dénégations, mais, menacées par la foule, elles durent prendre le parti de laisser faire.

La marquise avait interjeté appel du jugement du 26 mai 1792. En l'an IV, elle se décida à le porter devant le tribunal de Cosne, puis, l'organisation judiciaire ayant été modifiée, l'affaire vint de droit devant le tribunal de Nevers. Un jugement interlocutoire du 19 nivose an V, considérant que l'appelante s'était inscrite en faux contre l'acte de décès de madame de Douhault, sursit de prononcer jusqu'à ce qu'il eut été statué sur la question de faux.

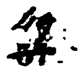
Ce jugement changea brusquement les rôles.

Le 9 ventôse an V, la marquise déposa au directeur du jury d'accusation à Argenton (Indre) une plainte contre Claude-Philippe de la Vergne de la Ronsière, Armand-Jacques-François Guyon de Guercheville et André-Jérôme Egrot du Lude, signataires de l'acte de décès argué de faux. Presqu'aussitôt la marche de cette affaire fut arrêtée par un conflit de juridiction : personne ne semblait se soucier de la diriger.

Ne pouvant nous attacher pas à pas à la suite de la marquise pendant ces longues hésitations judiciaires, nous parlerons seulement ici d'une de ses mésaventures.

Le 13 thermidor an VII, elle se trouvait à Nevers, logée à l'auberge de la *Nation*, quand un vol de mouchoirs de poche, commis au préjudice d'un marchand, habitué du lieu, attira sur elle tous les soupçons. Une perquisition ayant été faite en conséquence, elle fut trouvée nantie des objets volés, et écrouée le même jour dans la maison d'arrêt.

Le jury d'accusation, consulté sur la question de savoir s'il y avait lieu à poursuivre, fit, le 28 thermidor, à l'unanimité, la réponse sui-



vante : *Oui, il y a lieu.* Traduite devant le jury de jugement, le 18 vendémiaire an VIII, sa réponse fut : *L'accusée est convaincue d'être l'auteur de la soustraction ; il n'est pas constant qu'elle l'ait commise méchamment et à dessein de nuire à autrui.*

La marquise, à la faveur de cette dernière partie de la réponse du jury, fut mise en liberté.

Le conflit de juridiction ayant cessé quelques années après cet épisode, par suite de deux arrêts de la cour de cassation des 29 thermidor an X et 18 prairial an XI, la question de faux fut déférée à la cour spéciale et criminelle de Bourges. Par une plainte additionnelle du 28 thermidor suivant, la marquise comprit M. de Champignelles dans l'accusation, et un conseiller fut délégué pour instruire sur le tout.

Près de 300 témoins furent entendus, le 16 brumaire an XII et les jours suivants, mais, divisés en deux camps, la moitié nia ce que l'autre moitié affirma. On procéda ensuite à l'interrogatoire des accusés et de la plaignante. Celle-ci dut subir enfin une épreuve plus difficile : des lettres de madame de Douhault lui furent représentées, elle les reconnut comme étant son œuvre. A l'instant même, le magistrat instructeur lui en fit reproduire le contenu sous sa dictée, et l'affaire ainsi en état arriva à l'audience du 28 vendémiaire an XIII.

Deux systèmes se trouvaient en présence ; le premier : *Madame de Douhault est réellement morte à Orléans, le 21 janvier 1788.*

Le second : *Partie de Chazelet pour Paris, madame de Douhault descendit chez madame de la Vergne de la Ronsière, sa cousine, où elle resta quelques jours. Pendant une promenade en voiture, celle-ci lui offrit une prise de tabac, qui fut acceptée. Immédiatement après, madame de Douhault se serait endormie, le 14 janvier 1788 et ne se serait réveillée que le 19, se trouvant seule avec madame de la Ronsière qui lui aurait fait prendre un bouillon et l'aurait fait monter en berline et partir pour Paris.*

La cour, après avoir repris une à une toutes les impossibilités qui avaient frappé l'esprit des juges de St.-Fargeau, considéra que le second interrogatoire subi par la plaignante avait révélé des impossibilités nouvelles d'identité avec la marquise de Douhault ; que 12 ans d'étu-



des ne lui avaient pas suffi pour jouer convenablement ce rôle; qu'elle avait horriblement défiguré, par son orthographe, les lettres originales qui lui avaient été dictées, au point de ne pouvoir comprendre elle-même ce qu'elle avait écrit; qu'il lui était échappé, dans l'instruction, des expressions de corps-de-garde que ne permet pas une bonne éducation, et, devant la cour, des mots que prohibe également la grammaire, tels que j'*alla*, *je donna*, *je vena*.

Enfin, par ces considérations et autres, la cour dit que l'acte mortuaire du 21 janvier 1788 n'était entaché d'aucun faux et en conséquence, sans avoir égard aux plaintes des 9 ventôse an V et 28 thermidor an XI, elle débouta la plaignante de sa demande.

Tout finit-il là?

Non certainement, et cette femme qu'on vit plaider à Bourges, à l'aide d'un certificat d'indigence délivré le 29 messidor an XI par le maire de Cosne, trouvera facilement le moyen d'occuper d'elle, pendant 8 ans encore, la justice et le public.

Immédiatement après l'arrêt de la Cour criminelle de Bourges, M. de Champignelles avait assigné sa prétendue sœur devant la Cour d'appel de Paris, appelée alors à statuer sur le mérite du jugement rendu par le tribunal supprimé de St.-Fargeau, et peu de temps après il mourut. Mais Louise-Charlotte-Adélaïde Rogres de Lusignan de Champignelles, sa fille et son unique héritière (1), reprit l'instance et un arrêt par défaut du 15 ventôse an XIII confirma le jugement du 26 mai 1792.

L'appelante y forma opposition le 14 floréal et l'affaire revint devant la Cour, le 23 prairial suivant.

(1) Mlle de Champignelles eut deux frères : Louis-Réné-Norbert, né le 4 septembre 1771, et Pierre-Louis, né le 22 novembre 1772. Elle est née elle-même le 5 décembre 1775.

Elle conclut à ce que Mademoiselle de Champignelles fût obligée à faire la preuve de l'état d'Anne Buiret, femme Baudin; qu'il fût ordonné une vérification d'écritures, et qu'elle appelante fût de nouveau interrogée et admise à prouver qu'elle était réellement madame de Douhault.

Mais la cour se trouvant suffisamment éclairée par une double et longue procédure ne voulut pas ajourner sa décision.

En conséquence, s'appuyant principalement sur ces motifs :

Que l'appelante étant, de son aveu, entrée à la Salpêtrière le 3 janvier 1786 et y étant restée, sans interruption, jusqu'au mois de juillet 1789, ne peut être madame de Douhault qui, en 1786 et 1787, a signé à Chazelet de nombreux actes authentiques ;

Qu'elle ne peut non plus avoir été à la fois en janvier 1788 à la Salpêtrière, à Paris, et chez madame de la Ronsière, à Orléans ;

Que le décès de madame de Douhault, qui résultait déja de l'acte mortuaire du 21 janvier 1788, a été prouvé de la manière la plus positive devant la cour criminelle de Bourges ;

Qu'on ne peut ajouter foi au récit invraisemblable de la réclamante, qui voudrait persuader qu'au mois de janvier 1788, après un sommeil continu de cinq jours entiers, occasionné par une prise de tabac qu'on lui a présentée, n'ayant eu à son réveil qu'un bouillon pour réparer une abstinence de cinq jours, et son corps couvert de vésicatoires et de sinapismes, elle a été mise, seule, dans une voiture qui l'a conduite à Paris, chez son frère qui a refusé de la recevoir, elle qui était encore à la Salpêtrière en 1788 et 1789, elle qui, au lieu de se pourvoir, aussitôt sa liberté rendue, en restitution d'état, s'est livrée à de nombreuses excroqueries sous des noms supposés ;

Que ce n'est point à des traits si bas et si vils, mais sous les rapports les plus heureux que s'est toujours fait connaître la véritable veuve de Douhault ;

Que le défaut d'identité entre elle et la réclamante se manifeste encore en consultant l'extérieur de celle-ci, à laquelle il est impossible de donner 64 ans qu'elle aurait aujourd'hui si, comme elle le suppose,

elle était née le 7 octobre 1741, date de la naissance de la veuve de Douhault;

Que l'appelante paraît d'une santé forte et robuste tandis que la veuve de Douhault était d'une santé faible, et sujette à des infirmités;

Que celle-ci avait reçu la meilleure éducation, parlait et écrivait correctement, ainsi que le constatent les pièces du procès, avantages que n'a pas la réclamante, ainsi que cela est également prouvé;

Qu'elle est si peu ce qu'elle prétend être qu'elle a été longtemps dans l'ignorance des prénoms de la veuve de Douhault et que trois fois marraine à Champignelles, trois fois elle a signé les registres d'une manière différente;

La cour a ordonné que le jugement du 26 mai 1792 sortirait son plein et entier effet, que les noms et qualités que s'est faussement attribués l'appelante dans tous actes quelconques seraient biffés; que les mémoires publiés sous son nom seraient supprimés, enfin qu'à la diligence du procureur-général impérial près la cour, expédition du jugement du 26 mai 1792, ainsi que de l'arrêt de la cour de justice criminelle de Bourges, du 28 vendémiaire an XIII, ensemble du présent arrêt, serait adressée au procureur-général impérial de la cour criminelle du département de l'Yonne.

L'arrêt de la cour d'appel de Paris, exclusivement motivé sur des faits, semblait de nature à ne pouvoir être déféré à la cour de cassation. Cependant tous les degrés de juridiction devaient être épuisés dans cette affaire et la hiérarchie des tribunaux parcourue tout entière.

Un arrêt de la cour suprême, du 30 avril 1807, maintint l'arrêt du 23 prairial an XIII, dans toute sa force et consacra définitivement que la réclamante était une audacieuse aventurière.

Mais ne croyons pas qu'elle soit femme à baisser la tête sous le poids de la maxime *res judicata pro veritate habetur*; ne croyons pas non plus que la justice criminelle ait avec elle à la fin son tour.

Habile à exploiter l'enthousiasme révolutionnaire, notre ex-marquise saura aussi exploiter l'amour du merveilleux et attacher à sa cause, à l'aide de quelque charme ou de quelque mérite inconnu, douze célèbres jurisconsultes.

Depuis son arrivée à Champignelles, elle a vu s'écrouler le trône de Louis XVI ; elle a vu passer la république, et c'est à l'empereur Napoléon qu'elle demandera, en 1809, la révision des procès qui l'ont flétrie.

Napoléon ne fera pas sans doute droit à sa demande, mais qu'importe ! La justice aura menti, et l'aventurière sera longtemps encore madame de Douhault dans ses requêtes, dans les mémoires à consulter des Deseze, des Huart-Duparc, des Chauveau-Lagarde, etc., etc. ; elle le sera pour beaucoup de journaux et pour une grande partie de leurs lecteurs.

L'était-elle pour tous ses amis?

Le trône impérial à son tour sera brisé. Elle déposera aux pieds de Louis XVIII, en 1817, une nouvelle requête en révision, qui n'aura pas plus de succès.

Il n'entre pas dans notre but d'apprécier tous les moyens invoqués en faveur de la révision sollicitée ; il nous suffira d'analyser ceux qui forment pour ainsi dire la clef de voûte de l'édifice, et de rechercher s'ils sont propres à changer en erreur déplorable la vérité judiciaire.

1°. L'arrêt de la cour d'appel de Paris avait rejeté les conclusions de la réclamante tendantes à mettre à la charge de mademoiselle de Champignelles la preuve de l'identité d'Anne Buiret avec la fausse marquise, sans songer même à donner à celle-ci un nom, une famille, un état, en échange de l'état qui lui était refusé.

C'était, disent les savants jurisconsultes que nous avons nommés, un exemple unique dans les annales de la justice en France qu'un demandeur en revendication d'état civil soit délaissé sans nom par les tribunaux. La défense faite à la réclamante de porter les noms de Champignelles de Douhault ne satisfaisait ni la justice ni la société, puis qu'on ne cessait de dire *qui est-elle?* C'était violer enfin les principes de toutes les lois civiles que de laisser un citoyen sans état, n'ayant de

place nulle part, dans la société à laquelle il appartient, et existant au milieu d'elle, *sans être rien*.

Pour nous, qui sommes, il est vrai, étranger à la science du barreau, nous avouerons que ces motifs ne nous ont pas séduit, et si quelqu'aventurière se disait notre sœur, nous trouverions fort impertinent le tribunal qui nous obligerait de l'accueillir comme telle ou de lui trouver un autre nom en échange de celui qu'elle aurait couvert d'opprobre et qu'elle ne voudrait plus avouer.

Voilà pour le droit.

2°. En fait, nous rencontrons une troisième histoire.

L'erreur judiciaire résulte uniquement, disait-on, de ce que la réclamante, dans l'interrogatoire qu'elle a subi à St.-Fargeau, a déclaré être entrée à la Salpétrière le 3 janvier 1786 et y être restée, sans interruption, jusqu'au mois de juillet 1789.

Cette réponse, faite dans un moment de trouble à une foule de questions sans lien, sans relation les unes avec les autres, est une déplorable fatalité, mais elle est un mensonge.

En effet, Jean Baudin amené à l'audience en présence de la réclamante ne l'a pas reconnue pour sa femme. Donc elle n'est pas Anne Buiret.

Si elle n'est pas Anne Buiret, il est prouvé par un extrait du registre d'entrée tenu à la Salpétrière que, le 3 janvier 1786, il n'y a été reçu qu'une enfant de 7 ans, qui ne peut être la réclamante, et Anne Buiret qui ne l'est pas, donc la demanderesse en révision peut être madame de Douhault.

Le refus de Jean Baudin de reconnaître sa femme ne nous a pas surpris, il n'a pas non plus fixé l'attention des juges, mais ce qui nous surprend c'est que les douze jurisconsultes n'aient pas songé à appuyer leur système d'une pièce de plus, d'un extrait du registre d'écrou de la Salpétrière constatant que madame de Douhault y était entrée à une époque quelconque.

Et puis la présence de la réclamante à la Salpétrière, pendant que madame de Douhault vivait à Chazelet, est loin d'être le seul motif qui ait déterminé le tribunal de St.-Fargeau, la cour criminelle de Bour-

ges et la cour d'appel de Paris ; mais on se garda bien de combattre sur ce terrain. On se borna à insinuer qu'Anne Buiret, enfermée à la Salpêtrière, en même temps que madame de Douhault avait pu apprendre d'elle différentes particularités sur sa famille, et l'on soutint que c'était Anne Buiret qui avait été condamnée pour escroquerie et supposition de personne, que c'était Anne Buiret qui, à la fin de septembre 1791, s'était présentée, à Auxerre, chez madame Deschamps et la sœur de Jaucourt, mais que c'était madame de Douhault qui, quelques jours après, arrivait à Champignelles dans la voiture de M. Lepelletier de St-Fargeau.

Cette nouvelle version est-elle beaucoup plus croyable que la prise de tabac soporifique?

Dans un recueil de pièces publié en 18[illegible]7, à l'appui de la demande en révision, les conseils de la réclamante se sont, eux aussi, laissés entraîner à une sorte de fatalité en plaçant en tête de ce recueil le portrait de leur cliente. Personne n'a pu croire alors que l'original avait 76 ans !

Ainsi cette femme, inspirée par un mauvais génie aura, pendant 20 ans, troublé la tranquillité d'une honnête famille ; elle aura, pendant vingt ans, trouvé les moyens de vivre et de payer les frais énormes d'une longue série de procès ; pendant vingt ans, elle se sera jouée de la justice, et elle est morte sans qu'elle ait pu la frapper d'une peine sévère et juste.

Quant à mademoiselle Rogres de Lusignan, dernier rejeton de la famille à laquelle la plus extraordinaire des intrigantes s'était attachée comme un ver rongeur, elle est morte à Paris le 30 octobre 1830, après avoir non-seulement pardonné à la commune où son père trouva tant d'ennemis, mais encore après lui avoir légué une somme de vingt mille francs.

DÉY.

## INDICATION

### DES DOCUMENTS ET DES OUVRAGES CONSULTÉS.

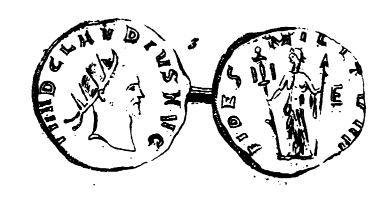
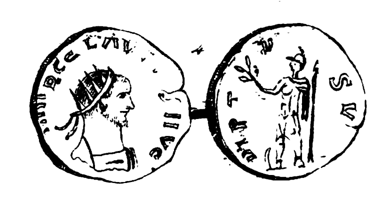
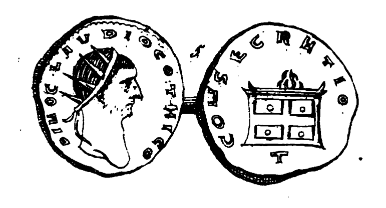
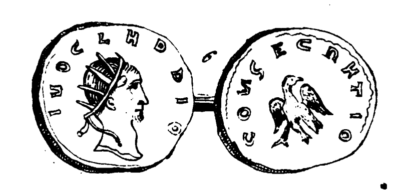
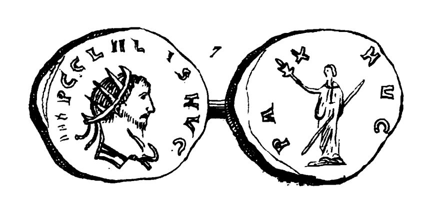
*Archives du département de l'Yonne.*
*Actes de l'état civil de Champignelles et de St.-Fargeau.*
*Pouillé du diocèse de Sens, manuscrit de la bibliothèque de la ville d'Auxerre.*
*Histoire des Croisades, par Michaud.*
*Histoire des Français, par Lavallée.*
*Gallia Christiana, par Dom Ste.-Marthe.*
*Histoire généalogique de la maison de Courtenay, par du Bouchet.*
*Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, par le père Anselme.*
*Dictionnaire de la noblesse.*
*Histoire de la prise d'Auxerre par les Huguenots, de l'abbé Lebeuf.*
*Notice sur le château de St.-Fargeau, par M. Chaillou des Barres.*
*Procès-verbal de rédaction des coutumes de Sens et de Montargis.*
*Dictionnaires historiques.*
*Mémoires de Bonamy.*
*Titres de propriété du Parc-Vieil.*
*Minutes des notaires de St.-Fargeau, au* XVI^e^ *siècle.*
*Arrêts du Parlement de Paris, Recueil des archives du royaume.*
*Revue des deux Mondes, 1^er^ décembre 1847.*
*La fausse marquise de Douhault, — un vol. in-12, Paris.*
*Requête au roi, mémoire à consulter et consultations relatives aux arrêts.*
*Douhault. Un vol. in-12, Paris 1817.*
*Dossier de la procédure contre Anne Buiret, déposé aux archives de la cour criminelle de l'Yonne.*

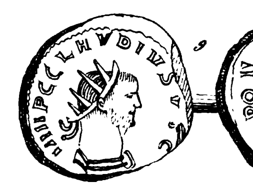
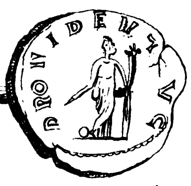
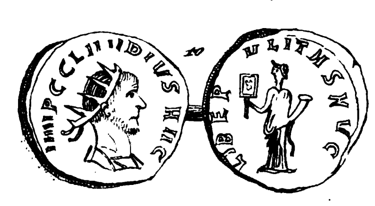
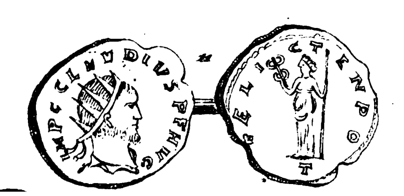
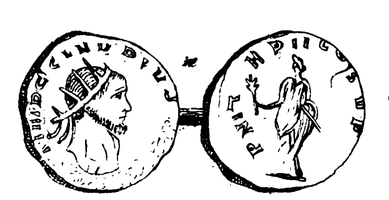
# Médailles d'Appoigny,

## Planche 3.

**CLAUDE II.**



*Lith Perriquet.*

## MÉDAILLES TROUVÉES A APPOIGNY.

(*Suite*).

---

## CLAUDE II, *le Gothique*.

Je ne sais si jamais prince excita plus d'enthousiasme et obtint plus d'éloges que Claude II. Voici la litanie d'acclamations que le Sénat récita en sa faveur. Glorieuse pour Claude qui pouvait mériter des éloges, cette pièce curieuse caractérise une époque de bassesse et de flatterie où tout se prosternait servilement aux pieds de ces empereurs, vraies idoles d'un jour que les années faisaient et défaisaient si capricieusement et si vite. « On se revêtit de la toge, dit Trébellius Pollion (1), on se rendit au temple d'Apollon, on y lut les lettres du prince Claude et on y fit ces acclamations : »

« Claude-Auguste, puissent les dieux vous conserver pour notre bonheur (*quarante fois*) » (2).

« Claude-Auguste, nous vous avons toujours souhaité pour empereur, ou un empereur tel que vous (*quatre-vingts fois*). »

« Claude-Auguste, nous comptons avoir en vous un frère, un père, un ami ; vous êtes un bon sénateur ; l'Empire vous reconnaît pour son digne chef (*quatre-vingts fois*.) »

« Claude-Auguste, vengez-nous d'Auréolus ! (*cinq fois*). »

« Claude-Auguste, vengez-nous des Palmyriens ? (*cinq fois*) »

« Claude-Auguste, délivrez-nous de Zénobie et de Victoire ? (*sept fois*). »

« Claude-Auguste, Tetricus n'a rien fait (*sept fois*). »

(1) Hist. August. III, 890.
(2) Crévier, Hist. des Emp. VI, 5-6.

Toutes ces louanges étaient-elles de pures flatteries? Non, je l'ai dit, cet enthousiasme était mérité; Claude fut un grand prince sous tous les rapports. Sa taille élevée, sa physionomie noble, le feu de ses yeux, au physique; et, au moral, l'éclat de ses vertus, et il les avait toutes à un haut degré, commandaient le respect et inspiraient l'amour. Infatigable et ennemi de la mollesse et du luxe, il se plaisait aux travaux de la guerre ; ses exemples formaient le soldat à l'exercice de la vie la plus dure. Le rang suprême ne l'énerva point, sa rare valeur le couvrit de gloire et les lois sages qu'il publia eussent enchaîné le bonheur et la prospérité dans son vaste empire, si elles eussent été constamment observées. On l'a accusé d'avoir trempé dans la mort de Gallien, son prédécesseur : le fait est vraisemblable ; mais il n'est pas prouvé et, si ce prince a eu le malheur de commettre ce crime, ses vertus l'effaceraient aux yeux de la postérité, si un pareil forfait peut-être effacé de la vie d'un homme. Ce qui est bien constant, c'est que, idole des Romains pendant sa vie, Claude fit couler leurs larmes par sa mort et fut aimé d'eux au delà du tombeau. « On en fit un Dieu ; on lui éleva des autels et des temples; le Sénat lui consacra un bouclier d'or qui fut placé dans la salle où il s'assemblait. On lui érigea aussi une statue d'or, haute de dix pieds, qui fut mise dans le Capitole à côté de celle de Jupiter (1). »

Ce portrait de Claude, tout à fait conforme aux témoignages de l'Histoire, sert à expliquer un grand nombre des médailles qui furent frappées sous son règne prospère.

« Ce héros, qu'Aurélien nommait saint et vénérable (2), n'avait gouverné l'Empire qu'un peu plus de deux ans.

« Il avait commencé à paraître en 250 ou 251, dès le temps de Dioclétien qui estima l'amour qu'il avait témoigné en une rencontre pour la pudeur (3). »

(1) Beauvais, Hist. des Emp, t. II, p. 73.
(2) Ib. 36, 74.
(3) Tillemont, Hist. des Emp., t. III, p. 487.

1. ℞. GENIVS EXERCI. Personnage tenant une patère de la main droite et une corne d'abondance de l'autre ; dans le champ *Z*.

*Variété* : Rien dans le champ.

Pedrusi explique cette médaille de l'élévation de Claude à l'empire par les soldats et l'Histoire confirme cette interprétation. L'armée le nomma et le Sénat le reconnut ensuite le 24 de mars 268 (1). PL. III.

Peut-être doit-on rapporter les revers suivants à la même époque : n. 1.

2. ℞. GENIVS AVG. Personnage sacrifiant à un autel à gauche et portant une corne d'abondance de la main droite.

*Variété* : La même ; mais à la face au lieu de IMP. C. CLAVDIVS. AVG., on lit : IMP CLAVDIVS ; A, ou peut-être II, dans le champ, à droite.

3. FIDES EXERCI. La Fidélité portant deux enseignes militaires, 2.
l'une droite, l'autre inclinée.

*Variété* : XI dans le champ.

4. ℞. FIDES MILITVM. La Fidélité tenant de la main droite une 3.
enseigne militaire et de l'autre une lance, E dans le champ.

*Variété* : rien dans le champ, S à l'exergue, deux enseignes militaires ; FIDES MILIT.

5. ℞. FORTVNAE RED. La Fortune dirige un gouvernail de la main droite et porte une corne d'abondance de la gauche, S à l'exergue.

*Variété* : Z dans le champ.

6. ℞. AETERNIT AVG. Le Soleil debout porte un rameau de la main droite et un globe de la gauche, N dans le champ.

7. ℞. LAETITIA AVG. La Joie debout à gauche porte une couronne dans la main droite, elle pose la gauche sur une ancre : XII dans le champ, à droite.

*Variété* : Point d'ancre ; une corne d'abondance ; I dans le champ.

(1) Tom. IV, de Pedrusi.

PL. III. Ainsi ces monnaies pourraient être de l'année 268. Il n'y a aucun doute pour celle qui suit :

8. ℞. ADVENTVS AVG. L'Empereur à cheval portant une branche d'olivier.

Il est évident qu'il est ici question de l'arrivée de Claude à Rome, après la défaite d'Auréole, en 268.

La même année, notre empereur battit les Allemands près du lac de Garde, et, l'année suivante, il remporta une grande victoire près de Nayssus (Nissa), dans la Servie, sur les Goths qui ravageaient l'empire avec une armée de 320,000 hommes et une flotte de 2,000 vaisseaux. Ces hauts faits justifient parfaitement les quatre revers que je vais décrire:

9. ℞. IOVI VICTORI. Jupiter debout tenant un foudre d'une main et une haste de l'autre.

10. ℞. VICTORIA AVG. La Victoire debout, à gauche, portant une couronne de la main droite et une palme de la gauche; A dans le champ.

*Variétés* : La même ; champ vide.
La Victoire à droite, S à l'exergue.
La Victoire à droite, C à l'exergue.
La Victoire à droite, Γ dans le champ.

n. 4. 11. VIRTVS AVG. L'Empereur debout, le casque en tête, porte une branche de laurier à la main droite et tient la lance de la gauche; un bouclier est posé à ses pieds.

*Variétés* : Mars passant à droite : il porte une enseigne sur l'épaule gauche et la lance inclinée dans la main droite ; P à l'exergue.

5. 12. ℞. CONSECRATIO. Autel allumé, autour de la face, la légende est : DIVO CLAVDIO GOTHICO.

*Variétés* : A la face seulement DIVO CLAVDIO.
Plusieurs dont l'autel présente dans sa forme quelques différences qu'il est inutile de décrire ; mais je les ai conservées. Elles servent à faire voir que les moules étaient fort variés et qu'on ne tenait pas à une scrupuleuse imitation.

La première de ces médailles rappelle la victoire que Claude rem- PL. III.
porta sur les Goths, l'an 269 de J.-C., dans la Haute-Mésie et dans laquelle il leur tua en un jour plus de cinquante mille hommes. C'est cette glorieuse affaire qui lui a valu le nom de *Gothique*. Malheureusement les barbares avaient apporté la peste dans l'empire et leur vainqueur lui-même en mourut, l'année suivante, vers le mois de mai.

Voici une autre consécration :

13 CONSECRATIO. Aigle éployé. n. 6.

*Variété* : Module plus petit, où les pattes de l'aigle ne reposent sur aucun appui.

Elle est de 270. C'est une médaille d'apothéose.

Les restes de ces Allemands que Claude avait battus en 268 furent à peu près détruits en 270 par la famine et par la peste, dans les défilés du mont Hæmus, et le peu qui échappa à ces fléaux fut incorporé aux armées romaines, ou appliqué à la culture des champs. Rien n'empêche donc de penser que la paix paraissant alors assurée à l'empire, on ait frappé les revers 14, 15, 16 et 17 qui suivent :

14. ℞. PAX AVG. La Paix debout à gauche, porte une branche 7.
d'olivier dans la main droite et tient dans la gauche la haste transversale.

*Variété* : La Paix marche rapidement ; T à l'exergue.

15. ℞. PAX AVGVSTI. La Paix debout, comme au n° 14 ; A dans le champ.

16. ℞. PAX AETERNA. La même ; rien dans le champ.

17. ℞. MARTI PACIFERO. Mars, casqué et armé, tient un rameau de la main droite ; on voit à sa gauche une lance et un bouclier ; dans le champ A.

*Variétés* : MARTI PACIF. Le bouclier est à la droite de Mars, qui regarde à gauche, comme dans la précédente ; rien dans le champ.

Mars marche ; X dans le champ, à gauche.

18. . AEQVITAS AVG. L'Equité, ou une Monnaie debout avec 8.
des balances.

*Variété :* II dans le champ ; exergue XXIΓ.

Cette dernière pièce est un souvenir précieux de la justice que Claude fit refleurir pendant son séjour à Rome ; car *il condamna hautement*, dit Tillemont (1), *les magistrats qui avoient vendu la justice*. Ce grand prince porta même l'équité jusqu'au plus noble désintéressement. Zonare en rapporte un beau trait qui mérite d'être cité.

« Gallien avait souvent ôté à l'un pour donner à l'autre : et Claude, devenu empereur, se montra disposé à réformer ces injustices. Une femme vint le trouver et lui représenta qu'il possédait une terre dont elle avait été dépouillée contre tout droit et toute raison. Il lui répondit : « Le tort que Claude encore particulier vous a fait, dans un « temps où il n'étoit point chargé de veiller à l'observation des lois, « Claude empereur le répare. » Et il lui rendit la terre dont elle réclamait la possession (2). »

PL. III. n. 9. 19. ℟. PROVIDENT AVG. La Providence appuyée sur une colonne étend sur un globe posé à ses pieds, un sceptre qu'elle tient de la main droite : elle porte à la gauche une corne d'abondance.

*Variétés :* S dans le champ ; il parait y avoir une lance, ou une haste à la place de la corne d'abondance.

T dans le champ, à droite.

X dans le champ.

10. 20. ℟. LIBERALITAS AVG. La Libéralité debout.

*Variété*: LIBERAL AVG. S dans le champ.

21. ℟. ANNONA AVG. L'Abondance debout, tenant des épis dans sa main droite et une corne d'abondance de la gauche.

*Variété* : Caractère des lettres plus barbare ; par exemple III pour N ; la face et le revers n'étant pas dans le même sens. Ces légères différences se trouvent fréquemment, surtout pour les médailles de Gallien et de Claude II. Je les signale une fois pour toutes ; je n'y reviendrai pas.

(1) Hist. des Emp. III, 490.
(2) Crévier, VI.

Ces pièces évidemment indiquent des largesses au Sénat et au peuple surtout. Il est hors de doute que Claude en ait fait; mais je n'en ai trouvé aucun ressouvenir dans ses historiens.

22. ℞. FELICITAS AVG. La Félicité portant un caducée et une corne d'abondance.

*Variétés :* Un caractère défiguré à gauche dans le champ.
B dans le champ.

23, ℞. SPES AVG. L'Espérance, portant une branche d'olivier dans la main droite; II dans le champ, à droite.

24. ℞. SPES PVBLICA. Femme debout, à gauche, portant un rameau.

25. ℞. SALVS AVG. Hygiée debout faisant boire un serpent.

26. ℞. PIETAS AVG. Femme sacrifiant, à gauche, devant un autel.

27. DIANAE LVCIF. Diane-Lucifère, debout. PL. III.

28. FELICIT TEMPO. Femme, debout, à gauche, portant un caducée de la main droite et une haste de la gauche; T à l'exergue. n. 11.

29. ℞. SECVRIT. AVG. La Sécurité, debout, appuyée sur une colonne; dans le champ XI.

Je n'entreprends pas d'expliquer ces revers qui peuvent se rapporter à des faits déjà rappelés, ou qui n'expriment qu'un sens général et des éloges qui ne se rattachent à aucun fait particulier bien connu.

30. ℞. IOVI STATORI. Jupiter Stator, portant la haste.

Ce revers peut se ranger dans ceux de la Paix; il est le fruit des mêmes événements.

31. ℞. MARS VLTOR. Mars passant; A dans le champ.

*Variété:* Rien dans le champ.

Cette médaille est dans le même sens que celle à IOVI PROPVGNATORI. Elle se rapporte sans doute à la défaite d'Auréole.

32. ℞. ORIENS AVG. Le Soleil debout; exergue P.

33. ℞. PM TR P II COS PP. L'Empereur, à droite; A dans le champ. 12.

*Variété :* PM TR P II COS PP. L'Empereur, debout, avec le paludamentum, portant un rameau d'olivier d'une main et la haste de l'autre.

J'ai déjà parlé de ces légendes qui marquent les années du Tribunat; inutile d'y revenir.

## QUINTILLE.

Toutes les médailles de petit bronze de ce prince sont communes, s'il en faut croire Mionnet, et généralement elles ne publient que des flatteries. Ce prince, frère de Claude, ne régna pas vingt jours, il n'a eu le temps de rien entreprendre de glorieux. Il avait de la modération, de l'affabilité, des mœurs; il aimait l'ordre; mais ces vertus ne suffisent pas pour faire un grand prince. Quintille manquait de fermeté et son frère, qui jugeait l'empire un fardeau trop lourd pour ses épaules, avait désigné Aurélien pour son successeur, au détriment de Quintille. C'est un éloge que j'ai oublié de lui donner à son article. On ne voit guère de princes préférer les intérêts de leurs peuples à ceux de leur propre famille et Claude II fut assez grand pour le faire.

PL. IV. n. 1. 1. ℞. LAETITIA AVG. La Joie, debout; XII dans le champ.

*Variété* : Champ vide.

Ce revers a pu être vrai. Quintille, comme beaucoup d'autres avant et après lui, trouva la puissance une bonne fortune; le peuple lui-même se sera réjoui à son avénement; le peuple aime le changement et ce n'est pas d'hier,

Mobilium turba Quiritium (1);

mais il n'y gagne pas toujours. Quant au revers:

2. ℞. FIDES MILITVM. Une femme, entre une enseigne et une haste :

*Variété* : E dans le champ.

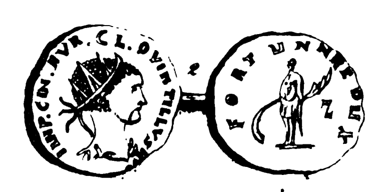
S'il a été vrai le jour de l'élévation de Quintille, il est aujourd'hui une sanglante ironie et une marque de la confiance qu'un prince peut avoir dans la foule qui l'entoure et le flatte. Les légions d'Italie l'avaient salué Empereur à la fin de mai 270, et, le mois suivant, ces

(1) Herat Od. I, 1.

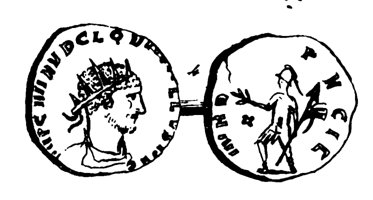
# Médailles d'Appoigny,

## Planche 5.

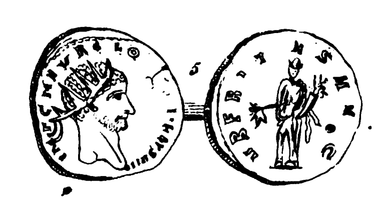
QUINTILLE.



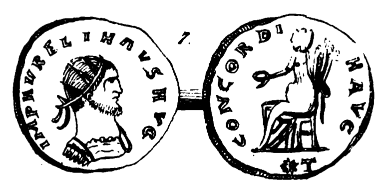


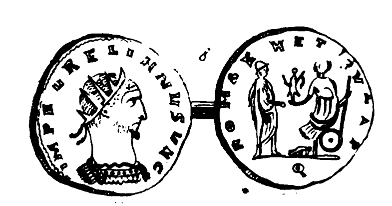


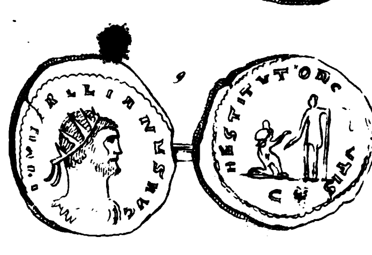
AURELIEN.

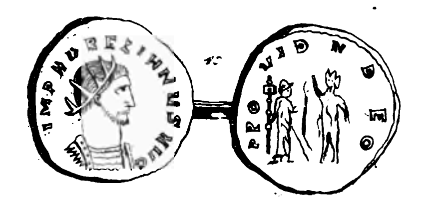


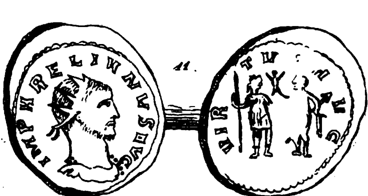


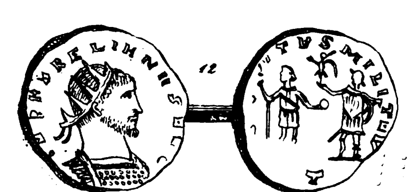












Lith. Perriquet.

mêmes légions l'abandonnaient pour crier : vive Aurélien ! Il eut beau PL. IV.
les haranguer, la *fides militum* fut sourde, et le malheureux prince qui avait pris un fardeau trop lourd pour sa faiblesse, « n'écoutant plus que son désespoir, se fit apprêter un bain où on lui ouvrit les veines (1). »

3. ℟. FORTVNA REDUX. La Fortune, à gauche, porte une corne n. 2.
d'abondance ; dans le champ Z.

4. ℟. PAX AVGVSTI. La Paix, à droite, porte une branche d'oli- 3.
vier d'une main et la haste transversale de l'autre ; exergue A.

*Variété:* La Paix à gauche ; A dans le champ.

5. ℟. VIRTUS AVG. Mars armé à gauche ; B dans le champ.

6. ℟. VICTORIA AVG. Victoire marchant à droite, elle porte une couronne de laurier d'une main et un rameau de l'autre.

*Variété* : Γ à l'exergue.

7. ℟. SECVRITAS AVG. La Sécurité appuyée sur une colonne, une lance à la main droite ; XI dans le champ.

8. ℟. PROVIDENT AVG. Femme à gauche, un globe à ses pieds ; elle tient une ancre, ou un aviron de la main droite et la haste de la gauche.

9. ℟. MARTI PACIF. Mars armé et marchant à gauche. Il porte 4.
un rameau dans sa main droite.

Toutes ces médailles peuvent se rapporter à une bien petite affaire, la seule qu'il y ait eue sous le règne éphémère de Quintille. Un reste de Goths encore en armes pilla la ville d'Anquiale, dans la Thrace, et tenta de s'emparer de Nicopolis, dans la basse Mésie ; les gens du pays suffirent pour les dissiper (2).

10. ℟. AETERNIT AVG. Le Soleil à gauche, portant un globe. A dans le champ.

11. ℟. VBERITAS AVG. L'Abondance, à gauche, tient dans sa 5.
main droite des épis et un fruit et une corne d'abondance dans la gauche ; à droite ; dans le champ Q

(1) Beauvais.
(2) Tillemont, Hist. des Emp. II, 499

Je ne relève pas AETERNITAS AVG. pour un règne de moins d'un mois. Toutes ces flagorneries font pitié. Ces princes *éternels*, le tableau de nos médailles d'Appoigny en présente dix-huit en trente-neuf ans !

## AURELIEN.

Aurélien fut un grand homme ; mais il fut moins un bon prince qu'un génie habile et nécessaire au rétablissement des affaires de l'Empire Romain. D'une constitution robuste, d'un esprit vif et prodigieux, il avait un courage supérieur aux dangers, et sa force, et son adresse ne cédaient en rien à sa rare valeur. On l'avait surnommé l'*Epée à la main*. On le vit immoler un seul jour vingt et un Sarmates ; on prétend qu'il en tua jusqu'à mille en plusieurs rencontres. Il était aux yeux des Romains l'un des plus illustres guerriers qui eussent paru depuis Jules César ; mais cet héroïque boucher, en devenant la terreur des peuples et des rois, ternit l'éclat de ses hauts faits. Il oublia que la clémence et l'humanité doivent être la règle des rois à l'égard de leurs sujets. Aussi, beaucoup n'ont point voulu inscrire son nom parmi ceux des bons princes, en dépit des immenses services qu'il a rendus à sa patrie. Dioclétien disait de lui qu'il était plus propre à commander une
PL. IV. armée qu'à gouverner un état (1).

n. 6. 1. ℟. CONCORDIA MILITVM. Deux femmes se donnant la main, à l'exergue XXIP.

*Variétés* : Exergue Q, étoile.
Exergue P, étoile.
Exergue S, étoile.
Exergue III et étoile à l'exergue.
S dans le champ ; XXIP à l'exergue.
Exergue étoile, T.
Point d'exergue et champ nu. Les femmes et trois enseignes militaires.

(1) Tillemont, Hist. des Empereurs tom. III, p. 300.

2. ℞. FIDES MILIT. Deux figures militaires debout l'une soutenant un globe, l'autre une victoire; T à l'exergue.

*Variété* : S à l'exergue. Les deux personnages se donnent la main.

Ces médailles sont de l'année 270 : elles rappellent qu'aussitôt le décès de Claude II qui mourut de la peste à Sirmium, la troisième année de son règne, Aurélien fut élevé à l'empire par les légions d'Illyrie.

Peut-être rangerions-nous avec assez de probabilité les deux revers suivants sous la même année : PL. IV.

3. ℞. CONCORDIA AVG. Une femme assise à gauche tient une couronne à la main droite et une couronne d'abondance de la gauche; à l'exergue étoile, T. n. 7.

4. ℞. CONCORD LEGI. Femme debout tenant deux enseignes militaires; P. à l'exergue.

5. ℞. SAECULI FELICIT. Personnage à droite, portant d'une main un globe et de l'autre la haste transversale.

6. ℞. SECVRIT AVG. La Sécurité debout ; XI dans le champ.

7. ℞. ROMAE AETERNAE. Rome-nicéphore assise; un personnage debout, vêtu du paludamentum devant elle; Q à l'exergue. 8.

Les trois médailles qui précèdent rappellent ce qu'Aurélien fit en 271. Il rétablit les murs de la *Ville Eternelle* qu'il agrandit de telle sorte, qu'ils renfermaient une étendue de vingt lieues (1). La tranquillité était rétablie en Italie, les Allemands, les Marcomans, les Juthonges et les Vandales étaient forcés de se soumettre ; on était heureux, *sæculi felicitas*, on vivait sans craintes *securitas* et, comme il est ordinaire à l'homme qui jouit, on se flattait que cette félicité serait durable, *Romæ æternæ*.

8. ℞. FORTVNAE REDVX. La Fortune à gauche, sur son char, tient un gouvernail et une corne d'abondance. Q à l'exergue.

(1) Vopisc. Hist. Aug., tom. III.

*Variété* : T à l'exergue.

Il me paraît assez probable que ce revers est de la même époque ; car, avant les trois victoires qu'Aurélien remporta sur tous ces barbares, la Fortune s'était montrée inconstante et l'Empereur avait été battu près de Plaisance (270). Déjà Rome s'alarmait et la sédition levait la tête, quand il reprit le dessus. Cette médaille fut peut-être frappée en partie pour rassurer le peuple et lui rendre la confiance.

9. ℞. ORIENS AVG. Le Soleil debout, à ses pieds un captif ; à l'exergue A.

*Variétés*: Du côté de la face on lit seulement : AVRELIANUS AVG.
S à l'exergue.
C ε à l'exergue. AVRELIANVS AVG à la face.
Q à l'exergue ; même légende à la face.
P à l'exergue, même lég.
V à l'ex., même lég.
XXI à l'ex., E dans le champ.
Deux captifs, exergue XXIII.
Exergue XXI. S ; autre, SXXT.
Deux captifs, exergue VII ; autre, exergue VIIII.
Deux captifs, exergue QX X T.
Deux captifs, exergue P N.

Ces revers rappellent une époque mémorable à laquelle se rattachent les deux grands noms de Zénobie et de Longin.

On peut reconnaître dans les personages de ces revers une vive allusion au culte qu'Aurélien avait voué au Soleil qui était son dieu favori. Il lui avait fait ériger un temple magnifique qu'il enrichit des dépouilles de Palmyre ; mais ce qu'il faut surtout retrouver ici, c'est la chute de Zénobie. Aurélien la fit prisonnière et s'empara de son royaume, après quoi, ayant défait le tyran Firmius, il ramena l'Egypte à son autorité. La ruine de Zénobie arriva l'an de J.-C. 273, troisième et quatrième du règne d'Aurélien (1).

(1) Vopis, Hist. Aug. III. Tillemont, Hist. des Empereurs III, art. VIII. IX.

Laureau, dans son *Histoire de France*, a fait graver une de celles de nos médailles qui représentent le soleil marchant et portant une boule dans sa main, deux captifs à ses pieds; et, dans son texte, il a mis cette note curieuse : PL. IV.

« L'élévation de ce prince (Aurélien) sur tous les ennemis de l'em» pire est exprimée d'une manière très-énergique sur une de ces mé» dailles, qui représente le Génie de l'empire couronné, la boule en » main, et foulant aux pieds des monstres sur lesquels il s'élève (1). »

Il fallait avoir la riche imagination de Laureau, pour voir dans le soleil le Génie de l'empire Romain, ou au moins des monstres dans de malheureux captifs humiliés aux pieds de leur superbe vainqueur se faisant représenter sous l'image du soleil.

Voici encore deux médailles qui ont rapport aux faits précédents :

10. ℞. RESTITVTOR ORIENTIS. L'Empereur, et devant lui une femme lui présentant une couronne. P à l'exergue.

11. ℞. RESTITVTOR ORIENTIS L'Empereur debout relève une femme à genoux de la main droite et tient la haste de la gauche; C, étoile à l'exergue. n. 9.

*Variété* : T à l'exergue.

En effet, les affaires de l'Orient furent terminées par la soumission et la pacification de l'Egypte et le monarque, vainqueur et couvert de gloire, passa en Occident, pour abattre Tetricus. Il vint ensuite à Rome « dans l'appareil du plus superbe triomphe qu'on eut jamais vu (2). »

Valérien appelait Aurélien le *Restaurateur de Gaule*; mais ce n'était pas assez dire, et voici un revers qui nous montre l'heureux état où se trouvait l'empire en l'année 274. Les Allemands avaient été battus, Rome fortifiée et embellie, Palmyre conquise, l'Egypte ramenée à l'ordre et à l'obéissance, les Gaules remises sous l'autorité impériale,

(1) Laureau, Hist. de France, tome 1, p. 136 et la planche v.

(2) Beauvais, t. II, p. 83.

après treize ans de schisme, et l'empire florissait sous un seul chef dans l'abondance et dans la paix, comme l'a écrit Vopisque en parlant de notre empereur : *per quem Romanus nomini orbis est restitutus.*

12. RESTITVT ORBIS. Une femme couronne l'Empereur debout; étoile dans le champ ; K A R à l'exergue.

*Variétés*: X à l'exergue, ou étoile, S.
A à l'exergue.

13. VICTORIA AVG. Victoire marchant à gauche, portant une couronne de la main droite et une palme de la gauche; à ses pieds un esclave; B à l'exergue; petit module.

*Variétés*: I surmonté d'une étoile à gauche, S à droite dans le champ.

Rien dans le champ; A à l'exergue, module de Quinaire.

La Victoire a les ailes étendues: elle ne porte ni couronne, ni palme; dans le champ T, surmonté d'une étoile.

14. R. IOVI CONSERV. Jupiter et l'Empereur, debout, soutiennent un globe de la main; à l'exergue étoile, Q.

*Variétés* : Etoile S, à l'exergue.
P à l'exergue.
Etoile P, à l'exergue.

15. R. IOVI VICTORI. Jupiter debout, portant une victoire et la
PL. IV. haste.

n. 10 16. R. PROVIDEN DEOR. La Providence et le soleil debout; à l'exergue S X X T.

11. 17. R. VIRTVS AVG. Deux personnages debout : l'un porte la lance droite ; le second la porte transversale de la main gauche et tient une victoire de la droite. Exergue T.

12. 18. R. VIRTVS MILITVM. Même revers ; même exergue.

On voit que ces deux pièces ont été frappées pour le même événement.

Voici une espèce de chanson guerrière, rapportée par Vopisque, qui montre l'idée que le peuple avait de la valeur d'Aurélien : « Mille, Francos, mille Sarmatos semel et semel occidimus; mille, mille,

# Médailles d'Appoigny,

## Planche 4.




Lith. Perriquet. A. F.

mille, mille, mille, Persas quærimus (1). »

Elle est curieuse et il y a mieux encore, si mieux peut se dire pour ce que Vopisque lui-même appelle des frivolités : « Hæc video esse perfrivola. »

« Refert Theoclius Cæsarianorum temporum scriptor, Aurélianum manu sua bello sarmatico uno die quadraginta et octo interfecisse ; plurimis autem et diversis diebus ultra nongintos quinquaginta : adeo ut etiam ballistea pueri et saltatiuncula in Aurelianum tales componerent, quibus diebus festis militariter saltitarent :

*Mille, mille, mille, mille, mille, mille decollavimus.*
*Unus homo, mille, mille, mille, mille decollavimus.*
*Mille, mille, mille vivat, qui mille, mille occidit.*
*Tantum vini habet nemo, quantum fudit sanguinis* (2).

Ce dernier vers respire la barbarie : Vopisque a cependant bien fait de nous conserver ces chansons populaires qui laissent entrevoir les mœurs de cette époque.

## SÉVERINE.

Sévérine est peu connue dans l'Histoire. Elle descendait de Trajan par Ulpuis Crinitus, son père. Douée d'une humeur martiale, elle suivit toujours Aurélien, son mari, dans ses expéditions. Sa bonté et sa libéralité lui avaient gagné l'amour de l'armée. De là sans doute le revers : PL. V.

1. R. CONCORDIAE MILITVM. La Concorde, ou l'Impératrice entre deux enseignes militaires ; X X I B à l'exergue. 1.

*Variété* : A l'exergue X X I.

2. R. VENVS FELIX. Femme debout ; E à l'exergue, module de Quinaire. 2.

*Variété :* Γ à l'exergue, même module.

Ce revers fait allusion à la naissance de la fille que Sévérine eut

(1) Vopisc., Hist. Aug., 111, 612.
(2) Ib., 611.

d'Aurélien et qui devint la femme d'un autre Aurélien qui fut un Sénateur distingué sous le règne de Constantin.

3. R. PROVIDEN DEOR. Le Soleil portant un globe; femme entre deux enseignes militaires.

Cette médaille vient d'Appoigny, mais elle ne m'appartient pas; elle m'a été communiquée.

## TACITE.

PL. V. 1. R. SPES PVBLICA. L'Espérance portant une victoire à gauche; à l'exergue C A.

2. CLEMENTIA TEMP. Mars portant de la droite une branche d'olivier, la gauche posée sur un bouclier.

n. 3. 3. ℟. TEMPORVM FELICITAS. Une femme portant un caducée de la main droite et une corne d'abondance de la gauche. Dans le champ, à gauche Δ, à droite A, ou A des deux côtés.

*Variété:* Etoile à droite, A à gauche dans le champ.

4. 4. ℟. LAETITIA FVND. Femme à gauche portant une couronne de la main droite et de la gauche une enseigne; à l'exergue X X I B.

5. 5. ℟. SALVS PVBLIC. La Déesse faisant boire un serpent; dans le champ, C à gauche, étoile à droite.

6. SALVS AVG. Hygiée faisant boire un serpent; à l'exergue X X I A dans le champ.

*Variété*: C étoile dans le champ.

7. ℟. SECVRIT PER. La Sécurité appuyée sur une colonne.

8. ℟. PROVID. DEOR. La Providence étend un sceptre sur un globe posé à ses pieds; à sa droite une corne d'abondance.

6. 9. ℟. PROVIDE AVG. La Providence tient un globe de la main droite et la haste inclinée dans la gauche; Q à l'exergue.

Il suffit d'esquisser le portrait de l'empereur Tacite, pour montrer que ces revers qu'on se hâtait de prodiguer à tous les princes ne furent pas cette fois de basses flatteries, ou de vaines et menteuses espérances. Ce prince les méritait. Il devint Empereur par le choix unanime du Sénat, dont il était un des plus illustres membres, tant par l'ancienneté de sa famille, que par ses talents et ses qualités person-

belles. Modeste avec un vrai mérite, il n'accepta qu'à regret le haut rang que le Sénat lui imposa, le 27 septembre 275. Il avait alors 75 ans (1) ; mais il soutint dignement cette dignité suprême. Ce payen, plus désintéressé que bien des princes chrétiens, aussi avides d'argent que de puissance, fit don au peuple et aux temples d'une fortune de 8,000,000 qu'il possédait à son avénement à l'empire. Il sacrifia sa maison pour des bains publics. Passionné pour l'étude, il passait ses nuits à lire et à écrire. Aussi simple dans ses habitudes qu'avant d'être empereur, il ne changea rien à ses vêtements accoutumés, et son épouse elle-même dut renoncer à ces diamants et à ces riches perles qui flattent si bien les femmes. D'une admirable sobriété, il buvait fort peu de vin et mangeait des herbes de préférence, ce qui lui conserva une santé robuste jusque dans la vieillesse. Il était religieux ; mais d'un paganisme outré (2). PL. V.

10. ℟. FIDES MILITVM. Une femme entre deux enseignes militaires ; à l'exergue X X I S. n. 7.

*Variété:* B A à l'exergue.

11. ℟. CONCORD MILIT. Deux femmes debout se donnant la main ; à l'exergue étoile I S. 8.

Ces médailles ont rapport à l'élévation de Tacite à l'Empire ; mais la *Fides militum* ne fut pas de longue durée. Tacite avait fait gouverneur de Syrie Maximin, son parent. Ce prince, dur et violent, souleva les troupes contre lui et il fut tué ; ses meurtriers massacrèrent Tacite lui-même, en dépit, de ses nobles vertus.

12. ℟. MARS VICTOR. Mars passant à droite. Il porte une enseigne sur l'épaule gauche et la lance transversale ; dans le champ B à gauche, A à droite. 9.

13. ℟. PAX AVGVSTI. La Paix à gauche. portant une branche de laurier de la main droite et la haste transversale de la gauche ; dans le champ C, à gauche ; un autre caractère indéchiffrable à droite.

(1) Zouare, p. 240 C.
(2) Tillemont, III, 555 ; Vopisc., Hist. Aug., III, 667, 668.

PL. V. *Variété*: P à l'exergue.

10. 14. ℟. PAX PVBLICA. Même figure; rien dans le champ.

15. ℟. MARTI PACIF. Mars marchant; exergue S.

En 276, Tacite passa en Asie et il en chassa les Goths. C'est à ce fait que se rapportent les médailles que je viens de décrire. Les dernières surtout sont parfaitement conformes au naturel de Tacite, qui aimait mieux tenir une plume qu'une épée. Pedrusi remarque, d'après Aurélius Victor, que ce fut précisément la douceur de ce prince qui porta le Sénat à le choisir. « Di genio assai quieto, e piaccevole dotato » era Tacito; e tale se lo avvisa Aurelio Vittore, dicendo, che il Se- » nato finalmente elesse Tacito *mitem sane virum*. E però non incli- » nando a strepiti guerrieri il di lui talento, potea facilmente accor- » darsi a Marte Paciero (1). »

Outre cet heureux naturel de l'empereur Tacite, son règne, comme le remarque un autre auteur, n'a rien présenté de ce qui respire la guerre; point de bataille, point de succès mémorable. Tacite ne termina pas même en personne cette misérable affaire des Scythes que nous venons de rappeler; ce facile laurier fut cueilli par Florien son frère, comme le remarque l'historien Zozime: « Tacito Romanorum imperium consecuto, Scythæ, transjecta palude Mæotide, per Pontum ad Ciliciam usque sitâ, incursionibus vexarunt, quos adgressus Tacitus, partim ipse debellatæ ad internecionem delevit, parim Floriano désignato Prætorici Præfecto, debellandos tradidit (2). »

11. 16. ℟. AEQVITAS AVG. Une monnaie; à l'exergue XXI Γ.

*Variété*: Rien à l'exergue.

AEQVITIS pour AEQVITAS.

17. ℟. VBERTAS AVG. L'Abondance à gauche; à l'exergue XXIE.

Ces médailles consacrent sans doute le souvenir des huit millions que Tacite employa à la décoration des temples et au soulagement du peuple.

(1) Pedrusi IV, p. 262.
(2) Lib. I. Hist.

18. ℞. SALVS PVBLC A. Hygiée faisant boire un serpent; à l'exergue C à gauche, à droite.

Ce type est un des plus communs. Il pourrait être une fine flatterie à la louange du prince qui deviendrait la guérison de son peuple, malade avant lui par les maux politiques; ou bien il est soit un vœu, soit un acte de reconnaissance pour le bienfait de la santé.

Encore deux types à la Providence :

19. ℞. PROVIDENTIA AVG. A l'exergue XXIA. PL. V.

20. ℞. PROVID D AVG. Exergue et champ libres. 12.

Ou il faut reconnaître, dans les types à la Providence, une pensée religieuse qui veut ramener tout à Dieu, ou l'on peut y voir une secrète vanité des princes qui se présentaient à leurs peuples comme des divinités bienfaisantes qui pourvoyaient à leurs besoins. Dans le premier cas, nos médailles sont conformes à l'esprit qui animait Tacite; dans le second, cet empereur avait assez fait en faveur de ses peuples, pour qu'on l'excuse en quelque sorte, lui, prince payen, de s'être fait représenter sous un emblème sacré. Il a été la providence humaine de l'Empire par ses vertus et par ses institutions. Il donna de sages règlements qui devaient concourir à la moralisation et au bien-être de ses sujets. Défense fut faite d'ordonner à l'avenir aux esclaves de parler contre leurs maîtres, même dans le cas de lèze-majesté. Il y eut peine de mort contre ceux qui mêleraient l'or, l'argent et les autres métaux, pour prévenir l'altération des monnaies. *On interdit dans la ville tout lieu destiné à ce qui peut blesser la pudeur*. Les bains publics durent être fermés vers la fin du jour, pour empêcher les rassemblements et les séditions; la soie ne fut plus permise aux hommes et des bandes de drap d'or ne durent plus orner les habits (1).

Certes, peu de rois, dans notre Europe si bien civilisée, parviendraient à dicter de pareilles ordonnances, et Rome encore payenne a de quoi faire de sévères leçons aux peuples chrétiens, et le prince, auteur d'une pareille législation, peut s'appeler, sans trop d'orgueil, la *Providentia Augusti*.

(1) Zozim. Lib., 1, Histor.; Vopisc, et les Modernes.

## FLORIEN.

1. R FIDES MILIT. La Fidélité tenant la haste de main la droite et
PL.VII. une enseigne militaire de la gauche ; XXI E à l'exergue.
n. 1. 2. R. TEMPORVM FELICITAS. La Fidélité tenant un caducée de la main droite et une corne d'abondance de la gauche ; I à l'exergue.

*Variété* : Rien à l'exergue.

3. R. AEQVITAS AVG. L'Equité avec ses attributs ; XXI E à l'exergue.

4. R. PROVIDENTIA AVG. La Providence à gauche ; exergue XXIA.

5. R FELICITAS AVG. Femme dedout devant un autel ; XXI à l'exergue.

A l'exception du premier de ces revers dont l'interprétation saute aux yeux, les autres ne relatent aucune circonstance bien remarquable de la vie de Florien. Ce prince était frère utérin de Tacite qui en fit son lieutenant dans la guerre des Scythes. Il avait de la valeur et de l'ambition et il aimait à paraître. Il battit plusieurs fois les Scythes, et il les tenait enfermés vers le Bosphore, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de l'empereur, son frère (mars 276). Il se fit aussitôt proclamer par ses soldats dans la Cilicie ; mais l'armée d'Orient élut Probus, et la plus terrible des guerres civiles allait s'engager entre ces deux empereurs rivaux, si Probus n'eût remporté de suite sur son adversaire des avantages qui portèrent Florien à se détruire. Son règne n'avait duré que deux mois et vingt jours. Ainsi le bonheur de cet Auguste (FELICITAS AVG) fut de bien courte durée, puisqu'il avait hâté sa mort et qu'il était passé au bout de deux mois.

## PROBUS.

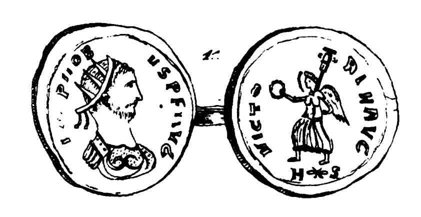
Je n'ai point trouvé de médaille de Probus au type de *Prince de la jeunesse* dans la collection d'Appoigny ; mais il en existe une, Mionnet l'indique. Jamais, en effet, aucun prince romain ne mérita mieux d'être proposé pour modèle à la jeunesse. C'est là un beau témoignage

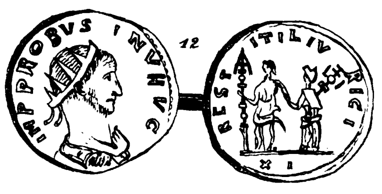
*Médailles d'Appoigny.*

# Planche 6.

**FLORIEN.** **PROBUS.**




Lith Perriquet

que lui rend l'Histoire et un éloge sorti de la bouche même de l'empereur Valérien. « Extat epistola Valeriani ad Gallienum, quâ Probum » laudat adhuc adolescentem, et imitationi omnium proponit. Ex » quo apparet neminem unquam pervenisse ad virtutum summam jam maturum, nisi qui puer seminario virtutum generosiore » concretus, aliquid inclytum designasset. »

Vopisque, après ces mots, rapporte le texte de deux lettres de Valérien à la louange de Probus. On lit dans la première : « Te quæso, » fili carissime, ut eum juvenem, quem imitari pueri omnibus volo » in tanto habeas honore, quantum virtutes ejus et merita, pro » debito mentis splendore, desiderant. » Et dans la seconde : « Miraris fortassis, quod ego imberbem Tribunum fecerim, contra constitutum divi Hadriani. Sed non multum miraberis si Probum cogitas » adolescentem vere probum. Nunquam enim aliud mihi, cum eum » cogito, nisi nomen occurrit. Quod nisi nomen haberet, potuit habere cognomen (1). »

De si beaux commencements dans Probus étaient de magnifiques promesses qui furent magnifiquement tenues. Tous ses historiens se sont plu à le louer. Vopisque en trace un long portrait que Crévier résume ainsi : « Entre tous ceux qui ont occupé le trône » des Césars, il est difficile d'en citer aucun que l'on puisse mettre au-dessus de Probus. Constamment victorieux depuis sa première jeunesse jusqu'à sa mort, il réunit les qualités de l'homme de bien aux » talents militaires, aussi guerrier qu'Aurélien, mais plus doux ; aussi » modéré peut-être que Marc-Aurèle, mais plus propre à la guerre ; » employant les armes par nécessité, et respectant les lois ; grand capitaine et prince attentif à rendre ses sujets heureux ; toujours occupé » de projets utiles, et faisant servir les travaux de ses soldats aux avantages de la paix. Dans un règne fort court, il rebâtit, ou répara » soixante-dix villes. Il forma un grand nombre d'habiles généraux,

(1) Hist. Aug. III, p. 681, 682.

» dont quelques-uns devinrent de grands princes, tels que Carus, » Dioclétien, Maximien-Hercule, Constance-Chlore. l'Empire relevé » de sa chute par Claude II, rétabli dans sa gloire par Aurélien, par- » vint sous Probus à la plus grande félicité dont il ait jamais joui, et, » si le crime des soldats n'eût abrégé ses jours, ce grand homme aurait » fait revivre le siècle d'Auguste (1). » Probus fut assassiné au mois d'août de l'an 282, après un règne de six ans. Il en avait cinquante.

Les médailles de ce prince sont fort nombreuses dans tous les modules. On connaît de lui plus de 2,500 petits bronzes. Le portrait que nous venons de tracer servirait lui seul à en expliquer beaucoup. Je donnerai cependant quelques détails.

1. ℞. ORIENS AVG. Le Soleil debout, deux captifs assis à ses pieds; S à l'exergue.

2. ℞. SOLI INVICTO. Le Soleil dans un quadrige à gauche; à l'exergue un foudre entre R et Γ.

*Variétés* : Exergue R, étoile B.

Quadrige; mais les chevaux semblent presque dos à dos, moitié à droite, moitié à gauche, parce que le char est de front; dans le champ CN.; à l'exergue XXIT.

Ces revers doivent avoir rapport au séjour et aux actions de Probus en Orient. On sait que, sous le règne d'Aurélien (272), il avait réduit l'Egypte.

Laureau, dans une note de son *Histoire de France* (2), prétend (3) que notre médaille n° 2 fut frappée par les Gaulois en l'honneur de Probus. Seulement; il y a une étrange méprise entre la médaille qu'il décrit et celle dont il offre le dessin dans ses planches. C'est la nôtre

(1) Crevier, Hist. des Emp., t. VI, p. 3.

(2) Tom. II, p. 141.

(3) Mais, sans preuves solides, comme le remarque M. Cartier, Revue Numis., t. I, p. 158.

qu'il donne, et on doit voir, dans celle qu'il décrit, une vigne, des raisins et une charrue. PL. VI.

3. ℞. CONCORDIA MILIT. Deux figures se donnant la main; T dans le champ; XXI à l'exergue. n. 2.

*Variété* : XXIQ à l'exergue, rien dans le champ; PF. AVG autour de la face.

4. ℞. FIDES MILITVM. La Fdélité entre deux enseignes militaires; exergue R E, un foudre entre les deux. 3.

*Variétés* : III à l'exergue.

RIE à l'exergue.

On sait que Probus fut élevé à l'empire par l'armée d'Orient qu'il commandait (276). Ces médailles le rappellent.

5. ℞. PIETAS AVG. La Piété debout sacrifiant à un autel ; C dans le champ, à droite.

*Variétés* : Rien dans le champ ; III à l'exergue.

PIAETAS pour PIETAS.

Souvenir pieux, éloge d'un bon cœur, Probus vengea la mort d'Aurélien et de Tacite, ses bienfaiteurs.

6. ℞. RESTITUTOR ORBIS. L'Empereur et une femme soutenant un globe, P dans le chanp ; XXI à l'exergue.

Il est évident que cette médaille consacre le souvenir de ce que fit Probus dans l'Illyrie, la Rhétie et la Thrace, l'an 278. Voici ce qu'en écrit Vopisque : « Illyricum petiit, et priusquam veniret, Rhætias sic » pacatas reliquit, ut illic ne suspicionem quidem ullius terroris re- » linqueret. In Illyrico Sarmatas, ceterasque gentes ita contudit, ut » prope sine bello cuncta reciperet quæ illi diripuerant. Tetendit » deinde iter per Thracias, atque omnes Geticos populos fama rerum » territos, et antiqui nominis potentia pressos, aut in ditionem, aut » in amicitiam recepit (1). »

(1) Hist. Aug. III, p. 695-696.

n 4. 7. ℞. VICTORIA GERM. Deux captifs assis au pied d'un trophée; à l'exergue R, croissant, A.

*Variétés* : A l'exergue un foudre entre R et A.
A l'exergue RAA.

Ces médailles sont d'un an de date plus vieilles que celles qui précèdent. Leur revers exprime assez clairement ce qu'il rappelle ; la défaite glorieuse des nations Germaniques dans la Gaule, l'an de notre ère 277.

8. ℞. PAX AVG. La Paix debout, à gauche, tenant un rameau de la main droite et la haste inclinée de la gauche; D dans le champ.

*Variétés* : IIII à l'exergue.
PXXT à l'exergue.
P dans le champ; XXI à l'exergue.

9 ℞. PAX AVGVSTI. La Paix comme au n° 8 ; T dans le champ; IIXXI à l'exergue.

*Variétés* : La même ; seulement XXI a l'exergue.
Exergue XXI ; dans le champ Q, ou M, ou P.
Exergue XXI; dans le champ VI.
VI dans le champ ; du côté de la face, l'Empereur casqué, regarde à gauche et porte une lance sur l'épaule.

10. ℞. HERCVLI PACIF. Hercule à gauche tient un rameau dans la main droite et une massue dans la gauche; à l'exergue SXXT.

*Variétés* : La face de Probus à gauche; une aigle devant; à l'exergue IIXX T.
L'Empereur à gauche casqué et portant un trait sur l'épaule droite,
Rien à l'exergue; à la face VIRTVS PROBI AVG.

Ressouvenons-nous ici de la pacification de la Rhétie, de l'Illyrie et de la Thrace en 278, et de la paix établie en 279 entre les Romains et les Perses, alors que ces derniers, tremblant à l'approche de Probus, Vararane II, leur roi, envoya des ambassadeurs au monarque romain qui les reçut avec autant de simplicité que de hauteur.

11. ℞. ADVENTVS AVG. L'Empereur à cheval, un esclave à ses pieds ; à l'exergue RΩZ. n. 5.

*Variétés* : Un foudre entre les deux lettres de l'exergue.
A la face ADVENTVS PROBI AVG. XXIII ; à l'exergue.
RIZ à l'exergue.
RXX à l'exergue.
R croissant, Z à l'exergue.

On peut placer cette médaille à l'année 281, quand Probus vint à Rome triompher des Germains et des Blemmyes. A cette occasion il fit de grandes largesses au peuple et aux soldats, et il donna des jeux magnifiques et singuliers. Il y eut une chasse dans le cirque (1) ; des arbres arrachés avec leurs racines furent replantés dans le cirque sur un vaste plancher qui parut le changer en une magnifique et verdoyante forêt : des autruches, des cerfs, des sangliers, des chevreuils et d'autres bêtes en grand nombre y paraissaient à qui mieux mieux. Le peuple eut ensuite la liberté de leur donner la chasse et de les emporter. On s'étonnerait de ces énormes et frivoles dépenses, si l'on ne savait que sans elles les empereurs n'auraient pu conquérir les suffrages du peuple-roi. Ce qui serait un sanglant reproche à la mémoire de Probus, si la coutume de ces temps ne l'excusait, c'est un combat de trois cents couples de gladiateurs pris parmi les captifs Germains, Isaures et autres, qui servaient au triomphe de l'empereur. La sainte égalité de la loi chrétienne n'avait pas encore appris à ces princes du monde que les rois n'ont pas le droit de s'amuser aux dépens de la vie de leurs semblables qui, pour être leurs sujets ou leurs prisonniers de guerre, n'en sont pas moins leurs frères.

On peut rapporter à cette époque une partie au moins des revers que je vais décrire.

Tout le monde sait que Rome était souvent nommée la ville éternelle. *Urbem Æternam* dit Ammien Marcellin, liv. XIV, et que son-

(1) Vopisq. Crevier, VI, 109.

peuple croyait avoir des promesses sacrées d'immortalité. Personne n'a oublié cette prédiction du livre I de l'Eneïde :

Romulus excipiet gentem, et Mavortia condet
Mœnia, Romanosque suo de nomine dicet.
His ego nec metas rerum, nec tempora pono ;
PL. VI. Imperium sine fine dedi.

n. 6. 12. ℞. ROMAE AETER. Rome-Nicéphore assise dans un temple ; à l'exergue, un foudre entre R et Δ.

*Variétés* : Exergue R Ω Γ, ou E.
Exergue RVII.
Exergue XXIII.
Exergue R croissant Q.
A la face PROBVS , PFAVG. La face à gauche ; un aigle devant.

13. ℞. TEMPORVM FELICITAS. La Félicité debout, rien dans le champ.

14. ℞. FELICIT TEMP. Même revers ; à la face l'Empereur à droite a la tête casquée.

*Variété* : II à l'exergue.

7. 15. ℞. PROVIDENTIA AVG. La Providence, à gauche, porte un globe de la main droite et une corne d'abondance de la gauche, III à l'exergue.

*Variétés* : Exergue BTΓ.
La Providence étend de la main droite un sceptre sur un globe posé à ses pieds, exergue XXIA.
Q dans le champ.
Exergue BXXI, une lance transversale ou la haste dans la main gauche.

16. ℞. ABVNDANTIA AVG. L'Abondance debout à gauche ; IIII à l'exergue.

8. 17. ℞. LAETITIA AVGVSTI. Femme à gauche, tenant une couronne de la main droite ; IIII à l'exergue.

18. . LAETITIA FVND. Même revers, exergue XXIB.

Pour les médailles qui suivent, qu'il nous suffise de rappeler les belles actions que fit Probus avant d'être élevé à l'empire, et les mille preuves d'un courage héroïque qu'il donna dans les Gaules, en 277; dans l'Illyrie, en 278; dans l'Isaurie, en 279. Ces revers furent parfaitement mérités.

19. ℟. VIRTVS AVG. L'Empereur casqué porte une victoire de la main droite et la lance de la gauche; au bas un bouclier; à l'exergue IIII.

*Variétés* : Guerrier à droite, armé d'une lance transversale; XXIC à l'exergue.

Exergue QXX...

PL. VI. n. 9.

20. ℟. VIRTVS PROBI AVG. L'Empereur à cheval terrasse un ennemi à droite, exergue XXIS.

*Variété* : Exergue XXIVI, ou XXIIII.

Nous l'avons vu, une médaille qui diffère peu de la précédente porte à la face VIRTVS PROBI AVG. Celle-ci est encore plus expressive. L'empereur à cheval terrasse un ennemi. Je vais rapporter les propres paroles de ce prince en témoignage de sa valeur d'abord, et ensuite en preuve manifeste de l'esprit religieux que lui donne un grand nombre de ses médailles. Il est curieux et utile de voir, disons mieux, d'entendre un héros comme Probus rapporter à Dieu la gloire de ses hauts faits.

« Ago Diis immortalibus gratias, Patres Conscripti, quia vestra in » me judicia comprobarunt. Subacta est omnis qua tenditur late Ger- » mania, novem reges gentium diversarum ad meos pedes, immo » ad vestros, supplices stratique jacuerunt. Omnes jam Barbari vobis » arant, vobis jam serunt, et contra interiores gentes militant. Sup- » plicationes igitur vestro more decernite. Nam et quadringinta millia » hostium cæsa sunt, et sedecim millia armatorum nobis oblata, et » septuaginta urbes nobilissimæ captivitate hostium vindicatæ, et » omnes penitus Galliæ liberatæ. Coronas quas mihi obtulerunt om- » nes Galliæ civitates aureas, vestræ, Patres Conscripti, clementiæ » dedicavi, et has Jovi Optimo Maximo, ceterisque Diis Deabusque » immortalibus, vestris manibus consecrate. Præda omnis recepta

» est ; capta etiam alia et quidem major quam fuerat ante direpta.
» Arantur Gallicana rura barbaris bobus, et juga Germanica captiva
» præbent nostris colla cultoribus : pascuntur ad nostram alimoniam
» gentium pecora diversarum ; equinum pecus nostro jam fecundatur
» equitatui ; frumonto barbarico plena sunt horrea , Quid plura? Illis
» sola relinquimus sola, nos eorum omnia possidemus. Volueramus,
» Patres conscripti Germaniœ novum prœsidem facere, sed hoc ad
» pleniora vota distulimus, quod quidem credimus conferre, cum
» divina providentia nostros uberius fecundarit exercitûs (1). »

Ce langage , ne craignons pas de le dire, cette foi, cette reconnaissance sont d'un prince qui sait bien qu'on ne fait rien sans Dieu. On regrette que Probus ait été payen, car nos Turenne et nos Louis IX ne parlaient pas autrement.

Toutes les médailles qui suivent reçoivent de la lettre précédente une explication générale qui les justifie.

21. ℟. IOVI CONS PROB AVG. Jupiter debout tenant le foudre de la main droite et la haste de la gauche ; à l'exergue un foudre entre P et B.

*Variétés* : A l'exergue R Ω B.
A l'exergue R foudre B.

22. ℟. IOVI CONS AVG. Même revers qu'au n. 22 ; à l'exergue R foudre B.

23. ℟. COMES AVG. Minerve dedout tenant une branche d'olivier de la main droite ; la lance et le bouclier de la gauche : A dans le champ.

Ne dirait on pas que Fénélon avait ce revers sous les yeux, quand il donnait Minerve pour Mentor à son Télémaque ? J'inscris ici cette médaille, bien qu'elle ne vienne pas de la collection d'Appoigny; mais elle a été trouvée à Vallan , il y a quelques années. Je l'indique, pour mettre quelque curieux, s'il est possible, à la recherche des pièces qui proviendraient de cette commune. Il importe, il im-

(1) Hist. Aug. III, p. 695-696.

porte beaucoup, je ne crains pas de le répéter, que toutes les médailles recueillies dans notre département arrivent, ou soient au moins communiquées à notre Société, afin qu'il en soit pris note et qu'un jour nous obtenions la description de toutes les richesses numismatiques du pays. Je déplore de ne m'être pas occupé plus tôt moi-même de ce genre d'antiquités, je n'aurais pas laissé éparpiller et se perdre plus d'un trésor, peu riche en métal, mais bien précieux pour l'Histoire. Nous avons presque tous négligé le passé, ayons du moins pour l'avenir un zèle que rien ne refroidisse !

Je remercie beaucoup la personne qui m'a procuré cette humble médaille de Vallan, et, si je la nomme pas, c'est que je veux lui obéir. PL. VI.

24. ℞. SISCIA PROBI AVG. Femme assise, deux fleuves à ses pieds; à l'exergue XXIT. n. 10.

Ce curieux revers est à la louange d'une petite ville de la Turquie d'Europe, Siscia autrefois, aujourd'hui Sissek. C'est la ville personnifiée que représente le revers ; les fleuves qui épanchent leurs ondes au-dessus sont évidemment le Culp, anciennement Colapis et la Save dans laquelle il se jette. Je n'ai trouvé dans Mionnet que deux revers à la légende de *Siscia*, celui qui nous occupe et un autre au règne de Gallien. Sur ce dernier il n'y a qu'un fleuve, la Save, on n'y fait pas tant d'honneur au Colapis. Sissek n'est plus aujourd'hui qu'une bourgade, cette colonie romaine pouvait être plus considérable autrefois. Il est certain qu'on y fabriquait de la monnaie, notre médaille le ferait soupçonner si on n'avait pas du reste le certitude de ce fait. Pauciroli dit qu'il y avait dans cette ville un préfet de la monnaie : *monetæ procuratorem* (1). Depuis, Sissek est célèbre par les siéges

(1) Lib. II, cap. 56, 57. Notit. utraq., Dignit. cum Orient. tum Occident. Voyez quelques détails intéressants à ce sujet, dans une savante lettre de M. A. Barthélemy, t. VII, p. 363 de la *Revue Nimismatique*; le chapitre XXII du livre VII, *Romanar-Antiquit.* de Rosini, et surtout le docte Cassiodore, Lib. VI, *Variarum* : *Formula comitivæ sacrarum largitionum*, p. 100 ; *Formula qua moneta committitur*, p. 119, édit. des Bénédictins.

qu'elle soutint en 1579, 91, 92, contre les Turcs qui la brûlèrent en 1594. Les Hongrois l'ont rebâtie.

25. ℞. SALVS AVG. Hygiée faisant boire un serpent ; V dans le champ, TXXI à l'exergue.

*Variétés* : Exergue XXI Δ.

Hygiée est à gauche, le serpent est sur un autel et la déesse tient la haste de la main gauche; rien dans le champ; XXIII à l'exergue.

Femme assise, exergue X.

26. ℞. SECVRIT PERP. La sécurité à gauche; SXX à l'exergue.

*Variété* : Exergue IIIXXI.

J'en possède une autre dans mon cabinet qui présente deux différences; I dans le champ et IIIXXI à l'exergue; du côté de la face, l'Empereur, et à gauche, une aigle devant lui.

27. ℞. SPES AVG. L'Espérance debout, à gauche, porte un rameau dans sa main ; C dans le champ.

28. ℞. CONSERVAT AVG. Le Soleil debout à droite portant un globe; exergue XXIII.

Ce revers va avec ceux que j'ai indiqués au n. 1, 2 et 3. C'est un hommage religieux et reconnaissant rendu au soleil; c'est un souvenir nouveau de l'Orient. Que ces revers aient été multipliés, on ne s'en étonnera pas. Ce fut en Orient que Probus commença à régner : *Imperare cœpit V nonarum Julii in Oriente* (1). Et puis, sous Aurélien il avait soumis l'Egypte et une grande partie de l'Orient, et quand il fut devenu Empereur, il eut à se défaire du tyran Saturninus, par la défaite duquel il établit une paix merveilleuse « Quo victo, » tanta in Oriente quies fuit, ut, quemadmodum vulgo loquebantur, » mures rebelles nullus audiret (2). »

(1) Vopisc.

(2) Id. Hist. August. III,

29. ℞. VICTORIA AVG. La victoire à gauche porte une couronne de la main droite et une enseigne de la gauche; à l'exergue un foudre entre A, ou R et S. n 11.

30. ℞. MARS VICTOR. Mars passant à droite, portant une enseigne sur l'épaule gauche et la lance dans la main droite ; I à l'exergue.

*Variétés* : Rien à l'exergue; C dans le champ.
III à l'exergue.
II à l'exergue ; autour de la face IMPCM AVR PROBVS AVG.
RS à l'exergue.

31. ℞. IOVI VICTORI. Jupiter à gauche portant une victoire et la haste.

Il serait assez difficile de déterminer à quelles victoires se rapportent ces médailles.

32. ℞. CONCORDIA AVG. Femme à gauche portant une patère dans la main droite et une corne d'abondance dans la gauche ; R dans le champ ; XXI à l'exergue.

33. ℞. PMTR COS PP. L'Empereur en paludamendum debout entre deux enseignes militaires. Il tient la haste de la main gauche ; à l'exergue XXIΔ.

34. ℞. RESTITVT ILLYRICI. L'Empereur et l'Illyrie personnifiée portent chacun une enseigne militaire ; à l'exergue XXI.

L'explication de cette médaille se trouve au n. 6 ; au revers RESTITVTOR ORBIS. Seulement cette dernière a une application plus spéciale et ne se rapporte qu'aux affaires d'Illyrie (278). J'aurais dû la placer avant, ou après le n. 6. Elle m'avait échappé : de plus je ne suis pas bien certain qu'elle soit du nombre des médailles trouvées à Appoigny. Je ne me suis pas arrêté de suite à l'idée de faire un travail sur ces pièces : il en résulte qu'elles se sont placées dans mon cabinet parmi celles que j'avais déjà, et que je puis avoir commis quelques erreurs et mêlé d'anciennes médailles avec les nouvelles ; mais ces erreurs, après tout, seraient en petit nombre et ne tireraient pas à conséquence.

## CARUS.

Carus fut un assez bon prince, ami des lettres qu'il avait cultivées avec succès. L'armée de Pannonie l'éleva à l'empire, après la mort de Probus, l'an 282. Ce n'est pas sans vraisemblance qu'on rapportera
P. VII. à cet évènement le revers :

n. 1. 1. ℞. PAX EXERCITI. La Paix debout à gauche présente une branche de laurier de la main droite et tient une enseigne militaire de la gauche ; à l'exergue PXXI.

Les vertus qui brillèrent dans Carus justifient :

2. ℞. SPES PVBLICA. L'Empereur à gauche présente un rameau de la main droite et relève sa robe de la gauche, sans doute pour exprimer l'action d'une personne qui veux marcher vite ; et qui va plus vite en besogne que l'espérance ? A l'exergue SXXI.

Et, à part l'excès où mène toujours la flatterie ou l'orgueil,

2. 3. ℞. AETERNIT IMPEKI. Le Temps marchant à gauche ; à l'exergue KAR.

*Variete* : A l'exergue AN....

3. 4. ℞. PROVIDE AVGG. La Providence à gauche étend un sceptre de la main droite sur un globe posé à ses pieds et tient la haste de la gauche. Module de quinaire.

J'en ai une autre venant, je crois, de Vallan. Elle est du module ordinaire ; la Providence y tient un globe da la main droite.

Le premier soin de Carus en arrivant au pouvoir fut de venger la la mort de Probus son bienfaiteur ; mais cette mort avait mis toutes les nations en mouvement, et la position du nouvel empereur devenait bien critique. Il sut pourvoir à tout comme l'indique la médaille que je viens de décrire. Il envoya Carinus, un de ses fils, contenir l'Occident, après avoir sagement formé à ce jeune prince un conseil d'hommes prudents et habiles, pour diriger ses opérations.

Quant à lui, il alla vaillamment soumettre les Sarmates qui menaçaient l'Italie. Puis, l'an 283, il reprit sur les Perses la Mésopotamie dont ils s'étaient emparés. Il vainquit Varane II (1), prit Ctesiphon

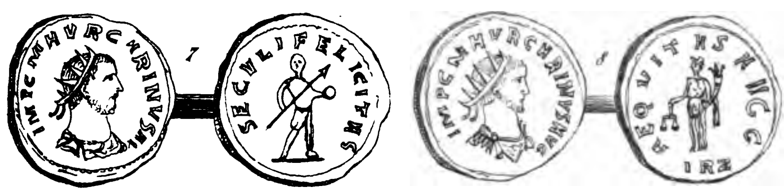
(1) Beauvais, Hist. des Emp. II, p. 118.

# Médailles d'Appoigny,

## Planche 7.

**CARVS**

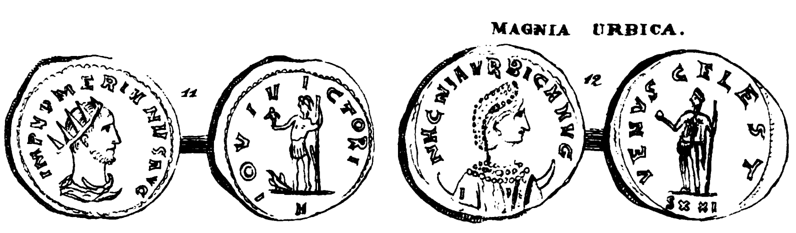
**CARINVS.**



**NUMERIEN.**



**MAGNIA URBICA.**



*Lith. Perruquet.*

et Sélemis et soumit tout le pays. Ces faits justifient les revers :

5. ℞. VIRTVS AVG. L'Empereur debout, armé à gauche. Il a la main droite posée sur son bouclier et tient la haste de la gauche; à l'exergue RKN, ou A. PL. VII

6. ℞. VICTORIA AVG. La Victoire, à gauche, sur un globe, porte une couronne de la main droite et une palme de la gauche; deux captifs à ses pieds; A dans le champ. n. 4.

7. ℞. CONSECRATIO. Un aigle aux ailes éployées; II à l'exergue. Autour de la face : DIVO CARO PIO. 5.

*Variété* : I à l'exergue.

8. ℞. CONSECRATIO. Un autel; autour de la face : DIVO CARO PIO.

Médailles d'apothéose. On assassinait les Empereurs et puis ensuite on en faisait des dieux ! Carus fut étouffé, dit-on, par la foudre; mais avec un peu de perspicacité, on voit que cette foudre fut le préfet du prétoire Arrius Aper (1).

## CARIN.

Carin, fils aîné de Carus et de Magnia Urbica, était le type d'un méchant prince, comme Numérien, son frère, fut celui d'un prince excellent. Orgueilleux, insolent, emporté, féroce, avare, il inspira tant d'horreur à son propre père, que celui-ci ne voulait plus le reconnaître pour son fils et qu'il conçut la pensée de le faire périr, pour ne pas exposer l'Empire à tomber en de si indignes mains et à voir renaître les règnes affreux des Commode et des Caracalla.

1. ℞. FELICIT PVBLICA. La Félicité à gauche, appuyée sur une colonne; à l'exergue QXXI. 6.

*Variété* : à l'exergue TXXI.

2. ℞. SAECVLI FELICITAS. L'Empereur, à droite, porte un globe et une lance transversale. 7.

(1) Crevier, Hist. des Emp. t. III, p. 120.

PL. VII *Variété* : autour de la tête : NOBIL CAES.

n. 8. 3. R. AEQVITAS AVG. Une monnaie à gauche; à l'exergue RAZ.

*Variété* : Rien à l'exergue; A dans le champ.

Tous ces revers sont des mensonges. Plusieurs d'entre eux ont pu être frappés à l'époque du séjour que Carin crut devoir faire à Rome, au commencement de son règne, pour se concilier l'amour du peuple romain. En ce temps-là, il donna des jeux magnifiques et le peuple, qui se trouve heureux dans le moment qu'on le fait rire et qu'on l'amuse, a pu croire au bonheur. Le devait-il attendre d'un prince qui : « *Uxores ducendo et rejiciendo novem duxit, pulsis plerisque prægnantibus; mimis meretricibus, pantomimis, cantoribus atque lenonibus, palatium implevit* » (1); enfin dont Eutrope a dit : *omnibus se sceleribus coinquinavit.*

9. 4. R. PIETAS AVG. La Piété, debout à gauche, portant une bourse de la main droite et un caducée de la gauche; à l'exergue KAR.

Carin a fait battre ce revers, sans doute, à l'imitation de son frère qu'il était loin d'imiter, car il laissa bien voir qu'il n'attendait que sa mort, pour se livrer sans mesure à ses passions « *Hic ubi patrem fulmine absumptum, fratrem a socero interremptum, Diocletianum Augustum appellatum comperit, majora vitia et scelera edidit, quasi jam libera frenis domesticæ* pietatis *suorum moribus absolutus* (2). »

5. R. VIRTVTI AVG. Hercule debout à droite; FAZ à l'exergue.

Cette médaille doit être commémorative de la victoire de Carin sur Julien, gouverneur de la Vénétie, qui avait usurpé le titre d'Empereur et qu'il battit et fit périr près de Vérone, ou bien encore de plusieurs victoires qu'il remporta sur Dioclétien qui s'était fait déclarer Empereur, après l'assassinat de Numérien.

Carin régna seul pendant un an.

6. IOVI VICTORI. Jupiter portant la victoire, un aigle à ses pieds. Exergue IAB.

(1) Hist. Aug., III

(2) Hist. Aug., tom. III.

7. GENIVS EXERCITI. Le Génie de l'armée, debout, tenant une patère dans la main droite. Exergue... A.

## NUMERIEN.

Numérien méritait l'Empire, et si Aper, son beau-père, ne l'eût lâchement assassiné, dans l'espérance d'occuper sa place, il eut sans doute rendu à Rome le bonheur que lui avait procuré les Titus et les Antonins. Il fit, dès sa jeunesse, concevoir de lui les plus heureuses espérances, et Eutrope l'appelle *adolescentem egregiæ indolis* (1). Il était orateur et il fut le meilleur poëte de son temps. Il joignait à ces beaux talents d'éminentes qualités et toute l'étoffe nécessaire pour faire un grand homme. Il était bienfaisant, généreux, ferme, ami de la vérité, protecteur zélé des lois, passionné pour le bien public. PL. VII

1. R. PRINCIPI IVVENTVT. Le Prince jeune, à gauche, tient un globe à la main droite et la haste droite à la gauche; à l'exergue, SRE. Autour de la face : MAVR NVMERIANVS NOB C. 10.

*Variété :* Autour de la face : MAVR NVMERIANVS C.

Cette monnaie de Numérien fut frappée sous le règne de Carin, son père, qui dès son avénement à l'Empire (280), nomma Césars ses deux fils Carin et Numérien. Ce dernier faisait dès lors l'ornement de la jeunesse romaine et méritait le titre que lui donne notre pièce.

Les revers :

2. R. MARS VICTOR. Mars passant, à droite, dans le champ C.

3. R. IOVI VICTORI. Jupiter, debout à gauche, portant une Victoire dans la main droite, la haste dans la gauche, un aigle à ses pieds; KAS à l'exergue. 11.

4. R. VNDIQVE VICTORES. L'Empereur, debout à gauche, tient un globe de la main droite et la lance de la gauche; deux captifs à ses pieds; KAS à l'exergue;

Font allusion sans doute à la soumission de la Perse et aux victoires de Carus que Numérien accompagnait. Le règne de ce bon prince ne fut que de huit à neuf mois.

(1) Lib. IX.

5. R. PROVIDENT AVGG. La Providence avec ses attributs ordinaires.

6. R. PIETAS AVGG. La Piété, debout, sacrifiant à droite.

Si la piété filiale n'habitait pas au cœur de son frère, Numérien la possédait et en a laissé un exemple précieux. L'Histoire rapporte qu'il versa une si grande abondance de larmes à la mort de son père, que sa vue en fut affaiblie, au point qu'il ne pouvait plus supporter l'éclat du soleil. Cette médaille doit être des derniers jours de décembre 283, ou du commencement de l'année 284.

7. PAX AVG. La Paix debout à gauche, B à l'exergue.

## MAGNIA URBICA.

Je place Magnia Urbica à la suite de Carin et de Numérien à l'imitation de Mionnet. Est-il certain qu'il en doive être ainsi ! Je le pense.

Adhuc sub judice lis est.

Toutefois cette opinion prévaut maintenant.

Qu'était Magnia? Une impératrice romaine, sans nul doute; mais d'où sortait-elle? Quelle était sa famille? Est-il bien prouvé qu'elle était l'épouse de Carus?

Personne ne répondra aux premières questions, parce que l'on ignore complètement ce qui regarde cette princesse, sur le compte de qui les historiens anciens ont tous gardé le silence. Elle n'est connue que par ses médailles qui sont assez nombreuses et qui, toutefois, n'établissent rien de positif et ne laissent pas découvrir nettement ce que nous voudrions savoir.

Le plus grand nombre des antiquaires s'accorde aujourd'hui à faire Magnia Urbica épouse de Carus et mère de Carin et de Numérien. Cette opinion me paraît fondée; elle n'est pas incontestable. Occone, Angeloni, Tristan et Patin veulent que Magnia ait été la belle-fille de Maximien-Galérius et femme de Maxence. Le baron de Stosch, Kheel et plusieurs autres à leur suite, la font épouse de Carin. Le savant Eckhel n'a pas osé trancher la question; mais il se range du côté de

Génébrier et de la foule qui donne Magnia Urbica pour épouse à Carus et la fait mère de Carin et de Numérien.

En effet qu'allèguent ceux qui sont restés les adversaires de cette dernière opinion? Un moyen bronze d'Urbica que le comte de Stosch avait acquis en 1755 et qui montrait d'un côté la tête de Carin et de l'autre celle de notre princesse (1). Stosch a trouvé là une démonstration. Il est bien permis de n'y rien voir de favorable à sa thèse, et l'Abbé Belley a lu, en 1746, à l'Académie des Inscriptions, un mémoire qui donne tort au comte de Stosch et raison à Génébrier.

Il est bien vrai que beaucoup de médailles d'empereurs nous montrent leurs épouses au revers; mais il en est aussi qui font la même chose de leurs mères. Dira-t-on que Livie était femme de Tibère, Agrippine de Caligula et Mammée d'Alexandre Sévère, parce que les images de ces princesses se voient au revers des monnaies de ces empereurs? Evidemment non. La preuve de Stosch ne prouve rien, ou elle prouve contre lui en faveur de Génébrier qui en a lui une bien autrement forte, pour établir que Magnia Urbica fut épouse de Carus et mère de Numérien et de Carin.

C'est une médaille qui fait voir que Magnia Urbica avait deux fils, tous deux revêtus déjà de la robe virile. Or Numérien et Carin, fils de Carus, s'offrent de suite à la pensée; mais alors Magnia devient femme de Carus. Quant à Carin, il a eu neuf femmes dans un règne de trois ans et il mourut à trente-six. Supposerait-on qu'à cet âge il avait deux fils arrivés à la virilité? L'Histoire hésite même à lui en accorder

(1) Mionnet n'indique pas ce moyen bronze; mais il décrit l'équivalent; un petit bronze, module de Quinaire. C'est une médaille dont la face représente la tête de Magnia Urbica, avec cette légende MAGNIA VRBICA AVG. et dont le revers offre le buste casqué et lauré de Carin : le prince tient de la main droite un cheval par le frein; son bras gauche est armé d'un bouclier. Mionnet, *De la Rareté et du prix des Méd. rom.*, page 333, première édition.
Je trouve dans la *Biographie universelle* de Michaud, à l'article de Magnia Urbica, que la médaille du comte de Stosch était un moyen bronze; et dans Beauvais, tome II, page 121, que c'était un petit bronze. Ce serait, dans ce dernier cas, celui que décrit Mionnet.

un seul qu'il avait eu d'Arria Nigrina et qui serait mort fort jeune (1).

L'opinion de Génébrier a été suivie par Banduri et la grande majorité des Numismates. Je me borne à mettre en note deux passages sur cette difficile et curieuse question (2). Ceux qui voudraient consulter les pièces les plus importantes de ce scientifique procès liraient avec intérêt: 1° *Dissertation* sur une médaille de Magnia Urbica, Genebrier 1704; 2° la lettre où le comte de Stosch expose son opinion à l'Académie de Cortone; 3° le Mémoire que lut en 1756 à l'Académie des Inscriptions l'abbé Belley; 4° la dissertation de Kell, *Epicrisis observationum Cl. Belley, in numun Magniæ Urbicæ*, Aug. Vienne 1767; 5° Eckhel, *Doctrina numerum veterum*, tom. VII. Je n'ai pu consulter aucun de ces écrits, notre bibliothèque d'Auxerre étant complètement

P. VII. dépourvue d'ouvrages de numismatique.

n. 12. R. VENVS CELEST. Vénus debout, vêtue de la *Stola*; tenant un globe de la main droite et la haste pure de la gauche; à l'exergue SXXI.

Cette médaille, la seule de Magnia Urbica que m'ait donnée la trouvaille d'Appoigny, indique assez les pensées de cette princesse, et l'époque de son mariage. Cette pièce a du être frappée au commencement

(1) Beauvais, Hist. des Emper. Rom., II, p. 128.

(2) « MAGNIA VRBICA in hoc nummo *Augusta* dicitur : fuerit ne illa Magnentii vxor, adhuc dubitatur : sed nummum ejus rarissimum esse certum est. *Venerem Victricem* celebravit, quemadmodum olim Faustina et Lucilla fecerant. Ejusdem habeo *Veneri genitrici* dicatum, quod eam peperisse innuit, quasi gratiam agentem pro suscepto partu : ex quo Maxentii uxorem, cui Romulum genuit et alium, conjectura est. Nullum enim exstat vestigium, quo Magnentium liberos habuisse conjiciatur. » Carol. Patin. Thesaur. Numism. pag. 15-16, édit. de 1772. Il y a loin de la *conjectura* de Charles Patin, à l'opinion de Genebrier.

« Magnia Urbica, pro Maxentii uxore accepta hactenus est et Filia Armentarii credita. V. *Occonem, Patinum* et alios. Alii Magnentii uxorem existimant. *P. Barduinus* autem aut Carini, aut Numeriani. Singulas hasce sententias refellit *Cl. Genebrierius*, speciali Dissertatione, quæ Parisiis Gallice primum prodiit an 2704, nititurque eam in Cari Imp. conjugem vindicare. Utque verum fateamur, non improbandis plausibilibus quinimo conjecturis rem docet auctor eruditissimus. » Laur. Patarol, Series August., Venet. 1743, pag. 40.

de son union avec Carin et avant qu'elle ne fût devenue mère. Ce qui le prouverait, c'est qu'il y a trois autres médailles qui témoigneraient du l'accomplissement des vœux de cette princesse et de sa religieuse reconnaissance ; une à *Venus victrix*, une à *Venus genitrix* et la dernière à la *Pudicité* que représente une femme assise, deux enfants à ses pieds, et derrière, une autre femme debout tenant un caducée et une corne d'abondance.

Dans notre médaille, évidemment frappée la première, Magnia Urbica désire d'être mère, dans la seconde elle l'espère, dans la troisième elle l'obtient, et, dans la quatrième, cette heureuse mère est fière de ses deux fils qui font concevoir à la patrie de brillantes espérances.

Quant à Venus *céleste*, j'ai déjà dit que je laissais là tout le paganisme des monnaies romaines qui m'entraînerait dans des dissertations curieuses sans doute, mais inutiles et trop éloignées de notre but. Je ferai pourtant cette remarque, que les anciens, comme Platon dans son Banquet, distinguaient principalement deux Vénus; l'une la Venus *céleste* (Uranie), fille du Ciel et de la Lumière; l'autre, Vénus *vulgaire*. Cicéron en distingue quatre : la première, fille du Ciel et du Jour; la seconde, née de l'écume de la mer qui donna naissance à Cupidon ; la troisième, fille de Jupiter et de Dioné et qui devint épouse de Vulcain; enfin la quatrième née de Syria et de Tyrus, ou Astarté, épouse d'Adonis (1). Pausanias en indique trois : la Vénus céleste, la populaire et la préservatrice. Mais ce qui nous importe ici, c'est que, selon les anciens, la Vénus céleste animait toute la nature et qu'elle n'inspirait que des désirs réglés et des amours chastes. Le choix délicat du revers de notre médaille incline donc à croire, que Magnia Urbica était une épouse vertueuse; le revers *pudicitia* le confirmerait. Or c'est ici un précieux témoignage, parce que, dans ces temps, la pureté et la chasteté étaient rares, et que les femmes qui les possédaient étaient par là même des femmes supérieures et dignes d'éloges. L'Histoire étant muette sur Magnia Urbica, rien n'empêche de juger cette princesse littéralement par ses médailles et de lui consacrer un souvenir honorable. Rien

(1) Cic. De Nat. Deor. I, 3.

non plus dans toutes ces conjectures, qui ne soit parfaitement d'accord avec le caractère et les goûts de Carus qui dut, d'après ses propres inclinations, se choisir pour compagne une femme vertueuse. Disons donc que Magnia Urbica fut une femme recommandable par ses vertus qui épousa l'empereur Carus et donna le jour à Carin et à Numérien. Personne ne nous contredira, et ce mot pourra suffire à la mémoire de Magnia Urbica.

L'Abbé Duru.

(*La fin au prochain bulletin.*)

# UNE PAROISSE DE VILLE ET SON CURÉ AU XV^e SIÈCLE.

## I.

La paroisse Notre-Dame-la-d'Hors de la ville d'Auxerre était située, ainsi que son nom l'indique, hors de la cité primitive fondée par les Romains. Sur la fin du VII^e siècle l'évêque saint Vigile y érigea un monastère et un hôpital. L'église de cette maison, placée sous l'invocation de la Vierge, avait la forme d'une rotonde d'où elle fut surnommée *la Ronde*.

Il y avait alors dans ce lieu, et il y eut encore bien longtemps après, de vastes terrains cultivés dont les moines de Notre-Dame avaient hérité de la libéralité de saint Vigile. On remarque que les évêques d'Auxerre y ont toujours conservé la haute justice (1) même depuis l'installation des Prémontrés de Saint-Marien dans l'église Notre-Dame, au XII^e siècle.

Cependant la paroisse se peupla peu à peu surtout depuis que les comtes Guillaume IV et Pierre de Courtenay eurent mis les habitants à l'abri des courses des ennemis, en entourant de murailles les bourgs qui s'étaient successivement élevés autour de la cité. Les limites de la paroisse n'étaient pas encore bien déterminées au commencement du XIII^e siècle, lorsqu'il intervint, en 1220, une sentence entre le prieur de Saint-Eusèbe et l'abbé de Saint-Marien qui les fixa entre eux. Il fut dit que la voie commune venant d'Eglény, qui

(1) Voir une transaction de l'an 1347 entre le comte, l'évêque et le chapitre d'Auxerre (Ev. d'Auxerre, Archives de l'Yonne).

conduit au marché, séparerait les deux paroisses, et que le côté gauche de cette rue appartiendrait à Saint-Marien. Des documents postérieurs nous apprennent que la paroisse Notre-Dame-la-d'Hors était circonscrite entre les rues de Saint-Siméon, de la Croix-de-Pierre et de la Cloche-Bleue; celle-ci tournant à droite allait rejoindre la rue d'Egleny. Tout ce qui se trouvait à droite, à partir du milieu du pavé, était de la paroisse Notre-Dame-la-d'Hors.

Ce vaste pâté de maisons comprenait plus du sixième de la ville. Mais, comme nous l'avons dit, il y avait dans l'intérieur de grands espaces vides que les maisons couvrirent peu à peu. Les noms de *clos de Saint-Vigile et du Curé* rappellent encore l'état primitif des lieux ; et aujourd'hui le Jardin des Plantes, et quelques autres qui sont aux alentours du bâtiment que nous occupons (lequel, je n'ai pas besoin de le dire, s'élève sur l'emplacement de l'abbaye de Notre-Dame-la-Ronde ou la-d'Hors), sont encore des débris de cet ancien état de choses.

A la fin du xv<sup>e</sup> siècle, après que la chute des ducs de Bourgogne eut rendu la paix à nos pays, la population s'accrut beaucoup dans la ville d'Auxerre, et ne pouvant trouver à s'établir que dans les bourgs de Saint-Père et de Notre-Dame-la-d'Hors, elle s'y jeta largement. Ces deux quartiers, les derniers peuplés, étaient, en 1515, les plus considérables pour le chiffre des habitants : on comptait à Notre-Dame 366 bourgeois du roi imposés à la cense (1), et dans ce nombre ne figuraient pas les exempts et les bourgeois des églises dits *bourgeois à saints*.

On voit, par les Archives de l'abbaye Saint-Marien, comment se fonda une partie de la paroisse Notre-Dame à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, et surtout au commencement du xvi<sup>e</sup> : les moines entamèrent leur clos, ouvrirent de nouvelles rues, et, faisant des lots de terrains, les donnèrent à rente aux habitants. Ces arrentements étaient faits à la charge par les preneurs de bâtir des maisons dans un délai de cinq

(1) Rôle des feux d'Auxerre en 1515 (Archives de la Côte-d'Or).

années, et moyennant une rente modique. C'est ainsi que la plus grande partie de la ville d'Auxerre a été construite.

## II.

Dans les lieux un peu considérables il y avait ordinairement plusieurs paroisses pour la bonne administration du culte. Les habitants, dans chaque paroisse, élisaient des procureurs de la fabrique, qui veillaient, d'une part aux affaires de l'église, et de l'autre, les représentaient vis-à-vis de la commune ou du seigneur. Ils étaient chargés de traiter pour eux après les avoir au préalable duement consultés. Ils remplissaient ainsi de doubles fonctions à l'intérieur et à l'extérieur de la paroisse.

La paroisse était un corps distinct dans la commune, elle avait ses intérêts propres et ses charges particulières parmi lesquelles l'église entrait en première ligne. Pour le paroissien, l'église où il avait reçu le baptême, où ses pères reposaient, avait sa première affection. La commune dont il était *bourgeois* venait ensuite, puis la province et enfin la France.

Cet esprit, peut-être étroit, qui animait les bourgeois au XII^e^ siècle, tendit peu à peu à disparaître sous la double influence de l'Eglise par ses doctrines de fraternité universelle, et de la Royauté par ses actes où elle se montra de plus en plus le véritable pouvoir national.

Plus on s'éloigne de ce temps plus les liens hiérarchiques se distendent et finissent par s'effacer.

Au XV^e^ siècle, à Auxerre, par exemple, la commune est encore représentée par les douze jurés ; mais ils ne sont plus que l'ombre des jurés du XIII^e^ siècle ; ils ont perdu leur pouvoir militaire et judiciaire, et sont presque réduits au rôle des conseils municipaux de nos jours ; la Comté a disparu absorbée dans la grande famille française ; et quoiqu'après 1435 le duc de Bourgogne ou les siens s'intitulent encore comtes d'Auxerre, on sent que tout cela est factice. Il y a par derrière la main du roi ; le bailli ou ses officiers sont là qui montrent la véritable autorité, celle à laquelle on a recours en dernier ressort.

Il ne reste donc plus que la paroisse qui n'ait pas été atteinte par les bouleversements politiques. La paroisse est toujours l'objet d'affection intime du *bourgeois* de quelque profession qu'il soit (1). Mais sans nous arrêter plus longtemps à ces aperçus de faits qui, pour être complètement éclairés demanderaient de longues digressions, nous allons aborder le sujet de cette communication.

## III.

Vers l'année 1472, de nombreuses contestations s'étaient élevées entre le monastère de Saint-Marien et frère Georges Roncin, prêtre religieux de cette maison, vicaire et curé de l'église paroissiale de Notre-Dame hors les murs de la cité d'Auxerre dépendant dudit monastère, d'une part; et les paroissiens de cette église, de l'autre, pour raison du service divin et autres charges que le curé devait remplir, et pour les droits qui lui étaient dus par les paroissiens, « et spécialement à cause de la messe de la Croix que l'on célébroit chaque dimanche, et autres fêtes à l'autel de la Croix, et sur le droit prétendu par les paroissiens de pouvoir mettre près du grand autel une table destinée à porter les reliques appartenant à la fabrique afin de recueillir les offrandes en cire, en argent et d'autre nature qui y seroient faites en vertu de lettres de *grands pardons* et indulgences accordées par le pape et plusieurs cardinaux et évêques à leur église, au profit de la fabrique, à tous ceux qui la visiteront et spécialement les jours des fêtes de la Nativité N.-S., Circoncision, Apparition, cinq fêtes de Notre-Dame, Toussaints, Saint-Vigile et autres désignées dans les indulgences. » Les paroissiens exigeaient aussi que le curé chantât chaque jour *à note*, c'est-à-dire à haute voix, matines, prime, messe, vêpres et complies, assisté de deux religieux de Saint-Marien; ils prétendaient aussi avoir le droit de descendre le corps de saint Vigile et le porter ou faire porter en procession toutes les fois qu'il

(1) Le mot bourgeois est pris ici dans le sens de *Burgensis*, habitant du bourg.

leur plaisait. Les religieux protestaient tout à fait contre cette dernière prétention, et se prétendaient possesseurs exclusifs du corps du saint auquel les paroissiens ne pouvaient toucher, disaient-ils, sans leur permission ; il déniaient aussi les autres points et disaient que les paroissiens étaient tenus de réparer et entretenir l'église Notre Dame, et de la pourvoir de vases sacrés et ornements, cloches et clocher, etc.

Enfin, le 13 novembre, l'an de grâce 1472, les parties en vinrent à une transaction. Les articles en furent dressés par six personnes, dont quatre clercs et deux laïcs : ces derniers étaient honorables et sages maîtres Blaise Tribolé, licencié en lois, et avocat du duc de Bourgogne, et Pierre Gontier, licencié en lois et en décrets, procureur du duc, à Auxerre. Les charges du curé, et ses droits sont longuement précisés; les redevances à payer par les paroissiens sont également mesurées avec soin, et leurs droits réservés. En lisant les clauses nombreuses de cet acte, on se sent transporté en idée dans ce temps déjà éloigné. On retrouve dans cette énumération précise des droits et des devoirs réciproques, toute l'importance attachée alors aux choses de la vie religieuse, même dans leurs manifestations les plus matérielles.

Les conditions de deux des trois actes solennels de la vie, le baptême et l'enterrement y sont longuement exposées. On voit comment le curé ne recevra des parrain et marraine de l'enfant « que ce que bon leur semblera offrir ; » et le clerc pour ses peines « d'administrer de l'eau es fons et pour laver les mains des parrain et marraine quant mestier en est recevra 2 deniers » (1).

Après la messe des relevailles les femmes *gisans* apportaient sur l'autel « le cresmail (2) en quoy les enfans sont baptisés, » et si elles

(1) Au *pouvoir* actuel de l'argent un sou ou 12 deniers vaudrait 1 franc 50 centimes : deux deniers ou le 6e du sou égalent 25 centimes On pourra facilement faire l'application de ce tarif, aux différentes sommes mentionnées dans la suite de cette notice.

(2) Le crémail est ici une espèce de surtout dans lequel on enveloppait l'enfant. Il est encore en usage aujourd'hui, mais il a perdu sa signification symbolique. Le crémail, *chrismale* des temps primitifs était une coiffure

voulaient le racheter elles donnaient 4d au prêtre en offrande, de quelque richesse que fût le cremail.

Pour l'enterrement, les conditions sont plus nombreuses à raison des cas divers qui devaient se présenter, selon l'âge des individus, le lieu où ils voulaient être inhumés, leur fortune, etc.

« Pour l'enterrement d'un chef d'ostel (maison), paroissien ayant 15 livres vaillant, qui sera reçu dans le chœur et inhumé dans ce lieu, en la guenerie (*sic*), au cloître ou au cimetière clos de murailles qui existe derrière l'église, il sera dû pour la terre au curé, 3 sous. » Un drap mortuaire était, à cette époque, posé par les parents sur le cercueil, ce suaire appartenait de droit au curé ou bien si les héritiers voulaient le racheter ils devaient lui payer 2 sous dans la huitaine de l'inhumation. Si après ce délai expiré les héritiers ne faisaient pas de réclamation, le drap était alloué au curé. On comprend la convenance de ces deux articles.

Mais il se présentait d'autres cas où les formalités changeaient. Le corps enterré au cimetière n'était-il pas présenté au chœur, le curé ne prenait pas le *lange* ou drap qui le recouvrait.

Le corps du paroissien ayant 15 livres vaillant était-il enterré dans le cimetière situé hors de l'église Notre-Dame (1), il n'était dû que 12d pour la terre. En cas d'inhumation dans une autre paroisse, le curé percevait le maximum des droits, c'est-à-dire six sous. Et la charte ajoute : « Et doit-on offrir pour tel corps pain et vin par 30 jours à commencer du lendemain de l'enterrement, savoir : un petit pain de chapitre, une pinte de vin et denrée de chandelle ; et ensuite

blanche qu'on mettait sur la tête des catéchumènes après leur baptême et qu'ils gardaient pendant huit jours en signe de leur entrée dans une nouvelle vie.

Du Cange rapporte un fragment des statuts d'Eloi, évêque de Salisbury, qui ordonnent que l'on offre à l'église les *chrismalia* des enfants baptisés, lesquels ne peuvent être vendus ni employés à d'autre usage qu'à celui de l'église. Un concile ancien voulait même qu'ils fussent brûlés ou enterrés dans l'église. Dans notre charte on en est arrivé au rachat du crémail.

(1) Sur la place actuelle de Notre-Dame-la-d'Hors.

jusqu'à la fin de l'année semblable offrande une fois par semaine, ou si les héritiers l'aiment mieux 27ˢ 4ᵈ t. pour se racheter du tout. »

Le corps d'un enfant de chef d'hôtel payait 12ᵈ en quelque lieu qu'il fût inhumé, et si on l'exposait au chœur, le drap appartenait au curé, ou bien on le rachetait 12 deniers.

Les morts de l'hôpital Saint-Vigile enterrés sur la paroisse Notre-Dame étaient exempts de droits de sépulture. Enfin tous les lundis le curé devait faire, après matines, une procession autour de l'église et du cimetière, en disant les sept psaumes de la pénitence ; il célébrait ensuite une grande messe des trépassés.

Entre le baptême et l'enterrement se place naturellement le mariage; cependant comme cette cérémonie manque dans le règlement de Notre-Dame-la-d'Hors, on doit en conclure qu'elle se faisait sans perception de droits selon les règlements ecclésiastiques.

Passons maintenant aux charges du curé, elles nous montreront qu'il fut ordonné par les arbitres, que le vicaire-curé, nommé par l'abbé de Saint-Marien, aurait pour le service de l'église deux religieux et un clerc pour célébrer l'office divin suivant l'ancienne coutume.

Cet office consistait « à dire chaque jour matines, prime, une messe haute et à *note*, vêpres et complies ; de plus, à chaque dimanche et jours de fêtes des saints apôtres et saint Jean-Baptiste, de dire une messe basse à l'autel de la Croix au lieu de la messe paroissiale, et après la messe ordinaire. Et, de plus, les jours de fêtes de la Nativité N.-S., Circoncision, Epiphanie, Résurrection, Ascension, Pentecôte, Toussaints et le jour des Trépassés, les cinq fêtes de la Vierge Marie, Purification, Annonciation, Assomption, Nativité et Conception sera tenu ledit curé de dire deux grandes messes à note au lieu de ladite grande messe paroissiale, desquelles deux messes la dernière sera à diacre et sous-diacre, si la faculté le permet. »

Le curé devait aussi lire « chaque dimanche avant vêpres et pendant qu'elles sonnent Vigiles des morts à neuf psaumes et neuf leçons excepté au temps de Pâques où, selon l'ordre de Prémontré, on ne les dit qu'à trois psaumes et à trois leçons. »

Il devait fournir l'eau et le sel pour l'eau bénite, le pain et le vin pour toutes les messes et notamment celles des anniversaires, et aussi « pour celles qui seront chantées par ordonnance testamentaire des parochiens : et devront estre préférez et notre vicaire-curé devant autres à faire ledit service en le faisant pour le prix dehu et accoustumé, ou au prix que les autres gens d'église le feront. »

« Tous ceux qui tiennent feu et lieu en ladite paroisse, et qui ont en icelle maison à eux appartenant en propre héritage ou à vie, seront tenus payer annuellement audit curé, le jour de Pasques communiant, 3$^{d}$ t. ; et les autres parochiens tenant maison de louage en ladite paroisse, 3 oboles seulement. »

« Toutes les oblations offertes en la main du prêtre pendant la messe lui appartiendront, sauf les dons faits aux reliques de la maison-dieu Saint-Vigile. Les offrandes faites aux reliques et sanctuaires de la cure et de l'abbaye, pendant les fêtes solennelles de l'Assomption, saint Antoine, saint Sébastien, saint Sulpliz et saint Jean Baptiste appartiendront au curé, ainsi que celles qui seront faites à la table des reliques qu'il placera le vendredi beneist, au lieu où reposera le corps de N.-S.-J.-C. »

Cette question de l'exposition des reliques paraît avoir soulevé avant la transaction de graves débats entre le curé et les paroissiens, et l'on verra plus bas comment elle fut résolue sur d'autres points.

Un autre droit qui appartenait au curé, était celui des *annuels* ou services célébrés pour les morts au bout de l'an. Il ne devait prendre pour cela que le reste des treize cierges ou chandelles qu'on allumait dans cette cérémonie.

Quant à l'entretien du mobilier de l'église et aux frais nécessaires pour l'exercice du culte, ils étaient partagés entre le curé et la fabrique de la manière suivante : le premier devait entretenir une lampe ardente devant le grand autel, selon la fondation de 20 sous de rente faite par un nommé Thibaud de Dymon ; il avait à fournir, lors des grandes fêtes où l'on chantait deux grandes messes, l'encens nécessaire,

« mettre trois cierges sur le *tref* (1) estant au travers devant le grand autel de l'église qui arderont pendant matines, la dernière grande messe, les premières et deuxièmes vespres ; et de plus un cierge sur l'autel, et deux petits sur les degrés du chœur pour les enfans. » Il avait encore à fournir un cierge pascal d'au moins 10 livres de cire, qui devait brûler le jour de Pâques notamment à la grande messe jusqu'à ce que tous les paroissiens eussent communié, et ensuite aux messes et vêpres du dimanche jusqu'à Quasimodo, et aux messes seulement jusqu'à l'Ascension.

Les 14 cierges des Ténèbres, l'entretien des fonts dont il était tenu d'administrer et soigner l'eau, celui des quatre petites cloches et *le vin de Pâques*, telles étaient les autres charges départies au curé.

Les fabriciens avaient le soin d'entretenir l'église de réparations ; de fournir la sacristie de livres, ornements, croix, vases sacrés, etc., et en cas de perte d'un objet par la faute du curé-vicaire ou de ses compagnons, ceux-ci étaient tenus de remplacer. Les fabriciens plaçaient sur le grand autel un deuxième cierge à côté de celui du curé.

Ils entretenaient deux grands cierges « devant l'ymaige de Notre-Dame qui est en la nef, » fournissaient une torche qui était allumée « à monstrer Dieu à toutes les messes qui seront chantées en ladite église et qu'on portoit tout ardent devant le corps de J.-C. pour communier tous malades en la paroisse et au retourner. » Si le curé avait l'usage des 4 petites cloches, les paroissiens chargés de l'entretien des grosses pouvaient les faire sonner toutes à leur volonté « pour corps, pour anniversaire et quand bon leur sembloit. »

Pour pourvoir aux dépenses assez lourdes qu'ils avaient à faire, les procureurs de la fabrique avaient sans doute des revenus fonciers quoique la transaction n'en fasse pas mention. Mais outre ces ressources ordinaires, ils en avaient trouvé d'autres plus abondantes probablement, et qui provenaient de la vénération des reliques que possédait la fabrique. Ce point avait fait, nous l'avons déjà dit, l'objet de contesta-

(1) *Tref* ; ce mot vient de *trabes*, pièce de bois.

tions de la part du curé qui, sans doute, prétendait à une part dans le produit. Pour les dépenses nécessaires aux édifices de l'église et à ses ornements, dit la transaction, les paroissiens avaient obtenu du pape Clément VII, et de plusieurs évêques d'Auxerre, diverses notables lettres d'indulgences et de pardons.

C'était au moyen âge l'un des plus grands moyens connus pour obtenir les deniers nécessaires à la construction ou à l'entretien des édifices religieux. On n'a pas encore assez remarqué ce fait singulier. Et cette mesure était employée aussi bien pour les cathédrales que pour les plus modestes chapelles. On sait que c'est avec le produit des indulgences de la chrétienté que le pape Léon X acheva de bâtir Saint-Pierre de Rome.

Les paroissiens de Notre-Dame eurent donc le droit, d'après la transaction, de placer au-dessous des degrés du grand autel une table « honneste sur laquelle ils mettroient les lettres et bulles d'indulgences; et tout ce qui sera offert tant en or, argent, cire et autres aumônes esdites reliques, des catholiques qui viendront gagner lesdites indulgences appartiendra à la fabrique exclusivement. »

C'était « le jour de la feste du glorieux ami de Dieu Mgr saint-Vigile, martyr et évêque d'Auxerre, duquel le corps glorieux en ladite église Notre-Dame repose, et pendant les octaves de cette fête » que les paroissiens avaient le droit de placer cette table au bas du grand autel; le curé ni les moines ne pouvaient en faire autant ce jour-là; il n'y avait d'exceptées que les reliques de la maison-dieu et hospital de Saint-Vigile qu'on plaçait au lieu accoutumé.

De plus, pendant les quinze fêtes énoncées dans leurs lettres d'indulgences et notamment les cinq de la Vierge, les paroissiens pourront « apposer leurs reliques sur l'un des autels hors du cuer de l'église au lieu désigné anciennement, et tout ce qui sera offert demeurera à la fabrique, » et ces jours-là le curé ne pouvait exposer ses reliques, sauf le jour de la Mi-Août qui était celui de la fête paroissiale de l'église et des cinq autres fêtes que nous avons citées plus haut.

On prévoit ensuite le mode d'encaissement du produit des offrandes.

« Tout l'argent qui *ystra* des pardons et indulgences de la fabrique sera mis en lieu séquestré fermant à trois clefs, dont le curé aura l'une et les procureurs de la fabrique les deux autres. Et sera employé au profit de l'église de l'avis et ordonnance du curé, des paroissiens ou de leurs procureurs. Et sera tenu le curé d'ouvrir et fermer ledit coffre toutes les fois qu'il en sera requis par les parochiens ou leurs procureurs. »

Une dernière question jugée parles six arbitres, et qui n'était par la moins sérieuse, fut celle du corps de saint Vigile. Les paroissiens, comme on l'a vu, prétendaient en disposer à leur gré, et il paraît qu'ils descendaient sa châsse (1) et la portaient en procession pour le motif le plus futile. Les moines s'y opposaient. Les arbitres prononcèrent : « Et à cette fin que le corps du benoist saint Vigile qui repose en ladite église, par les catholiques et chrétiens soit honnoré en plus grant révérence qu'on n'a acoustumé, ne sera dorénavant si souvent porté comme les parochiens le portaient; mais par nécessité du temps, comme pestillences, famines, guerres, ou autre évidente nécessité et singulière dévocion desdits parochiens. »

Et lorsqu'une semblable cérémonie devait avoir lieu, le curé prévenu par les paroissiens l'annonçait à l'abbé de Saint-Marien en l'invitant de par ces derniers à la procession. L'abbé envoyait deux de ses religieux pour porter le corps du saint, et s'y rendait lui même s'il le jugeait convenable. S'il refusait d'envoyer ses religieux, les paroissiens passaient outre, et les remplaçaient par d'autres gens d'église. Il fut aussi reconnu que l'abbé pourrait, par dévotion singulière, faire de semblables processions.

Nous terminerons ces recherches par quelques observations qui concernent les usages liturgiques. On a vu plus haut que le curé était obligé de placer un cierge sur le maître-autel, et que les procureurs

(1) On plaçait autrefois les reliquaires et les châsses au-dessus des autels sur une espèce d'estrade. On voit dans les comptes de la cathédrale de Sens qu'il y avait un individu chargé spécialement de ce service.

de la fabrique en mettaient un autre. Il n'y avait donc alors à Notre-Dame que deux cierges sur l'autel au lieu de trois ou de six que l'on y place aujourd'hui (1).

Quant aux trois cierges posés en avant du sanctuaire sur un *tref* ou pièce de bois transversale, c'est un usage singulier qu'il est intéressant de constater.

La dernière remarque que je ferai concerne le *vin de Pâques*. La transaction nous apprend que l'on avait conservé à cette époque, à Notre-Dame-la-d'Hors, l'usage de boire du vin après la communion ordinaire. « Le curé et ses successeurs seront tenus d'administrer à tous les parochiens et parochiennes tout le vin que l'on doit boire le jour de Pasques et autres jours après la réception du précieux corps de J.-C., pour une pièce de vigne qui ja pieca, pour cette cause, fut donnée à icelle église. »

C'était un souvenir du temps où l'on communiait sous les deux espèces.

QUANTIN.

(1) Ce fait n'est pas extraordinaire, car la rubrique porte : *Et candelabra saltem duo cum candelis accensis hinc et inde in utroque latere.*

# Géographie physique.

## ESSAI SUR L'OROGRAPHIE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

### INTRODUCTION.

La France a une forme qui approche beaucoup de celle d'un pentagone régulier. Le département de l'Yonne, placé sur la limite N.-E. de la partie centrale, appartient aux bassins orographique et géologique de Paris, et fait partie des deux bassins hydrographiques de la Seine et de la Loire.

Ce département est borné au N.-O. par le département de Seine-et-Marne, au N.-E. par l'Aube, au S.-E. par la Côte-d'Or, au S. par la Nièvre et à l'O. par le Loiret.

Il est limité par les 0° 29' et 2° 0' 20" de longitude orientale du méridien de Paris, et par les 47° 18' 40" et 48° 24' 10" de latitude boréale.

Sa forme approche assez de celle d'un trapèze. L'une des diagonales, qui a 123 kilomètres de longueur, est dirigée du N. 30° O au S. 30° E., de l'extrémité N. de la commune de Villeneuve-la-Guyard à l'extrémité S. de celle de Quarré-les-Tombes ; elle suit la direction moyenne de l'Yonne et de la Cure, et rencontre Villeneuve-la-Guyard Villeneuve-le-Roi, Joigny, Auxerre, Cravan, et laisse Avallon un peu à l'E. L'autre diagonale, à peu près perpendiculaire à la première, possède une longueur de 97 kilomètres seulement ; dirigée de l'E 20° N. à l'O. 20° S., elle part de l'extrémité orientale de la commune d'Arthonnay, et va se terminer à l'extrémité occidentale de celle de Lavau ; elle passe à Tonnerre, à Chablis, au S. d'Auxerre et de Toucy, et à Saint-Fargeau.

La surface du département d'après l'évaluation de la *Statistique de la France* (t. 1, p. 80, 1834), est de 728,747 hect. ou 7,287 kil. carrés

47, ou 368 lieues carrées 918. Pour l'étendue il prend place au onzième rang parmi les départements français. D'après une autre évaluation faite en 1843, sa surface serait de 742,804 hect.

Le département de l'Yonne présente un sol assez accidenté, mais ne renferme pas de véritables montagnes. Il y a pourtant des différences de niveau assez grandes entre le point le plus bas et le point le plus élevé : le premier est à 54$^{m}$ au-dessus du niveau de la mer, et le second à 609$^{m}$ ce qui donne une différence de 555$^{m}$ entre les altitudes de ces deux points. Il s'en faut cependant de beaucoup que deux localités voisines offrent des différences aussi considérables; car, d'une part, les régions basses sont dans la partie septentrionale du département, et les régions élevées dans la partie méridionale; et d'autre part, à mesure qu'on marche du N. O. vers le S.-E., le fond des vallées va en s'élevant, de telle sorte que les coteaux les plus élevés n'ont au-dessus des vallées, dans chaque partie, qu'une hauteur variant à peine du simple au double. La plus grande pente du département n'a qu'une hauteur verticale de 234$^{m}$, comme on pourra le voir dans le tableau ci-joint qui renferme les plus grandes différences de niveau, prises toutes sur les bords des deux vallées les plus profondes, celles de l'Yonne et de la Cure.

| LOCALITÉS. | Altitudes. | Différences. | Distances. | Pentes moyennes. |
|---|---|---|---|---|
| Bois de Champigny-sur-Yonne . . . . . | 180$^{m}$ | 122$^{m}$ | 2,$^{k}$.5 | 2°48' |
| Prairie de l'Yonne à Champigny . . . | 58 | | | |
| Ferme de Beauregard au-dessus de Joigny. | 225 | 149 | 1, 5 | 5°40' |
| L'Yonne sous le pont de Joigny. . . . | 76 | | | |
| Signal d'Irancy . . . . . . . . . . . | 297 | 182 | 1, — | 10°19' |
| L'Yonne au bas du signal d'Irancy. . . | 115 | | | |
| Le Montmarte du Vault-de-Lugny près d'Avallon. . . . | 357 | 208 | 0, 6 | 9° 6' |
| La Cure au bas du Montmarte . . . . | 149 | | | |
| Bois de Lapeirouse au sud de Quarré-les-Tombes . . . | 609 | 234 | 1, — | 13°10' |
| La Cure au bas du bois de Lapeirouse. . | 375 | | | |

## 1° Grandes vallées.

Les différentes parties de la surface de la terre, lorsqu'elles ont quelqu'étendue, sont pour la plupart sillonnées de grandes vallées qui offrent aux eaux pluviales un écoulement facile vers la mer ou dans des bassins intérieurs. Le département de l'Yonne offre une grande vallée dans la partie médiane, suivant son plus grand diamètre et à peu près dans le sens de la plus grande pente de sa surface, c'est-à-dire, du N. 30° O. au S. 30° E. Cette vallée renferme l'Yonne dans sa partie septentrionale et inférieure, et la Cure dans sa partie méridionale et supérieure. Elle reçoit successivement sur sa rive droite ou orientale celles du Cousin, du Serain, de l'Armançon et de la Vanne ; et sur sa rive gauche ou occidentale, celle de l'Yonne supérieure. La partie S.-O. du département présente encore deux autres vallées moins considérables, celles de l'Ouanne et du Loing. Toutes ces vallées courent à peu près dans la même direction que la première et lui sont, par conséquent, à peu près parallèles.

Le thalveg de chacune de ces vallées présente dans sa pente (qu'il ne faut pas confondre avec celle du cours d'eau qui la suit en serpentant plus ou moins) des variations dans les différentes parties d'une même vallée. Cette pente devient généralement d'autant plus forte qu'on se rapproche davantage de la partie supérieure ; elle ne paraît pas soumise à des variations dépendant de la largeur du thalveg. Cette largeur, variable dans les différentes parties d'une même vallée, est en rapport plutôt avec la résistance des roches, composant les coteaux qui forment les flancs de la vallée, qu'avec le volume du cours d'eau qui la parcourt. Le tableau placé à la fin de cet essai donne les pentes du thalveg dans les différentes parties de chaque vallée.

*Vallée de l'Yonne inférieure et supérieure.* Dans la craie supérieure tendre, sa largeur est de 3 kil.; dans la craie moyenne plus solide, entre Sens et Joigny, elle a moins de 1 kil. Dans le terrain crétacé inférieur, marneux et sableux, elle redevient de 2 à 3 kil. Au-dessus d'Auxerre, dans les calcaires jurassiques, la largeur reste presque

constamment inférieure à 1 kil. Cette vallée entre dans le département à 145m d'altitude et en sort à 60m.

*Vallée de la Cure.* Dans les calcaires jurassiques sa largeur atteint à peine 1 kil. sur quelques points. Au-dessus de Vézelay, dans le terrain granitique, elle est souvent réduite à la largeur de la rivière. Cette vallée devient limitrophe du département à 375m d'altitude et se réunit à celle de l'Yonne à 118m.

*Vallée du Cousin.* Presqu'entièrement comprise dans le terrain granitique, sa largeur n'excède pas celle de la rivière. Elle pénètre dans le département à 400m d'altitude environ, et se joint à celle de la Cure à 152m.

*Vallée du Serain.* Sa partie inférieure acquiert 2 à 3 kil. de largeur dans le terrain crétacé inférieur, mais sa partie supérieure, au-dessus de Ligny-le-Châtel, a toujours moins de 1 kil. dans les calcaires jurassiques. Cette vallée présente une anomalie particulière ; la pente de son thalveg de plus de 5' dans les parties inférieure et supérieure, est plus douce dans la partie moyenne ; elle n'est que de 3' environ entre Poilly et Cours. Pénétrant dans le département à Guillon à l'altitude de 217m, elle débouche par 90m dans celle de l'Yonne.

*Vallée de l'Armançon.* Dans le terrain crétacé inférieur, sa largeur est de 2 kil., cependant autour de Saint-Florentin, au confluent de l'Armançon, elle acquiert jusqu'à 5 kil. Plus haut, dans les calcaires jurassiques elle atteint rarement 1 kil. Entrée à Aisy par 205m d'attitude, elle se joint à celle de l'Yonne par 88m.

*Vallée de la Vanne.* Creusée entièrement dans le terrain crétacé supérieur, sa largeur moyenne est de 2 kil. A Flacy elle est à l'altitude de 110m, et à Sens à celle de 70m.

*Vallées de l'Ouanne et du Loing.* Ces vallées qui vont se réunir à Montargis, hors du département, pour déboucher ensuite dans celle de la Seine, ont une largeur qui dépasse 1/2 kil. pour la première, et qui ne l'atteint pas pour la seconde. Prenant naissance dans le département, l'une à 264m d'altitude, et l'autre à 289m, elles en sortent toutes deux à 130m.

## 2° Régions naturelles.

Une grande contrée présente assez rarement de l'uniformité sous le rapport de sa nature, de sa configuration et de son élévation au-dessus du niveau de la mer ; elle offre souvent, au contraire, de grandes différences suivant les points qu'on examine, et sa surface peut être distribuée en un certain nombre de régions possédant chacune des caractères particuliers, qui l'isolent des régions voisines. La France, comme j'ai déjà essayé de l'établir (1), peut se partager en une vingtaine de grandes régions d'étendue fort inégale, qui peuvent elles-mêmes se rapporter à trois catégories, les plaines, les plateaux et les montagnes.

La partie septentrionale de la France présente à son centre la vaste plaine de la Neustrie, désignée ordinairement sous le nom de bassin de Paris, et bordée à l'E. par celle moins étendue de la Champagne. Autour de ces deux plaines s'élève une ceinture de plateaux : l'Ardenne au N.-E., la Lorraine et la Bourgogne à l'E., le Plateau central et le Poitou au S., la Bretagne à l'O. Le côté N.-O. seul donne sur la Manche. Enfin, sur plusieurs points derrière ces plateaux, se trouvent des chaînes montagneuses ; telles sont les Vosges et le Jura à l'E. de la Lorraine et de la Bourgogne.

Ces grandes régions de premier ordre, lorsqu'on vient à les examiner en détail, se divisent souvent en plusieurs autres plus petites, qu'on pourrait appeler *régions élémentaires*. La Neustrie, par exemple, se partage dans sa partie méridionale, en Brie, Sénonais, Gâtinais, Beauce, Sologne, etc.; le Plateau central, dans sa partie septentrionale, comprend le Morvan, le Charollais, le Beaujolais, la Marche, le Limousin, etc.

Le département de l'Yonne, plus qu'aucun autre peut-être, devrait présenter de grandes variations dans son sol, puisqu'il est placé au

(1) Patria ; géologie de la France, 1844.

point de jonction de quatre grandes régions naturelles. Il n'en est pas ainsi parce que deux d'entre elles, le Plateau central et la Champagne concourent à peine à sa formation, et parce que les deux autres, la plaine de la Neustrie et le plateau de la Bourgogne n'y présentent pas des différences d'altitude bien considérables. On peut considérer ce département comme formé par la réunion de six régions élémentaires : le Morvan, la Terre-Plaine, la Bourgogne, la Puisaye, le Gâtinais, et le Sénonais.

Plusieurs de ces régions ont une étendue considérable, telles sont la portion de la Bourgogne comprise dans le département, celle du Gâtinais qui y est renfermée, et le Sénonais qui s'y trouve enclavé en grande partie. D'autres, au contraire, n'occupent qu'un espace fort restreint, comme la Puisaye et la Terre-Plaine, qui ne sont cependant pas renfermées en totalité dans l'Yonne. Quant au Morvan sa pointe septentrionale seule en fait partie.

Plusieurs de ces régions naturelles se présentent dans le département chacune sous la forme d'une terrasse, qui est légèrement inclinée vers le N.-N.-O. et qui va se terminer au pied de la terrasse suivante, située dans la même direction. Le tableau placé à la fin de cet essai montre bien cette disposition pour chacun des trois groupes dans lesquels peuvent être réunies les diverses régions naturelles qui composent l'Yonne. Dans ce tableau les colonnes verticales renferment les cotes de hauteurs prises en premier lieu sur le bord le plus élevé de la terrasse, et ensuite à des différences égales de ce bord ; les lignes horizontales représentent des séries de cotes prises suivant des directions perpendiculaires au bord de la terrasse ; elles font bien voir comment le sol s'abaisse à mesure qu'on s'avance du bord de la terrasse, vers le N.-O., pour se rapprocher de la suivante.

Les différentes terrasses dont nous venons de constater l'existence au moyen du tableau précédent, présentent toutes, comme nous l'avons déjà dit, une inclinaison vers le N.-N. O.; cette inclinaison est très-faible, comme on pourra le voir par le tableau suivant :

| TERRASSES. | LOCALITÉS. | Altitudes. | Différences. | Distances. | Pentes moyennes. |
|---|---|---|---|---|---|
| MORVAN. | Bois de Lapeirouse. . . . . . . . | 609m | 340m | 19,k.5 | 1°,16' |
| | Plateau au sud d'Avallon . . . . | 269 | | | |
| TERR.-PLAINE | Plateau de Sainte-Magnance. . . . | 348 | 141 | 10, 7 | 45' |
| | Plaine de Montréal . . . . . . | 207 | | | |
| BOURGOGNE (1re terrasse.) | Télégraphe de Pisy. . . . . . . | 376 | 115 | 25, 7 | 16' |
| | Plateau au nord de Sambourg. . . | 261 | | | |
| | Colline au-dessus de Provency . . . | 330 | 79 | 22, 3 | 12' |
| | Plateau au S.-E. de St.-Cyr-les-Col. | 251 | | | |
| BOURGOGNE (2e terrasse). | Signal de Chitry . . . . . . . . | 350 | 260 | 27, — | 25' |
| | Plateau de Cheny . . . . . . . | 150 | | | |
| SÉNONAIS. | Garenne de Coursan à l'E. de Sormery | 293 | 114 | 43, 2 | 9' |
| | Moulin de Vertilly . . . . . . | 179 | | | |
| GATINAIS. | Plateau à l'ouest de Diges. . . . . | 320 | 121 | 16, — | 26' |
| | Plateau à l'est de Grandchamp . . | 199 | | | |
| | Moulin de la Roche au nord de Treigny | 321 | 144 | 26, — | 19' |
| | Plateau à l'ouest de Rogny. . . . | 177 | | | |

Il est facile de voir d'après les tableaux qui précèdent : que le Morvan forme une surface bombée dont l'altitude va en décroissant du point culminant central vers les bords; que la Terre-Plaine forme, comme son nom l'indique, une plaine située au pied et au N. du Morvan, et dont la surface va en s'abaissant vers le N.-N.-O ; que la Bourgogne est formée par deux terrasses successives, toutes deux légèrement inclinées vers le N.-O. ; que la Puisaye, le Gâtinais et le Sénonais forment une troisième terrasse qui s'abaisse aussi dans la même direction.

Puisque nous avons examiné les grandes vallées qui sillonnent le département et qui établissent des subdivisions dans les diverses régions naturelles dont nous avons aussi établi l'arrangement les unes par rapport aux autres, il ne nous reste plus qu'à jeter un coup d'œil sur chacune d'elles en particulier.

*Morvan.* La portion comprise dans l'Yonne a la forme d'un rectangle à côtés assez sinueux, allongé de l'E. 30° S. à l'O. 30° N. Elle est située presque entièrement entre le Cousin et la Cure, et ses angles sont à Sainte-Magnance, au bois de Lapeirouse, à Domecy-sur-Cure et à

Pontaubert. C'est une surface bombée allant en s'abaissant dans toutes les directions, à partir du point culminant; elle est sillonnée généralement du N. au S. par de nombreux vallons séparés par des coteaux arrondis. La roche fondamentale du pays, le granite, est recouverte à sa surface de terres rouges argileuses propres seulement à la culture du seigle et du sarazin. Des sources et ruisseaux nombreux naissent dans cette petite région et l'arrosent.

*Terre-Plaine.* Cette grande plaine située entre le Serain et le Cousin, au N. du Morvan, se prolonge dans la Côte-d'Or sous le nom de *plaine d'Epoisses*. Elle a la forme d'un triangle allongé de l'E. à l'O., dont le sommet est au Vault-de-Lagny, et la base entre Pisy et Sainte-Magnance. C'est une surface inclinée au N.-N.-O., renfermant seulement quelques vallons à peine indiqués, mais bordée à l'E. par la vallée un peu plus profonde du Serain. Son sol argileux gris-jaunâtre appartient au lias.

*Bourgogne.* La portion occidentale de cette grande région est comprise dans le département. Elle constitue un vaste triangle comprenant près des 3/5e de sa surface et en formant la partie S.-E. Les côtés plus ou moins sinueux sont dirigés E.—O., N. 25° O.—S. 25° E., et N. 40° E.—S. 40° O.; les angles sont situés à Pisy, Sormery et Perreuse. Cette vaste surface est composée, ainsi qu'on peut le voir sur le tableau du 2e groupe, par deux terrasses parallèles et successives présentant chacune une légère inclinaison vers le N. 30° O. perpendiculairement au bord de la seconde. La première est formée par les étages oolithiques inférieur et moyen, et la seconde par l'étage oolithique supérieur.

Cette grande région est divisée en cinq parties par les grandes vallées tributaires de celle de l'Yonne, dont nous avons parlé : celles de l'Armançon, du Serain, de la Cure et de l'Yonne elle-même. Chacun de ces segments, de formes et de dimensions différentes, présente partout une constitution orographique assez semblable. C'est une réunion de deux plateaux découpés dans toutes les directions par un assez grand nombre de vallons à pentes rapides, aboutissant dans

les grandes vallées. La profondeur moyenne de ces vallons varie de 60 à 100$^{m}$, et atteint quelquefois 200$^{m}$ au voisinage des grandes vallées. Le département comprend, dans la partie la plus orientale, une portion de la plaine relevée du N. au S. qui forme une partie de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine. Cette petite contrée, désignée sous le nom de *Val-de-Jully*, est à 300$^{m}$ d'altitude dans le bois de Ravières et à 210$^{m}$ au N. de Gigny.

La Bourgogne est formée par la série des trois étages jurassiques; la nature des couches, pour la plupart calcaires, rend les sources beaucoup moins fréquentes que dans d'autres parties de la France et de la Bourgogne même où il y a de grandes alternances argileuses; aussi le pays est-il un peu sec, et les ruisseaux ne se trouvent ils guère que dans les vallons principaux et les plus profonds.

Le troisième groupe de régions comprend, comme nous l'avons dit, des portions de la *Puisaye*, du *Gâtinais* et du *Sénonais*. Leur ensemble constitue une espèce de grand triangle, allongé du N. au S., formant au N.—O. près des 2/5 de la surface du département. Ses côtés plus ou moins sinueux sont dirigés N. 40° E. — S. 40° O., E. 25° S. — O. 25° N. et N.—S. Les angles sont situés à Sormery, Villeneuve-la-Guyard et Perreuse. Cette vaste surface est composée, ainsi que le montre le tableau, par une seule terrasse qui va en s'abaissant légèrement vers l'O. 40° N. suivant une direction perpendiculaire à son bord S.-E. La vallée de l'Yonne partage cette surface en deux parties; celle de l'E. comprend le Sénonais en grande partie, et celle de l'O. la Puisaye et le Gâtinais.

*Sénonais*. C'est un plateau séparé en deux parties par la vallée de la Vanne qui court à peu près de l'E. à l'O. La partie méridionale connue sous le nom de *Forêt d'Othe*, est un haut plateau découpé par de profonds vallons. La partie septentrionale renferme un plus grand nombre de vallons, qui ne sont plus séparés que par d'étroites crêtes; leur profondeur moyenne dans les deux parties varie de 80 à 100 m. Au Sénonais se rattachent la partie du sol qui borde la rive gauche de l'Yonne et celle qui entoure la vallée du Tholon; toutes deux présentent des configurations entièrement semblables. Le Sénonais est formé

par les couches moyennes et supérieures de la craie blanche, recouvertes sur tous les points élevés par des argiles sableuses tertiaires. Les sources et les ruisseaux sont peu communs; ils n'existent que dans quelques unes des vallées les plus profondes.

*Puisaye.* Cette petite région, dont une moitié est comprise dans le département de la Nièvre, forme entre la Bourgogne et le Gâtinais une bande allongée du N. 40° E. au S. 40° O. et d'une largeur peu considérable. C'est un pays très-ondulé, à collines arrondies, traversé à peu près perpendiculairement par les vallées de l'Ouanne et du Loing, et formé par les parties inférieure et moyenne du terrain crétacé; celui-ci est composé de sables et d'argiles occasionnant de nombreuses sources et ruisseaux qui rendent le pays humide et froid.

*Gâtinais.* C'est un grand plateau, légèrement incliné vers l'O. 40° N., offrant quelques vallées de 50 à 60$^{m}$ de profondeur, qui se rendent toutes dans celle du Loing. Les deux principales, celles de l'Ouanne et du Loing, divisent cette région en trois parties; la plus septentrionale n'est qu'une bande très-étroite, parallèle à la vallée de l'Yonne; la partie médiane, comprise entre les deux vallées, a une forme rectangulaire; la partie au S. de la vallée du Loing, n'a qu'une très-petite étendue et présente quelques vallons qui vont déboucher dans la grande vallée de la Loire. La craie est le terrain fondamental de la partie du Gâtinais, située dans l'Yonne; mais elle n'apparaît que dans le fond de quelques vallées. Partout les plateaux sont formés d'une épaisse assise de sables argileux tertiaires, retenant les eaux et donnant un sol humide avec de petits étangs çà et là.

### 3° Bassins hydrographiques.

On désigne, comme on sait sous ce nom, toute portion de la surface de la terre dont les eaux superficielles se rendent à la mer ou à tout autre grand réservoir, par une vallée unique au moins dans le voisinage de l'embouchure. La France, pour ne citer que les grands bassins, est partagée entre ceux du Rhin, de la Seine, de la Loire, de la Gironde et

du Rhône. Les limites de ces bassins n'ont aucun rapport avec celles des régions naturelles.

Lorsqu'on vient à examiner en détail un bassin un peu étendu, et à étudier de quelle manière sont distribués les différents vallons et vallées qui le sillonnent, on reconnaît la nécessité d'établir des subdivisions; en effet, sa surface se partage le plus souvent en un certain nombre d'autres bassins plus petits, diversement agencés et se déversant les uns dans les autres, jusqu'à ce qu'on ait atteint le réservoir terminal. Le bassin de la Seine, composé par la seule vallée de ce fleuve au voisinage de la Manche, se divise plus haut en un certain nombre de systêmes de vallées, dont chacun forme un bassin de deuxième ordre. Sur la rive droite, au N.-E., on trouve en remontant ceux de l'Oise et de la Marne, et sur la rive gauche, au S.-O., ceux de l'Eure, du Loing et de l'Yonne. Au-dessus de ce dernier bassin, celui de la Seine devient lui-même un bassin de deuxième ordre. Si on examine chacun de ces bassins de deuxième classe, on arrive facilement à reconnaître qu'ils sont souvent eux-mêmes formés par la réunion d'autres plus petits. Celui de l'Yonne, par exemple, est formé par l'assemblage de ceux de la Vanne, de l'Armançon, du Serain, de la Cure et de la Haute-Yonne. Enfin, ces bassins de troisième ordre sont eux-mêmes encore susceptibles de division; ainsi, celui de la Cure est formé supérieurement par ceux de la Haute-Cure et du Cousin. Pour faciliter l'étude et la description détaillée d'un bassin hydrographique, il y a avantage à le subdiviser en autant de petits *bassins élémentaires* qu'il y a de vallées un peu considérables et souvent aussi de cours d'eau.

Le département de l'Yonne appartient presque tout entier au bassin hydrographique de la Seine, comme nous l'avons dit en commençant, et en particulier au bassin de deuxième ordre de l'Yonne, comme on pourra le voir par le tableau suivant qui présente les *bassins élémentaires* avec la contenance approximative de chacun d'eux.

| | | | kil. carr. | kil. car. |
|---|---|---|---|---|
| BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA SEINE. | *Bassin du 2e ordre de l'Yonne.* | Bassin de l'Oreuse. . . . | 300 | 5,680 = 0,78 |
| | | Bassin de la Vanne. . . . | 450 | |
| | | Bassin du rû Saint-Ange . . | 250 | |
| | | Demi-bassin occidental de la Basse-Yonne . . . . . | 350 | |
| | | Bassin du ruisseau de St-Vrain | 170 | |
| | | Bassin du Tholon . . . . . | 250 | |
| | | Bassin de l'Yonne moyenne . | 500 | |
| | | Bassin de la Haute-Yonne. . | 240 | |
| | | Bassin du ruisseau d'Andries | 200 | |
| | | Bassin du Bas-Armançon et de l'Armance . . . . . | 500 | |
| | | Bassin du Haut-Armançon. . | 900 | |
| | | Bassin du Serain. . . . . | 860 | |
| | | Bassin de la Basse-Cure. . | 250 | |
| | | Bassin de la Haute-Cure . . | 160 | |
| | | Bassin du Cousin . . . . | 300 | |
| | *Bassin de 2e ordre du Loing.* | Bassin du Bas-Loing (Orvanne Lunain, Bez, Biez) . . . | 330 | 1,300 = 0,18 |
| | | Bassin de l'Ouanne . . . . | 670 | |
| | | Bassin du Haut-Loing . . . | 300 | |
| | *Bassin de 2e ordre de la Haute-Seine.* | Bassin de la Seine moyenne (Orvin, etc.) . . . . . | 70 | 150 = 0,02 |
| | | Bassin de la Haute-Seine (Laignes, Sarce et Marve) . . | 80 | |
| BASSIN HYDROGR. DE LA LOIRE | | (Nohain, Vrille, ruisseaux de Bonny et de Briare) . . . | 150 | 150 = 0,02 |
| | | | | 7,280 = 1,00 |

Comme on le voit, un cinquantième seulement de la surface du département verse ses eaux à la Loire, et un autre cinquantième les cède directement à la Haute-Seine. Le cinquième de celles-ci rejoint cette rivière par le Loing et ses affluents, et près des quatre cinquièmes vont par l'Yonne se perdre dans la Seine, à Montereau-Fault-Yonne, peu après sa sortie du département. Le département de l'Yonne comprend tout le bassin de deuxième ordre de l'Yonne, sauf le bassin élémentaire de l'Armance et les parties supérieures des bassins de l'Armançon, du Serain, du Cousin, de la Cure et de l'Yonne.

La constitution orographique du sol a une influence très-marquée sur la manière dont les bassins élémentaires, communiquent les uns aux autres; le département de l'Yonne en est un exemple frappant. Il est formé, comme nous l'avons vu, de quatre terrasses échelonnées

du S.-E. au N.-O. et s'abaissant chacune dans cette dernière direction; les grandes vallées les traversent à peu près perpendiculairement et suivant le sens de la plus grande pente. Il est rare qu'un bassin élémentaire soit formé aux dépens de plusieurs terrasses ; généralement il ne comprend que la pente douce d'une terrasse et le front de la suivante. Il y a cependant des exceptions ; le bassin du Serain, par exemple, comprend des portions transversales de la terrasse granitico-liasique et des deux terrasses oolithiques.

Le plus ordinairement, plusieurs bassins élémentaires s'arrêtent au front d'une terrasse et se réunissent pour la traverser. La première terrasse oolitique force les bassins de la Haute Cure et du Cousin (ceux du Morvan) à se réunir ; la deuxième terrasse oolithique provoque la réunion des bassins de la Basse-Cure et de la Haute-Yonne. La terrasse crétacée a une influence beaucoup plus marquée ; elle ne se laisse traverser que par la réunion des bassins de l'Armançon, du Serain (qui ont traversé les deux terrasses précédentes), de l'Yonne moyenne, du Tholon et du ruisseau de Saint-Vrain, qui ramassent toutes les eaux de la Bourgogne et du Morvan. Une fois ce défilé franchi, de nombreux petits bassins élémentaires se forment derrière et rejoignent encore l'Yonne. Hors du département, enfin, la terrasse tertiaire oppose une digue bien plus puissante encore, puisqu'elle est la cause de la réunion des bassins, en partie de deuxième ordre, de l'Aube, de la Haute-Seine, de l'Yonne et du Loing ; lesquels, comme on sait, constituent la Basse-Seine.

Le tableau suivant montre la manière dont les différents bassins élémentaires se déversent les uns dans les autres :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA SEINE. | *Bassin de 2e ordre de la Haute-Seine.* | Seine moy. | Haute Seine | | |
| | *Bassin de 2e ordre de l'Yonne.* | Oreuse. | Bas Armançon | Armance. | |
| | | Vannes. | | Haut Armançon. | |
| | | Ru St.-Ange | Serain. | | Cousin |
| | | Basse Yonne occidentale | Yonne moy. | Basse Cure | Haute Cure |
| | | | Tholon. | Haute Yonn. | Andries |
| | | | R. de St-Vrain. | | |
| | *Bassin de 2e ordre du Loing.* | Bas Loing | | | |
| | | Ouanne | | | |
| | | Haut Loing | | | |
| BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA LOIRE. | (Nohain, Vrille, ruisseaux de Bonny et de Briare). | | | | |

Avant de passer à l'étude particulière des bassins élémentaires du département de l'Yonne, il nous reste encore à jeter un coup d'œil sur les lignes de séparation des bassins.

*Ligne de séparation des bassins hydrographiques de la Seine et de la Loire.* Elle est un peu sinueuse, dirigée à peu près de l'E.-S.-E. à l'O.-N.-O., et s'écarte peu de la limite du département qui touche au Loiret et à la Nièvre. Elle part d'Etais et passe par la montagne des Alouettes (commune de Lainsecq), les Perriers et les Voiles (Treigny), la Royauté (Saint-Fargeau), les Sinces (Saint-Privé) et le point de partage du canal de Briare (Rogny).

*Ligne de séparation des bassins de deuxième ordre de l'Yonne et de la Haute-Seine.* Elle pénètre dans le département en deux points éloignés l'un de l'autre, sur les limites de ceux de la Côte-d'Or, de l'Aube et de Seine-et-Marne. Une première partie assez ondulée court du S.-S.-E. au N.-N.-O. et passe par la Folie (Jully), le signal de Stigny, la Montagne (Senevoy-le-Haut), Musseaux (Cruzy) et Villon. Une seconde partie, moins ondulée, court de l'E. un peu S. à l'O. un peu N. et passe par la Picardie (Courgenay), Grange-le-Bocage, Vertilly, le moulin de Sergines, le bois du Troncis (Courlon) et la colline au N. de Vinneuf.

*Ligne de séparation des bassins de deuxième ordre de l'Yonne et de Loing.* Elle éprouve de grandes inflexions dans la partie méridionale surtout. De la Haye-au-Roi (Saint-Aignan) à Usage (Chaumont), et Saint-Serotin (Nailly); elle court du N.-O. au S.-E. Elle va ensuite au S. jusqu'aux Halliers (Saint-Loup-d'Ordon), au S.-E. jusqu'aux Trouvés (Sépaux) et au S. jusqu'à la Villotte. De là elle se dirige au S.-E. par les Laurents (Parly), la Verrière-Haute (Diges), le Moulin-des-Quatre-Chemins (Coulangeron), descend vers le S. au Suchois (Fontenouilles) et retourne à l'O. par Vrilly (Ouanne) et le Deffand (Fontenoy). De là enfin elle court du S.-O. par le Buisson (Sainte-Colombe) jusqu'aux moulins de Perreuse où se trouve le point de séparation des trois bassins du Loing, de l'Yonne et de la Loire.

1° Bassin de deuxième ordre de l'Yonne. Comme on peut le voir par

le tableau précédemment donné, il renferme quinze bassins élémentaires dans le département.

Le *bassin de l'Oreuse* se présente sous la forme d'un triangle, allongé de l'E. à l'O.; la vallée principale de l'Oreuse occupe la partie centrale; au N. se trouve celle de Sergines, et au S. celle de Voisines.

Le *bassin de la Vanne* est un triangle allongé de l'E. à l'O.; la vallée de la Vanne court parallèlement au côté N.-E.

Le *bassin du Rû-Saint-Ange* a encore la forme d'un triangle allongé de l'E. à l'O.; la vallée du Rû est rapprochée de la bordure septentrionale.

Ce bassin et les deux précédents constituent la grande portion du Sénonais, située sur la rive droite de l'Yonne. La craie est le terrain fondamental, et les hautes crêtes seules sont couronnées par le terrain tertiaire.

Le *demi-bassin occidental de la Basse-Yonne* ou *de Pont-sur-Yonne* est formé par la pente orientale de la terrasse du Gâtinais, laquelle présente une configuration analogue à celle du Sénonais. C'est une bande allongée du N.-O. au S.-E., de Villeneuve-la-Guyard à Pont-sur-Yonne, et du N. au S., de cette ville à Verlin. La craie forme le fond des vallées, mais les terrains tertiaires constituent les plateaux.

Le *bassin du ruisseau de Saint-Vrain* est une bande allongée du N. au S., de Précy au Buisson-de-Saint-Vrain; la vallée se trouve près du bord occidental.

Le *bassin du Tholon* est allongé du S. au N., de Beauvoir à Joigny. La vallée du Ravillon occupe la partie orientale, et celle plus considérable du Tholon, la partie occidentale.

Ce bassin présente, ainsi que les deux précédents, une configuration et une composition analogues à celles du Sénonais, dont ils font véritablement partie, quoique séparés par la vallée de l'Yonne. Le bassin du Tholon renferme cependant, dans sa partie S. E., une portion de la Puisaye et présente alors un sol argileux et sableux.

Le *bassin de l'Yonne moyenne* ou *d'Auxerre* se présente comme un grand rectangle allongé du S.-S.-O. au N.-N.-E., suivant une ligne

partant de Merry-Sec, passant à Auxerre et se terminant près de Montigny-le-Roi. La partie N.-O. renferme le petit bassin du Beaulche. La vallée de l'Yonne entre par le milieu du côté E.-S.-E. et sort par l'angle septentrional. Il est formé aux dépens de la deuxième terrasse de la Bourgogne et renferme une portion de la Puisaye.

Le *bassin de l'Yonne supérieure* ou *de Mailly-le-Château* a une surface triangulaire, allongée du S.-S.-E. au N.-N.-O., de Chamoux à Fontenay-sous-Fouronnes. La vallée de l'Yonne y entre par le milieu du côté O.-S.-O. et en sort par l'angle N.-E.

Le *bassin du ruisseau d'Andries* est un ovale dont le grand axe, dirigé de l'O.-N.-O à l'E.-S.-E., est occupé par la vallée du ruisseau d'Andries. Il s'ouvre dans celui de l'Yonne, hors du département.

Ce bassin et le précédent sont formés par la première terrasse de la Bourgogne.

Le *bassin du Bas-Armançon et de l'Armance* forme une surface ovalaire, allongée de l'E. à l'O., de Lasson à Sainte-Cydroine. La rivière coule près de la bordure méridionale. Il est formé par la pente méridionale de la terrasse Sénonaise et par la partie basse, adjacente de la seconde terrasse de la Bourgogne.

A la partie supérieure de ce bassin se rattachent de petites surfaces alignées de l'E. à l'O. et situées sur l'extrême limite du département; la plus grande renferme une partie de la commune de Villon et celles de Quincerot et de Trichey; trois autres comprennent des parties des territoires de Mélisey, Molosme et la Chapelle-Vieille-Forêt.

Le *bassin du Haut-Armançon* forme une bande allongée du S.-E. au N.-O., d'Aisy à Saint-Florentin, et occupée dans sa partie moyenne par la vallée.

Le *bassin du Serain* se présente comme une grande bande tronquée obliquement à ses deux extrémités, allongée du S.-E. au N.-O., de Guillon à Pontigny, et de l'E. à l'O. jusqu'à Bonnard, dans sa partie inférieure. La vallée du Serain occupe la partie médiane et reçoit à Chablis un grand vallon sec, appelé *vallée de Vaucharme*.

Ce bassin est, ainsi que le précédent, formé aux dépens des deux

terrasses de la Bourgogne; il comprend aussi une partie de la terre plaine.

Le *bassin de la Basse-Cure* ellipse allongée du S.-E. au N.-O., de Provency à Vermenton; la vallée occupe la bordure S.-O. Il est situé dans la première terrasse de la Bourgogne.

Le *bassin de la Haute-Cure* forme une bande irrégulière, interrompue dans son milieu, allongée du S.-E. au N.-E., de Chastellux à Asquins. Il comprend la pente méridionale du Morvan et une petite partie de la Bourgogne.

Le *bassin du Cousin* constitue une bande rectangulaire, allongée du S.-E. au N.-O., de Saint-Léger-de-Foucheret à Givry, et renfermant la vallée du Cousin dans sa partie médiane. Il est composé de la partie septentrionale du Morvan et de la plus grande partie de la terre-plaine.

2° Bassin de deuxième ordre du Loing. Il renferme trois bassins élémentaires principaux.

Le *bassin du Bas-Loing* comprend ceux de l'Orvanne, du Lunain, du Bez et du Biez. La partie septentrionale du Gâtinais est formée par les parties supérieures et orientales de chacun de ces quatre petits bassins. Chacun d'eux forme une petite bande allongée du S.-E. au N.-O., mais l'ensemble constitue une surface triangulaire dont la plus grande dimension est du N. 5° E. au S. 5° E., de Villethierry aux Halliers (Saint-Loup-d'Ordon).

Le *bassin de l'Ouanne* forme un rectangle allongé du S.-S.-E. au N.-N.-O., de Lain à Dicy. Dans la partie supérieure les vallées de l'Ouanne et du Branlin occupent les deux bordures; mais elles se réunissent plus bas dans la partie médiane.

Le *bassin du Haut-Loing* possède une surface rectangulaire très-irrégulière, allongée du S.-E. au N.-O., de Sainte-Colombe à Champcevrais. La vallée est assez rapprochée de la limite S.-O.

Le bassin de deuxième ordre du Loing est compris dans le Gâtinais; c'est un plateau tertiaire, laissant apercevoir la craie dans le fond de quelques vallées. L'extrémité S.-E. renferme cependant la Puisaye

moyenne et une petite partie de la deuxième terrasse de la Bourgogne.

3° Bassin de deuxième ordre de la Haute-Seine. Il renferme deux bassins élémentaires.

Le *bassin de la Seine-Moyenne* est en partie compris dans le département ; il y forme une bande étroite plusieurs fois interrompue, dirigée de l'E. 15° S. à l'O. 15° N., de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes à Vinneuf; c'est une série de vallons descendant au N. et dépendant en partie du petit bassin de l'Ordin. C'est l'extrémité septentrionale du Sénonais.

Le *bassin de la Haute-Seine* a une petite portion de sa surface enclavée dans le département; c'est une bande irrégulière, dirigée du N. 15° O. au S. 15° E., présentant de petits vallons dirigés en général du N. au S. et se rendent dans les vallées de la Laignes, de la Sarce et de la Marve. Il est formé aux dépens des deux terrasses de la Bourgogne.

4° Bassin hydrographique de la Loire. Le département en renferme une bande, interrompue dans le milieu, dirigée du S.-E. au N.-O. d'Etais à Bléneau. Cette bande comprend les parties supérieures des petits bassins du Nohaire, de la Vrille, du Ruisseau de Bonny et de celui de Briare. Elle est formée aux dépens du Gâtinais, de la Puisaye et de la deuxième terrasse de la Bourgogne.

Raulin.

Tableau [...]allées du département de l'Yonne.

| | | |
|---|---|---|
| Yonne, *de Villeneu*[...] | *[...]y* . . . . . | . . . . . . . . . . . 4'55" |
| | . . . 3'10" | *de Cours à Guillon* . . . 5'10" |
| | [...]*à Pierre-* . . . 4' | Cousin, *d'Avallon à Quarré-les-Tombes* . . . . . 22'45" |
| | *[C]ravan à* . . . 3'10" | *de Pierre-Perthuis à Quarré-les-Tombes* . . . . 23'13" |
| Ouanne, *de la Moth*[...] | | |
| Loing, *de Rogny* [...] *Fargeau*. . . | | |

[...]*ement de l'Yonne.*

| | | |
|---|---|---|
| | PLAINE (*étage du lias*). | |
| Bois de Lapeirou[...] | . 348 | Plaine de Montréal. . . . . . . . 207 m. |
| | . 252 | Plaine d'Annéot. . . . . . . . . 172 |

DEUXIÈME TERRASSE.

| GRANDE O[OLITHE] | [...]STONE. | GREENSAND. |
|---|---|---|
| | m. | m. |
| . . . . . . . [...] | ay . . . 355 | . . . . . . . . . . . . |
| . . . . . . . [...] | e . . . . 332 | . . . . . . . . . . . . |
| Télégraphe de Pis[...] | . . . . 337 | Plateau au N. de Butteaux . 141 |
| Colline à l'E. de P[...] | . . . . 350 | Plateau à l'E. de Cheny. . . 150 |
| Montmarte du Vau[...] | . . . . . | . . . . . . . . . . . . |
| Bois au S.-O. de[...] | | |
| près Vézelay. . | Courson. . 327 | . . . . . . . . . . . . |
| . . . . . . . [...] | ngy . . . 388 | Prairie de Toucy . . . . . 192 |
| . . . . . . . [...] | se. . . . 373 | . . . . . . . . . . . . |
| | [...] TERRAIN TERTIAIRE). | |
| Garenne de Cours[...] Sormery. . . | [...]y . . . . . 179 | . . . . . . . . . . . . |
| . . . . . . . [...] | Nailly . . 190 | Usage au S. de Chaumont. . 187 |
| Télégraphe de Fle[...] | Domats . . 173 | Plateau des Bordes-de-Jouy . 136 |
| Plateau à l'O. de [...] | . . . . . . | . . . . . . . . . . . . |
| Moulin des Roche[...] | | |
| Treigny . . . | . . . . . . | . . . . . . . . . . . . |

# DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

## BOTANIQUE.

M. Dév : — Mousses. — Hypnum *lutescens* (schreb.), *Cupressiforme* (Lin). — *Rutabulum* (Lin.), *Triquetrum* (Lin.), Potia *cavifolia* (Ehrh.).

Lichens. — Lecida *enteroleuca* (Ach.), Lecanora *lentigera* (D. C.).

Champignons. — Polyporus *igniarius* (Fries.), Dacrymyces *urticæ* (Fries.), Tulostoma *brumale* (Pers.), Nidularia *striata* (Bull.), Dothidea *ulmi* (Fries.), Rhytisma *salicinum* (Fries.), Sphœria *elongata* (Fries.). — *Concentrica* (Psolt.). — *Fragiformis* (Pers.).

## ZOOLOGIE.

M. Cotteau. — Turbo Niger. — Buccinum lima. — Triton scarber. — Navicella elliptica. — Marginella vitrea. — Helix picta ; H. quinperiana. — Planorbis peruvianus. — Bulimus pœcilus.

## GÉOLOGIE.

M. le Président Gallois. — Ostrea macroptera. — Trigonia ridis. — Sprifer walcotii. — Ammonites desplacei. — Nautilus elegans. — Plagiostoma giganteum. — Nucula (nova species). — Mytilus (nova species).

# SOCIÉTÉ

DES

# SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

de l'Yonne.

---

## SÉANCE DU 9 AVRIL 1848.

---

PRÉSIDENCE DE M. MONDOT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

*Admission de nouveaux membres.* — Il est procédé à l'élection d'un membre titulaire présenté dans la séance de mars.

Est admis en cette qualité M. Cornat, curé du Mont-Saint-Sulpice, présenté par MM. Duru et Quantin.

M. le président annonce ensuite la présentation d'un membre correspondant.

*Communications.* — M. Cotteau donne lecture d'Etudes sur les Echinides fossiles du département de l'Yonne. (*Notions préliminaires.*)

La séance est levée.

---

## *SÉANCE DU* 10 *MAI* 1848.

PRÉSIDENCE DE M. GALLOIS.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

*Admission de membres.* — Est admis, en qualité de membre correspondant, M. Paul Brue, capitaine aide-de-camp du gouverneur de la Guadeloupe, présenté par MM. Cotteau, Déy et Quantin.

Il est donné lecture par M. le président de deux présentations de membres titulaires et d'une présentation de correspondant.

*Communications.* — M. Vachey lit une description archéologique de la tour de Saint-Germain-d'Auxerre.

M. Quantin lit une note sur plusieurs découvertes archéologiques faites à Auxerre dans ces derniers mois.

La séance est levée.

---

## *SÉANCE DU* 4 *JUIN* 1848.

PRÉSIDENCE DE M. GALLOIS.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté.

*Admission de membres.* — Sont admis à faire partie de la Société, en qualité de membres titulaires :

M. Robineau-Desvoidy, docteur en médecine à Saint-Sauveur, présenté par MM. Quantin et Cotteau.

M. Aimé Cherest, avocat à Auxerre, présenté par MM. Gallois et Déy.

Et en qualité de membre correspondant, M. Roy, ingénieur civil à Jarnac, présenté par MM. Gallois, Déy et Quantin.

*Communications.* — M. Quantin lit un rapport adressé par M. Dormois, membre titulaire à Tonnerre, sur un ossuaire trouvé à Villiers-Vineux, dans les fouilles occasionnées par les travaux du chemin de fer. On a recueilli en ce lieu des monnaies d'Auxerre en argent.

M. Dormois annonce, par une lettre, qu'il a eu en communication une autre pièce venant du même endroit, et portant le nom de la ville du Mans, avec le monogramme d'un roi *Karolus*.

La société prie M. Dormois de recueillir avec soin toutes les pièces qu'il pourra retrouver de cet ossuaire, parce qu'il s'agit d'une question numismatique d'un grand intérêt, celle de l'attribution d'une date et d'un auteur aux monnaies d'Auxerre, qui jusqu'à présent n'en ont pas eu.

M. Vachey lit une suite aux études sur l'église Saint-Eusèbe d'Auxerre.

M. Baudouin, architecte à Avallon, membre titulaire, demande qu'il soit constaté qu'il a signalé, le premier, à l'intérêt des archéologues l'existence du tombeau de sainte Magnance, dans la commune de ce nom, et qu'il est l'auteur d'une notice sur ce sujet publiée dans le *Bulletin*.

Il motive sa demande sur ce que le sieur Amé, s'attribuant sans hésitation le mérite de cette découverte, a adressé au Ministre de l'Intérieur un projet de restauration du tombeau, sans parler en aucune façon de la publication de la Société.

La Société ayant vu la correspondance engagée à cet égard, et son procès-verbal du mois de juin 1847, déclare qu'en effet,

dès le mois d'avril 1847, M. Baudouin a entretenu l'un de ses secrétaires de l'intérêt qu'offrait le tombeau de sainte Magnance et de la nécessité de veiller à sa restauration.

# Archéologie.

## EGLISE SAINT EUSÈBE D'AUXERRE.

### DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE.

Après les cryptes des églises de Saint-Germain et de Saint-Etienne, les monuments importants les plus anciens que la ville d'Auxerre possède encore sont la tour et l'église élevés sous l'invocation de saint Eusèbe, précieux débris échappés aux incendies et aux ravages si fréquents des époques désastreuses qu'ils ont traversées.

Bien que cette église ait été fort altérée dans son plan primitif, elle offre encore un grand intérêt à l'archéologue qui en admire et en apprécie tout le mérite, comme style d'architecture, et comme un des types, malheureusement trop rares aujourd'hui, des jolies églises de *transition*.

On n'y trouvera ni l'étendue, ni l'élévation de beaucoup des églises et de presque toutes les cathédrales qu'éleva le moyen âge. Saint-Eusèbe n'était, en effet, qu'une église secondaire de la cité Auxerroise ; mais par les caractères de sa construction, elle a droit d'être placée au premier rang des édifices les plus intéressants de cette époque. Elle est un des types bien caractérisés du style *romano-ogival*, dit de *transition*, où l'ogive et le plein cintre étaient encore employés concurremment, à la veille du jour où la forme ogivale devait enfin remporter la victoire, et faire disparaître pour quelque temps celle du plein cintre qui l'avait précédée.

Considérée sous ce point de vue, l'église de Saint-Eusèbe et la tour,

principalement, méritent toute l'attention des archéologues, comme objet d'étude et comme précieux document de l'histoire de l'art.

### Vue de Saint-Eusèbe.

Nous commencerons par esquisser rapidement l'ensemble de cet édifice. Si nous l'examinons du côté du nord, nous ne serons frappé ni par une masse imposante, ni par la grandeur des dimensions. Nous n'y verrons point, il est vrai, de ces formes sveltes, élancées, élégantes qui caractérisent le style ogival; mais la variété des formes, les saillies, les clairs et les ombres ne nous en offriront pas moins un tableau des plus intéressants.

Sur le premier plan s'élève élégamment une belle tour de *transition*, resserrée entre deux piliers du XVI[e] siècle; le pied en est caché par des chapelles formant avant-corps et dont la décoration remonte à la même époque que ces piliers. La tour n'est donc libre et dégagée que dans sa partie supérieure.

En arrière de cette tour, se dessine, à la gauche du spectateur, le chevet de l'église, qui forme à lui seul un petit monument bien distinct du reste de l'édifice, par ses caractères du XVI[e] siècle; et à la droite, on observe deux plans qui présentent encore une variété de style : l'un, formé par le bas-côté nord ou plutôt par les chapelles qui longent la petite nef, avec ses larges fenêtres arrondies, ses colonnes et son entablement composites, contraste singulièrement avec l'autre, formé par la partie supérieure de la grande nef; on ne voit, dans ce dernier, que de petites fenêtres ogivales percées dans la muraille et sans aucun ornement. Un entablement à cavet et chanfrein, porté par des modillons, couronne cette dernière partie.

Mais l'objet qui frappe l'œil tout d'abord, le sujet principal qui paraît être la pensée du tableau, c'est la tour au front élevé, au corps solide, aux formes vigoureuses, fermes et presque rustiques; c'est la tour dont le plan carré par le bas, se métamorphose en octogone par le haut; la tour, dont toutes les fenêtres sont dissemblables : successi-

vement simples, accolées deux à deux, géminées sous une seule arcade, élancées ou écrasées, terminées par l'ogive ou le plein cintre; c'est la tour et le clocher, le cachet et l'accessoire indispensables de l'église. Passons maintenant à la façade ouest. Le portail, très-simple de composition, n'a presque pas souffert de la sollicitude des restaurateurs. Si ce n'était les deux fenêtres des bas-côtés, qui ont été refaites autrefois en style flamboyant, ce portail serait encore dans son état primitif. Toutes les baies y sont ogivales sans aucune exception; celles qui sont pratiquées au-dessus de la porte sont disposées trois à trois, sur deux rangs; celle du milieu est plus large, plus élevée que celles adjacentes; au-dessus du premier rang de fenêtres apparaît l'*oculus*, petit œil-de-bœuf circulaire, emblême que l'on rencontre dans presque tous les pignons romans.

Du côté sud, l'église n'a plus rien à nous offrir de nouveau; c'est la reproduction, moins la tour, de la façade nord.

Tels sont les caractères que présente l'extérieur de l'église. Venons maintenant à l'extérieur, et pour en examiner l'ensemble, arrêtons-nous sur le seuil du portail ouest. Là, nous voyons d'abord, au fond, de minces colonnes qui supportent des arcades ogivales couronnées par une corniche; ensuite le triforium figuré par des colonnes d'ordres diversement composés et qui reçoivent la retombée de cintres semi-circulaires, et au dessus une corniche sépare ce triforium des larges fenêtres percées dans la partie supérieure des murs. Toute cette partie est de style ogival mêlé de renaissance.

Sur les côtés de la grande nef, sont de graves piliers réunis par des ogives surbaissées, et dont le dessus est également rempli par une galerie; mais ici, cette galerie est composée d'arcades ogivales encadrées deux à deux dans un plein cintre; ces arcades reposent alternativement sur une simple colonne isolée et sur trois colonnettes engagées, réunies en faisceau, ou bien sur un pilier octogonal. Les colonnes et les colonnettes, détachées par un vide très profond du nu de la muraille, produisent un effet d'ombre charmant sur lequel elles se détachent vigou-

reusement éclairées. Au-dessus de ce triforium se trouve la rangée de fenêtres ogivales qui éclairent la grande nef.

Les bas-côtés ne présentent qu'une série d'arcades, semblables à celles de la nef principale, reposant également sur les piliers qui entourent cette nef et sur des demi piliers autrefois engagés dans la muraille; on a enlevé les murs latéraux en laissant simplement subsister ces demi-piliers, et on a accolé une chapelle entre chaque intervalle qui les séparait, de telle sorte que le monument, primitivement dépourvu de chapelles le long des bas-côtés, en compte aujourd'hui huit jusqu'à l'entrée du chœur. Ces chapelles, élevées pendant le XVIe siècle, sont simplement closes par de petits parpaings en pierre de taille dans lesquels on a réservé de larges fenêtres ornées de vitraux historiés.

### Disposition du plan primitif (*pl.* 1re).

Vu dans son état actuel, le plan de l'église Saint-Eusèbe est très-irrégulier, bien que, dans son état primitif, à en juger par ce qu'il en reste, il devait avoir une parfaite régularité, ainsi que nous pouvons nous en convaincre en supprimant toutes les additions faites postérieurement; on s'en rendra plus fidèlement compte en jetant les yeux sur le plan que nous en avons dressé et dans lequel nous n'avons figuré que ce que nous avons pu reconnaître comme devant appartenir à l'église primitive. Cette église, ainsi réduite, se composait donc d'une nef principale et de deux petites nefs latérales. Ces trois nefs sont terminées carrément à l'ouest. Tout l'ancien chevet ayant disparu au XVIe siècle, il est impossible, aujourd'hui, d'en reconnaître la disposition.

La plupart des églises d'Auxerre, telles que celles de Saint-Germain, de Saint-Amatre et de Saint-Etienne ont possédé des cryptes; celle qui nous occupe paraît en avoir toujours été dépourvue; nous ne voyons pas non plus qu'il y ait jamais eu de transsepts.

### Orientation.

L'axe du chœur ne correspond point exactement à celui de la nef

principale ; il y a même une déviation assez importante qui fait pencher du côté sud la partie orientale de l'église, à partir du quatrième pilier. Ni l'un ni l'autre de ces axes n'est dirigé précisément de l'est à l'ouest, il y a une inclinaison de 8°-05' (ancienne division) du côté droit. Cette déviation est généralement regardée comme une pieuse imitation inspirée par la position du Christ expirant sur la croix (*...inclinato capite expiravit*).

Un fait digne de remarque, c'est que la brisure de l'axe du chœur et de la nef ne se fait ressentir que sur une rangée de piliers, celle de droite ; celle au nord est parfaitement régulière; de sorte que la distance des piliers va en augmentant au fur et à mesure qu'on approche de l'est. Le collatéral sud suit le parallélisme des piliers et offre, conséquemment, la même déviation.

## Description du plan de l'église (*pl.* 2).

Le plan de l'ancienne église présente, comme nous l'avons dit plus haut, trois nefs terminées en ligne droite à l'ouest. Les bas-côtés parallèles à la nef centrale sont séparés chacun par quatre piliers assez bien conservés ; le chœur est ensuite fermé de chaque côté par deux arcades, puis par trois autres qui l'entourent à l'est formant un hémicycle; ces sept arcades du chœur sont supportées par quatre piliers et par quatre colonnes isolées; deux de ces piliers sont à peu près dans leur état primitif et les deux autres ont été entaillés pour y souder des moulures du xvi<sup>e</sup> siècle.

Les piliers intérieurs de l'église affectent tous la même forme, excepté ceux qui, au nord, sont destinés à supporter le clocher ; ces derniers paraissent même n'avoir jamais eu le même aspect que les autres; et, chose étrange, bien qu'ils soient appelés à porter une charge beaucoup plus considérable, ils ont cependant moins de superficie en plan. Du reste, ils sont évidemment d'une époque antérieure, ce qui explique alors cette différence de forme.

Le plan primitif se résume donc ainsi : trois nefs séparées par deux

rangées de piliers, les deux nefs latérales étant closes par des murs dans lesquels se trouvaient engagés, intérieurement, des demi-piliers et, extérieurement, des contre-forts carrés peu saillants qui maintenaient la poussée des voûtes.

Au XVIe siècle, le mur qui fermait la petite nef, du côté sud, fut démoli entre les piliers seulement, et l'on a reconstruit, dans l'alignement des contre-forts un mince parpaing en pierre de taille; de sorte qu'on a utilisé l'épaisseur de l'ancien mur et la saillie des piliers extérieurs pour y établir cinq chapelles. Le cinquième pilier, au sud, est encore intact à l'extérieur; un pan de mur, dans lequel est pratiquée la porte donnant dans le vestibule à côté de ce pilier, fait aussi partie de l'ancien édifice; la porte elle-même n'a subi aucune altération; c'est, indubitablement, par cette porte que l'on entrait du prieuré dans l'église. Les sacristies qui se trouvent au delà sont de construction moderne.

Du côté nord, le plan de l'ancien mur a été conservé jusqu'au premier pilier; de celui-ci au second, on a démoli le mur pour y pratiquer une porte latérale élevée au XVIIIe siècle, et entre tous les autres, on a défoncé l'ancienne clôture pour y former cinq chapelles; ces chapelles ne sont pas, comme celles au sud, prises à partir de la saillie des piliers extérieurs; on a, au contraire, démoli en partie ces piliers et on leur a soudé de nouveaux pans de murs qui ont plus ou moins de saillie à l'extérieur, selon, pour ainsi dire, le hasard ou le caprice des artistes; et non-seulement ces chapelles sont plus ou moins saillantes sur le plan de l'édifice primitif, mais encore elles sont plus ou moins élevées selon les diverses conceptions des architectes, qui ne considéraient dans leur création que leur propre travail, sans aucun égard pour celui qui l'avoisinait.

Les piliers qui supportent le clocher sont presque tous dans leur état primitif; on y a seulement ajouté des pilastres modernes qui, sur les trois faces sud, est et ouest, reçoivent la retombée d'arcs-doubleaux, plein cintre, érigés dans le but de soutenir l'édifice qui menaçait ruine.

En construisant le gros pilier qu'on voit à l'extérieur, à l'ouest de la tour, on a démoli l'ancienne tourelle dans laquelle se trouvait inscrit l'escalier qui montait seulement, comme aujourd'hui, jusqu'aux voûtes des bas-côtés, et on a reporté au nord de ce pilier le nouvel escalier qui est renfermé dans une cage carrée; l'ancienne tourelle, dans sa partie dégagée, avait au contraire, à l'extérieur, la forme d'un octogone.

Au XVI^e siècle, en refaisant le chevet, on a prolongé les collatéraux autour du chœur, et des chapelles ont été placées au nord-est et au sud-est du rond-point; ces chapelles ne se trouvent séparées des bas-côtés que par une simple colonnette isolée qui reçoit la retombée de six arcs-doubleaux et nervures. A l'est, l'église est terminée par un chevet dont le plan, assez singulier, fait saillie en dehors, et forme la chapelle dédiée à la sainte Vierge, chapelle dans laquelle l'architecte a déployé tout son génie pour la décorer et en faire un monument privilégié. Cette vénération qu'avaient les artistes pour la mère du Christ, se trouve généralement reproduite dans toutes les églises du moyen-âge.

### DATES DES CONSTRUCTIONS.

Avant d'aller plus loin et de décrire chaque partie de l'édifice, il convient de parler, succinctement, des époques auxquelles on peut faire remonter chacun des styles qu'on observe dans ce monument. Malheureusement pour les études archéologiques, les chartes manquent, les chroniqueurs sont muets, l'histoire se tait, et l'on ne peut aujourd'hui retrouver aucun renseignement précis sur ces dates. C'est une immense lacune qui détruit presque tout le mérite d'une monographie et qui place l'archéologue sur un terrain aride, où il doit, à chaque pas, regarder autour de lui pour savoir s'il suit bien la véritable route, et s'il ne s'égare point au milieu des sentiers, toujours très-difficiles, qui lui sont tracés par les principes archéologiques. Effectivement, bien que les constructions d'une même époque, à partir du XII^e siècle jusqu'au XVI^e, présentent, dans le centre et le nord de la France, à peu

près les mêmes caractères, les mêmes principes généraux, on ne peut cependant s'empêcher de reconnaître que ces constructions ont toujours, et surtout pendant le XII^e siècle, chacune un certain cachet particulier, qui est le résultat des connaissances plus ou moins avancées des constructeurs, et qui provient même de l'influence des matériaux. Sans doute, il y a des caractères généraux qu'on ne peut nier, dont l'authenticité a été parfaitement établie par tous les édifices à dates certaines; mais en en examinant soigneusement les détails, on retrouve dans tous quelques différences, plus ou moins marquées, selon que les artistes avaient puisé à telle ou telle source les éléments de leur art. Il n'y avait donc, à vrai dire, que le maître de l'œuvre, l'architecte proprement dit, qui disposât son ensemble selon les localités, les circonstances, les ressources, mais aussi suivant les grands principes si généralement admis et répandus dans chaque période. Tous les détails étant ensuite abandonnés au génie, au talent de chaque artiste, il s'ensuit que ces détails doivent varier, nécessairement, et différer à chaque pas; c'est ce qu'on remarque, en effet, même dans un seul édifice.

Ces réflexions nous paraissent tellement justes et fondées, que nous n'avons que très-rarement observé, dans les monuments d'une même époque, une ressemblance parfaite dans les sculptures et même parfois dans les moulures; et cela se remarque surtout si l'on met en parallèle les églises des campagnes avec celles des villes, bien que les artistes qui édifiaient ces petites églises allassent s'inspirer sur les travaux des grandes; on ne voit généralement qu'une imitation imparfaite de celles qui servaient de modèles, de noyaux, celles des chefs-lieux; nous serions même tenté de croire que là où la sculpture et les décorations se présentent identiquement les mêmes, ce serait le même sculpteur, ou du moins ses élèves immédiats qui les auraient traitées.

Mais, si au XIII^e siècle surtout, où les constructions religieuses étaient élevées très-activement; si au XIII^e siècle, où les grands principes étaient définitivement arrêtés et mis en pratique par une foule innombrable d'architectes, qui semblent être sortis de la même école

et des mêmes ateliers, pour se répandre sur tout le nord et le centre de la France ; si, disons nous, à cette époque de glorieuse mémoire pour le style si pur, si noble et si élégant de nos belles cathédrales, on trouve çà et là des variétés de détails qui ne sont dûs, ainsi que nous le disions plus haut, qu'au génie des artistes et à leur grande émulation, que dire de l'ensemble des caractères de cette intéressante époque qui l'a précédée, où l'architecture hésitait, au contraire, dans chaque lieu, dans chaque pays ; où l'architecture, prenant tantôt une forme tantôt une autre ; acceptant celle-ci, rejetant celle-là, mélangeait plusieurs styles qu'elle créait, les transformant et cherchant constamment un point de repère sur lequel elle pût se fixer; point qui n'exista définitivement qu'avec les premières années du XIII$^{e}$ siècle.

C'est là, précisément, que gisent les difficultés de la chronologie des monuments de transition. Une nouvelle forme, résultat de deux segments de cercle, figurant ce qu'on appelle une ogive, venait de naître, et terminait les baies à la place du demi-cercle ; il s'agissait de développer cette forme ; l'application en fut faite de mille manières, et de là en sont résultés de nombreux essais. Mais dans ces essais, qu'on ne croie pas cependant que chacun agissait selon son caprice et guidé par de pures inventions, plus ou moins justes ; tous, au contraire, avaient un but commun déjà grandement répandu, et connu de la majeure partie des constructeurs chrétiens : l'élancement des formes, caractère de cette belle ogive qui devait sitôt régner en souveraine, lorsque toutes ses propriétés seraient développées. Les monuments de *transition* ont donc ce cachet particulier, que tout en se rapprochant plus ou moins de l'art roman, ils tendent constamment à se parer de l'ogive, à se l'approprier en en sondant les éléments. Aussi, à moins que l'édifice ne soit de l'époque antérieure à la transition, on verra toujours, dans les fenêtres, bien que le plein cintre y règne encore exclusivement, une tendance à s'élever, à s'élancer et à se dégager des formes lourdes et sévères qui les caractérisaient auparavant ; et à faire çà et là une application d'ogive, très-timide d'abord, c'est-à-dire protégée par le plein cintre qui l'enveloppe, puis seule et alternée

avec la forme semi-circulaire et, enfin, bientôt enhardie au point de régner exclusivement.

La série des monuments élevés pendant cette période, est donc une de celles où il est le plus difficile de préciser l'époque exacte de la construction, par ses caractères architectoniques seulement; cette période a duré près d'un siècle, pendant lequel on a bâti des édifices qui ont tous un caractère commun, il est vrai, en ce sens qu'ils semblent aspirer à cet air d'élancement, prélude de la belle époque ogivale, mais qui sont très-différents sous tous les autres rapports, soit dans leur décoration, soit dans leurs dispositions.

Le commencement de cette époque de transition a été marqué par un incident qui complique encore la classification. Il y avait alors deux écoles, ainsi que nous le démontrerons plus tard, en comparant les tours de Saint-Germain et de Saint-Eusèbe; l'une, adoptée par le clergé, ne voulait point admettre la nouvelle forme dans ses constructions, et s'en tenait exclusivement à l'ancienne, bien que, malgré eux, les constructeurs en modifièrent les caractères en lui donnant plus d'élancement; la seconde école, dirigée par les laïcs, accepta, au contraire, l'ogive qu'elle associa au plein cintre, en cherchant à les faire harmoniser. Nous retrouverons, dans la tour de Saint-Germain, un specimen de cette première école, et Saint-Eusèbe, grâce à la lenteur apportée dans sa construction, va nous fournir des exemples des premiers essais de la seconde, pendant le XII$^{e}$ siècle.

Dans les anciennes constructions de Saint-Eusèbe, on distingue encore visiblement quatre époques bien caractérisées; la première et la plus ancienne que nous n'hésiterons pas à faire remonter vers la fin du XI$^{e}$ siècle, ou aux premières années du XII$^{e}$, comprend la partie inférieure de la tour du côté du nord; à la deuxième (de 1110 à 1140) se rapporte le surplus de la tour et le clocher; la nef principale et les bas-côtés forment la troisième époque qu'on peut fixer de 1170 à 1190; et enfin, le portail ouest et les deux premières travées ouest de la grande nef, à partir du premier étage, ainsi que toutes les voûtes de cette même nef, viendraient ensuite tout près de l'an 1200.

Après avoir examiné les diverses parties de ces constructions, nous reviendrons sur la discussion de ces dates et nous essaierons, autant que nous le permettent le peu de renseignements que nous possédons, de prouver qu'elles sont, sinon très-exactes, du moins très-rapprochées de la vérité.

Lors de la reconstruction des nefs actuelles, on avait probablement laissé intact l'ancien chevet de l'église, bâti un demi siècle auparavant, et qui s'écroula ou menaçait ruine au xvi[e] siècle ; car il est évident que s'il eût été refait en même temps que ces nefs, il aurait résisté comme elles.

Nous serons moins embarrassé pour fixer les époques des nouvelles constructions, parce qu'ici nous avons une date fixe ; sur un des piliers de la chapelle de la vierge, on lit :

« Au mois de May que l'on compta
» 1500 avec trente,
» Ce Temple cy l'on commença
» Pour prier Dieu ; c'estoyt l'entente
» De........ qui fut l'inventeur,
» Prions pour lui le Rédempteur,

Cette inscription ne laisse plus aucun doute sur la construction de cette chapelle, de celles adjacentes et du sanctuaire qui paraissent avoir été fondés d'un seul jet. L'auteur de ces constructions avait l'intention de refaire toute l'église d'après le style qu'il employa, car on voit, à côté de la tour, à l'ouest, un grand pilier, semblable à ceux du chevet, et qui avait été préparé pour recevoir la suite de la réédification des nefs ; pour le poser, on a fait le sacrifice de l'ancienne tourelle qui existait à sa place ; mais la guerre, que les discussions religieuses amenèrent à cette époque, empêcha sans doute de continuer les constructions dans ce nouveau style. Les habitants étaient alors obligés de se construire des nefs ; une pareille entreprise était impossible durant ces temps de calamités, aux paroissiens de Saint-Eusèbe, qui, par suite de leur pauvreté, ont enrichi la ville d'Auxerre des restes d'un précieux monument, lequel, sans cela, aurait disparu dans son

entier. Voyant qu'on ne pouvait refaire l'église à neuf, on se contenta d'ajouter aux collatéraux des chapelles qui sont, indubitablement, d'une époque postérieure au chevet; car on y remarque des différences très-sensibles dans l'architecture qui se ressentait de plus en plus des progrès de la renaissance.

### Description de la tour (*pl.* 3).

La tour étant la partie la plus ancienne de l'église, c'est par elle que nous commencerons notre description, et pour la représenter dans son état primitif, nous la supposerons débarrassée de tout ce qui l'environne; c'est afin de pouvoir juger plus facilement de la beauté de son ensemble et de ses proportions que nous avons supprimé dans notre lithographie, les piliers et les arceaux modernes qui lui sont accolés, les chapelles qui en masquent le soubassement et cette noire couverture qui en couvre le premier étage; maintenant, si nous la fixons, seule, dégagée de toute construction postérieure, et que nous l'examinions dans toute sa pureté, elle nous apparaîtra ennoblie par l'harmonie de son ensemble, la variété et la beauté de ses détails, l'élégance de ses formes, et la grandeur de son caractère.

Embrassons-là d'un seul regard de bas en haut, pour n'en voir que les parties principales : nous remarquerons d'abord sa forme carrée et flanquée de piliers harmonieusement proportionnés, jusqu'aux trois quarts, environ, de la hauteur; puis, passant de cette forme carrée à celle octogone, libre et dégagée, se soutenant seule et sans renfort. Nous distinguerons ensuite, dans la partie carrée, une division en trois étages, non compris le soubassement.

La partie octogonale forme un quatrième et dernier étage, couronné par une superbe corniche qui repose sur des modillons reliés par des arcatures circulaires; et enfin, une flèche à base octogonale termine l'édifice.

Après avoir embrassé l'ensemble de cette tour, revenons sur nos pas et détaillons un à un chaque étage, en commençant par le soubassement; étudions-en les variétés, les singularités, et voyons comment

au XII^e^ siècle, on savait déjà, dans nos contrées, composer et orner les monuments de transition.

### Soubassement (*Pl.* 3).

Au premier plan, façade nord, se dessine, pour le soubassement, une lourde arcade à plein-cintre, butée par les piliers; les pieds-droits unis qui reçoivent la retombée du cintre de cette arcade, ont seulement les angles ornés d'un profil composé d'un chanfrein, d'un filet et d'un cavet; au-dessus de la contre-clef, ouest, se trouve une petite ouverture à larges évasements, terminée également par un plein-cintre; ces deux ouvertures sont simplement percées dans la muraille, sans socle et sans impostes ni archivoltes ou autres décorations.

Pour chacune des trois autres faces qui se trouvent dans l'intérieur de l'église, il y a également une arcade qui supporte la tour; ces trois arcades sont ogivales; les piliers sont flanqués de pilastres qui reçoivent la retombée des cintres, et qui sont couronnés par de simples impostes; sur la fin du XVI^e^ siècle, ou peut-être même plus tard, on a fortifié ces piliers par d'autres pilastres d'ordre dorique; ces pilastres supportent de nouvelles arcades à plein-cintre, érigées en sous-œuvre sous les ogives. Cette addition fut faite dans le but de venir à l'aide des anciens cintres qui menaçaient ruine par suite de leur trop grande charge.

Du côté nord, un cordon, en partie masqué par la voûte de la chapelle moderne, couronne le soubassement, et sert d'appui au premier étage.

### Premier étage (*Pl.* 4).

C'est ici que nous allons remarquer une de ces bizarreries qui n'ont pu être faites qu'à l'époque où les architectes n'avaient pas encore de système arrêté, ni de règles fixes dans leur ornementation; l'ogive y est modifiée de manière à faire croire qu'on n'osait pas encore l'employer dans toute sa pureté.

Sur le glacis, ou parement supérieur incliné de la corniche, s'élèvent quatre arcades continues et simulées, séparées entre elles par trois colonnes prismatiques, ou plutôt par des pilastres, ayant la forme d'un demi octogone ; ces pilastres, élevés chacun au-dessus d'une base appuyée sur un socle, sont couronnés de chapiteaux, dont les tailloirs carrés sont surmontés d'un second couronnement en forme d'impostes ; ce sont ces impostes qui reçoivent la retombée des cintres des ogives; chaque arcade est formée de deux pierres qui se réunissent au sommet par un joint, en établissant ainsi quatre ogives équilatérales; chaque arc de ces ogives est évidé de trois segments de cercle. Ces segments sont séparés entre eux par un plein égal à leur largeur et sont pourtournés par un petit élégissement oblique qui en forme le cadre.

Verticalement au-dessus des trois pilastres, dans les tympans compris entre les cintres, sont sculptés en refouillement dans l'épaisseur du mur, trois rosaces : la première, à l'est, n'est que figurée, sans ornement; celle du milieu se compose de cinq feuilles droites, et la troisième de quatre feuilles contournées; ces feuilles sont assez régulièrement faites ; elles ont du relief et celles de la rosace du milieu surtout sont très gracieuses.

Les bases des pilastres sont camardes, profilées à peu près suivant la base antique, dégénérée, et tiennent un peu du sentiment byzantin; elles sont toutes trois semblables et reposent chacune sur un socle carré. Les angles du premier pilastre, à l'est, sont arrondis; ceux du milieu sont décorés différemment : ce pilastre a d'abord été tracé suivant la figure d'un carré dont on a ensuite entaillé les angles de place en place, de manière à lui donner, dans ces parties, la forme octogonale : les portions restantes du carré, par leur saillie, représentent des espèces de dents de scie qu'on a arrondies du côté des élégissements; cette disposition est très-curieuse, par sa rareté, d'abord, et ensuite par la simplicité avec laquelle cette ornementation se trouve combinée en passant du carré à l'octogone.

Chacune de ces colonnes est couronnée d'un chapiteau différent : ces

chapiteaux ont été construits un peu en retraite, sur la face du mur, de telle sorte que le tailloir carré qui termine le chapiteau fût dans l'alignement des deux parties de murs qui, de chaque côté des arcades, forment pieds-droits; il en résulte que l'espèce d'imposte qui surmonte ces tailloirs est saillant sur l'alignement des faces de ces pieds-droits ; ces derniers, eux-mêmes, sont couronnés dans le même plan par d'autres impostes de caractères différents.

Les trois chapiteaux sont séparés du fût par une baguette formant astragale; le premier, à l'est, représente un simple tronc de cône renversé. orné de fuseaux ; la partie supérieure est coupée verticalement par la face du tailloir, ce qui le rapproche un peu de la forme du chapiteau dit cubique. Le deuxième chapiteau représente une corbeille sur laquelle sont détachées deux crosses dont l'une est arrondie, et l'autre, sillonnée de côtes; tout l'intervalle qui les sépare est rempli par une espèce de perle ou de tête de clou. Le troisième chapiteau est composé d'un rang de feuilles d'eau et d'un rang de crosses détachées au-dessus de ces feuilles.

Les couronnements ou impostes qui surmontent le tailloir de ces chapiteaux et le pied-droit, à l'est, sont composés d'un cavet ayant un peu moins d'un quart de circonférence de cercle, d'un filet à face oblique et d'un listel; les cavets sont ornés de têtes de clous irrégulièrement espacées, les unes plates, les autres plus ou moins saillantes, arrondies ou à côtes en forme de pyramides.

Du côté droit, l'imposte du pilastre diffère des autres en ce que le cavet y est remplacé par un quart de rond, sur lequel on a sculpté des entrelas figurés par des bandes à deux listels; ces bandes se croisent en passant alternativement l'une sur l'autre, et sont ornées de points creux et de petites têtes de clous.

Toute cette sculpture est grossièrement faite, sans régularité et sans symétrie ; les feuilles semblables ne sont point égales, et un côté de chapiteau n'est point symétrique avec l'autre. Les perles ou têtes de clous ne sont point également espacées, ni de même grosseur, ni

exactement de même forme; on observe partout de l'inhabileté, une main timide et un ciseau encore peu exercé.

Cette composition, presque insolite, est différente de l'ornementation de tout le reste de l'édifice, et l'exécution en est plus imparfaite; on y remarque de la lourdeur, de la rudesse, de la grossièreté et des irrégularités qui choquent l'œil; les ogives ne sont point égales, les chapiteaux ne sont pas de niveau et leurs moulures, quoique semblables, ne sont pas non plus égales; l'astragale, mal arrondie, n'est pour ainsi dire, qu'ébauchée, et les chapiteaux, circulaires par le bas, bien qu'ils reposent sur des prismes, sont plus gros que ces prismes; de là, on est amené à en conclure que l'exécution de cette partie, en la comparant à celle des parties supérieures a dû avoir lieu un certain laps de temps avant celles-ci, et qu'il a dû s'écouler au moins une quinzaine d'années avant qu'on ne continuât le dessus. Cette hypothèse se trouve confirmée, en outre, par la différence qui existe dans la maçonnerie elle-même : à l'intérieur de la tour, le parement de cette partie est en moellon, tandis que partout ailleurs les deux parements des murs sont en pierre de taille.

Il est essentiel de bien distinguer si réellement la tour a été montée sans interruption, ou s'il peut être probable que les travaux ont été interrompus après l'exécution de cette première partie. Le soubassement, dans lequel on a pratiqué une si lourde arcade et une petite ouverture un peu écrasée, semble, par sa simple décoration, démontrer aussi qu'il a dû être élevé quelque temps avant le deuxième étage, où le plein cintre se montre également, il est vrai, mais avec bien plus d'élégance. Ainsi tout parle pour cette hypothèse : le mode de travail, la différence de maçonnerie, les proportions plus lourdes et plus robustes, et la décoration plus originale, sont autant de caractères qui démontrent, d'une manière évidente, que ce soubassement est d'une date plus reculée que le reste de la tour.

Les deux faces, ouest et est, qui se trouvent au niveau de cette première ouverture, et que nous faisons remonter à l'époque de la construction du surplus de la tour, attendu que, suivant nous, on n'a utilisé, des

anciennes constructions, que le pan de mur au nord, ces deux faces, disons nous, étaient cachées par les combles des bas-côtés; il n'y a conséquemment point de décoration; on n'y voit qu'une seule porte à plate-bande carrée du côté ouest, et qui sert de communication entre les voûtes du bas-côté nord et celle de la tour. La quatrième face, au sud, formant la clôture de la grande nef, semble également n'avoir jamais été décorée.

Deuxième étage (*Pl.* 4.).

Si du premier étage nous passons au second, nous avons à franchir la saillie d'une corniche (*Pl.* 6, *fig.* 2), sur laquelle est appuyé ce deuxième étage; cette corniche est composée d'un quart de rond, d'un filet oblique et d'un listel. Le quart de rond est orné d'une espèce de raie de cœur.

La décoration du deuxième étage est, à fort peu de chose près, la même pour les trois faces visibles; sur la quatrième qui donne du côté de l'église, on voit, à l'intérieur de la tour, la trace d'une décoration semblable, mais, à l'intérieur de l'église, tout a disparu. Ce fait ne semblerait-il pas indiquer que la tour, déjà à cette hauteur, était dégagée sur tous les côtés : puisque la face tournée vers l'église était décorée comme les autres et que, conséquemment, la portion de nef qui se trouvait en face devait être très-basse, à la manière romane; et effectivement, il est probable qu'on n'a dû construire les quatre faces semblablement qu'à la condition qu'elles se trouvaient dans une position identique, c'est-à-dire apparente à l'extérieur. Du reste, le même fait s'observe au troisième étage, où les baies existent, bien qu'elles soient masquées par le comble, au dessus des voûtes de la grande nef; ces dispositions indiquent visiblement que l'église a nécessairement dû être construite après la tour.

Au premier étage, nous avons vu l'ogive se montrer au-dessus du plein cintre qui caractérise le soubassement; au second, nous allons voir le plein cintre, à son tour, succéder à l'ogive; mais ce n'est plus

ici comme là un plein-cintre lourd et écrasé, ce n'est plus l'arcade écourtée et affaissée; mais bien une arcade svelte et élancée qui, déjà, semble s'enhardir. Sur chacune des faces se trouvent pratiquées deux baies, séparées seulement par un pied-droit qui ne forme qu'une partie de l'épaisseur du mur; l'extérieur de ce pied-droit est orné de trois colonnettes, celle du milieu étant placée en avant-corps sur les deux autres. Ces baies forment deux ouvertures jumelles ornées, aux côtés est et ouest, de deux autres colonnettes qui, conjointement avec celles du milieu, reçoivent la retombée des archivolettes. Ces sept colonnes, sur la face principale au nord, sont alternativement rondes et prismatiques, savoir : celle au milieu, ronde, et les deux autres adjacentes, prismatiques; les colonnettes des extrémités, qui correspondent symétriquement à la colonnette du milieu sont prismatiques, et les deux autres, circulaires; de sorte que les mêmes moulures des archivoltes, qui reposent sur une colonne circulaire du milieu viennent s'appuyer sur une colonne prismatique des côtés, et réciproquement. Cette disposition n'est point la même sur chacune des deux autres faces, est et ouest; à l'est, il n'y a que six colonnes circulaires; le milieu du trumeau entre les deux baies est, à l'extérieur, occupé par un pilastre dont les angles sont chanfreinés; une colonne est placée de chaque côté de ce pilastre, dans un renfoncement. Les deux ouvertures de la façade ouest sont ornées de sept colonnettes circulaires.

Les embases et les socles de ces colonnes sont immédiatement appuyés sur la corniche. Les embases, pour les colonnes prismatiques, ne sont formées que de moulures anguleuses (*pl.* 6, *fig.* 9 *et* 10) ; ainsi, le boudin du haut est remplacé par un listel à un ou deux chanfreins, la scotie seule est arrondie, et le tore du bas ne porte également qu'un ou deux chanfreins. Ces mêmes moulures, pour les colonnes cylindriques sont toutes arrondies (*pl.* 6, *fig.* 8), de sorte que le système prismatique ou circulaire est suivi régulièrement, même dans les détails des moulures de chaque colonne.

Les chapiteaux de ces colonnettes ont leurs ornements variés pour

chacune d'elles : le premier, à l'est, est évasé en haut en forme de corbeille, de laquelle se détachent des volutes ou crosses à boules qui rachètent le carré du tailloir. Le deuxième n'a aucune décoration ; il a la forme d'un tronc de cône renversé et coupé par des plans verticaux sur les quatre faces ; ce qui constitue le chapiteau dit cubique, auquel quelques auteurs donnent une origine byzantine, et que d'autres attribuent à l'invention des peuples Germaniques. Le troisième chapiteau et le cinquième sont semblables ; sur la corbeille sont sculptées deux têtes : l'une humaine, est placée sous l'angle du tailloir du côté de la baie, et l'autre, placée de face, représente un animal fantastique, la gueule ouverte appuyée contre la tête humaine qu'elle semble vouloir mordre. Les quatrième et sixième chapiteaux sont ornés de deux rangs de feuilles qui se détachent de la masse des corbeilles ; enfin, le septième, à l'ouest, n'est décoré que de crosses ou volutes, allant comme les feuilles des autres chapiteaux se recourber sous les angles du tailloir.

Les deux têtes humaines ont à peine les qualités nécessaires pour être reconnues telles, tant elles sont difformes et mal sculptées ; elles n'ont ni barbe ni cheveux, et les caractères en sont tellement vagues et rustiques, et tellement écartés des proportions de la nature, qu'il est impossible de deviner à quel sexe elles appartiennent. Les têtes d'animaux ne sont pas plus artistement faites ; les yeux, principalement, sont d'une exécution toute particulière qui ne peut appartenir qu'à l'enfance de la statuaire ; ils sont simplement tracés comme ceux des têtes humaines, par une espèce d'ellipse avec une ou deux raies autour pour représenter les paupières et les sourcils, et un trou au milieu pour indiquer la prunelle.

Les chapiteaux des autres baies, à l'est et à l'ouest, sont à peu près les mêmes que ceux de la face nord ; ils ont aussi la forme d'un cône renversé sur lequel se détachent des crosses à boule qui vont se recourber sous l'angle du tailloir.

Les impostes au-dessus de ces tailloirs sont toutes les mêmes : une cymaise et un listel séparés entre eux par un filet oblique en font tout l'ornement ; le tout est saillant sur le nu du mur. A l'occasion de

cette cymaise que nous voyons apparaître ici pour la première fois nous ferons une observation qui viendra encore à l'appui de ce que nous avons avancé sur les dates de la partie inférieure du nord et du surplus de la tour. La cymaise, telle qu'elle est à Saint-Eusèbe, est celle que M. Ramée appelle le profil en *S* et qui fut employé, dit-il, « avec profusion pendant tout le XII^e siècle, lors de la décadence du plein cintre, et même pendant les premières années du XIII^e. » Avant la cymaise a régné le cavet et le talon renversé qui avaient, eux, en partie détrôné le chanfrein roman. Dans les plus anciennes églises, la corniche ne fut presque toujours formée que d'un listel avec un chanfrein au-dessous ; dans d'autres un peu moins anciennes, ce chanfrein fut remplacé par le cavet qui, lui-même, devait bientôt se transformer en cymaise. Nous ne prétendons point dire par là que les anciennes moulures aient complètement disparu des édifices pour faire place aux nouvelles, et qu'après l'adoption générale de la cymaise, le cavet et même le chanfrein n'aient point été employés ; ce serait contredire la marche de vacillation qui eut lieu pendant la fin de la période romane et pendant toute celle de transition. Ainsi, à Druyes, dans l'église, qui est de style pur roman, on a employé la cymaise pour la corniche des murs de la nef centrale, et dans celle de Beines qui est du XIII^e siècle, le cavet règne à côté de cette moulure. Mais l'église de Druyes est un roman qui touche de près à la transition, et le cavet employé à Beines est léger et gracieux ; il se trouve loin de la rusticité de celui du premier étage de la tour qui nous occupe. Ainsi donc, pour nous, il est indubitable que la cymaise qui se fait remarquer, à partir du deuxième étage, dans tout le haut de la tour, que cette cymaise qui y est employée systématiquement et presque à profusion, que cette moulure gracieuse, comparée à la lourdeur du cavet qui règne au-dessous, est encore un caractère évident de la différence d'époques que nous avons consignée pour ces deux parties.

L'archivolte qui borde le plein cintre des baies (*pl.* 6, *fig.* 5), est un joli composé de listels, filets, congés, bandeaux et boudins, le tout pris dans la masse du mur, sauf le listel et le congé formant l'encadrement

qui sont un peu saillants, comme pour abriter tout le reste. Les congés sont ornés de têtes de clous qui, bien qu'ils soient inégalement espacés, produisent un effet très-agréable et donnent un air de délicatesse à cette composition. Les boudins viennent se reposer à peu près sur le centre des colonnettes, quoique le diamètre en soit plus petit.

TROISIÈME ÉTAGE (*Pl.* 5).

Au troisième étage, les quatre faces sont encore, à bien peu de différence près, les mêmes; chacune d'elles est percée de deux baies géminées, séparées par un pilastre et terminées chacune par une ogive équilatérale ; ces deux ogives sont encadrées par un plein cintre figurant par le haut une baie simulée.

Nous voilà de retour à l'ogive après avoir successivement passé par le plein cintre, l'ogive et le plein cintre. Cette dernière ogive se trouve suivie d'un troisième plein cintre au quatrième étage ; ces trois plein cintres encadrent donc deux ogives ; l'alternance est régulière de bas en haut. Nous remarquons, toutefois, qu'ici l'ogive n'ose pas se montrer seule, et vient encore se placer sous la protection du demi-cercle qui semble la défendre sous la charge du poids supérieur. Mais jusqu'à présent, l'ogive et le plein cintre étaient isolés chacun séparément ; ici, pour faire diversion, ils s'unissent, ils se combinent, ils s'associent, pour ainsi dire.

L'ogive repose sur le pilier central et sur une colonnette placée de chaque côté; une autre colonnette, placée aussi de chaque côté et en avant-corps sur celle qui porte l'ogive, reçoit la retombée de l'archivolte semi-circulaire qui encadre le tout. Sur la face est, il n'y a pas de colonnettes de chaque côté ; les archivoltes portent simplement sur des pilastres placés en arrière-corps du parement du mur. L'archivolte circulaire (*pl.* 6, *fig.* 6), est profilée de moulures semblables à la partie supérieure des archivoltes du deuxième étage ; seulement le congé orné de perles, qui touche au dernier membre de moulure, est remplacé, au troisième étage, par une suite de dents de scie. Le pourtour des ogives est profilé d'un boudin dégagé par deux cavets. Les im-

postes sur lesquelles vient reposer la grande archivolte, se prolongent au delà des colonnettes en dehors, et le rang de dents de scie se prolonge de même de chaque côté, au-dessus de ces impostes qu'il dépasse même un peu (*V. la vue, pl.* 3).

Les colonnes sont circulaires; le pilier du milieu représente un prisme ayant en plan la forme d'un rectangle, terminé à chacune de ses extrémités : par une colonnette cylindrique pour les façades sud, est et oûest, et pour la façade nord, par une espèce de colonnette prismatique engagée, dont cinq pans sont détachés de la masse; cette espèce de colonnette n'existe, toutefois, que dans une partie de la longueur (*pl.* 5), le haut et le bas conservant la forme rectangulaire. Les embases ont les mêmes moulures que celles des colonnes du deuxième étage et sont arrondies ou prismatiques, indifféremment, sans ordre régulièrement suivi, et, pour ainsi dire, suivant le caprice des sculpteurs; la dernière, à l'ouest, face nord, porte une pate ronde sur chaque angle du socle.

Les chapiteaux sont composés d'un, ou plus généralement, de deux rangs de feuilles à rebords recourbés et dont le dernier rang se termine en volute arrondie aux angles; pour quelques-uns, la volute est remplacée par une feuille d'eau.

L'imposte, (*pl.* 6, *fig.* 7) est exactement semblable à celui du deuxième étage, c'est-à-dire composé de la cymaise, du listel et du filet; du côté est, la cymaise (pour l'imposte du pilastre) est remplacée par un cavet orné de têtes de clous rondes.

Les corniches sur lesquelles reposent les baies de cet étage ne sont pas les mêmes sur toutes les faces; celles des côtés nord et ouest sont ornées d'un rang de feuilles entablées fixées sur un cavet, avec filet et listel au-dessus (*pl.* 6, *fig.* 3); ces feuilles rappellent la forme de celles des chapiteaux; à l'est, la corniche est profilée comme les impostes à cymaises; celle de la face sud est cachée par les reins de la voûte de la nef.

Les piliers butants ou contreforts qui soutiennent les angles de la tour à l'extérieur viennent tous s'amortir sous l'imposte du troisième

étage (*pl.* 3); ils ont leurs trois faces unies, à l'exception des piliers au nord, dont le côté nord est divisé par plusieurs retraites établies à différentes hauteurs; chacune de ces retraites est raccordée par un plan incliné, sans saillie formant cordon, comme on l'observe dans plusieurs localités; ces contre-forts sont terminés en glacis à leur partie supérieure.

A partir de l'imposte des baies du troisième étage, la tour, libre et dégagée de ses piliers, conserve pure, sur une très petite hauteur, sa forme rectangulaire, car avant que d'arriver au quatrième étage, cette forme s'altère et se transforme en octogone irrégulier en coupant les quatre angles, et en réservant les faces principales plus larges que celles des pans coupés. Les retraites opérées par cette transformation du carré à l'octogone sont couvertes à l'extérieur par des plans inclinés; et enfin un cordon orné de dents de scie (*pl.* 6, *fig.* 4) circule tout autour de l'édifice, un peu au dessus de ces retraites, de manière à isoler complètement du troisième étage, le quatrième et dernier qui se trouve aussi avoir sa physionomie propre, toute particulière et différente des autres.

## Quatrième étage (*pl.* 3 *et* 5).

Cet étage est très-irrégulier dans la décoration de chaque façade; les quatre faces principales sont percées chacune d'une baie à plein cintre plus large que les ouvertures des petites faces; ces larges baies ont une ou deux colonnes pour porter l'archivolte qui varie aussi pour chacune d'elles, et les baies des petites faces n'ont ni leurs naissances, ni leur appui au même niveau que les autres; leurs archivoltes diffèrent également entre elles et avec celles des faces principales : toutefois ces dissemblances ne proviennent que par le plus ou le moins de moulures employées, lesquelles moulures, prises en particulier, sont exactement les mêmes que celles des deux autres étages inférieurs à celui-ci.

Sur la face nord, la baie a deux colonnettes de chaque côté; les impostes (*pl.* 6, *fig.* 7), font une légère saillie en dehors de ces colon-

nettes, et le dernier membre de moulure de l'archivolte, ainsi que l'avant-dernier, ornés de têtes de clous, s'étendent horizontalement au-dessus de ces impostes jusqu'aux angles de la tour où ils rencontrent les cordons des faces adjacentes (*pl.* 3); ces cordons sont d'un profil différent, quoiqu'ils forment, pour ainsi dire, la continuité de ces deux membres de moulures. Le profil de ces cordons sert d'imposte aux baies des petites faces et est composé de la cymaise et de ses accessoires de rigueur. La petite baie nord-est a le cavet de son archivolte orné de perles. L'ouverture de la façade sud n'a qu'une colonne de chaque côté, bien que son archivolte soit aussi compliquée que pour les baies qui ont deux colonnettes. Les petites baies n'en ont pas du tout; leurs archivoltes portent sur des pieds-droits à redents.

Le plein cintre se montre ici dans toute sa pureté et établit encore une variété avec celui du second étage où il se trouve géminé. Les bases des colonnes sont toujours les mêmes, et les chapiteaux sont moins ornés; leur décoration ne se compose que de simples volutes qui se détachent de la masse; seulement, les bases et les chapiteaux sont plus soignés qu'au-dessous et ont déjà marqué un pas en avant vers le le progrès de la sculpture.

CORNICHE (*pl.* 6, *fig.* 1).

Enfin la tour est couronnée par une superbe corniche dont le profil est le même tout au pourtour; mais la forme des modillons qui la supportent varie; sur la façade nord et les retours à l'est et à l'ouest, les modillons sont plats, réunis par des arcs semi-circulaires, et terminés en bas par deux échancrures carrées, une de chaque côté. Le pourtour de chaque modillon est orné d'un petit boudin élégi dans la masse. Sur la façade sud et les retours; ces modillons sont arrondis par le bas, et au lieu d'être plats comme sur les autres côtés, ils sont chanfreinés; l'arcade qui les sépare, au nord, est remplacée, au sud, par un cintre élégi en accolade dans la partie supérieure.

La corniche est composée : 1° d'un segment de cercle formant une

espèce de quart de rond qui a, toutefois, plus d'un quart de circonférence en développement ; cette moulure est surmontée d'un listel ou bandeau dont elle est séparée par un petit filet : elle se raccorde avec ce dernier par un léger arrondissement ; 2° d'une grosse cymaise dont la partie inférieure vient se joindre au bandeau par une petite courbe concave ; et 3° d'un cavet et de deux listels qui se touchent, l'un étant vertical et l'autre incliné.

### FLÈCHE.

Sur le sommet de la tour est plantée la flèche pyramidale à base octogone, qui surmonte le haut de la tour. On a fait disparaître la différence qui existe sur les largeurs des faces du quatrième étage, pour donner à cette flèche une base régulière, de sorte que la retraite qu'elle forme sur la tour est plus large pour les petites faces que pour les grandes. Cette flèche a ses huit pans droits, sans bombement extérieur, et ses angles formés chacun d'un boudin. Les huit boudins, après s'être joints en haut, s'élèvent ensuite verticalement en faisceau pour supporter le couronnement.

Du couronnement primitif on n'a conservé que la base ; le dessus a disparu. Celui qui termine cette magnifique flèche romane est du XVIe siècle. La perte de l'ancien est d'autant plus à regretter que le monument eût pu être rétabli dans tout son entier primitif. Dans les quatre pans principaux on a, postérieurement à la construction primitive, percé, à la base et en haut, vers le XVIe siècle, des ouvertures que nous avons supprimées dans notre dessin, afin de reproduire autant que possible l'œuvre telle qu'elle est sortie au XIIe siècle des mains des constructeurs.

### OBSERVATIONS SUR LA DISPOSITION DES COLONNETTES.

Cette tour ne dément en rien le système généralement adopté partout ailleurs pour le placement des colonnes pendant la période à laquelle nous la rapportons. La colonne romane, et après elle la colonne de

transition, et même quelquefois celle du XIIIe siècle ne veut pas être placée en saillie sur le nu des murs des édifices qu'elle orne ; au contraire, elle se loge toujours dans des renfoncements pris sur l'épaisseur de ces murs ; elle est assise à côté des baies, dans des redents carrés, formés sur les tableaux, et s'élève fièrement dans cette espèce de large feuillure, seule, isolée et sans tenir en quoi que ce soit au plein de la muraille ; elle est même en retraite sur la ligne des parements, de toute la saillie de son socle et du tailloir de son chapiteau ; de sorte que les tailloirs et les chapiteaux des colonnes semblent faire partie du mur, et qu'en ces deux endroits seulement ce mur n'a subi aucune modification.

Lorsqu'il y a deux colonnettes d'un côté, elles sont toujours placées l'une en retraite sur l'autre ; alors, la face du socle de celle qui est en avant se trouve dans l'alignement du mur et en suit le prolongement ; le socle de la deuxième est en retraite sur le premier et a aussi une face dans le prolongement du tableau. Les faces carrées des tailloirs sont disposées de même et ont les mêmes dimensions ; il en résulte que les socles et les tailloirs ne font qu'une retraite, tandis que les redents du mur en font deux.

L'assemblage de moulures auquel nous avons donné le nom d'imposte et qui couronne les chapiteaux, est donc aussi saillant sur le mur que sur le tailloir ; il n'y a, conséquemment, pas de raison pour qu'en dehors des baies on le limite à tel endroit plutôt qu'à tel autre ; c'est ce qui est cause apparemment que la longueur de ces impostes n'est point la même de chaque côté et qu'on la fixait d'une manière arbitraire ou peut-être suivant que la pierre dont on se servait était plus ou moins longue. Ce prolongement de l'imposte était nécessaire pour recevoir la retombée des derniers membres de moulures de l'archivolte dont la largeur dépassait généralement celle des deux colonnes réunies; cette saillie des impostes servait, pour ainsi dire d'appui à ces membres de moulures.

Depuis le premier étage jusqu'au dernier, et sur toutes les faces, cette disposition est observée ; pour le cas où il n'y a qu'une seule colon-

nette, le mur à l'endroit du socle et du tailloir n'est point interrompu, et la face extérieure vient se joindre carrément avec le tableau des baies. L'évidement où est placée la colonne semble donc avoir été fait tout exprès pour la recevoir et pour donner plus de légèreté et de grâce aux jambages.

Nous avons insisté sur cette observation, parce qu'elle n'a point encore été faite, que nous sachions du moins, et que cette disposition nous a paru constante, et généralement usitée dans tous les monuments romans et de transition que nous avons visités, ou dont nous avons examiné les dessins. Elle nous paraît en être un des types particuliers, et nous appelons l'attention des archéologues sur cette particularité, pour rechercher, dans leurs observations, s'ils ne rencontreraient pas des exemples où la colonnette des baies serait placée différemment.

### INTÉRIEUR DE LA TOUR.

A partir du bas, l'intérieur de la tour est carré jusqu'au troisième étage où, comme à l'extérieur, les parois forment un octogone; les quatre nouveaux côtés placés dans les angles sont supportés chacun par une trompe semi-circulaire. On comprenait déjà à cette époque que l'arcade pouvait être d'une grande ressource pour porter de fortes charges, puisque sur une simple trompe on appuyait tout un côté de la flèche; mais profitant de ce qu'au dernier étage il fallait beaucoup d'ouvertures pour laisser échapper le son des cloches qui y étaient placées, on fit, sur les petites faces comme sur les grandes, des fenêtres semi-circulaires, qui eurent l'avantage de décharger les trompes et de reporter le poids supérieur sur les angles, presque à plomb des contreforts.

Toutes les baies à l'intérieur sont sans ornements; elles dessinent simplement leur forme par une arête vive, résultant de l'intersection des tableaux et du parement intérieur; cette arête suit tout le contour des baies et n'est interrompue que par le bout des impostes qui vient affleurer la face interne.

On ne voit aucune trace de voûtes ; il n'y a probablement jamais existé que celle qui couvrait le bas côté et qui fut remplacée par une autre de style renaissance. Les divisions des étages se faisaient par des planchers en charpente, sur lesquels on arrivait par des échelles en bois, placées à l'intérieur. Les pièces de bois principales étaient appuyées par bouts dans des trous pratiqués dans les murailles et soutenues le long des parois par des corbeaux en pierre.

Les parois intérieures des quatre façades principales, continuent à s'élever verticalement au-dessus du niveau de l'entablement, jusqu'à ce qu'elles rencontrent la face rampante de la flèche ; de sorte que cette flèche est plus épaisse à sa base qu'au-dessus de cette jonction, d'où elle conserve ensuite une épaisseur régulière. Vis-à-vis des petites faces de la tour, cette épaisseur est nécessairement moindre à la base que vis-à-vis des grandes, en raison de l'irrégularité de l'octogone ; et si leurs parois intérieures eussent été verticales comme les autres, elles auraient rencontré le parement de la flèche bien avant celles des grandes faces ; pour remédier à cette irrégularité, on a légèrement courbé leur parement en dedans, de manière à ce que la jonction se fît partout au même niveau ; les constructeurs savaient donc déjà tirer parti des éléments de construction pour lever les difficultés qui se présentaient.

## DIMENSIONS ET PROPORTIONS.

La hauteur totale de la tour à partir du carrelage jusqu'au-dessus de la corniche, est de 23$^{m}$,95, et celle de la flèche jusqu'à la naissance du couronnement, est de 14$^{m}$; la pyramide achevée aurait 15$^{m}$,30. La largeur extérieure de la tour, non compris la saillie des contreforts, est de 5$^{m}$,95 ou le quart de la hauteur ; et celle de la flèche à sa base, est de 5$^{m}$,40, c'est-à-dire un peu plus d'un tiers de sa hauteur totale. L'espacement des boudins de cette flèche, mesuré d'angle en angle extérieurement, ou, en d'autres termes, le diamètre du cercle circonscrit, est de 6$^{m}$,15. La largeur de chaque pan, d'un boudin à l'autre, varie de 2$^{m}$,09 à 2$^{m}$,14.

La largeur entre les piliers ou contreforts, façade nord, est de $3^{m},62$ ; la hauteur du soubassement jusque et y compris le cordon à la naissance des socles des pilastres du 1er étage, est de $8^{m}$. Le 1er étage a, y compris le cordon qui le couronne, $3^{m},15$ de hauteur ; le 2e étage en a $4^{m},15$ ; le 3e, $4^{m},45$ ; et le 4e, jusqu'au-dessus de la corniche, $4^{m},20$. Ces trois derniers étages ne diffèrent donc entre eux que de $0^{m},30$ au plus, et sont à peu près le sixième de la hauteur de la tour ; la largeur du 2e et du 3e, entre les piliers, est un peu plus des trois quarts de cette même hauteur.

Ces rapports, ainsi exprimés en nombres entiers, ne diffèrent de ceux réellement existants que de quelques centimètres, ce qui est inappréciable à l'œil ; et nous pensons que quand même ils auraient véritablement des dimensions ainsi proportionnées, l'effet de la tour n'en serait point changé ; et même, il ne serait point étonnant que l'architecte eut voulu les faire ainsi ; les légères différences que nous y trouvons, ne proviennent peut-être que de faibles erreurs commises pendant la construction et presqu'inhérentes à l'exécution, à une époque où l'on ne regardait pas de si près à avoir la régularité mathématique.

Les grandes faces de l'octogone, au 4e étage, ont $3^{m},30$ de largeur, et les petites, $1^{m},80$ ; la hauteur de cet étage, jusqu'aux modillons seulement, n'est que de $3^{m}$.

Telles sont les proportions générales des parties principales de cet édifice ; on remarquera que les dimensions que nous avons exprimées en mètres, pourraient presque toutes l'être exactement en pieds métriques et en demi-pieds, du moins avec de très-légères différences. Nous verrons, en parlant des dimensions de l'église qu'elles ont aussi un rapport exact et frappant avec cette mesure. Passons aux détails.

1er *étage*. — Les pilastres ont de $0^{m},19$ à $0^{m},21$ de largeur sur $0^{m},19$ à $0^{m},20$ de saillie, et $0^{m},90$ de hauteur de la base à l'astragale, cette base a $0^{m}105$ et son socle $0^{m},16$. La corbeille des chapiteaux varie de $0^{m},26$ à $0^{m},30$, et les tailloirs, y compris leurs couronnements, ont de $0^{m},22$ à $0^{m},26$.

Les distances entre les piliers sont de 0$^{m}$,52 à 0$^{m}$,56 sur 1$^{m}$,52 de hauteur, à partir du dessus du socle jusqu'à la naissance de l'ogive, c'est-à-dire près de 3 fois la largeur; cette ogive est équilatérale et a un peu moins de largeur que la distance qui sépare chaque colonne. Les segments de cercles recreusés dans les arcs des ogives, ont de 0$^{m}$,09 de diamètre et sont séparés par des pleins de 0$^{m}$,09 de largeur.

2$^{e}$ *étage.* — Toutes les colonnes, au 2$^{e}$ étage, sont égales et ont 0$^{m}$,20 de diamètre; leur hauteur, depuis le dessus du socle jusqu'à la naissance des cintres, est de 2$^{m}$,20; les socles ont 0$^{m}$,20; les baies 0$^{m}$,11; les chapiteaux avec leur tailloir 0$^{m}$,30, et les impostes au-dessus 0$^{m}$,20. Les tailloirs carrés varient de 0$^{m}$,06 à 0$^{m}$,08 et sont conséquemment plus petits que ceux de l'étage au-dessous et même que tous les autres des étages supérieurs, comparés respectivement chacun à leur colonne.

La largeur de chacune des deux baies est de 0$^{m}$,76, et la hauteur de 2$^{m}$,40, jusqu'à la naissance du cintre.

3$^{e}$ *étage.* — Bien que la hauteur totale des baies, y compris leurs décorations, soit ici la même qu'au 2$^{e}$ étage, la hauteur des colonnes doit être moindre, attendu que le plein cintre qu'elles supportent comprend toute la largeur des deux fenêtres, tandis qu'au-dess ous il existe un plein cintre pour chaque fenêtre.

Le diamètre des colonnes est le même qu'au 2$_{e}$ étage, mais la hauteur est moindre et est de 2$^{m}$,10 seulement; le socle a 0$^{m}$,20, la base 0$^{m}$15, le chapiteau 0$^{m}$,22, le tailloir 0$^{m}$,10 et l'imposte 0$^{m}$,20; la largeur des baies est de 0$^{m}$,67 sur 2$^{m}$,10 de hauteur, jusqu'à la naissance des ogives, et 2$^{m}$,60 jusqu'à la clef desdites ogives; c'est-à-dire que la largeur est un peu moins du tiers jusqu'aux impostes et un peu moins du quart de la hauteur entière. Les proportions sont donc, pour les baies, à peu près les mêmes que pour les fenêtres du dessous.

4$^{e}$ *étage.* Les proportions de la colonne sont encore diminuées au 4$_{e}$ étage, bien que le diamètre soit toujours resté le même; la hauteur totale, à partir du cordon jusqu'au dessus de l'imposte, est réduite à

$1^m$,60, près d'un quart de moins que pour celle du 3e; elle est les 2/3 de celle du 2e étage.

L'imposte est le même, le tailloir a $0^m$,09, le chapiteau $0^m$,17, la base $0^m$,13, et le socle $0^m$,19.

La largeur de la baie est de $0^m$,85 sur $1^m$,60 de hauteur, jusqu'à la naissance des cintres, et $2^m$,025 jusqu'au cintre. La largeur est donc un peu plus de moitié de la hauteur des naissances, et la hauteur totale, un peu moins de deux fois et demie la largeur.

### RÉSUMÉ DES PROPORTIONS DE CES QUATRE ÉTAGES.

Nous allons placer dans le même tableau et en regard l'une de l'autre, les proportions de chacun de ces étages, en prenant le demi diamètre de la colonne pour unité.

| DÉSIGNATION. | | PROPORTIONS EXPRIMÉES en demi-diamètre. | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | 1er ÉTAGE. | 2e ÉTAGE. | 3e ÉTAGE. | 4e ÉTAGE. |
| Le socle sur lequel repose la colonne. . . | | 2 | 2 | 2 | 2 |
| COLONNE. | Base. . . . . . . . . . . . | 1 | 1 | 1 1/2 | 1 1/3 |
| | Fût . . . . . . . . . . . . | 9 | 15 1/2 | 12 | 7 2/3 |
| | Chapiteau . . . . . . . . . . | 3 | 2 | 2 1/2 | 2 |
| | Tailloir carré. . . . . . . . . | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | Imposte ou couronnement . . . . | 2 | 2 | 2 | 2 |
| | Hauteur totale. . . . . . . . . | 16 | 22 1/2 | 19 | 14 |
| BAIE. | Largeur. . . . . . . . . . . | 5 | 8 | 7 | 8 1/2 |
| | Haut. jusqu'à la naissance des cintres. | 15 | 24 1/2 | 21 | 16 |
| | Hauteur jusqu'au sommet . . . . | 19 | 28 1/2 | 26 | 20 1/4 |
| Largeur de l'archivolte . . . . . . . | | » » | 6 1/2 | 8 | 8 |

Ces proportions suivent donc pour les colonnes à peu près celles données par les modèles de l'antiquité ; en effet, la plus courte a en hauteur 7 diamètres, comme celle de l'ordre toscan ; une autre en a huit, comme la colonne dorique ; la troisième en a neuf et demi, et la

quatrième un peu plus de onze ; seulement, on s'est écarté beaucoup des principes admis par les classiques, car au lieu de placer la colonne la moins élancée dans le soubassement et de lui donner plus de légèreté au fur et à mesure qu'on s'élève d'un étage à l'autre, on a, au contraire, mis au dernier étage la colonne la plus robuste ; au 1er, celle qui vient ensuite; au 2e, la colonne qui est la plus svelte; et enfin, au 3e, celle qui l'est un peu moins.

Quant aux baies, les proportions sont bien différentes de celles des romains qui ne leur ont donné, en général, pour hauteur, qu'une fois et demie leur largeur, jusqu'à la naissance des cintres ; ici elles ont partout trois fois, à l'exception de celles du 4e étage, qui ont un peu moins de deux fois. Ainsi, pour les trois premiers étages, les fenêtres sont une fois plus élancées que celles des arcades romaines.

Au quatrième étage, sur les pans coupés, la largeur de la fenêtre est moindre que sur les faces principales ; elle est réduite à $0^m,60$ sur $1^m,40$ de hauteur jusqu'à la clef ; toutefois, cette hauteur varie parce que les contre-cœurs posés en forme d'appui, sont plus ou moins élevés au-dessus du cordon ; les clefs des cintres sont à $2^m,12$ de hauteur de ce cordon, c'est-à-dire de $0^m,10$ en plus que celles des grandes ouvertures ; cela provient de ce que l'imposte de ces petites fenêtres forme le prolongement des moulures de l'archivolte de ces grandes ouvertures, après que ces moulures se sont repliées horizontalement.

### CORNICHE.

Les modillons sont séparés par des arcatures ayant $0^m,18$ de largeur sur $0^m,40$ de hauteur, et les modillons ont $0^m,37$ de largeur sur $0^m,10$ de saillie, ce qui donne cinq modillons entiers, et deux demis aux angles pour les quatre façades principales ; ces modillons font à leur base une retraite latérale de $0^m,65$ de chaque côté, sur $0^m,08$ en hauteur. Le petit boudin qui suit le contour du modillon et de l'arcade, a $0^m,05$ de diamètre.

Les modillons, au sud, quoiqu'ils n'aient pas la même forme que

ceux du nord, et que les arcades qui les relient ne soient pas semblables aux autres, leurs dimensions restent les mêmes.

La corniche prend naissance à $0^m,16$ au-dessus de l'intrados de l'arcature et est composée d'une espèce de quart de rond de $0^m,13$, d'un listel de $0^m,07$, d'une grande cymaise de $0^m,15$, d'un cavet de $0^m,06$, d'un filet oblique de $0^m,03$, et d'un listel de $0^m,08$, le tout formant $0^m,52$ de hauteur sur $0^m,43$ de saillie.

## MODE D'EXÉCUTION. — NATURE ET EMPLOI DES MATÉRIAUX.

Les parements extérieurs et intérieurs de la tour, sont faits en pierre de taille, depuis la base jusqu'au sommet, à l'exception d'une partie qui, à l'intérieur, est en moellon, à partir de la voûte jusqu'au niveau du 2e étage.

L'intérieur des murs est construit en blocage de moellons noyés dans le mortier ; les pierres des parements n'ont que $0^m,20$ à $0^m,25$ d'épaisseur, de sorte qu'il reste à l'intérieur un massif en moellon, ayant à lui seul autant d'épaisseur que les parois en pierre de taille.

Les assises ont de $0^m,25$ à $0^m,30$ de hauteur, et sont séparées par de forts joints en mortier ; le parement vu et les joints seulement sont taillés; les faces intérieures sont brutes, afin de se liaisonner plus solidement avec la maçonnerie en moellon.

Les voussoirs des cintres sont construits sans aucune régularité dans leur appareil ; il semble qu'on ne faisait point d'épures, qu'on prenait les blocs de pierres tels qu'ils se présentaient, qu'on les taillait en coin, de manière à faire tendre leurs joints au centre, et que lorsqu'on arrivait à la clef, là seulement on s'occupait de prendre les dimensions pour fermer le cintre. Ainsi, tous les voussoirs sont inégaux en largeur, et par suite il se trouve quelquefois un joint au sommet, ou bien les deux joints de la clef sont inégalement espacés du milieu. Dans les arcs en ogive cette irrégularité est encore plus remarquable en ce sens que la pierre qui ferme les deux segments, a quelquefois $0^m,20$ de largeur sur l'un de ces segments tandis, qu'elle n'en a que $0^m,05$, par

exemple, sur l'autre. Les claveaux font épaisseur de mur, alternativement par un et deux morceaux de pierre ; dans les baies du 3e étage on n'aperçoit à l'intérieur que les voussoirs composant les ogives ; ceux des pleins cintres qui les encadrent, ne sont apparents qu'à l'extérieur. On craignait sans doute encore d'employer de gros morceaux de pierre pour former les cintres ; les claveaux sont généralement peu larges et peu épais, relativement à la largeur des baies et comparativement aux assises horizontales. Chaque archivolte est composée de plusieurs rangs de claveaux superposés et extradossés parallèlement ; le premier rang seul est apparent à l'intérieur, extradossé aussi parallèlement, et les assises horizontales s'y raccordent assez mal par suite de cette disposition.

Les impostes nous ont semblé former épaisseur de mur presque partout. Les colonnes sont isolées des murs et composées de tambours plus ou moins longs. Les cordons ne forment qu'un parement comme les autres assises des murs.

Le pilier qui divise les deux baies géminées du 3e étage, n'ayant pas autant de largeur que les deux archivoltes qui viennent reposer dessus, il en résulte que ces archivoltes sont en porte à faux et s'appuient en partie sur la saillie de l'imposte ; cette disposition se rencontre assez fréquemment dans l'architecture romane, et surtout dans le gothique du XIIIe siècle, où souvent une même colonnette est destinée à recevoir plusieurs retombées d'arcs qui viennent s'épanouir sur toute la saillie de son chapiteau ; le porte-à-faux n'a rien ici de bien vicieux comme stabilité, attendu que la charge supérieure est reportée sur les pieds-droits, au moyen d'un grand plein cintre ; c'est ainsi que, par des moyens aussi sûrs qu'ingénieux, les architectes savaient allier l'élégance et la légèreté avec la solidité.

Les murs ont, en moyenne, $0^{m},92$ d'épaisseur. La flèche est du nombre de ces aiguilles montées en l'air avec si peu d'épaisseur qu'on s'étonne de les voir encore debout après sept siècles d'existence ; ce qui doit davantage étonner dans celle-ci, c'est qu'au XVIe siècle on ait osé perçer dans ses maigres pans des baies construites en sous-œuvre.

Les huit pans de cette flèche n'ont que 0m,22 d'épaisseur; les assises ont de 0m,25 à 0m,30 de hauteur sur 0m,20 à 0m,40 de longueur et sont séparées par de grands joints de 0m,02 à 0m,03 de largeur, formés de mortier, de chaux et de sable à l'intérieur, et de mortier, de chaux et de ciment de tuileaux à l'extérieur; les lits sont horizontaux et parfaitement dressés.

Les boudins des angles suivent généralement la même hauteur d'assises que les pierres adjacentes avec lesquelles elles forment liaison; cependant, pour les angles du pan sud-ouest, ces assises ne sont pas constamment réglées de niveau avec les autres.

## ÉGLISE.

### GRANDE NEF.

Il ne faut point rechercher ici cette légèreté ni cette élévation qu'on retrouve dans les églises fuselées de la fin du XIIIe et du XIVe siècle. Le monument, encore empreint des caractères romans, a des formes sinon lourdes, du moins sévères et graves, qui accusent clairement l'époque de transition; les piliers et les arcades du soubassement surtout respirent un air de solidité qui a disparu, dès le XIIIe siècle, pour faire place à ces piliers minces, ces colonnes et colonnettes élancées à des hauteurs prodigieuses et que l'œil admire tout en éprouvant la crainte de les voir s'écrouler d'un moment à l'autre, tant leur base semble étroite, relativement à leur élévation.

De l'ancienne nef, il ne reste plus, comme nous l'avons dit déjà, que cinq piliers entiers et une portion du sixième; ces six piliers, qui la bordent de chaque côté, portent autant d'arcades ogivales, qui font communiquer la nef centrale avec les bas côtés; au-dessus de ces arcades règne un cordon qui sert d'appui au triforium.

Ce triforium est composé, entre chaque pilier, de quatre petites arcades ogivales, géminées deux à deux et encadrées par des pleins cintres. Les cintres reposent sur de petites colonnettes alternativement isolées et accouplées par trois; ou bien, sur des colonnettes iso-

lées et alternées par de gros piliers qui ont la forme d'un octogone régulier. V. Pl. 11 et pl. 15, fig. 1re.

Un second cordon tranche la ligne de démarcation entre le triforium et la partie supérieure, qui n'est percée que d'une simple fenêtre ogivale dans chaque travée. Les piliers ont encore la forme romane ; ils sont composés de quatre colonnettes cantonnées sur les quatre faces, et de huit pilastres, un de chaque côté des colonnes; de sorte qu'une colonne et ses pilastres adjacents, ayant leurs chapiteaux de niveau, reçoivent sur chaque face la retombée des arcades de la nef et des bas-côtés ; du côté de la grande nef, la colonne s'élève avec ses pilastres en saillie sur le mur, jusqu'à la hauteur des cintres du triforium, où leurs chapiteaux supportent la naissance des arcs doubleaux, des arcs ogives et des formerets de la voûte. Cette voûte se divise en autant de travées qu'il y a d'arcades, et chaque travée est portée par deux arcs-doubleaux, par deux arcs ogives qui se croisent, et par deux formerets formant ainsi une voûte d'arête à quatre compartiments.

Cette grande nef ne présente, à l'extérieur, qu'un long pan de mur percé entre chaque pilier, d'une fenêtre ogivale dont les pieds-droits sont simplement évasés par un chanfrein ; des contreforts saillants et unis divisent le pan de mur en autant de parties qu'il y a de travées à l'intérieur ; et enfin, une corniche à simple biseau, placée entre deux listels et raccordée avec la face du mur par un cavet, termine les murs ; sur le cavet sont placés des modillons saillants qui ont la forme d'un quart de rond sur le devant.

## PETITES NEFS.

Les petites nefs sont limitées chacune par une rangée de piliers qui les séparent de la nef centrale, et par une autre rangée de demi-piliers, autrefois engagés dans les murs (Pl. 1re). Ces demi-piliers ont exactement la même forme que ceux de la grande nef. Les chapiteaux règnent de niveau avec ceux des arcades et reçoivent la retombée des arcs-doubleaux qui forment la séparation de chaque travée de voûte.

Les centres des piliers isolés forment, avec ceux des piliers engagés

des bas-côtés, les quatre angles d'un carré régulier; de sorte que les voûtes d'arêtes qui couvrent ces petites nefs, sont très-régulières et composées chacune de quatre parties égales. Ces voûtes n'ont ni formerets, ni arcs ogives, ou du moins les arcs saillants et carrés qui dépassaient le nu du mur, comme ceux qu'on voit encore du côté du pignon, ne méritent guère le nom de formeret. Les arêtes, quoique faites en pierre de taille, ne présentent que le filet résultant de l'intersection des deux surfaces cylindriques.

Ces bas-côtés devaient nécessairement être éclairés par des fenêtres latérales, pratiquées dans les murs et qui ont disparu lors de la suppression de ces derniers; il est donc impossible de dire comment elles étaient faites; on ne peut établir que des conjectures; car, dans le pan de mur conservé au nord, les anciennes fenêtres ont été supprimées; l'une par une porte élevée en 1771, et l'autre par une croisée flamboyante. Cependant, nous pensons que ces fenêtres devaient avoir la forme qu'affectent celles du pignon ouest et celles de la grande nef.

### PIGNON OUEST (Pl. 7, 8 et 9).

Sans pouvoir affirmer qu'il a dû y avoir une grande interruption entre la construction des nefs et celle du pignon, nous pensons cependant que l'église a été achevée par cette partie, attendu que la sculpture en est plus soignée et plus délicate pour le portail extérieur que pour les piliers intérieurs, et qu'elle révèle le commencement du XIII[e] siècle.

A l'extérieur, au milieu, une porte avec ébrasements ornés de colonnettes engagées, et de colonnes détachées, est terminée par une ogive équilatérale, bordée d'une charmante archivolte dont l'ornementation est tirée de la végétation; ce sont des feuilles, des crosses, des fruits et même des têtes bizarres à figure humaine; au-dessus de cette porte, trois fenêtres séparées entre elles par de petits trumeaux à angles coupés, et dont celle du milieu est un peu plus élevée que les autres, sont terminées par des ogives surbaissées et reposent sur un

cordon; *l'oculus*, emblème indispensable qui a précédé la rose aux mille rayons, occupe le dessus de la fenêtre centrale; trois autres fenêtres disposées comme celles du dessous, sont percées dans la pointe du pignon et reposent aussi sur un cordon; le tout flanqué de deux piliers saillants, correspondant à ceux de l'intérieur; et enfin, une fenêtre de chaque côté, donnant dans les petites nefs, avec piliers aux angles de la façade: telles sont les dispositions de cette œuvre qui n'a souffert d'aucune altération, sinon que les fenêtres primitives des bas-côtés ont été remplacées par d'autres de style flamboyant.

A l'intérieur, la baie de porte est accompagnée, de chaque côté, d'un renfoncement ou élégissement dans le mur, terminé par une ogive; au-dessus, un cordon qui règne de niveau avec ceux des murs de la grande nef, sert de base au *triforium*; ce dernier se compose de six colonnettes isolées, portant cinq arcades ogivales, dont trois correspondent aux trois fenêtres; l'oculus paraît seul et comme indépendant au-dessus de ces arcades.

Voilà les principaux caractères qu'on peut citer dans le vieux monument. L'ogive ne nous y apparaît équilatérale qu'en deux endroits: à la porte ouest et au petites arcades de la galerie de la nef; et encore, celles de la galerie, à l'ouest, sont-elles surbaissées. Les ogives des fenêtres sont surbaissées aux deux tiers; c'est-à-dire que le rayon des cintres est égal aux deux tiers de la largeur de la baie; la même disposition existe pour les grandes arcades à l'intérieur.

Nous ne retrouvons qu'une seule fois l'ogive alliée au plein cintre; dans l'église: c'est dans la galerie des murs latéraux de la grande nef (planch. 11 et 15); le plein cintre y encadre encore l'ogive; cette dernière qui partout ailleurs dans les nefs s'était montrée libre, quoique timide, puisqu'elle se trouvait isolée, finissait donc par triompher du plein cintre et était sur le point de le détrôner complètement; avant de donner la description détaillée et les dimensions respectives de chacune des parties, nous allons énumérer les dimensions principales et passer de là à l'étude archéologique des constructions, afin de pou-

voir saisir ensuite plus facilement les relations qui existent entre chacune de ces parties.

## DIMENSIONS GÉNÉRALES.

### PARTIE PRIMITIVE.

Les axes des piliers de la grande nef sont espacées de 9$^{m}$, et ceux des bas-côtés le sont de 6$^{m}$. Chacune des six travées a, comme les petites nefs, 6 mètres de largeur d'axe en axe; de sorte que, tandis que les petites nefs procèdent du carré parfait, la grande nef marche avec le rectangle, dont le petit côté est les deux tiers du grand, c'est-à-dire que les petites nefs ont en largeur les deux tiers de la grande. Les axes des anciens piliers présentent donc encore aujourd'hui un rectangle ayant 36$^{m}$ de longueur sur 21$^{m}$ de largeur.

Ces dimensions ne sont point rigoureusement exactes pour tous les piliers, attendu que l'axe de la rangée au sud, dévie à droite, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer plus haut. Il en résulte que la largeur de 9$^{m}$ n'existe réellement que pour quelques-uns; et pour d'autres, cette largeur se trouve même réduite à 8$^{m}$,80.

La hauteur de la naissance des premiers arcs doubleaux, entre les grandes et les petites nefs, est de 3$^{m}$,90, à partir du carrelage; la douelle de la clef est élevée de 6$^{m}$,25; le cordon sur lequel est appuyé le triforium, à 8$^{m}$,40 de hauteur, et la naissance des grands arcs-doubleaux a lieu à 10$^{m}$,60; et enfin, le haut des voûtes de la grande nef est élevé de 15$^{m}$,67

### PARTIE DU XVI$^{e}$ SIÈCLE.

Cette portion ajoutée à l'église, lui donne, à partir de l'axe du dernier pilier primitif, jusqu'au fond de la chapelle absidale, 22$^{m}$,50 de plus en longueur, ce qui fait au total 59$^{m}$ de largeur pris extérieurement.

## DISCUSSION ARCHÉOLOGIQUE SUR LA TOUR DE L'ÉGLISE PRIMITIVE.

Nous avons dit, au commencement de cette monographie, que nous étions entièrement dépourvu de titres et d'actes authentiques concernant l'érection de ces constructions, et par l'analogie des styles, nous avons attribué à chacune des parties une date approximative. Mais cette induction, pour être satisfaisante, a besoin d'être développée; il est essentiel de démontrer que les époques que nous avons assignées sont très-vraisemblables, non-seulement d'après la science archéologique qui permet aujourd'hui de fixer les dates approximatives à la simple inspection des monuments, mais encore d'après des événements historiques et contemporains.

Nous ne nous dissimulons point qu'une description de monument, quelle qu'elle soit, dès qu'elle n'est point appuyée sur des dates authentiques, perd de sa valeur comme document archéologique et historique; et cependant, faute de renseignements, on ne peut pas non plus abandonner les monuments pour ce qu'ils sont, dès qu'on ne peut en vérifier l'âge; c'est cette dernière pensée qui nous a déterminé à détailler St.-Eusèbe, parce que, bien que la date ne nous en soit pas connue d'une manière authentique, il n'en est pas moins un des monuments les plus intéressants sous le double rapport de son antiquité, de son caractère et du peu de ressemblance qu'il a avec les édifices connus des environs.

Saint Pallade, vingtième évêque d'Auxerre, qui, déjà, avait transféré hors des murs de la ville la basilique de saint Julien, « ne fut » pas, dit Lebeuf, le seul monastère qu'il bâtit; il en éleva un » autre assez près des murs de la cité, presqu'à l'occident d'hiver, sur » une petite éminence, et le dédia sous l'invocation de saint Eusèbe, » évêque de Verceil; il y eut cela de remarquable, dans l'église de ce » monastère, que le dôme qu'il y fit construire, du côté de l'orient, » était un édifice à la mosaïque, c'est-à-dire de diverses petites pièces » rapportées, parmi lesquelles l'or ne fut pas oublié. »

Ce fut vers l'an 640 que saint Pallade fonda ce monastère; le style

en est nettement caractérisé par la courte description qu'en donne Lebeuf. Le dôme qui fut élevé à l'est est un signe certain que cet édifice avait les caractères des monuments qu'on bâtissait alors, formés de la dégénérescence du style romain. Saint Didier, prédécesseur de saint Pallade, avait déjà, dès les premières années de son siècle, vers l'an 610, fait élever un grand dôme du côté est de la cathédrale, et l'avait orné d'or et de mosaïque; on voit qu'à cette époque les constructions offraient déjà quelques richesses dans leur ornementation.

L'eglise Saint-Eusèbe a servi de sépulture à son fondateur et à quatre autres évêques qui lui succédèrent : Scapilion, saint Tétrice, Foucault et Théodran; l'histoire ne faisant pas mention qu'il y ait jamais eu de cryptes, et les constructions n'en révélant point, il est à présumer que ces évêques eurent simplement leurs tombes placées à l'intérieur, sous les dalles du pavé. De 887 à 909, sous l'épiscopat d'Hérifrid, l'église fut enveloppée dans un incendie qui la détruisit presque entièrement, et qui dévora une partie de la ville. Cet évêque donna au monastère plusieurs fermes dont une partie des revenus devait être attribuée à la réparation de l'église. Ces dons n'ayant pu suffire pour rétablir convenablement les désastres causés par l'incendie, Gaudry, quarante-troisième évêque d'Auxerre, voulut, vers 930, la rebâtir à neuf; mais la mort l'enleva avant que son projet put être mis à exécution.

Ainsi, au commencement du x[e] siècle, l'église Saint-Eusèbe était dans un mauvais état; on n'a pu, sans doute, l'entretenir qu'avec peine jusqu'au commencement du xi[e] siècle, époque où elle fut entièrement dévastée. Les chanoines étaient fort pauvres, il leur était donc impossible d'entreprendre la reconstruction de cet édifice: une pareille tâche était au-dessus de leurs ressources; le peuple, de son côté, était peu disposé à contribuer à cette réédification, car nous voyons que, pour ranimer son zèle, l'évêque Guy (915) fit rechercher les corps de saint Pallade et de saint Tétrice, se rendit le 30 juillet dans cette église, fit faire l'ouverture des tombeaux et en exhuma les ossements qu'il plaça au-dessus du grand autel pour être exposés à la vénération des fidèles.

Il est donc peu probable que l'église ait été refaite durant le xe siècle. L'an 1003, une guerre s'éleva entre le roi Robert, qui avait des prétentions au duché de Bourgogne et au comté d'Auxerre, et le comte de cette ville, Landry, qui était attaché aux ducs de Bourgogne. Le roi, assisté de Richard, duc de Normandie, qui commandait 30,000 Normands, assiégea la ville d'Auxerre; ses efforts ayant été infructueux, il se contenta de ravager tout ce qui était en dehors des murs de la ville. Le monastère de Saint-Eusèbe, à cause de son emplacement élevé, a dû être envahi dès le commencement; aussi, les chanoines qui l'habitaient l'ont-ils immédiatement abandonné, le laissant à la disposition des assiégeants qui ne l'ont quitté qu'après l'avoir entièrement dévasté.

Ce fut sous l'épiscopat de Hugues de Châlons qu'eut lieu le siége d'Auxerre; cette ville, après ce siége, eut le malheur d'être brûlée deux fois, de 1030 à 1039. Du premier incendie, il n'échappa que l'église de Saint-Alban, que saint Germain avait fait bâtir dans le haut de la cité, et la cathédrale fut entièrement réduite en cendres; c'est alors, dit Lebeuf, que Hugues, au lieu de la rebâtir en moellon, comme elle l'avait été auparavant, en jeta les fondements sur le roc avec des *pierres de taille*, et fit faire les grottes ou cryptes telles qu'on les voit encore aujourd'hui. Dans le deuxième incendie, la cathédrale ne fut point endommagée.

L'évêque Geoffroy de Champalleman, en 1051, voyant que le monastère de Saint-Eusèbe, était complètement ruiné et dévasté, prit la résolution de le rétablir; il y plaça des chanoines et un abbé séculier; la reconstruction des bâtiments devint dès lors indispensable. La première chose à laquelle on dut songer fut de faire les logements en même temps que l'église, ou du moins la partie du chœur par laquelle on commençait généralement à édifier les temples religieux.

Ce fut évidemment dans la deuxième moitié du xie siècle qu'on érigea les bâtiments du monastère et le chœur de l'église; le pan de muraille encore existant dans la cour du presbytère, ainsi que les anciennes arcades à plein cintre qu'on y voyait, il y a quatre ou cinq

ans, sont bien de cette époque. Mais les constructions ont dû être quelque temps à s'élever : car, d'une part, les chanoines qui habitaient cette abbaye n'avaient pas une conduite très-régulière, et de l'autre, ils avaient fort peu de ressources. Leur inconduite fut même cause que Humbert, évêque très-zélé, les supprima, en 1110, pour les remplacer par des chanoines réguliers tirés de l'abbaye de Saint-Laurent (Cosne). Ainsi, il nous paraît démontré que le sanctuaire de l'église qui s'écroula, en 1523, et qui fut remplacé par la construction du XVIe siècle, a été bâti en même temps que les édifices claustraux; que ces constructions se ressentant de l'imperfection du travail de cette époque et de l'économie qu'on y apporta, n'ont pu durer aussi longtemps que les nefs construites plus d'un siècle après; que le pan de mur nord, du soubassement de la tour, est certainement un reste de cette première construction.

Les chanoines placés par Geoffroy de Champalleman n'ont pu construire très-promptement le sanctuaire, ils avaient beaucoup à faire pour leurs bâtiments d'habitation; ils avaient peu de ressources; ils étaient peu disciplinés, surtout vers la fin de leur résidence au monastère; ils se sont sans doute arrêtés à cette première construction de leur oratoire. Toutefois, nous admettrons qu'ils avaient commencé la tour et qu'ils étaient arrivés à la ligne de démarcation que nous avons déjà signalée dans la description.

En rapprochant les faits historiques des faits matériels, on trouve une parfaite concordance; en effet, les chanoines étaient pauvres, disons-nous, ils devaient conséquemment être ménagers dans leurs dépenses et nous remarquerons que, dans le premier étage, le parement extérieur seulement est en pierres de taille, tout le surplus étant en moellon, tandis qu'à partir de là, la construction est très-améliorée sous le rapport de l'exécution et du choix des matériaux.

Les piliers qui supportent la tour paraissent n'avoir jamais eu le même plan, ni la même forme, ni la même décoration que ceux des nefs, et ne sont pas sur le même axe; il est donc évident qu'ils sont d'une autre époque que ceux-ci; en outre, comme ils se trouvent

entre la partie détruite et les nefs, c'est une nouvelle preuve que le sanctuaire de la deuxième moitié du XIe siècle était entièrement placé à l'est des derniers piliers conservés.

Les caractères de la tour et de la flèche étant essentiellement différents de ceux du soubassement nord, nous en concluons qu'elles ne peuvent être attribuées au même *maître des œuvres* ; du reste, elles ont été construites avec toute la solidité et même la légèreté désirables, et si elles ont résisté pendant sept siècles, l'ancien sanctuaire qui aurait dû être élevé d'après les mêmes principes, s'il l'eût été par le même architecte, ne se serait pas écroulé après trois siècles et demi; ce fait prouve que la tour et la flèche ne peuvent pas être l'œuvre des chanoines établis par l'évêque Geoffroy.

Nous pouvons admettre avec assurance que la partie démolie était antérieure à tout ce qui reste, sauf le pan de mur du nord de la tour, où se trouve la pesante arcade à plein cintre, qui serait aussi de la première époque, c'est-à-dire de la fin du XIIe siècle.

Il est nécessaire de rappeler, avant d'aller plus loin, et pour mieux comprendre la série de faits que nous nous proposons d'énumérer, que les églises se construisaient par portions; c'est un fait tellement avéré que, soit que les cathédrales appartinssent à des chapitres pauvres, soit que l'on rencontrât des difficultés d'exécution pour se procurer de la pierre ou d'autres matériaux, il est toujours arrivé que ces cathédrales offrent de grandes différences dans l'exécution de leurs diverses parties; telle est, par exemple, la cathérale d'Auxerre, dont le chœur actuel a été refait pendant qu'on se servait encore des vieilles nefs, et où l'on s'est remis à l'œuvre pour construire les nefs que nous admirons aujourd'hui, dès que les anciennes n'ont plus rempli le but qu'on se proposait.

De même, à Saint-Eusèbe, une fois le chœur bâti par les chanoines de Geoffroy, ceux de saint Laurent s'occupèrent, à leur arrivée, de l'édification des autres parties; c'est à cette époque qu'on peut faire remonter la plus ancienne et dernière arcade à droite du chœur; le chapiteau conservé sur le dernier pilier (*pl.* 12, *fig.* 6), démontre évi-

demment, par sa grossière et maladroite exécution, qu'il n'a pu avoir été fait en même temps que ceux des nefs ; en outre, l'arcade supportée par ces deux derniers piliers et leurs chapiteaux sont plus élevés que ceux du reste de l'église, et en diffèrent aussi dans leur ornementation.

Les divers systèmes de décorations qui caractérisent ces nefs, surtout la partie supérieure de celle du milieu, indiquent visiblement que les constructions se sont élevées lentement. Ce fut vers la fin du XIIe siècle que le prieuré de Saint-Eusèbe fut réuni à la cité, les nombreuses habitations qui s'étaient groupées autour de ce monastère en avaient fait un des faubourgs les plus importants ; il fallait donc, pour recevoir toute cette population, des nefs assez spacieuses; et ce serait à cette époque qu'auraient été faites les nefs actuelles ; elles auront été commencées par les chanoines de Saint-Laurent qui, après avoir achevé la tour, vers 1140, se seront mis à l'œuvre en commençant par la partie est.

Les petites nefs ne présentent point de différences notables dans leur construction, sinon que les chapiteaux des piliers offrent, de l'un à l'autre, des différences très-sensibles dans leur décoration (*pl.* II); mais pour la nef centrale, bien que le soubassement soit assez régulier, on aperçoit quelques dissemblances dans les galeries où la partie occidentale, principalement, diffère de tout le reste, tant par ses ogives que par l'ornementation de ses chapiteaux (*Voir ces arcades, pl.* 11 *et* 15.).

D'après cela, voici comment nous croyons pouvoir classer l'ordre des constructions : la tour, par laquelle les chanoines réguliers ont commencé leurs travaux, aura été achevée vers 1140 ; les bas-côtés et le soubassement de la nef centrale sont du commencement de la deuxième moitié du XIIe siècle ; le haut de la grande nef est de la fin de ce même siècle; et enfin le pignon ouest, dont la décoration est plus avancée que partout ailleurs, est des premières années du XIIIe, ainsi que toutes les voûtes de la nef centrale.

Maintenant que les faits historiques de Saint-Eusèbe nous ont guidé dans nos recherches sur les époques des constructions, nous allons, avant de nous appuyer en dernier lieu sur la science archéologique,

avoir recours à d'autres faits, étrangers il est vrai à ce monastère, mais qui, peut être, n'en auront pas moins de valeur, pour prouver la vraisemblance de ces dates, car c'est toujours là le point capital, les dates; ce sont elles, lorsqu'elles sont précises, qui font le principal mérite des descriptions monumentales; et en l'absence de faits positifs qui indiquent précisément l'époque d'une construction, il faut alors s'entourer de toutes les probabilités qui peuvent conduire à la solution de cette importante question.

Nous avons vu comment, à la suite de la destruction de l'ancien monastère, le chœur, écroulé en 1523, avait été rétabli par les chanoines de Geoffroy, vers la fin du xie siècle; comment, après 1110, la tour avait été continuée par les chanoines qui avaient succédé aux premiers et comment, enfin, dans la deuxième moitié du xiie siècle, après l'achèvement de la tour, et lors de la réunion du prieuré à la cité, les nefs actuelles avaient été construites et terminées seulement dans les premières années du xiiie siècle. Sans doute, aux yeux de certaines personnes, toutes ces dates pourraient être contestables sous le rapport des énonciations historiques; car aucun titre, aucune charte, nous objecteraient-elles, ne dit qu'à telle ou telle époque aient été élevées telles ou telles parties de l'édifice; et en admettant même que des constructions aient véritablement été faites aux époques que nous venons de citer, rien ne prouve qu'elles n'ont pas été rétablies postérieurement et qu'alors toutes nos hypothèses, toutes nos conclusions tombent d'elles-mêmes; que nous ne pouvons rien affirmer, rien préciser sur aucune des dates que nous avons émises.

A ces objections, nous ne pouvons faire qu'une réponse, basée sur la science de l'archéologie. Si, effectivement, le monument interrogé, visité dans tous ses détails, scruté dans tous les sens, nous répond par ses caractères, par ses éléments, sa physionomie, que nos inductions sont en rapport avec ce qu'on a observé sur mille autres points, dans une infinité de cas identiquement les mêmes; si, dans une foule de monuments présentant exactement les mêmes caractères, on a des

dates certaines qui sont les mêmes que celles que nous trouvons par ces inductions, nous pourrons en conclure que nous avions de fortes raisons pour en agir ainsi.

Mais aux yeux de cette classe de logiciens, dont la rigueur du raisonnement s'oppose à l'acceptation de faits qui ne leur paraissent que vraisemblables, n'étant pas basés sur les deux propositions et les conclusions du syllogisme; aux yeux de ces logiciens, disons-nous, les principes de l'archéologie sont des chimères; ils dédaignent toute espèce de classification monumentale et se refusent obstinément à croire qu'on ait jamais pu découvrir une loi, une règle sûre, pour classer chronologiquement les édifices du moyen-âge; règle, disent-ils, à laquelle les architectes d'alors n'ont peut-être jamais songé, et qui a été, soi-disant, établie par des investigateurs qui, prétendant aujourd'hui sonder jusqu'au fond de la pensée et des actions de ces artistes, ne donnent que des rêveries plus ou moins ridicules sur les progrès et la marche de l'architecture pendant les quatre siècles qui ont précédé le règne de François Ier.

Aujourd'hui le nombre de ces hommes qui, fort instruits d'ailleurs, nient la vérité de ces principes, diminue de jour en jour; il est maintenant universellement reconnu qu'une classification, longuement et consciencieusement élaborée par de grandes recherches, est non-seulement possible, mais très-facile et très-précise; qu'à partir du XIIIe siècle, chaque période est nettement et précisément caractérisée; que les monuments antérieurs à cette époque, seulement, présentent encore quelques points difficiles et obscurs en raison de la pénurie des documents historiques, et de l'hésitation avec laquelle l'art se créa, jusqu'à ce qu'il se fût formé, pour ne plus suivre qu'une marche régulière dans ses différentes phases.

L'église de Saint-Eusèbe est classée dans cette dernière période, où l'architecture indécise prenait tantôt telle ou telle forme, tendant toujours vers un but unique, la belle époque ogivale du XIIIe siècle. Il est donc indubitable que les constructions actuelles ne peuvent être postérieures au commencement du XIIIe siècle ni antérieures à la fin

du XI$^e$, et que, par conséquent, les faits plus haut rapportés sont en parfaite harmonie avec les styles de l'édifice.

Continuons nos observations et étendons-les sur Auxerre même; nous admettrons d'abord, comme principe fondamental, qu'une construction plus lourde, plus massive et plus rustique dans ses détails, plus imparfaite et plus grossière dans son ornementation, a dû précéder telle autre dont les traits sont plus fins, plus délicats, mieux finis; ce principe est très-admissible pour l'époque dont nous parlons, où l'art architectural se créait, pour ainsi dire, dans nos contrées, et se perfectionnait de jour en jour.

Comparons les diverses constructions de l'église cathédrale, pour lesquelles nous avons des dates plus précises et voyons si nous pourrons encore resserrer les styles de Saint-Eusèbe dans les limites que nous leur avons assignées. D'abord, les cryptes élevées par Hugues de Châlons, vers 1030, ont des proportions plus lourdes, des caractères plus grossiers que ceux de la tour de Saint-Eusèbe; la sculpture en est plus rare et plus massive; on n'y voit que du plein cintre pesant; les moulures, les ornements et les sculptures respirent une rudesse de formes qui caractérise l'enfance de l'art et sont évidemment empreintes, au simple aspect, d'une époque bien antérieure à Saint-Eusèbe.

Les tours de la cathédrale, sous Robert de Nevers, ne s'élevaient que jusqu'au bas de la couverture de l'église; elles furent achevées par les soins de cet évêque, et ce n'est que sous son successeur, le vénérable Humbaud, que la tour au-dessus de la chapelle Saint-Alexandre fut couverte par une *flèche en charpente;* quant à celle qui se trouvait au-dessus du chœur, elle fut seulement voûtée en *grosses pierres* pour éviter les accidents qui eussent pu arriver aux cloches.

Si à la cathédrale, vers la fin du XI$^e$ siècle, on couvrait encore les tours en bois, ou avec de grosses pierres, il est certain que le prieuré de Saint-Eusèbe, plus pauvre que le chapitre, n'était point en état de terminer la sienne, dans le cas où il en eût eu une, par une flèche aussi hardie et aussi légère que l'aiguille actuelle. Cette tour doit donc être postérieure à la fin du XI$^e$ siècle.

Nous arrivons à l'épiscopat de saint Hugues de Montaigu, de 1115 à 1136; nous trouvons dans Lebeuf : « On ne lit point que Hugues » ait rien fait faire à l'édifice de l'église cathédrale; mais il est marqué » qu'il fit rebâtir tout à neuf, et en *pierres*, la maison épiscopale; qu'il » la rendit plus vaste qu'elle n'avait été, et qu'il la fit couvrir de tui- » les. Quand le réfectoire ne serait pas de son temps, quoiqu'il paraisse » en être, il est certain que la galerie qui y est adossée, du côté de » l'orient, est un des fruits de ses travaux, puisque l'écrivain de sa vie » la désigne nommément et ajoute qu'elle est ornée de très-belles co- » lonnes élevées sur les murs de la cité, et que de là on peut voir les » vignes et le reste de la campagne. »

Nous voilà à l'époque où nous faisons remonter la construction de la tour. Il est indiqué, dans le passage ci-dessus, comme fait presque extraordinaire, que saint Hugues ait construit une partie de son palais en *pierres*; c'était donc l'habitude, auparavant, de bâtir en moellon. La tour de Saint-Eusèbe étant en pierre à partir du deuxième étage, c'est encore un signe évident qu'elle doit être au moins de cette époque; en outre, la galerie ornée de belles colonnes est de style dit romano-byzantin, élevée vers 1125, il n'y a plus rien d'étonnant que les fenêtres de la tour soient de 1140; au palais épiscopal, on remarque encore les colonnes disposées par couples, alternées par une seule. Une disposition semblable se reproduit au troisième étage de cette tour; les bases des colonnes de ces deux édifices diffèrent fort peu entre elles; les proportions sont un peu plus sveltes, plus élancées à Saint-Eusèbe; mais les chapiteaux, quoique dissemblables par leurs feuillages, n'en ont pas moins certains caractères de ressemblance et de famille, tels que les clous, les perles, et la manière dont ils sont couronnés par des impostes.

Si, de là, nous passons à l'an 1215, où Guillaume de Seignelay fit construire le chœur de la cathédrale tel que nous le voyons aujourd'hui, et qu'on le compare aux nefs de Saint-Eusèbe, on verra combien celles-ci, avec leurs lourds piliers, leur physionomie romane, leurs galeries peu élevées et encore encadrées dans le plein cintre,

combien, disons-nous, tout l'ensemble de ces nefs est massif, comparativement à cette délicatesse et à cette légèreté qui caractérisent le chœur de Saint-Etienne ; conséquemment, la construction de notre cathédrale doit être postérieure à celle de l'église Saint-Eusèbe dont les parties les plus nouvelles ne peuvent remonter en deçà des premières années du XIII<sup>e</sup> siècle et les plus anciennes au delà de la fin de la deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle. C'est donc une œuvre qui a duré à peu près tout le XII<sup>e</sup> siècle à s'édifier.

Nous venons de limiter, par quelques indices historiques et par les quelques comparaisons que nous avons faites des monuments entre eux, la période durant laquelle la tour et les nefs avaient été construites ; ne possédant pas, ainsi que nous l'avons dit déjà, de documents authentiques, il faut nous mettre en garde contre l'erreur, même en établissant des faits probables, tels que ceux que nous avons posés ; nous allons tâcher de prouver, cependant, que tout ce que nous avons avancé est en parfait accord avec les principes de la science archéologique.

La classification chronologique des bâtiments du moyen-âge, d'après leur style, est une science reconnue aujourd'hui comme très-exacte ; de nombreuses preuves en ont fait foi et ont convaincu ceux qui se refusaient le plus obstinément à n'y pas croire. Cependant, cette science, pour l'époque de transition, n'est point encore complète ; elle a besoin d'être grandement élaborée et présente encore beaucoup de points obscurs. Depuis l'invasion des hommes du Nord sur l'ancien territoire Celtique, jusqu'à l'apparition des premières ogives, les monuments, du reste assez rares, se prêtent fort mal à la classification, par suite de leur rareté même ; du défaut de renseignements historiques et par la grande variété des constructions qui étaient élevées sans ordre, sans principes et presqu'au hazard. Les constructeurs, dans ces premiers temps où la barbarie n'avait point encore entièrement disparu, élevaient leurs édifices, soit en compilant les formes des monuments qu'ils avaient pu voir dans tel ou tel lieu, soit qu'ils en construisissent d'après leurs propres idées, et ne pouvaient, alors,

faire que d'informes constructions, sans style et sans caractères autres que la grossièreté dont elles étaient empreintes : résultat inévitable de l'ignorance absolue dans laquelle se trouvaient les architectes; et cependant, une fois arrivé à une certaine époque, on retrouve dans la même contrée des formes admises en principe, comme, par exemple, le dôme dont on se servit, à Auxerre, pour les églises de Saint-Eusèbe et de Saint-Etienne; mais de cette longue période, il n'y a réellement que les deux derniers siècles sur lesquels on a pu jeter quelque clarté.

Depuis la présence des premières ogives jusqu'à l'époque où cette forme fut admise, sans aucune exception, c'est-à-dire pendant le XII^e siècle ; pendant cette oscillation constante, où le plein-cintre, agonisant, se débattait encore avec le nouveau style qui devait bientôt le détrôner ; pendant cette époque de transition, où les deux formes rivales avaient l'une sur l'autre, indifféremment, le dessus, la classification se trouve entourée d'obscurités, et restera encore bien longtemps sans pouvoir être parfaitement éclairée, parce que chaque pays chaque monument, pour ainsi dire, a son cachet particulier qu'il ne partage point avec les autres. Ce n'est donc que par l'ensemble des détails, par la vue générale de ces édifices qu'on peut seulement les classer comme apartenant à l'époque de transition, mais sans quelquefois pouvoir bien préciser la date certaine ; seulement, une fois le monument resserré entre deux limites, une fois qu'il est classé comme ayant été élevé pendant une certaine période, le problème est facile à résoudre si l'on peut se procurer quelques indices historiques qui puissent donner la trace des dates que l'on cherche.

Tel est le cas qui s'est présenté pour l'église de Saint-Eusèbe; c'est un monument classé dans l'époque de *transition*, le XII^e siècle, sauf quelques parties entièrement privées de plein cintre, comme celles du pignon ouest, qui se rapprochent du XIII^e siècle ; avec cette donnée, il n'y a plus qu'à chercher, ainsi que nous l'avons fait, par l'histoire même des chanoines, les dates correspondantes à chaque portion de l'édifice.

Nous allons voir maintenant que ces dates sont encore en rapport avec ce qu'on a observé sur la généralité des formes de transition.

On définit ainsi cette époque de *transition* : celle qui comprend l'intervalle qui s'est écoulé entre le temps où le style à plein cintre avait constamment régné seul, et l'instant où l'ogive, à son tour, a trôné exclusivement pendant trois siècles consécutifs. Ainsi, par monuments de transition, on appelle donc ceux où l'arcade semi-circulaire et l'ogive ont paru simultanément, côte à côte, séparément, ou même alliées ensemble, quelle que soit, du reste, la place plus ou moins haute qu'occupe l'une d'elles, et quelle que soit la part de chacune. Mais à quelle époque le plein cintre a-t-il cessé de se montrer seul? Et quelle est celle où l'ogive a paru libre, débarrassée de la forme qu'elle venait de détrôner? Cette dernière époque est parfaitement connue ; on la fait généralement remonter aux premières années du XIIIe siècle, et cette règle générale ne souffre pas d'exception à Auxerre, où le chœur de la cathédrale en est un frappant exemple ; quant à la première, il est plus difficile de la déterminer.

Les principales difficultés qu'on éprouve dans cette détermination sont, d'une part, les documents historiques, ou les monuments eux-mêmes qui ont disparu ; de l'autre, les progrès de l'architecture qui, à cette époque, n'étaient point les mêmes dans tous les pays, ni dans les deux écoles qui se trouvaient en présence l'une de l'autre ; ainsi on rencontre, d'un côté, l'ogive seule apparaissant avec tous les caractères du style semi-circulaire, et de l'autre le plein cintre régnant exclusivement avec la physionomie de l'ogive ; c'est-à-dire qu'alors le plein cintre est élancé, a la légèreté de la forme ogivale et en a tous les ornements et toutes les moulures.

C'est alors que, dans ces cas, il faut étudier avec soin les profils, les chapiteaux, les bases, les principes d'ornementation, la physionomie de l'ensemble général, et surtout les proportions de l'édifice, pour reconnaître s'il appartient à la transition comme, par exemple, la tour de Saint-Germain d'Auxerre, où le plein cintre, à l'exclusion de l'ogive, occupe tous les étages, et qu'on doit cependant rapporter également à l'époque de transition, parce que tous les détails en indiquent visibl -

ment l'origine, ainsi que nous le verrons dans le parallèle que nous en ferons avec la tour de Saint-Eusèbe.

C'est donc dans la variation des formes, bien que contemporaines, quelquefois, que gît la cause de l'obscurité qui environne encore la classification chronologique du XII[e] siècle. Sans doute, il y a un ordre qui paraît naturel et où l'on dira d'une manière générale, que là où le plein cintre prédomine et où la forme ogivale apparaît à peine, sont les plus anciens édifices; que ceux où ces deux formes sont à peu près employées également, sont moins vieux, et qu'enfin ceux où l'ogive l'emporte sur la forme semi-circulaire, doivent être les plus nouveaux; mais cette classification naturelle, qui pourrait paraître générale, admet des exceptions qui doivent tenir l'archéologue constamment en réserve; exceptions basées sur ce que, comme nous le disions plus haut, le plein cintre seul est quelquefois aussi récent que l'ogive mêlée avec lui. Ce n'est qu'à partir du jour où cette dernière est arrivée à sa perfection, où elle est enfin débarrassée des traditions romanes, au XIII[e] siècle, époque à laquelle ce style fut définitivement formé, que l'on peut classer rigoureusement les édifices du moyen-âge, parce que là, l'ordre du progrès est régulier.

D'une part, et c'est là l'opinion générale, il a été admis par plusieurs archéologues distingués, qu'avant le commencement du XII[e] siècle, on n'avait point élevé de monuments de transition, et que ceux antérieurs au règne de Louis VI étaient tous romans. D'une autre part, quelques savants se basant sur des textes dont l'application, suivant ces premiers auteurs, était fausse et erronée, faisaient remonter ces monuments à une époque bien antérieure; et enfin quelques-uns n'ont pas voulu en voir avant la dernière moitié du XII[e] siècle. Cette importante question peut se résoudre assez facilement pour notre cité. Nous avons rapporté plus haut un passage de Lebeuf, dans lequel il nous dit que l'évêque saint Hugues de Montaigu fit faire la galerie que nous voyons encore sur la façade est des bâtiments de la préfecture; et comme il fit reconstruire entièrement la maison épiscopale et que son épiscopat n'a duré que vingt ans, ce dut être vers 1120 ou 1125,

environ, qu'on exécuta cette portion de la maison. Cette construction est encore toute romane et n'offre presque pas de caractères de transition ; cependant, la sculpture en est assez délicate, l'art y parait déjà avancé ; conséquemment, on peut être en droit d'affirmer qu'il n'a pas dû exister à Auxerre de monuments de transition antérieurs aux premières années du XII<sup>e</sup> siècle.

Voici ce que dit M. Vitet, dont l'opinion n'admet pas non plus de transition durant le XI<sup>e</sup> siècle : « On peut, à cette époque (XI<sup>e</sup> siècle), » rencontrer des ogives éparses, on trouve même, à mesure que le » siècle est plus proche de sa fin, de plus nombreux essais de la forme » nouvelle ; mais ce ne sont que des essais isolés, des tentatives qui » s'ignorent, des exemples sans imitateurs. Pendant les premières » années du XII<sup>e</sup> siècle, ces essais ont dû se multiplier, sans toute- » fois, qu'on puisse encore citer aucun monument à date certaine, » dans lequel l'ogive joue un rôle vraiment important.

» De 1120 à 1140, au contraire, on aperçoit plus clairement un » parti pris, une intention systématique de substituer la nouvelle » forme à l'ancienne ; les ogives commencent à se montrer par séries » et souvent même par étages superposés. Néanmoins, c'est presque » uniquement dans l'intérieur des édifices, avec une sorte de mystère » et de timidité, comme à Saint-Martin de Laon, par exemple, que » les innovations osent se produire.

» Vers 1150, le nombre des monuments mi-partis va toujours en » croissant ; l'ogive se montre de plus en plus hardie, et il est bien » peu de constructions, soit religieuses, soit civiles, où l'on ne la voie » se mêler aux arcs semi-circulaires.

» Enfin, après 1170, environ, l'emploi de l'ogive est devenu assez » fréquent, assez habituel, non-seulement pour qu'il ne se construise » plus un seul monument sans que cette forme y figure, mais pour » qu'on commence à en construire où elle figure seule, à l'exclusion » de toute autre forme architecturale. C'est-là la dernière période » de l'époque de transition, période qui finit par se confondre, vers les » premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, avec l'âge du style à ogive propre-

» ment dit. Pendant cet intervalle, le plein cintre ne disparait pas
» encore de la scène; on le voit même, parfois, jeter un dernier éclat
» comme sur la tour méridionale de la cathédrale de Sens, bâtie en
» 1183; et quant à l'architecture à ogive, quoique déjà parvenue au
» terme de sa croissance, elle n'est pas encore en possession de tous
» ses moyens d'effet, elle n'a pas complètement le secret de son génie;
» sa légèreté est encore un peu robuste, et ses voûtes ont beau s'élan-
» cer vers le ciel, on croit y voir planer encore, comme à Saint-Yved
» de Braisne, je ne sais quel souvenir de plein cintre qui les rabaisse
» vers la terre. En un mot, quoique le but soit bien proche, il n'est
» pas atteint, c'est encore l'époque de transition, c'est-à dire la prépa-
» ration à quelque chose de plus pur et de plus parfait. »

Les principes que nous venons de citer, émis par M. Vitet et basés sur une foule d'expériences, ne s'appliquent-ils pas exactement au monument qui nous occupe? Et d'abord, au commencement du XII[e] siècle, on peut, dit cet archéologue, rencontrer des ogives éparses, on trouve de nombreux essais de la forme nouvelle, des tentatives qui s'ignorent, et des exemples sans imitateurs, n'est-ce point là la véritable description de cette ogive que nous voyons dans le premier étage de la tour Saint-Eusèbe; n'est-ce point là un exemple sans imitation, un essai de la forme ogivale combinée avec d'autres formes qui en altèrent la pureté; et ces segments de cercle n'indiquent-ils pas visiblement qu'on n'osait pas employer l'ogive seule, cette forme, nouvellement née, et dont on ne connaissait point encore l'esprit; en un mot, c'est-là le cachet de l'an 1110 environ.

Les caractères que M. Vitet attribue aux monuments élevés de 1120 à 1150 ne se retrouvent-ils pas exactement dans le surplus de la tour; l'ogive mêlée au plein cintre n'est plus ici, comme au-dessous, un accident; elle y est employée systématiquement mariée avec le plein-cintre encore chargé de la protéger.

Enfin, dit le même auteur, après 1170 environ, l'ogive, non-seulement est employée dans tous les monuments, mais encore elle y figure parfois toute seule; c'est-là la dernière période de la transition; les

nefs de l'église Saint-Eusèbe, offrent encore une vérification exacte de ces principes ; le plein cintre y est détrôné et n'apparaît plus que dans le triforium ; c'est décidément l'ogive qui prédomine, mais non encore parvenue au terme du véritable caractère qu'elle eut au XIIIe siècle ; « elle n'a pas complètement le secret de son génie, sa légèrete est un » peu robuste. » Effectivement, bien que le style soit ogival, la forme des piliers est encore toute romane.

Les caractères de l'église de Saint-Eusèbe, archéologiquement parlant, sont parfaitement d'accord avec l'histoire du monastère ; nous nous croyons donc suffisamment autorisé à admettre comme précises les dates que nous avons proposées ; son âge ne peut être révoqué en doute, et l'on voit qu'ici, la transition a eu les mêmes phases que dans les pays voisins ; que l'architecture y a suivi les mêmes progrès, et nous verrons même, en parlant de Saint-Germain et de la galerie de l'ancien évêché, que nous aussi, nous avons eu deux écoles, deux systèmes de construction pendant l'époque de transition.

(*La suite prochainement.*)

Fr. VACHEY, Architecte.

## Planche XII.

Les figures 1, 2, 3 et 4, représentent les différentes espèces de chapiteaux des pilastres et des colonnes des petites nefs. La plupart des autres chapiteaux ont été refaits dernièrement.

Le chapiteau n° 5 (actuellement dans la cour du presbytère) provient, suivant M. le curé Bernard, du dernier pilier, à l'est, côté sud. Le n° 6 est le seul qui reste sur ce pilier. Ces deux chapiteaux ont, évidemment, un caractère différent des quatre autres. C'est pourquoi nous avons émis l'opinion que le pilier auquel ils appartiennent devait dater de la première construction détruite au XVI$^{e}$ siècle.

Echelle de $0^{m}$,05 cent. p. mètre.

## Planche XIII.

Les figures 1, 2, 3 et 4, sont la reproduction des chapiteaux qui couronnent les pilastres et les colonnes engagées des arcades entre la grande nef et les bas-côtés. Nous n'avons pu trouver que ceux-ci qui soient de la construction primitive; tous les autres ont été reposés et sculptés il y a trois ou quatre ans.

Echelle de $0^{m}$,05 cent. p. mètre.

Figures 5, 6 et 7 : différents profils des embases des piliers.

Echelle de $0^{m}$,10 cent. p. mètre.

## Planche XIV.

Figures 1 et 2 : chapiteaux des colonnes et des pilastres de la grande nef, à la naissance des hautes voûtes.

Echelle de $0^{m}$,10 cent. p. mètre.

Figure 3 : profil de la cymaise qui orne les arcs doubleaux des bas-côtés et des arcades de la grande nef; figure 4 : plan des arcs doubleaux, arcs-ogives et formerets à la naissance des hautes voûtes, sur les chapiteaux; figures 5 et 6 : variantes des arcs doubleaux de ces hautes voûtes; figure 7 : profil d'une nervure ou arc-ogive; figure 8 : profil d'un formeret; figure 9 : profil du cordon sur lequel sont appuyées ces galeries.

L'échelle, pour ces profils, est de $0^{m}$,05 cent. p. mètre.

Figure 10 : plan d'un pilier intérieur au-dessus de sa base; figure 11 : plan du même pilier au niveau du triforium. Ce dernier est divisé en deux parties, d'un côté, à droite, la galerie est percée vis-à-vis les gros piliers; ce sont les deux travées, à l'ouest; de l'autre côté, à gauche, le demi-pilier octogonal du triforium est inhérent à la masse, de sorte

la Façad

que, pour aller d'une galerie dans l'autre, on est obligé de passer sur les voûtes des bas-côtés.

Echelle de 0m,0125 p. mètre.

PLANCHE XV.

Figure 1re — *Elévation de la dernière travée latérale du triforium à l'ouest*; il y en a deux semblables de chaque côté ; elles ne diffèrent des autres à l'est qu'en ce que les piliers octogones du milieu et des extrémités sont remplacés par des colonnettes accouplées. On voit à droite la coupe de la galerie du pignon. Fig. 2, élévation de cette galerie du pignon ouest; les arcades ne sont portées que par de simples colonnettes isolées; la construction est donc de plus en plus en légère au fur et à mesure qu'on approche de l'est. *L'échelle de ces 2 fig. est de* 0,0125 *p. mètre.*

Figure 3. — Plan des colonnettes composant le support du milieu de la galerie latérale dont l'élévation est fig. 1re. — Fig. 4, embase des colonnes du pignon ouest. — Fig. 5, embase des colonnes de la fig. 1re. — Et fig. 6, profil des archivoltes des triforium. — *L'échelle pour les fig.* 3 *et* 6 *est de* 0,05 *p. mètre; celle des fig.* 4 *et* 5 *est de* 0,10 *p. mètre.*

PLANCHE XVI.

Figure 1re. — Chapiteaux des 3 colonnettes engagées de la dernière galerie latérale à l'ouest et dont l'élévation est *pl.* XV, fig. 1re; — fig. 2 et 3, différents profils des chapiteaux des autres travées; — fig. 4 et 5, chapiteaux des colonnettes isolées de ces mêmes triforium ; — fig. 6, 7 et 8, chapiteaux de la galerie du pignon ouest à l'intérieur.

*Echelle de* 0m10c *pour mètre.*

## OBSERVATIONS.

Nous avons résumé dans ces seize planches les diverses époques de construction de l'église; c'est, comme nous l'avons dit, l'œuvre de près d'un siècle entier, le XIIe.

Il est facile en comparant ces différentes planches de suivre les progrès de la sculpture : les chapiteaux de la tour (*pl.* V et VI), et ceux de la portion de l'église bâtie au commencement du XIIe siècle (*pl.* XII, fig. 5 et 6), sont, d'après leur grossière et maladroite exécution, évidemment les plus anciennes de l'édifice et de la première moitié du XIIe siècle; les autres chapiteaux, des planches XII et XIII, indiquent un progrès marqué sur ces premiers, et révèlent le commencement de la seconde moitié de ce siècle; enfin, les chapiteaux dessinés sur la planche XIV, bien qu'ils n'occupent dans l'église une place plus élevée que de 7m00

au-dessus de ceux des bas-côtés sont déjà plus élégants et mieux sculptés.

Sur la planche XVI, se trouvent sans contredit les plus jolis chapiteaux de toute l'église, les plus délicats et les mieux soignés, tant sous le rapport de la composition que sous celui de l'art de la sculpture; ce sont ceux des galeries. Aussi, là, nous sommes bien près du XIII<sup>e</sup> siècle, si nous n'en avons pas déjà franchi le premier degré. Les autres décorations du pignon ouest à l'extérieur (*pl.* VIII et IX), ne peuvent non plus se comparer avec celles des bas-côtés à l'intérieur.

Il n'est donc pas difficile de suivre pas à pas, comme nous l'avons fait dans la description, la marche de la construction : toutes les modifications sont autant de progrès.

Si, quittant le sommet des colonnes, nous comparons maintenant leurs bases, nous verrons la même amélioration et dans le même ordre que pour les chapiteaux.

A la tour (*pl.* VI, fig. 8, 9 et 10), les embases des colonnes sont camardes, le plus souvent chanfreinées; dans l'église, le profil des embases des piliers est déjà plus largement dessiné (fig. 5, 6 et 7, *pl.* XIII). Le tore du bas commence à s'allonger et à s'applatir ; quoiqu'il soit encore bien loin de la limite obtenue au XIII<sup>e</sup> siècle, il en est cependant déjà plus près que celui des colonnes de la tour.

Mais, de même que pour les chapiteaux, si nous voulons avoir un profil d'embases bien plus pur, montons aux galeries, et nous verrons (*pl.* XV, fig. 4 et 5) ce profil se modeler et atteindre presque la forme du XIII<sup>e</sup> siècle; il en est de même pour le portail ouest (*pl.* IX, fig. 3).

Quant aux voûtes de la grande nef, elles sont bien du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, du moins les profils des arceaux, arcs-ogives et formerets (*pl.* XIV, fig. 4, 5, 6 et 7) sont exactement les mêmes que ceux des voûtes de la partie *est* est de la cathédrale d'Auxerre, qui est de cette époque.

---

## DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES A AUXERRE.

Nous croyons utile de signaler à la Société quelques faits archéologiques qui intéressent différentes époques de l'histoire locale.

Le premier est relatif à un corps humain trouvé dans la partie do l'emplacement de l'ancien hôpital d'Auxerre qui appartient aujourd'hui à M. Trutey l'un de nos collègues. Le lieu précis de l'inhumation est très-rapproché des murs de la ville et dans la direction du cimetière primitif de Montmartre. Les objets qui entouraient le squelette indiquent l'époque Gallo-Romaine. Trois petits vases en terre rouge percés de trous sur la panse étaient placés auprès de la tête, et dans chacun d'eux on voit encore des traces de cendres noirâtres. Une découverte tout-à-fait analogue a été faite en 1668, dans les fondations du dortoir de Notre-Dame-la-d'Hors à Auxerre. Lebeuf en rend compte au tome I de son histoire page 827. En rapprochant ces deux faits de la trouvaille d'un bon nombre de vases semblables qui a eu lieu en 1796, dans l'emplacement de l'église Saint-Renobert, on peut en tirer quelques indices sur les habitudes des Gallo-Romains d'Auxerre dans leur mode d'inhumat'on. On ne pourait trop recommander de ramasser avec soin tous les débris que recèlent les flancs de la terre. L'histoire des mœurs des temps antérieurs au christianisme ne peut être vraiment intéressante qu'à l'aide de ces témoins encore vivants.

Le deuxième sujet qui est également Gallo-Romain, présente plus d'intérêt que le précédent. Il s'agit d'un pilastre d'environ 70 centimètres de haut sur 35 de large, qui représente en demi-relief une danseuse nue, jouant du cistre. Le morceau est coupé à mi-corps et surmonté d'une sorte de frise composite assez riche. La pose du personnage n'est pas dépourvue de grâce; les raccourcis sont assez bien sentis

et quoique d'une époque de décadence le dessin offre encore une réminiscence de l'art des beaux siècles. L'artiste voulant exprimer la légèreté de sa danseuse a figuré derrière elle une draperie flottante.

Ce morceau a été trouvé dans la partie basse du mur de la cité qui donne au bout de la rue des Grands-Jardins. Il appartient à madame Baille. Il prouve une fois de plus que ces murailles ont été construites avec des débris de temples et d'autres édifices et qu'elles ne peuvent être antérieures au christianisme. Des démarches ont été faites pour que la Société puisse en enrichir son musée, mais elles n'ont pas encore eu de succès.

Une troisième découverte, qui a été faite il y a deux mois dans la crypte de la cathédrale d'Auxerre, mérite aussi d'être consignée dans le bulletin. L'unique dalle portant inscription qui existe dans la crypte a été trouvée dans l'espèce de chapelle qui est en avant de cet édifice souterrain du côté sud du chœur de la cathédrale. Après l'avoir soulevée on a reconnu qu'elle recouvrait un corps dont les ossements étaient intacts mais dont les chairs et les vêtements n'offraient plus que des cendres à l'exception d'un fragment de large sandale de cuir. La dalle a été replacée sans qu'on ait touché au corps, mais comme elle était cassée et qu'il manquait quelques portions on en a coupé l'extrémité pour l'ajuster avec le dallage nouveau. Voici l'inscription qu'elle contient :

✝ Hic jacet magister Stephanvs de Bena..... canon..... tissiodor..... et fvndari fecit anima ejvs reqviescat in pace, amen.

Les caractères sont d'une belle capitale mêlée d'onciales du XIII^e siècle. Les mots *tissiodor* et *fvndari fecit* appartiennent à des fragments qu'on a placés sur le côté de la chapelle. On peut lire : « Hic jacet magister Stephanus de Bena presbyter canonicus autissiodorensis, hanc capellam dotavit et fundari fecit, anima ejus requiescat in pace, amen. »

Il résulte de cette inscription que cet Etienne de Bena est le fondateur de la chapelle souterraine où il est enterré. Mais quel est ce chanoine ? Cette difficulté est assez embarrassante. J'ai trouvé dans les ar-

chives de l'abbaye de Saint-Marien d'Auxerre un Guillaume de Vienna en 1223, c'est le seul nom qui se rapproche de celui de l'inscription. Le caractère architectural de la chapelle est d'accord avec la date approximative de l'inscription. La voûte est ogivale et soutenue par des nervures prismatiques et saillantes qui retombent sur des pieds droits de même genre.

Une autre inscription a été trouvée ces jours derniers dans l'intérieur de la chapelle de la commanderie d'Auxerre, située rue du Temple. Elle est du xvi$^{e}$ siècle et constate la restauration de cet édifice qui remontait au xii$^{e}$ siècle. Elle est ainsi conçue :

L'an de grâce MV$^{c}$ et XXX, noble seigneur messire Claude d'Ancienville, chevalier de l'ordre de Saint-Jehan de Jérusalem, commandeur d'Auxerre, abbé commandataire de Saint-Martin........ ordinaire du roy a fait faire cette chapelle et icelle a esté dédiée le XXVI de mars MV$^{c}$ XXX.

Priez Dieu pour luy.

La gravure des caractères de cette inscription est très-soignée; on peut la regarder comme un modèle de gothique du xvi$^{e}$ siècle. Il reste deux mots illisibles parceque l'inscription a été dégradée autrefois.

La chapelle dont il est fait mention ici vient d'être dénaturée. Le pignon d'entrée qui donnait sur la rue et qui avait été reconstruit au xvii$^{e}$ siècle a disparu. La voûte en planchettes de chêne et formant une ogive va probablement avoir le même sort. Il nous a paru utile de recueillir ce débris du vieil Auxerre qui s'efface chaque jour. L'inscription est déposée dans le musée lapidaire.

QUANTIN.



# Champ de Sépulture de Villiers-Vineux.

Nord

Route de Paris

Flogny

à Genève.

Armançon Rivière

Chemin

Canal de Bourgogne.

Villiers Vineux

Chemin de fer.

Ru de Cléon

Chemin

Carisey.

A. Champ de Sépulture découvert en 1847 et 1848.

B. Camp de César.

C. Moulin de Cléon.

D. Moulin de Verre.

E. Médaille trouvée ainsi que beaucoup d'autres dans le champ.

Camille Dormois del.

## DÉCOUVERTE D'UN CHAMP DE SÉPULTURE A VILLIERS-VINEUX.

Messieurs,

Au mois de juin 1847, le journal de Tonnerre a publié un petit article dans lequel je signalais la découverte de deux sarcophages en pierre et d'une certaine quantité d'ossements humains trouvés dans les fouilles occasionnées par les travaux du chemin de fer, près le village de Villiers-Vineux, canton de Flogny.

La continuation de ces travaux donnant à cette découverte un caractère plus grand, je crois devoir en faire l'objet d'une communication à la Société.

Le vallon de Carisey se joint à la vallée de l'Armançon, en amont et à peu de distance de Villiers-Vineux; les eaux de ce vallon, amenées par un ruisseau appelé le rû de Cléon, tombent dans la rivière, au-déssous de l'emplacement d'un ancien camp de César, situé au delà de cette rivière, sur le finage de Flogny. Après avoir longé, au nord, un petit côteau sur lequel est placé Villiers-Vineux, le chemin de cette commune à Flogny vient croiser le ruisseau de Cléon au climat du *Pré des gains*.

C'est le long de ce chemin, à deux cents mètres, environ, du ruisseau et sur un autre climat appelé le *Champ-Huot*, que l'on a découvert un vaste champ de sépulture (Voir le plan qui est ci-joint).

L'épaisseur de la couche de terre végétale, à cet endroit, varie de 20 à 30 centimètres; le sous-sol est un banc de sable pur que l'on utilise pour le ballast du chemin de fer longeant le chemin de Villiers-Vineux.

Pour arriver à une extraction plus facile de ce sable dégagé de la terre qui le recouvre, les ouvriers enlèvent d'abord, sur des surfaces assez grandes, toute la couche de terre, ce qui met à découvert, en les

faisant distinguer parfaitement, une grande quantité de fosses creusées dans le sable et contenant des squelettes humains par centaines.

L'aspect de ces fosses, dont plusieurs ont reçu un certain nombre de corps, a quelque chose d'imposant, leur disposition est irrégulière en ce qu'elles ne sont pas en ligne ; mais il est à remarquer qu'en général les pieds sont tournés vers l'orient, remarque que j'avais déjà faite lors de la découverte des deux premiers sarcophages.

D'autres tombeaux semblables viennent d'être également trouvés au milieu de ces ruines (1), ils contenaient des squelettes et des débris d'armures. Placés l'un contre l'autre et en ligne, ils n'avaient point les couvercles qui, ordinairement, font le complément de ces sortes de cercueils, mais ils étaient liés et couverts par de la maçonnerie avec mortier; la direction était la même que celle que je viens d'indiquer.

Quelle est la cause de l'agglomération de ces sépultures? A quelle époque remontent-elles? sont les premières questions que fait l'observateur.

La première est facile à résoudre :

Les débris d'armures trouvés à côté des squelettes, les éperons, les boucles de ceintures placées en général de manière à faire croire que les corps ont été enterrés avec leurs vêtements, tout porte à reconnaître un champ de bataille. La disposition des fosses et celle des lieux confirment encore cette opinion; en effet, la jonction des deux vallées a pu faciliter la rencontre de deux ennemis et déterminer la bataille qui a dû amener le résultat que nous observons aujourd'hui.

Mes premières observations, sur la position et la forme des sarcophages, diminuant en largeur du côté des pieds tournés vers l'orient, ne me permettaient pas de douter qu'ils soient postérieurs à l'invasion des Romains et qu'ils appartiennent à l'ère chrétienne; la découverte

(1) Les uns sont en calcaire à polypiers semblable au banc qui règne au-dessus du calcaire oolitique de Tonnerre, les autres appartiennent à ce calcaire ayant un grain très-fin.

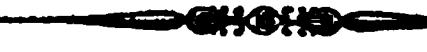
des monnaies dont je vais parler est venue me confirmer dans cette pensée, en me portant à croire que ce champ de sépulture a reçu les victimes de la bataille livrée, suivant Pierre Pithou, près de Flogny, sur la fin du IX^e siècle, bataille où les Normands furent vaincus par Richard-le-Justicier.

Les ouvriers ont trouvé, sur plusieurs squelettes, et à la hauteur de la ceinture, des pièces de monnaies réunies ; ces pièces, en alliage d'argent et de cuivre, sont petites et minces. Presque toutes me paraissent frappées à Auxerre, elles portent, d'un côté, une croix surmonté de trois pointes, de l'autre une croix plus petite avec le nom, par abréviation, de l'ancienne cité *Autissidorum*.

J'ai l'honneur d'offrir à la Société deux de ces pièces, en laissant aux personnes plus capables que moi le soin de déterminer l'époque de leur émission. J'aurais désiré pouvoir y joindre quelques-uns des débris d'armures dont j'ai parlé, mais je n'ai pu m'en procurer. Puissent-ils ne pas être perdus pour le pays.

Espérons que la continuation des fouilles amènera de nouvelles découvertes ; je m'empresserai de communiquer à la Société celles qui me seront indiquées.

CAMILLE DORMOIS.



# Médailles d'Appoigny.

## Planche 8.



# MÉMOIRE SUR LES MEDAILLES ROMAINES

## TROUVÉES A APPOIGNY (YONNE).

(*Suite et fin.*)

---

## DIOCLETIEN.

Les pièces du règne de Dioclétien étaient généralement bien conservées et assez nombreuses dans la trouvaille d'Appoigny; mais les revers en étaient peu variés. La plupart font allusion au surnom de *Jovius*, que notre Empereur se fit donner. Les voici : P. VIII.

1. R. IOVI AVGG. Jupiter, assis à gauche, portant une Victoire sur un globe, de la main droite, et la haste de la main gauche; à l'exergue, A. n. 1.

*Variétés :* A l'exergue I.
A l'exergue II.

Il est inutile de dire que le double G du mot AVGG indique que ces médailles furent frappées à une époque où Dioclétien ne tenait pas seul les rênes de l'Empire.

2. ℟. IOVI AVGG. Jupiter, debout, portant une Victoire sur un globe, de la main droite; un aigle à ses pieds; à l'exergue, P.

*Variétés :* Face à gauche, une aigle romaine devant; au revers, A. à l'exergue.
Point d'aigle devant la face, exergue A. au revers

3. ℟. IOVI CONSERVAT. Jupiter nu, debout, à gauche, tenant un foudre de la main droite et la haste de la gauche; à l'exergue : SXXIT.

*Variétés* : IOVI CONSERVAT AVGG. Rien à l'exergue; B. dans le champ à gauche.

IOVI CONSERVAT seulement; à l'exergue : P. XXIT.

IOVI CONSERVAT seulement. A. dans le champ, exergue SIVIL; aigle aux pieds de l'Empereur.

IOVI CONSERVAT AVG, point d'aigle, champ vide, exergue : XXIE.

IOVI CONSER AVGG, aigle aux pieds de l'Empereur, B. à droite dans le champ, rien à l'exergue.

IOVI CONSERVAT seulement, point d'aigle, à l'exergue : IIIXXIT.

IOVI CONSERVAT seulement, la haste de la main droite, le foudre abaissé et paisible dans la gauche; dans le champ, A. à gauche, exergue, XXIT.

IOVI CONSERVAT AVGG. Point d'aigle, champ libre, à l'exergue, XXIII.

IOVI CONSER AVGG. Aigle aux pieds de l'Empereur, champ libre, à l'exergue SIVIL ou SML.

IOVI CONSERVATORI. Point d'aigle, D. dans le champ à droite, rien à l'exergue.

IOVI CONSERVAT AVGG. Point d'aigle, ni d'exergue; A. à gauche, dans le champ.

IOVI CONSERVAT AVGG. Point d'aigle, champ libre, à l'exergue XXIB.

2. 4. R. IOVI CONSERVATORI AVGG. Jupiter, debout, à gauche, porte un globe d'une main et tient la haste de l'autre; une Victoire ailée lui présente une couronne, à l'exergue A.

3. 8. R. IOVI TVTATORI AVGG. Jupiter, debout à gauche, porte une Victoire, sur un globe, de la main droite; il tient la haste de la main gauche; à ses pieds un aigle, à l'exergue P.

6. R. IOVI FVLGERATORI. Jupiter marchant rapidement, à gauche, lance la foudre de la main droite, un aigle à ses pieds; XXIA à l'exergue.

Il serait possible que cette médaille vint de Vallan et non d'Appoigny.

Tous ces revers témoigneraient que Dioclétien honorait d'un culte spécial son Dieu Jupiter, si on ne devait pas penser qu'il y eut, dans le choix de ces légendes et de ces symboles, plus de vanité folle que de religion. Le surnom de Jovius le prouve. Dioclétien le prit peu de temps après qu'il eut choisi pour Auguste, Maximien, ce rude berger de Pannonie qui, sorti d'un rang bien inférieur à celui de son maître, ne se montra pas plus modeste que lui. « Ces enfants de pâtres ou » d'esclaves, dit un historien, se firent appeler l'un Jovius, comme » descendant de Jupiter, l'autre, Herculius, comme issu d'Hercule; » faste misérable, et preuve de l'aveuglement que produit la for- » tune (1). » Mais il est à remarquer que, dans ce choix de surnoms, Dioclétien sait se conserver la prééminence. Il était insatiable de cette fumée qu'on appelle la gloire, et de ce prestige qu'on appelle l'autorité. Toutes les médailles que nous venons de décrire sont parfaitement dans ce sens.

Toutefois, si cet empereur avait de grands défauts et de grands vices, avouons-le, il avait de ces qualités qui font les grands princes. « Doué » d'une prudence consommée et supérieur aux mouvements de son » âme, quoique d'un naturel violent et impétueux, il avoit tou- » jours l'esprit présent, et prenoit sur le champ son parti dans les » affaires les plus difficiles. Impénétrable dans ses desseins, il devinoit » ceux des autres, et se tenoit sur ses gardes, afin de n'en être point » surpris. Ses projets étaient hardis et vastes, et conduits à leur fin avec » beaucoup de sagesse et de discrétion; il paraissoit ne travailler ja- » mais que pour le bien public (2). » Il méritait donc les revers que je vais décrire.

(1) Crevier, Hist. des Emp. tom. VIII, page 148.
(2) Beauvais, Hist. des Emp. tom. II, page 135.

7. R. GENIO POPVLI ROMANI. Génie à gauche, tenant une patère dans la main droite et une corne d'abondance de la gauche; à l'exergue, TR. On lit autour de la face : IMP. C. DIOCLETIANVS. PF. AVG. Cette pièce est de moyen bronze.

*Variété :* Exergue et champ vides. Aux deux pièces le Génie a le *modius* sur la tête.

8. R. PROVIDENTIA AVG. La Providence, debout à gauche, tenant de la main droite une grappe de raisin et une corne d'abondance de la gauche; à ses pieds le modius; C. dans le champ, à droite.

Le mot AVG, écrit par un seul G, indiquerait que cette monnaie a été frappée au commencement du règne de Dioclétien et qu'on ne pourrait guère la faire rapporter à une distribution de pain qu'il ordonna à Alexandrie en l'année 302.

9. R. PROVIDENT DEOR. Femme assise à gauche, étendant de la main droite un sceptre sur un globe posé à ses pieds, et tenant la haste de la main gauche; à l'exergue, II.

A tout ce que j'ai déjà dit pour justifier ces différents revers, ajoutons, pour celui-ci en particulier, que Dioclétien construisit des Thermes à Rome; qu'il releva les murs de plusieurs villes, et surtout que Constance-Chlore, le César qu'il avait adopté, rétablit la ville et les écoles d'Autun (293). C'était là une glorieuse entreprise dont Dioclétien ne dut pas vouloir perdre sa part. Les Lettres civilisent les peuples, et les princes qui les favorisent sont assurés de la reconnaissance des races futures. Ce qui appuie l'attribution que je fais de cette médaille, c'est que nous en avons une toute semblable du César Constance, elle ne diffère que par l'exergue.

10. R. SALVS AVGG. Hygiée faisant boire un serpent.

Ce revers se trouve à presque tous les Empereurs et ne signifie bien souvent qu'un vœu pour la santé du prince. Il doit être moins vague ici et se rapporter à une époque précise, à l'année 304. Dioclétien et Maximien étaient alors consuls ensemble, le premier pour la neuvième fois et le second pour la huitième : Dioclétien tomba malade et si gra-

vement, que l'on désespéra de sa vie. Les deux G du mot AVGG ne nuisent point à cette interprétation, puisque l'autorité était partagée, et que rien n'empêchait d'exprimer des vœux communs aux deux princes, bien qu'un seul fut malade.

11. R. SECVRIT PER. La Sécurité appuyée sur une colonne.

Ce revers ne serait-il pas une pure flatterie? Il ne peut pas être ici question de la situation de l'empire Romain, puisque le règne de notre Empereur s'est passé dans les guerres et dans les troubles. Qu'y voyons-nous? Ælius et Amandus sont proclamés Augustes par les Bagaudes dans les Gaules; Carausius et Allectus obtiennent le même honneur dans la Grande-Bretagne, Achille en Egypte, Julien en Italie et Eugène en Syrie; la *Sécurité* n'apparait nulle part. Cette médaille pourrait cependant être justifiée, en la reportant à l'année 285, où, par la mort de Carin, tué après la bataille de Margum, Dioclétien se trouva seul maître de l'Empire. On pourrait enfin voir ici une allusion aux heureuses espérances que devaient faire concevoir aux peuples soumis à la domination romaine, la bonne intelligence, l'union merveilleuse des deux Empereurs, qui allaient jusqu'à se donner le nom de frères (1).

12. R. PAX AVGG. La Paix à gauche, présente une branche de laurier de la main droite et tient la haste de la gauche; A. à l'exergue.

*Variétés* : La Paix porte, de la main droite, une Victoire sur un globe, et elle tient de la gauche la haste transversale; B. à l'exergue.

A la face, l'Empereur est casqué; au revers, Pallas casquée présente de la main droite une branche de laurier ou de myrte, et, de la gauche, elle tient la haste droite; une étoile dans le champ, à droite; A à l'exergue.

La Paix avec une Victoire, sur un globe, et la

(1) Tillemont, Hist. des Emp. tom. IV, page 8.

haste transversale ; une étoile et un croissant, ou peut être seulement un foudre à l'exergue.

Il n'est pas difficile d'expliquer ces médailles. En 286, Dioclétien contraignit Varane II à lui demander la paix. C'était l'année même où notre Empereur venait de se donner Maximien pour collègue (PAX AVGG). L'année 269 offre bien aussi un traité de paix conclu par Dioclétien ; mais c'était entre lui, Maximien et Carausius, qui demeura par là maître de la Grande-Bretagne ; paix honteuse qui ne méritait pas certes l'honneur d'un souvenir gravé sur l'or ou le bronze, et puis, les pièces qui y font allusion portent, d'ordinaire, PAX AVGGG., Carausius y devenant, par elle, l'égal des Empereurs.

13. R. HERCVLI PACIFERO. Hercule porte une branche d'olivier d'une main, et sa massue de l'autre ; à l'exergue, XXIR.

Je trouve bien un troisième traité de paix en 297 ; mais c'est Galérius, César et consul, pour la seconde fois, avec Maximien, son bienfaiteur, pour la cinquième, qui force Narsès à le demander et à céder cinq provinces à l'Empire, sur la rive droite du Tigre. Cette médaille proviendrait-elle d'une flatteuse déférence de Galerius à l'égard des deux Empereurs, en représentant la face de l'un, le patron de l'autre et le vainqueur seulement sous le mot PACIFERO qui rappellerait son action? Cette conjecture est peu admissible, car, à part l'exergue, nous retrouverons ce type de la Paix dans les médailles des autres princes du jour et de Galerius en particulier. D'ailleurs, Galerius se lassait déjà du second rang à cet époque. Il aura fait frapper cette monnaie pour sa propre gloire, et les autres Empereurs en auront agi de même, revendiquant pour chacun d'eux une part de la gloire que pouvait mériter une action propre à l'un d'entre eux.

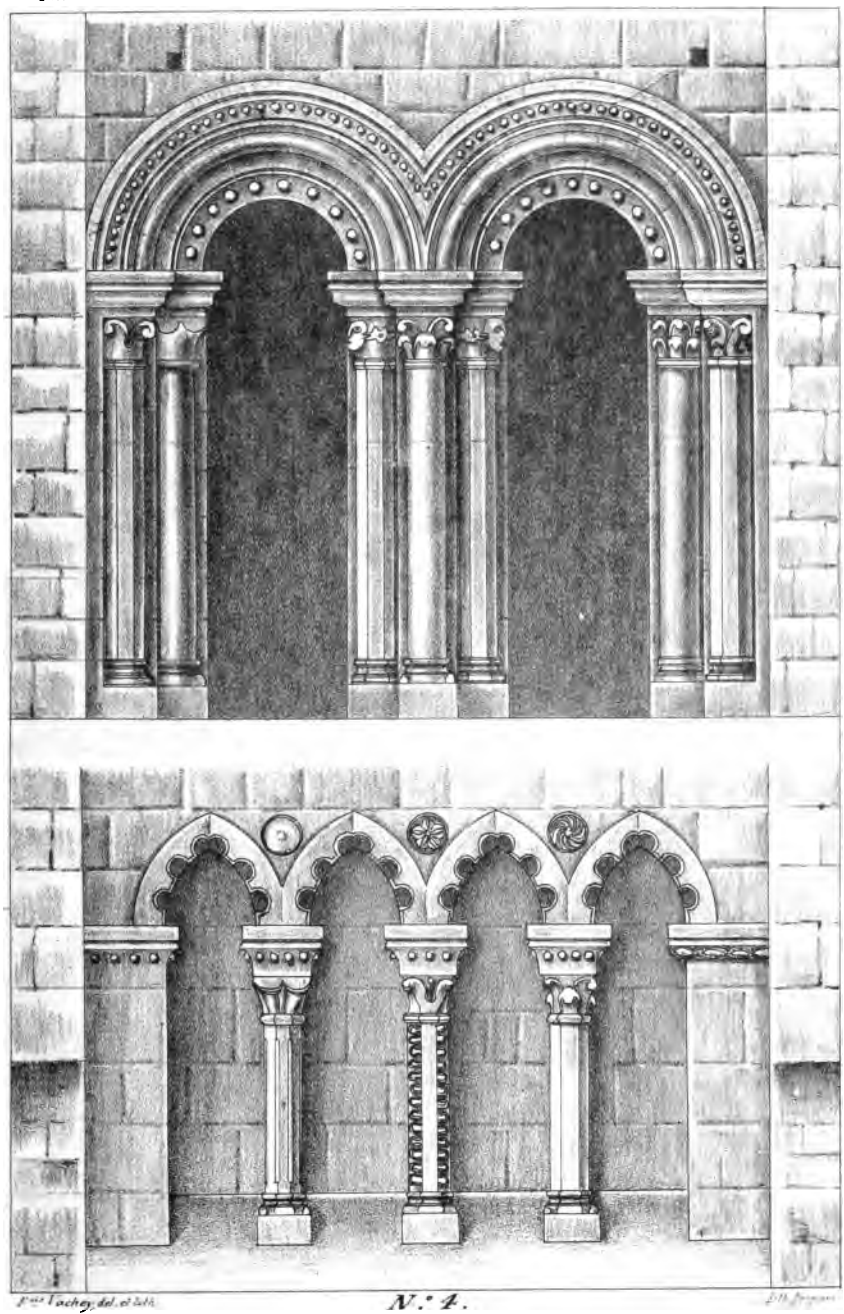
Il est bien regrettable que nous n'ayons pas la clef des exergues des pièces de cette époque, elles nous seraient bien plus faciles à comprendre, surtout quand elles ne diffèrent que par là.

4. 14. R CONSERVATOR AVGG. Jupiter et l'Empereur debout devant un trépied, dans le champ, B. ou Γ ; à l'exergue, XXIBI.

# Détails de la Tour de St Eusèbe d'Auxerre.

Bul. de la Soc des Sciences hist. et nat.

T. 2, Pl. 4



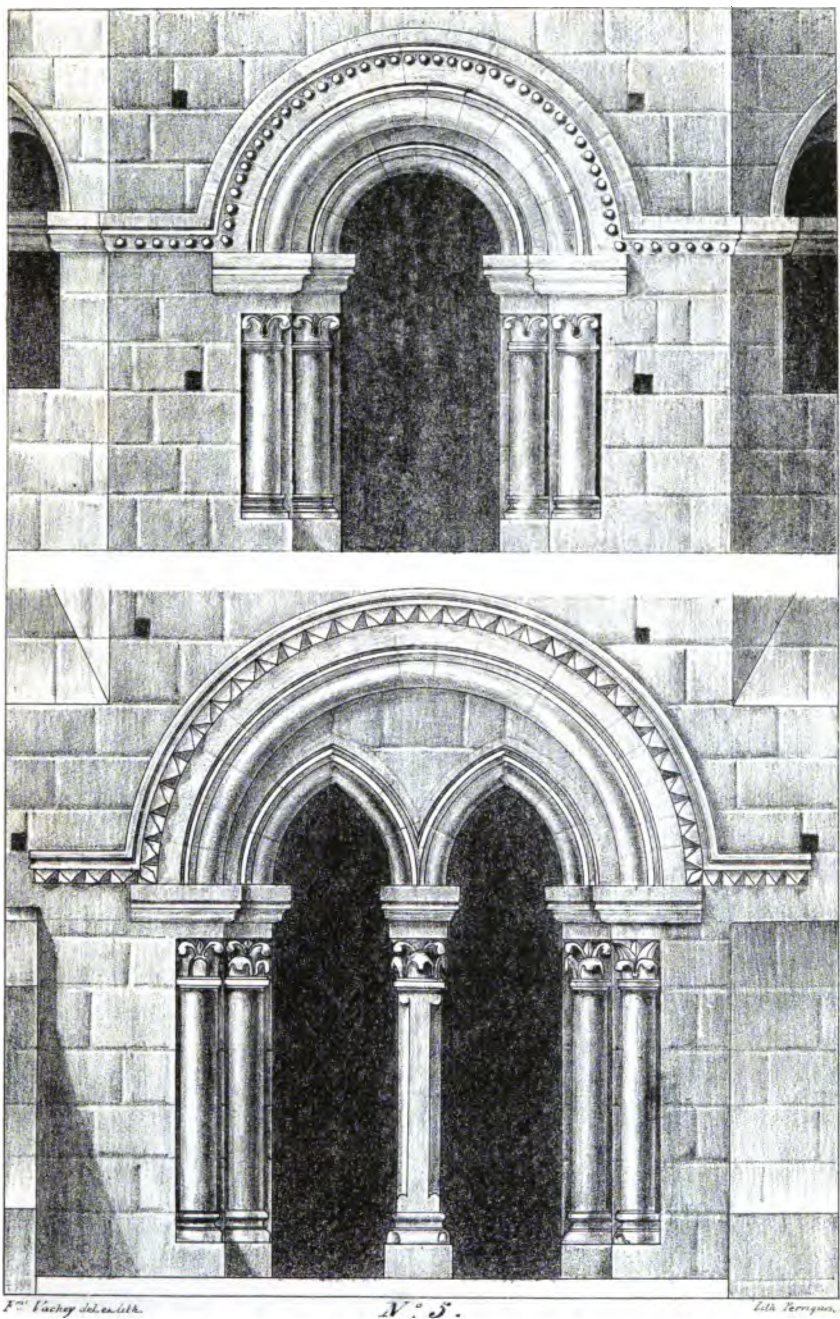
Vachey, del. et lith.

N.° 4.

1er et 2e Etages.

# Détails de la Tour de St Eusèbe d'Auxerre.



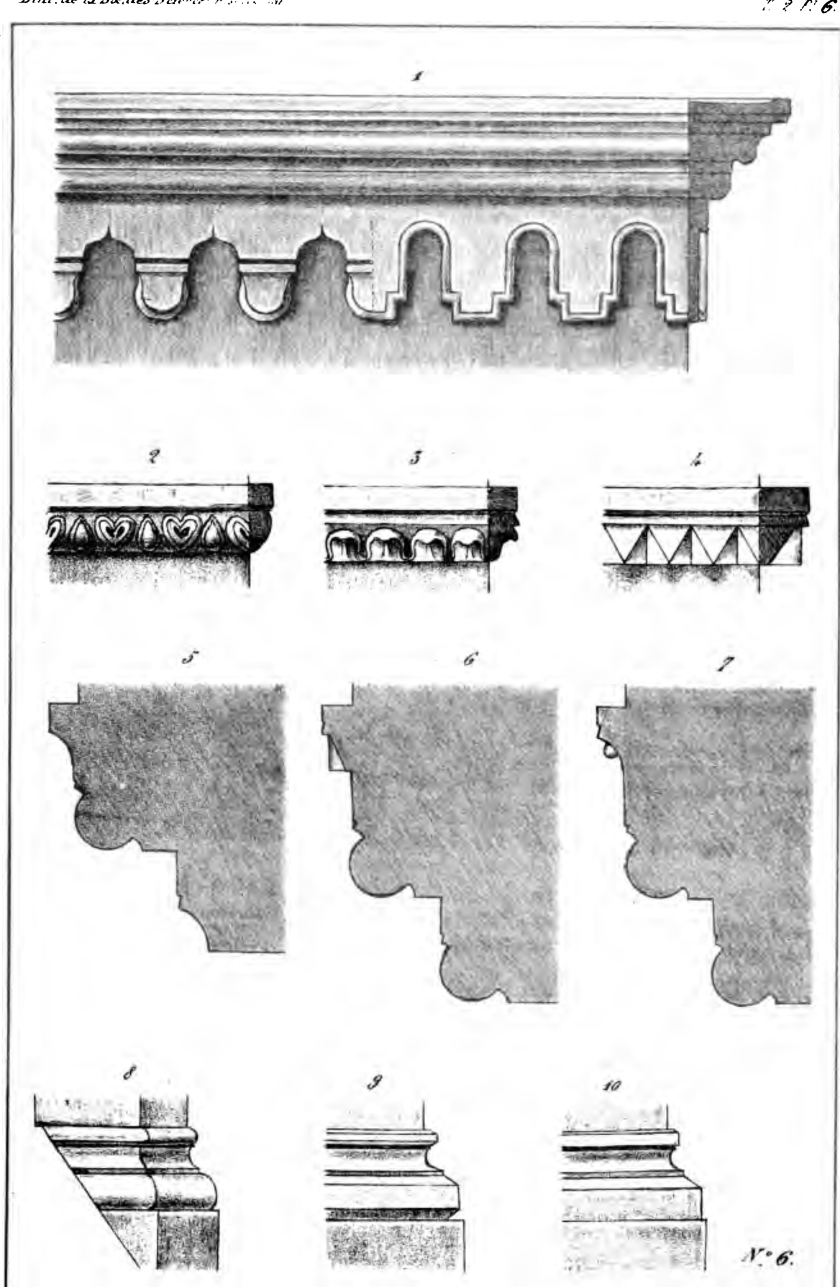


Fois Vachey del. et lith. N° 5. Lith. Perriquet.

3e et 4e Etages.

# Détails de la Tour S.t Eusèbe d'Auxerre.





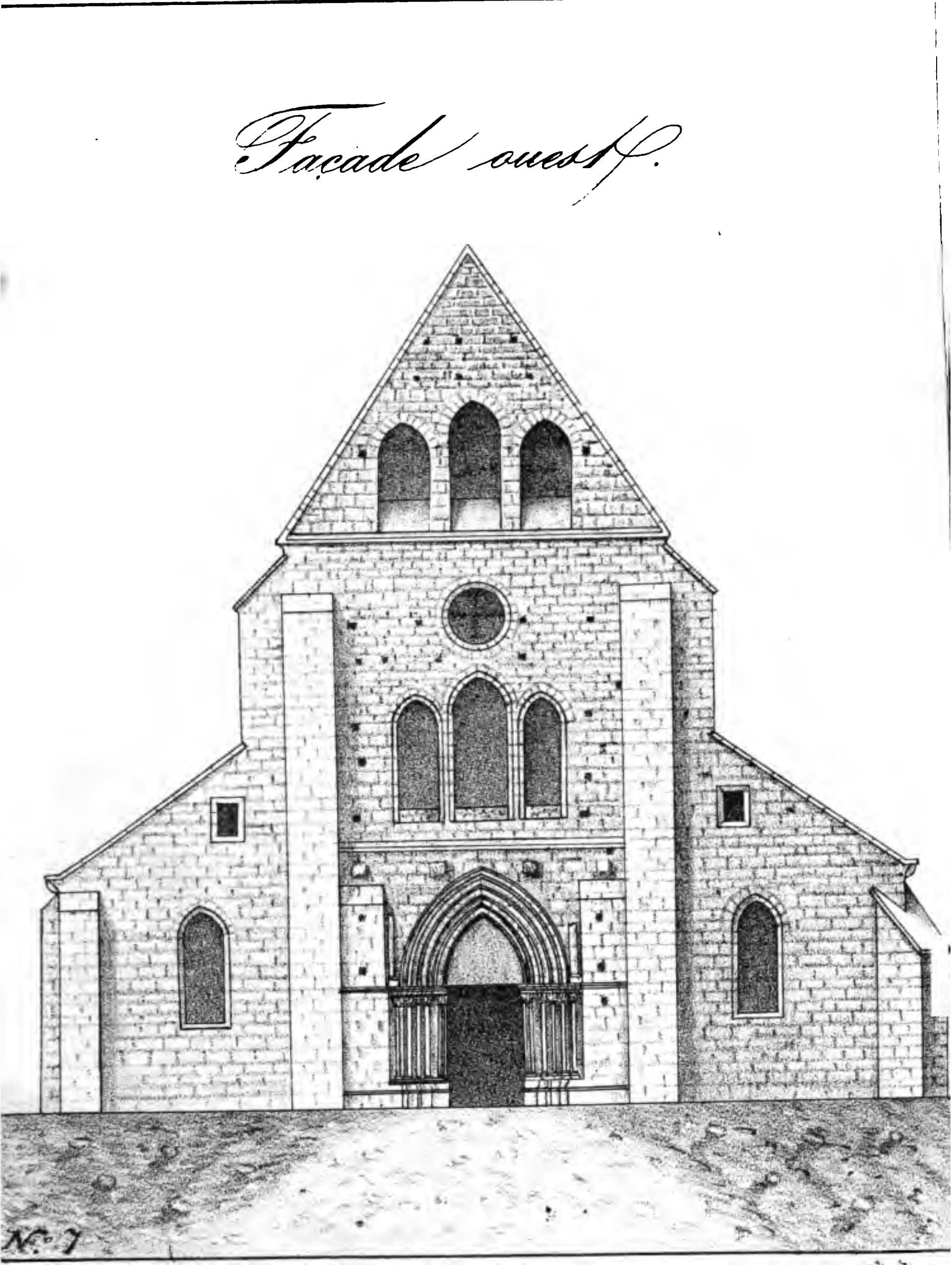

F.ois Vachey, del. et lith.    Lith. Perriquet

Corniches, Archivoltes & Embases.

# Eglise S.t Eusèbe d'Auxerre.

Bul. de la Soc. des Sciences hist. et nat.

T. 2, Pl. 7

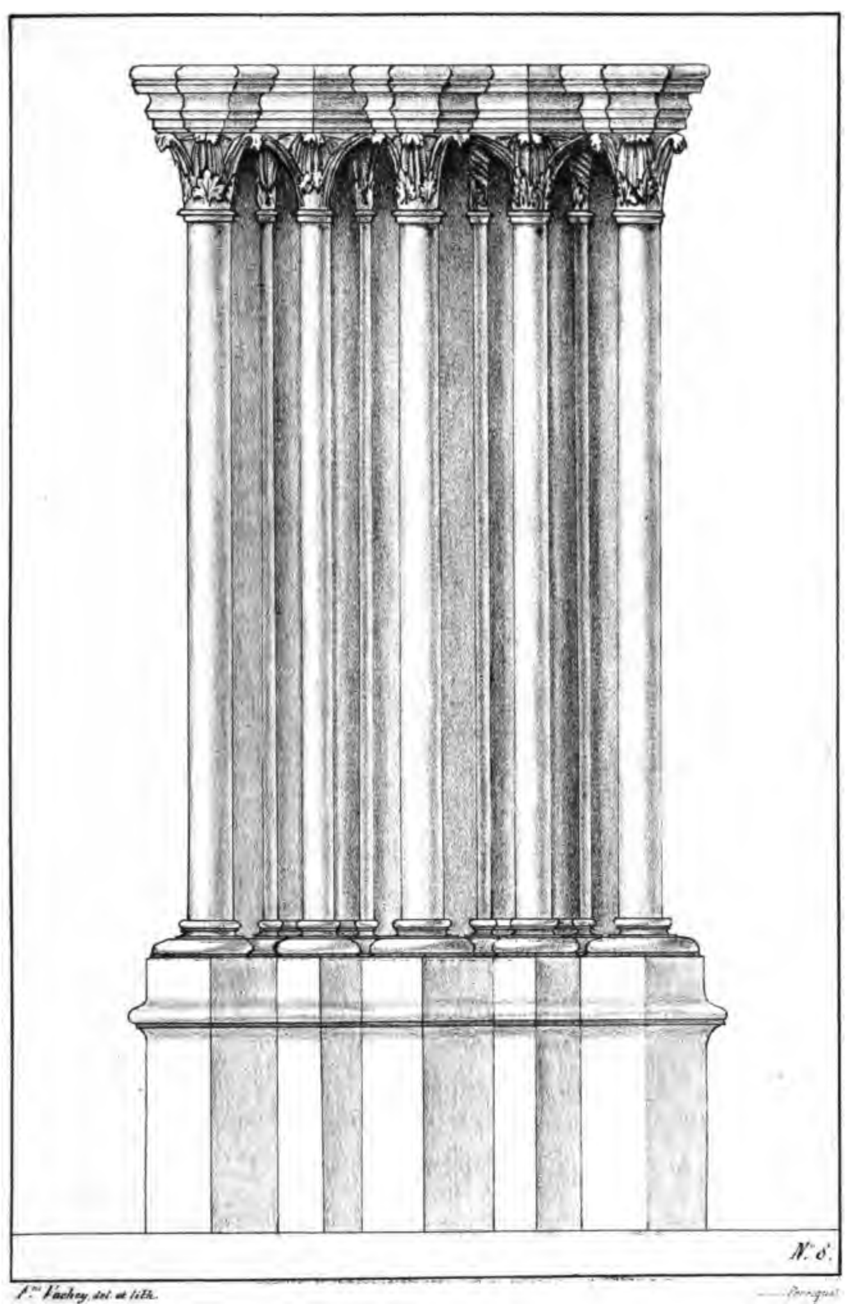



F.ois Vachey, del. et lith.

Lith. Perriquet

Détails de l'Église de St. Eusèbe d'Auxerre.



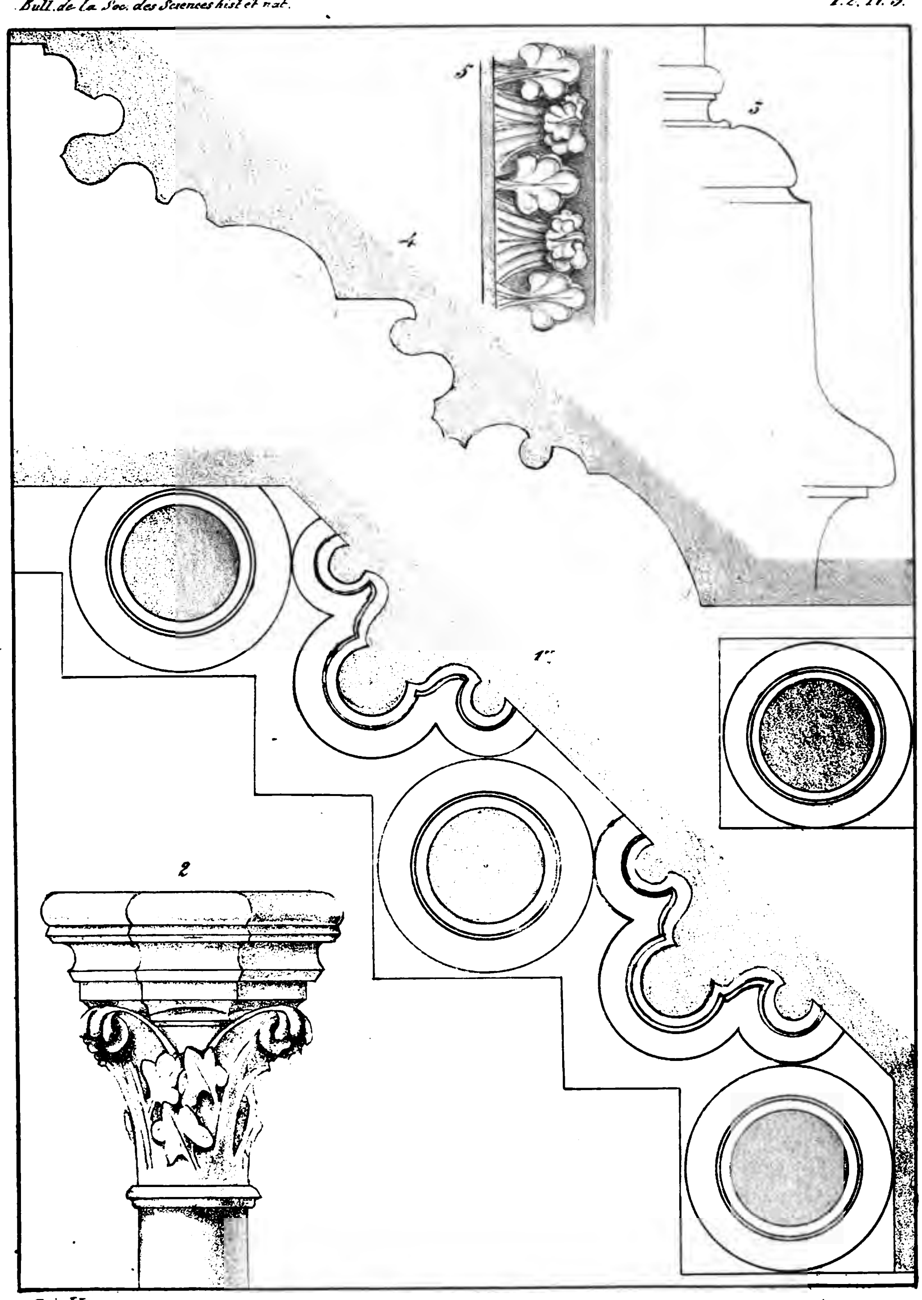



Fr. Vachey, del. et lith.

Élévation d'un Embrasement du Portail ouest.

Détails de l'Église de St Eusèbe d'Auxerre.

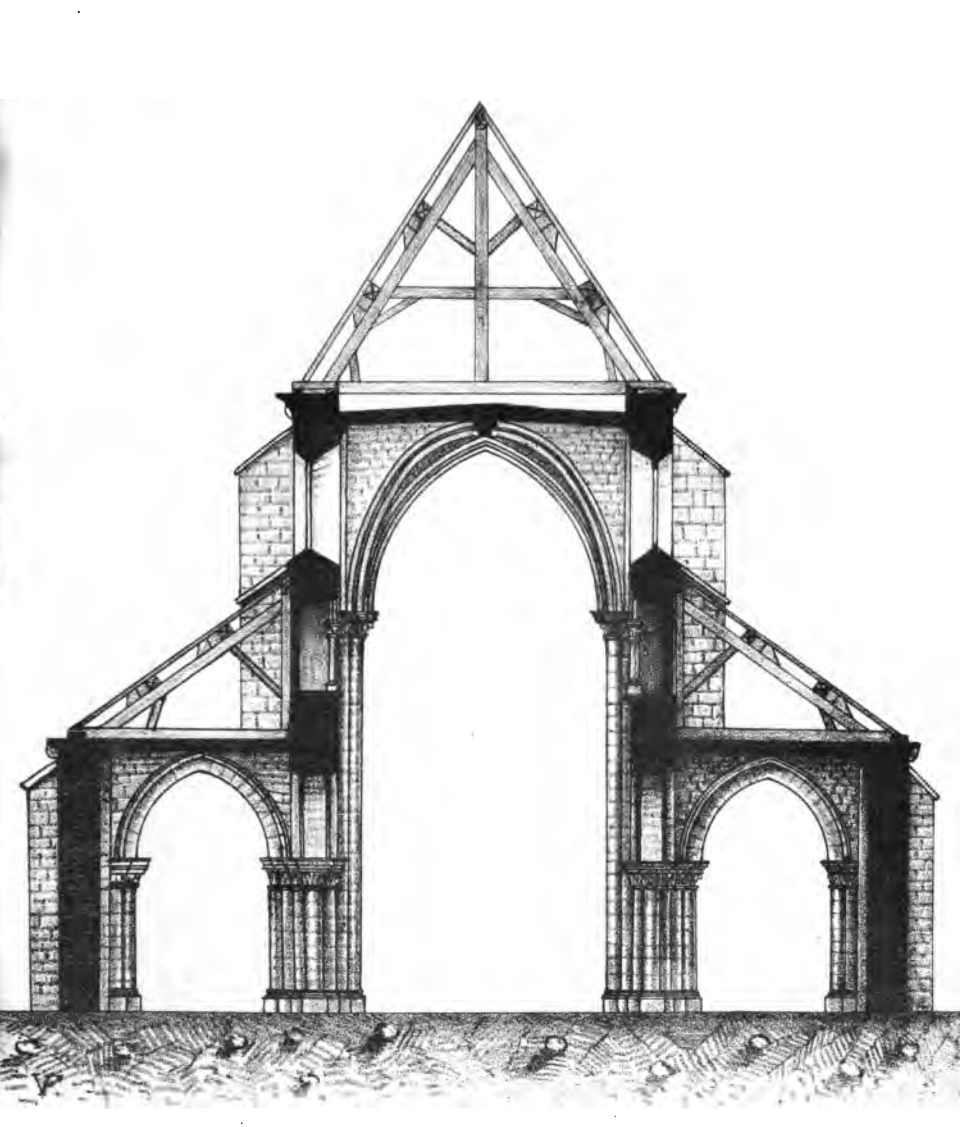





Embrasement et Archivolte du Portail ouest.

# Eglise St. Eusèbe d'Auxerre.





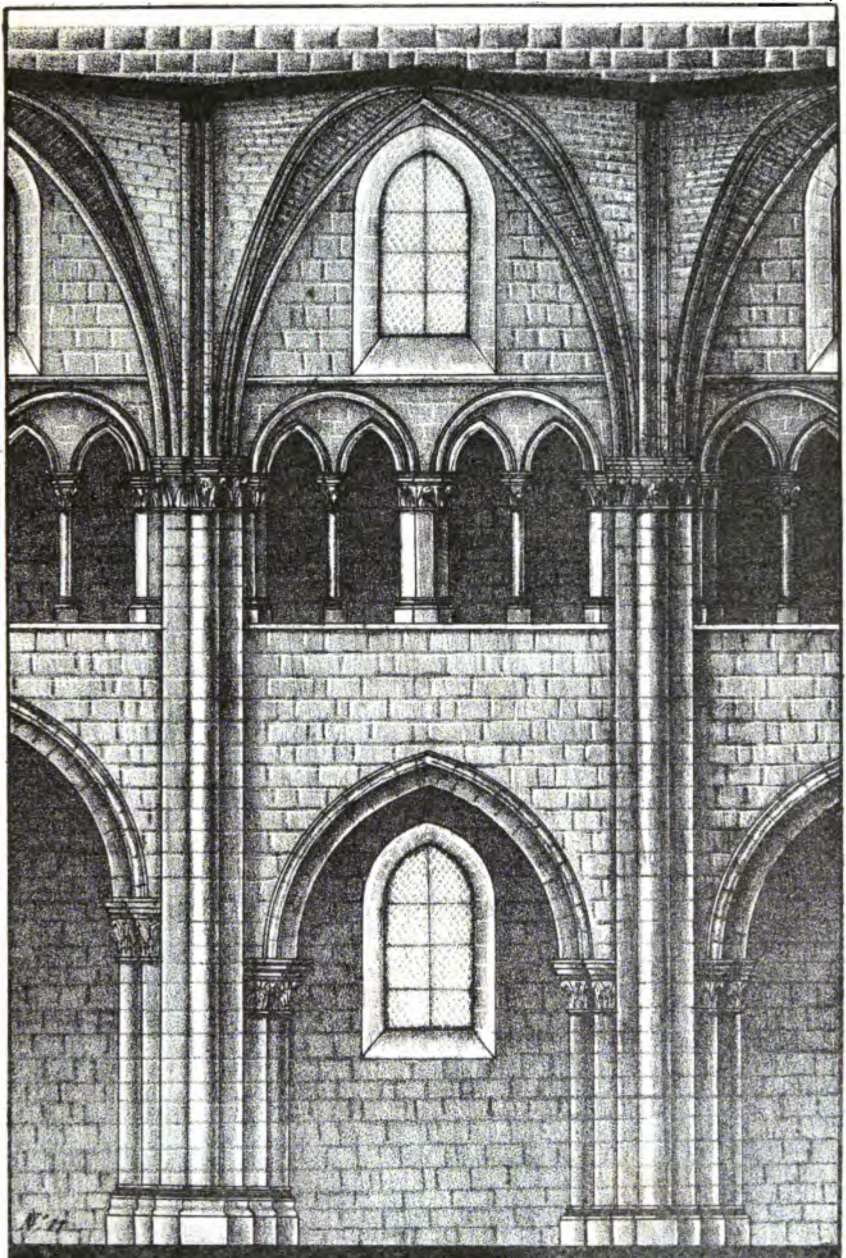
N.° 10.

Fr.ois Vachey, del. et lith. Lith. Perriquet

Coupe transversale des Nefs dans leur état primitif.

# Eglise S.t Eusèbe d'Auxerre.



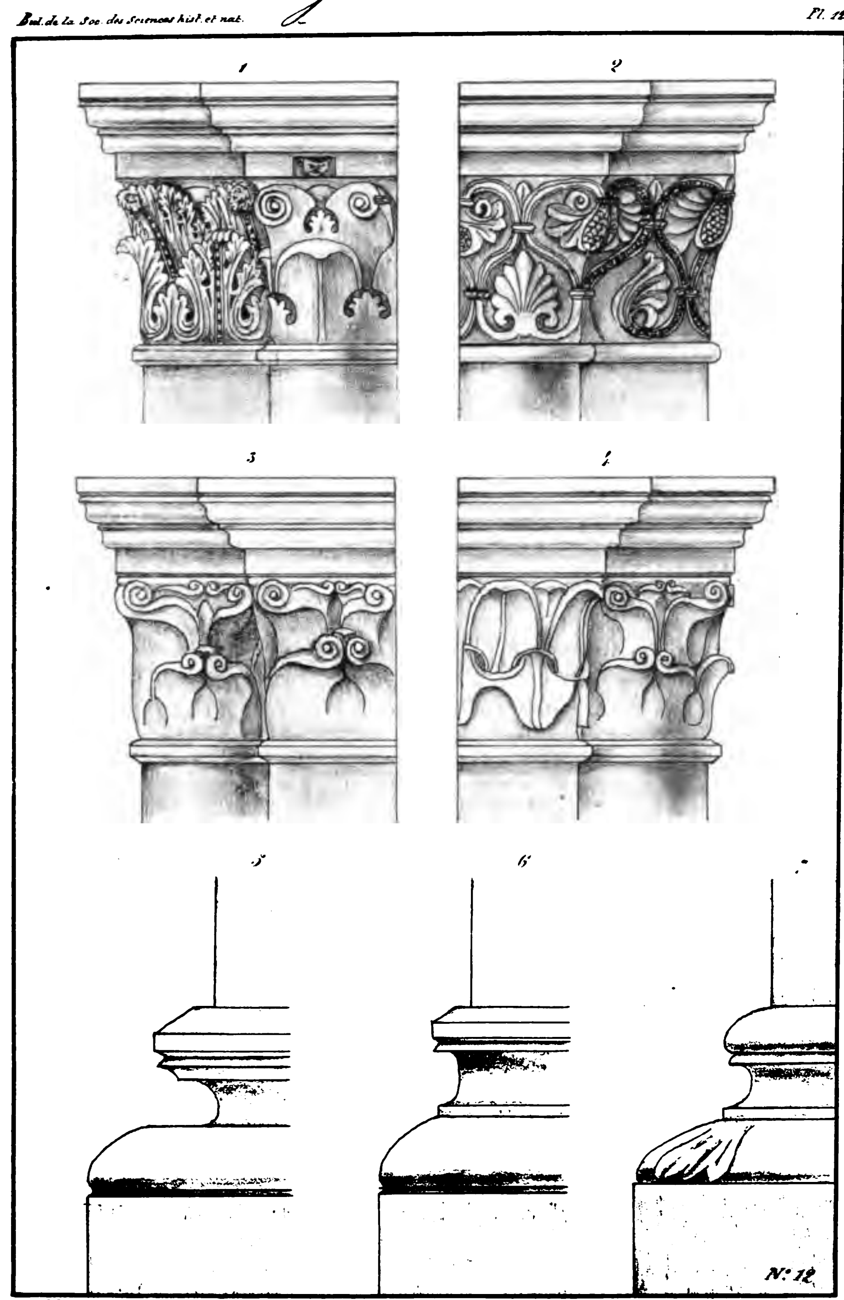



Fois Vachey, del. et lith. Lith. Perriquet.

Élévation d'une Travée intérieure de la Nef centrale.

# Interieur de l'Eglise de St Eusèbe d'Auxerre.

Bul. de la Soc. des Sciences hist. et nat. Pl. 12

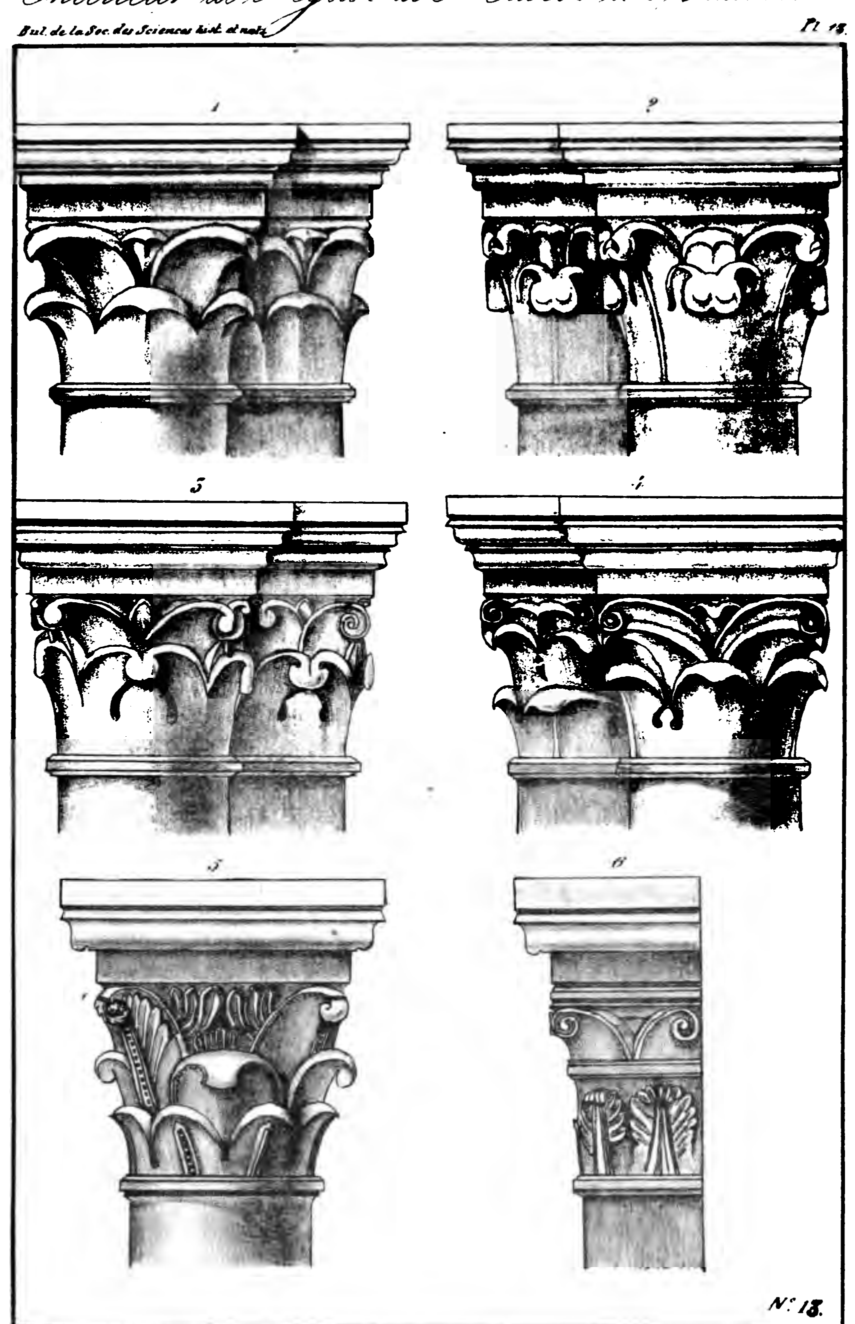



Fis Vachey del. et lith. Lith. Perriquet

Chapiteaux des arceaux entre la grande nef et les Bas côtés et Embases des Piliers.

# Intérieur de l'Église de St Eusèbe d'Auxerre.






Fois Vachey, del. et lith. Lith. Perriquet

Détails des Chapiteaux des Bas-Cotés.

# Détails de l'Église S.t Eusèbe d'Auxerre.



1

2

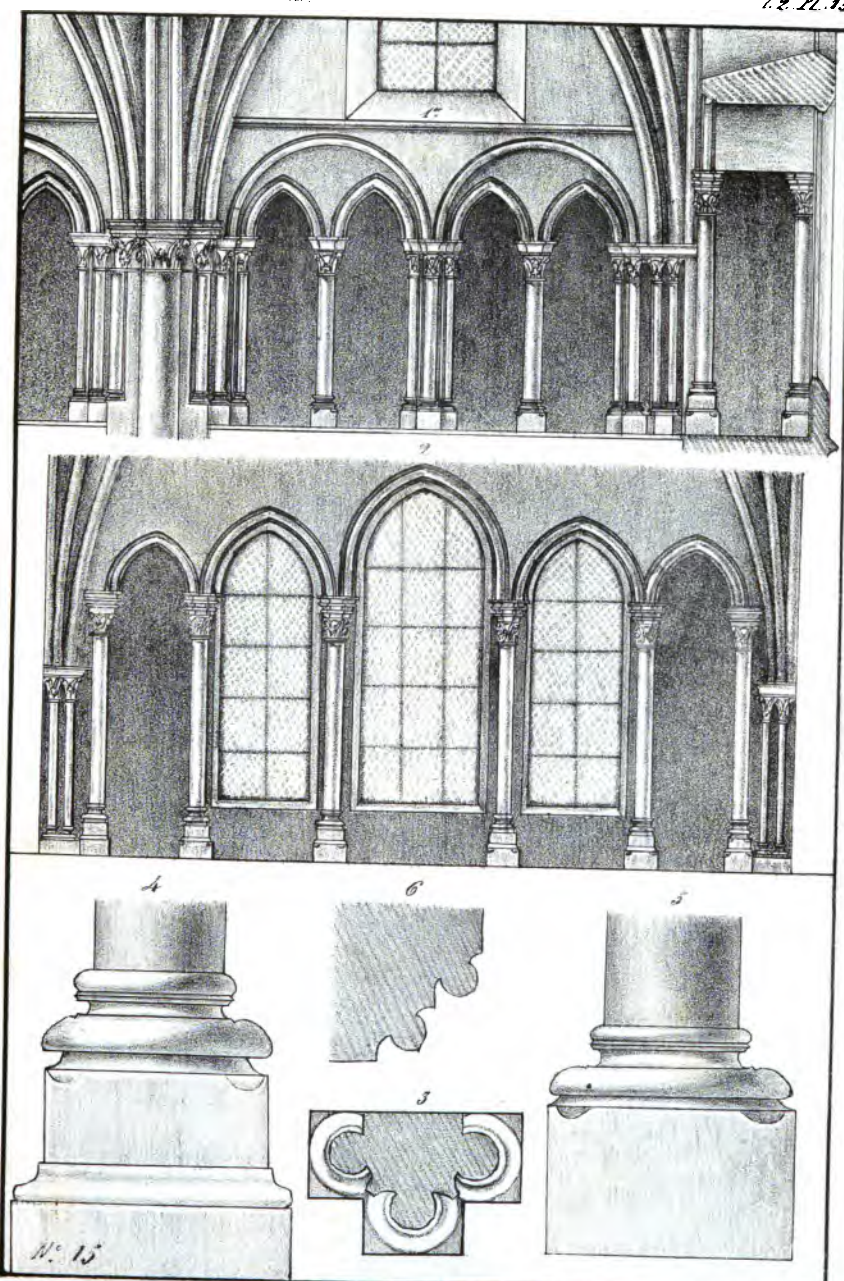
4 5 3 7 6 8 9 11. 10

F.ois Vachey, del. et lith. N.° 14 Lith. Perriquet

Fig. 1 et 2. . . Chapiteaux des Colonnes et des Pilastres des hautes voûtes.
" 3, 4, 5, 6, 7 et 8. Profils des Nervures des Arcs-doubleaux et des Formerets.
" 9 et 10. Plan des Piliers; 11 cordons sous le Triforium.

# Détails de l'Église de St Eusèbe d'Auxerre.





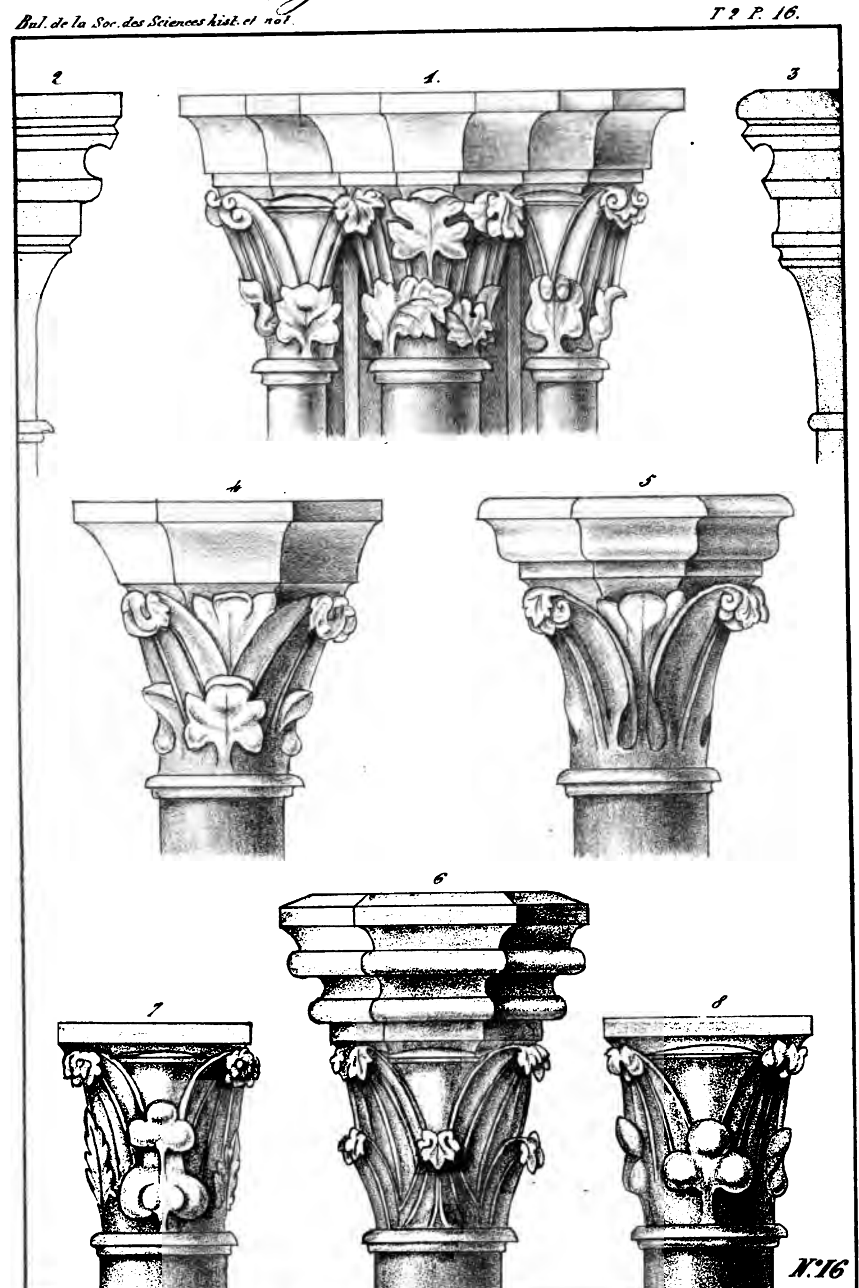

Fis Vachey, del. et lith.

Lith. Perriquet.

Détails des Triforiums.

Détails de l'Eglise St Eusèbe d'Auxerre.

Bul. de la Soc. des Sciences hist. et nat. T 2 P. 16.




F.ois Vachey, del. et lith. Lith. Perriquet.

Chapiteaux des Triforium.

On la trouve aussi avec les exergues PXXIBI; XXIΓBI; XXIBO, XXIO.

Je ne sais quelle explication donner à ce revers. Serait-il un acte de religieuse reconnaissance de Dioclétien à Jupiter, après la guérison de la maladie qui le conduisit aux portes du tombeau. en l'année 304? Je l'ignore. Le type de la médaille est beau et paraîtrait assez indiquer les derniers temps du règne de Dioclétien.

15. R. CONSERVAT AVG. Personnage nu, couronné de rayons, 5.
marchant rapidement à gauche; le soleil probablement; SXXIT à l'exergue.

Cette médaille me paraît être dans le même sens que la précédente.

16. R. ANNONA AVG. L'Abondance à gauche, le modius à ses 6.
pieds, tient une corne d'abondance; à l'exergue, XXIΔ.

Dioclétien portait l'avarice jusqu'au crime (1). D'où peut lui venir ce revers qui indiquerait assez des largesses? J'ai parlé, au n° 8, PROVIDENTIA AVG., d'une distribution de pain. La même année (302), on distribua aux pauvres par ses ordres deux millions de boisseaux de blé; mais peut-être, en cela, se borna-t-il à suivre un usage établi avant lui, ou voulut-il contribuer à réparer un mal dont il était l'auteur; car ses injustices, c'est Lactance qui le dit, avaient amené une grande cherté qui causa des troubles et qui allèrent jusqu'à l'effusion du sang. Peut-être aussi ce revers de médaille ne fait-il allusion qu'à l'abondance des récoltes qui eut lieu sous son règne; car Mamertin assure, dans un de ses panégyriques, que depuis que ce prince gouvernait l'Empire on n'avait eu à déplorer ni stérilité, ni contagion (2).

17. R. PMTR PVIII COS IIII PP. Un lion marchant à gauche, te- 7.
nant un foudre, A à l'exergue.

Dioclétien fut élevé à l'Empire le 17 septembre de l'an de Rome 284.

(1) Tillemont, Hist. des Emp. tom. IV, page 3.
(2) *Ib.* page 17.

Six ans après, il fut consul pour la quatrième fois. Notre médaille est donc de l'année 290. Le chiffre de la puissance tribunitienne semblerait indiquer que Dioclétien aurait obtenu cette dignité deux ans avant d'être Empereur; mais cette apparente difficulté s'évanouira, si l'on compte pour une année la fin de 284, et pour une autre année, le commencement de 291, jusqu'où a dû se prolonger le quatrième consulat de Dioclétien (1). Quant au lion, placé au revers de la médaille, je ne sais trop quelle explication en donner. Il doit, sans doute, faire allusion à quelque événement de l'année, et il semble, selon les dates de diverses lois, que Dioclétien ait demeuré presque toute cette année vers l'Illyrie. Cependant, le panégyrique que Mamertin prononça l'année suivante nous oblige à dire qu'il fut en Syrie, et que lorsqu'on l'y croyait bien occupé, on le vit tout d'un coup dans la Pannonie ... Il faut sans doute rapporter à ce voyage de
P. VIII. Syrie la défaite et la captivité des Sarrazins dont parle le même panégyriste (2). »

8. 18. R. VIRTVS AVG. Hercule tirant de l'arc à droite.

La valeur de Dioclétien est connue. Sous Probus, elle lui avait mérité le commandement des légions de Mésie; elle brilla d'un plus grand éclat encore, dans la guerre contre les Perses où il accompagna Carus, puisqu'elle lui valut l'Empire, après la mort de Numérien. Plus tard, notre héros continua de se montrer digne de sa réputation; mais l'unique G du mot AVG me porte à croire que cette monnaie remonte aux premiers temps de la puissance de Dioclétien.

9. 19. R. VICTORIA AVG. La Victoire, à gauche, portant une couronne et une palme; A dans le champ.

Même observation pour l'époque présumable de ce revers.

(1) « Le commencement de l'ère Dioclétienne répond au 29 août de l'an » 284 de l'ère chrétienne. En lui donnant le nom d'*ère des martyrs*, on ne » changea rien à son commencement quoique l'édit de persécution lancé » par Dioclétien datât seulement de l'an 303. » Quantin, Dict. rais. de Diplomat. chrét., col. 441.

(2) Tillemont, Hist. des Emp. tom. IV.

P. VIII.

## MAXIMIEN Hercule.

1. R. HERCVLI INVICTO AVGG. Hercule, debout à gauche, porte de la main droite une Victoire sur un globe; de l'autre, il tient sa massue; S dans le champ. Autour de la face : IMP G MAXIMANVS PF AVG. 10.

*Variété* : Autour de la face, P AVG, au lieu de PF AVG.

2. R. HERCVLI CONSERVATORI. Hercule debout, à droite, étouffant le lion; à l'exergue, VIXXIT.

3. R. HERCVLI PACIFERO. Hercule, debout à droite, porte de la main droite une branche de laurier et sa massue de la gauche.

*Variétés* : Γ dans le champ à gauche.
A ou II dans le champ à gauche.
B à droite, dans le champ; SIVIL à l'exergue.
B à droite, dans le champ; à l'exergue, BIII.
A à droite, dans le champ; I à l'exergue.

On voit, par ces médailles, que Maximien recherchait autant le nom d'Herculius que Dioclétien celui de Jovius. Ils rivalisaient de folle vanité. Maximien, toutefois, adoptait aussi les symboles de son protecteur, comme le prouvent les médailles suivantes, évidemment copiées sur plusieurs de celles que nous avons décrites pour Dioclétien :

4. R. IOVI CONSERVAT AVGG. Jupiter, debout à droite, tenant le foudre de la main droite et la haste de la gauche; à l'exergue XXIE.

*Variétés* : A l'exergue, S XXIT.
IOVI CONSERVAT; à l'exergue TXXIT.
IOVI CONSERVAT. Jupiter tient la haste entre deux enseignes militaires; à l'exergue, TXXIT. Il y a un un aigle aux pieds de Jupiter.

5. R. IOVI AVGG. Jupiter, assis à gauche, portant, de la main

droite, une Victoire sur un globe et tenant la haste de la gauche ; I à l'exergue.

P. VIII. *Variété :* IOVI AVGG. Jupiter debout portant une Victoire et la haste ; aigle à ses pieds.

Encore quelques revers à l'image d'Hercule :

11. 6. R. CONSERVATOR AVGG. Hercule, debout à gauche, tient une branche de laurier de la main droite et sa massue de la gauche.

12. 7. R. VIRTVTI AVGG. Hercule, penché à droite, terrasse le lion, derrière lui, dans le champ, sa massue.

*Variétés :* A la face, la tête à droite est casquée ; au revers la massue est à bas, I à l'exergue.

La face casquée à gauche, au revers une Victoire volant à droite vient couronner Hercule.

Variété semblable à la précédente ; mais la face est à droite.

8. R. VIRTVS AVGG. Hercule, debout à droite, appuyé sur sa massue ; D à droite, dans le champ.

La valeur de Maximien Hercule a brillé en maintes circonstances. La guerre était son unique étude et on l'a vu se distinguer par sa bravoure dans la Germanie et dans l'Asie, sous les règnes d'Aurélien et de Probus. Il remporta des victoires sur les Français, les Bourguignons et les Allemands, ce qui lui valut un panégyrique de Mamertin à Trèves, le 21 avril 289. En 297, il alla faire aux Maures une guerre qui eut le plus heureux succès ; il ravagea leur pays, foudroya leurs armées. Ce fut dans le cours de cette expédition, qu'en traversant l'Afrique, il détruisit des bandes armées et redoutables de voleurs, à l'exemple d'Hercule, ce qui justifia, ce qui lui valut au moins de la part des peuples, le surnom de ce héros (1).

(1) Beauvais; II, 141. Tillemont IV, 37.



# Médailles d'Appoigny,

## Planche 9.



On pourrait fixer à l'année 297 une partie des médailles où Maximien prend des légendes et des images à la mémoire d'Hercule.

9. R. VIRTVS AVGG. L'Empereur, debout à droite, tenant de la main gauche la haste, et de la droite une branche de laurier; devant Hercule à gauche, qui porte sa massue de la main gauche; D dans le champ.

Ce revers me paraît se rapporter au fait de la tranquillité rendue à l'Afrique que je viens de rappeler. Il aurait donc été fabriqué en l'année 297.

10. R. SALVS AVGG. Hygiée faisant boire un serpent, à droite; C à l'exergue.

*Variété* : Rien à l'exergue, B à droite dans le champ.

Allusion, sans doute, à la maladie et à la guérison de Dioclétien. Nous en avons parlé. PL. IX.

11. R. PAX AVGG. La Paix, debout à gauche, portant de la main n. 1.
droite une Victoire sur un globe, et tenant de la main gauche la haste transversale; B à l'exergue.

*Variétés :* S à l'exergue.

Rien à l'exergue.

B à l'exergue; mais la face de l'Empereur est à gauche, ayant devant elle une aigle Romaine.

III à l'exergue.

B à l'exergue; mais la tête de l'Empereur, à droite, est casquée.

Il y a encore quelques variétés, par rapport à la légende de la face; les unes portant MAXIMIANVS AVG; d'autres, PF AVG, etc.

Peut-être s'agit-il, dans ces revers, du calme qui suivit la guerre que Maximien fit aux Quinquegentiens (297). Il peut aussi provenir de la Paix que Galerius fit avec Narsès.

12. R. CLARITAS AVGG. Le Soleil, debout à gauche tient un globe 2.

de la main gauche ; à ses pieds un esclave ; D à droite dans le champ ; PTR à l'exergue.

13. R. ORIENS AVGG. Le Soleil, debout à gauche, B à l'exergue.

Ces deux médailles me semblent avoir rapport au même fait. Célèbrent-elles la gloire de Maximien ? Non, pas directement ; mais les Empereurs mettaient tout en commun, grâce à leur admirable union, nous l'avons vu. Ici, Maximien prend part à la gloire de Dioclétien et de Galerius. En effet, il eut pour son département spécial l'Italie, les Gaules, l'Afrique ; il dompta les Bagaudes, détruisit les peuples Germains qui ravagaient la Gaule, défit et soumit les Quinquegentiens et remporta de grands avantages sur les Maures ; mais il n'alla moissonner aucune palme en Orient ; celles qu'il y avait à cueillir de ce côté étaient réservées à Dioclétien et à Galérius. Le premier chassa Vararane II de la Mésopotamie, en 286, détruisit le tyran d'Egypte, Achillee, et resserra les limites de l'Empire du côté de l'Ethiopie, pour une plus grande sécurité ; alors cependant, comme le rapporte Eumène, que le bruit de ses glorieux trophées faisait trembler les peuples de l'Inde et de l'Ethiopie ; le second entra en Arménie, en 297, et il accabla Narsès qu'il força à demander la paix et à céder aux Romains les cinq provinces de la Mésopotamie.

Mais à quelle année convient-il de fixer la fabrication de nos deux revers ? Constance-Chlore et Galerius n'ayant été élevés au rang de Césars qu'en 292, et les revers CLARITAS AVGG et ORIENS AVGG, se rencontrant dans leurs médailles, il me paraît évident que ces deux pièces consacrent, n'importe avec quelle effigie impériale elles se trouvent, la mémoire du succès du César Galérius sur Narsès.

14. R. TEMPOR FELICIT. Femme assise, à gauche, portant un globe de la main droite et une corne d'abondance de la gauche. PL. IX.

15. R. FELICIT PVBL. La Félicité debout à gauche, appuyée sur une colonne ; B à l'exergue.

3. 16. R. ABVNDANT AVG. Femme à droite.

Les deux premières de ces trois médailles sont des flatteries que je ne chercherai pas à justifier. La troisième, aussi louangeuse, offre quelque chose de plus précis. Ce type est consacré à célébrer, nous l'avons déjà vu, les largesses des princes à leurs peuples. Dioclétien était avare, Maximien était-il généreux? Lactance (1) répond qu'il était fort libéral; mais que « s'il n'épargnait pas l'argent comme Dioclétien, ce n'est pas qu'il l'aimât moins ; mais c'est que, quand il en manquait, il condamnait hardiment à la mort les plus riches sénateurs sur des conspirations imaginaires et s'emparait de leurs biens (2). » Quant au trait particulier que signale cette médaille, je l'ignore. Il est vrai qu'elle pourrait ne faire allusion qu'à la fertilité qui régna dans ces temps-là, comme je l'ai remarqué en expliquant, au nº 16, la médaille ANNONA AVG de Dioclétien. PL. IX.

17. R. COMES AVGG. Pallas le casque en tête, à gauche, tient la haste de la main droite et pose la main gauche sur son bouclier ; C à l'exergue. 4.

Nous avons déjà vu ce type, au nº 23 des médailles de Probus. Cet emblème convenait merveilleusement à Maximien. En effet, ce prince, élevé au milieu des armes, ne s'appliqua jamais qu'à l'art qui produit les héros et il n'eût d'autre mérite que celui d'être un bon soldat. Otez-lui sa valeur, l'Histoire n'aura guère que des reproches à lui faire ; mœurs déréglées, naturel violent ; de l'activité, mais seulement pour le mal ; de la rusticité au faîte de la suprême puissance, autant que dans l'éducation sauvage et dure de ses premières années. On dit pourtant qu'il avait de l'ouverture d'esprit, du jugement et de la prudence. Du reste, notre médaille est du nombre de celles dont on ne peut guère déterminer l'époque.

18. R. VOTVS X. Personnage à demi nu, à gauche, sacrifiant à un autel ; D. dans le champ ; PTR à l'exergue. 5.

(1) *De mort. persecut. apud Baluz. Miscellan.* tom. II, cap. 19.

(2) Tillemont, Hist. des Emp. tom. IV, page 8.

Il doit y avoir une erreur dans le revers de cette médaille. Je trouve dans Mionnet : à Dioclétien VOTA XX AVGG. dans une couronne ; VOTA XX SIC XXX dans une couronne ; VOTIS ROMANORVM, etc., médailles d'or ; VOTA PVBLICA, médaillon de bronze ; à Maximien Hercule, VOTIS X, les deux Empereurs sacrifiant, médaille d'or et d'argent ; VOT, ou VOTA X AVGG NN., médaille d'or ; VOT AVGG XX ; VOT AVGG NN XXX dans une couronne, médailles de petit bronze : à Constance Chlore, VOT X ; VOT X SIC XXX dans une couronne, médailles d'or, la première, d'argent la seconde : à Galérius : VOT X CAESS. dans une couronne, médaille d'or ; nulle part je ne rencontre VOTVS et j'en conclus que c'est une distraction du mouleur et qu'il faut lire VOTIS X. Cette leçon nous donne l'année 296 pour la fabrication de cette pièce, parce que, de la sorte, elle rappelle les vœux des Decennales, qui se célébraient à Rome, tous les ans après les Calendes de janvier, chaque dixième année du règne des Empereurs ; fêtes patriotiques qu'Auguste avait si politiquement établies, pour que le prince conservât la suprême puissance sans blesser les citoyens ; car durant leur célébration, au milieu des jeux et des fêtes, l'Empereur déposait son autorité suprême entre les mains du peuple qui ne manquait pas de la lui rendre, et qui se trouvait satisfait de l'acte, apparent au moins, de souveraineté qu'il faisait alors. Les décennales pouvaient avertir les princes que le peuple n'avait pas abdiqué entièrement ses droits, et les engager à les mieux servir ; car malgré qu'on en ait, il faut bien que les maîtres des peuples se souviennent, à l'exemple du premier d'entre eux, qu'ils ne sont aussi haut placés, que pour être *les serviteurs des serviteurs* (1).

(1) Rosin, page 254 de ses Roman. Antiquit. lib. v, dit :
« Decennales........ ludi a Cn. Octavio Augusto sunt instituti, prætextu quodam ad imperatoris titulum, monarchiæque potestatem retinendam sine invidia. Solebat enim decimo anno, constituto hoc ingenti spectaculo, ludorumque apparatu, imperium populo resignare : quod tamen illico, quasi rogaretur, recepit. Atque hinc ortum est, ut posteriores etiam imperatores,

## CONSTANCE-CHLORE.

PL. IX.

1. R. GENIO POPVLI ROMANI. Génie debout à gauche, le *modius* sur la tête, tenant une patère de la main droite et portant de la gauche une corne d'abondance; dans le champ Γ à droite et C à gauche; TR à l'exergue. Du côté de la face CONSTANTIVS NOB CAES. n. 6.

*Variété*: A ou R à droite dans le champ, rien à gauche, E à l'exergue. A la face, comme un sceptre derrière la tête.

Ces deux médailles sont de moyen bronze. Ce type, à part les variétés de lettres dans le champ et à l'exergue, se trouve aux deux Empereurs Dioclétien et Maximien-Hercule, et aux deux Césars, Constance et Galérius.

L'Histoire nous apprend qu'une grande union régnait entre ces quatre princes. Ils ont pu dire, en se partageant la suprême puissance, que c'était le *Génie* protecteur de l'empire Romain qui les avait réunis pour le bonheur des peuples, et l'on serait peut-être dans le vrai en fixant ces médailles à l'an de Jésus-Christ 292, puisque ce fut le 1er de mars de cette année là, à Nicomédie, au milieu des troubles qui désolaient l'Empire, que Dioclétien, comme pour raffermir la chose publique qui chancelait, donna la dignité de César à Constance-Chlore et à Galérius, avec la puissance tribunitienne et les titres d'Empereur, de Père de la Patrie et de Souverain Pontife (1). On remarquera cependant que sur ces moyens bronzes de Dioclétien et de Maximien-Hercule, la

quoties decimum imperii annum attigissent, festum celebrarent et ludos, cum maximo apparatu ederent (Dio, lib. 53). Augusto, cum primum decennium exivisset, aliud quinquennium, atque eo circumacto rursum aliud quinquennium, post decennium, ac eo finito, aliud item decretum est, ita ut continuatis decennis per totam vitam summam imperii obtinuerit. Quam ob causam posteriores quoque imperatores, etsi non ad certum tempus, sed per omne vitæ spatium iis imperium deferatur; tamen singulis decenniis festum pro ejus renovatione agunt quod hodiè etiam fit. »

(1) Tillemont, Hist. des Emp. tom. IV, page 21.

PL. IX. légende porte IMP. PF. AVG. P. AVG, ou seulement AVG; tandis qu'aux deux autres on lit seulement NOB. CÆSAR; NOB. C.

n. 7. 2. R. LAETITIA AVGG. La Joie debout à gauche, tenant une couronne dans la main droite; B à l'exergue.

8. 3. R. SECURIT AVGG. La Sécurité debout à gauche, posant sa main droite sur sa tête et s'appuyant du coude gauche sur une colonne; B à l'exergue.

Il n'y a rien de trop flatteur dans ces légendes et dans ces images. Constance-Chlore fut, tout le monde le sait, un prince excellent. « La tranquillité de son âme, la douceur de son caractère, sa modestie et sa tempérance étaient dans ses regards et sur son visage. Il était humain, bienfaisant, fidèle dans ses promesses, équitable avec tous les hommes et il avoit pour son peuple une tendresse qui le portoit continuellement à chercher les moyens de le rendre heureux (1). » On conçoit donc qu'à l'avénement d'un si bon prince à l'Empire, la joie ait éclaté LAETITIA AVG et que la sécurité se soit établie, en dépit des révoltes de Carausius et d'Achillée et du trouble où était tout l'Empire. Je penserais donc que l'époque de ces deux médailles doit être la même que celle de la précédente (292 de J.-C.), si la légende ne portait pas le mot AVGG. Constance-Chlore et Galérius, en effet, ne devinrent Augustes que le 1er mai 305, par l'abdication de Dioclétien et de Maximien. Quant au B de l'exergue, il indique l'atelier monétaire où cette pièce fut frappée, car « plusieurs ateliers monétaires furent établis par les Romains dans les Gaules, et leurs initiales se trouvent à l'exergue des médailles, depuis le règne de Constance-Chlore jusqu'à celui de Théodose (2). » Mais où était placé cet atelier? Je l'ignore jusqu'à présent. Nous ne tarderons pas à revenir sur cet intéressant objet.

4. R. VIRTVS AVGG. Hercule debout de face, le visage tourné à

(1) Tous les historiens ont tracé à l'envie le tableau du bonheur qu'il fit goûter à ses sujets. *Voyez* Eutrop. Lactance, Tillemont, Crévier.

(2) Revue Numism. année 1836 (tom. 1), page 158.

droite, s'appuie de la main droite sur sa massue; de la gauche il tient un arc armé; à l'exergue, B.

Cette pièce et toutes celles dont il est question dans cet article portent à la face NOB. C.

Ce revers est évidemment imité de celui que nous avons décrit au règne de Dioclétien, n° 18. Il n'en est pas moins significatif. Constance-Chlore reprit Boulogne sur Carausius en 292; il défit Allectus et réunit la Grande-Bretagne à l'Empire, en 296. Il tua aux Allemands, en un seul jour, près de Langres, 60,000 hommes, en 301; mais rien ne saurait indiquer l'époque précise de ce revers louangeur si bien mérité. Pl. IX. n. 9.

5. R. CONCORDIA AVGG. Deux femmes debout se donnent la main, portant chacune une corne d'abondance, à l'exergue II.

Quel est le sens et partant l'époque de cette médaille? Il me semble qu'on ne se trompera guère en plaçant sa fabrication à l'année 292, ou peu après. En effet, comme on le sait, Dioclétien et Maximien ne se contentèrent pas de s'associer au gouvernement de l'Empire Constance et Galérius; pour s'attacher davantage les nouveaux Césars et rendre leur union plus étroite, ils leur firent répudier les femmes qu'ils avaient épousées (1), et puis Dioclétien donna sa fille Valérie à Galerie, et Maximien Théodora, fille de sa femme, à Constance. Notre CONCORDIA AVGG peut donc faire allusion à ces mariages. Elle peut aussi n'avoir trait qu'à la bonne harmonie qui régnait entre les quatre Empereurs.

En effet, « On voit alors l'empire Romain gouverné, durant douze ans, par quatre princes dont Vopisque, qui écrivait en ce temps-ci même, fait un grand éloge. Mais ce qu'ils ont eu de singulier et de

(1) Constance-Chlore ne se sépara qu'à regret d'Hélène, mère du grand Constantin, pour s'unir à Théodora. Plusieurs écrivains n'ont pas trouvé que ce premier mariage de Constance fut bien avéré et ils ont pensé qu'Hélène n'était que sa concubine. Tillemont, dans une savante note du tome IV de son Hist. des Emp., établit très-bien : *que Sainte Hélène a été véritable et légitime femme de Constance* (*Notes sur l'Emp. Constantin*, page 613.).

véritablement admirable, a été leur union, dont le lien étoit le respect qu'ils avoient tous pour Dioclétien, le regardant comme leur pére et presque comme leur Dieu; et lui, de son costé, avoit grand soin de ne se point s'élever au-dessus des autres et d'empescher les mauvais rapports, de leurs amis prétendus, qui eussent pu former des soupçons et borner cette bonne intelligence. Nous avons déjà remarqué que Mamertin relevoit beaucoup l'union qui estoit entre Dioclétien et Hercule. Elle étoit encore plus admirable entre quatre. Aussi, Dioclétien s'en glorifioit comme de la plus grande et de la plus excellente chose qu'il eust jamais faite (1). »

Voilà pourquoi ce type de la CONCORDIA AVGG se trouve sous plusieurs formes dans les médailles de nos empereurs. Nous le voyons indiqué dans Mionnet au module d'or et aux médaillons de bronze de Dioclétien; au module d'or de Maximien Hercule; au module d'or de Constance et au moyen bronze de Galérius. Mionnet n'indique que les raretés. Il est probable qu'il se trouve sous toutes les formes connues; nous le reverrons en petit bronze, sous Galerius, semblable en tout à celui de Constance qui nous occupe, à l'exception de l'exergue; mais l'exergue doit généralement différer entre eux, puisqu'ils avaient chacun des ateliers monétaires qui leur étaient propres et portant des marques particulières.

Il ne serait pourtant pas impossible que nos deux petits bronzes CONCORDIA AVGG, ne se rapportassent qu'à ces deux derniers princes. La raison qu'on en pourrait donner, c'est que, dans les médailles de Dioclétien et de Maximien, les images et les légendes diffèrent de ce que nous avons ici. Pour Dioclétien : CONCORDIAE. AVGG. VN. *deux Empereurs debout et une Victoire*; ou, en argent, *les deux Empereurs assis, couronnés par une Victoire*; un médaillon de bronze : CONCORDIA CAES. AVGG. VN. *Les deux Empereurs debout, avec le paludamentum; au milieu d'eux une figure voilée devant un autel;*

(1) Tillemont, Hist. des Emp. tom. IV, page 22.

*derrière les Empereurs*, *deux Victoires debout les couronnant.* Pour Maximien Hercule, en or : CONCORDIA AVGG, *les deux Empereurs debout*; CONCORDIA AVGG ET CAES NNNN. *La Concorde*, *assise avec ses attributs* (1).

Cette dernière seule convient expressément à la mémoire de l'union des quatre princes, comme le prouve les quatre N (*nostrorum*).

Enfin, nos deux pièces étant pareilles et portant le mot AVGG, ce serait un dernier motif d'en reculer la fabrication à l'année 1056 de Rome, 305 de J.-C, où, par l'abdication de Dioclétien et de Maximien, ils restèrent seuls maîtres de l'Empire. Et je préfèrerais cette époque, si la légende de la face NOB. C. ne montrait pas que cette médaille est antérieure à 305. On sentira qu'on ne peut faire que des conjectures pour une foule de médailles dont les images et les légendes n'ont trait qu'à des dispositions générales, des qualités ou des dévotions personnelles.

6. R. PROVIDENTIA DEORVM. La Providence assise à gauche, 10.
étendant de la main droite un sceptre sur un globe posé à ses pieds; elle tient de la gauche la haste droite. B à l'exergue.

Nous avons vu ce type dans les médailles de Dioclétien, avec la différence de l'exergue et nous en avons donné une explication suffisante.

## MAXIMIEN GALERIUS.

Parmi les médailles de Maximien Hercule et de Galérius, il y en a un certain nombre qui peuvent s'attribuer indifféremment à l'un et à l'autre, parce que les légendes de la face sont pareilles.

Je crois devoir donner ici ces légendes qui sont communes à nos deux Empereurs et qui m'autorisent à ranger sous le nom de Galérius des pièces qu'on a déjà pu voir au nom d'Hercule.

(1) Mionnet de la Rar. et du prix des méd. rom.

PL. IX. n. 10. IMP. MAXIMIANVS. AVG.

MAXIMIANVS P. F. AVG.

IMP. MAXIMIANVS. P. F. AVG.

IMP. C. MAXIMIANVS. P. F. AVG. Mais plusieurs des pièces de Maximien Hercule, de cette légende, se distinguent de celles de Galérius, en ce qu'elles portent au revers : CONSERVATOR AFRICAE SVAE, ou CONSERVATORES. KART. (Carthaginis) SVAE.

DIVVS MAXIMIANVS SOCER.

Les autres légendes, qui sont très-variées, offrent toujours une marque distinctive.

Du reste, la plupart des médailles que j'ai recueillies de Galérius étant semblables à celles des trois autres Empereurs, je me borne à les décrire. On verra facilement l'interprétation et les explications qu'on en pourrait donner.

1. R. GENIO POPVLI ROMANI. Génie à gauche, tenant une patère de la main droite et une corne d'abondance de la gauche; exergue et champ libres. Moyen bronze saussé.

11. 2. R. SALVS AVGG. Hygiée faisant boire un serpent à droite; C à l'exergue.

3. R. IOVI CONSERVAT. AVGG. Jupiter nu, debout à gauche, tenant un foudre de la main droite et la haste de la gauche; exergue, XXIA.

*Variété* : Exergue : XXIR.

12. 4. R. PROVIDENT. DEOR. Femme debout, à gauche, abaissant un sceptre sur un globe posé à ses pieds. Elle tient la haste droite de la main gauche; II à l'exergue.

On remarquera que cette Providence est assise dans une médaille de Dioclétien (n° 9) et de Constance-Chlore (n° 6).

5. R. COMES AVGG. Pallas debout à gauche, tenant la haste de la main droite et posant la main gauche sur son bouclier; C. à l'exergue.

6. R. HERCULI PACIFERO. Hercule nu, marche à gauche portant une branche de laurier dans la main droite et tenant sa massue de la gauche. PL. IX.

7. R. PAX AVGG. La Paix à gauche, portant de la main droite une Victoire sur un globe et tenant la haste transversale de la main gauche; B à l'exergue. n. 12.

*Variétés :* La tête de l'Empereur est casquée à droite.

La tête non casquée à gauche, une aigle romaine devant.

A la face, MAXIMANVS NOB. C. La Paix, au lieu d'une Victoire, tient une branche de laurier.

S à l'exergue.
La Victoire porte une branche de laurier.
Exergue : D... T (?).

J'ai parlé de la paix à laquelle Galérius avait contraint Narsès (297).

8. R. CONCORDIA AVGG. Deux femmes se donnant la main et portant chacune une corne d'abondance. La massue d'Hercule à l'exergue.

*Variétés* : Exergue : B.
— II.
Autre avec la massne; mais moule différent.

Union des Empereurs; mariages des Césars; j'en ai parlé. Remarquons la massue de l'exergue, flatterie délicate pour Maximien Hercule.

9. R. SECVRITAS AVGG. La Sécurité appuyée sur une colonne, la main droite sur sa tête; exergue B.

10. R. FELICITAS PVBL. La Félicité à gauche, appuyée sur une colonne et tenant un caducée dans la main droite.

Pures et indignes flatteries : jamais un prince du caractère de Galérius n'a dû procurer le bonheur d'un peuple. Sa bravoure et son équité pouvaient inspirer, je l'avoue, quelque sécurité SECURITAS

AVGG ; mais rude dans ses regards, sauvage dans sa voix, terrible dans ses gestes, plus repoussant encore dans ses mœurs, arrogant, brutal, féroce, ennemi des sciences et de ceux qui les cultivaient, ambitieux à l'excès, ingrat au delà de toute mesure, il n'a pu que faire gémir les peuples qu'il gouvernait plus rudement que les troupeaux de bœufs et de chevaux qu'il avait conduits dans son enfance.

Telles sont les médailles d'Appoigny : elles ne sont pas sans intérêt sous le rapport historique et elles forment une série assez nombreuse des monnaies des princes qui gouvernèrent l'empire Romain depuis l'an 253, sans y comprendre Maximin I, jusque vers l'an 303. Je regrette de n'avoir pu consulter le grand ouvrage de Mionnet et savoir si, parmi toutes ces pièces, il n'y en aurait pas quelques-unes, restées inédites jusqu'à présent, et méritant de figurer parmi les raretés que cherchent les curieux. J'incline peu à le croire, parce que les petits bronzes ont été trouvés en si grande quantité, qu'on ne peut guère, aujourd'hui, espérer, dans ce module et ce métal, des pièces inédites.

Il serait maintenant d'un vif intérêt de savoir à quelle époque a été enfoui le vase d'Appoigny, quels motifs ont pu le faire ensevelir sous une maçonnerie; dans quels ateliers monétaires ont été frappées les pièces de cette collection et quelle devait être la valeur de ce trésor à l'époque de l'enfouissement, comparativement à une somme égale de la monnaie en usage de notre temps.

Mon ignorance et le manque de ressources pour m'éclairer, à cet égard, ne me permettent que de hasarder quelques lignes encore. J'ai déjà largement, beaucoup trop largement compté sur la bienveillance de mes lecteurs qui, plus d'une fois, sans doute, ont souri des interprétations téméraires et tout-à-fait conjecturales, que j'ai données à plusieurs des revers de nos médailles (1). Je les prie, toutefois, de me

(1) « Je regarde les médailles comme des enseignes dont le vrai sens est » souvent difficile à déterminer. On peut leur en donner plusieurs dont » chacun aura sa probabilité. » Lettre du P. Tournemine, Mém. de Trévoux 1704, pag. 1174.

souffrir jusqu'au bout. Ma bonne volonté m'excuse, leur savoir et leurs recherches les engageront sans doute à me redresser et j'ai souscrit d'avance à leur censure. J'ouvre la voie à tâtons, dans notre *Bulletin,* pour ce qui regarde la Numismatique; d'autres plus habiles viendront, et l'étude de cette branche si curieuse de l Histoire, cultivée avec zèle parmi nous, nous prêtera un jour son flambeau, pour éclaircir quelques-unes des obscurités que peuvent présenter les annales du pays.

Quant au second point de ces élucubrations si intéressantes, je soupçonne, avec quelque vraisemblance, que l'enfouissement des médailles d'Appoigny n'est pas le fait insignifiant d'un avare; mais le résultat des sentiments de la crainte qui troublait les esprits vers l'époque où cet enfouissement a dû être effectué.

Pourquoi?

Parce que le malheureux, esclave de l'avarice, dérobe, il est vrai, à la vue des hommes le trésor dont l'amour le tyrannise; il prend toutes ses précautions pour le garantir d'une main avide; mais il l'aime trop pour se priver du bonheur de le contempler et de la satisfaction de l'augmenter chaque jour du fruit de sa sordide épargne. Il le cache dans une cave, dans un trou, sous une pierre, au sein de la terre, au pied d'un arbre; mais il ne s'en sépare pas, il ne s'en prive pas absolument; il ne bâtit pas dessus un mur qui l'en dépossède en quelque sorte, et c'est précisément ce qu'avait fait le maître des bronzes d'Appoigny.

Or, qui peut réduire un homme à cette précaution extrême, surtout pour une somme d'une assez mince valeur? si ce n'est une crainte fondée, une appréhension légitime de la perte de tout ce que l'on possède; la menace de la ruine et de la misère.

Il me paraît assez plausible que la situation politique du pays, les dissensions ou la guerre, et l'approche de l'ennemi, ont dû, avant tout, porter à faire construire, sur l'urne d'Appoigny, le petit mur protecteur qui le cacha loin des regards pendant un espace de plus de quinze siècles.

Il s'agit de voir si les faits s'accordent avec cette conjecture et pour cela, nous devons chercher à fixer à peu près l'époque de l'enfouissement.

Qui nous la révèlera? les médailles ell s-mêmes, interrogeons-les.

Le nom le moins ancien, sorti de l'urne d'Appoigny, est celui de Maximien Galérius, qui régna conjointement avec Constance-Chlore. Ces deux princes, créés Césars l'an 292, arrivèrent à l'Empire l'an 305. par la retraite de Dioclétien et de Maximien.

Si nous ne nous sommes pas trompé, la médaille de Maximien-Hercule, au revers VOTVS X, est de l'an 296; la PAX AVGG de Galérius nous amène à l'an 297; la SALVS AVGG nous fait descendre jusqu'à l'an 304; mais son interprétation pourrait être révoquée en doute. Au moins, sera-t-il certain qu'aucune des médailles de Constance-Chlore, trouvées dans notre collection, ne nous permettra d'aller plus loin que 305, puisque aucune de ces pièces ne donne à la face du prince d'autre titre que celui de NOB. CAES. *Nobilis*, ou *nobilissimus Cæsar*.

Il est vrai, j'en ai inscrit plusieurs à Galérius avec le titre P. F. AVG. *Pius*, *Felix*, *Augustus*, qui marquerait 305 et au-dessus; mais sont-elles certainement de lui? Elles sont du nombre de ces légendes et de ces types qui conviennent également aux deux Maximien; elles prouvent donc peu, elles ne prouvent rien, et toutes celles dont les légendes de la face ne vont qu'à Galérius, n'accordent à ce prince, comme celles de son collègue, que le titre de César NOB. CAES. et doivent être antérieures à 305, cela est évident.

Le trésor a donc été caché de 296 à 305, la chose me paraît indubitable, et l'on voit que je n'abuse pas ici de l'interprétation que j'ai faite des médailles, puisque, en le prenant rigoureusement pour règle la PAX AVGG nous interdirait de remonter plus haut que 297 et la SALVS AVGG. de descendre plus bas que 303, ou 304.

Que se passait-il alors?

Des événements qui pouvaient inspirer la crainte aux habitants des campagnes et les porter à cacher leurs faibles trésors. En 296, Cons-

tance-Chlore dispersait, dans les pays d'Amiens, de Beauvais, de [illegible] et de Langres, des bandes de Francs qu'il avait fait prisonniers, ou qu'il avait tirées exprès des côtes de l'Océan, pour repeupler les Gaules ravagées, cultiver les terres et fournir des soldats aux armées de l'Empire. Quatre ans plus tard, les Allemands venaient fondre sur le pays et surprenaient ce même Constance, qui n'avait que le temps de se réfugier précipitamment dans Langres, et qui, le jour même que les habitants de cette ville épouvantée venaient de le tirer avec des cordes dans leurs murs fermés, tombait sur les barbares et leur moissonnait, en six heures, soixante mille combattants. En 303, Galérius arrachait à Dioclétien un édit fatal, et la persécution contre les chrétiens faisait couler des flots de sang dans plusieurs contrées et semait la terreur partout dans l'Empire.

Sans doute, car je ne veux pas outrer les choses pour appuyer ma thèse, sans doute ce fléau n'atteignit pas les Gaules avec autant de violence que les autres régions, parce que Constance-Chlore y régnait et que ce bon prince avait horreur du sang; mais avant la publication, des édits, les Victor, les Longin et les Félicien, ces braves soldats qui savaient, comme tous leurs compatriotes, si bien combattre pour la défense de leurs pays, étaient morts, paisibles comme des agneaux, à Marseille, pour confesser leur foi; Rictiovare avait immolé, à Soisson, deux Romains du nom le plus illustre, Crispus et Crispinianus, et puis, si la douceur naturelle du César que la Providence avait ménagé aux Gaules empêchait l'horrible effusion du sang, la terreur devait-elle être absente? Tous les maux qui accablaient l'Empire ne menaçaient-ils pas au moins ces provinces privilégiées? D'ailleurs, à quelques lieues d'Appoigny, le fondateur de l'Eglise d'Auxerre payait de sa vie, en 304, le bienfait de la lumière évangélique qu'il venait de faire briller aux yeux de nos ancêtres, et Jovinien, son lecteur, périssait, digne de lui, d'une mort aussi glorieuse et aussi cruelle. En 304 encore, Galérius, insatiable de puissance et d'une ingratitude inqualifiable, arrachait l'Empire à Dioclétien et à Maximien qui l'avaient tiré de la boue et comblé de bienfaits. Les peuples, certes, ne durent

pas croire que les vieux princes quittaient d'eux-mêmes la suprême puissance ; ils les connaissaient trop bien, pour ne pas redouter les suites d'une pareille violence; Galérius barbare, brutal, persécuteur et en quelque sorte parricide, n'était pas propre à inspirer une grande confiance, en dépit des revers de médailles SECVRITAS AVGG et FELICITAS PVBL. qu'il fit sans doute copier sur ceux de son collègue Constance à qui ils convenaient si bien.

Ces fâcheuses circonstances devaient, ce me semble, répandre la tristesse et la crainte dans toutes les régions de l'Empire, et tous ceux qui songeaient prudemment à l'avenir, dûrent prendre leurs précautions pour y pourvoir. C'est donc une conjecture raisonnable et fondée de penser que ces causes indiquent assez, et le motif, et l'époque que nous assignons à l'enfouissement des médailles d'Appoigny.

Il est plus difficile, pour ne pas dire impossible, d'indiquer les ateliers monétaires où elles furent fabriquées, ce qui serait pourtant d'un vif intérêt ; ce qui rendrait plus solides les interprétations qu'on essaie d'établir. Mais on sait bien peu à cet égard.

On ne peut, jusqu'à présent, désigner que quelques villes dans les Gaules, dont on connaisse les marques ou différents monétaires, qui indiquent leurs ateliers : Amiens, Arles, Arras, Lyon, Trèves... Est-ce à dire que les Romains n'avaient pas établi d'autres ateliers dans les contrées de la Gaule, eux qui fabriquaient une si prodigieuse quantité de monnaies pour satisfaire d'insatiables avidités et souvent pour payer l'Empire, qu'achetaient, au plus offrant tant d'empereurs éphémères? Non sans doute. Ces officines ont dû exister en grand nombre. Mais, outre que toutes n'étaient pas dans les Gaules, même pour les princes dont nous pouvons légitimement revendiquer les monnaies, comme nous l'avons vu pour Probus à la SISCIA · PROBI AVG., « Il est à croire, dit le savant M. Cartier (1), que ces pièces sortoient d'ateliers monétaires organisés dans l'armée même, et la suivant dans

(1) Revue de la Numism. franç., année 1836 (tome 1) page 159.

ses campements; elles sont d'une fabrique très-prompte, au marteau, sur des flaons chauffés; les coins étoient fragiles, mais faciles à renouveler, à la vérité toujours avec des différences, parce qu'il n'existoit pas, alors, des moyens de reproduction identiques, ce qui explique l'excessive variété de ces monnoies. Les *differents* dont je viens de parler n'existoient pas encore. On y trouve des chiffres ou des lettres isolées, qui sont peut-être la marque du chef monétaire, ou de la légion pour laquelle on monnoyoit. Sans cette fabrication, presque permanente, comment expliqueroit-on la quantité de médailles et la variété de types, au nom de princes qui ont régné si peu de temps? »

Ici se présente une question qui nous intéresse ; on me dira : puisqu'il est probable qu'outre les cinq villes nommées plus haut il y en avait encore d'autres dans les Gaules où l'on frappait les monnaies de l'Empire, qui empêcherait de penser qu'Auxerre ait été de ce nombre? Et ne serait-il pas possible que les petits bronzes d'Appoigny vinssent des ateliers de l'ancien Autricus?

J'aime assez notre ville pour éprouver le désir de pouvoir répondre affirmativement à ces questions; mais je ne suis pas de ceux qui veulent à tout prix illustrer les lieux qui leur sont chers et auxquels ils éprouvent le besoin de payer un tribut de reconnaissance. Rien ne me permet d'affirmer; voici pourtant des faits qui décideraient peut-être des panégyristes moins timides que moi.

Sans aller chercher Auxerre dans une antiquité excessivement reculée et sans renouveler les querelles des savants sur le *Vellaudunum* de Jules César, l'origine de cette ville ne s'oppose nullement à l'existence d'un atelier monétaire dans ses murs, au IIIe siècle de notre ère; et plusieurs inscriptions, trouvées à différentes époques dans les débris de nos anciens murs, établissent suffisamment que, dès le temps du Dictateur, *Autricus*, ou *Autosidorum* n'était pas sans importance.

Une de ces inscriptions lapidaires porte :

CAI. VIBIO. COS.

une autre :

AVLVS. HIRTIVS. ET. CAIVS. VIBIVS. PANSA.

Or, les deux personnages qu'elles rappellent étaient Consuls l'an de Rome 711, 43 avant J.-C. L'itinéraire d'Antonin place Auxerre, *Autissiodorum*, sur la route militaire, et Ammien Marcelin dit que Julien s'arrêta dans cette cité pour y faire rafraichir son armée; c'était en 356 « ....Percurso eodem itinere, Autosidorum pervenit. Ubi brevi, » sicut solebat, otio cum milite recreatus, ad tricassinos tendebat (1). »

Que ces témoignages indiquent une assez grande importance pour supposer dans la ville un atelier de premier ordre, un atelier semblable à ceux de Trèves, de Lyon, d'Arles, etc. Je ne le pense pas; mais les savants ont reconnu qu'outre « de grands ateliers monétaires sous la domination romaine, on doit... supposer que les gouverneurs des provinces avoient de petites fabriques de monnoies destinées à la la solde des troupes et suivant l'armée (2); » et ils ont appuyé cette conjecture par des découvertes de moules à médailles, faites sur divers points de la France. A Damery, par exemple, dans le département de la Marne, on découvrit, en 1830, avec une grande quantité de pièces d'argent et de cuivre, des moules en terre cuite et des instruments propres à la fabrication des monnaies romaines.

On ne révoquera pas en doute que l'ancienne *Bibé* sur les ruines de laquelle a été bâti Damery n'ait eu dans ses murs un atelier de monnaies romaines.

Eh bien! serait-on incroyable, si l'on disait qu'Auxerre a dû posséder une de ces officines moins importantes qui suivaient les gouverneurs des provinces, ou au moins les armées, quand on aura rappelé que, dans les restes d'une rue romaine, entre l'Yonne et la voie Agrippa, on découvrit le 17 juillet 1799, « un fourneau construit en pierres du pays. L'intérieur était couvert de suie; il y avait dans la cheminée, six coins monétaires entourés de vert-de-gris, de la forme d'un cône de cinq à six centimères de hauteur (3). » Deux de

(1) Lib. XVI, pag. 108 Hist. Avg. tom. IV.
(2) Revue de la Numis., 1836 (tom. 1) page 41.
(3) Recherches hist. sur Auxerre par Leblanc, pag. 38-39.

ces moules, dont j'ai obtenu de prendre les empreintes, représentent la face de Tibère et le revers PONTIF MAXIMVS.

Ajoutons encore que des trouvailles assez considérables de monnaies romaines ont été faites en différents temps, à Auxerre et sur divers points du département. Sans parler des anciennes, il nous suffira de citer celles de Charbuy, de Toucy, de Montacher, la nôtre et enfin celle de Migennes, qui a enrichi le cabinet de la Société de près de cinq cents pièces d'argent, ou de billon. Enfin, Leblanc, dans son *Traité des monnoyes de France*, cite plusieurs deniers fabriqués à Auxerre, sous les rois de la première et de la seconde race. N'apercevrait-on pas, dans tout cela, les marques assez visibles d'un atelier monétaire fondé chez nous sous les premiers Empereurs de Rome et y conservant ses priviléges jusqu'à nos comtes qui, eux aussi, battirent monnaie?

De plus habiles que moi discuteront ce point de notre histoire et le décideront. Quant à nos médailles d'Appoigny, elles ne paraissent pas provenir de là, et elles ne sauraient, jusqu'à plus ample connaissance devenir une preuve à l'appui de cette thèse curieuse.

J'y ai trouvé une centaine de marques différentes; des emblêmes, des chiffres, des lettres isolées, ou réunies, ou jointes à des chiffres. Mais impossible d'y rien saisir qui indique une note caractéristique appartenant à Auxerre.

Dans les médailles de Dioclétien, le revers n° 7, GENIO POPVLI ROMANI, à l'exergue, au différent de Trèves, TR.

Dans celles de Maximien-Hercule, la CLARITAS AVGG, a une variété de la même marque, PTR ; c'est le n° 7. Le n° 16 est du même lieu et semblable.

Ces trois médailles sont les seules dont on puisse déterminer les ateliers monétaires. Encore, on ne saurait affirmer qu'avec le différent de Trèves elles ne proviendraient pas d'un autre atelier que de celui de cette ville, puisque, dans la trouvaille de Damery, il s'est rençontré un grand nombre de petits bronzes des monnaies de Trèves, Lyon, Arles, Aquilée, Scisey et Rome. Toutes les autres pièces de notre trésor sont

d'ateliers étrangers ou inconnus. Plusieurs ont la lettre A simplement pour exergue; mais ce caractère n'indique pas plus Auxerre qu'Arles, qui marque ARL. PAR. PARL. SAR. SARL., ou Amiens, AMB.; ou Arras, ATR. Si nous osions voir la marque d'Auxerre dans cette lettre unique, B, que nous trouvons sur d'autres, pourrait bien nous mener à une autre conjecture plus folle en cherchant à les attribuer à l'ancienne *Bandritum*, Bassou, dans le voisinage duquel elles ont été recueillies, puisque Appoigny est entre Auxerre et Bassou, et bientôt nous irions faire frapper à Toucy, *Tociacus*, celles qui auraient un T pour exergue (1).

De plus, nos pièces d'Appoigny donnent l'A et le B, dès le règne de Gallien, et, à l'exception de Lyon et de Nîsme, ce n'est qu'à partir du règne de Constance-Chlore que les médailles commencent à offrir à l'exergue la marque des villes Gauloises qui possédaient des ateliers monétaires. Ainsi, nos efforts et nos recherches seraient stériles, si nous prétendions vouloir expliquer ce nombre si varié d'exergues qu'elles présentent. Elles seront longtemps encore, et toujours probablement, d'inexpliquables hiéroglyphes.

Il ne serait guère plus facile de déterminer, avec précision, la valeur numérique du petit trésor d'Appoigny. On sait, il est vrai, que l'*argenteus*, autrement le *denarius*, ou denier romain, pouvait valoir, au temps d'Auguste, dix des pièces que nous appelons grands bronzes, vingt ou vingt-quatre du module inférieur, le moyen bronze, et peut être quarante-huit ou plus, selon le module, des pièces qui portent parmi nous le nom de petit bronze.

Mais, 1° ces petits bronzes eux mêmes varient de grandeur dans notre collection.

2° Les uns ont été saussés, les autres paraissent ne l'avoir pas été.

3° A partir du règne de Claude-le-Gothique jusqu'à celui de Dioclétien, il n'existe pas de deniers d'argent; ils sont au moins fort dou-

(1) T est une des marques de Trèves. *Voyez* l'Histoire monét. de la province d'Artois, par M. Hermand, page 10.

teux et ceux que l'on a cités n'ont dû être qu'en petit bronze saussé.

Il résulte de là que la valeur numérique de ces pièces a pu varier considérablement, et avoir, surtout au temps des princes à l'effigie desquels on ne retrouve pas de deniers d'argent, une valeur beaucoup plus grande.

En ne leur donnant que celle que nous avons indiquée pour l'époque d'Auguste, le trésor d'Appoigny n'eût guère valu que 125 deniers; le denier valant à peu près quarante petits bronzes. Mais j'ai mis au trébuchet des deniers Romains et des monnaies modernes, et j'ai trouvé que le petit module équivaut à 75 cent., et le grand module à 1 fr., sans estimer le titre qui, au temps d'Auguste, était supérieur pour les monnaies Romaines; mais qui, depuis, fut de beaucoup inférieur à celui de nos pièces de 25, de 50 cent. et de 1 fr. Le trésor aurait donc pu équivaloir à 125 de nos pièces de 75 cent, ou même de 1 franc.

Mais cette somme était-elle, alors, plus ou moins considérable pour son possesseur, par rapport au prix des choses nécessaires à la vie?

Il y aurait un curieux travail à faire à propos de cette question; mais outre le temps et les études qu'il exigerait, il nous entraînerait trop loin Les curieux qui voudraient l'entreprendre, ne liraient pas sans fruit le chapitre X des *Recherches sur la valeur des Monnoies* par Dupré-Saint-Maur, et deux articles fort intéressants de la *Revue Numism.*; l'un de M Cartier, tom. 1, p. 242; l'autre de M. Peyré, tom. 11, p. 28.

Il est dit dans le premier: « A leur arrivée dans les Gaules, les Francs, en adoptant une foule d'usages romains, durent, dès le principe, adopter leurs monnoies; s'ils changèrent les types, ils durent faire une concession aux anciennes habitudes du pays conquis et conserver à leurs monnoies propres le poids et la valeur de celles des Romains, comme ils en conservèrent le nom.» Eh bien, sous les Mérovingiens, on avait, selon M. Peyré:

Pour 2 deniers 1 boisseau d'orge.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Pour | 3 | deniers | 1 | boisseau de seigle. |
| Pour | 4 | deniers | 1 | boisseau de froment. |

Selon M. Cartier :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Pour | 24 | deniers | 1 | bœuf. |
| Pour | 12 | deniers | 1 | vache. |
| Pour | 36 | deniers | 1 | jument. |
| Pour | 72 | deniers | 1 | cheval. |

Et du temps de Martial, comme ce poète le dit (liv. XII, Ep. 76), l'amphore de vin ne coûtait que 20 as (2 deniers), et le boisseau de blé 4 as (1).

Amphora vigessis, modius datur ære quaterno,
Ebrius et crudus nil habet agricola.

Il serait inutile de multiplier les exemples ; le lecteur peut, rien qu'avec ces faibles données, apercevoir la valeur à peu près présumable des monnaies Romaines d'Appoigny, pour celui qui les avait si soigneusement enfouies.

L'abbé DURU.

(1) Le *modius* valait 8 litres, 6 décilitres, 3 centilitres, 1 millilitre ; le boisseau de notre temps, 13 litres, 8 millilitres.

# Géologie.

## ETUDES SUR LES ECHINIDES

### FOSSILES DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

*Notions préliminaires.*

L'étude des échinides offre à l'observateur un puissant intérêt : bien que placés sur les degrés presqu'inférieurs de l'échelle zoologique, ces animaux radiaires ont, depuis longtemps, fixé l'attention des naturalistes, par la multiplicité de leurs espèces, par la diversité toujours gracieuse de leur forme, par la singularité de leur structure et de leur organisation intérieure. Mais c'est surtout sous le rapport paléontologique qu'il est intéressant d'étudier les échinides. Leur apparition remonte à l'époque de la formation du terrain carbonifère (1). Depuis ces temps géologiques jusqu'à nos jours, ils ont traversé la série des terrains, modifiant à l'infini leur forme et laissant, dans chaque étage, des espèces et quelquefois des genres caractéristiques.

Les terrains du département de l'Yonne sont riches en échinides. Dans une suite d'articles, nous nous proposons d'examiner, sous le double point de vue de la zoologie et de la géologie, les nombreuses

(1) Agassiz, cat. rais. des éch., annales des sciences nat., 3e série, tome VII, année 1846.

espèces qu'on y a recueillies ; mais avant de commencer un travail analytique de cette nature, il nous a semblé utile de le faire précéder de quelques idées générales, dont la connaissance est indispensable pour l'étude de ces êtres curieux.

Jetons d'abord un un coup-d'œil rétrospectif sur les principaux travaux dont les échinides ont été l'objet.

Aristote qui, par son vaste génie et l'importance des ouvrages qu'il a laissés, domine tous les naturalistes de l'antiquité grecque et latine, consacre, dans son histoire des animaux, plus d'un chapitre à l'examen des échinides, auxquels il donne le nom d'Εχινος (échinus, oursin) ; il en distingue plusieurs espèces et mentionne des observations très-justes sur leur test, leurs piquants, leurs machoires et leurs ovaires ; mais il se trompe en les classant parmi les mollusques multivalves (οστρακοδερμα) (1).

Pline, dont l'ouvrage sur l'histoire naturelle n'est qu'une savante et laborieuse compilation, se borne, en ce qui concerne les oursins, à traduire les observations d'Aristote, tout en rapprochant cependant ces animaux des crustacés (2).

Dans le seizième, dans le dix-septième siècle, les quelques auteurs qui s'occupèrent des échinides, tels que Rondelet (3), Gesner (4), Aldrovande (5), continuèrent les erreurs de leurs devanciers, et les laissèrent, tantôt parmi les crustacés, tantôt parmi les mollusques.

Au commencement du dix-huitième siècle parut le *systéma naturæ* de Linnée. Cet ouvrage apporta dans la science, en en réformant la nomenclature, une véritable révolution. Dans ce vaste ensemble, les

(1) Aristote, Aristotelis opera omnia (Paris, 1534).
(2) Pline, histoire des animaux (Lefévre, Paris, 1847).
(3) Rondelet, libri de piscibus (Lyon, 1554).
(4) Gesner, de rerum fossilium lapidum et gemmarum, etc. (Zurich, 1565).
(5) Aldrovande, historia naturalis (Bologne, 1599).

échinides ont leur place ; ils forment un seul genre et sont rangés encore parmi les mollusques, dans la classe des vers testacés (1).

La création d'un seul genre pour une famille dont le nombre des espèces augmentait chaque jour, rendait leur distinction très-difficile; afin de remédier à cet inconvénient, Klein publia, en 1734, une nouvelle classification des oursins vivants et fossiles, et les répartit en dix genres, presque tous adoptés aujourd'hui (2).

Klein, ainsi que Leske, son savant commentateur, laissa les oursins parmi les testacés.

Frédéric Muller, de 1776 à 1789, donna plusieurs travaux importants qui contribuèrent à l'avancement de la zoophytologie ; il apporta de nombreuses modifications au système de Linnée; toutefois, il adopta sa classe des vers, la divisa en cinq ordres, et le quatrième, celui des *vermes testacea*, comprend encore les oursins (3).

En 1777, Scropoli sépara enfin les oursins des mollusques, et les réunissant aux asteries et aux polypiers, il en fit une section particulière (4).

Vers 1779, Blummenbach établit sous le nom de *crustacea*, un ordre distinct pour les oursins et pour les asteries (5).

Depuis Linnée, les observations s'étaient multipliées ; des travaux plus ou moins importants avaient été publiés; des faits nouveaux étaient venus, en grand nombre, enrichir la science, et l'œuvre du naturaliste Suédois demandait à être révisée, lorsque parut, en 1816, le règne animal de Georges Cuvier, ouvrage capital qui présente une classification complète de tous les animaux, d'après leur organisation et leurs affinités naturelles, et qui restera toujours comme un monu-

(1) Linnæus, systema naturæ, (1735).

(2) Klein, naturalis dispositio échinodermatum (Dantzig, 1734).

(3) Oth. Fred. Muller, zoologiœ daniœ prodomus (Copenhague, 1776). — Zoologia danica, (1788).

(4) Scropoli, introductio ad historiam naturalem (Prague, 1777).

(5) Blummenbach, manuel d'histoire naturelle (Gothengue, 1779).

ment du génie de son auteur. La classe des zoophytes fut entièrement refondue, et cette fois, enfin, les oursins occupèrent une place zoologique, en rapport avec leur organisation.

A peu près à la même époque, Tiedman publiait une belle monographie anatomique des astéries, des oursins et des holothuries (1), et Lamark donnait la première édition des animaux sans vertèbres. Il y décrivait toutes les espèces d'oursins, et multipliait avec raison le nombre des coupes génériques.

Depuis cette époque jusqu'à nous, les échinides vivants et fossiles observés successivement, et sous le rapport de leur organisation, et sous celui de leur classification, ont été l'objet de travaux partiels ou généraux qui ont répandu de vives lumières sur cette partie de l'actinologie.

Delle Chiaje, en 1828, publia, sur l'anatomie des oursins, des observations pleines d'intérêt (2).

Goldfuss, en 1829, décrivit un grand nombre d'espèces fossiles dont la plupart étaient nouvelles (3).

L'année suivante, parut l'article zoophytes du dictionnaire des sciences naturelles, article dans lequel M. de Blainville présente un travail d'ensemble sur les échinides, et mentionne leurs nombreuses espèces (4).

De 1835 à 1837, M. Desmoulins publia plusieurs mémoires spécialement consacrés à l'étude des échinides. Le dernier, appliqué à l'examen critique des espèces, contribua beaucoup à éclaircir la synonimie devenue déjà si embrouillée et si obscure (5).

(1) Tiedman, anat. de l'ast., de l'oursin et de l'holoth (Landshut, 1805).

(2) Delle Chiage, mém. sur l'hist. nat. des an. sans vert. du royaume de Naples (1823).

(3) Goldfuss, petrefacta allemana (1829).

(4) De Blainville, dict. des sciences nat., t. 60 (Levrault, édit., 1830).

(5) Charles Desmoulins, synonimie générale (extr. des actes de la soc. lin, à Bordeaux, livre IX, sept. 1837).

A peu près à la même époque se produisirent les premiers travaux de M. Agassiz, sur les échinides. Son prodrome, d'une monographie sur les échinodermes (1), est le commencement d'une série d'études. L'illustre professeur de Neufchâtel, envisageant les échinides sous un nouveau point de vue, apporta de profondes modifications dans les méthodes adoptées, s'aidant, pour certaines parties, du concours de MM. Desor et Valentin, il publia successivement la description des échinides fossiles de la Suisse (2), puis ses belles monographies des salenies (3), des scutelles (4), des galerites (5), des dysaster (6), et un travail complet sur l'anatomie du genre echinus (7). L'année dernière, enfin, il fit paraître dans les annales des sciences naturelles (8), de concert avec M. Desor, son catalogue raisonné des familles, des genres et des espèces de l'ordre des échinides, travail général où toutes les observations antérieures sont résumées, où toutes les découvertes nouvelles sont mentionnées, et qui, dans l'état actuel de la science, complet au point de vue de la classification, est appelé à servir de base à toutes les études qui seront faites sur les échinides.

Les échinides font partie de la classe des échinodermes. Dans son dernier travail, M. Agassiz prenant en considération la position relative de la bouche et de l'anus, et la présence ou l'absence d'un appareil masticatoire, les a divisés en quatre familles : les cidarides, les clypéastroïdes, les cassidulides et les spatangoïdes.

(1) Agassiz, prod. d'une monog. sur les éch., extr. du premier volume des mém. de la soc. de Neufchâtel.

(2) Agassiz, descript. des éch. foss. de la Suisse (extr. des mém. de la soc. hist. des sciences nat., 1840).

(3) Agassiz, monographie des salenies (Neufchâtel, 1838).

(4) Agassiz, monographie des scutelles (Neufchâtel, 1840).

(5) Desor, monographie des galérites (Neufchâtel, 1842).

(6) Desor, monographie des dysasters (Neufchâtel, 1842).

(7) Valentin, anatomie du genre échinus (Neufchâtel, 1841).

(8) Agassiz et Desor, annales des sciences nat., t. VI, décembre 1846, t. VII, mars 1847, t. VIII, juillet 1847. La fin n'a n'a pas encore paru.

Des cidarides aux spatangoïdes, il existe une gradation organique très-sensible. Le type, parfaitement symétrique et rayonné des premiers, se modifie peu à peu, jusqu'à ce qu'il arrive à la forme elliptique et allongée des spatangoïdes.

## CIDARIDES.

Nous nous occuperons d'abord de la famille des cidarides qui, en raison même de la forme radiaire et circulaire des individus qui la composent, occupe le rang le plus inférieur dans l'ordre des échinides. Nous nous étendrons, de préférence, sur l'organisation des cidarides qui, plus que les autres, ont été l'objet de travaux importants. Leur étude sera notre point de départ, et, en ce qui concerne les autres types, nous n'aurons que des modifications à constater. Nous prendrons le plus souvent pour exemple, l'*échinus lividus* de la Méditerranée que nous avons été à même d'observer sur les rivages de la Corse où il est si abondant, et à l'anatomie duquel M. Valentin, sous la direction de M. Agassiz, a consacré un volume tout entier (1).

La partie essentielle des cidarides, comme de tous les échinides, la seule qui puisse se conserver dans les collections, la seule qui, après avoir traversé les révolutions du globe, se retrouve aujourd'hui dans les couches de la terre (2), c'est le test; aussi, cette partie sera-t-elle tout d'abord l'objet de notre examen.

Le test des cidarides affecte une forme sphérique et quelquefois légèrement pentagonale, à l'exception du groupe des échinomètres chez

(1) Le travail de M. Valentin nous a été d'un très-grand secours; nous y avons puisé de nombreux documents et nous nous hâtons de le reconnaître une fois pour toutes, ne voulant pas multiplier à chaque instant les notes et les renvois.

(2) Indépendamment du test, on rencontre souvent dans le coral-rag de Châtel-Censoir et de Druyes, des débris de l'appareil masticatoire si puissant des cidarides.

lesquels cette forme devient elliptique. Ce test, plus ou moins épais, plus ou moins solide, est de nature calcaire ; il est formé de plaques polygones qui s'articulent entre elles, et le partagent en dix segments, dont cinq prenant le nom d'aires ambulacraires, et cinq celui d'aires interambulacraires. Chaque aire est formée de deux rangées de plaques.

Les aires ambulacraires et interambulacraires alternent entre elles et sont séparés par dix zônes de petites plaques, à travers lesquelles s'ouvrent les pores respiratoires et qui sont désignées sous le nom d'ambulacres.

Le test de l'oursin se compose donc de vingt zônes distinctes ; ces zônes partent du sommet où elles sont très-étroites, s'élargissent insensiblement jusqu'au milieu de la circonférence, puis se retrécissent en arrivant près de l'ouverture buccale, et, par leur disposition symétrique, donnent à tous les cidarides cet aspect rayonné qui les caractérise.

Outre ces plaques qui constituent l'ensemble du test et auxquelles M. Desmoulins a donné le nom de *plaques coronales*, il en existe d'autres encore qui, placées au sommet de la face supérieure des cidarides, ont été appelées *plaques apiciales*.

Les plaques apiciales sont disposées autour de l'anus ; ce sont : les plaques anales, les plaques ovariales et les plaques ocellaires ou interovariales.

Les premières, dont le nombre varie ainsi que les dimensions, correspondent à l'orifice anal ; elles sont placées à l'intérieur et se replient au gré de l'animal pour livrer passage aux matières fécales.

Les plaques ovariales, au nombre de cinq, sont les plus grandes ; leur forme est irrégulièrement pentagonale et chacune est percée, près du sommet, d'un trou génital dont le but, à l'époque du frai, est de donner une issue, suivant le sexe de l'oursin, aux œufs ou à la liqueur fécondante. Les plaques ocellaires, beaucoup plus petites, sont situées à la base des plaques ovariales, avec lesquelles elles alternent.

Elles sont également percées d'un trou où sont logés des organes que M. Agassiz a regardés comme les yeux.

La réunion des plaques ovariales et occellaires, ordinairement au nombre de dix, constitue l'appareil oviducal qui prend, suivant les genres, une plus ou moins grande extension.

Les plaques coronales et les plaques apiciales elles-mêmes sont recouvertes de tubercules ou mamelons destinés à recevoir les piquants. On distingue deux espèces de tubercules : les tubercules principaux et les tubercules miliaires ; les premiers sont peu nombreux, quelquefois très-gros et toujours disposés en séries verticales qui descendent du sommet à la bouche. Les tubercules miliaires sont plus petits, beaucoup plus nombreux et le plus souvent disséminés au hazard autour des tubercules principaux. Les tubercules s'élèvent au milieu d'une zône unie, plus ou moins étendue ; leur base est lisse ou crénelée, et le mamelon qui les termine est perforé ou non-perforé.

Les tubercules principaux varient de grosseurs suivant les genres et les espèces. Les aires ambulacraires en sont parfois entièrement dépourvues ; le plus ordinairement, cependant, elles sont ornées de tubercules plus petits que ceux des aires intérambulacraires. Sur un même individu, les plus gros tubercules se trouvent vers le centre de la circonférence, les plus petits au sommet et autour de l'ouverture buccale.

A chaque tubercule s'adapte un piquant dont la taille correspond ordinairement à celle du tubercule qui le supporte. Les piquants se composent de deux parties distinctes : 1° la baguette, 2° la partie condyloïde ou la tête. La baguette de forme plus ou moins allongée, plus ou moins renflée, est libre. La partie condyloïde, entourée d'un bourrelet et concave à la face inférieure, s'articule avec le piquant ; elle est séparée de la baguette par une espace lisse qui varie d'étendue suivant les espèces.

Les piquants éprouvent dans leur forme les modifications les plus nombreuses ; les uns sont allongés, cylindriques, fusiformes, aciculés ; d'autres sont comprimés, spatuliformes, triangulaires ;

tantôt, au contraire, ils sont renflés, pyriformes, claviformes, et quelquefois, tellement applatis qu'ils ressemblent à de petites plaquettes. Les ornements qui les recouvrent ne sont pas moins variés ; leur surface est garnie de stries plus ou moins fines, de granules, d'épines, d'aspérités plus ou moins proéminentes, disposées tantôt en lignes symétriques, tantôt disséminées au hazard. Un même individu est souvent armé de piquants dissemblables entre eux et par leur grosseur, et par leur forme ; c'est ainsi que les piquants qui entourent l'ouverture buccale, ne ressemblent point à ceux qui garnissent la face supérieure, que ceux des aires ambulacraires sont quelquefois différents de ceux des aires interambulacraires.

Les piquants sont réunis au test, non-seulement à l'aide des muscles qui les retiennent; mais encore ils se trouvent emboîtés, en quelque sorte, dans une capsule articulaire ou membrame ligamenteuse très-forte qui, garnissant et le tubercule et la tête du piquant, empêche ce dernier de se désarticuler. La capsule articulaire, les muscles du piquant sont en outre recouverts par la menbrane externe pimentée qui s'étend à leur surface comme une peau et pénètre les piquants eux-mêmes.

Les relations qui existent entre le test et les piquants, permettent à l'animal, sans doute à l'aide de contractions musculaires, de leur imprimer certains mouvements. Aussi, un grand nombre d'auteurs ont-ils envisagé les piquants, comme servant à la locomotion des oursins ; mais les observations ont démontré, et M. Valentin cite plusieurs faits à l'appui, que le siége principal de cette fonction se trouve, non pas dans les piquants, mais bien dans les tubes ambulacraires.

Les aires ambulacraires, ainsi que nous l'avons déjà dit, sont bordées par des zônes porifères appelées ambulacres ; souvent même on étend cette dénomination, et on désigne sous le nom d'ambulacres, non-seulement les zônes porifères, mais l'espace qu'elles circonscrivent. Sur tous les individus de la famille des cidarides, les zônes porifères sont au nombre de dix et forment des lignes verticales, tantôt droites, tantôt sinueuses, qui partent du sommet dorsal de l'oursin et convergent

à la bouche. Les pores qui les constituent sont des petits trous allongés, percés obliquement de dehors en dedans ; leur disposition est loin d'être constante ; quelquefois ils sont rangés deux à deux et par simples paires ; d'autres fois on en compte deux, trois, quatre, cinq et jusqu'à dix paires, formant des séries, tantôt régulières et horizontales, et tantôt obliques, arrondies et parfois disséminées au hazard. Quels que soient, du reste, leur disposition et leur nombre, ils sont relativement beaucoup plus abondants aux approches de la bouche et beaucoup plus rares vers le sommet.

Chaque pore livre passage à un tube membraneux, connu sous le nom de tube ambulacraire. Ces organes, qui jouent un si grand rôle dans l'organisation des échinides, non-seulement correspondent à chaque pore, mais se retrouvent encore quoiqu'en bien moins grand nombre, fixés à la membrane buccale où ils prennent le nom de suçoirs buccaux.

Chaque tube ambulacraire est composé d'une tige molle, flexible, essentiellement contractile, et d'une ventouse qui paraît un peu plus dure et dont la consistance est due à la présence d'un squelette calcaire, visible seulement au microscope ; la ventouse et la tige qui la soutient sont perforées.

Les tubes ambulacraires s'étendent et se contractent au gré de l'animal. Lorsque l'oursin est plongé dans l'eau de la mer, les tubes, surmontés de leurs ventouses, s'allongent et s'agitent, et leur longueur dépasse quelquefois celle des piquants eux-mêmes ; mais après la mort de l'animal, lorsqu'il est à sec ou conservé dans l'esprit de vin, les tubes se rétractent et ils sont à peine apparents.

Les tubes ambulacraires ont été, de la part des naturalistes, l'objet d'études approfondies, et il est résulté de leurs observations que ces organes curieux étaient appelés à remplir, dans la vie de l'oursin, une double fonction; ils communiquent avec les feuillets branchiaux, placés à la face interne du test, à côté des rangées de pores ambulacraires, et contribuent à la respiration de l'animal.

Ils servent, en outre, à la locomotion.

A l'aide des ventouses qui garnissent ses tubes, l'oursin adhère plus ou moins fortement aux corps qui se trouvent près de lui; s'il veut progresser, il fixe en avant ses ventouses et relâche les plus éloignées, et par cette reptation successive, il se meut au fond de la mer et sur les parois des rochers.

A la surface du test des cidarides, il existe encore de petits appendices particuliers auxquels F. Müller (1), qui les a décrits pour la première fois, a donné le nom de pédicellaires. Envisagés longtemps comme des animaux parasites, comme des zoophytes dont l'existence était indépendante de celle de l'oursin, les pédicellaires ont été regardés par MM. Forbes et Valentin, comme des organes spéciaux, appartenant à l'individu sur lequel ils se développaient, sans que cependant ces naturalistes aient pu indiquer les fonctions qu'ils étaient appelés à remplir. Irrégulièrement disséminés sur le test et sur la membrane buccale, les pédicellaires sont très-variables dans leur forme et se composent ordinairement d'une tige longue et grêle, sur laquelle est fixé un renflement qui ressemble à un bouton hemisphérique; la tige et le renflement qui la surmonte sont formés par une substance molle, entourant un squelette calcaire intérieur.

Au milieu de la face inférieure du test de tous les cidarides se trouve une ouverture circulaire, variable dans sa grandeur et à laquelle des échancrures plus ou moins prononcées donnent une apparence polygonale; les bords de cette ouverture sont garnis par une membrane solide qu'on désigne sous le nom de membrane buccale, et qui, percée au centre par l'ouverture de la bouche, livre passage à l'extrémité de la charpente dentaire. Cette charpente, vulgairement appelée lanterne d'Aristote (2), se compose de cinq parties symétriques qui, à leur extrémité, sont armées chacune d'une dent. Cette lanterne est calcaire,

(1) O. F. Muller, zoolog. danica fasc 1, p. 16 (édit. allem., p. 53-55).

(2) Cet appareil osseux a quelque ressemblance avec une lanterne à cinq pans. Cette comparaison a déjà été saisie par Aristote, de là le nom de Lanterne d'Aristote.

d'une structure très-compliquée et composée de pièces distinctes auxquelles les anatomistes ont donné des noms particuliers (1). Ces pièces sont unies par des ligaments, par des muscles nombreux que l'animal contracte à son gré. La lanterne tout entière est recouverte d'une peau mince et transparente.

Le pourtour de l'ouverture buccale est armé, aux angles internes des zônes porifères, de deux branches solides, destinées à supporter la lanterne. Ces soutiens calcaires ont reçu le nom d'auricules; tantôt ils sont soudés à l'extrémité et tantôt ils ne le sont pas.

C'est au travers de l'appareil masticatoire dont nous venons de parler, et le long des parois internes du test que se développe le canal alimentaire des cidarides. Le pharinx commence immédiatement au-dessous de l'extrémité des dents et pénètre dans la lanterne. Après l'avoir traversée, le canal alimentaire reçoit le nom d'œsophage qu'il conserve quelque temps, pour prendre celui d'intestin proprement dit, quand il longe les parois du test, auxquels il est attaché à l'aide de filets et de membranes; il y décrit de nombreux circuits, jusqu'à ce qu'il aboutisse à l'ouverture anale.

On a étudié les matières contenues dans les organes digestifs, car de cet examen devait résulter la connaissance des substances qui servent à la nourriture des cidarides. Cependant, les opinions des naturalistes sont encore partagées sur ce point. Tiedman trouva, dans l'intérieur d'un echinus, des fragments de crustacés et de petits tests d'univalves (2). Cuvier prétend que ces animaux vivent de zoophytes et de petits coquillages (3). M. Blainville, au contraire, pense que les cidarides se nourrissent plutôt de matières végétales, et ce qui vient à

(1) Chacune des parties qui composent la lanterne comprend cinq pièces distinctes, ce sont : 1° la *dent*, proprement dite; 2° la *plume dentaire*; 3° la *pyramide*, qui sert de support à la dent; 4° la *faux*; 5° le *compas*.

(2) Tiedman, loc. cit.

(3) Cuvier, anat. comp., t. v, p. 403, 2e édit.

l'appui de son opinion, c'est qu'il est un grand nombre d'espèces qui se rencontrent toujours au milieu des fucus.

Nous n'aurons que peu de mots à dire sur le système vasculaire et le système nerveux des cidarides. Nous étendre sur ce sujet serait empiéter sur le domaine des anatomistes. L'observation a démontré que le sang des cidarides, tantôt roux, tantôt violet, tantôt jaune, variait de couleur suivant les espèces, et que ce sang se coagulait facilement par l'action de l'alcool. A cet égard, les échinides sont les derniers êtres dont le sang montre une organisation compliquée de globules.

M. Valentin a reconnu, chez l'échinus lividus, l'existence d'un cœur situé près de l'œsophage. C'est un organe allongé, un peu effilé vers le haut, plus renflé vers le bas, et susceptible de se contracter et de se dilater. De ce cœur, suivant lui, s'échappent des canaux artériels qui, se divisant et se ramifiant de tous côtés, portent le sang dans les divers organes, puis se répartissent en veines multipliées dans les feuillets branchiaux pour s'y transformer de nouveau en sang artériel et retourner au cœur.

Quant au système nerveux, on a constaté aussi son existence chez les cidarides ; il y apparaît sous la forme de filets blancs et déliés qui tapissent, et la paroi interne du test, et les principaux organes.

Un dernier point concernant l'organisation des cidarides nous reste encore à traiter, et bien qu'il soit, malgré les observations des naturalistes, entouré d'une grande obscurité, nous ne pouvons le passer sous silence. Nous voulons parler de la génération et de l'embryologie.

Les oursins ont longtemps été regardés comme des animaux hermaphrodites. Cependant, aujourd'hui, la dualité des sexes reste démontrée, et il existe entre les oursins mâles et les oursins femelles cette différence essentielle que les uns contiennent des œufs destinés à être fécondés, les autres des spermatozoïdes propres à opérer la fécondation. Mais, chez les uns et les autres, ces organes ont une apparence à peu près identique, et se présentent sous la forme de cinq rayons de couleur brune ou orangée, et qui se tumifient considérable-

ment. quand, avec le printemps, vient le moment de la reproduction (1). Les rayons sont fixés, comme une étoile, à la surface interne de la partie supérieure du test, et chacun d'eux est terminé par un canal cylindrique qui aboutit aux orifices des plaques génitales; ce canal, suivant les individus, sert à transmettre au dehors, ou les œufs, ou la liqueur fécondante. Les observations de M. Derbès (2) tendent à démontrer que la fécondation ne s'opère que lorsque les œufs, traversant le canal oviducal, ont été émis au dehors. Etudiant avec soin le rôle que les spermatozoïdes jouent dans la fécondation, il a vu ces animalcules microscopiques s'agiter autour de l'œuf, s'en rapprocher et s'y réunir; puis il a suivi les différentes modifications qui s'opéraient dans l'œuf fécondé par ce contact, et il a constaté que de la douzième à la vingt-quatrième heure, suivant les circonstances et les individus, l'éclosion avait lieu, et que l'embryon, après s'être agité dans son enveloppe, la déchirait et s'en délivrait à l'aide de ses cils déjà très-apparents.

Au sortir de l'œuf, la larve de l'echinus lividus subit plusieurs transformations, métamorphoses curieuses dont M. Dufossé a étudié la succession. Suivant ce naturaliste, la larve se présente d'abord sous l'aspect d'un petit corps arrondi sur toutes les faces, à l'exception d'une seule qui est légèrement concave, et au milieu de laquelle est située l'ébauche de l'ouverture buccale. Les appendices filiformes qu'on distinguait à peine au travers de l'enveloppe de l'œuf, sont beaucoup plus apparents; à l'aide de ces appendices, la larve roule sur elle-même et se meut avec une agilité que l'oursin ne retrouvera

(1) C'est surtout à cette époque de l'année, lorsque les ovaires gonflés occupent une grande partie de l'intérieur du test, que les habitants de la provence recherchent, comme aliment, l'*échinus lividus* qui se vend en si grande abondance sur les marchés de Marseille et de Toulon.

(2) Derbès, observations sur le mécanisme et les phénomènes qui accompagnent la formation de l'embryon chez l'oursin comestible : — Annales des sciences nat., 3e série, tome VIII, août 1847.

dans aucune phase de son existence. Un peu plus tard, la forme de l'animal se modifie ; la partie supérieure du corps, celle où se trouve l'anus, s'allonge, et la larve prend un aspect pyriforme ; insensiblement ses mouvements deviennent plus lents, jusqu'à ce qu'un changement, plus remarquable encore, s'opère en elle ; aux environs du dix-huitième jour, elle perd toute faculté locomotive, et à l'aide d'un pédicule assez long et qui se développe très-rapidement, elle demeure attachée aux corps submergés sur lesquels elle s'est arrêtée.

Ainsi fixées à une tige mobile qui flotte au gré des eaux, les larves de l'echinus lividus sont, à cet âge, tellement distinctes par leur organisation de l'oursin adulte, qu'on pourrait les prendre pour des zoophytes d'une espèce particulière (1).

Telle est l'organisation interne et externe des cidarides. M. Agassiz a cru devoir répartir en quatre groupes les genres qui constituent cette nombreuse famille.

Les cidarides, proprement dits, facilement reconnaissables à leur test épais, à leurs gros tubercules et à l'étroitesse de leurs aires ambulacraires, forment le premier groupe (2).

Le second groupe se compose des salénies que distinguent l'étendue et la structure particulière des plaques apiciales (3).

Puis viennent les echinides, proprement dits, dont le test est mince,

(1) Dans cet état, les larves des oursins ne correspondraient-elles pas à ces organes que MM. Muller et Valentin ont appelés pédicellaires ? En 1842, M. Agassiz, dans une note insérée à la fin du chapitre que M. Valentin consacre à l'examen des pédicellaires, émet l'idée que ces organes sont peut-être des embryons d'oursin qui, après leur éclosion, se sont fixés sur le test de leur mère. Depuis, cependant, dans les considérations zoologiques qui précèdent son catalogue, M. Agassiz a semblé renoncer à cette idée.

(2) Le groupe des cidarides renferme six genres : *cidaris*, Lam ; *goniocidaris*, Desor ; *hemicidaris*, Agass. ; *acrocidaris*, Agass. ; *acropeltis*, Agass. ; *palæocidaris*, Agass.

(3) Le groupe des salénies renferme cinq genres : *salenia*, Gray. ; *peltastes*, Agass. ; *goniophorus*, Agass. ; *acrosalenia*, Agass. ; *goniopygus*, Agass.

et les tubercules aussi serrés sur les aires ambulacraires que sur les aires interambulacraires (1).

Et enfin, les échinomètres que leur forme oblongue éloigne seule du groupe des echinides (2).

### CLYPÉASTROÏDES.

La seconde famille est celle des clypéastroïdes.

Chez les individus qui constituent cette famille, la forme générale du corps, loin d'être sphérique et régulière, présente de très-grandes modifications. Certaines espèces sont ovoïdes, renflées, parfois plus hautes que larges; d'autres sont déprimées et très-aplaties. Quelques-unes se font remarquer par des entailles, des lunules, des vacuoles et des digitations très-variées.

Le test est ordinairement très-épais et composé, comme chez tous les échinides, de plaques polygonales qui s'articulent entre elles d'une manière plus ou moins apparente, et forment dix aires, dont cinq ambulacraires et cinq interambulacraires. Aux approches de l'ouverture buccale, on ne compte ordinairement que dix plaques au lieu de vingt; quelquefois même, ce nombre est réduit à cinq. Ces plaques, au lieu d'être carrées, sont cunéiformes, et leur disposition autour de la bouche affecte celle d'une rosette.

Les plaques sont recouvertes sur toute leur surface de petits tubercules, d'apparence très-homogène, irrégulièrement disséminés, ordi-

(1) Le groupes des échinides renferme vingt-trois genres : *astropyga*, Gray; *diadema*, Gray; *hemidiadema*, Agass.; *cyphosoma*, Agass.; *échinocidaris*, Desm.; *échinopsis*, Agass.; *arbacia*, Gray; *eucosmus*, Agass.; *cœlopleurus*, Agass.; *codiopsis*, Agass.; *mespilia*, Desor; *mycrocyphus*, Agass.; *salmacis*, Agass.; *temnopleurus*, Agass.; *glypticus*, Agass.; *polycyphus*, Agass.; *amblypneutes*, Agass.; *boletia*, Desor; *tripneustes*, Agass.; *holopneustes*, Agass.; *echinus*, Linn; *pedina*, Agass.; *heliocidaris*, Desm.

(2) Le groupe des échinomètres renferme trois genres : *échinometra*, Klein; *acrocladia*, Agass; *podophora*, Agass.

nairement crénelés et perforés, et servant de support à des piquants très-petits, filiformes, qui paraissent lisses, mais qui, en réalité, sont sillonnés de plis longitudinaux.

La cavité intérieure, quelquefois simple, est le plus souvent divisée en compartiments de forme et d'étendue très-variables, par des piliers calcaires, solides, irrégulièrement disposés et qui, tantôt se rapprochent de la bouche, et tantôt sont confinés vers la périphérie interne du test.

L'ouverture buccale des clypeastroïdes est en outre armée, à l'intérieur, de cinq auricules ou supports calcaires, fixes, qui, moins développés que dans les cidarides, servent également à faciliter le jeu des machoires.

L'appareil génital est situé à la partie supérieure du test dont il occupe le sommet ; il se compose de cinq plaques génitales entre lesquelles sont insérées les cinq petites plaques ocellaires. Ces plaques, dont la grandeur éprouve certaines variations, suivant les genres, forment, par leur réunion, une rosette dont le centre est occupé par un bouton d'apparence spongieuse qui porte le nom de corps madréporiforme, et qui, lorsqu'on l'examine à la loupe, paraît recouvert d'une quantité de petits pores semblables aux cellules de certains coraux microscopiques. Les pores génitaux, tantôt au nombre de quatre, tantôt au nombre de cinq, s'ouvrent à l'extrémité des rayons de la rosette apiciale, et quelquefois dans le sinus intermédiaire. Quant aux trous ocellaires, constamment au nombre de cinq, ils sont invariablement placés au sommet des ambulacres et sont destinés, comme chez les cidarides, à recevoir les organes de la vision.

Les zônes porifères constituent chez les clypéastroïdes des aires ambulacraires bornées ; c'est-à-dire que les séries de pores, au lieu de descendre régulièrement du sommet à la bouche, affectent à la face supérieure la forme d'une rosace composée de cinq rayons plus ou moins étendus, et s'y dessinent aussi gracieux que les pétales d'une fleur. Ces aires ambulacraires, qui ont reçu de M. Agassiz le nom de pétales ambulacraires, sont formées par une double rangée de pores

unis entre eux par un large sillon qu'on pourrait prendre au premier abord pour une suture, mais qui n'est que superficiel. Chez les clypéastroïdes, les plaques porifères n'existent qu'à la partie supérieure. Au-delà des pétales ambulacraires, les pores disparaissent ou du moins ne s'ouvrent plus à travers des plaques spéciales. Dans certains genres, les pétales ambulacraires correspondent, sur la partie inférieure du test, à des sillons simples ou ramifiés qui, de la bouche, s'étendent à la périphérie. En les examinant à la loupe, on reconnaît que ces sillons sont criblés d'une infinité de petits pores, qui livrent passage à de très-petits suçoirs ou tentacules d'une structure toute particulière (1).

Dans la classification des échinides, on ne saurait attacher une trop grande importance à la disposition des ambulacres. Les pores ambulacraires correspondent à des organes essentiels; aussi est-il certain que les modifications qu'ils éprouvent à la surface du test se reproduisent dans l'organisation entière (2).

Dans tous les clypeastroïdes, la bouche est centrale et son pourtour subcirculaire ou subpentagonal; elle est armée d'un appareil masticatoire, mais le système dentaire est beaucoup plus simple que celui dont nous avons constaté l'existence chez les cidarides. La plupart des parties accessoires manquent et les cinq machoires ne se composent que de dix pièces calcaires soudées deux à deux, et à la partie supérieure desquelles sont fixées horizontalement ou verticalement les cinq dents.

La présence de cet appareil masticatoire qui existe, sauf quelques

(1) Agassiz, monographie des scutelles, p. 10.

(2) Il résulte des observations que M. Agassiz a faites sur quelques espèces du groupe des scutelles que dans ces animaux, dont les ambulacres sont pétaloïdes, les organes branchiaux ne s'étendent que jusqu'à l'extrémité des pétales ambulacraires, et qu'au-delà les filets spongieux et réticulés que ce savant envisage comme les branchies, ne se retrouvent plus (Desor, monog. des galerites, p. 2 184).

légères modifications, dans les différents genres de clypéastroïdes, est un des caractères essentiels qui distinguent cette famille des cassidulides.

L'intestin des clypéastroïdes a été l'objet de plusieurs observations. On a constaté qu'au sortir de l'appareil masticatoire, il allait s'attacher d'abord à la rosette apéciale interne, qu'il décrivait ensuite plusieurs circuits, passait deux fois sur le côté droit, et une fois seulement sur le côté gauche, et aboutissait enfin à l'orifice anal. On a constaté également que l'intestin, qui ordinairement se développe dans la même cavité que l'appareil masticatoire occupait dans certains genres une cavité distincte et séparée.

L'anus est situé constamment à la région postérieure ; plus ou moins rapproché de la bouche, il occupe une position, ou marginale, ou infrà-marginale.

Les clypéastroïdes vivent actuellement presque tous dans les mers équatoriales. On ignore leurs mœurs, leurs habitudes. Leur bouche armée de dents les rapproche des cidarides, et fait présumer que, comme eux, ils se nourrissent de fucus (1).

## Cassidulides.

La troisième famille est celle des cassidulides. Voisine des clypéastroïdes dont elle a été récemment démembrée, elle s'en distingue par plusieurs caractères que nous allons rapidement passer en revue.

(1) La famille des clypéastroïdes ne se subdivise en aucun groupe, elle comprend seize genres : *clypeaster*, Lam.; *laganum*, Klein; *échinarachnius*, Van Phels; *arachnoïdes*, Klein; *scutella*, Lam; *dendraster*, Agass.; *lobophora*, Agass.; *encope*, Agass.; *rotula*, Klein; *mellita*, Klein; *runa*, Agass.; *moulinsia*, Agass.; *scutellina*, Agass.; *échinocyamus*, Van Phels; *fibularia*, Lam.; *Lenita*, Desor.

La forme du test est très-variable ; le plus souvent elliptique et allongée, elle prend cependant encore un aspect circulaire.

Le test, plus ou moins épais, est recouvert, comme chez les clypéastroïdes, de tubercules qui se divisent en tubercules principaux et en tubercules miliaires ; l'extrême petitesse de ces derniers ne permet pas de les distinguer sans le secours de la loupe. Les tubercules principaux sont, tantôt rangés en séries verticales, tantôt disséminés au hazard ; ils sont toujours plus gros et plus abondants au pourtour de la circonférence et à la face inférieure. A ces tubercules s'articulent des piquants très-petits et filiformes.

La cavité intérieure est simple et ne présente aucune trace de cloisons ou de piliers calcaires.

Les plaques génitales et les plaques ocellaires, réunies en anneau autour du corps madréporiforme, présentent une disposition analogue à celle des clypéastroïdes. Les pores génitaux sont au nombre de quatre et quelquefois de cinq.

Les ambulacres, tantôt sont pétaloïdes, comme ceux de la famille précédente ; tantôt, au contraire, ils sont simples et formés par une double rangée de pores qui, droite et verticale, descend du sommet et converge à la bouche. Cette disposition des pores a fait diviser la famille des cassidulides en deux groupes.

Les échinoneides dont les ambulacres sont simples (1) et les nucléolides dont les ambulacres sont pétaloïdes (2).

(1) Le groupe des échinoneides comprend dix genres : *échinoncus*, Van Phels ; *pygaster*, Agass. ; *holectypus*, Desor ; *discoïdea*, Gray ; *galerites*, Lam. ; *pyrina*, Desm. ; *globator*, Agass. ; *caratomus*, Agass. ; *nucleopygus*, Agass. ; *hyboclypus*, Agass.

(1) Le groupe des nucleolides comprend douze genres : *nucleolites*, Lam ; *clypeus*, Klein ; *cassidulus*, Lam ; *catopygus*, Agass. ; *pygaulus*, Agass. ; *archiacia*, Agass. ; *pygorinchus*, Agass. ; *pygurus*, Agass. ; *echinolampas*, Gray ; *amblypigus*, Agass. ; *conoclypeus*, Agass. ; *asterostoma*, Agass.

L'ouverture buccale, toujours située à la face inférieure, est subcentrale et le plus souvent portée un peu en avant. Sa forme est oblongue, ronde ou pentagonale. Dans quelques genres, les bords de l'ouverture buccale sont garnis d'un bourrelet épais, dû à un plissement du test.

La bouche ne présente aucune trace d'appareil masticatoire.

L'anus est ordinairement de grande taille; très-variable dans sa position qui, tantôt se rapproche de l'appareil génital, et tantôt de la bouche, il est situé à fleur du test, ou dans une dépression profonde.

### Spatangoïdes.

La quatrième famille est celle des spatangoïdes.

La forme symétrique et circulaire des cidarides que nous avons vu s'altérer insensiblement dans les deux familles précédentes ne se retrouve plus chez les spatangoïdes, que leur corps elliptique, allongé, constamment bilatéral, éloigne du type des radiaires et place, sous le rapport du développement de leur organisation, à la tête des échinides.

Le test des spatangoïdes est très-mince; il est recouvert de tubercules crénelés et perforés, très-variables dans leur grosseur et leur disposition et qui supportent des piquants de longueur inégale.

Les plaques génitales et les plaques ocellaires, toujours placées au sommet, sont encore au nombre de dix; il arrive, dans quelques genres, que les plaques ocellaires, au lieu de s'articuler entre les angles des plaques génitales, sont placées sur la même ligne; dans ce cas, l'appareil génital prend une forme allongée qui détermine l'écartement des aires ambulacraires. Les pores génitaux sont au nombre de quatre et se trouvent plus ou moins éloignés les uns des autres.

Les spantagoïdes sont pourvus de cinq ambulacres; cependant, il arrive souvent que celui des ambulaires qui est impair et antérieur est moins apparent que les autres; il est ordinairement situé dans une dé-

pression du test et se fait remarquer par son organisation simple et par le petit nombre de pores qui le circonscrivent. — La disposition qu'affectent les ambulacres, chez les spatangoïdes, est très-variable ; tantôt ils convergent tous à un sommet unique, tantôt ils sont disjoints et il existe alors deux sommets très-éloignés, l'un en avant, l'autre en arrière ; tantôt ils sont droits, et tantôt petaloïdes ; tantôt ils rayonnent à fleur du test, ou sont placés dans des dépressions plus ou moins profondes.

Beaucoup de spatangoïdes présentent, à leur surface, des cordons flexueux dont la disposition varie suivant les genres. Ces zônes que l'on désigne sous le nom de *fascioles*, ne sont apparentes que lorsque le test est dépouillé de ses piquants ; tantôt elles entourent les pétales ambularaires, tantôt elles n'en circonscrivent qu'un seul ; quelquefois, elles s'étendent sur les flancs ou aux approches de l'ouverture anale. Au premier aspect, les fascioles paraissent lisses, mais MM. Desor et Kroh, qui les ont étudiées avec un soin tout particulier, ont reconnu qu'elles étaient couvertes de très-petits tubercules, sur lesquels s'articulaient de véritables pedicellaires, ces mêmes organes que nous avons vus irrégulièrement répartis sur toutes la surface du test, chez l'échinus lividus. La présence des pédicellaires donne à ces fascioles une grande importance ; car, quelles que soient les fonctions que les pédicellaires soient destinés à remplir, tout concourt à démontrer qu'ils jouent un rôle important dans l'organisation des échinides. L'absence ou la présence des fascioles a fait diviser les spatangoïdes en deux groupes (1).

(1) Le premier groupe comprend quatorze genres : *spatangus*, Klein ; *macropneustes*, Agass ; *eupatagus*, Agass. ; *gualtieria*, Desor ; *lovenia*, Desor ; *amphidetus*, Agass. ; *breynia*, Desor. ; *brissus*, Klein ; *brissopsis*, Agass. ; *hemiaster*, Desor ; *agassizia*, Val. ; *schizaster*, Agass. ; *micraster*, Agass. ; *toxaster*, Agass.

Le second groupe comprend quatre genres : *holaster*, Agass. ; *ananchites*, Lam ; *hemipneustes*, Agass. ; *dysaster*, Agass.

La bouche s'ouvre constamment à la partie inférieure du test, et très-près du bord antérieur. Chez presque tous les spatangoïdes elle est transversale et bilabiée; chez les dysaster seuls, elle affecte une forme pentagonale. La bouche ne présente aucune trace d'appareil dentaire.

L'anus est opposé à la bouche, il est constamment situé à la partie postérieure, et la place qu'il occupe est marginale ou submarginale.

Bien que quelques espèces de spatangoïdes vivent sur nos côtes en assez grande abondance, leurs mœurs ne sont qu'imparfaitement connues. On sait cependant qu'ils vivent constamment enfoncés dans le sable, et qu'ils se nourrissent, ainsi que l'a constaté M. Desor, non plus de fucus comme les cidarides, mais de matières animales, de débris de polypiers, de mollusques et même d'échinodermes, retrouvés mêlés à du sable fin dans leur intestin, dont les téguments sont très-délicats.

Tel est le résumé des principaux caractères zoologiques qui distinguent chacune des familles des échinides. Bien qu'il existe entre elles d'assez notables différences, il est cependant facile de saisir le lien intime qui les unit, il est facile de suivre les gradations insensibles par lesquelles les différents types se rapprochent les uns des autres, et forment, de cette réunion de genres et d'espèces, un ordre très-naturel. Assurément, bien des points dans l'organisation de ces êtres curieux, et dans les relations qui tendent à les confondre ou à les éloigner, restent à éclairer; bien des espèces vivantes, bien des espèces fossiles sont encore inconnues; cependant, l'étude des échinides a fait, dans ces derniers temps surtout, grâce aux travaux de MM. Agassiz et Desor, un immense progrès.

Dans le catalogue publié par ces deux naturalistes, plus de mille espèces sont nommées et réparties dans une centaine de genres dont beaucoup sont nouveaux.

Cette quantité de coupes génériques introduite dans l'ordre des échinides paraît, au premier abord, exagérée, et l'on serait porté à croire qu'elle doit apporter une confusion, une complication toujours regrettable dans l'étude de ces animaux que Linnée avait compris dans un seul genre. Après un examen plus attentif, on s'aperçoit bientôt que les genres de M. Agassiz reposent sur des caractères essentiellement naturels et qui, bien que peu apparents, se reproduisent chez un plus ou moins grand nombre d'espèces avec une constance remarquable, et l'on ne tarde pas à reconnaître que ces divisions multipliées, loin d'être un élément d'obscurité, rendent plus facile la distinction d'espèces devenues très-nombreuses et qui présentent entre elles des analogies quelquefois si grandes.

Dans nos études sur les échinides du département de l'Yonne, nous prendrons pour base de notre classification le travail de MM. Agassiz et Desor, et si nous nous voyons forcé d'y ajouter quelques coupes génériques, nous ne le ferons qu'avec une extrême réserve et dirigés toujours par cette idée, qu'erreur pour erreur, il est préférable de placer, à tort, une espèce dans un genre ancien, plutôt que de créer, pour cette même espèce, sans motif valable, un genre nouveau.

Quant aux espèces nouvelles, nous ne nous déciderons à les enregistrer définitivement, qu'après un examen long et réfléchi. Nous ne perdrons jamais de vue combien sont nombreuses les causes d'erreur, combien sont profondes les dissemblances, les modifications que peuvent imprimer à une même espèce, les variétés d'âge et de localité, et les accidents de la fossilisation.

Le terrain jurassique et le terrain cretacé présentent, dans le département de l'Yonne, non-seulement tous leurs étages, mais la plupart de leurs subdivisions secondaires; dans chacune de ces couches, les échinides ont laissé des espèces plus ou moins nombreuses. Dans les études que notre intention est de publier successivement, non-seulement nous décrirons zoologiquement toutes ces espèces, mais nous les envisagerons sous le point de vue de la géologie. Nous examinerons la nature, les caractères de chacune des couches qui les renferment,

et à la fin de ce travail, résumant l'ensemble des faits, nous rechercherons les conséquences géologiques et paléontologiques qu'on peut déduire de l'apparition et de l'extinction des différentes espèces d'échinides.

En terminant cet exposé du plan que nous voulons suivre, nous croyons devoir faire un appel à l'obligeance de ceux qui s'occupent de recherches géologiques, et les prier de vouloir bien nous confier les espèces d'échinides qui se trouvent en leur possession. Bien que depuis plusieurs années, dans le but de réaliser le projet que nous entreprenons aujourd'hui, nous ayons réuni des matériaux considérables, plusieurs, sans doute, nous ont échappé, et les personnes qui voudraient bien nous les communiquer, concourraient ainsi à rendre notre travail plus complet et plus utile.

COTTEAU.

9 avril 1848.

# DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

## ARCHÉOLOGIE.

M. E. Leblanc. — Une grille en fer du XIVe siècle.

M. Mondot de la Gorce. — Un fragment de vase antique trouvé dans les fouilles de la nouvelle route de Saint-Florentin.

M. Dormoy. — Deux médailles d'Auxerre, en argent, trouvées à Villiers-Vineux.

## ZOOLOGIE.

M. Chaulay, capitaine. — Mollusques gasteropodes. — Helix *lactea*; H. *albella;* H. *bidentata;* H. *aspersa*, var. d'Alger; H. *aspersa*, var. *scalata*; H. *splendida*; 6 autres espèces. — Bulimus, 3 espèces. — Cyclostoma *ferrugineum*, 1 autre espèce. — Planorbis *compressus*. — Ampullaria, 4 espèces. — Physa *rivalis*. — Paludina, 1 espèce. — Neritina, 9 espèces. — Janthina, 1 espèce. — Tornatella, 1 espèce. — Oliva, 2 espèces. — Ancillaria, 1 espèce. — Cypræa, 1 espèce. — Conus, 1 espèce. — Purpura, 3 espèces. — Terebra, 1 espèce. — Buccinum *orbignyi*. — Cassis, 1 espèce. — Strombus, 2 espèces. — Haliotis, 1 espèce. — Dentalium, 2 espèces. — Chiton, 2 espèces. — Patella, 1 espèce.

(*La suite au numéro suivant.*)

M. Cotteau. — Echinodermes. — Echynocyamus *tarentinus*. — Astérias *exigua*.

## GÉOLOGIE.

M. Cotteau. — Cerithium *terebroïdes*. — Arca *raulini*. — A. *cornueliana*. — Venus *cottaldina*. — Lucina *globiformis*. — Cardium *subhillanum*. — Isocardia *neocomiensis*. — Crassatella *robinaldina*. — Astarte *oblonga*. — Opis *neocomiensis*. — Trigonia *ornata*. — Corbula *carinata*. — Nucula *impressa*. — Mytilus *reversus*. — Acropagia *concentrica*. — Donacilla *Couloni*. — Lima *cottaldina*.

# SOCIÉTÉ

DES

# SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

de l'Yonne.

---

## SÉANCE DU 2 JUILLET 1848.

---

PRÉSIDENCE DE M. CHAILLOU DES BARRES.

Leprocès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président annonce une nouvelle présentation de membre correspondant.

M. le Président fait part d'une proposition de M. le capitaine Chaulay. Il s'agirait d'acheter une suite de cadres contenant une grande quantité d'insectes du département et d'insectes exotiques.

La Société prenant en considération cette affaire nomme une commission qui examinera les avantages de cet achat. Sont délégués pour en faire partie MM. Trutey, Robineau-Desvoidy et Cotteau.

*Communications.* — M. Dèy lit une notice historique sur Ronchères.

— M. Vacher donne une description des piscines des églises de Merry-sur-Yonne et de Beine.

— M. Quantin communique une note sur la soumission de la ville d'Auxerre, au roi Louis XI, après la mort du duc Charles-le-Téméraire.

— M. Salomon donne lecture d'un catalogue des médailles de son cabinet. Il rend compte de la manière dont il a formé sa collection. Les trouvailles faites dans le département ont principalement contribué à l'enrichir. La plupart ont été recueillies à Auxerre, dans l'ancien *Autricus*; il y a trouvé des Antonin, des Maximin, des Gallien, des Posthumus, des Tetricus. Il a obtenu également des médailles venant de Chablis, d'Avallon, de Charbuy, etc.

M. Salomon dépose ce catalogue aux archives de la Société et offre de communiquer, aux numismates du département, les médailles qui pourraient leur présenter de l'intérêt.

— M. Baudoin appelle l'attention de la Société, sur un autel votif qu'on vient d'extraire, à Voutenay, des déblais de la route de Paris à Lyon, et dont il avait déjà signalé l'existence il y a quelques mois. Il se propose, dans une prochaine séance, de décrire ce petit monument.

La séance est levée.

---

## *SÉANCE DU 17 AOUT 1848.*

PRÉSIDENCE DE M. VILLIERS.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

*Admission de Membres.* — Est élu en qualité de Membre correspondant, M. Georges de Soultrait, auteur de l'*Armoirial du Nivernais*.

M. le Président annonce la présentation d'un Membre correspondant.

Un des secrétaires rend compte des démarches faites par M. Chaillou des Barres, pour l'obtention de secours du ministre de l'Intérieur, à l'effet d'opérer des fouilles.

Le directeur des Beaux-Arts a promis son appui et fait espérer une issue favorable.

*Communications.* — M. Baudoin, architecte, lit une Notice sur la portion de la voie romaine d'Auxerre à Avallon, régnant entre Sermizelles et Saint-Moré, et fait des observations sur la situation de *Chora.*

— M. Quantin lit, pour M. l'abbé Cornat, la première partie d'une Notice historique sur le Mont-Saint-Sulpice. Il dépose sur le bureau, au nom de M. Cornat, onze médailles romaines.

— M. Déy donne lecture d'une Notice sur le fief de la rivière de l'Yonne, depuis Cravan jusqu'à Auxerre.

— M. Quantin présente le commencement d'un travail ayant pour titre : Intérêt historique des anciens dépôts d'actes notariés.

— Sur le rapport d'un Membre, qu'il existait autrefois trois paires de coins romains provenant de l'atelier monétaire d'Auxerre, découvert il y a un demi-siècle, et que deux paires ont disparu, la Société décide que M. l'abbé Duru sera prié de faire des recherches sur les coins qui existaient chez feu M. l'abbé Bouchard.

La séance est levée.

---

## *SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE* 1848.

PRÉSIDENCE DE M. GALLOIS.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

*Admission de Membres.* — Est admis à faire partie de la Société en qualité de Membre correspondant, M. Adrien de Longpérier, conservateur au cabinet des Antiques.

M. le Président annonce la présentation d'un Membre correspondant.

L'un des secrétaires rend compte d'une nouvelle lettre de M. Chaillou des Barres, relativement à la demande de secours faite pour les travaux des fouilles. Il faut, pour cette année, renoncer à l'espoir d'obtenir de l'argent; mais notre demande a été prise en considération, et tout porte à croire que l'année prochaine la Société participera à la distribution des fonds destinés aux recherches archéologiques.

Sur la proposition d'un Membre, la Société décide qu'elle ne se réunira pas pour la séance d'octobre prochain.

— M. Cotteau expose au nom de la Commission désignée pour l'examen des cadres de M. Chaulay, les avantages que la Société peut retirer de cette acquisition; mais il ajoute que si l'on ne veille pas à la conservation de cette collection, elle ne tardera pas à perdre beaucoup de sa valeur. Il propose dans le cas où la Société ferait cet achat de nommer un ou plusieurs conservateurs de la collection d'Entomologie.

La Société adopte les conclusions de ce rapport et décide qu'elle achetera, au prix de 120 fr., les 14 cadres d'insectes qui font l'objet de la proposition de M. Chaulay. Elle désigne comme conservateurs de la collection, MM. Trutey, Belin et Poubeau.

*Communications.* — M. l'abbé Duru, au nom de la Commission de numismatique, dépose sur le bureau le registre où se trouvent cataloguées les médailles de Migennes, et il rend compte de leur

classement. A la fin de ce rapport, M. Duru émet l'avis de la formation d'une Commission permanente qui sera chargée d'effectuer l'échange ou la vente des médailles doubles.

La société, après délibération, décide que MM. Vaudey classificateur, Laureau et Duru s'adjoindront MM. Dondenne et Quantin pour statuer sur les échanges ou les ventes de médailles à faire. La Commission de numismatique, ainsi constituée veillera également à la conservation des médailles de la Société.

— M. Laureau lit la deuxième partie de son Mémoire sur la numismatique départementale.

— M. Quantin lit la suite de sa Notice sur l'intérêt historique qu'offrent les anciens dépôts d'actes notariés.

— M. Cotteau donne communication d'une Note sur deux espèces de pholadomyes.

La séance est levée.

# SOUMISSION DE LA VILLE D'AUXERRE AU ROI LOUIS XI, APRÈS LA MORT DU DUC CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE.

## I.

Il est un temps, dans l'histoire, où le rôle politique de la ville d'Auxerre présente un vif intérêt, c'est celui pendant lequel elle a dépendu du gouvernement des ducs de Bourgogne de la deuxième race. Placée, alors, entre la France et la Bourgogne, dépendant un peu de l'une et un peu de l'autre, le parti qu'elle prenait dans les événements devait faire pencher la balance du côté où elle pesait. Ses habitants, modestes bourgeois, peu connus de nos jours, ont quelquefois tenu, dans le pli de leur robe, la destinée de la France.

L'anarchie du règne de Charles VI avait fait éclater, dès l'an 1417, les dispositions d'une partie des habitants en faveur du duc de Bourgogne, qui avait su plaire à la France par sa popularité. Les années suivantes, le duc Jean domina tout à fait dans la ville, et il put, en 1423, y établir son quartier général contre les troupes du dauphin, qui assiégeaient Cravan. Le succès qu'il obtint devant cette place fut consacré à Auxerre par un acte qui nous montre que l'aveuglement des partis les porte toujours aux exagérations. Le chapitre cathédral, enragé bourguignon, voulant célébrer perpétuellement la victoire de Cravan, qui lui avait fait recouvrer sa meilleure seigneurie, fonda, dans son église, une messe dite *de la Victoire*.

Depuis ce temps, Auxerre demeura sous l'autorité du duc de Bourgogne, grâce au zèle de son bailli, Jehan Regnier, et de ses autres officiers. Les bourgeois en refusèrent l'entrée au jeune roi Charles VII, que conduisait Jeanne d'Arc; le traité d'Arras (1435) fit passer, définitivement, la ville et le comté d'Auxerre sous le gouvernement ducal.

## II.

Pendant le règne de Louis XI, la situation de la ville se dessine d'une façon curieuse. Ce prince cauteleux, qui redoutait son ambitieux voisin de Bourgogne, écrivait à ses chers et bien-aimés les habitants d'Auxerre de bien garder la fidélité qu'ils lui devaient comme à leur souverain seigneur. — On voit, par là, que le roi n'avait pas cédé tous ses droits par le traité d'Arras. — Dans une autre lettre, il leur fait part des motifs qui l'avaient porté à céder, temporairement, le duché de Normandie à son frère, etc. Et, d'autre part, le prévôt royal veillait aux intérêts des bourgeois du roi, et leur rendait la justice.

Le duc Charles-le-Téméraire n'épargnait pas non plus les louanges et les promesses. Quelle ne devait pas être la fierté des bourgeois et des échevins qui tenaient, de la sorte, dans leurs mains, la clef de la France de ce côté! En 1465, le duc leur fit remise de tous les impôts qu'ils lui devaient. Cependant, leur fidélité demeura douteuse jusqu'en 1470. Pressés, alors, de se déclarer, ils arborèrent les couleurs ducales et refusèrent au roi l'entrée de leur ville. Toutefois, cet événement n'eut pas lieu sans troubles : les uns prenant le parti du duc, les autres celui du roi (1). Alors des représailles cruelles furent exercées par les royalistes, et le comté fut exposé aux courses de leurs soldats, qui venaient jusqu'aux portes de la ville.

Les possesseurs des seigneuries de l'Auxerrois se divisèrent en deux partis, et l'on vit, même, dans un même pays où la seigneurie était indivise, l'un des deux seigneurs être français et l'autre bourguignon.

## III.

« Lorsqu'on eut appris, à Auxerre, la mort du duc Charles, dit

(1) Lebeuf II, 321.

» Lebeuf, on se hâta de se soumettre entièrement au roi Louis XI. »
Ce prince était alors au château de Seloimes en Vendômois, où il dressait ses batteries pour s'emparer de l'héritage de la fille de Charles-le-Téméraire. Celui-ci avait été tué devant Nancy, le 5 janvier 1477; quatre jours après, le roi fut informé de l'événement, par le moyen des postes qu'il avait établies dans le royaume. Il donna aussitôt ordre à Chaumont d'Amboise, gouverneur de Champagne, de s'emparer des deux Bourgognes. Celui-ci ne perdit pas de temps, et tournant ses regards vers Auxerre, il y envoya noble homme, Jean de Bosredon, son lieutenant, et noble homme Jehan Rapine, conseiller et maître-d'hôtel du roi. Ces délégués, craignant un mauvais accueil, s'arrêtèrent à Héry et envoyèrent sonder le terrain par M. de Coursan, accompagné d'un hérault d'armes qui devait requérir l'obéissance au nom du roi. Les Auxerrois, fatigués de la rudesse du gouvernement de Charles-le-Téméraire et de l'état lamentable des campagnes voisines, où il ne poussait que des ronces et des épines, par le malheur des guerres, s'empressèrent de se soumettre. C'est dans le procès-verbal même de cette soumission, qui nous a été conservé (1), que nous puisons les détails de ce récit. La reddition de la ville d'Auxerre date du 14 janvier.

Jehan de Bosredon, averti par ses envoyés de la situation favorable des esprits, se hâte d'accourir. Il est reçu à la chambre de ville par le bailli Jehan Regnier, fils du célèbre poète, qui avait convoqué les gens d'église, les officiers du roi, les douze jurés, ainsi que les gouverneurs et grand nombre de bourgeois et notables habitants. Les commissaires du roi se présentent et requièrent le serment de fidélité. Jehan Rapine, qui était du pays, use de toute son influence pour les déterminer; il leur montre les lettres de créance qui l'autorisent à prendre possession de la ville et du comté, et fait valoir l'intérêt qu'ils avaient à rentrer sous la domination directe du roi. Le procès-

(1) Archives de la ville.

verbal rapporte, avec son ton officiel, que les habitants firent libéralement, et de bon cœur, le serment qu'on leur demandait « et qu'ils » remercièrent, en toute humilité, le roi, de ce que son bon plaisir et » noble vouloir, estoit de les réunir à la coronne de France, à la- » quelle ils estoient de longtemps annexéz. » Pour montrer leur obéissance, ils remirent les clefs de leur ville entre les mains de Jehan Rapine.

Les commissaires ayant ainsi heureusement réussi dans leur entreprise, en donnèrent avis à Louis XI qui, dit la charte, « fut très content et renvoya hastivement, trois jours après le messager portéur du brevet de gouverneur de la ville et comté d'Auxerre, pour Jehan Rapine, et de lettres adressées aux gens d'église, nobles, officiers, bourgeois et habitants d'Auxerre, » dans lesquelles il ne leur épargnait pas les cajoleries. Il leur dit : « qu'en effet, il avoit sceu, par son dit » maître d'ostel, la vraie obéissance que lui avoient faicte et que en dé- » monstrant leur loyaulté, estoient les premiers qui s'estoient mis en » ses mains, dont si acertes et de bon cœur que faire le pouvoit, il » leur remercioit et que, en remuneration de ce, il estoit délibéré de » les entretenir et garder en leurs libertez et franchises, et aussi en » tous leurs estas et offices, et que se aucunes subventions avoient esté » mises sur eulx du temps du feu duc, que le roy les abolysoit et les » maintiendroit et traictroit ainsi qu'ils estoient du temps du duc » Philippe. »

Le roi, désirant s'attacher tout à fait sa bonne ville d'Auxerre, ordonna à Me Jehan Rapine de lui amener les plus notables des habitants, pour leur répéter, de vive voix, ce qu'il leur écrivait, voulant, disait-il « les bien traiter, aussi bien et mieulx s'il povoit, qu'ils estoient du temps « du duc Philippe, qu'il n'oublieroit jamais qu'ils estoient les premiers » qui s'estoient mis en ses mains. » Ils devaient, en même temps, apporter la procuration des habitants du reste du comté, pour prêter serment de fidélité. Louis XI comptait bien sur son adresse pour fasciner les députés auxerrois et les attacher à son parti. On sait combien il aimait à vivre avec des gens de classes inférieures, se défiant de ses nobles,

qui l'avaient si souvent trompé. Les Auxerrois, enchantés, désignèrent aussitôt les députés qui devaient accompagner Me Rapine. Le clergé nomma les abbés de Saint-Germain et de Saint-Marien, l'official et deux chanoines; les habitants choisirent le bailli, le gruyer, Me Jehan Thyard, seigneur du Mont-Saint-Sulpice; Me Blaise Tribolé, avocat; Germain Trouvé, licencié en lois, élu; Claude Labbé, grenetier du grenier à sel; l'illustre Jehan Johannis, docteur en médecine; le receveur de la ville et deux autres bourgeois. On les chargea de mémoires pour le roi, concernant les besoins du pays et les impôts qui écrasaient les habitants. Dans la même pièce, il fut pourvu aux frais du voyage et à ceux qu'avaient nécessité les présents faits aux officiers du roi, depuis la venue de messire de La Roche de Coursan, Rapine et autres officiers du roi. Cet usage, de faire des présents aux serviteurs du roi et aux grands personnages, était général au moyen âge, il était passé en règle de leur offrir en abondance des produits du pays.

L'ambassade demandée par Louis XI porta ses fruits. Les Auxerrois obtinrent l'union définitive de leur comté à la couronne, la confirmation de leurs priviléges, l'érection du bailliage en bailliage distinct de celui de Sens. Le roi prit encore d'autres mesures pour favoriser ses bons amis les Auxerrois qui, depuis ce temps, lui demeurèrent fidèles et repoussèrent toutes les suggestions des agents de la duchesse Marie de Bourgogne.

QUANTIN.

## TOUR DE SAINT-GERMAIN D'AUXERRE.

*Description archéologique et comparaison avec la tour de Saint-Eusèbe de la même ville.*

De tous les clochers qui, pendant le moyen âge, ornèrent la cité d'Auxerre, de toutes ces flèches aigües, qui levaient fièrement leurs sommets élancés et qu'on apercevait au loin comme autant de gigantesques pyramides dont les pointes hardies s'émoussaient dans les airs, il ne nous en reste plus que deux : le premier dépend de l'église de Saint-Eusèbe, et le second, aujourd'hui isolé, faisait, anciennement, partie de la façade de l'église de Saint-Germain.

Ce sont là deux précieux restes que le temps et le vandalisme ont épargnés, et qui font, maintenant, l'ornement de notre cité. Ce sont là deux monuments que la ville d'Auxerre doit être fière de posséder encore ; deux pages d'histoire dont l'éloquence et le témoignage nous sont un sûr garant de l'état de l'architecture nationale pendant le XII[e] siècle ; deux documents historiques aussi précieux que nos savants manuscrits et qui méritent, à plusieurs titres, notre respect et notre admiration.

La tour de Saint-Germain, par ses dimensions, l'emporte sur celle de Saint-Eusèbe. Quant aux proportions et à l'heureuse harmonie de l'ensemble, il serait difficile de donner la préférence à l'une au détriment de l'autre ; toutes deux ont des beautés qui leur sont propres ; toutes deux ont un mérite incontestable : celle-ci est légère et gracieuse, celle-là est mâle et sévère. Sous le rapport de leur style et de leur construction matérielle, elles offrent un très-grand intérêt ; mais cet intérêt s'agrandit encore lorsque nous envisageons l'époque de leur construction, et que nous nous reportons au XII[e] siècle, dont les monuments sont si rares aujourd'hui.

Nous avons déjà donné quelques pages sur la tour de Saint-Eusèbe ; nous allons, dans cette notice, tâcher de soulever, pour celle de Saint-Germain, le voile qui en cache encore l'origine, et ajouter, s'il nous est possible, une donnée de plus pour la solution du problème, encore obscur, de l'histoire des monuments de *transition*.

*Ancienne façade de l'oratoire de Saint-Maurice.*

Il y a bientôt vingt-huit ans, à l'époque où les monuments n'avaient point encore, aux yeux de la société, ce vif intérêt qu'on leur reconnaît aujourd'hui, on a cru, par un de ces actes qu'on ne peut s'expliquer que par une indifférence poussée à l'excès pour tout ce qui se rattache à l'histoire de l'art, on a cru utile de démolir l'un de nos plus vénérables édifices, que le temps avait épargné pendant près de huit siècles; ce monument était la façade ouest de l'ancien oratoire de Saint-Maurice, et la tour qui, au nord de cette façade, se trouvait parallèle à celle qu'on a conservée. C'est une perte d'autant plus regrettable qu'on n'a sauvé du naufrage qu'un dessin de cette façade qui laisse beaucoup à désirer; nous allons cependant, d'après ce dessin, essayer d'en faire succintement la description.

Entre les deux tours, celle qui nous est restée et celle qu'on a démolie, s'élevait le pignon ouest de la grande nef de l'oratoire; et, en avant-corps, sur ce pignon et les deux tours, apparaissaient trois autres petites pointes de pignons qui couronnaient la façade du porche. Ces trois pointes de pignons, dont les rampants étaient couronnés de corniches, reposaient sur un cordon horizontal au niveau de leur naissance et avaient leurs tympans ornés de sculptures. Dans celui du centre, on remarque Jésus-Christ nimbé, placé dans une gloire elliptique, vêtu d'une longue tunique, assis sur son trône, les pieds posés sur un *scabellum* et la main droite levée donnant la bénédiction à la manière latine. Il était accompagné des symboles des quatre évangélistes.

Dans chacun des tympans des deux autres pignons, on observe trois

niches : dans celle du centre, plus large et plus haute que les autres, il y avait un évêque et dans celles-ci deux abbés.

La façade de ce porche se trouvait divisée en trois parties par deux grandes colonnes qui montaient jusqu'à la naissance des pointes de pignons; chacune de ces parties était ornée d'une belle arcade semi-circulaire, simulée sur les murs, à l'exception de celle du centre qui formait l'entrée du porche et qui était percée jusqu'à la naissance de l'archivolte. Les tympans portaient sur des linteaux carrés et les archivoltes reposaient sur des colonnettes.

Les arcades feintes étaient remplies chacune de huit petites colonnettes qui, appuyées sur un cordon placé à mi-hauteur de la naissance des archivoltes, semblaient destinées à supporter les linteaux. Les archivoltes étaient ornées de dents de scie, de têtes de clous et d'autres ornements de l'époque.

Le pignon de la nef centrale, qui apparaissait derrière le pignon du milieu, paraît avoir été construit de manière à relier les deux tours ensemble. Il était orné de trois fenêtres ogivales séparées entre elles par des colonnettes; celle du centre, plus large que les autres, était également plus élevée; une niche placée immédiatement au-dessus de cette grande fenêtre, montait jusqu'au haut de la pointe et renfermait une statue portée par un cul-de-lampe. Vis-à-vis de ce cul-de-lampe, se trouvait, de chaque côté, au-dessus des colonnettes des fenêtres, un trèfle évidé et encadré dans un cercle.

La tour au nord, d'aspect roman et de forme quadrangulaire, n'était élevée que de deux étages au-dessus du pignon du porche; le premier étage, percé de deux fenêtres à plein cintre sans archivolte, était séparé du soubassement par un cordon orné de nébules ou de modillons; un autre cordon, sur lequel on observait des dents de scie, formait la séparation de cet étage et du deuxième; ce dernier était également percé de deux fenêtres qui, ainsi que celles de l'étage inférieur, avaient de simples pied-droits, sans ornements, couronnés d'impostes. Un œil-de-bœuf était pratiqué au-dessus de chacune des fenêtres du deuxième étage, et, enfin, la tour, flanquée de petits

piliers aux angles, était couverte par un toit très-obtus, en charpente et à base carrée.

Tel était l'aspect de cette façade que les amis de l'art regrettent de ne plus pouvoir admirer ni étudier. Nous croyons pouvoir, autant que nous le permet le dessin que nous en avons vu, la diviser en quatre époques bien distinctes. La partie la plus ancienne, qui paraît dater de la seconde moitié du XI^e^ siècle, était la tour romane, lourde et pesante, au nord; la façade du porche vient ensuite vers 1100, environ, puis la tour au sud, qui, ainsi que nous le verrons plus loin, peut remonter à 1135 ou 1140, et enfin le pignon de la nef qui doit dater des premières années du XIII^e^ siècle.

*Ensemble de la tour actuelle.*

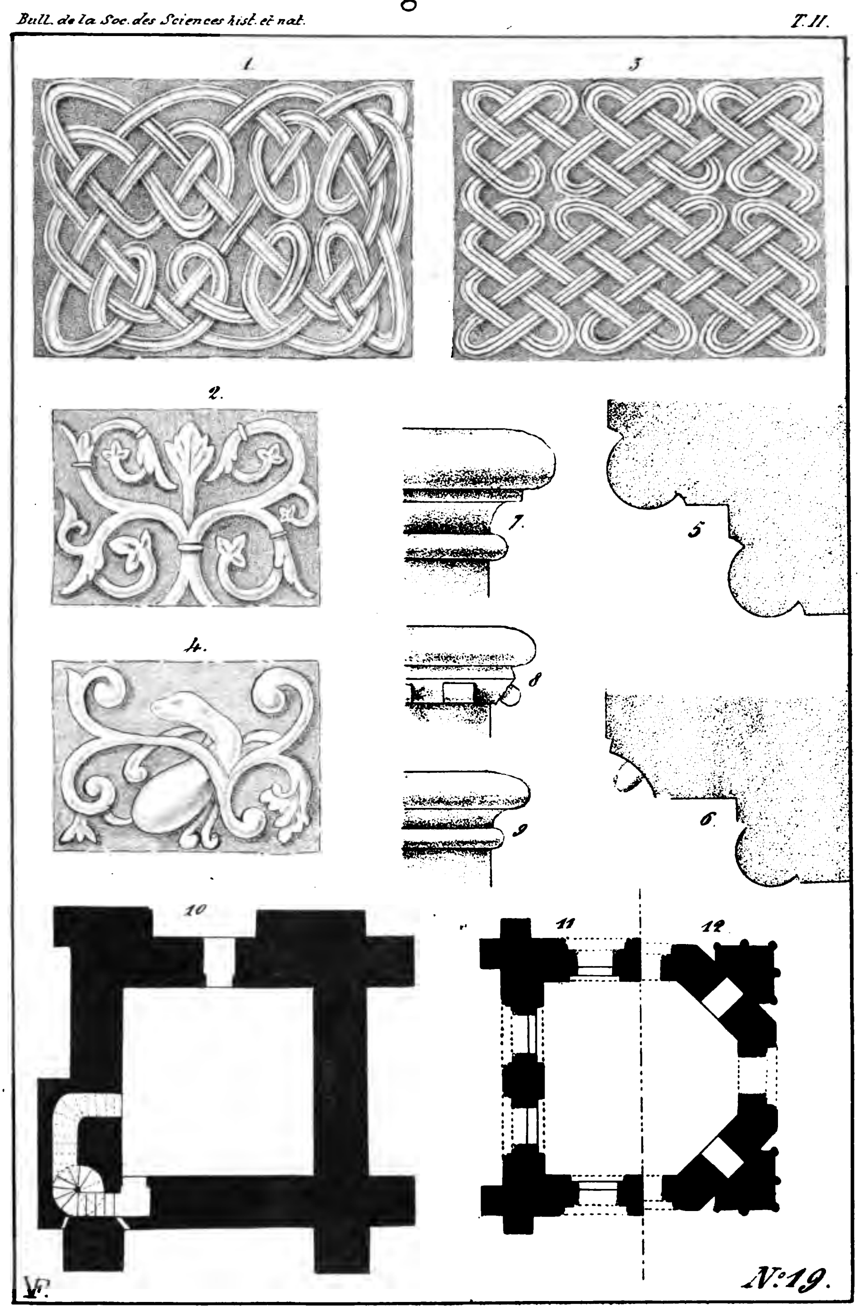
Aujourd'hui que toutes les constructions qui entouraient le pied de la tour ont disparu; maintenant que l'édifice est complètement dégagé sur toutes ses faces, on peut en embrasser toute l'étendue et juger d'un seul coup-d'œil de la beauté de son ensemble.

Arrivé à cent mètres environ de distance de la façade, le spectateur s'arrête, émerveillé, devant cette noble composition; là, il ne demande plus à avancer ni à reculer; son esprit satisfait contemple, avec délice, cette grande et sévère architecture; c'est de là qu'on en peut admirer la structure mâle et fière, l'aspect imposant, les proportions justes et harmonieuses; la physionomie calme et sévère; les profils largement dessinés; les fenêtres élancées; la vigueur de l'appareil et la robuste constitution qui lui a permis de braver sept siècles et de conserver intacte sa force primitive.

On aperçoit, d'abord, une base large, quoique élancée, et sans autres ornements que des piliers qui en flanquent les angles et qui lui donnent un air de solidité parfaitement en rapport avec les masses, de telle sorte qu'elle ne paraît ni trop massive, ni trop frêle, pour supporter le poids des parties supérieures. C'est là l'heureux résultat de proportions justes et artistement combinées. A partir de ce soubasse-

# Détails de la Tour de l'Eglise St Germain d'Auxerre.






Fois Vachey, del. et lith. Lith. Perriquet.

Détails aux Echelles de:

0m 100 p. m. pr les Fig. 1 et 3. ‖ 0, 050 p. m. pr les Fig. 5, 6, 7, 8 et 9
0, 066 " ——— " – 2 et 4. ‖ 0, 005 " ——— " – 10, 11, et 12.

la Façade ouest.

ment, jusqu'à la flèche, la tour est divisée en trois étages, par autant de cordons. Le premier étage est orné de deux arcades simulées dont les archivoltes, semi-circulaires, reposent sur une imposte portée par des colonnettes; le deuxième étage est percé de deux belles fenêtres jumelles, terminées aussi en plein cintre; les jambages en sont décorés de chambranles sur lesquels on a réservé de grosses têtes de clous. Dans ces deux étages, les piliers diminuent graduellement de largeur et de saillie, et se terminent un peu au-dessous du troisième cordon. Cette dégradation, dans la force des piliers, ajoute encore au bel effet des proportions et cette disposition est d'autant plus heureuse et gracieuse, qu'elle est rationnelle, et qu'elle rend, pour ainsi dire, chaque étage de plus en plus léger.

Jusques-là, la tour est quadrangulaire. Ce n'est qu'au troisième et dernier étage qu'on y a substitué la forme octogone; ici, on ne voit plus qu'une seule fenêtre au centre, terminée circulairement; mais à chaque angle pour cacher la soudure de l'octogone sur le carré, se dessine un élégant clocheton à base rectangulaire, surmonté d'une petite pyramide et orné de deux arcades feintes, semi circulaires et séparées par des colonnettes. C'est dans ce dernier étage que l'artiste a déployé toute la vigueur de son génie, qu'il a joint l'utile à l'agréable, la force à la grâce et à la légèreté.

La tour est majestueusement terminée par un bel entablement; un gros tore forme ce qu'on appelle, en architecture grecque, l'architrave; la frise présente ensuite, sur chaque face, six canaux creusés dans l'épaisseur du mur et arrondis par le haut; enfin, la corniche, proprement dite, est composée de vigoureuses moulures qui sont en parfaite harmonie avec les caractères de l'édifice.

La flèche est plantée sur cet entablement, et semble ne former que le prolongement de la tour, tant on a su habilement diminuer peu à peu la largeur de chaque étage par des retraites extérieures; de telle sorte, qu'on dirait presque que la tour, elle-même, est pyramidale. On a disposé, au pied des quatre faces principales de cette flèche, quatre

frontons triangulaires qui, tout en ayant l'air de lui servir de contreforts à la base, sont d'un heureux effet comme motif de décoration.

Telles sont, en résumé, les belles dispositions de ce monument, chef-d'œuvre produit et élevé par des moines du XII[e] siècle, qui, on doit le dire, connaissaient parfaitement les principes de l'architecture romane, arrivée à sa plus haute perfection.

Les masses principales de cet édifice ont été combinées d'une manière simple et avec une seule ouverture de compas ; la base de la tour, prise comme mesure, et portée quatre fois verticalement, a déterminé la hauteur de la tour; cette hauteur se trouve divisée, par moitié, par le cordon qui sépare le soubassement du premier étage; et la flèche a en hauteur, également, deux fois la largeur de la base ; de sorte que les trois principales divisions sont égales : le soubassement, les trois étages réunis et la flèche.

### DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA TOUR.

#### *Extérieur. — Soubassement* (Pl. 1[re]).

Le soubassement est flanqué, aux quatre angles, de deux piliers buttants sur chaque face, inégalement saillants; ceux qui le sont le plus diminuent leur saillie à 8[m] 50 de hauteur, pour la rendre égale à celle des autres; à cette hauteur, les piliers adjacents d'un même angle se réunissent, deux à deux, par une trompe triangulaire, de manière à ne plus former qu'une seule masse saillante sur les faces de la tour, et, à peu de distance au-dessous du couronnement du soubassement, ces piliers reprennent chacun leur position respective. Les parties carrées qu'ils abandonnent, formant des angles rentrants, sont couverts par deux plans inclinés. Cette disposition des contre-forts est assez rare, très-singulière, et surtout difficile à expliquer. Dans quel but, effectivement, l'architecte les a-t-il modifiés ainsi, plutôt que de les élever chacun verticalement, comme cela s'est fait le plus généralement? On n'en peut chercher la cause dans un motif puisé dans les dispositions relatives des anciennes constructions, puisque la

même chose existe sur la face qui se trouvait libre, au sud. C'est donc bien avec intention qu'on en a usé ainsi, et pour le monument lui-même. Est-ce par décoration? C'est encore peu supposable, bien que l'effet n'en soit pas désagréable. Voici l'explication qui nous paraît la plus satisfaisante. A l'intérieur, et un peu au-dessous du niveau de la réunion des piliers extérieurs, on a construit aux quatre angles de grandes trompes semi-circulaires qui portent chacune un nouveau pan de mur; les quatre faces résultant de ces nouveaux pans de murs forment avec celles des principales parois de la tour, un octogone très-régulier qui sert de base à une voûte en arc de cloître. Ne serait-il pas possible d'admettre que le *maître des œuvres*, voulant maintenir la poussée de cette voûte et des trompes dans les angles, aurait voulu fortifier les angles extérieurs en réunissant ainsi les contre-forts, deux à deux, de manière à leur donner plus de résistance.

Nous avons dit, déjà, que les contre-forts étaient plus ou moins saillants; ils sont aussi plus ou moins larges; le pilier placé à l'ouest de la façade nord, vient jusqu'au milieu de la largeur de la tour; cette disposition est due à ce que l'escalier est placé dans l'épaisseur de ce pilier. Quant à l'irrégularité qu'on observe pour tous les autres piliers, elle paraît difficile à expliquer autrement qu'en admettant que les constructeurs, en fondant les murs, auront rencontré des différences de solidité dans la nature du sol, différences qui les auront obligés à fortifier les endroits qui leur paraissaient le moins solides en donnant plus de force aux piliers. Cependant, nous devons faire remarquer que ce qui nous semble irrégulier, maintenant que la tour est dégagée des constructions qui l'environnaient, n'ayant lieu que pour le soubassement, ne devait pas être apparent lorsque ces constructions existaient, et que c'est peut-être là la cause pour laquelle l'architecte ne s'est fait aucun scrupule d'admettre, provisoirement, des irrégularités de ce genre.

Les murs et les piliers n'ont, pour base, qu'un simple socle dont la saillie se raccorde avec les faces par un plan incliné.

Aux deux tiers du soubassement, on a placé, sur une même assise,

quatre pierres sculptées, pl. 2, fig. 1, 2, 3 et 4 : la première, au nord, est décorée de rubans très-bizarrement nattés, l'autre représente une espèce de feuillage, la troisième est encore ornée de rubans nattés, la quatrième l'est, comme la seconde, d'une espèce de feuillage avec une sorte de chimère. Nous ne savons comment interpréter la présence de ces quatre pierres qui, sculptées chacune différemment, se trouvent posées là comme par hasard, car elles ne sont même pas au milieu de la largeur de la façade, et, cependant, cette sculpture ne paraît pas trop s'éloigner de l'époque à laquelle nous rapportons la tour. Les nattes, surtout, étaient assez employées comme décoration sur les murs, pendant le XIe siècle; peut-être celles que nous retrouvons à Saint-Germain proviennent-elles de quelques démolitions antérieures. Les rubans des nattes ont chacun un enlacement particulier et un profil différent; pour la pierre au nord, le profil des rubans est composé de deux petites baguettes séparées par un canal; pour l'autre, le profil est composé de trois baguettes : l'enlacement de la première est très-irrégulier, la dernière, au contraire, est nattée assez symétriquement.

On remarque que les feuilles des extrémités des branchages figurées sur ces pierres sont toutes trilobées. Pl. 2, fig. 2 et 4.

Le soubassement est séparé du premier étage par un cordon formé d'un boudin encadré par deux filets; deux cymaises forment le raccordement de ces filets avec les parements des murs et de la base du premier étage.

### *Premier étage.*

Au premier étage, les murs et les piliers font retraite extérieurement sur les parements de ceux du soubassement; le pied en est appuyé sur un socle qui règne tout au pourtour et dont la saillie est raccordée avec les faces des murs, par un glacis incliné.

Sur chacune des trois faces nord, Est et sud, il y a, comme nous l'avons dit plus haut, deux fenêtres simulées, accompagnées de chaque côté d'une colonnette entièrement logée dans l'épaisseur du mur, afin que,

comme nous l'avons déjà fait remarquer pour la tour de Saint-Eusèbe, leurs socles et leurs tailloirs soient exactement placés dans l'alignement des murs, et que les impostes qui couronnent les tailloirs puissent être aussi saillantes sur le parement des murs que sur les tailloirs des chapiteaux. Les bases des colonnes sont lourdes et massives, formées de gros boudins mal profilés. Les chapiteaux sont plus gracieux que ces bases ; les corbeilles sont ornées d'un ou de deux rangs de crosses semblables à celles de la tour de Saint-Eusèbe. Les impostes ont aussi le même profil que dans ce dernier monument : la cymaise habituelle, son filet oblique et le listel. Quant à l'archivolte, elle est plus simple ici qu'à Saint-Eusèbe, n'étant formée que d'un simple boudin détaché du plein du mur et du tableau ou douelle par un cavet.

Le trumeau qui sépare les deux fenêtres est recreusé d'un canal semi-circulaire avec un filet de chaque côté, aussi pris dans l'épaisseur du mur.

Sur la façade Est, on a pratiqué trois arcades simulées au lieu de deux ; ces ouvertures sont séparées entre elles par des pilastres ornés de cannelures, et dont les bases et chapiteaux sont semblables à ceux des autres faces, les impostes et les archivoltes ont également le même profil.

Dans cet étage, les irrégularités des contre-forts ont disparu ; à l'aide de retraites opérées au-dessus du premier cordon, on a pu disposer ces contre-forts de telle sorte qu'ils aient partout la même largeur et la même saillie ; ils s'élèvent verticalement et sans redents, jusqu'au-dessus du cordon qui sépare cet étage du deuxième.

*Deuxième étage.*

La régularité la plus complète règne sur toutes les faces, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les piliers qui flanquent les encoignures ont encore diminué de largeur et de saillie, et ont conservé leur symétrie ; ils s'amortissent en haut, un peu au-dessous du cordon qui

supporte le troisième étage : leur retraite, sur la partie inférieure, est formée par une doucine renversée.

Les huit fenêtres percées dans les quatre faces sont égales, tant en largeur qu'en hauteur, et ont toutes les mêmes ornements. L'étage commençant aussi par un socle appuyé sur le cordon, les jambages de ces baies reposent, immédiatement, sur ce socle. De petits parpaings en pierre y sont élevés à hauteur d'appui, dans l'alignement du parement intérieur.

Les chambranles, pl. 2, fig. 6, qui encadrent ces baies avec tant d'effet ne sont formés que d'un simple redent sur le parement extérieur, disposition que nous avons déjà rencontrée à Saint-Eusèbe; seulement, dans ce dernier monument, les redents sont destinés à loger des colonnettes; tandis qu'à Saint-Germain ils sont complètement vides. Mais sur le premier angle extérieur, on a dégagé du plein du mur un gros boudin ou tore; au deuxième angle, celui du tableau des baies, au lieu d'un boudin on a pratiqué un large cavet ayant un cinquième de circonférence ; le tore se trouve dégagé par de petits cavets, et le grand cavet l'est par de petits filets obliques tendant au centre ; sur ce cavet sont réservées, avec une forte saillie, des têtes de clous qui ont la forme de demi-ellipsoïdes. Cet ornement, vu de près, est barbare tant il est incorrect et mal exécuté, et, cependant, si on l'examine du bas de la tour, tous ses défauts disparaissent, et les hauts-reliefs de ces espèces de demi-boules produisent un effet de clair, d'ombre et de mouvement qui plaît à l'œil. Au-dessus de chacune de ces fenêtres, on a construit un cintre saillant sur le mur, indépendant du chambranle, et qui paraît placé là comme pour protéger la fenêtre qu'il surmonte. Les moulures de ces cintres se pénètrent en se rencontrant au milieu de la distance qui sépare les fenêtres, et se replient horizontalement à leur naissance, sur les côtés extérieurs. Le profil en est simplement composé d'un listel et d'un cavet, séparés par un filet oblique; le cavet est orné de feuilles rondes entablées.

Cet étage repose sur un cordon formé d'une doucine ou cymaise se raccordant avec la courbure d'une espèce de gros tore. Pl. 2, fig. 9.

*Troisième étage.*

Dans cet étage, les murs de la tour ont passé de la forme carrée à la forme octogone; plus de piliers pour en maintenir les angles extérieurs; mais pour remplir les parties triangulaires des angles, on y a élevé quatre clochetons affectant la forme carrée, et décorés, sur chacune des deux grandes faces apparentes, de trois colonnettes engagées; ces colonnes reposant sur un socle carré, ont pour base un simple tore, et pour chapiteau une corbeille un peu évasée avec des crosses rondes en forme de boule aux angles du tailloir; ce tailloir ou imposte, qui surmonte les chapiteaux, est profilé d'un cavet et d'un listel. Les archivoltes des cintres sont élégies dans l'épaisseur du massif qu'ils supportent, et sont composées d'une face carrée et d'un cavet. Le haut du clocheton est couronnée d'un cavet et d'un listel. C'est au-dessus de ce couronnement que s'élève la pyramide quadrangulaire qui termine le clocheton; cette pyramide a les angles ornés d'un boudin dont le bas se replie en boule et dont le haut est décoré d'un fleuron à quatre feuilles. Les faces des pyramides sont légèrement concaves et ornées d'écailles de poissons.

Les quatre façades principales sont percées chacune d'une ouverture terminée, en haut, par un arc semi-circulaire et bordé d'un chambranle; ce chambranle est composé comme en bas d'un redent; mais chaque angle est arrondi par un boudin ou tore détaché du plein du mur par de petits cavets. Pl. 2, fig. 5.

Cet étage a, comme les autres, un socle en bas; il est séparé de celui de dessous par un cordon dont le profil se compose : 1° d'un listel ou face inclinée à 45 degrés, sur laquelle sont détachées des nébules; 2° d'un boudin; et 3° d'un listel incliné dans le sens opposé au listel et qui le sépare du boudin supérieur. Pl. 2, fig. 8.

*Entablement.*

L'entablement est ce qu'on appelle complet, c'est-à-dire qu'il se compose d'une architrave, d'une frise et d'une corniche; l'architrave

n'est indiquée que par un simple boudin; la corniche, pl. 2, fig 7, est profilée de deux boudins séparés par un filet et un cavet; le boudin supérieur est plus gros que celui du bas, et porte immédiatement sur le filet qui couronne le cavet. Sur chacune des huit faces de l'octogone, on a recreusé, dans la longueur de la frise, six canaux cintrés par le haut.

### *Flèche.*

La flèche n'est décorée sur aucune de ses faces, sinon qu'au pied des quatre côtés principaux, on a placé des frontons triangulaires dont les côtés rampants portent un cordon composé d'un listel, d'un cavet et d'un petit tore. Le sommet de ces frontons est terminé par un fleuron à quatre feuilles cantonées. Au centre des tympans, on a évidé un quatre-feuilles fleuronné à chacune de ses pointes intérieures.

Les huit angles de la flèche portent des boudins qui, au sommet, se réunissent en faisceaux; ils sont renflés, dans le haut, par un autre boudin placé horizontalement comme une annelure. C'est au-dessus de ce boudin horizontal que s'élève l'amortissement de la flèche; le pourtour de cet amortissement affecte aussi la forme octogone.

Les pans de la flèche ne sont point parfaitement *plans*, c'est-à-dire qu'ils ont, vers le milieu de leur hauteur, un renflement extérieur assez sensible.

### *Intérieur de la tour.*

A l'intérieur, comme à l'extérieur, la forme de la tour est carrée depuis la base jusqu'au troisième étage qui est octogone; cet intérieur est divisé, aujourd'hui, par un premier plancher en bois placé à 3m80 au-dessus du socle extérieur, et par trois autres planchers aussi en bois, établis au niveau des cordons des trois étages. Entre le premier et le deuxième plancher se trouve la voûte octogone en arc de cloître dont nous avons déjà parlé; cette voûte porte sur un cordon formé d'un cavet et d'un filet, et élevé de 8m60 au-dessus du socle. La naissance des trompes qui supportent les pied-droits de la voûte dans les angles de la tour, est à 2 mètres au-dessous de ce cordon.

On monte dans la tour par un escalier en pierre, placé dans les contreforts de l'angle nord-ouest, pl. 2, fig. 10. Cet escalier ne commence qu'à partir du plancher, à 3m80 au-dessus du sol, et, après avoir fait plusieurs évolutions sur lui-même, il s'enfonce dans le pilier nord pour sortir du mur à peu près au milieu de la largeur de la tour, sur le plancher en bois qui se trouve au niveau du premier cordon ; de sorte qu'il ne partait pas du carrelage de la tour, et qu'il ne donnait point accès sur l'extrados de la voûte en moellons. Le départ ainsi placé de cet escalier, est assez difficile à expliquer, car on ne comprend point pourquoi il ne se trouve pas au niveau du sol. Il fallait donc qu'anciennement on montât par un moyen quelconque pour arriver à l'entrée ainsi placée au niveau du plancher en bois, et, comme à l'Est il y a une porte qui est pratiquée dans le mur à cette même hauteur, il est possible que cette porte se trouvait au nivèau de quelqu'autre plancher sur lequel on arrivait par un autre escalier. Dans ce cas, il faudrait admettre que la belle voûte en arc de cloître aurait servi à couvrir, pour ainsi dire, un premier étage.

Les planchers en bois se composaient de poutrelles placées le long des murs et portées par des corbeaux en pierre scellés dans la maçonnerie. Chaque intervalle des planchers placés au-dessous du deuxième étage était éclairé ainsi qu'il suit : celui pour la partie comprise entre la voûte et le deuxième plancher, par une petite fenêtre placée à l'Est, et par une autre au sud, toutes deux évasées à l'intérieur, de manière à y avoir trois fois autant de largeur et de hauteur qu'à l'extérieur; et l'intervalle compris entre ce dernier plancher et celui au-dessus se trouve éclairé par une fenêtre placée à l'Est, terminée circulairement à l'extérieur et carrément à l'intérieur.

Au deuxième étage, on remarque, à l'intérieur comme à l'extérieur, un redent de chaque côté des fenêtres ; ce redent est à vive arête et n'existe que pour les jambages et le cintre des baies. Pl. 2, fig. 11.

Nous avons dit qu'au troisième étage l'intérieur était octogone. Les murs qui se trouvent au-dessus des angles sont supportés par des espèces de trompes établies dans ces angles et formées d'un arc de cercle

moindre d'une demi-circonférence. La forme de la trompe n'a lieu que pour former le premier cintre extérieur ; au commencement de l'angle, il y a une pierre plate au lieu de cintre.

Au-dessus de chacune de ces trompes a été pratiquée, dans toute l'épaisseur du mur, une ouverture terminée circulairement en haut. Ces ouvertures, qui ont 0m,70 sur 2m,20, seraient visibles à l'extérieur si elles n'eussent été masquées par les clochetons. Pl. 2, fig. 12.

La flèche conserve, à l'intérieur, sa forme octogone ; elle fait une retraite au niveau de l'entablement ; les parements s'élèvent verticalement, jusqu'à ce que l'épaisseur du pan de mur se trouve réduite à 0m,25.

*Dimensions et proportions.*

Nous avons pris, pour comparer les parties entre elles et en déduire les proportions, la façade ouest, où la régularité de l'ensemble se trouve le mieux observée, et nous en avons dressé le tableau suivant :

*Suit le tableau.*

### *Tableau des Dimensions et des Proportions.*

| DÉSIGNATION des parties DE L'ÉDIFICE. | DÉSIGNATION des DIMENSIONS. | DIMENSIONS en mètres. | OBSERVATIONS sur LES PROPORTIONS. |
|---|---|---|---|
| Soubassement . . . | Largeur entre les piliers. . . . | 5m15 | La hauteur est égale à trois fois la largeur. |
| | Hauteur à partir du socle jusqu'au cordon . . . . . . . . . | 15 45 | |
| | Largeur y compris les piliers . . | 8 10 | La largeur totale se trouve être très-près de la moitié de la hauteur totale. |
| | Hauteur y compris socle et cordon. | 16 35 | |
| Les trois étages ensemble . . . . . . . | Hauteur y compris l'entablement . | 16 35 | Le soubassement est égal en hauteur aux trois étages réunis. |
| Chaque étage. . . . | Hauteur d'un cordon à l'autre. . . | 4 65 | |
| 1er étage . . . . . . | Largeur entre piliers . . . . . | 5 50 | |
| | Id. y comp. la largeur des piliers. | 7 60 | |
| 2e étage . . . . . . | Largeur entre piliers . . . . . . | 5 90 | |
| | Id. y compris les piliers. . . | 7 30 | |
| 3e étage . . . . . . | Largeur de chaque face . . . . . | 3 00 | |
| Clochetons. . . . . | Largeur . . . . . . . . . . . | 1 60 | Les hauteurs de chaque partie sont égales et ont chacune près de deux fois la largeur du clocheton. |
| | Hauteur de la partie quadrangulaire. | 3 00 | |
| | Hauteur de la pyramide jusqu'aux fleurons . . . . . . . . . | 3 00 | |

| DÉSIGNATION des parties DE L'ÉDIFICE. | DÉSIGNATION des DIMENSIONS. | DIMENSIONS en mètres. | OBSERVATIONS sur LES PROPORTIONS. |
|---|---|---|---|
| Fenêtres du 1er étage . | Largeur. . . . . . . . . . | 1m50 | La hauteur totale est égale à deux fois et demie la largeur. |
| | Haut. jusqu'à la naissance des cintres | 3 00 | |
| | Id. jusqu'à la clef. . . . . | 3 75 | |
| Fenêtres du 2e étage. . | Largeur . . . . . . . . . . | 1 00 | La hauteur totale est près de trois fois et demie la largeur; le chambranle est moitié de la largeur du vide. |
| | Haut. jusqu'à la naissance des cintres | 2 90 | |
| | Id. jusqu'à la clef. . . . . | 3 40 | |
| | Largeur du chambranle . . . . | 50 | |
| Fenêtres du 3e étage. . | Largeur . . . . . . . . . . | 1 00 | La hauteur totale est égale à trois fois la largeur. Le chambranle est moitié de la largeur. |
| | Haut. jusqu'à la naissance des cintres | 2 50 | |
| | Hauteur jusqu'à la clef . . . . | 3 00 | |
| | Largeur du chambranle . . . . | 50 | |
| Arcades simulées des clochetons. . . . | Largeur . . . . . . . . . . | 50 | La hauteur est égale à quatre fois la largeur. |
| | Hauteur totale jusqu'à la clef. . . | 2 00 | |
| Flèche. . . . . . . | Hauteur jusqu'au cordon . . . . | 16 50 | La hauteur jusqu'au cordon est égale à six fois et demie la largeur d'un pan, et la hauteur totale, a un peu plus de trois fois la largeur totale. |
| | Id. jusqu'au sommet . . . . | 19 60 | |
| | Largeur d'un pan entre boudins. . | 2 50 | |
| | Largeur totale y compris la saillie des boudins . . . . . . . . | 6 50 | |

A Saint-Eusèbe (1), les baies du dernier étage n'ont, en hauteur totale, que deux fois et demie leur largeur, tandis qu'à Saint-Germain, cette hauteur est de trois fois la largeur; pour l'étage au-dessous, la largeur des baies est, dans chacun de ces deux édifices, le tiers de la hauteur comprise entre l'appui et la naissance des cintres.

Dans l'un et l'autre monument, c'est l'avant-dernier étage qui est le plus élancé et le plus décoré. On voit, en outre, qu'à Saint-Germain, les proportions pour les baies, sont aussi élancées qu'à Saint-Eusèbe, lorsque le style de ce dernier est ogival, et qu'elles le sont même plus pour le dernier étage où les baies sont plein-cintre.

La hauteur de la tour de Saint-Eusèbe, jusqu'au-dessus de la corniche, est égale aux deux tiers de celle de Saint-Germain. La flèche de la première n'est que les cinq sixièmes de la seconde. Pour Saint-Eusèbe, la largeur extérieure, non compris la saillie des piliers, est le quart de la hauteur, à Saint-Germain, cette largeur est un peu moins du quart. La largeur extérieure reste la même de la base au sommet de cette première tour; tandis que, dans l'autre, elle est de 7$^{m}$,80 en bas, et de 6$^{m}$,90 en haut, c'est-à-dire qu'il y a diminution de près d'un huitième.

En résumé, on remarque, dans la tour de Saint-Germain, des proportions généralement plus élancées que dans celle de Saint-Eusèbe; car la flèche même de ce premier monument, bien que moins élevée que l'autre, par rapport à la hauteur totale du monument, n'en conserve pas moins les mêmes proportions que celle de ce dernier édifice relativement aux largeurs des bases.

### *Mode d'exécution de la tour.*

La tour a intérieurement 5$^{m}$,10 de côté. L'épaisseur des murs est de : 1$^{m}$,30 pour le soubassement, 1$^{m}$,20 pour le premier étage, 1$^{m}$,18 pour le deuxième étage, y compris la saillie des pilastres intérieurs, et enfin, de 0$^{m}$,96 pour le troisième. Le parement des murs

(1) Voir le Bulletin.... vol. 2, page 158, 162.

est élevé verticalement à l'intérieur; les retraites de chaque étage se font à l'extérieur.

Les parements sont construits, tant en dehors qu'en dedans, en pierres de taille, sauf une partie de ceux de l'intérieur qui, depuis le sol jusques et y compris le premier étage, sont en moellons échantillonnés. Les pierres de taille ont, alternativement, 0m,20 et 0m,30 d'épaisseur, environ, formant ainsi carreaux et boutisses. On ne donnait pas toujours aux carreaudages une plus grande largeur qu'aux boutisses; cette disposition n'a généralement lieu que pour les angles.

L'intérieur des murs est rempli de blocages en moellons, noyés dans un mortier composé de chaux et de sable. Les assises des pierres ont de 0m,25 à 0m,40 de hauteur. Les joints ont, en moyenne, 0m,01 d'épaiss.

L'escalier est, comme nous l'avons dit, placé dans un des piliers et pris dans l'épaisseur du mur. On y entre par une porte et un petit corridor pratiqués dans le mur ouest. Cet escalier a 1m,35 de diamètre intérieur, tourne autour d'un noyau plein et s'avance ensuite en ligne droite, pour les dernières marches, dans la largeur du pilier, afin d'arriver à peu près au milieu de la largeur de la tour. Pl. 2, fig. 10.

La voûte en arc de cloître qui couvre le soubassement est faite en moellons. Les trompes des angles sont en pierre de taille et d'une belle exécution. Le centre de cette voûte a disparu sur un rayon de 1m,50 à 2 mètres, et le reste est très-bien conservé.

Nous ferons encore, à l'occasion des ouvertures, la même remarque que pour la tour de Saint-Eusèbe (1), sur la disposition de l'ornementation des fenêtres. Il n'y a que les arcades simulées du premier étage qui aient des colonnettes, et ces colonnettes sont exactement placées comme à Saint-Eusèbe, c'est-à-dire dans l'épaisseur du mur; leur socle et le carré du tailloir sont dans l'alignement du parement du mur, de sorte que l'imposte ou couronnement des chapiteaux se prolonge de chaque côté des fenêtres dans toute la largeur du mur. Au deuxième étage et au troisième, il n'y a pas de colonnettes aux baies; mais les gros tores qui en tiennent lieu et qui forment chambranle sont aussi

(1) Bulletin, vol. 2, page 155....

pris en arrière-corps du parement extérieur. Nous avons constamment observé une disposition semblable dans toutes les fenêtres des monuments romans de transition de notre département.

Un autre mode d'exécution, commun avec Saint-Eusèbe, c'est la coupe des voussoirs des cintres. L'irrégularité qui existe dans l'appareil des claveaux, est un fait commun à tous les monuments du XII[e] et même du XIII[e] siècle ; il est presque impossible de rencontrer deux têtes de voussoirs de même largeur. Les cintres se composent, indifféremment, d'un nombre pair ou impair de claveaux, et lorsqu'un des joints ne se trouve pas au milieu, les deux derniers ne sont pas symétriquement placés de chaque côté du centre.

On remarque qu'à chaque baie il y a toujours deux cintres, l'un au-dessus de l'autre ; le premier de ces cintres est composé de sept ou huit claveaux formant épaisseur de mur, et le deuxième en compte dix ou onze ; ces derniers n'ont pas le même appareil à l'intérieur qu'à l'extérieur, ce qui prouve qu'ils ne traversent pas le mur.

Les deux rangs de voussoirs qui composent les cintres des fenêtres, font ensemble la largeur du chambranle ; mais, au deuxième étage, on a encore placé, à l'extérieur un cintre indépendant de ce chambranle et en saillie sur le parement du mur. Ce cintre auxiliaire était ajouté, soit pour protéger le chambranle, soit par motif de décoration, et, peut-être, pour l'un et pour l'autre en même temps. Une disposition semblable se retrouve aux trois derniers étages de la tour Saint-Eusèbe ; cette manière de protéger les ouvertures, par un arc isolé, a été l'un des plus beaux éléments, l'un des plus savants principes de l'architecture du XIII[e] siècle. On l'a employé pour reporter toute la charge supérieure sur des points d'appui communs, de sorte que les cintres des ouvertures n'ayant plus à résister à la charge des constructions supérieures, ont pu être établis avec très-peu d'épaisseur. C'est ce qui a conduit les grands artistes de ce temps à faire des fenêtres aussi gigantesques, et percées dans des murs si minces, qu'on éprouve la crainte de les voir tomber d'un moment à l'autre ; et cependant, il y a six siècles qu'ils résistent à toutes les intempéries des saisons. Nous avons

un bel exemple de cette disposition dans la partie orientale de notre cathédrale, et, certes, ce n'est point là le seul caractère que l'architecture du XIIIe siècle ait emprunté à celle du XIIe.

A l'époque où l'on construisit la tour de Saint-Germain, l'art de l'architecture était déjà arrivé à un haut degré de perfectionnement; nous y voyons, même, comme principe de construction, plus de hardiesse, plus de génie qu'à Saint-Eusèbe. Nous avons déjà remarqué les quatre belles trompes qui portent la moitié de la voûte du soubassement, nous en retrouvons quatre autres qui portent la moitié des murs du troisième étage et la moitié de la flèche. Mais ces dernières ne sont plus faites comme les premières; celles de la voûte ont pour principe générateur la forme sphérique, et celles du troisième étage sont simplement composées d'un arc de cercle posé dans l'angle, et bandé contre les murs, avec chanfrein rabattu sur l'angle extérieur, une pierre plate, appuyée sur les murs, est placée entre le cintre et le sommet de l'angle.

On a dit que, jusqu'à la seconde moitié du XIIe siècle, les architectes avaient éprouvé de grandes difficultés, pour passer de la forme carrée à la forme octogone; l'architecte de Saint-Germain, avec une science que nous devons lui reconnaître, a su surmonter habilement tous les obstacles. D'abord, d'une part, il a eu soin de monter ses contre-forts à l'extérieur jusqu'au niveau des arcs bandés dans les angles, pour en maintenir la poussée; et ensuite, afin de reporter la charge des nouveaux pans de mur sur ceux du deuxième étage, il a pratiqué une ouverture à plein cintre au-dessus de chacun de ces arcs; les ouvertures qui sont faites dans toute l'épaisseur du mur ont donc l'avantage de détruire la pression qui se serait fait sentir sur le milieu de l'arc de la trompe et de reporter cette pression sur les côtés.

A Saint-Eusèbe, c'est bien la même idée qui a présidé à la transformation de la forme de la tour; les nouveaux pans de mur sont également portés par des trompes, et des ouvertures ont été pratiquées au-dessus pour les soulager; mais on dirait que l'architecte a hésité; qu'il doutait de la science, que cette combinaison ne lui inspirait pas

toute la confiance désirable ; de sorte qu'il a préféré réduire la largeur des nouveaux pans et regagner la différence pour la flèche seulement, que de faire immédiatement son octogone régulier, bien que, cependant, la charge supérieure dût être bien moins considérable qu'à Saint-Germain, et que la tour, elle-même, fût aussi moins large ; il n'a donc point été ni aussi hardi, ni aussi élégant, quoique se servant des mêmes moyens.

La flèche de Saint-Germain fait retraite à l'intérieur et à l'extérieur sur l'épaisseur des murs ; elle est, à la base, plus épaisse qu'à 3 mètres, environ, de hauteur, au-dessus de la corniche; à cette hauteur, elle n'a plus que $0^{m},25$ d'épaisseur : épaisseur qu'elle conserve jusqu'au sommet. Les gros tores qui font saillie sur les angles en forment, pour ainsi dire, la charpente, en maintenant les parpaings qui en remplissent les intervalles.

Les faces de la flèche sont, avons-nous dit, renflées dans leur milieu d'environ $0^{m},25$ à $0^{m},30$. M. Inkersley, savant archéologue anglais qui a visité une très-grande quantité de monuments du moyen âge, de France, d'Italie et d'Angleterre, nous a cité ce renflement comme un fait exceptionnel qu'il n'avait, disait-il, encore rencontré nulle part. Nous avons porté toute notre attention sur cette particularité, afin de savoir si, quelquefois, elle ne serait pas due à quelque accident arrivé pendant ou après l'exécution, à un affaissement ou à une erreur involontaire des constructeurs, car nous ne pouvions nous expliquer pourquoi l'architecte avait adopté cette forme, attendu que le centre de gravité de la flèche se trouvait plus élevé que si elle avait eu ses faces planes ; au premier aspect, elle paraît moins solide qu'elle ne le serait dans ce dernier cas. Cependant, après avoir examiné de plus près les petites pyramides des clochetons, nous avons reconnu que leurs faces avaient également une légère courbure convexe, et, qu'en conséquence, le maître de l'œuvre avait dû, nécessairement, donner des ordres pour que toutes les flèches, les petites et la grande, fussent courbées.

Maintenant que nous venons de voir que cette forme a été celle que

l'architecte a désirée, il serait intéressant de savoir quelles sont les raisons qui l'ont déterminé à l'adopter. En 1140, les lois de la mécanique n'étaient pas encore très-répandues, et la réflexion que nous faisions plus haut, quant au centre de gravité, a bien pu ne pas se présenter à l'esprit du moine chargé d'étudier le plan de Saint-Germain. Il a donc été guidé, sans doute, par la considération qu'en faisant la flèche convexe, si, d'un côté, les faces donnaient un peu plus de prise aux vents, en leur présentant une plus grande surface, de l'autre, elles avaient un avantage qui devait compenser, et au delà, ce premier inconvénient; c'est que ces faces étant ainsi cintrées, leurs assises pouvaient former coin, et présenter, dans cette position, beaucoup plus de résistance à l'action des vents, en leur opposant une surface convexe.

---

*Discussion archéologique.*

La tour de Saint-Germain est certainement, comme construction, l'une des plus belles de notre département; elle est aussi l'une des plus intéressantes comme étude historique et archéologique. Elle a certains caractères qui lui sont propres et qui en font un monument rare et bien digne de fixer l'attention des antiquaires.

Après avoir esquissé, ainsi que nous venons de le faire, ses principaux caractères, il faudrait pouvoir y ajouter, ce qui manque aussi à beaucoup de monuments, une date authentique, car c'est-là le *nec plus ultrà* des monographies. Une date écrite, seule, vaut presque autant que toute la description.

A défaut de renseignements précis, nous allons faire tout ce qui dépendra de nous pour pouvoir lui assigner une époque aussi exacte que possible, et, à cet effet, nous allons procéder par voie d'analogie et par induction.

Parmi les constructions du moyen âge, on en distingue trois espèces

principales, qui différaient essentiellement dans la manière de faire les ouvertures. Pour l'une, toutes les fenêtres étaient terminées en plein cintre; dans l'autre, elles l'étaient toutes en ogive, et dans la troisième, on remarque que l'ogive et le plein cintre y régnaient simultanément.

Nous avons déjà dit comment on a classé ces trois espèces de formes de fenêtres : la première a été désignée sous le nom de *style roman*; la deuxième, sous celui de *style ogival*, et l'autre, qui régna entre ces deux caractères, a été appelée *style de transition*.

Les monuments à plein cintre n'ont pu être étudiés jusqu'à présent avec des résultats aussi satisfaisants que les monuments à ogive; on sait bien que leur existence a été de longue durée, et que ce n'est qu'avec les premières années du XIIe siècle que l'ogive a commencé à s'introduire dans la forme des fenêtres; mais si cette dernière, une fois connue, eût été constamment employée, le problème serait beaucoup moins compliqué, et l'on n'aurait point à constater que, de deux monuments exactement de la même époque, l'un était entièrement plein cintre et l'autre mi-parti ogival.

Il a donc fallu étudier le plein cintre, non plus seulement dans sa forme, puisqu'elle est la même partout, mais bien dans ses caractères, dans sa physionomie et les éléments de sa décoration. Il a fallu arriver à pouvoir dire : voilà deux fenêtres terminées chacune par un demi-cercle, mais celle-là, par exemple, est du XIe siècle, et celle-ci du XIIe. Ce n'est donc que par les moulures, par les proportions, par le travail lui-même, par l'ensemble de toutes les parties, que l'œil exercé de l'archéologue, après avoir maintes fois vérifié que certains caractères des monuments appartiennent à telle époque, tandis que d'autres caractères représentent une autre date, a pu, à la simple inspection, reconnaître ces différences; ce sont des principes qui s'apprennent assez difficilement par les descriptions; ils existent plutôt dans le sentiment, lorsqu'on s'est livré à ces sortes d'études.

La question est ainsi posée pour Saint-Germain. A quelle époque ce

beau monument, dont toutes les fenêtres sont terminées par un plein cintre, a-t-il dû être élevé ?

Le savant auteur de la notice sur Saint-Germain, publiée dans l'Annuaire de 1841, dit que « l'anglais Hope, dans son *Histoire de l'Archi-» tecture*, le range parmi les monuments du style *Lombard*, improprement appelé *Saxon* ou *Normand*, qui furent élevés en grand nombre » dans les IXe, Xe et XIe siècle. »

Nous ne pensons point, nous, que cette flèche, à la pointe hardie, aux proportions sveltes, à la sculpture avancée, ait pu être élevée pendant le XIe siècle, nous croyons qu'elle est, au contraire, de la première moitié du XIIe, au moins, de 1130 à 1140 environ.

On voit, dans les archives de la préfecture (1), qu'en 1160 on venait de rebâtir le grand dortoir de l'abbaye de Saint-Germain, ainsi que les salles du Chapitre ; il paraîtrait même qu'à cette époque on avait relevé toutes les fortifications, et qu'on avait entouré le monastère de murailles garnies de tours.

Certainement, nous ne pouvons point déduire de là que la tour actuelle est une de celles qui furent élevées avec les murs d'enceinte, ni même qu'elle ait été construite précisément à cette époque ; cependant, comme la délicatesse de son architecture révèle à peu près cette date, nous sommes amené à en conclure qu'elle n'a pas dû être faite beaucoup avant le grand dortoir et les fortifications, et que ce n'est probablement qu'après son achèvement vers 1140 environ qu'on aura commencé ces dernières constructions ; c'est-à-dire qu'alors elle serait contemporaine de la tour de Saint-Eusèbe.

Mais pour comprendre facilement comment il se fait que, tandis qu'au petit monastère de Saint-Eusèbe on érigeait un monument de transition à plein cintre mi-parti d'ogive, on en édifiait un autre en même temps à Saint-Germain, également de transition où le plein

(1) Notice sur Saint-Germain, par M. Leclerc. Annuaire de l'Yonne 1841.

cintre régnait encore seul, il faut se reporter à l'histoire du temps et à celle des deux abbayes.

Nous avons déjà fixé, en parlant de la tour de Saint-Eusèbe, l'époque durant laquelle la transition a régné, et nous avons posé en thèse générale que les monuments d'alors étaient le plus souvent mi-parti d'ogive et de plein cintre, mais que cette loi générale subissait quelques exceptions, et qu'on pouvait rencontrer des monuments élevés pendant la transition où l'on ne trouvait que des ogives, et d'autres où le plein cintre régnait exclusivement jusque dans les voûtes. Dans le premier cas, les ogives ont tous les caractères du plein cintre et sont accompagnées des mêmes ornements; dans le second cas, le style semi-circulaire est si svelte et si élancé, qu'il ne lui manque, pour être ogival, que le changement des cintres des fenêtres. Dans ces espèces d'édifices, il suffirait de faire ce simple changement pour qu'ils fussent identiquement de même nature que les autres, tout le surplus étant construit exactement d'après les principes du style ogival.

La manière de terminer les ouvertures est un des principaux caractères, et certainement un des plus apparents, au simple aspect, de ceux qui doivent guider l'œil de l'archéologue pour classer chronologiquement les monuments; mais il n'est pas le seul, et il en peut exister d'autres qui n'en ont pas moins de valeur et qui peuvent même l'annuler. Ce sont particulièrement les proportions, les moulures, le fini du travail. Et, par exemple, dans les deux monuments que nous comparons, en examinant attentivement les proportions des ouvertures, n'avons-nous pas trouvé des rapports identiques entre la largeur et la hauteur des fenêtres? et les chambranles de l'un ne sont-ils pas la reproduction sinon exacte, du moins très-rapprochée des archivoltes de l'autre? Il ne manque donc, à ces deux monuments, qu'une seule chose pour qu'à la première inspection on puisse les classer du même jour; il suffirait de faire, ainsi que nous venons de le dire, tout ogival ou tout plein cintre, dans l'un comme dans l'autre.

Mais pourquoi, puisqu'on reconnaît qu'ils sont de la même époque,

constate-t-on cette différence dans ce principal caractère des fenêtres ? Par la même raison que de nos jours on voit des architectes qui, reconnaissant la beauté des combinaisons de l'art ogival, construisent des monuments d'après ce style, tandis que d'autres, admirateurs exclusifs de la belle simplicité et de la juste harmonie de l'antiquité, ne veulent, au contraire, que des monuments copiés sur ceux des grecs ou des romains ; parce qu'au commencement du XIIe siècle, comme aujourd'hui, il y avait deux écoles : l'une qui, n'agissant que d'après les traditions du style roman, s'efforçait à le faire fleurir et à le perfectionner de plus en plus, et l'autre, qui mettait tout son génie à cultiver l'ogive et tâchait de l'appliquer dans ses compositions.

Nous allons entrer dans quelques détails sur la formation de ces deux écoles qui ont marché côte à côte, parallèlement pendant une grande partie du XIIe siècle.

Avant l'an 1100, on n'avait point encore élevé, dans nos contrées, un seul monument religieux qui n'eût été dirigé par un moine, un chanoine ou tout autre ecclésiastique ; le clergé et les abbayes occupaient toutes les voies de la science, et eux seuls se trouvaient, pour ainsi dire, à la tête de l'enseignement des arts et des belles-lettres. L'architecture était même un des arts les plus vénérés, et les abbés regardaient comme un devoir sacré, la nécessité de prendre la direction des constructions qu'on érigeait dans leurs monastères ; ils faisaient de sérieuses études pour acquérir cette science et s'y livraient sans réserve.

Après l'an 1200, au contraire, la majeure partie des architectes sont des laïcs qui, n'appartenant plus à aucun ordre, se déclarent artistes libres, et font de leur profession leur moyen d'existence.

C'est donc pendant le XIIe siècle que s'est opéré ce grand changement dans les constructeurs, suivi de la fusion de l'art. Les premiers architectes n'ont connu d'abord que le plein cintre ; les tendances de leurs successeurs se dirigeaient sur l'ogive ; on comprend alors comment, durant cette transition, l'art a tant vacillé.

La société, à cette époque, parcourt une de ces phases où elle tend à passer, pour ainsi dire, d'un état à un autre ; elle cherche à se créer une autre position ; elle est remuante, elle invente des systèmes ; les esprits fermentent et s'échauffent. La bourgeoisie naissante aspire à détruire la féodalité ; le peuple s'agite et cherche à s'affranchir de l'asservissement, de l'ignorance dans lesquels il a été jusqu'alors ; son intelligence se développe, son esprit travaille, son génie s'exerce, et bientôt il va conquérir sa liberté, son indépendance dans les arts ; il veut partager, avec le clergé, le monopole de l'étude, et participer, concurremment avec lui, dans la direction des sciences et des arts.

Cette révolution qui s'opéra dans la marche de l'esprit humain, eut aussi une très-grande influence sur l'architecture. L'ancien style, perfectionné par les moines, les abbés et les évêques, devait s'éteindre en même temps qu'on cherchait à enlever, au clergé, une partie de l'autorité dont il jouissait. Dans ces deux classes d'artistes, chacun dut chercher à surpasser ses concurrents ; dès lors, une lutte devint inévitable, et l'émulation, cette mère de la perfection des arts, fit que les deux antagonistes essayèrent de triompher chacun dans une voie différente. Le clergé soutint le vieux plein cintre ; et les laïcs, pensant que la forme nouvellement née, l'ogive, pourrait les conduire plus sûrement à leur but, s'en sont emparés, pour chercher à en former un nouveau système de construction.

Arrivé à une certaine époque, la victoire devait rester à l'une de ces deux classes d'artistes. Il est prouvé, maintenant, qu'à partir du milieu du XIII[e] siècle, les architectes des principales églises furent des laïcs, et la plupart des moines ont alors abandonné la carrière où leurs rivaux l'emportaient et où la mode les suivait.

Telles sont les circonstances au milieu desquelles la forme ogivale naquit, et fut développée par les mains des nouveaux architectes. Mais, dans les grandes abbayes, les moines n'en cultivèrent pas moins l'art de bâtir, et certainement que beaucoup purent avoir encore la direction des édifices que bâtissaient les communautés ; c'est alors

qu'ils voulurent lutter avec leurs antagonistes, et leur prouver qu'avec le plein cintre, malgré sa forme lourde comparée à celle de l'ogive, on pouvait très-bien orner, avec élégance même, les monuments où on l'employait. Ils se refusèrent obstinément, et aussi longtemps qu'il leur fut possible, à adopter le nouveau genre, et conservèrent avec persistance les vieilles traditions, tandis que les laïcs, au contraire, s'efforcèrent de faire prédominer l'ogive.

De cette lutte est résultée une grande variété dans les plans, dans les modes de construction, et même dans l'ornementation, variété qui, aujourd'hui, constitue cette grande difficulté qu'on éprouve et qu'on éprouvera encore longtemps, à classer rigoureusement les monuments de cette époque. Ainsi, non-seulement on observe de notables variations dans les styles, des différences très-sensibles dans les formes et les caractères, en passant d'une province dans une autre, mais encore dans une même contrée, dans une même ville : à Auxerre, par exemple, où cette variété a lieu pour Saint-Germain et Saint-Eusèbe.

Les deux écoles, en lutte au XII^e siècle, ont donc laissé, dans ces deux monuments, des traces de leur existence ; elles ont travaillé, en même temps chacune de leur côté, avec rivalité, émulation, et ont produit deux œuvres qui peuvent être classées parmi les plus beaux monuments de notre cité. Saint-Eusèbe a été produit par l'école des laïcs, et Saint-Germain a été dirigé par des moines.

Effectivement, Saint-Germain, dont les colléges et les études scientifiques eurent tant de célébrité, ne dut pas subir, aussitôt qu'ailleurs, l'influence extérieure, et n'eut pas besoin d'aller chercher, en dehors de ses murs, un architecte pour bâtir sa tour. Il a dû persister plus longtemps dans les anciennes traditions ; il a, pour ainsi dire, protesté contre le génie naissant et envahisseur ; il a bâti son admirable clocher sans la participation des laïcs ; il a voulu montrer qu'avec le vieux plein cintre il pouvait, tout aussi bien qu'avec l'ogive de transition, orner sa tour et lui donner toute la légèreté désirable.

Cependant, nous devons dire que malgré cette noble émulation,

malgré les brillants efforts tentés en dernier lieu par le clergé, il n'avait point, en général, à l'époque dont nous parlons, autant d'habileté dans le ciseau que la nouvelle école pour ses sculptures ; c'est sans doute une des causes pour lesquelles Saint-Germain en a si peu, et si l'on en rencontre parfois de jolies sur des monuments bâtis sous la direction des ecclésiastiques, comme, par exemple, à la galerie de l'ancien évêché d'Auxerre, ce ne sont là que des exceptions assez rares. Saint-Germain n'a pu atteindre, pour ses chapiteaux, autant de délicatesse qu'à Saint-Eusèbe ; car, bien que dans ce dernier la sculpture en soit encore rude et grossière, elle a pourtant plus de relief, plus de mouvement, plus de fini que celle de Saint-Germain ; et si, dans l'un et dans l'autre nous avons remarqué des traits de ressemblance, c'est que les laïcs n'avaient encore que très-légèrement modifié les caractères romans dont ils s'étaient d'abord emparés, et qu'ils ne les perfectionnèrent que par la suite ; et l'on comprendra aisément que les moines ne purent lutter en progrès avec leurs concurrents, attendu que ces derniers faisaient de l'architecture leur état exclusif, passant d'un monument à un autre, tandis que ceux-là ne travaillaient d'ordinaire qu'aux édifices érigés dans leur communauté.

Voyons, maintenant, si les faits établis, après de longues recherches, par la science archéologique, sont vrais ; assurons-nous si le principe posé est exact, si ce sont bien réellement les moines qui conservèrent les traditions du plein cintre, en même temps que les laïcs développaient les éléments de l'ogive, et pour cela recourons à l'histoire des deux monastères.

En 995, les moines de Saint-Germain reçurent de Hugues Capet, à la prière de Henri, son frère, une charte qui leur donna la liberté d'élire leurs abbés, avec défense, à quelque prince que ce fût ou autres personnes, de demander aux rois cette abbaye. Ce fut donc toujours un abbé choisi parmi les moines, eux-mêmes, qui régit le monastère, ce qui ne contribua pas peu à conserver les habitudes de la vie régulière. En 1096, Guibert, choisi pour abbé, fit un tel scan-

dale que, cité par Humbault, évêque d'Auxerre, au concile de Nîmes tenu par Urbain II, il y fut destitué; Urbain lui prit la crosse abbatiale et la donna à Humbert, en le chargeant de donner un autre abbé plus digne à la communauté. Cet évêque alla chercher un abbé à l'abbaye de Cluny; les religieux de Saint-Germain l'ayant refusé, Etienne, comte de Champagne, pria saint Hugues, abbé de Cluny, de donner son neveu, Hugues de Montaigu, pour diriger, comme abbé, le monastère de Saint-Germain (1).

Ce fut en 1115 que Hugues de Montaigu passa de l'abbaye de Saint-Germain à l'évêché d'Auxerre. L'abbé Gervais, son successeur, fut choisi par la communauté.

L'université de Saint-Germain fut une des plus florissantes; les études y étaient très-étendues; nécessairement, l'art de l'architecture devait y être très-cultivé. Il est donc probable que ce fut sous l'abbé Gervais, successeur de Hugues de Montaigu, que fut érigée la tour actuelle, par les religieux de la communauté. Ce fut à la même époque que Hugues fit faire, au réfectoire du palais épiscopal, la belle galerie que nous pouvons encore admirer aujourd'hui; les caractères ne sont point les mêmes pour ces deux constructions, quoique contemporaines; il faut donc admettre que Hugues, venant de Cluny, n'avait pas les mêmes principes de décoration que les moines de Saint-Germain. Du reste, dans l'un et dans l'autre monument, c'est bien le plein cintre qui règne exclusivement; le style affectionné du clergé.

De ce que l'ornementation n'est point la même à la tour Saint-Germain qu'à la galerie de l'évêché, on peut en tirer une conséquence très-probable : que nécessairement cette tour n'a pas été bâtie du temps où Hugues était abbé de Saint-Germain; car, sans cela, ces deux constructions auxquelles il aurait présidé, celle-ci et la galerie, devraient avoir beaucoup de traits de ressemblance, ce qui n'a point lieu. Consé-

(1) Notice de Saint-Germain par M. Leclerc. — Annuaire de l'Yonne, 1841.

quemment, la belle flèche de Saint-Germain est postérieure à 1115, époque à laquelle Hugues quitta l'abbaye, ou antérieure à son arrivée à Auxerre; c'est-à-dire qu'elle serait, dans ce dernier cas, de la fin du XIe siècle. Or, comme nous avons déjà prouvé, en parlant de Saint-Eusèbe (1), qu'avant le XIIe siècle on n'élevait pas même de flèches en maçonnerie pour la cathédrale, et qu'on ne couvrait les tours qu'avec des pyramides en charpente, telle que celle qui, à Saint-Germain même, surmontait la tour parallèle de Saint-Maurice, il est donc bien probable que celle qui nous reste est postérieure à 1115. Du reste, les caractères, les proportions, le mode de construction, le dégagement des profils indiquent clairement qu'elle a été élevée du temps que Gervais était abbé de ce monastère.

Afin de mieux juger de la valeur de ces caractères, voyons ce que dit M. de Caumont sur les caractères des monuments érigés durant le XIe et le XIIe siècle; ce savant archéologue, qui étudia avec tant de soin les édifices du moyen âge et dont l'opinion doit faire autorité, fait, en parlant des tours, les réflexions suivantes : « celles qui furent cons-
» truites au commencement du XIe siècle, durent être peu élevées
» au-dessus des toits. Dans le cours du XIIe siècle, on les exhaussa de
» plusieurs étages; on orna leurs murs d'arcades bouchées et de
» fenêtres.

« Un grand nombre de tours étaient terminées par une pyramide
» à quatre pans, soit en pierre, soit en charpente; le plus souvent, cet
» obélisque était obtus comme dans les siècles précédents; mais on
» fit aussi des pyramides plus élevées. On ne savait pas encore marier
» les toits octogones aux tours quadrangulaires; lorsqu'on trouve la
» forme octogone appliquée aux toits des tours romanes, il y a presque
» toujours lieu de croire que ces pyramides sont moins anciennes que
» le corps de la tour qui les supporte. Il faut bien remarquer que mon

(1) Voir le Bulletin.... vol. 2, page 175.

» observation est seulement applicable aux tours dont la base est
» quadrangulaire ; car on trouve aussi, parfois, dans l'architecture
» romane, des tours octogones qui ont dû être invariablement cou-
» vertes par des toits de même forme ou par des toits ronds. Ces tours
» octogones sont rares dans l'architecture romane, et j'ai lieu de
» croire que celles qu'on y voit, ne datent que du XIIe siècle ; ce sont,
» pour ainsi dire, des tours de transition. J'en ai rencontré un plus
» grand nombre dans le Poitou, et elles sont communes sur les bords
» du Rhin. »

Ainsi, M. de Caumont nous dit que dans le cours du XIIe siècle on exhaussa les tours de plusieurs étages et qu'on orna leurs murs d'arcades bouchées et de fenêtres ; c'est bien déjà ce qui a lieu pour la tour de Saint-Germain. Ce même auteur ajoute « qu'on ne savait pas encore marier les toits octogones aux tours quadrangulaires, » et que « lorsqu'on trouve la forme octogone appliquée au toit des tours romanes, il y a presque toujours lieu de croire que ces pyramides sont moins anciennes que le corps de la tour qui les supporte. »

Pour Saint-Germain, il n'y a point de doute à émettre à cet égard. Tout a bien été fait d'un seul jet ; il y a trop d'harmonie dans son ensemble, trop d'analogie dans tous les détails, pour qu'il y ait eu interruption dans la construction ; le dernier étage et la flèche sont évidemment de la même époque que la partie inférieure : les moulures, les ornements, tout le prouve ; et, du reste, ce n'est pas seulement dans le haut qu'on a employé le système de trompe pour passer du carré à l'octogone, nous en retrouvons un deuxième exemple dans le soubassement ; or, si l'on admettait que la partie supérieure ait été faite postérieurement à la base, il faudrait en conclure que la voûte du soubassement a aussi été ajoutée après la construction primitive ; et comme la construction même de ces trompes indique positivement qu'elles ont été établies en même temps que les murs ; il en résulte que l'édifice entier, depuis le sol jusqu'au couronnement de la flèche, a été fait sans interruption.

Il paraîtrait donc, alors, d'après cela, que nos moines de Saint-Germain étaient plus savants dans l'art de bâtir qu'on ne l'était généralement ailleurs à cette époque, puisqu'ils ont bien su, eux, non-seulement faire un toit octogone, bien que la base de la tour fût quadrangulaire, mais encore ils l'ont fait avec tant d'art et de génie, de grâce et d'harmonie, avec une décoration qui se prête si bien à cette transformation, qu'en examinant cette tour, l'œil du spectateur est satisfait, et son esprit émerveillé de l'habileté avec laquelle ils ont su profiter des retraites, pour y planter de magnifiques clochetons; et ces clochetons y sont tellement en rapport avec l'ensemble de la composition de l'édifice que, loin de faire croire qu'ils ont été placés là par nécessité pour cacher une interruption, il semble, au contraire, qu'on ait fait cette transformation pour les y loger.

Après les observations ci-dessus émises par M. de Caumont, il ajoute un peu plus loin : « les tours avaient été, dans l'origine, construites » pour recevoir des cloches ; mais au XII^e siècle, on les multiplia sans » nécessité et uniquement pour le coup-d'œil; là où une seule tour » eût suffi, on en éleva jusqu'à trois et même quelquefois cinq ; ce fut » alors qu'on adopta, pour les grandes églises, l'usage qui a subsisté » depuis, de placer une tour de chaque côté du portail, à l'ouest.... »

Si ce n'est qu'au XII^e siècle qu'on multiplia les tours, et qu'avant cette époque on n'en construisait qu'une, il devient encore évident que celle de Saint-Germain doit être de cette époque, puisque l'oratoire en possédait déjà une au nord, composée de deux étages. Ce ne put donc être que par munificence et « pour le coup-d'œil » que les moines ont élevé celle du sud.

Nous avons déjà eu occasion de faire remarquer qu'à Saint-Eusèbe, la construction matérielle n'était point aussi savante qu'à Saint-Germain, qu'on n'y avait effectivement pas été assez hardi pour passer du carré à l'octogone ; qu'on n'y avait point osé faire, comme dans ce dernier monument, un octogone régulier pour la tour, et que ce n'est qu'à la flèche seulement que la régularité de l'octogone a pu être

observée. On serait donc en droit d'en conclure que si les architectes laïcs ont eu en sculpture un peu plus d'habileté que les moines, ceux-ci, en revanche, l'emportaient encore en principes de construction.

Si, archéologiquement parlant, nous admettons que la tour de Saint-Eusèbe est de 1140 environ, nous ne pouvons hésiter en y comparant celle de Saint-Germain et en faisant la part de chaque école, à rapporter cette dernière à la même époque. Effectivement, quelle est la véritable différence entre ces deux tours? Comme nous l'avons dit plus haut, la forme des fenêtres seulement; tout le reste, beauté, harmonie, ensemble, proportion, légèreté, élégance, pureté, tout est semblable.

Nous regardons donc comme prouvé que ces deux édifices sont contemporains. Mais pourquoi, à Saint-Eusèbe, l'ogive y apparaît-elle systématiquement comme élément, comme principe, tandis qu'à Saint-Germain on feignit même de ne pas savoir que cette forme existât? C'est là le résultat de l'action des deux classes d'architectes qui se trouvaient en présence. D'un côté, à Saint-Eusèbe, des moines pauvres, dirigés par un abbé séculier, des moines nouvellement arrivés, tirés du couvent de Cosne, n'avaient sans doute pas les connaissances nécessaires pour composer un projet de la nature de celui de Saint-Eusèbe, et de plus, la pauvreté dans laquelle ils se trouvaient leur fit une nécessité de recourir aux bras des fidèles, aux aumônes, aux indulgences, peut-être, pour bâtir un clocher à leur petit oratoire.

C'est alors que l'architecte, sorti d'une école nouvelle, maria l'ogive au plein cintre. D'un autre côté, à Saint-Germain, richesses, science, rien ne manquait; le monument s'en est ressenti et porte le cachet de cette puissance.

Maintenant que nous avons constaté, pour le chef-lieu de l'évêché, que les deux écoles de la transition y ont laissé des traces de leur existence, ici comme ailleurs; que l'une, celle du clergé, s'y manifeste

dans la tour de Saint-Germain, et à l'ancienne maison épiscopale, et l'autre à Saint-Eusèbe ; maintenant que nous avons étudié cette architecture dans les deux systèmes, on pourra diriger les excursions archéologiques dans les campagnes environnantes où l'on trouvera de nouveaux exemples et même des copies de ces deux systèmes, et que l'on pourra rapporter à l'un ou à l'autre.

VACHEY.

# ETUDES HISTORIQUES

## SUR LE BOURG DE SAINT-PRIVÉ.

La plus vaste possession du domaine des évêques d'Auxerre, au xe siècle, s'est trouvée tout à coup sécularisée au xie.

En effet, une charte de l'abbaye Saint-Germain nous apprend que les châteaux construits par l'évêque Héribert, à Toucy, en 971, et à Saint-Fargeau, en 995, étaient réunis, en 1060, entre les mains d'Ithier, seigneur de Toucy, de Saint-Fargeau et du pays de Puisaie.

L'événement qui fit sortir cette immense propriété du domaine épiscopal est demeuré inconnu. On sait seulement que le château de Toucy, siége principal de la seigneurie, releva constamment en fief des évêques qui y conservèrent même une partie de la justice, et que celui de Saint-Fargeau, une fois érigé en comté, releva directement du roi, à cause de son château de Montargis.

La seigneurie de Saint-Privé, simple dépendance de ce vaste corps de domaine, suivit le sort de Saint Fargeau. Elle resta constamment attachée à la grande seigneurie de Puisaie, et ne reprit un instant son individualité que pour la perdre aussitôt. Aussi aurions-nous volontiers diminué notre tâche de tout ce qui concerne les possesseurs de Saint-Privé, si leur généalogie, appliquée à la succession de la seigneurie de Puisaie, avait été déjà établie.

La maxime *nulle terre sans seigneur* nous a donc, en quelque sorte, obligé à dépasser notre but primitif; cependant, pour être utile, sans donner à notre modeste sujet un air de grandeur qui ne saurait lui convenir, nous avons divisé notre travail en deux parties.

La première comprend le précis de l'histoire généalogique des seigneurs de Saint-Fargeau et du pays de Puisaie; la seconde le résultat de nos recherches historiques sur Saint-Privé, en particulier.

PREMIÈRE PARTIE.

*Précis de l'histoire généalogique des seigneurs de Saint-Fargeau et du pays de Puisaie.*

MAISON DE TOUCY (1).

Ithier Ier vivait, comme nous l'avons dit, en 1060. Il eut pour successeurs ses trois enfants ; d'abord Ithier II, son fils aîné, qui mourut, sans postérité, en Terre-Sainte, en 1097 ; puis Hugues, qui mourut célibataire, et Narjot Ier, qui eut de sa femme Ermengarde quatre enfants.

L'aîné, Ithier III, succéda à son père, comme seigneur de Toucy et du pays de Puisaie. Il accompagna Louis VII en Terre-Sainte, en 1147, et laissa pour successeur, Narjot II, l'un de ses enfants qui vivait encore en 1174. La même année, son fils et successeur, Ithier IV, servit Philippe-Auguste dans ses guerres, notamment dans celle de 1206.

Il avait épousé Agnès, fille de Guy de Dampierre et d'Helvine de Beaudement-Braine, et en eut quatre fils.

L'aîné, Ithier V, eut en partage les terres de Toucy et de Puisaie. Il servit, avec son père, dans la guerre de 1206, partit pour la Terre-Sainte, et mourut au siége de Damiette, en 1218.

Il avait eu d'Elisabeth...., sa femme, trois fils.

Jean, l'aîné, qui lui succéda comme seigneur de Toucy et de Puisaie, signa, avec les grands du royaume, convoqués par saint Louis, la lettre adressée au pape Grégoire IX, dans le but d'arrêter les empiètements des prélats sur la justice royale.

Il fut nommé, en 1238, gouverneur du château de la Vanguyon. Il partit, à son tour, pour la Terre-Sainte, en 1247, après avoir fait son testament, par lequel il institua Guy de Mello, évêque d'Auxerre, pour exécuteur testamentaire.

(1) On écrivit longtemps Tocy.

Il n'eut, de son mariage avec Emme, fille de Guy de Laval et d'Havoise de Craon, qu'une fille nommée Jeanne.

### MAISON DE BAR.

Jeanne de Toucy épousa Thibaut II, comte de Bar, alors veuf sans enfants, de Jeanne de Flandre, avec laquelle il s'était marié en 1245.

Jeanne de Toucy fit, en 1305, le partage anticipé de ses biens entre ses enfants. A son second fils, Jean de Bar, échut la seigneurie de Puisaie.

Celui-ci épousa Jeanne, fille de Robert, comte de Dreux, et de Béatrix, comtesse de Montfort; mais il mourut sans enfants, et la terre de Puisaie fit retour à Jeanne de Toucy, sa mère, qui mourut en 1317.

La grande seigneurie de Puisaie fut alors partagée en cinq lots : trois furent attribués à Edouard, petit-fils de Jeanne de Toucy, par représentation d'Henri III, comte de Bar, son père, qui l'avait eu de son mariage avec Aliénore, fille aînée d'Edouard I^er^, roi d'Angleterre. La seigneurie de Saint-Fargeau et plusieurs autres formèrent cette attribution. Les deux autres lots arrivèrent aux fils de Jeanne de Toucy, Erard et Pierre, et celui-ci obtint, dans la subdivision, les seigneuries de Faverelles, de Septfonts, de La Coudre et de Saint-Privé, qui furent presqu'aussitôt cédées à Edouard, et reconstituèrent ainsi la seigneurie de Puisaie dans son état primitif.

Edouard de Bar eut l'esprit aventureux et l'amour de guerroyer qui agitèrent tant de seigneurs de cette époque. Ligué contre Ferry, duc de Lorraine, avec Renaud de Bar, son oncle, évêque de Metz, il vint assiéger, en 1313, le château de Frouart; mais il fut bientôt attaqué par le duc, battu et fait prisonnier avec tous ses chevaliers. Un traité de paix, conclu à Bar-sur-Aube, le 20 mai 1314, le rendit à la liberté, après l'avoir obligé, d'une part, à payer une rançon de 90,000 livres, et d'autre part, à restituer les villes d'Espiennes et de

Bertramiex, qu'il avait prises au seigneur de Blamont. La leçon fut sévère et la succession de son aïeule lui vint à propos.

Il avait épousé, en 1310, Marie de Bourgogne, âgée de moins 13 ans, fille de Robert II, duc de Bourgogne, comte d'Auxonne et de Châlon, et d'Agnès de France, fille de saint Louis.

Il mourut dans l'île de Chypre, en 1336.

Henri IV, son fils, lui succéda comme comte de Bar et seigneur de Puisaie. Par lettres-patentes, datées du château de Raiz, le 24 septembre 1344, Philippe de Valois ordonna, à sa demande, que la terre de Puisaie, qui ressortissait, partie au bailliage d'Orléans, partie à celui de Villeneuve-le-Roi, ressortirait tout entière au bailliage de Sens, de même que le comté de Bar.

Henri de Bar avait épousé, vers 1340, Iolande de Flandres, fille de Robert de Flandres et de Jeanne de Bretagne. Il mourut avant 1353.

Son fils Robert réunit alors, tant de la succession de son père que de celle de son frère aîné, Edouard, décédé mineur, une fortune immense. Il obtint, vers 1355, l'érection du comté de Bar en duché, épousa, le 4 juin 1364, Marie de France, fille du roi Jean et de Bonne de Luxembourg, sa seconde femme, et mourut au mois d'octobre 1404, après avoir eu onze enfants légitimes.

Au sixième, à Jean de Bar, échut la seigneurie de Puisaie; mais il fut tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt, en même temps que son frère Edouard III, et cette double mort transmit la seigneurie de Puisaie au cardinal Louis de Bar, leur frère, qui fut successivement prieur de Saint-Eusèbe d'Auxerre, évêque de Langres, de Châlons et de Verdun, et mourut le 23 juin 1430.

## MAISON DE MONTFERRAT.

Le cardinal de Bar avait disposé de ses biens par testament, et avait légué la terre de Puisaie à Jean-Jacques Paléologue, marquis de

Monferrat, son neveu, fils de Jeanne de Bar, sa sœur, décédée en 1409, et de Théodore Paléologue, marquis de Montferrat.

Jean-Jacques de Montferrat, né le 23 mars 1395, fut, à la fois, par faiblesse et par l'effet des circonstances, le prince le plus malheureux de sa maison. Il fut dépouillé, par les ducs de Milan et de Savoie, de la presque totalité de ses états. Il avait épousé Jeanne de Savoie et en avait eu quatre fils et deux filles. Il mourut le 12 mars 1445.

A ses fils, Jean-Guillaume et Boniface, échut la seigneurie de Puisaie; ils la vendirent à Jacques Cœur, le 15 février 1450.

MAISON COEUR.

Jacques Cœur, fils de Pierre marchand à Bourges, se plaça, par l'ascendant de l'intelligence et de la probité et par la toute-puissance d'une volonté forte, à la tête des finances de la France et du commerce du monde.

Depuis un siècle, la noblesse avait perdu tout son prestige de gloire par les batailles de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, et par les traités honteux qu'elle avait imposés à la France. Cette époque calamiteuse produisit, au contraire, de glorieux enfants du peuple, au nombre desquels il revendique Jacques Cœur. La ville de Saint-Fargeau a consacré une rue à sa mémoire.

Victime de l'envie, de la cupidité et de l'ingratitude, Jacques Cœur fut condamné, le 29 mai 1453, au bannissement et à la confiscation de tous ses biens. En exécution de cet arrêt, la terre de Saint-Fargeau fut adjugée, en apparence, mais donnée, en effet, à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, les 30 et 31 janvier 1454.

Jacques Cœur eut, de son mariage avec Marie Léodepart, deux enfants, Geoffroy, échanson de Louis XI, qui, par lettres-patentes du mois d'août 1463, le rétablit dans la possession de la terre de Saint-Fargeau, et Jean, archevêque de Bourges. Il mourut dans l'île de Chio, en 1456.

MAISON DE CHABANNES.

Antoine de Chabannes est né, en 1411, du mariage de Robert de Chabannes, seigneur de Charlus, avec Aline de Bort.

Il fit ses premières armes, comme page du comte de Ventadour et du sire de la Hire, à la bataille de Verneuil, où les Anglais le firent prisonnier, à la bataille de Patay et sous les murs de Compiègne.

Depuis, il prit part à de nombreuses actions militaires et demeura constamment attaché au parti de Charles VII, qui le nomma grand panetier en 1449, grand bailli de Troyes en 1450, sénéchal de Carcassonne en 1456, puis lieutenant-général de l'armée de Dauphiné.

Louis XI, à son tour, après avoir persécuté Antoine de Chabannes et signé le traité de conflans, le rétablit dans la possession de la terre de Saint-Fargeau, que du reste il avait reprise les armes à la main, et le nomma grand-maître d'hôtel en 1467, chevalier de Saint-Michel en 1469, et gouverneur de Paris en 1485.

Antoine de Chabannes avait épousé Marguerite de Nanteuil; il mourut le 25 décembre 1488, laissant à son fils, Jean de Chabannes, comte de Dammartin, la seigneurie de Puisaie.

Avide d'honneurs et de richesses, Antoine de Chabannes eut tous les vices qui naissent de l'ambition. Du reste, brave et téméraire, comme un torrent précipité d'une montagne, il brisait tous les obstacles; comme l'eau descendue dans la plaine il était clément après le triomphe.

C'était un esprit audacieux, une âme ardente et fière, un cœur honnête, un caractère ambitieux, une bouche insolente servis par un bras de fer.

Jean de Chabannes, son fils, chambellan du roi, épousa d'abord Marguerite de Calabre, dont il eut une fille nommée Anne, puis

Suzanne de Bourbon, comtesse de Roussillon, dont il eut deux filles, Antoinette et Avoye. Il mourut en 1504.

Jean de Chabannes resta peu de temps à la cour. Il se retira dans ses terres, tantôt à Dammartin, tantôt à Saint-Fargeau, s'abandonnant à la sauvagerie de son caractère et à la bizarrerie de son esprit. L'exercice du cheval était son plus grand plaisir ; chaque jour il faisait sa promenade, mais sans selle et sans bride, sans volonté et sans but, abandonnant à sa monture le choix du terrain, la liberté de l'allure et la pensée du retour.

### MAISON D'ANJOU.

Antoinette de Chabannes, née en 1498, épousa Réné d'Anjou, seigneur de Mézières, fils de Louis, bâtard du Maine et d'Anne de la Tremoille, né le 5 octobre 1483.

Devenu seigneur de Saint-Fargeau et du pays de Puisaie par suite d'un partage du 23 juillet 1505, qui attribua cette terre à sa femme, Réné d'Anjou fut nommé sénéchal du Maine, le 3 avril 1510. Il demeura longtemps en otage pour garantie des sommes promises aux Suisses par Louis de la Tremoille, son oncle, dans le but de les retenir au service de Louis XII. Parti avec François I[er] pour le siége de Marseille, il tomba malade à Avignon et y mourut en 1521.

Sa femme mourut en 1527.

Nicolas d'Anjou, leur fils, né à Saint-Fargeau, le 29 septembre 1518, fut ainsi, à neuf ans, orphelin de père et de mère (1).

Capitaine de cinquante hommes d'armes et chevalier de l'ordre du roi, il fut nommé, le 18 février 1568, gouverneur du duché d'Angoulême.

En février 1541, François I[er] unit et incorpora la châtellenie de

(1) Suzanne de Bourbon, son aïeule et sa tutrice, le représenta, en 1531, à la rédaction de la coutume de Montargis.

Charny à celle de Saint-Fargeau, et les érigea en comté, en faveur de son *cher et amé cousin, Nicolas d'Anjou, seigneur et baron de Mézières, de Saint-Fargeau et de Puisaie, en récompense des bons, grans, vertueux, louables et très-recommandables services que ceulx de la maison d'Anjou ont par cy devant fait à ses prédécesseurs*, ces deux seigneuries méritant, du reste, par leur importance, *de porter plus hault nom et tittre que de chastellenie.* Les termes de cette charte royale ne faisant aucune mention des services personnels du nouveau comte, il est permis de penser que sa vie eut peu d'éclat.

Nicolas d'Anjou épousa, le 29 septembre 1541, Gabrielle de Mareuil, fille unique de Guy et de Catherine de Clermont. C'est en faveur de ce mariage que fut créé le comté de Saint-Fargeau.

Des cinq enfants, nés de cette union, Rénée, seule, atteint l'âge nubile.

### MAISON DE BOURBON.

Née le 21 octobre 1550, Rénée d'Anjou épousa, en 1566, François de Bourbon, né en 1542, fils de Louis, duc de Montpensier, dauphin d'Auvergne, et de Jacqueline de Longwy.

Par lettres-patentes, du 6 janvier 1572, Charles IX ordonna, en faveur de son *très-cher et bon amé cousin, François de Bourbon, prince dauphin* (1), *gouverneur et lieutenant général en Dauphiné, marquis de Mézières* (2), *comte de Saint-Fargeau et du pays de Puisaie*, que les appels des prévôts et juges des bourgs et villages de Mézilles, Saint-Privé, Septfonts, Nailly, Le Fort, Vessy et La Motte-lès-Saint-Privé, seraient portés devant le bailli de Saint-Fargeau.

Henri III, à son avénement, voulut donner à François de Bourbon

(1) C'est dauphin d'Auvergne. Il porta ce titre du vivant même de son père.

(2) La baronnie de Mézières avait été érigée en marquisat, pour Nicolas d'Anjou, par lettres-patentes du mois de juillet 1566.

une preuve plus manifeste de sa faveur. Pour le récompenser *de ses bons services, de ses héroïques faits d'armes et de sa fidélité*, il érigea, par lettres-patentes données à Paris au mois d'avril 1575, le comté de Saint-Fargeau en duché-pairie, en y annexant les châtellenies de Saint-Maurice-sur-Aveyron, Fontenailles, Melleroy et Villeneuve-les-Genets.

Brave, humain, généreux, esclave de ses promesses, François de Bourbon avait le caractère aussi noble que modeste : quand on rappelait, en sa présence, quelques-unes de ses belles actions, il avait toujours à révéler quelques-unes de ses fautes.

Il présenta les roses au Parlement, en qualité de duc de Saint-Fargeau, pair de France, le 6 juin 1580, et il mourut le 4 juin 1592, après avoir perdu sa femme, enlevée à la fleur de l'âge.

De ce mariage est né, le 12 mai 1573, un fils unique, Henri de Bourbon, qui succéda à son père comme pair de France, duc de Montpensier et de Saint-Fargeau.

Henri de Bourbon épousa, le 27 avril 1597, Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, et mourut le 27 février 1608. *Toute la France le pleura*, dit Henri IV, *parce qu'il avait bien aimé Dieu, servi son roi, bien fait à plusieurs et jamais fait tort à personne.*

De ce mariage, une fille unique, Marie de Bourbon, est née le 15 octobre 1605.

## MAISON D'ORLÉANS.

Marie de Bourbon épousa, le 6 août 1626, Gaston-Jean-Baptiste de France, né le 25 avril 1608, fils d'Henri IV et de Marie de Médicis, alors dauphin sous le nom de duc d'Anjou. Le duché d'Orléans lui ayant été donné en apanage, à l'occasion de son mariage, il prit depuis le titre de duc d'Orléans.

Gaston-Jean-Baptiste d'Orléans se mêla, sans gloire et sans succès, à tous les troubles civils de son époque. Trois ou quatre fois il fut obligé

de quitter la France ; trois ou quatre fois il eut le malheur d'y rentrer les armes à la main. Irrésolu et sans force de caractère, il fut plus dangereux pour ses amis que pour ses ennemis. Il n'était né, peut-être, ni pour sa condition, ni pour son époque. Gaston d'Orléans aimait les plaisirs, les arts et les sciences naturelles. On le vit souvent herboriser lui-même, mais sa passion dominante fut l'amour du jeu.

Mariée au mois d'août, *dès le mois d'octobre, la grossesse de madame fut déclarée* (1). *On la vit faire parade de son ventre dans le Louvre, croyant déjà d'avoir un fils, lequel dut tenir la place de dauphin. Chacun lui porte ses vœux et ses acclamations, et tout le monde va à Monsieur comme au soleil levant*, mais toutes ces espérances furent trompées ; Madame accoucha d'une fille, le 29 mai 1627, et mourut le 4 juin suivant.

Cette enfant, nommée Anne-Marie-Louise d'Orléans, fut baptisée le 17 juillet 1636, par Dominique Séguier, évêque d'Auxerre, et connue sous le nom de *Mademoiselle*, que, plus tard, elle a rendu célèbre. Elle se trouva, pour ainsi dire, dès sa naissance, en possession d'une immense fortune, notamment de la principauté de Dombes et des duchés de Châtelleraült, de Montpensier et de Saint-Fargeau (2).

La vie de Mademoiselle se partage en trois époques distinctes.

Elle passa toute sa jeunesse, cet âge des douces pensées et des tendres sentiments, au milieu des intrigues, des agitations et des excès de la politique. A ses yeux, le mariage ne valait que jusqu'à concurrence d'une couronne, et l'amour lui semblait un ridicule digne du peuple.

Née avec un esprit élevé, ferme et audacieux, l'orgueil fut toute sa coquetterie, l'ambition tout son cœur.

Quatre ans d'exil à Saint-Fargeau, tel fut, pour Mademoiselle, le résultat de cette première période.

(1) Mémoires du duc d'Orléans.

(2) La terre de Charny a été distraite du duché de Saint-Fargeau, par lettres-patentes du mois de juin 1661.

La seconde phase de sa vie, commence à 44 ans. Alors la grande *Mademoiselle*, qui avait perdu ou dédaigné tous ses illustres prétendants, Louis XIV, le comte de Soissons, le cardinal infant, le roi d'Espagne, l'empereur d'Autriche, le prince de Galles, depuis roi d'Angleterre, l'archiduc Léopold et le duc de Savoie, s'éprend tout-à-coup, pour un simple gentilhomme, de la passion la plus extraordinaire et la plus ridicule.

Détenu dix ans à Pignerol, Lauzun devra sa liberté aux sollicitations sans fin et aux sacrifices sans nombre de sa royale amante ; il la retrouvera à l'âge de 54 ans, non moins follement éprise. Alors, un mariage secret déchirera le voile qui couvrait l'idole de Mademoiselle, et Lauzun se montrera, sans contrainte, infidèle, insolent et brutal. L'amour de Mademoiselle s'éteindra enfin dans ses larmes.

Elle perdit, dans cette seconde période, les deux tiers de son immense fortune et tout ce qui lui restait d'illusions.

La troisième partie de la vie de Mademoiselle fut consacrée à oublier les souvenirs des deux autres, en recherchant les bonheurs solitaires d'une piété mystique et à répandre des bienfaits.

Elle dut y gagner le ciel.

Mademoiselle mourut le 5 mars 1695. Dès le 29 octobre 1681, elle avait fait donation, à Lauzun, du duché de Saint-Fargeau.

### MAISON DE LAUZUN.

Antonin-Nompar de Caumont, marquis de Puiguilhem, duc de Lauzun et de Saint-Fargeau, chevalier de l'ordre de la Jarretière, né en 1634, était fils de Gabriel-Nompar de Caumont, comte de Lauzun, et de Charlotte de Caumont de la Force, sa seconde femme.

Lauzun était petit, mais bien fait; il n'avait aucun des agréments qui attirent l'attention, mais il la fixait par une physionomie expressive et spirituelle. Il était envieux, inconstant et moqueur, brave et capricieux, insolent et servile, orgueilleux et chagrin.

Il ne dut ses succès, ni à son esprit resté sans culture, ni à son extérieur plus distingué que séduisant, mais à la souplesse de son caractère, à l'art infini de déprécier les autres et de se faire valoir, et, peut-être, à sa renommée d'homme à bonnes fortunes qu'il fonda sur l'impertinence et l'indiscrétion.

Il épousa, le 21 mai 1695, Geneviève-Marie de Durfort, fille de Guy et de Geneviève Fremont, et mourut le 19 novembre 1723.

Il avait vendu le duché de Saint-Fargeau, le 5 février 1714, à Antoine Crozat.

MAISON CROZAT.

Antoine Crozat, écuyer, marquis du Châtel, l'un des célèbres financiers de la France, est né en 1655.

Lorsqu'il acheta la terre de Saint-Fargeau, il était concessionnaire du privilége exclusif du commerce de la Louisiane. Il devint grand trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, après avoir été receveur général du clergé et trésorier des états du Languedoc.

Il eut deux enfants, Joseph-Antoine, connu par son amour des arts, sa riche collection et ses publications de gravures; et Marie-Anne, également connue par sa grande érudition et par la méthode de géographie que lui dédia l'abbé Le François.

Crozat ne fit que passer, pour ainsi dire, au milieu des possesseurs de Saint-Fargeau. Il vendit cette terre, le 16 décembre 1715, à Michel-Robert Lepeletier des Forts, sans avoir fait confirmer, en sa faveur, l'un des titres féodaux qu'elle avait portés. Il prit, toutefois, le titre de *seigneur du duché de Saint-Fargeau*, notamment dans un acte de présentation à un canonicat du 23 janvier 1715.

MAISON LEPELETIER.

Michel-Robert Lepeletier des Forts, né en 1675, fils de Michel

Lepeletier de Sousi et de Mlle Guérin des Forts, successivement conseiller aux parlements de Metz et de Paris, intendant des finances en 1701, membre du conseil des finances en 1715, du conseil de régence en 1719, contrôleur général en 1726, fut nommé ministre d'Etat le 24 juin de la même année, et conserva son portefeuille jusqu'au 19 mars 1730, époque à laquelle il donna sa démission. Il mourut le 11 juillet 1740.

Homme grave, laborieux et austère, Michel-Robert Lepeletier, fut intègre dans ses différentes charges autant que sévère dans ses mœurs.

Louis XV confirma en sa faveur, par lettres-patentes du mois d'avril 1718, l'érection de la terre de Saint-Fargeau en comté, et, par lettres du mois de janvier 1729, il ordonna que les justices de Saint-Privé, Mézilles, Lavau, Faverelles et Villeneuve-les-Genets, seraient réunies à celles de Saint-Fargeau, en un seul siége ressortissant directement au parlement.

Michel-Robert Lepeletier avait épousé Marie-Louise de Lamoignon de Bâville.

Un fils est né, de cette union, en 1713, Anne-Louis-Michel Lepeletier, comte de Saint-Fargeau.

Il fut d'abord avocat du roi, puis conseiller au parlement de Paris. Il épousa Marguerite-Charlotte d'Aligre, et mourut le 4 juillet 1739.

Leur fils, Michel-Etienne Lepeletier, né en 1736, succéda à son père, comme comte de Saint-Fargeau.

Avocat-général au parlement de Paris, dès 1757, il attacha son nom à une cause célèbre par un réquisitoire qui détermina l'examen de la constitution de l'ordre des Jésuites, et influa sur la suppression définitive de cette société.

Nommé président à mortier, en 1764, Michel-Etienne Lepeletier défendit énergiquement les prérogatives parlementaires, contre les

prétentions du chancelier Maupeou, *de retirer*, comme il le disait, *la couronne du greffe.*

Compris dans l'exil, dont un arrêt du conseil frappa les membres du parlement, il reçut l'ordre de se rendre à Felletin, petite ville d'Auvergne, suivant les indications recueillies par M. Chaillou des Barres. mais cet ordre fut modifié, sans doute, car nous avons vu plusieurs actes de 1772 et 1773, où le président Lepeletier prend, avec un certain orgueil, la qualification *d'exilé par lettre de cachet du roi dans nos terres, à Saint-Fargeau.*

C'était un homme dont l'esprit, le savoir et la raison avaient également une haute portée.

Il avait épousé, en 1755, Suzanne-Louise Lepeletier de Beaupré, fille de Charles-Etienne ; il mourut de la petite vérole en 1778.

Louis-Michel Lepeletier, son successeur, comme comte de Saint-Fargeau, est né de ce mariage, le 29 mai 1760.

Député par la noblesse de Paris aux états généraux de 1789, alors qu'il était président à mortier au parlement de Paris ; il fut, plus tard, appelé par le département de l'Yonne à la convention nationale. Il y vota la mort du roi, le 16 janvier 1793, et, le 20, il tomba assassiné sous le poignard d'un garde du corps.

La convention fit inhumer son corps au Panthéon (1) et adopta, comme fille de la nation, Louise-Suzanne Lepeletier, âgée alors de huit ans, seule enfant, née de son mariage avec Mlle de Fleury, morte en lui donnant le jour.

La révolution, à laquelle s'associa Louis-Michel Lepeletier, avait détruit, pièce à pièce, le domaine direct du comté de Saint-Fargeau ; sa mort en conserva le domaine utile à sa famille.

(1) Le décret de la convention ayant été rapporté le 8 février 1795, le corps de Lepeletier fut transporté à Saint-Fargeau et déposé dans le caveau de la chapelle du château.

## DEUXIÈME PARTIE.

### Recherches historiques sur Saint-Privé.

Il existait, dans le diocèse d'Auxerre, au VIe siècle, une paroisse désignée, sous le nom de *Laoderus*, dans le règlement que fit saint Aunaire pour la distribution des prières publiques et à laquelle il affecta le 23e jour de chaque mois. Un siècle plus tard, saint Tétrice, l'un des successeurs de saint Aunaire au siége épiscopal d'Auxerre, régla également, en synode, l'ordre dans lequel les abbés et les archiprêtres officieraient à l'église cathédrale.

La répartition de ce service est faite de telle sorte que les paroisses du diocèse se trouvent, dans ce règlement, cantonées de proche en proche, et que les paroisses du même canton concourent toujours au service du même mois. La première semaine de juillet est attribuée à Neuvy (*Novus vicus*); la seconde, à Briare (*Brioderus*); la troisième, à *Gien* et à *Laodère* (*Giomus et Laoderus*); la quatrième, à Bléneau (*Blanoilus*).

Le groupe, auquel appartient Laodère, comprenait ainsi les seules paroisses existantes alors à l'extrémité ouest du diocèse.

A cette question : où était situé Laodère? Il est donc facile de répondre, à l'aide de ces premiers éléments d'appréciation : dans le voisinage des quatre autres paroisses que nous venons de nommer.

Si l'on recherche maintenant à saisir la pensée qui a présidé à la répartition de ces paroisses, en quatre semaines, la connaissance des localités, ou une simple inspection de la carte, suffit à la rendre manifeste.

La première semaine est attribuée au curé de Neuvy, parce que celui de Briare, le plus immédiatement voisin, reste pour le suppléer.

La deuxième semaine est attribuée au curé de Briare, parce qu'alors celui de Neuvy peut le suppléer à son tour.

La troisième semaine est attribuée aux curés de Gien et de Laodère, d'où l'on peut conclure que ces paroisses étaient éloignées l'un de l'autre. Celle de Gien pouvait être desservie facilement par le curé de Briare; mais qui pouvait suppléer celui de Laodère?

La quatrième semaine est attribuée au curé de Bléneau; qui pouvait aussi le remplacer?

Il suffit de poser cette double question pour la résoudre.

Les curés de Bléneau et de Laodère se suppléaient mutuellement. Donc, ces deux paroisses étaient voisines.

L'abbé Lebeuf n'a pas envisagé la difficulté sous ce point de vue, mais il arrive au même résultat. Voici comment il motive son opinion : (1).

LAODERUS *doit être un endroit non employé ailleurs, et par conséquent dans le canton qui n'a pas été désigné. S'il n'est pas Ozoir, ni Saint-Privé ou Saint-Fergeau, il doit être Saint-Martin-des-Champs.*

*Je le croirais, l'un de ces deux derniers endroits, parce qu'ils sont tous les deux sur le courant du Loing, rivière dite, tantôt* LUPA-AMNIS, *tantôt* LAUNTUS. *Elle n'est encore proprement qu'un torrent à Saint-Sauveur, où elle passe d'abord et à Saint-Fergeau où elle passe plus bas. Ainsi,* LAODERUS *étant composé de* LAO *et de* DORUS, *torrent, signifie l'un de ces deux lieux et, plus probablement, Saint-Martin-des-Champs, où l'on trouve le nom de* LATRÉ.

L'homme le plus savant n'a pas le privilége d'échapper à l'erreur, mais il conserve souvent, même dans l'erreur, le privilége d'éclairer la science.

Nous admettons donc, avec l'historien du diocèse d'Auxerre, que le nom *Laoderus* a été formé des initiales de *Laontus* et de *Dorus*, torrent, et que *Laoderus* désigne, par conséquent, une paroisse située sur le Loing, dans un lieu où cette rivière a l'aspect d'un torrent. Nous préférerions, toutefois, tirer l'étymologie de la seconde partie du mot

(1) Histoire du diocèse d'Auxerre.

*Lao-derus* du celtique *der* qui signifie *difficile*, [illegible] *mauvais*, *violent*, d'où *Laoderus* indiquerait une paroisse sur le [illegible] au lieu où cette rivière est d'un passage difficile et dangereux.

Ces deux versions ayant, du reste, à peu près la même signification [illegible] on peut rechercher, par application de l'une ou de l'autre, à laquelle des quatre paroisses, nommées par l'abbé Lebeuf, peut convenir [illegible] nom caractéristique de Laodère.

Ces paroisses, qui sont, comme nous l'avons dit, Ouzouer, [illegible] Martin-des-Champs, Saint-Fargeau et Saint-Privé, [illegible] quatre, du reste, à notre condition de bimage.

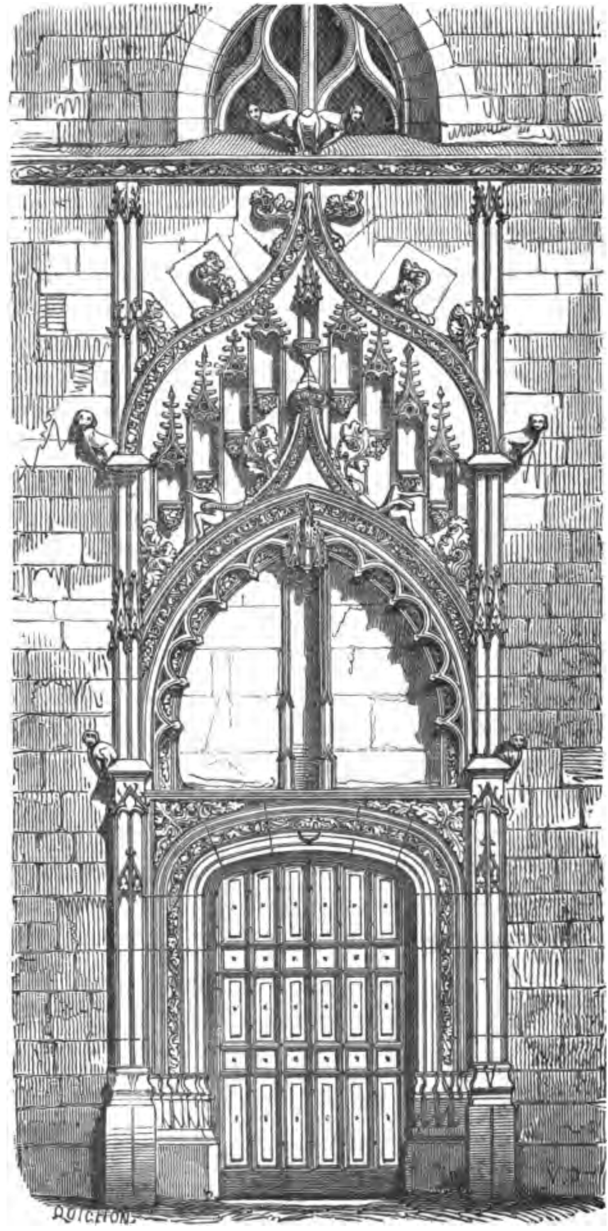
Tout d'abord, écartons Ouzouer, parce qu'il est [illegible] n'est entré dans la liste de l'abbé Lebeuf que par suite d'une [illegible] matérielle de topographie, cette paroisse étant située à dix [illegible] du Loing (1).

Le nom de Laodère, tel que nous l'avons défini, ne convient [illegible] mieux à Saint-Martin, quoiqu'il ne s'éloigne du Loing que de [illegible] kilomètres à peine, parce que cette paroisse est assise sur un [illegible] élevé de cinquante mètres au-dessus du niveau de la rivière [illegible] lieu de *Latré*, qui a motivé la préférence de l'abbé Lebeuf, est [illegible] à une distance du Loing, plus grande encore que le bourg.

Quant à Saint-Fargeau, il est à peine à cinquante [illegible] mais il est également situé sur un plan plus élevé, et la rivière [illegible] pacifique dans la vallée, et sans influence aucune sur le site, [illegible] lui imposer une appellation qu'elle aurait empruntée de [illegible] Bourdon, ruisseau qui la traverse et va se jeter dans le Loing [illegible] moulin de l'Arche. Du reste, l'abbé Lebeuf s'est mis en [illegible] tradiction évidente avec lui-même.

(1) Si nous avions besoin d'une nouvelle preuve que l'abbé [illegible] naissait mal cette partie du diocèse d'Auxerre, nous la trouverions [illegible] carte géographique du VIe siècle, où il place Bléneau sur le [illegible] Loing.

# Portail de l'Eglise de Saint-Privé.




Auxerre, imp. Perriquet.

fois : impression de plaisir à l'aspect du gracieux clocher et du riche fronton de son église ; impression de tristesse à l'aspect de ses chétives habitations où tout semble vouloir conserver l'expression d'une misère traditionnelle.

Ce qui frappe, au premier coup-d'œil, dans l'église de Saint-Privé, c'est son clocher, aux gracieuses proportions, aux lignes droites et élevées, dont la forme quadrilatérale est brisée à chaque angle de l'entablement, par un clocheton octogone et terminée par une flèche svelte et légère, également octogone. Mais le portail, où l'artiste s'est plu à répandre toute la finesse d'ornementation propre à son époque, fixe surtout l'attention de l'archéologue.

Le fronton est triangulaire et ses versants, après avoir formé un équilatère, brisé au sud par la tour qui, de ce côté, ferme le collatéral, descendent au nord jusqu'à l'entablement de l'autre collatéral et portent, de distance en distance, des animaux sauvages, droits ou couchés, tous dans une attitude pacifique. A l'extrémité inférieure apparaissent enfin deux animaux domestiques, deux béliers, mais ceux-ci se heurtent avec fureur.

Une porte sans caractère donne issue au collatéral nord.

Quant au portail principal, c'est, dans son ensemble, une sorte de girandole dont les rameaux rayonnent autour d'un axe, comme ces fleurs que la sève d'août fait épanouir tardivement aux aisselles d'une tige estivale dont le sommet a fructifié.

Dans ses détails, on sent que l'art gothique perd ses libres allures, et, si l'on n'y trouve pas encore ces ordres superposés sans relation, sans pensée commune, on peut compter déjà, pour ainsi dire, les points de repos d'une imagination moins inspirée.

La porte, à panneaux symétriques, s'ouvre dans un encadrement carré, composé de nervures reposant sur des piédestaux et d'une guirlande de feuillage, et sous un arc à plein cintre surbaissé, surmonté d'un cordon formant entablement. Une large feuille enrichit chacun des coins.

Cette première partie est couronnée par une ogive à tiers point, ornée de nervures, de guirlandes de feuilles et de fruits, et d'un feston de demi-cercles accouplés, les pointes en dedans. Une niche, couronnée d'un dais, divise son tympan en deux parties égales.

Un pilastre, posé sur piédestal et orné de pinacles simulés, soutient chaque jambage de la porte, et complète sa décoration en s'élevant d'abord jusqu'au sommet de l'encadrement où il est brisé par une sorte de chapiteau acosté d'un animal; puis, jusqu'au sommet de l'ogive où il est brisé de la même manière, enfin, jusque sous un cordon de pampre, chargé de fruits, où il se termine en pinacle tronqué.

Du second de ces chapiteaux s'échappe une guirlande de feuillage, resserrée entre deux filets, décrivant une ogive à accolade dont l'arc, orné de crosses végétales, se prolonge en aiguille jusqu'au sommet d'une fenêtre flamboyante, après avoir donné naissance à un groupe de trois animaux.

L'espace circonscrit par cette seconde ogive est occupé par neuf niches, ornées d'élégantes consoles et de pinacles à crochets, et par le sommet d'une ogive à accolade, chargée de touffes de feuillages et masquée pour le surplus.

Toutes ces sculptures sont fouillées à jour.

L'église a trois nefs, composées chacune de quatre travées, le chœur compris. Elle est voûtée en pierre, sans chapelles latérales et sans enceinte autour de l'abside. Tout le système d'arcature est ogival et les arceaux des voûtes reposent sur des colonnes sans chapiteaux et à futs cylindriques, chargés de nervures en grand relief; enfin, les fenêtres sont divisées par leurs meneaux en figures flamboyantes.

Cette rapide description suffirait pour assigner, avec certitude, à l'église de Saint-Privé, la date du XVI[e] siècle; mais il est possible de fixer cette date d'une manière plus précise encore.

A la clef de voûte de la tour figure l'écu de la maison de Courtenay,

posé sur une crosse d'abbé. Or, Philippe de Courtenay, auquel appartiennent, sans aucun doute, ces armoiries, a assisté, le 15 septembre 1531, à la publication de la coutume de Montargis, en qualité de curé de Saint-Privé ; il a été nommé, quelque temps après, abbé de Lauroy, au diocèse de Bourges, et il ne vivait plus en 1553 (1).

C'est donc de 1532 à 1553 que l'église actuelle de Saint-Privé a été bâtie. Nous pouvons même ajouter qu'elle le fut principalement aux frais du curé, parce que la part de chacun des collaborateurs de cette œuvre pieuse se trouve inscrite, pour ainsi dire, sur les différentes parties de l'édifice.

Ainsi, les clefs de voûte fleurdelysées du chœur désignent assez qu'il a été construit aux frais de Nicolas d'Anjou, seigneur du lieu. Ainsi, une F. illustrée, sculptée à une clef de voûte du collatéral nord, indique la coopération de François de Courtenay, seigneur de Bléneau, gouverneur d'Auxerre et frère du curé, et la clef de voûte de la travée correspondante du collatéral sud, portant dans un écu une crosse d'abbé, accompagnée de deux fleurs de lys, constate que ce collatéral a été édifié aux frais de l'abbé de Lauroy ; ainsi, enfin, la clef de voûte de la tour désigne suffisamment que son constructeur, et celui de toute la façade ouest, est Philippe de Courtenay.

Les habitants de la paroisse paraissent avoir fait seulement les frais de la grande nef qui, du reste, tombaient à leur charge, suivant l'usage général de cette époque, consacré depuis par un arrêt du parlement du 3 mars 1690 et par l'édit de 1695.

Livrée à l'exercice du culte longtemps auparavant, la nouvelle église de Saint-Privé n'eut sa dédicace officielle qu'en 1634.

(1) Claude du Plessis était alors curé de Saint-Privé. Il a eu lui-même pour successeur, vers 1569, André d'Assigny.

L'inscription commémorative de cette cérémonie, conservée sur une table de marbre noir, est ainsi conçue :

Cette église bastie en l'honevr de
Saint-Privé a esté dédiée le dimache
X[me] sep[re] 1634 par Mons[r] l'illust[me] et révérend[mo]
Dominicqve Segvier, évesqve d'Avxerre
Premier ausmosnier du roi et con[er] en ses
Con[ls] à la prière de noble et scietificqve
Psône m[re] Edme Beravlt bachelier en
Droit cano. chan. d'Av[r] et curé de
Cette paroisse.

*La feste de la Dédicace sera célébrée le dimanche d'après la Nativité de Nostre-Dame.*

Les amateurs d'antiquités chrétiennes qui assistaient à cette consé cration, à laquelle on avait donné une grande solennité, remarquèren avec plaisir que le maître-autel consistait en une simple table de pierre sous laquelle, suivant les anciens usages, se trouvait une sorte de tombeau où les reliques des martyrs étaient enfermées dans une *capse* de plomb. Cette capse fut enlevée et la forme de l'autel fut changée en 1710, conformément aux remontrances d'un missionnaire dont le zèle était plus actif qu'éclairé.

Du reste, aucun événement particulier, de quelque importance, ne semble avoir distrait, les habitants de Saint-Privé, de la vie uniforme et paisible du village, et nos longues recherches (1) nous ont procuré à peine la découverte d'un fait digne d'être mentionné.

(1) Une vie de saint Privat, patron de la paroisse, est transcrite dans le registre de l'état civil de 1669.

Un acte de 1682 constate l'existence d'une confrérie de la *boîte des trépassés*, analogue à celle de Bléneau. A cette époque, les revenus de la cure étaient de 2,000 livres.

En 1694, Antoine de Roure, curé de Saint-Privé, revendique, comme

Un usage, qui avait son utilité, mais qui pouvait avoir aussi ses dangers et son scandale, s'était établi dans le diocèse d'Auxerre.

L'évêque, pendant ses visites épiscopales, du reste fort rares, se plaçait dans un fauteuil, au chœur de l'église, du côté de l'Evangile, et là il demandait publiquement au curé s'il avait à se plaindre de ses paroissiens; puis, à ceux-ci, s'ils avaient à se plaindre de leur curé.

Disons, toutefois, que lorsque des faits de quelque gravité étaient connus avant cette enquête, l'évêque s'efforçait d'en atténuer le scandale, en provoquant au presbytère les explications les plus irritantes, de manière à réduire d'autant l'importance des accusations publiques. C'est ce qui arriva à Saint-Privé, le 4 juillet 1688, lors de la visite de Mgr André Colbert.

Les habitants portèrent d'abord, au presbytère, leurs griefs contre le curé Nicolas Ducrot, natif d'Auxerre. Ils exposèrent qu'il était incapable de faire un prône; qu'il faisait rire les paroissiens au lieu de les édifier; ils l'accusèrent, en précisant des faits, d'être violent et emporté, de battre les enfants au cathéchisme et les habitants aux processions, et de faire, à cheval, la procession de Champoulet. Ils ajoutèrent, enfin, qu'il était intempérant, et ils rappelèrent, à ce sujet, *qu'un jour, étant ivre et tout balafré, Bertier, son dixmeur, fut obligé de le mettre dans son tombereau pour le ramener à SaintPrivé.*

dépendant du domaine de la cure, une maison nommée anciennement les *Pressoirs du Curé.*

1705. Notification à la fabrique de la déclaration du roi, du 4 octobre 1704, ordonnant que les rentes constituées à prix d'argent, au profit de gens de main-morte, sont sujettes au droit d'amortissement, dans toutes les provinces où ces rentes sont réputées immeubles.

1759. Philippe Cherfils, curé de la paroisse, plaide contre M. Deschamps, curé de Villeneuve-les-Genets, à l'occasion des dîmes à percevoir sur plusieurs héritages situés à la limite des deux paroisses. Jugement du bailliage de Montargis et arrêt du parlement de Paris en faveur du curé de Villeneuve.

Voyons, maintenant, comment cette accusation grave et circonstanciée s'amoindrit et se dénature dans la mise en scène.

— Avez-vous, monsieur le curé, quelques sujets de plaintes contre vos paroissiens ?

— Oui, monseigneur, tous manquent de respect pour moi. Du reste, *on commet des immondices dans l'église et l'on y cause pendant les offices.*

— Et vous, habitants de cette paroisse, avez-vous à vous plaindre de votre curé ?

— Oui, monseigneur. *Il chante mal, il a une voix discordante et on se moque de lui dans tout ce qu'il fait.*

La vérité officielle diffère, on le voit, de la vérité historique, mais une ordonnance rendue le même jour par l'évêque, et notifiée au curé, complète l'une et l'autre. En voici deux dispositions :

« Ordonnons au curé d'avoir plus de douceur, de modération et de » patience à l'égard de ses paroissiens, particulièrement dans l'église, » en sorte que ses vertus puissent paraître non-seulement dans ses » paroles, dans ses discours, mais même dans tout son extérieur; » recommandons aux habitants d'avoir un grand respect pour leur » curé auquel nous enjoignons de faire une retraite, dans notre sémi- » naire, de dix jours, avant l'Avent prochain.... Et sur les plaintes » qui nous ont été faites contre ledit sieur curé, ordonnons qu'elles » seront communiquées à notre promoteur. »

A cette époque, il n'y avait pas d'instituteur dans la paroisse, et le vicaire, qui en remplissait les fonctions, n'avait qu'un seul élève.

Deux fiefs à manoir féodal existaient dans la paroisse de Saint-Privé, ce sont La Motte-Levault ou La Motte-lès-Saint-Privé et La Trémellerie. Ils relevaient tous deux du château de Saint-Fargeau.

### LA MOTTE-LEVAULT.

Ce fief avait pour manoir une forteresse dont il ne reste aujourd'hui aucune trace. Elle était assise sur l'emplacement qu'occupent la ferme

de la Motte et ses dépendances, entre la route par le plateau, abandonnée depuis quelques années, et celle par la vallée, nouvellement construite.

La Motte-Levault avait *droit de justice haute, moyenne et basse, institution et garde de justice et autres officiers, et de lever fourche ou gibet, pilori et piliers.*

Les seigneurs se sont montrés très-jaloux de la conservation de ces droits. Les fourches patibulaires, destinées à en maintenir la possession légale, étaient élevées sur le tertre circulaire, entouré de fossés larges et profonds, que les ingénieurs de la carte militaire ont relevé sous le nom de *tumulus*. Un bailli et un notaire ont exercé leurs fonctions dans la châtellenie de la Motte, jusque vers la fin du XVIII[e] siècle, quoiqu'il n'existât plus aucune habitation dans l'étendue de ses terres. En 1785, maître Joubert intitulait ainsi ses actes : *par-devant le notaire, au bailliage de la Motte-lez-Saint-Privé, demeurant,* EN ATTENDANT, *en la ville et paroisse de Saint-Fargeau.* C'est à cette époque, sans doute, qu'on construisait, avec les derniers vestiges de la forteresse qui commandait la vallée du Loing, les deux fermes de la Motte.

Les principaux seigneurs de ce fief sont Antoine Sorbiez, gouverneur de Dammartin ; il le donna, à titre de bail à cens, le 9 octobre 1501 ; Arnaud de Sardine en fit aveu, le 6 septembre 1529 ; Jean-Baptiste-Charles du Tillet, chevalier, marquis de la Bussière, baron de Pontchevron, conseiller du roi en ses conseils et président honoraire au parlement, en fit aveu le 2 octobre 1733; et Jean-Baptiste du Tillet, seigneur de la Bussière et d'Ecrignelles, le possédait encore en 1786.

### LA TRÉMELLERIE.

Ce fief avait pour manoir un château fortifié de tours et de remparts, qui couronnait la butte située à l'est du bourg. Ce château, dont il reste de notables débris, défendait avec la forteresse de la Motte le passage de Saint-Fargeau à Montargis. Le grand chemin, après avoir passé entre la rivière et la Motte, comme la route actuelle, coupait le

bourg près de l'église, longeait les murs de la Trémellerie et l'ancien cimetière, placé au devant de l'église, et gagnait Bléneau par la rive gauche du Loing.

Voici les possesseurs de ce fief pendant le XVIIIe siècle :

Edme Moireau, conseiller du roi, et son avocat au bailliage et siége présidial de Montargis, le transmit à ses trois enfants : Edme, Anne et Marie, et ces deux dernières en firent aveu, le 6 mai 1705, après la mort de leur frère, religieux barnabite.

Jean-Edme Peyneau, seigneur de Plancy, qui le posséda ensuite, épousa, le 23 janvier 1730, Catherine Durand de Blouzac, fille de messire Louis Durand de Blouzac, chevalier, président trésorier de France au bureau des finances de Guyenne. A sa mort, la Trémellerie appartint à sa veuve, aux termes d'une transaction du 7 avril 1731, et elle en fit aveu le 17 mai suivant.

La dame de la Trémellerie épousa, en secondes noces, Claude-Etienne Guériot, receveur des tailles, à Châlons, vers 1755, et, longtemps après, elle vendit ce fief à Philippe-Alexis Bureau de Servandy, receveur général des finances, à Châlons.

Ce nouveau propriétaire étant mort avant la réalisation de cette promesse de vente, elle fut convertie en contrat, le 29 janvier 1774, en faveur des héritiers Bureau de Servandy; Antoinette-Maurice Bureau de Servandy, femme de Jean-Louis Millon d'Anival, écuyer, receveur général des finances, à Paris, et Augustin-Marie Jacobé de Faremont, écuyer, receveur des tailles, à Châlons.

Claude Navier du Coudray posséda la Trémellerie après ceux-ci et en fit aveu le 18 décembre 1780.

DÉY.

---

## INDICATION

*Des ouvrages et documents consultés.*

Archives nationales.
Archives du château de Saint-Fargeau.
Minutes des notaires de cette ville.
Archives historiques du département de l'Yonne.
Registres de l'état civil et titres de la fabrique de Saint-Privé.
Notice historique sur le château de Saint-Fargeau, par M. Chaillou des Barres.
Album historique du Nivernois.
Histoire généalogique du P. Anselme.
Histoire généalogique de la maison de Courtenay, par Du Bouchet.
Mémoires de saint Simon.
Dictionnaire de la noblesse.
Dictionnaire de Moreri.
Dictionnaires historiques.
Histoire d'Auxerre, par l'abbé Lebeuf.
Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots, du même auteur.
Atlas Historique et généalogique de Las-Cases.
Histoires de France.



Coins romains trouvés dans l'atelier monétaire de

*l'ancien Autissiodorum.*

*Bull. de la Soc. des Sciences hist. et nat.* *T. II.*

COINS..

*OR.*

*AR.*

*W. N° 22*

*Fr. Tachey, del. et lith.* *Lith. Perriquet.*

# RECHERCHES SUR LES MONNAIES ET LES MÉDAILLES

## ÉMISES DANS LES DIFFÉRENTES VILLES DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE (1).

### § II.

### PÉRIODE ROMAINE.

Nous avons laissé la numismatique départementale peu riche encore, et nous léguant sa petite fortune de deux monnaies autonomes. Cette période nous a conduit jusqu'à la conquête par Jules-César, ou plutôt jusqu'au temps d'Auguste, qui soumit la terre entière sous les lois de Rome : celle qui va nous occuper parcourt les trois siècles qui se sont écoulés depuis le règne des premiers empereurs jusqu'à l'époque de la bataille de Soissons, qui donne, à l'antique Gaule, une ère nouvelle, un maître nouveau et un nom devenu impérissable dans les fastes de la gloire.

Après la célèbre bataille d'Actium, alors qu'Auguste eut fermé le temple de Janus, la Gaule, divisée d'abord en quatre parties principales, fut soumise à un nouveau morcellement territorial qui changeait l'étendue respective des quatre provinces et les porta par des mutations successives au nombre de dix-sept, dont chacune eut sa métropole. Dans cette division en Belgique, germanique, aquitaine et narbonnaise, s'ensevelirent les vieilles dénominations celtiques.

Par cette circonscription nouvelle, Auxerre se trouvait enclavé dans la quatrième Lyonnaise ou Sénonie, qui avait pour capitale une des villes les plus considérables de la Gaule. Tous les monuments qui nous restent, attestent de l'importance de l'ancien Altissiodorum. Cette cité avait-elle un atelier monétaire?

Avant de répondre à cette question, je ferai remarquer que toutes les monnaies gallo-romaines ne présentent pas le même degré de certitude, quant à leur origine ou au lieu de leur fabrication. Il y a des villes qui ont des monnaies de cette époque autonomes, et dont il est

(1) Voyez le commencement de ce travail, Bulletin, t. I, p. 287.

impossible de contester le type originaire ; leur nom se trouve gravé sur le droit ou le revers de ces monnaies, qui appartiennent aux années des premiers empereurs. Ainsi, Arles marquait : COL. ARELAT. SEXTAN. (Colonia Arelatensis Sextana), Lyon. COPIA. COL. ROM. LVG. (Colonia romana Lugdunensis). Ces villes avaient été fondées ou colonisées par les Romains, et l'on sait que ce fut quarante-trois ans seulement avant J.-C., que Lyon, sous le nom de COPIA, fut bâtie par Munatius Plancus. Quelques noms, d'origine grecque, devinrent bientôt Romains, comme Nîmes. COL. NEM. dont la face est à la double tête d'Auguste avec Agrippa, et le revers, un crocodile attaché à un palmier. La plus célèbre de ces monnaies est celle qui a pour type le fameux autel de Lyon. Il était, dans un temple, bâti par soixante peuples dont les noms étaient inscrits sur autant de statues qui les représentaient. ROM. ET AUG. Ces mots, avec l'autel, se trouvent sur des monnaies, à la tête d'Auguste et de ses premiers successeurs (1). Dans cette première série de médailles, Altissiodorum ne figure nulle part.

Il ne se rencontre pas davantage dans les monnaies frappées en Gaule par les derniers empereurs qui régnèrent sur cette contrée, et qui établirent des ateliers monétaires en différentes villes. Ces monnaies sont reconnaissables à l'exergue où leurs initiales se trouvent toujours et même avec variation. Ainsi, Trèves marquait TR. TS. SMTS. Arles, PAR. SARL. Ces dernières médailles seraient cependant à étudier si elles se rencontraient avec un *différent* qu'on pût appliquer à plusieurs villes, de même que le TS pourrait aussi bien convenir aux Turones qu'aux Trévires. Je crois que s'il se rencontrait, dans nos contrées, une monnaie dont l'exergue marquât la lettre ALT à l'initiale, on ne devrait pas le laisser passer à une autre ville des Gaules, avant d'avoir fait bonne enquête sur l'acte de sa naissance ; car il est impossible que le centre de la France n'ait pas eu d'ateliers monétaires ; cependant, il n'existe, pour notre Auxerrois, aucun mo-

(1) Revue numismatique, t. I, p. 156.

nument du genre de ceux que je viens de signaler et qui se rapporte aux deux termes précités.

Mais, entre ces deux époques, il a été frappé, dans les Gaules, un nombre infini de médailles en argent, mais particulièrement en billion et en petit bronze, qui ne portent aucune dénomination de ville. Il y en a qui servent à rappeler des événements accomplis dans la Gaule. Ainsi, nous connaissons des médailles de Galba. GALBA. IMP. figure équestre. *Revers*. TRES GALLIAE. Nous en avons une d'Adrien, avec cette légende : RESTITVTORI GALLIAE. Septime Sévère, en mémoire de la fidélité de son armée, fit graver, au commencement du IIIe siècle, l'honneur de ses soldats campés sous les murs de Lyon, une monnaie sur laquelle il fit graver ces mots : FIDEI EXERCITVS GALL. LVG (1).

Ainsi, voilà trois espèces de médailles venues jusqu'à nous et émises certainement dans les Gaules : celles des premiers empereurs qui ont un nom de ville; celles des derniers qui ont un *différent* attestant un atelier bien connu ; et celles qui, entre ces deux intervalles, signalent un événement qui s'est passé dans les Gaules, mais qui n'indiquent pas le lieu où elles ont été fabriquées.

Parmi toutes ces monnaies, rien n'accuse dans leur type une création auxerroise, rien n'indique qu'Auxerre ait eu une monnaie autonome. Il est pourtant fort probable qu'il exista un atelier monétaire dans l'enceinte de l'ancienne cité auxerroise. Des fouilles, pratiquées au commencement de ce siècle dans la plaine de Saint-Julien, conduisirent à la découverte de plusieurs monuments romains, précieux pour l'art et l'étude de l'antiquité. Entre ces restes de la ville romaine, il s'est rencontré un fourneau construit en pierres du pays et encore tout rempli de suie ; à côté étaient placés six coins monétaires qui avaient servi à confectionner des monnaies dont le droit portait la tête de Tibère. De ces coins, deux sont perdus depuis longtemps pour le pays (2) ; deux autres se trouvaient entre les mains de M. l'abbé

(1) Revue Num., t. 1er, p. 156.

(2) Ils ont été cédés à une famille anglaise. Ces trois paires de coins sont maintenant à la Bibliothèque Royale.

Bouchard, ancien chanoine d'Auxerre, et mort il y a peu d'années. Il serait bien à souhaiter qu'un héritier les possédât encore, et plus à souhaiter que sa munificence en voulût enrichir le trésor de la Société. Les deux derniers monuments de l'officine auxerroise, sont dans la belle collection d'antiques de M. Paultre des Ormes, qui habite Saint-Sauveur (1). Ce savant, sur la demande qui lui en a été faite par M. Quantin, notre collègue a bien voulu nous confier ces précieuses reliques de l'antiquité auxerroise. Les deux petits coins d'un métal, altéré par la main du temps, sont encore d'une bonne conservation; le flaon seul en est poli, contrairement au reste du massif qui semble corrodé dans toutes ses parties. L'un d'eux, celui qui servait à frapper le revers, n'a pas beaucoup souffert; l'autre, qui imprimait la tête, est un peu plus endommagé. A l'aide des documents qui nous restent, d'ailleurs, il est facile de restituer les signes effacés (2).

Le creux du droit porte la tête laurée de Tibère, avec cette légende : TI CAESAR DIVI AVG F AVGVSTVS (Tiberius Cæsar divi Augusti filius Augustus). Le revers : PONT. MAXIM. (Pontifex Maximus). M. Leblanc, dans son ouvrage des Recherches Historiques, pense que cette monnaie a été gravée, l'an XII de l'ère chrétienne, lorsqu'Auguste eut adopté Tibère pour l'associer à l'empire. J'ai cherché vainement les motifs qui avaient porté ce savant à se fixer sur une date aussi précise. Je n'ai rien trouvé qui puisse en assurer la justification. Le P. Pedruzy, qui a décrit cette médaille dans son grand ouvrage du musée Farnèse, dit, au contraire, que Tibère adopté par Auguste et associé par lui à l'empire avec le nom de César, ne prit le titre d'Auguste qu'après la mort de son père adoptif. Figliuolo di *Augusto,*

(1) M. Paultre-des-Ormes s'est occupé de divers travaux remarquables sur l'histoire du pays; il serait bien à désirer qu'il voulût en faire part au public. Nous croyons savoir que ses écrits jetteraient un nouveau jour sur plusieurs faits jusqu'ici mal présentés par nos historiens.

(2) Etranger aux études chimiques, j'ai eu recours à la science et aux lumières d'un de nos collègues, pour l'analyse de ces deux coins; M. Villiers dont la compétence sur cette matière est bien connue, a bien voulu rédiger la note qui suit ce mémoire.

*già vanamente trasferito nel cielo* tra'Dei, s'intitola Riberio coll' ISCRIZIONE : TI CAESAR DIVI AVG F AVGVSTVS (1). Et plus loin, il assure que ce ne fut qu'après la mort d'Auguste (14 ans après J.-C., an. de Rome, 767), qu'il prit le surnom de celui dont il était le gendre. Le titre de DIVI FILIUS n'indique pas même une époque précise. L'on sait que tous les princes adoptés ou associés à l'empire, pendant les premiers siècles des Césars, le joignaient aux titres de leur famille; c'était, dans la langue du temps, une expression de reconnaissance qui se transforma en formule d'usage et que plusieurs gardèrent pendant tout leur règne. Au reste, toutes les médailles que j'ai vues et qui appartiennent à Tibère, toutes celles qu'a éditées Pedruzy, portent cette partie de la légende. Si donc, comme l'on n'en peut guère douter, cette monnaie a été frappée à Auxerre, je ne pense pas que l'inscription de la légende puisse nous aider à fixer l'époque de sa fabrication.

Le revers représente une figure assise, tenant de la main droite un dard planté en terre; et, de l'autre, un rameau de laurier. L'abbé Laire, auquel les lettres auxerroises sont si redevables, dans un discours prononcé à la séance publique du musée de l'Yonne (année 1800), a fait la description de cette médaille en ces termes : d'un côté est la tête de cet empereur (Tibère) ; et de l'autre, une *Livie*, tenant un rameau dans sa main, avec l'inscription PON, MAXIM. Je ne sais comment un homme aussi érudit a pu voir une Livie dans cette figure symbolique, qui décore la seconde face de la médaille, figure qui se trouve exactement reproduite sur des coins appartenant à d'autres empereurs, étrangers aux premiers Césars, notamment sur ceux de Clodius Septimius, Albinus. Ces sortes de revers n'étant, comme on le sait, rien autre chose que des emblêmes, faisant allusion à plusieurs traits de la vie des princes, aux événements qui signalaient leurs

(1) Cesari in oro, Raccolti nel Farciesi museo Tiberio, p. 54.

règnes, ou à toute autre cause émanant de l'ordre religieux, civil et militaire.

Dans la médaille présente, la figure assise, et qui d'une main soutient une lance, en même temps que de l'autre elle frappe la terre du fer d'une javeline, est l'image de la gloire acquise à Rome par la valeur et la vertu guerrière de ses enfants, regardée comme la base de cet empire éternel qu'ils devaient fonder. C'est sous le double symbole du laurier de la victoire et du trône de l'immortalité que les fils de Romulus représentaient leur déesse Vesta, dit Pedruzi (1), dans l'explication de la médaille qui nous occupe.

Cette médaille, qui fut probablement frappée à Auxerre, ne présente aucun signe particulier au pays. Il n'y a pas une lettre, pas un signe qui annonce un *différent* auxerrois. Elle était monnaie courante dans tout l'empire romain. J'en trouve la preuve dans la diffusion de ces mêmes deniers qui se trouvaient partout et sur divers points, durant tout le règne de Tibère. Il y en a d'or, comme on peut le voir au cabinet de M. Duru, notre collègue. Il y en a d'argent; j'en possède une qui est fourrée et qui pourrait s'adapter aux empreintes de la médaille auxerroise; seulement, la médaille d'or présente le prince plus vieux que celle d'argent. Mais ce qui prouve mieux encore combien elle était commune, c'est qu'on la trouve dans les ouvrages de numismatique bien connus, notamment dans Pedruzi, qui l'avait vu dans le cabinet Farnèze. Cette monnaie est donc monnaie vulgaire du temps, mais d'origine auxerroise.

Cette dernière assertion, qui me paraît certaine, n'est pas à couvert

(1) La figura sedenti nell' altra harte, e che tiene colla sinistra un Ramo d'alloro, e colla destra un dardo lungo piantato in terra, può referirsi così alla fermezza dell' imperio, come alle glorie guerriere gia da lui acquistate. Per pruova del significato spettante alla stabilita del suo trono refletto, come in altera medaglia di settimio Albino la figura sedente in atto di affigere in terra un dardo, resta determinata ad esprimere la durazione perpetua, colle ad iscrizione, che porta dell' eternita.

des objections de la critique. Exista-t-il véritablement un atelier monétaire ? Cet atelier a-t-il été confectionné du temps d'Auguste ou de Tibère ; cela est possible ; cependant, aucun des monuments trouvés sur la fin du siècle dernier, ne peut amener à une solution complètement démonstrative. Le fourneau, encore garni de suie, ne prouve pas qu'on l'ait fait servir aux monnayages du temps. Les coins cachés dans l'intérieur, peuvent avoir appartenu à de faux monnayeurs d'un siècle postérieur à celui des Césars. Les médailles ramassées à côté des coins, sont toutes plus anciennes que le règne de Tibère. Il y en a de Néron, de Vespasien, d'Antonin, de Commode, de Septime Sévère. Comment ces monnaies, si elles ont été tirées du même atelier, peuvent-elles prouver en faveur des coins du successeur d'Auguste? N'aurait-on pas dû rencontrer des coins à la légende des derniers empereurs, ou des médailles frappées par les coins qui sont encore entre nos mains ; telles sont les raisons qui ont paru à quelques érudits que j'ai consultés, militer contre l'opinion d'un atelier établi à Auxerre, du temps de l'empereur Tibère.

Ces observations, dont quelques-unes sont fort justes, n'empêchent pas, cependant, que nous ne tenions, comme très-probable, l'opinion de ceux qui croient à l'existence du fourneau monétaire. Il est possible que cet atelier ait été garni de coins, que tenaient à garder les familles des monnayeurs qui se succédèrent pendant ces siècles et qui travaillèrent successivement à la confection du numéraire. Le temps qui détruit tout, les différentes guerres qui vinrent jeter tant de fois par les Gaules, la dévastation et les ruines, prenaient sans choix les monuments qu'elles destinaient à la mort. Il peut se faire, en un mot, que les moules des derniers empereurs aient été perdus dans les catastrophes qui ont changé la face du pays ; tandis qu'un hasard heureux nous aura conservé les six empreintes du Tibère qui nous occupe.

Tous les monuments, d'ailleurs, qui nous restent, nous rappellent à la pensée d'une grande cité. Nous avons des débris qui nous révèlent l'existence d'un amphithéâtre, de beaux portiques, de vastes temples;

tout concourt à nous donner une haute idée de l'Auxerre romain. Je crois donc que l'atelier monétaire ne se trouvait nullement déplacé au milieu de cette magnificence d'une ville considérable au temps où nous parlons. Quelques considérations sur la topographie du pays et sa position vis-à-vis des peuples d'alors, corroborent ce sentiment.

La quatrième Lyonnaise ou Sénonie renfermait cinq grands peuples de l'ancienne Gaule : les Sénons, les Meldes, les Carnutes, les Auréliens, les Parisis. Auxerre, qui appartenait aux Sénons, dut être, à l'époque où nous parlons, une cité fort remarquable, quoique sans dénomination de peuples, elle se trouve comprise parmi les villes capitales de la Sénonie avec Sens, Meaux, Chartres, Paris et Orléans, ce qui témoigne de son importance. Il ne faut pas en être étonné, Bâti sur le versant d'une colline, prolongeant ses murailles au centre d'une belle plaine, vers les bords d'un grand fleuve probablement navigable, grâce aux rivières des montagnes et des forêts d'alentour, qui viennent lui payer le tribut de leurs eaux, Auxerre, ainsi placé au milieu de la Gaule, devenait un point de communication entre les nations diverses qui la peuplaient, à cause de la facilité du transport par eau jusqu'à la cité des Parisis, et de là à l'Océan. Il acquit plus d'importance encore quand les événements et les chances de la guerre obligèrent les vainqueurs, qui voulaient conquérir, et les vaincus qui défendaient le territoire, à sillonner les provinces en mille sens divers. Aussi, voit-on plusieurs grandes voies romaines qui, d'un bout de la France à l'autre, venaient aboutir à Auxerre, ou bien qui s'en éloignaient en rayonnant sur plusieurs points du sol gallo-romain. Dans une ville pareillement située et qui devait être comme l'entrepôt du commerce de la Gaule entière, il est permis de pensér qu'un atelier monétaire a dû, de bonne heure, fournir une nombreuse émission d'espèces, tant en or qu'en argent et en cuivre, puisque nous en rencontrons qui appartenaient à des cités qui n'ont pas, à beaucoup près, marqué autant parmi les cités gauloises. Ces motifs de convenance, joints aux preuves que l'on peut tirer de l'existence des débris qui nous restent, ne me laissent aucun doute sur l'existence d'une fabrique

véritable qui a appartenu aux monnayeurs du pays ; comme aussi, je suppose que toutes les pièces émises par les coins auxerrois, étaient courantes dans tout l'empire romain.

Il me reste à parler d'une autre espèce de monnaies trouvées en si grand nombre depuis plus d'un siècle sur plusieurs points du département. En parcourant les mémoires écrits par les savants, sur les richesses numismatiques longtemps enfouies et découvertes en différentes circonstances, je remarque que les enfouissements se rencontrent dans les ruines de vieux édifices ou du moins là où des vestiges assez certains indiquent la présence antérieure d'un temple ou d'un autre édifice de quelque intérêt pour les temps d'alors. Il y en a d'autres qui se trouvent sur les antiques voies romaines, ou bien dans des champs isolés, à travers lesquels il est impossible de rencontrer une trace qui nous rappelle un souvenir. Ces deux genres de trésors, confiés depuis des siècles à la terre, ne me paraissent pas avoir été cachés dans des circonstances de même nature.

Ceux que j'ai signalés d'abord, les monnaies trouvées sur les ruines des édifices, sont probablement des trésors enfouis sous les murs habités ou dans les champs qui les avoisinaient, et laissés par d'infortunés colons, que les fureurs de la guerre ou des désolations domestiques chassaient soudainement de leurs foyers ; émigrations dans lesquelles un certain nombre d'hommes durent trouver la mort. Ceci est surtout probable, des espèces numismatiques qui remontent à l'époque désastreuse ou les régions du nord lançaient leurs légions incendiaires sur l'occident qu'elles couvrirent de carnages. Dans ce bouleversement général, des familles furent égorgées, d'autres expulsées s'éteignirent, et plus d'une riche contrée, couverte de cités opulentes, de villes superbes, de somptueux palais, ne présenta plus que l'image de la destruction. Que devinrent alors ces monnaies, recélées dans les entrailles de la terre ? Le temps qui en a rongé beaucoup, nous en a aussi conservé un grand nombre. C'est dans cette première série de médailles qu'il faut classer sûrement soixante-dix pièces de monnaies romaines, ramassées, il y a quelques années, dans l'enceinte d'un

temple romain, découvert sur le versant du Mont-Martre, près Avallon. La plus ancienne de ces médailles est de Trajan, et la plus récente, de Valentinien Ier; la plupart sont au type de Constantin et de ses enfants. Les nombreuses médailles trouvées dans les débris de l'ancien Autissiodorum, doivent présenter la même analogie, quant au genre d'enfouissement. Ce sont des valeurs laissées par les habitants des contrées qui se trouvèrent dans une des conditions que je viens d'indiquer. Il est entendu que ces observations ne s'étendent qu'aux dépôts assez considérables et non pas aux monnaies isolées qui ont pu se perdre en mille endroits et par mille raisons différentes.

A côté de ces trouvailles monétaires se rencontrent aussi, sur le sol du département et hors des lieux où la tradition pourrait faire soupçonner d'anciens établissements gallo-romains, des amas considérables de monnaies de billon, de petits bronzes, plus ou moins bien frappés. Le billon surtout est d'une belle conservation; mais il y en a aussi qui sont d'une fabrique barbare et de revers extrêmement variés. Le trésor d'Appoigny, si savamment décrit par M. l'abbé Duru, notre collègue, et qui ne renfermait pas moins de trois mille monnaies, se compose en grand nombre de pièces frustes et qui sont dans un état de mauvaise conservation. Plusieurs, pourtant, sont bien conservées; elles sont variées quant à l'ornementation et portent, à l'exergue, des lettres isolées ou des chiffres. Quelles circonstances placèrent, dans des lieux aujourd'hui sans honneur, une multitude de pièces monétaires si diversement moulées? S'il faut en croire M. Cartier, qui est d'une si grande autorité sur cette matière, tout porte à penser que les pièces sortaient d'ateliers organisés dans les armées, alors que les guerres incessantes et l'existence simultanée de ces tyrans qui surgissaient de toute part, obligeaient les cohortes romaines à se transporter sans cesse d'un lieu à un autre. Ces ateliers, au jugement du savant auteur (1), modelaient aisément sur des coins fragiles, mais faciles à

(1) Revue num., tom. 1, page 259.

renouveler et avec des *différents*, des pièces d'une si grande variété.

Ces prémisses une fois admises, ces dépôts monétaires attesteraient le passage de nombreux corps d'armées dans nos contrées, et peut-être alors beaucoup de ces médailles auraient été fabriquées au pays. Une observation que j'ai faite, il y a peu de semaines, confirmerait l'opinion du savant auteur que je viens de citer. Dans l'espace de peu d'années, on a recueilli, non loin d'Auxerre, trois enfouissements numismatiques; l'un, près de Pourrain; l'autre, sur les hauteurs de Charbuy; et le troisième, dans la campagne de Migennes. Ces trois trésors reproduisent les mêmes monnaies : celui de Charbuy et celui de Pourrain étaient identiques. En considérant la contrée qui s'étend de l'une à l'autre de ces trois directions, il est facile de se convaincre que les trésors se trouvaient sur une ligne à peu près directe, sur laquelle auraient pu se prolonger trois corps d'armées, dont le premier aurait touché la voie romaine qui allait d'Auxerre à Genabum; et le dernier, celle qui passait par Baudritum. Le corps du milieu, placé sur les hauteurs de Charbuy, aurait dominé facilement la cité, dans le cas ou les deux divisions, dont j'ai parlé d'abord, auraient voulu opérer leurs jonctions, ces trois massifs de troupes se trouvaient merveilleusement placés dans une plaine vaste et au débouché de deux grandes voies de communication; elles pouvaient également couper la retraite à l'ennemi, soit qu'elles fussent posées pour l'attaque ou pour la défense. Cette idée, qui n'est peut-être qu'un hypothèse que je hasarde, et que l'on ne doit accepter sans doute que sous toute réserve, cette idée ne manque pas de pièces à l'appui, et je sais qu'un de mes confrères, distingué par ses connaissances, a déjà fait des recherches qui l'ont conduit, sinon à une certitude, du moins à de grandes probabilités. Souhaitons que son zèle et son érudition ne reculent pas devant les difficultés, et qu'il nous fasse jouir bientôt du fruit de ses travaux. En l'attendant, il nous est permis de penser qu'un grand nombre de nos petites valeurs de billon et de bronze, a pu être fabriqué sur le sol du département. Cette monnaie et

le denier de Tibère seraient donc les seules espèces numismatiques sorties des ateliers auxerrois, pendant les trois siècles du règne des empereurs romains.

L'abbé LAUREAU.

# ETAT PHYSIQUE ET CHIMIQUE DE DEUX COINS MONÉTAIRES

## DE L'ÉPOQUE DE TIBÈRE, TROUVÉS SUR LA RIVE GAUCHE DE L'YONNE, A AUXERRE.

Les deux coins recueillis dans l'atelier monétaire découvert à Auxerre en 1799, ont la forme d'un cône un peu allongé, légèrement renflé sur les côtés et arrondi au sommet.

Leur hauteur verticale est de 44 millimètres. Le diamètre, à la base, au niveau supérieur du chanfrein, pris sur le coin le mieux conservé, est de 24 millimètres, et au niveau inférieur, de 0m022. La largeur du biseau est en moyenne d'un millimètre et quart.

La base, au lieu d'être perpendiculaire à l'axe du cône, est légèrement oblique et forme avec deux de ses flancs opposés des angles inégaux. L'angle le plus petit est, sur l'un, vers le rameau d'olivier de la Vesta, sur l'autre, du côte du profil antérieur de la tête de Tibère.

La base du coin de revers n'est pas parfaitement plane. Le champ est légèrement bombé vers le centre, et ce bombement est bien plus marqué dans le sens perpendiculaire à l'axe de la figure, que dans le sens vertical; il se fait surtout remarquer le long du sceptre ou lance. Le champ du coin de face présente la même disposition qui, dans l'état actuel, est à peine sensible.

Ces deux coins sont profondément oxidés sur un de leurs côtés. L'un d'eux présente surtout des anfractuosités considérables. On y remarque une fâcheuse altération qui s'étend sur les trois quarts de la face, et ne laisse apercevoir que le profil antérieur de la tête et une partie des mots *Cæsar divi*. L'autre, mieux conservé, n'a subi, dans sa partie artistique, que la destruction de l'extrémité des membres inférieurs de la Vesta, de la première et des trois dernières lettres du mot *Pontif*. Le champ et le chanfrein, dans celui-ci, ont un éclat métallique qui ferait croire, au premier aspect, à l'existence d'une lame de métal d'autre nature que celle du coin.

M. Leblanc nous apprend (Recherches sur Auxerre, t. 1er, p. 38) que ces deux antiques ont été trouvés non loin de l'Yonne, à un mètre au-dessous du

sol, dans la cheminée d'un fourneau construit en pierre du pays ; par conséquent sur un terrain solide qui ne pouvait que difficilement livrer passage aux infiltrations. Ces conditions de gisement expliquent l'altération remarquable qu'offre un de leurs côtés. Les eaux des pluies, après avoir traversé le sol supérieur, se sont arrêtées à la maçonnerie et y ont séjourné plus longtemps qu'ailleurs. Couchées sur l'âtre, les deux masses métalliques en ont subi l'influence. Elles ont eu souvent les surfaces de contact immergées, et ont été constamment soumises à l'action d'un support humide qui devenait ainsi une cause incessante de destruction ; tandis que la couche de remblais immédiatement supérieure, plus perméable à l'eau, n'agissait que d'une manière insensible sur le reste. De là les divers degrés d'altération des surfaces, très-intenses dans les parties en contact avec le sol inférieur, et d'autant plus faibles, dans les autres, qu'elles se rapprochaient davantage du sol supérieur.

Dans l'intérêt de la science et aussi de l'art des métallurgistes, il serait désirable qu'une analyse chimique exacte pût faire connaître les proportions de l'alliage qui y est employé ; mais l'importance archéologique des deux coins ne permet pas d'en détacher la partie qui serait nécessaire, sans le consentement de la personne dont ils sont la propriété. Il y a d'autant plus lieu de regretter que cette permission n'ait pas été sollicitée, que sur plusieurs poinçons anciens qui existent en France, on paraît n'avoir encore soumis à l'analyse que la matière d'un seul, de l'époque d'Auguste et dont le dessin est dans le recueil d'Antiquités de Caylus. On l'a trouvé composé de parties égales de cuivre, de zinc et de plomb calciné ; et l'on sait que les anciens connaissaient encore un alliage de cuivre et d'étain dans lequel ce dernier métal entrait pour 10 à 14 parties sur cent.

La voie de l'analyse nous étant fermée, il ne nous reste plus, comme moyens de détermination, que l'étude des caractères physiques du métal, et l'examen des composés qui se sont formés à la surface. Mais il ne faut pas se le dissimuler, cette étude ne donnera qu'une appréciation purement indicative, qu'une simple approximation.

Essayée à la lime, la partie métallique offre plus de dureté que le cuivre. Le frottement y est plus sec et moins gras. L'éclat en est à peu près le même ; toutefois, la couleur jaune-rougeâtre y est beaucoup moins prononcée que

dans le cuivre pur. Elle a une grande analogie avec celle du métal de cloche.

Deux composés se sont formés successivement à la surface. L'un, de couleur rouge-brun, ayant dans quelques parties une assez grande épaisseur, prend, sous l'action de la lime, un éclat gris d'acier avec une teinte rouge brique. L'autre, généralement sur-jacent et bleu-verdâtre, se laisse facilement entamer.

Traités au chalumeau, ils se sont réduits, au rouge-blanc, avec perte de matière, en plusieurs petits globules ayant l'éclat et la couleur du métal de cloche.

Essayés par l'ammoniaque, ils ont donné une solution d'un beau bleu de ciel en laissant, pour résidu, des parcelles du composé bleu-verdâtre; par l'acide nitrique, une solution vert-d'eau et un précipité blanc floconneux.

Les globules métalliques obtenus au chalumeau, et le résidu bleu-verdâtre de la solution ammoniacale, traités également par l'acide nitrique, ont donné les mêmes résultats.

Ces essais font reconnaître l'existence des combinaisons du cuivre. Ils accusent pour le composé rouge, un *oxide de cuivre*; pour le composé bleu-verdâtre, un *carbonate du même métal*, qui se sont formés, le premier, par l'absorption de l'oxigène de l'eau; l'autre, par la combinaison de l'acide carbonique de l'air avec l'oxide métallique postérieurement à l'extraction des deux coins.

Le précipité blanc floconneux, provenant des solutions et qui a acquis un grand degré de blancheur par le lavage, n'est attaquable, à froid, ni par l'acide nitrique, ni par l'alkool, ni par l'acide hydrochlorique. — Le bichlorure de mercure, l'un des réactifs de l'étain, n'agit point non plus sur lui. Nous ne pourrions donc dire, quant à présent, si ce précipité est un des composés de l'étain. Nous le présumons, toutefois, à cause de sa couleur, de la rapidité avec laquelle il précipite dans les divers liquides auxquels il a été soumis (on sait, qu'en effet, l'oxide d'étain est un des oxides métalliques les plus pesants), et parce qu'enfin nous ne voyons pas, en raison des caractères physiques du métal des deux coins, quelle autre substance que l'étain aurait pu fournir le composé dont il s'agit.

Le temps nous manque pour porter plus loin, à cet égard, nos investigations.

M. Alexandre Zombkowski, savant préparateur au collége d'Auxerre, a fait, à chaud, dans l'acide nitrique et l'acide sulfurique, des dissolutions des composés rouge et vert-bleuâtre; il a obtenu les mêmes résultats. L'une de ces solutions, traitée par la potasse, a donné un liquide blanchâtre qui annoncerait la présence de l'étain.

Un dernier essai a été tenté : c'est la détermination de la pesanteur spécifique des deux masses métalliques.

En l'absence d'instruments spéciaux, il a été fait usage d'une petite balance dite *trebuchet*; et par des pesées comparatives, opérées à la température de 20° centigrades, on a trouvé :

Pour le coin de face, une densité de. . . . . . . . . 8,31

Pour le coin de revers, une densité de . . . . . . . . 7,83

Avec une erreur possible d'un 80e à cause de l'inappropriation des instruments à l'expérience.

La différence qu'on remarque entre la densité de l'une et de l'autre masse ne doit pas étonner. Elle annonce une oxidation plus profonde du coin de revers, bien qu'il soit en apparence moins dégradé que l'autre.

La densité du coin de face est donc la moins erronée et l'on voit qu'elle se rapproche beaucoup de celle du bronze ordinaire qui est de 8,76, malgré la perte de pesanteur qu'occasionnent les oxides existants.

Nous croyons pouvoir conclure de ces diverses observations, que la matière dont sont composés les deux coins qui nous ont été soumis, est le bronze des anciens, c'est-à-dire, un alliage de cuivre et d'étain dans les proportions de 85 à 90 parties de l'un, contre 10 à 15 parties de l'autre, ou dans des proportions très-voisines. — Peut-être y a-t-il aussi de légères quantités de fer et d'arsénic. — La nature présente fréquemment des minerais de cuivre alliés à ces deux substances qui viennent ajouter, dans la fonte, à la dureté que donne au métal une forte proportion d'étain.

Les Romains qui ne connaissaient pas l'arsénic, et auxquels probablement une grande partie des procédés d'affinage étaient inconnus, trouvèrent, dans la fonte brute du cuivre, un alliage naturel dont les qualités répondaient à leurs besoins.

Moins oxidable que le fer, plus facile à manipuler et à porter en même temps à un certain degré de perfection, ils l'employèrent de préférence à celui ci. Ils y ajoutèrent de l'étain pour le rendre plus résistant et plus élas-

tique, et ils augmentèrent encore sa dureté par les procédés de la trempe, et par des refroidissements convenablement ménagés. C'est ainsi qu'ils préparèrent des instruments et des armes de bronze qui le cèderaient peu, pour la dureté, la couleur et l'éclat, aux armes blanches des peuples modernes.

C'est vers le v^e siècle seulement que l'usage du fer commença à se généraliser, et qu'on vit paraître, pour la première fois, des poinçons de monnayage en acier. Antérieurement ces poinçons étaient en bronze, et dans l'opération de la frappe, on les entourait d'un fort mandrin de fer qui leur donnait la force de résister aux chocs les plus violents.

VILLIERS.

# RAPPORT SUR LES MÉDAILLES ROMAINES,

## TROUVÉES PRÈS DE MIGENNES.

Messieurs,

La Commission que vous aviez désignée pour examiner les médailles romaines recueillies près de Migennes et vous en rendre compte, m'a chargé du soin de les faire nettoyer, de les étudier, de les classer, de les décrire et de vous présenter un rapport sur ce travail.

J'ai répondu avec empressement au désir de nos collègues et au vôtre, et, Messieurs, il résulte, de l'étude minutieuse que j'ai faite de ces pièces, que, sur les 485 médailles de billon, ou de petit bronze saussé, dont se composait cette trouvaille, vous avez obtenu, pour la collection naissante de la Société, trente-deux têtes avec des revers variés en assez grand nombre pour plusieurs.

Les voici avec une appréciation générale de ces revers, fondée sur le livre de Mionnet, et partant sur laquelle il ne faut pas se fier entièrement, Mionnet renfermant des erreurs nombreuses et quelquefois très-graves :

1. CLODIUS ALBINUS. 1 médaille assez rare.

2. SEPTIMIUS SEVERUS. 9 médailles, toutes à peu près communes, mais d'assez bonne conservation. Cette dernière observation convient à un grand nombre des pièces de cette trouvaille.

3. JULIA DOMNA. 4 médailles, dont une serait une rareté de troisième ordre, d'après Mionnet, qui la cote 12 f. Elle est unique de cette valeur dans la trouvaille.

4. CARCALLA. 14 médailles, toutes communes.

5. GÉTA. 2 médailles au-dessus de communes.

6. ELAGABALUS. 12 médailles; une petite rareté.

7. JULIA PAULA. 1 médaille. Les médailles d'argent de cette princesse sont moins rares que celles de bronze; mais elles ne sont pas communes.

8. SOEMIAS. 1 médaille commune.

9. MÆSA. 1 médaille commune.

10. SEVERUS ALEXANDER. 19 médailles, quelques-unes au-dessus de communes.

11. MAMÆA. 5 médailles.

12. MAXIMINUS I. 7 médailles communes.

13. PUPIENUS. 1 médaille. Toutes les médailles de Pupien dans ce module sont au-dessus de communes.

La liste primitive en marquait deux; mais on avait pris un Gallienus pour un Pupienus, le commencement du nom ayant péri.

14. GORDIANUS III. 31 médailles; deux ou trois au-dessus de communes.

15. PHILIPPUS I. 20 médailles; une petite rareté.

16. OTACILIA. 1 médaille commune.

17. PHILIPPUS II. 6 médailles; quelques unes au-dessus de communes.

18. DECIUS. 7 médailles, id.; quelques-unes au-dessus de communes.

19. ETRUSCILLA. 3 médailles communes.

20. HERENNIUS ETRUSCUS. 3 médailles id.

21. HOSTILIANUS. 1 médaille assez rare.

22. TREBONIANUS GALLUS. 9 médailles.

23. VOLUSIANUS. 9 médailles communes.

24. ÆMILIANUS. 1 méd. Les médailles de ce prince sont au-dessus de communes dans l'argent de billon.

25. VALERIANUS. 7 médailles ; quelques-unes au-dessus de communes.

26. MARINIANA. 1 médaille non commune.

27. GALLIENUS. 16 médailles ; 4 au-dessus de communes.

28. SALONINA. 6 médailles ; deux au-dessus de communes.

29. SALONINUS. 5 médailles; deux moins communes, dont une, Salonin enlevé par un aigle, est marquée rare et cotée 15 f. dans Mionnet ; malheureusement elle ne vaut pas plus de 75 cent. Elle est commune, au moins à Auxerre, où nous en avons vu bon nombre d'exemplaires.

30. POSTUMUS. 24 médailles communes.

31. VICTORINUS. 3 médailles communes.

32. CLAUDIUS-GOTHICUS. 1 médaille commune.

La liste primitive de la trouvaille de Migennes porte les noms de Vespasien et de Valérien jeune; mais les deux médailles de Vespasien, de cette collection, sont deux pièces restituées par Gallien ; elles ont été rangées sous son nom. Quant à Valérien jeune, toutes les pièces qui portent son nom sont reconnues par les numismates pour appartenir à Salonin ; nous les lui avons rendues.

Je ne parlerai pas de quelques moyens bronzes inscrits aussi sur cette liste primitive ; ils ne méritent que le fourneau du fondeur.

En somme, Messieurs, vous n'avez rien obtenu d'extraordinaire. Toutefois, la Société a fait une très-bonne acquisition et elle ne pouvait guère commencer un médailler avec une meilleure fortune. Ce que vous possédiez jusqu'à présent ne méritait nulle attention : vos médailles aujourd'hui ne sont plus indignes des regards des curieux. Déjà l'urne de Migennes vous fait honneur et, pour vous, elle n'est pas épuisée ; les doubles qui forment plus de la moitié des médailles que vous avez reçues, devront, par la vente et par les échanges surtout, procurer à la Société un nombre presque égal, supérieur même, selon le métal, d'autres pièces qui vous apporteront des têtes qui vous manquent ou des revers plus variés.

Mais, aurez-vous recours à la vente ou à l'échange ?

Je n'ai pas d'avis à donner, surtout dans une question si délicate et à laquelle je puis paraître personnellement intéressé ; mais veuillez me permettre d'exprimer ce que je pense, vos décisions n'en resteront pas moins parfaitement libres.

Il me semble que l'intérêt de votre collection naissante est d'échanger plutôt que de vendre.

Si vous vendez, vous ne pourrez le faire que pour les doubles de la trouvaille de Migennes, et vous n'avez pas, et vous n'aurez pas que ceux-là ; il vous en arrivera souvent dans les dons qui vous seront offerts.

Si vous vendez ici, à quel prix sera-ce ? Ne conviendra-t-il pas de le faire à un prix peu élevé ?

Si vous envoyez à Paris toutes ces pièces, à peu près communes, un marchand les voudra à bas prix, et il vous vendra cher ce qui sortira de ses collections.

Enfin, vos doubles, à un prix même modéré, ne vous rapporteront pas autant de médailles, ce me semble, que par la voie des échanges ; un amateur est généralement facile à céder ce qu'il a de trop pour ce qui lui manque. Seulement, la voie des échanges demandera plus de temps.

Que ces observations vous paraissent justes, ou qu'elles ne vous le paraissent pas, il convient, Messieurs, que la Société nomme une Commission permanente, chargée d'effectuer la vente ou l'échange, à votre gré, de vos médailles doubles.

Quant à la condition des échanges, elle serait facile ; à conservation égale, on pourrait suivre le taux marqué dans Mionnet. Il n'y aurait rien à redire, bien que les estimations de cet auteur soient assez souvent mauvaises, puisque les chances seraient égales.

Ce qu'il y a d'important pour votre cabinet, c'est qu'il s'accroisse en nombre d'abord ; les raretés viendront plus tard.

Quant aux pièces de Migennes qui y sont entrées, elles ont été inscrites, selon l'ordre des personnages, et décrites soigneusement sur un

registre spécial ; les médailles que vous possédiez antérieurement s'y placeront de même incessamment, et, à l'avenir, toutes les médailles qui vous arriveront pourront être inscrites immédiatement sur le même registre. Ainsi, on sera toujours au courant de ce que l'on possède et l'on sera à même de saisir les occasions favorables d'obtenir ce que l'on n'aurait pas.

Mais, Messieurs, il importe déjà qu'un meuble soit établi pour recevoir vos médailles, si vous ne voulez pas que le désordre revienne sans cesse dans votre collection. Ranger un médailler, même encore peu considérable, est une entreprise minutieuse et fatigante qu'on ne peut recommencer chaque jour, et, quand on n'a pas un médailler bien tenu, les curieux, qui devraient se contenter de regarder sans toucher, ont bientôt préparé beaucoup d'ouvrage au numismate préposé à la garde et au soin d'une collection.

Les médailles sont d'utiles et précieux monuments qu'il faut renfermer avec soin, qu'on ne doit guère montrer qu'aux savants et sur lesquels il convient de veiller avec sollicitude.

C'en est assez, Messieurs, sur ce sujet, plus de détails seraient inutiles. La trouvaille de Migennes donne une série de personnages dont les derniers sont les mêmes que les premiers de la trouvaille d'Appoigny. Les médailles de celle-ci ont été expliquées dans un long travail que vous avez bien voulu admettre dans votre Bulletin ; les pièces de celle-là seront l'objet d'investigations semblables, et nous aurons déjà un siècle entier de l'histoire romaine, esquissé par l'interprétation des médailles.

Quant aux pièces doubles, nous allons les mettre en ordre et en dresser une liste, afin qu'elles procurent promptement de nouvelles têtes, ou des revers plus variés à votre collection.

Auxerre, le 3 septembre 1848.

L'abbé Duru.

# DETAILS SUR LA PARTIE DE VOIE ROMAINE D'AUXERRE A AVALLON,

## COMPRISE ENTRE SERMIZELLES ET S.-MORÉ, ET RECHERCHES SUR CHORA.

Les travaux de rectification de la route nationale de Paris à Lyon par Avallon et Auxerre dénaturant, de place en place, la partie de voie romaine qui se remarque entre Sermizelles et Saint-Moré, il importait d'en suivre les traces et de se tenir au courant des découvertes qui pouvaient y être faites : malheureusement, je n'ai pu, pour ma part, le faire que de loin et déjà trop tard.

Je me propose, à une prochaine séance, d'offrir à la Société les plans à une échelle très-développée de toute la voie romaine, depuis Rouvray jusqu'à Auxerre et le résultat de mes études, sur les lieux mêmes, en indiquant les parties reconnaissables et celles probables ou douteuses; celles qui sont entretenues comme chemin public et celles qui sont recouvertes par les terres labourées ou par des travaux d'art quelconques; pour aujourd'hui, je me bornerai à signaler les découvertes qu'ont amenées les travaux en activité entre Saint-Moré et Sermizelles.

Le passage de la nouvelle route par Saint-Moré me conduit naturellement à vous fournir quelques notes sur le pays qu'elle traverse et près duquel Pasumot a placé le *Coræ vicus* des anciens.

Partant d'Avallon pour se diriger sur Auxerre, la route nouvelle traverse la voie romaine à l'entrée de Sermizelles. Les travaux, sur ce point, n'ont produit aucune découverte; mais à quelque distance de là, un peu après la sortie du village, la route rencontre de nouveau la voie des Romains, qu'elle longe dans une assez grande longueur, et comme elle se trouve en déblai dans cette partie, la chaussée romaine est entièrement à découvert.

Vous savez, Messieurs, que les voies romaines variaient de construction selon leur importance et suivant les matériaux de la localité. Elles étaient construites de trois manières : de pierre, de gravier ou de terre. Selon Bergier, elles avaient assez souvent, quoique cela ne fût pas un usage général, un encaissement formé de pieux ou de grosses pierres en bordures nommées *margines*. Entre ces bordures était la base ou *statumen* en gros moellons bruts posés à plat ou de champ, sur une épaisseur d'environ 0$^{m}$,25. Quelquefois, cette base était double ou triple et les rangs en étaient séparés par des lits de terre. Il est de ces *statumen* que l'on retrouve construits en bonne maçonnerie de chaux et de sable, comme l'a découvert Bergier dans l'enclos des Capucins de Reims. Sur le *statumen* était la seconde couche nommée *rudus*. Elle était composée de petits cailloux ou de pierres cassées à la grosseur d'un œuf : cette couche avait environ 0$^{m}$,35 d'épaisseur. Venait ensuite une troisième couche d'égale épaisseur à la précédente, nommée *nucleus*, formée d'une espèce de ciment ou de matière propre à se durcir et à se consolider. La quatrième couche, *summa crusta* ou *summum dorsum*, était, lorsque la qualité l'exigeait et principalement dans les lieux marécageux, un pavage fait de pierres de toutes sortes posées sur champ. Dans d'autres localités, c'était une simple couche de gravier fin d'environ 0$^{m}$,15.

D'autres fois, la chaussée n'était faite dans son entier que de gravier sans mélange de terre ni de pierres. C'est ainsi qu'on remarque, entre Vincelles et Cravan, dans la partie de voie laissée à découvert par la route d'Auxerre à Avallon, que toute la chaussée est un massif de différentes couches de gravier qui ont tellement adhéré les unes aux autres qu'on prendrait cette masse pour une espèce de poudingue. Il est à remarquer que cette chaussée, jusqu'à La Cour-Barrée, était recouverte de pavés.

Quant aux voies en terre, elles devaient être faites sans mélange de pierres; de même, une voie en pierre ne pouvait être mélangée de terre.

Enfin, toutes les chaussées étaient bombées dans leur milieu et les

voies ordinairement bordées de fossés pour recevoir l'écoulement des eaux.

J'ai dit qu'entre Sermizelles et Voutenay, la voie romaine est en partie à découvert sur une assez grande longueur. Voici ce qu'on remarque de cette voie dans les fossés de la route :

Sur un lit de $0^{m},10$ d'épaisseur en gravier ou en mortier, comme je l'ai remarqué à Voutenay, est une couche de pierres plates posées de champ et transversalement à l'axe de la route sur une épaisseur de $0^{m},25$. Ces couches de mortier et de pierre forment le *statumen*. Vient ensuite une couche de $0^{m},40$ d'épaisseur en pierres cassées ; c'est là la couche de *rudus*. Le *nucleus* a totalement disparu dans cette partie; il est usé ou entraîné par les eaux dans les parties viables du chemin, il est remplacé par des terres labourables dans les parties cultivées. Si je n'ai point remarqué de bordures ou *margines* il faut peut-être en attribuer la cause aux anticipations faites sur le chemin par les propriétaires riverains qui ont réduit cette voie, entre Voutenay et Sermizelles, à moins de 5 mètres de largeur.

A moitié chemin de Voutenay, la route abandonne la chaussée romaine et laisse un magnifique profil à découvert, où les mêmes couches, et on croirait presque un commencement de *nucleus*, se font remarquer.

A environ 450 mètres de l'église de Voutenay, la chaussée est encore coupée deux fois par la route neuve, et le déblai étant, dans un de ces points, beaucoup au-dessous du sol naturel, on remarque facilement chaque couche antique.

La base est sur un rocher très-solide qui pouvait permettre de se passer de *statumen*; cependant on remarque que la forme de la chaussée a d'abord été nivelée en grosses pierres posées de champ sur mortier de médiocre qualité et que cette couche a encore moyennement $0^{m},20$ d'épaisseur. Il est à remarquer qu'ici comme ailleurs, le pied seul des pierres du *statumen* est engagé dans le mortier, tandis que le reste, sur les trois quarts au moins de la hauteur de ces mêmes pierres, est à sec par le haut. Le *rudus*, qui n'est point ici en pierres

cassées, mais en cailloux roulés sortant du lit de la rivière a, encore ici, $0^{m},40$ de hauteur. Vient ensuite une troisième couche formée d'espèce de mortier blanchâtre comme la terre que les cantonniers retirent de la route. Cette couche a acquis une certaine consistance; on en remarque une épaisseur de $0^{m},25$ sur les bords de la chaussée; c'est-à-dire dans les parties où l'on passait le moins. Ces parties sont maintenant couvertes par des haies qui bordent le chemin.

Ces remarques sont à peu près les mêmes que fit Le Tors, lieutenant civil et criminel au bailliage d'Avallon, en 1737, près de son château de Sermizelles.

En ce dernier point, vers Voutenay, les déblais pour la route laissent aussi voir les fondations d'un bâtiment qui bordait la voie romaine et dont je joins le plan à cette notice. A l'inspection des mortiers, de fragments de tuiles et de vases ainsi que d'une espèce de pavage en béton recueilli sur les lieux, ce bâtiment paraît évidemment de construction romaine. Pour vous permettre d'en juger par vous-mêmes, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux les divers échantillons que j'en ai apportés (1).

C'est à l'angle de cette construction, sur la rive gauche de la voie antique, en allant d'Avallon à Auxerre, qu'a été découvert le cippe votif dont j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir. Il est en pierre blanche assez tendre; sa forme est octogone. On remarque encore un peu du socle et de la corniche entre lesquels on mesure $0^{m},85$; chacune des faces a $0^{m},21$ de largeur; au-dessous du socle et au-dessus de la corniche il y a encore une longueur d'environ $0^{m},16$, en tout, $1^{m},17$.

On y lit huit lignes de l'inscription suivante :

VGSAC
ƆEOMER
VRIOAM

(1) Ils se composent de fragments de tuiles à rebord et d'une espèce de mosaïque.

VSCELSVS
MBIORI S
EX VOTO
SOL S
M

M. Laureau, de Thory, président de la Société Eduenne, qui a bien voulu m'accompagner dans une de mes excursions à Saint-Moré et auquel je dois la plupart des notes les plus intéressantes de cette notice, a lu cette inscription ainsi qu'il suit :

*Augusto sacrum Deo Mercurio Am...us Celsus... ex voto...*

La première ligne est en grandes lettres majuscules de 41 millimètres de hauteur, les deux suivantes ont 38 à 39 millimètres, et les autres 34 (1).

Le musée d'Autun possède plusieurs autels du genre de celui qui a été découvert à Voutenay ; avec la plupart on trouvait des statuettes

(1) On trouve dans le Trésor des Inscriptions, de Gruter, vingt et quelques vœux de ce genre à Mercure. Pour ne laisser aucun doute sur quelques termes de celle-ci, je vais en citer deux ou trois que je dois à la bienveillance de M. Laureau.

MERCVRIO
SACRVM
MAROGATANVS
PRO SALVTE SVA
ET SVORVM
EX SVIS.

---

MERCVRIO NEGOTIATORII
SACRVM
NVMISIVS ALBINVS
EN VOTO

---

MERCVRIO AVG
SACRVM

en bronze qui les surmontaient. Dans le but de s'assurer si rien de semblable n'accompagnait l'autel dont j'ai l'honneur de vous entretenir, il serait, à mon avis, utile de faire quelques fouilles autour des restes du bâtiment près duquel le cippe en question était érigé.

Dans les mêmes travaux et dans les décombres du même bâtiment, il a été trouvé une trentaine de médailles grand et moyen bronze, au dire de l'entrepreneur et des ouvriers qui les comparent à des gros et à des très-petits sous. Je n'ai pu me procurer une seule de ces médailles qui ont été dispersées par les ouvriers.

A la sortie de Voutenay, la route reprend encore un instant la voie romaine. Ici, la chaussée se trouve usée jusqu'au *statumen*, ce qui donne à ce chemin l'aspect d'une chaussée pavée. On croit y remarquer un encaissement de grosses pierres; ce que, cependant, je n'oserais affirmer, cette bordure pouvant fort bien être le résultat de travaux modernes.

C'est là la dernière rencontre des deux voies; mais à quelque distance de Saint-Moré, un peu au-dessous du pont qui devait exister sur la Cure pour le passage du chemin antique, et dont un vieillard de 85 ans assurait à Pasumot avoir vu les restes, les travaux de la route ont amené la découverte de sept à huit tombeaux en pierre. Dans l'un d'eux, m'a-t-on affirmé, était le squelette d'un corps gigantesque ; à ses côtés était une épée courte et large, un anneau en forme de bracelet ; et aussi, dit-on, d'autres anneaux en or semblables à de grandes boucles d'oreilles. L'épée a été vendue en vieille ferraille, on n'a pu me donner de renseignements sur le reste.

On voit encore trois de ces tombeaux engagés à moitié dans les berges de la route.

Des tombes semblables ont été trouvées à d'autres époques en divers endroits de l'intérieur du village de Saint-Moré; on en a découvert également à une assez grande distance de ce village, en descendant la Cure, notamment en un lieu nommé *Val-aux-Moines*. C'est de ce même lieu de Val-aux-Moines que provient la petite statuette en bronze que j'ai mise l'année dernière sous les yeux de la So-

ciété. Quelque douteuse que soit l'antiquité de cette statuette, elle n'en provient pas moins de Saint-Moré.

Je n'ai pas remarqué dans le Val-aux-Moines la moindre trace de construction romaine; mais il s'en trouve assez à Saint-Moré même, aussi bien qu'à Nailly, qui n'est séparé de Saint-Moré que par la rivière, pour qu'on puisse en conjecturer l'existence d'un *vicus* antique en ce lieu.

Sur la rive droite de la Cure, à l'extrémité nord de Nailly, est une fontaine nommée *Mie Mollène* dont Pasumot, dans sa dissertation sur Chora, parle en ces termes :

« Il paraît qu'on avait construit pour cette fontaine un réservoir à grands frais, puisqu'on en a tiré depuis douze ans plusieurs grandes et belles pierres taillées, les unes de douze pieds de long sur trois de large, d'autres moins grandes et qu'on en trouverait encore si l'on voulait fouiller. On y a trouvé plusieurs crampons de fer et des tuyaux. Ces monuments semblent annoncer la munificence romaine..... »

....« Ces superbes ruines prouvent l'antiquité du lieu, et font remonter cette construction à ces siècles dans lesquels on prenait un soin particulier des fontaines, comme à Nîmes; soit que la religion les ait rendues sacrées ou qu'elles ne servissent même que pour les bains et autres usages communs et ordinaires. »

Pasumot ne s'est trompé que sur la position de cette fontaine; il la plaçait *à l'orient et au pied du tertre de* Ville-Auxerre, *qui est inaccessible de ce côté et dont la fontaine est séparée par la rivière*, tandis qu'elle se trouve au nord et à plus de deux mille mètres de ce point.

Après l'autorité de Pasumot, qui place *Chora* sur le tertre de *Ville-Auxerre*, il est téméraire de chercher ailleurs cette position ; examinons cependant les considérations qui ont conduit ce savant ingénieur dans les conclusions qu'il a tirées.

Mais auparavant, jetons un coup d'œil rapide sur les recherches de divers savants à ce sujet.

Adrien Valois, qui s'en est occupé des premiers, plaçait *Chora* au village de Cure où se trouvent encore les ruines de l'abbaye de *Saint-Antoine de* Chore. Ce village, selon un manuscrit moderne, signé Boileau, et qui se trouve à la bibliothèque d'Avallon, porte les noms de *Chôre, Côre et Cûre. Il est partagé par la rivière* de Cure, *ce qui est en deçà de la rivière* (sur la rive droite) est dans le bailliage d'Avallon. Ce qui est au delà est dans le bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier.

Courtépée, parlant du même village, écrit *Cora*, *Chora*, *Cores* et *Cure*. Il le dit séparé de l'abbaye de Cure par la rivière.

Ni le manuscrit, ni Courtépée ne parlent du Chora des Romains.

Danville met Chora en un lieu nommé Querre, qui se serait trouvé, sur la foi de Delisle, en face d'Arcy, sur la rive gauche de la Cure. Pasumot, contemporain de Danville, malgré toutes ses recherches, n'a pas retrouvé ce site du nom de Querre, et pense que Danville a confondu avec Quenne, près d'Auxerre, et de Nangis-sous-Voye dont il parle en même temps.

Lebeuf a essayé d'établir, dans une longue dissertation, que *Chora* était Cravan, qu'il appelle *Coræ vennum*. Cette dissertation a été réfutée avec succès par Danville.

Dom Bouquet, dans les *Acta sanctorum* (1), s'exprime ainsi sur Chora :
« Choram vicum Petrus Franc. Chifflectius interpretatur Crepantium
» (Crevan), quod us est opidum ad Icaunam. Hoc opidum, quod
» situm est non procul ab Icaunæ et Choræ confluentibus, Crebennum
» seu Crevennum ab antiquis dici observat Valerius. »

Je passe sous silence l'opinion de Nicolas Sanson qui avait cru, dans Chora, reconnaître Corbeil près Paris.

Quant à Pasumot, il établit d'abord la position de Chora entre Saulieu et Auxerre ; il s'appuie à cet effet de l'autorité d'Amien Marcelin, qu'il cite ainsi en faussant malheureusement le texte : Lib. XXI

(1) Vie de Saint Colomban.

C. 2. « *Cæsar per Sidolocum et Choram.... percurso.... itinere, Autosidorum pervenit.*

Ce n'est pas en suivant la voie par *Saulieu* et *Chora*, que Julien l'Apostat, qui venait d'être fait César par son cousin Constance, parvint à Auxerre. Julien, voulant se rendre en toute diligence avec son armée d'Autun à Reims, tint conseil sur le choix de la route qu'il devait suivre pour être le plus en sûreté. L'opinion des uns fut pour qu'il passât par Arbor.... (Danville, dans ses Eclaircissements sur l'ancienne Gaule, fait de ce nom qui n'est pas entier, *Arborignum* ou *Arbornæum* qu'il traduit par Arnay-le-Duc); d'autres opinèrent pour qu'il se dirigeât par Saulieu et Chora; mais ayant appris que Silvain, à la tête de l'infanterie, avait pris, peu de temps auparavant, un chemin par les bois, plus court mais dangereux, Julien voulut suivre son exemple et arriva à Auxerre par cette voie (1).

« Habita itaque deliberatione, assistentibus locorum peritis quod» nam iter eligeretur ut tutum multa ultrò citròque dicebantur, aliis » per Arbor..... quibusdam PER SEDELAUCUM ET CORAM iri debere » firmantibus. Sed cum subsererent quidam, Silvanum paulò antè » magistrum peditum, per compendiosas vias, verum suspectas, quia » tenebris multis umbrantur... ægrè transisse, fidentius CÆSAR.., PER» CUSSO eodem ITINERE, AUTISIODORUM PERVENIT. »

A ne consulter que la seule édition de 1636 dont je viens de rapporter le texte, il semblerait rester établi que la position de Chora devrait se trouver sur une voie romaine, passant par Saulieu pour se diriger sur Reims, Troyes ou Auxerre; mais indépendamment de cette édition il s'en trouve une autre à la bibliothèque d'Auxerre, sous le n° 1052, où les noms de Saulieu et Chora ne se retrouvent pas. Voici comment on y lit le même passage : « Habita itaque deliberatione, assisten» tibus locorum peritis, quodnam iter eligeretur, ut tutum multa

(1) *Ammiani Marcellini*, *rerum gestarum,* liber XVI, éd. de 1636.

» ultrò citròque dicebantur. Paludem per ARBOROSAM quibusdam de » lucu et corbitis iri debere firmantibus. Sed cum. etc. »

Après avoir cherché à établir la position de *Chora* entre Saulieu et Auxerre, Pasumot croit pouvoir la fixer entre Auxerre et Avallon en citant le passage suivant de la vie de saint Colomban par le moine Jonas de Bobio, dans lequel se trouve décrit le chemin que suivit ce saint, l'an 610, pour se rendre de Besançon à Auxerre. « Sanctus » Columbanus..., per urbem Vesontionum Augustodunumque, ad » Avallonem castrum pervenit..... deindè ad Choram fluvium prope- » rans.... ædem die ad vicum quem Choram vocant venerunt... » exin Autissiodorum properavit. »

En ouvrant le recueil des historiens de Dom Bouquet, tome 3, p. 480, où se trouve la vie de saint Colomban par le moine Jonas, on lit *Cavalonem castrum* au lieu de *Avallonem castrum.* Toujours selon D. Bouquet, Duchesne écrivait *Cavallonem castrum*; ce n'est que dans la vie de saint Colomban, par un anonyme, que l'on trouve *Avallonem* comme l'écrit Pasumot.

S'il résultait de ceci un doute du passage de saint Colomban par Avallòn, il demeurera établi, néanmoins, que de ce point douteux, il a gagné la rivière de Cure pour se rendre ensuite au village du même nom et de là à Auxerre.

Les citations, à mon avis, les plus concluentes en faveur de la position de Chora vers Saint-Moré, sont celles que rapporte également Pasumot du moine Aimoin dans l'itinéraire des reliques de saint Georges, sainte Natalie et saint Aurèle, en 858.

On parvint à CORA, *dans le diocèse d'Auxerre*; de Cora on se rendit ensuite à Bazarnes, et de là à Auxerre. A la fin du livre I$_{er}$ de la narration de cet itinéraire on lit : « In vico quodam, qui CORA nuncupatur, » in pago jam Autissiodorensi acciderit.... » et au commencement du troisième livre l'auteur reprend : « In prædicto igitur pago Autissiodo- » rensi Basgernam vicum, compressantibus se hinc indè turbis, cum » adpropinquare cœpissent.... undè sequenti die... Autissiodorum ve- » nium urbem. »

D'après ce qui précède, si *Chora* ou *Vicus Choræ* devait se trouver sur la rivière de Cure, comme l'analogie des noms paraît l'établir, ainsi que les documents historiques puisés dans la vie de saint Colomban ; s'il devait être sur la voie d'Avallon à Auxerre ou aux environs, ce qui n'est pas prouvé d'une manière bien satisfaisante ; si ce lieu dépendait en même temps du diocèse d'Auxerre et devait se trouver du côté d'Avallon, avant Bazarnes, suivant la relation d'Aimoin; nul doute que sa position devait être, où à Saint-Moré même, qui forme la limite du diocèse d'Auxerre, où dans quelque lieu très-rapprochéaux environs.

Les raisons qui ont déterminé Pasumot en faveur de *Ville-Auxerre* plutôt que de Saint-Moré, sont celles-ci : 1° L'étymologie du nom même de Ville-Auxerre, qu'il pressure jusqu'à ce qu'il en ait fait sortir les mots *vicus Choræ* ; 2° La tradition qui rapporte qu'une grande ville existait autrefois sur ce plateau et qu'elle a été détruite sans qu'on sache quand ni comment. Cette tradition s'est à peu près perdue depuis Pasumot ; on ne parle plus aujourd'hui que d'un château qui a été habité par *Monsieur de Ville-Auxerre*, lequel vient encore la nuit, sans tête et sans bras, visiter les ruines de son domaine. On le rencontre même parfois en plein jour, mais c'est sous la figure d'un bouc. Une troisième considération est la similitude de la situation de Ville-Auxerre avec celle d'Alise et qui paraît parfaitement annoncer un établissement gaulois.

Enfin, ses fortifications. L'abord de ce plateau, inaccessible des côtés du nord, de l'est et du sud, et les restes de fortifications flanquées de cinq tours qui ferment l'entrée du tertre par l'ouest, ont dû en faire une solide position militaire.

Pasumot ajoute à ces raisons que, dans un endroit qui lui a été désigné pour avoir été l'emplacement de l'église et qui pouvait avoir dix toises de long sur quatre de large, on a trouvé, en différents temps, des carreaux, des croix, un bénitier et autres choses d'usage dans nos églises ; on ne trouve plus rien de toutes ces choses aujourd'hui, pas même des fragments de ces larges tuiles qui se remarquent dans les

ruines romaines. Il dit encore : « Un vieillard de quatre-vingt-cinq ans » qui m'accompagnait m'a affirmé avoir toujours vu cet endroit tel » qu'il est aujourd'hui et qu'il n'était pas rare d'y trouver de la ferraille » et du machefer en certaines places, mais qu'il n'avait aucune con- » naissance qu'on eût jamais trouvé de pièces de monnoie ou des » médailles. »

L'entrée du plateau, en suivant le chemin qui y conduit de Saint-Moré, est à onze cents mètres de la voie passant dans Saint-Moré même; on y communique encore du côté d'Auxerre, au travers des bois, par un chemin d'usage de douze à treize cents mètres de parcours qui, au dire même de Pasumot, ne présente aucun caractère d'antiquité.

Pasumot a évalué à cinquante toises ou cent mètres l'élévation perpendiculaire de ce tertre au-dessus de la rivière, et il convient de l'incommodité de ce lieu par défaut d'eau. C'est alors que, faisant erreur sur la position de la fontaine *Mie Mollène* dont j'ai parlé dans le cours de cette notice, il rapporte que l'on conserve la tradition incroyable que des machines portaient l'eau de la fontaine sur la hauteur du plateau, par le moyen de conduits qui passaient sous la rivière. Cette tradition qui dure encore, se rapporte à une espèce de *mardelle* ayant nom *Puits de la Dame*, qui est située sur la rive gauche de la Cure et non sur la droite et au pied nord de Ville-Auxerre.

La tradition rapporte qu'un veau d'or a été caché dans ce puits en partie comblé, tout près d'un gros frêne, d'autres disent dans les souterrains du château de Ville-Auxerre.

Pasumot aurait dû s'en tenir à reconnaître, dans ce lieu, une habitation qui pouvait être considérable au moyen-âge, comme il le dit lui-même, et servant à mettre des troupes pour la sûreté du pays; mais il devait aussi en être de même du plateau de *Nermon*, situé sur la rive droite de la Cure, à environ onze cents mètres de l'extrémité nord de Nailly et à deux mille mètres de l'ancien pont romain. Cette position est absolument semblable à celle de Ville-Auxerre. Inaccessible des côtés nord, ouest et sud, cette place avait son entrée protégée par des murs du côté de l'est. On trouve aussi de la ferraille dans ces

lieux ; un cultivateur m'a dit avoir ramassé, près de là, six à huit fers à cheval dans la même journée.

La tradition garde à Saint-Moré une vieille légende ainsi rimée :

« Ville-Auxerre et Nermon
« Valent Paris et Dijon.

Nermon me paraît donc avoir les mêmes droits que Ville-Auxerre et si des troupes pouvaient être campées sur l'un aussi bien que sur l'autre des deux plateaux, le *vicus* intermédiaire, à égale distance de l'un comme de l'autre et par lequel il fallait passer, devait avoir une suffisante importance militaire pour, dans l'hypothèse que Chora se trouvait entre Auxerre et Avallon, être désigné sous ce nom dans l'itinéraire tracé à Julien l'Apostat par le conseil d'Autun.

Une autre considération dans le même sens, c'est que, si les découvertes de tombes, de tuiles et de poteries romaines, les restes importants au temps de Pasumot de la fontaine *Mie Mollène* indiquent l'existence d'un *vicus* sur la voie romaine même, dans l'emplacement de Saint-Moré, on ne comprendrait pas que saint Colomban, ainsi que le convoi des reliques de saint Georges, sainte Natalie et saint Aurèle, se soient écartés de leur route d'environ deux mille trois cents mètres, ou plus d'une lieue gauloise, en abandonnant un lieu agréable, pour aller prendre du repos sur le sommet d'un coteau incommode.

Toujours dans l'hypothèse que Chora devait être situé sur la voie d'Autun à Auxerre en passant par Saulieu et entre Auxerre et Avallon, la conclusion que l'on devrait tirer de ce qui précède, c'est que ce *vicus* sur lequel est aujourd'hui Saint-Moré, était le Chora ou le Coræ Vicus de Julien l'Apostat, de saint Colomban, de saint Aunaire et de saint Tétrice, évêques d'Auxerre. Pasumot s'oppose à cette conclusion par le motif que ni l'Itinéraire d'Antonin, ni la carte de Peutinger, ne faisant pas mention de ce lieu, et donnant d'un seul trait la distance d'*Aballo* à *Autessioduro*, il ne devait pas se trouver sur la voie romaine, mais en être à une certaine distance et hors de sa direction. Cette opinion me paraît d'autant moins fondée, qu'il n'est

pas plus fait mention, dans les documents que cite Pasumot, de *Bacernæ vicus* et de *Scolivæ vicus*, qui étaient sur le même chemin, entre Avallon et Auxerre, qu'il n'est fait mention de *Coræ vicus*.

On a pu remarquer dans ce qui précède que *Chora* ou *Coræ vicus*, portait ce nom jusque dans le milieu du IX[e] siècle, en 858, à l'époque de la translation des reliques de saint Georges et autres saints. Dans le commencement du XI[e], en 1020, on trouve déjà à Saint-Moré le nom de *Sanctus Moderatus* dans un acte de donation que fit au monastère de Molesme, Ivon d'Avallon et sa femme Alix, du consentement de leurs enfants Ivon, Jean, Hugues, Fossart, Godefroy, Herman et Hugues-le-Jeune en présence de Robert de Châtillon.

« Yvon d'Avallon et Alix ejus uxor, consentientibus eorum filiis,
» Ivone, Joanne, Hugone, Fossardo, Godefrido, Hermanno et Hugone
» juniore.... dederunt Deo et sactæ Mariæ Molismensi ecclesiam
» SANCTI MODERATI id est presbyterium offerendam et quiquid à pres-
» byteratum pertinet. (1) »

Qu'en devra-t-on conclure?

Que *Coræ vicus* changea de nom dans le courant du X[e] siècle, ou que Saint-Moré n'a jamais été le Chora des anciens?

Quoiqu'il en soit du nom antique de Saint-Moré, remarquons que ce village est situé à la limite du pays des Sénonais sur la route d'Auxerre à Autun; et que les deux forts de Ville-Auxerre et de Nermon semblent avoir été postés à la défense de sa frontière en même temps qu'à la garde du pont.

Je ne dois pas quitter le pays sur lequel j'ai cherché à appeler votre attention sans vous communiquer des observations d'un autre genre, l'une comme note d'histoire naturelle, les autres pouvant servir d'étude de mœurs.

Sur la pente sud des rochers de Ville-Auxerre et de Nermon, mais

(1) (Acta sanctorum. Julii, tom. primus, appendix de S[to] Moderato et S[to] Felice mart. Autissiodori in Gallia.)

là seulement, croît une plante hygrométrique fort rare, le *Stipa pennata*, nommée dans le pays : *Barbe de Saint-Moré*, que les habitants des villages voisins ont soin de recueillir avant sa maturité. Je me suis procuré des barbes de cette plante pour vous les offrir. Je regrette de l'avoir sans les caractères qui serviraient à la classer botaniquement; ce que l'on m'en a donné est ce que les habitants de Saint-Moré récoltent pour leur servir d'hygromètre; si le temps est au beau, les barbes se crispent; elles sont au contraire lisses si le temps est à la pluie.

Cette plante a aussi ses légendes. Ainsi, on dit qu'elle perd ses propriétés hygrométriques si elle est cueillie par une femme; elle les possède au contraire au plus haut degré si c'est un homme qui la récolte.

Saint Moré, le patron du village, étant enfant, gardait, dit-on, une chèvre sur les rochers, il lui coupa un jour la barbe qu'il jeta au vent: où les poils tombèrent crut la plante en question.

En face Nermon, sur la rive gauche de la Cure, se trouve la fontaine de Saint-Moré, où les malades vont en pèlerinage; ils boivent de l'eau de cette fontaine par nombre pair de tasses et s'en retournent guéris; le contraire a lieu si, ne comptant pas bien, ils en boivent un nombre impair.

On raconte que saint Moré créa cette fontaine en pratiquant un trou dans le rocher avec une coquille et en allant ensuite le remplir d'eau à l'aide d'une hotte en fer.

BAUDOUIN, Architecte.

## NOTICE HISTORIQUE ET RELIGIEUSE

### SUR LE MONT-SAINT-SULPICE.



### I.

#### LA PAROISSE.

Saint Pélerin d'Auxerre, saint Savinien de Sens, et leurs glorieux associés, furent les apôtres de nos contrées. Leur apostolat date du milieu du IIIe siècle. Saint Savinien, à qui le pontife romain avait confié la conversion des Sénonais, accepta tout naturellement, pour bornes de sa juridiction, les bornes de la Sénonie. Or, le Serain limitait alors cette vaste province au S.-E. et la séparait du pagus *Autissiodorensis*. Le Mont-Saint-Sulpice, Hauterive, Chichy, Ormoy et Cheny, situés en deçà du Serain, devinrent donc sur ce point et restèrent jusqu'à la fin les paroisses extrêmes du diocèse de Sens, relevant du doyenné de Saint-Florentin. Leur constante soumission à l'archevêque de Sens n'est démentie par aucun monument dans la suite des siècles.

On a fait la remarque qu'en France la paroisse est la mère de la commune, dont les développements ont produit l'état social actuel. Si l'étude de l'établissement des communes est intéressante, celle de la formation des paroisses ne l'est pas moins. Dans les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, il n'y avait rien qui ressemblât à ce que nous appelons paroisse, comme le démontre fort bien le docte Nardi, dans son traité du *Droit des Curés* (1). *Parochia* signifiait le diocèse, la circonscription dans laquelle s'exerçait le pouvoir épiscopal, et ce mot

(1) Traduit et publié par l'abbé Sionnet, 1 vol. in-12, 1843. Ce livre est plein d'érudition ecclésiastique et soufflète rudement le parochisme.

a été employé dans ce sens, au moins jusqu'au XIIe siècle. Dans l'Italie, dans l'Afrique, dans la Grèce, dans l'Asie Mineure, pays d'antique civilisation, les évêchés étaient très-rapprochés; chaque ville, un peu importante, avait son évêque. Il n'y avait qu'une seule église paroissiale, la cathédrale, où se rendaient à la fois les habitants de la ville et ceux de la campagne. L'évêque, seul pasteur, était entouré de prêtres en nombre suffisant pour le besoin de ses ouailles. Il les envoyait porter les secours spirituels à la campagne et les rappelait auprès de lui, où ils vivaient souvent en commun et lui servaient de conseil, sous le nom de *presbyterium collegium sacerdotum*, etc. Mais dans les Gaules, pays couvert de forêts, où la population était disséminée, les villes rares, ce mode de gouvernement ecclésiastique devint bientôt insuffisant. La vaste étendue des diocèses obligea d'établir, sur les points les plus éloignés, des chapelles ou oratoires (1), avec des prêtres à demeure, que l'on trouve désignés sous les noms de *Plebani*, *Capellani*, *Presbysteri ruris*, *agrorum*, et aussi *Presbyteri Parochiales*, pour les distinguer de ceux qui résidaient dans la cité.

Ces églises furent d'abord peu nombreuses. On sait que du temps de saint Aunaire, vers 580, le diocèse d'Auxerre, dans toute son étendue, ne comptait encore que 37 paroisses (2). Elles sont appelées *Parochiæ pagi Autissiodorensis*; deux, seulement, sont dans notre voisinage : *Epponiacus* et *Vendosa*, Appoigny et Venouse; et l'on comprend que chacune de ces paroisses embrassait plusieurs villages, par la manière dont s'exprime le règlement du saint évêque : *Drogia cum suis*, *Varziacus cum suis*, *Pulverenus cum suis*; c'est-à-dire, Druyes, Varzy, Pourrain, avec leurs dépendances, leurs annexes, les autres localités qui se groupaient autour du même autel.

Quand il y eut des monastères, des collégiales de fondés, les évêques leur abandonnaient fréquemment le revenu temporel des églises de la

(1) Fleury, inst. au droit eccl., t. I, ch. 18.
(2) Lebeuf, mém. sur l'hist. d'Auxerre, t. I, p. 116.

campagne, à la charge de pourvoir à leur administration spirituelle. C'est ainsi qu'en 603, saint Aunaire laissa, en mourant, au monastère de Saint-Germain, où il avait choisi sa sépulture, les églises et domaines de Corbeil, dans le Gâtinais (1); de Domecy avec Vézelay, dans l'Avallonnais; et de Bouilly, dans le pays Sénonais. C'est ainsi que Saint-Germain d'Héry, Saint-Martial de Seignelay, Saint-Maurice de Venoy, Saint-Cyr de Perrigny, Saint-Martin de Diges, Notre-Dame de Beine, etc., furent concédés au même monastère par l'évêque Héribert, vers 980. Et toutefois, je remarque que ce fut plutôt une confirmation qu'une concession; car Héry figure déjà avec Hauterive, parmi les possessions de Saint-Germain, dans le diplôme de Charles-le-Chauve (2), et la charte approbative, souscrite par tous les Pères du concile de Pitre (3), en 864 : *Ariacum cum ecclesia* et *manso indominicato et appenditiis suis... Altaripa cum integritate.* Il en est de même du Mont-Saint-Sulpice. Nous trouvons, vers 999, un acte par lequel Séwin, archevêque de Sens, à la suite d'une contestation au sujet de deux moulins qu'il avait fait bâtir sur l'Armançon (4), accorde à Heldric, abbé de Saint-Germain, le droit de présenter des prêtres pour les églises de Saint-Sulpice-du-Mont, de Saint-Pierre d'Ormoy, de Notre-Dame d'Hauterive et de Saint-Martin de Chichy; et cependant, d'après ce que nous venons de voir pour Hauterive, et d'après le texte lui-même, il est évident que l'accession de ces églises, au domaine de Saint-Germain, est bien antérieure.

(1) Lebeuf, mém. hist. t. I, p. 123. — *Gallia Christ.*, t. XII, *col.* 352. *Baldiliacum in pago Senonico.* Dans une charte de Charles-le-Chauve, de 803, en faveur de saint Germain, Boully est dit *Baudiliacum* (Lebeuf, pièces just. p. 5). Plus tard, on trouve *Bodoliacum, Boolicum.*

(2) *Gall. Christ.*, t. XII, *inst. eccl. Autiss.*, *col.* 97 et 99.

(3) Cette charte, en écriture minuscule carolingienne, existe aux Archives du département. Elle est revêtue des signatures de vingt évêques, parmi lesquelles est celle de Chrétien, évêque d'Auxerre, qui a signé : *Christianus egrapsi* (Note de M. Quantin.).

(4) Labb. Bibl. mss, t. I, p. 571.

Au x[e] siècle, la paroisse du Mont était donc fondée depuis longtemps ; elle avait son prêtre particulier et déjà elle était soumise au patronage de l'abbé de Saint-Germain (1). C'est aussi au x[e] siècle que fut bâtie, dit-on, sur les ruines de l'ancien oratoire, l'église romane dont la nef subsistait encore en 1830.

Le patronage de l'abbé de Saint-Germain, exercé dès l'origine sur le Mont et les paroisses voisines, reconnu et octroyé par l'archevêque de Sens, fut solennellement approuvé, en l'an 1151, par une bulle du pape Eugène III. On la trouve *in extenso* dans la *Gallia Christiana* (2). Elle est adressée à l'abbé Arduin : le pontife y déclare confirmer tous les priviléges si justement accordés à la célèbre abbaye auxerroise, et prendre, sous sa puissante protection, tous les biens et églises qui lui sont échus, soit par la concession des évêques, soit par la libéralité des rois et des princes, soit par les oblations des fidèles, ou enfin par toute autre voie légitime. Vient ensuite la longue nomenclature de ces églises parmi lesquelles on remarque celles de Diges, de Pourrain, d'Escamps, de Perrigny, de Bleigny, de Beine, de Venoy, de Préhy, d'Irancy, d'Héry, de Seignelay et de Rouvray, dans l'évêché d'Auxerre ; celles de Lignorelles, de Carisey, de Môlay et d'Annay, dans l'évêché de Langres ; celles de Lucy et de Voutenay, dans l'évêché d'Autun ; enfin, dans le diocèse de Sens, le prieuré de Saint-Florentin avec ses dépendances ; l'église de Corbeil, celles de Cheny, d'Ormoy, d'Hauterive, du Mont-Saint-Sulpice et de Bouilly. Voici, pour cette dernière partie, le texte latin où l'on observera que le mot *Parochia* conserve sa signification primitive : « In Parochia Senonensi monasterium » Sancti-Florentini cum pertinentiis suis, quidquid habeatis in ecclesia » de Corboliis, ecclesiam de Seneasio, ecclesiam de Ulmado, ecclesiam » de Alta-ripa, ecclesiam de Monte-Sancti-Sulpitii, ecclesiam de » Bodoliaco. »

(1) C'est donc à tort que la notice de M. Tarbé date du XIII[e] siècle seulement les rapports de l'abbaye de Saint-Germain avec l'église du Mont.

(2) Tom. XII, *Inst. Eccl. autiss. col.* 182.

« Nous ordonnons, ajoute le pontife, que pour les églises parois-
» siales que vous possédez, vous choisissiez des prêtres et que vous les
» présentiez à l'évêque diocésain. S'ils ont les qualités requises,
» l'évêque leur confiera le soin des âmes et ils lui en répondront.
» Mais, quant au bénéfice temporel appartenant à votre monastère, ils
» vous devront une entière obéissance. »

Ainsi furent définitivement constitués les rapports de l'église du Mont avec l'abbaye de Saint-Germain, rapports qui persistèrent sur le même pied jusqu'à la révolution. L'abbé de Saint-Germain s'intitulait curé primitif du Mont. Aussitôt que la cure vaquait, il présentait, à l'archevêque de Sens, un ecclésiastique à qui les pouvoirs étaient donnés après un examen préalable. Si la vacance durait longtemps, Monsieur de Saint-Germain confiait la desserve provisoire à un prêtre appelé pour cela *desservant*; ordinairement, c'était quelque religieux dominicain ou cordelier de la ville d'Auxerre. L'abbé jouissait, dans le principe, de la totalité du revenu ecclésiastique et entretenait le curé, qui n'était, à proprement parler, qu'un vicaire perpétuel. Plus tard, celui-ci entra en partage de la dîme et acquit des droits temporels que nous énumèrerons en parlant de la cure.

Dans un arrêt de la chambre du Trésor de 1421, il est dit que les religieux de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, possédaient alors la *ville et terre du Mont-Saint-Supplis* par indivis, avec noble homme Jacques de Montjeu, en toute juridiction de haute, moyenne et basse justice (1). Le procureur du roi avait prétendu que, dans l'étendue de cette seigneurie, le prince, comme comte d'Auxerre et de Champagne, avait droit de succéder aux bâtards et aubains, décédés sans enfants, mais la cour reconnaît ce droit aux seuls religieux.

En 1460, Jean de Thiard, seigneur laïque, affranchit les habitants du Mont-Saint-Sulpice. Il est vraisemblable que son frère, Hugues de Thiard, abbé de Saint-Germain, et comme tel, seigneur ecclésiastique

(1) Archives départementales.

de la même paroisse, en fit autant vers la même époque, car on voit dans la notice que lui a consacrée la *Gallia Christiana*, qu'il donna des chartes d'affranchissement en faveur de plusieurs villages, entr'autres en faveur d'Héry, en 1459, et de Bleigny, en 1478. Mais alors, en délivrant les habitants de la servitude et en leur permettant de s'assembler en communauté, on retint, de part et d'autre, le droit de dîme, et voici comment se faisait le partage : les trois sixièmes ou la moitié appartenait au seigneur laïque ; deux sixièmes à Monsieur de Saint-Germain, et l'autre sixième au curé. A la fin du siècle dernier, la part de l'abbé de Saint Germain était estimée à 2,000 livres (1), et là dessus, il était obligé, comme gros décimateur, de contribuer pour deux tiers aux dépenses de construction, d'entretien et de réparation du chœur de l'église, et de payer 350 liv. de portion congrue au vicaire de la paroisse.

Il possédait, en outre, sur le finage du Mont, deux terres appelées la Pitance et les Massacrés, ainsi que le fief de Grosbois, dont il sera parlé dans la notice historique. Ce dernier domaine, seul, contenait 229 arpents, 94 perches et demie, et rapportait 1,800 livres et 10 bichets d'avoine (2); somme toute, le Mont valait environ 4,000 livres pour l'abbaye de Saint-Germain.

Après avoir ainsi recherché les origines de la paroisse, et constaté

(2) En réalité, les abbés n'en ont jamais retiré plus de 1,500 livres en argent, et dix bichets d'avoine, mesure de Saint-Germain. Les amodiataires de dîmes et de biens de couvent, faisaient ordinairement d'excellentes affaires. On ne voudrait pas croire que les deux tiers de dîme du vin et en grains dont il est ici question, n'étaient affermés que 450 liv. au commencement du XVIIIe siècle. Ce fut un sieur Joseph Lebel, receveur général des fermes et fondé de pouvoirs, de Mgr Duplessis d'Argentré, évêque de Séez et abbé de Saint-Germain, qui, de 1770 à 1788, éleva successivement le prix du bail jusqu'à 1,500 liv. Les derniers amodiataires furent MM. les frères Pouy, commis des marchands de bois. Cette perception et la régie des biens du château, possédées pendant près d'un siècle, ont fait la fortune de la famille Bérillon.

(2) Arch. départ., bail de 1788.

par quels liens elle se rattachait à la hiérarchie ecclésiastique, il reste à faire connaître son administration intérieure et les particularités intéressantes du culte local.

## II.

### LA CURE.

Au spirituel, l'église du Mont-Saint-Sulpice était gouvernée par un curé inamovible, assisté d'un ou de plusieurs vicaires. Le plus ancien curé dont la mémoire se soit conservée dans les archives de la fabrique, est messire Innocent Le Carron, qui devint ensuite chanoine d'Auxerre, vers 1520, et fit de nombreuses largesses à son église. Depuis cette époque, c'est-à dire pendant l'espace de trois cents ans, une vingtaine de prêtres lui ont succédé. A l'aide de divers documents, il m'a été possible de recueillir leur biographie et je l'ai consignée dans le Registre Paroissial (1); mais les bornes de ce travail ne me permettent point de la reproduire ici.

(1) Espérons que Mgr. Jolly, jaloux d'offrir aux travaux historiques de notre département un utile concours, ordonnera bientôt, dans chaque presbytère, la création d'un Registre Paroissial, comme il l'a déjà fait à Séez, à l'exemple de plusieurs de ses collègues, dans l'épiscopat. Voici la destination de ce registre, aux termes du recueil de statuts, publié par ce prélat au commencement de l'année 1844, p. 121 :

« Dans chaque localité, il doit y avoir un Registre, dit de Paroisse, qui sera relié et dans lequel on inscrit : 1° tout ce qui intéresse la paroisse, sa fondation, son antiquité, les monuments qui s'y trouvent, les traditions qui s'y conservent, etc.; 2° on y inscrit les noms des bienfaiteurs qui aurait fait faire, à leurs frais, quelques réparations considérables, construire une chapelle, un clocher, un autel, ou qui auraient donné un calice en argent, un bel ornement, etc.; 3° il serait à propos d'y mettre un inventaire du mobilier de l'église, au moins des objets principaux avec les additions s'y font; 4° on y met le nom des curés qui ont successivement gouverné la paroisse, l'époque de leur prise de possession, celle de leur changement ou de leur mort; 5° on y rappelle le jour des visites pastorales, les ordonnances ou recom-

Nous citerons seulement parmi eux : *Messire Francisque de Viemarat* qui est qualifié conseiller et médecin du roi et de la reine (vers 1540); *Nicolas Blattin* ancien principal du collége de Fortol, en l'université de Paris (vers 1574); *Jean Finot*, qui nous a laissé des registres fort curieux; il posa la première pierre du presbytère en 1608; *Nicolas Vallours* natif de Champlost, qui fut le dernier curé avant la Révolution. Avec lui disparurent le patronage de Saint-Germain, les fondations pieuses, la dîme et les biens de la cure et de l'église et aussi l'inamovibilité. A la réorganisation du culte, le Mont descendit à la condition de *succursale*, et désormais, les pasteurs nommés directement par l'évêque, devinrent révocables à volonté, *ad nutum*, condition fâcheuse qui déconsidère le prêtre et nuit au bien de la paroisse. Jadis, le presbytère ne voyait s'asseoir un nouveau maître à son foyer que cinq ou six fois au plus dans un siècle; aujourd'hui l'on pourrait citer telle église qui a subi cinq mutations en cinq ans. L'inconvénient d'une telle mobilité se fait universellement sentir et appelle une réforme.

Trois ecclésiastiques qui ont laissé de précieux souvenirs, MM. Moreau-Dufourneau, Caminot et Moré, méritent, si je ne me trompe, les honneurs d'une mention spéciale. En entendant les récits des vieillard du sanctuaire, qui furent exilés, déportés, emprisonnés pour la foi, j'ai toujours regretté qu'on laissât tomber dans l'oubli tant de belles actions, tant de détails admirables, comparables quelquefois aux plus beaux traits de l'antiquité. Il n'y a presque point de presbytère qui n'ait abrité quelques-uns de ces nobles confesseurs; pourquoi leurs successeurs ne chercheraient-ils pas à recueillir tout ce

mandations qui ont été faites par l'évêque, les cérémonies qui ont eu lieu, et particulièrement celle de la confirmation; 6° On y relate l'érection du Chemin de la Croix, la concession d'un autel privilégié, et généralement toutes les concessions spirituelles, faites à l'église. Ce registre doit rester au presbytère. » On conçoit quels services peut rendre à l'histoire locale une pareille institution, quand on réfléchit au vif intérêt avec lequel nous glanons les quelques notes dont les anciens curé parsemaient leurs registres de baptêmes, mariages et sépultures.

qui les concerne pour le léguer à la postérité, comme un héritage d'honneur?

Le Mont a été bien partagé. La série de ses pasteurs ne lui offre que des traditions de vertu.

Du personnel, passons maintenant aux revenus de la cure. Dans l'ancien régime, ils étaient de trois sortes : les dîmes, les fonds de terre et le casuel.

1° *Les dîmes* C'est un principe incontestable dans l'église catholique, comme dans toute société religieuse, du reste, que le peuple est obligé de fournir, aux ministres de son culte, un honnête entretien. La manière n'est point déterminée, elle varie selon les temps et les lieux. Dans nos pays, les prêtres attachés aux églises de campagne, furent entretenus par des dons en nature, qu'on appela les prémices de la terre, la dîme, par allusion à ce qui avait lieu chez le peuple juif. Cet usage, des premiers temps, passa en loi au IXe siècle. On distinguait les grosses, les menues et les vertes dîmes (1). Au Mont, à la fin du siècle dernier, les premières rapportaient au curé, pour sa part, environ 1,300 livres; les dernières, qu'il percevait seul, en valaient 300; il faut ajouter les 50 livres que les fermiers du domaine de Grosbois lui payaient par accommodement. Depuis l'affranchissement des communes, le nombre des propriétaires s'étant considérablement accru, cet impôt, qui atteignait presque tous les produits du sol, était devenu singulièrement onéreux et vexatoire. La dîme était, la plupart du temps, affermée à des hommes cupides, qui, intéressés à lui faire rendre le plus possible, usaient de peu de ménagements et employaient toutes sortes de moyens pour prévenir ou réprimer les fraudes. Aussi, le peuple vit-il disparaître avec bonheur ce mode d'entretien du clergé et le souvenir lui en est resté odieux. Après soixante ans d'institutions nouvelles, il suffit, aux ennemis de l'ordre, d'agiter le fantôme de la

(1) Les *grosses dîmes* étaient celles de grains et de vin. Les *menues et vertes dîmes* se composaient du chanvre, des poids, vesces, haricots, de la laine, des agneaux et des porcs.

résurrection de la dîme, pour rallumer les haines et la colère dans les campagnes.

2° *Les fonds de terre.* Dans le cours des siècles, quelques donations et legs des anciens pasteurs et des fidèles, avaient assuré à la cure une dotation en immeubles, laquelle consistait : 1° en un labourage de dix arpents, dont on rendait annuellement vingt bichets de blé, un quarteron de foin, deux bichets d'avoine et un charroi de bois, le tout estimé 150 liv. ; 2° en une portion d'usages, évaluée 6 liv.; 3° en deux petites pièces de vignes, à la côte du revenu annuel de 50 liv.

3° *Le casuel.* On appelle ainsi les honoraires attachés à quelques-unes des fonctions ecclésiastiques. Ces honoraires, fixés par l'usage ou par le règlement de l'évêque, s'élevaient approximativement à 300 liv., sans y comprendre les 78 liv. fournis par la fabrique, pour l'acquit des fondations. De sorte qu'en récapitulant le produit des dîmes, le revenu foncier et les rétributions casuelles, on trouve que la cure du Mont valait, anciennement, près de 2,300 fr. (1). Mais il faut remarquer que sur cette somme, le curé était tenu du tiers des réparations du chœur et des vitraux de l'église, de fournir le pain et le vin pour le service de l'autel, et de payer 45 liv. 15 sous 3 den. à la chambre des décimes du diocèse de Sens. Du reste, il jouissait seul du presbytère et de ses dépendances; les vicaires louaient un logement dans le village.

Aussi haut que peuvent remonter les documents historiques qui concernent la paroisse du Mont, nous trouvons le curé pourvu d'un ou de deux vicaires. En 1604, messire Antoine Chauve est qualifié *vicaire escolier* du Mont. J'ai relevé les noms de tous ses successeurs et les ai mis par ordre dans le Registre Paroissial. On y voit figurer

(1) Les pouillés du diocèse que j'ai consultés, ne portent les revenus de la cure du Mont qu'à 800 liv. ; mais le chiffre que j'indique est plus exact. Il m'est fourni par le Rituel, manuscrit de l'abbé Moreau, qui entre dans les plus minces détails.

plusieurs religieux bénédictins, cordeliers, jacobins, capucins, des divers couvents d'Auxerre.

Parmi les derniers vicaires avant la révolution, nous citerons :

En 1759, M. Daniel Lespagnol, qui le fut longtemps et devint, dans la suite, curé de Cheny. En 1793, il se réfugia chez son frère, au Mont, et y mourut l'année suivante, au moment où les églises étaient fermées. Les habitants de Cheny, qui l'aimaient, réclamèrent son corps et lui donnèrent la sépulture chez eux.

En 1778, les deux frères, MM. Edme et Charles Lamothe. Il nous reste un office de Saint-Sulpice, écrit et noté de la main de ce dernier, et ce souvenir est d'autant plus précieux, que M. Lamothe a été élevé à la dignité d'évêque de Castorie. Il est mort dans les missions étrangères où il s'était engagé avant nos troubles politiques.

En 1783, M. Moreau-Dufourneau, second vicaire ou vicaire paroissial, un des plus zélés qu'ait possédé l'église du Mont. Il resta seul pour faire tête à l'orage, après l'émigration de l'autre vicaire M. Moré et le décès du curé M. Vallours. Après avoir été en réclusion à Auxerre, puis déporté à la Guyane, il est mort curé de Champigny en 1810.

Voici sur quel pied était le traitement vicarial, à la fin du siècle dernier. Le *desservant* était payé par le curé. Quant au vicaire paroissial, il recevait annuellement :

| | |
|---|---|
| 1° De l'abbé de Saint-Germain. | 350 liv. |
| 2° Du syndic de la paroisse, | 200 |
| 3° De la fabrique, pour son assistance aux fondations. | 6 |
| 4° Une portion d'usage, évaluée. | 6 |
| 5° Des vignerons, 8 pintes de vin par ménage, faisant 5 feuillettes à 50 fr. le muid. | 125 |
| 6° Le casuel évalué. | 120 |
| Total... | 807 liv. |

## III.

### LA FABRIQUE.

On voit, par l'Histoire ecclésiastique, que les fidèles s'empressèrent, de bonne heure, d'assurer au culte et à ses ministres, une existence honorable et indépendante, en dotant les églises de propriétés immobilières. Joignez à cela les offrandes quotidiennes, déposées aux pieds des autels, selon l'usage des temps apostoliques, et vous comprendrez la nécessité d'une administration temporelle. Dans ces âges reculés, elle fut exclusivement confiée aux clercs parmi lesquels l'évêque choisissait de fidèles dispensateurs chargés de la gestion et de la répartition des revenus. Il en était ainsi dans les grandes églises. Un économat, régulièrement organisé, y fonctionnait. Mais à la campagne, lorsque de modestes oratoires commencèrent à s'élever çà et là, le prêtre fut tout à la fois administrateur spirituel et temporel. Le service était si simple, les intérêts à gérer si minimes, qu'il dut pourvoir par lui-même aux exigences matérielles du culte.

Le moyen âge vit surgir une nouvelle institution. On sait avec quelle ardeur les populations s'adonnèrent à la construction des églises pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècle. L'association, comme toujours, produisait des merveilles : en peu de temps notre sol se couvrit de monuments admirables, l'éternel honneur du génie chrétien. Pour réunir les dons, rassembler les matériaux, diriger les travailleurs, surveiller l'entreprise, et imprimer à tout une impulsion vigoureuse, des comités se formèrent qui prirent le nom de fabriques, du mot latin qui exprime le principal objet de leur institution, c'est-à-dire l'édification et la réparation des temples. L'utilité de ces comités fut généralement appréciée, et bientôt chaque église, quelque peu importante, eut sa fabrique, devenue permanente et dans les attributions de laquelle ont fit entrer tous les intérêts matériels du lieu saint.

Les revenus et les dépenses d'une église devant être inscrits dans un registre ou matricule, les laïques chargés de cette fonction, en ont pris

le nom de *marregliers*, *mariliers* et *marguilliers*, du mot latin *matricularius*, qui désigne celui qui tient la matricule ou registre. Depuis que le peuple ne présente plus l'offrande des choses indispensables au sacrifice quotidien, il a fallu que l'église y pourvût par les revenus qu'elle perçoit. Elle fournit donc, par le canal de la fabrique, le pain, le vin, la cire, le linge, les ornements, et en général tout ce qui est nécessaire au culte. Un banc d'honneur est assigné, dans les temples, aux marguilliers, et on l'appelle banc-d'œuvre ou banc de l'œuvre; ce qui revient parfaitement au terme de fabrique, c'est-à-dire l'œuvre de la construction, de la réparation ou de la conservation des édifices religieux. On sait que les architectes de nos vieilles basiliques étaient qualifiés maîtres de l'œuvre. Au Mont, comme presque partout, le banc-d'œuvre, d'après sa destination, affecte la forme d'un bureau, et sa table est ornée d'une croix et de deux chandeliers; dans certaines localités on y joint une nappe, ce qui en fait une sorte d'autel, que le célébrant va encenser pendant le *Magnificat*.

Une transaction de 1466, entre les proviseurs et marguilliers de la fabrique du Mont-Saint-Sulpice et Me Thiard, seigneur du lieu, nous montre l'œuvre déjà constituée parmi nous. Le personnel se composait du curé, membre de droit, et de trois autres membres élus par l'assemblée de la paroisse tous les trois ans. En 1737, il fut décidé qu'à l'avenir, au lieu d'élire trois marguilliers à la fois, tous les trois ans, selon l'antique usage, on en élirait un tous les ans, et que le plus ancien serait le marguillier d'honneur; le deuxième, le marguillier comptable, et le troisième, le marguillier suppléant. Chaque année, le plus ancien devait sortir à la Toussaint. Cette organisation est restée intacte jusqu'au décret du 31 décembre 1809.

L'église du Mont n'était pas riche. Voici quelles étaient ses ressources à la fin du XVIIIe siècle :

1° Plusieurs pièces de terre formant un labourage dont on lui rendait annuellement. 202 liv.

2° Diverses petites rentes, donnant en tout 186

| | | |
|---|---|---|
| 3° Quêtes et oblations, bon an, mal an. | | 45 |
| 4° Ventes de places, environ | | 60 |
| | Total. | 493 liv. |

En parcourant les comptes de la fabrique de 1599 à 1788, je remarque que la moyenne de ses rentes a été d'environ 350 livres. Un pareil budget ne lui permettait point de rien entreprendre; à peine pouvait-elle couvrir ses dépenses et acquitter les fondations dont elle était grevée. Et toutefois, ce peu de biens lui a été enlevé lors de la révolution ; le labourage a été vendu, au district, 266 livres et payé avec 16,000 francs en assignats ; la plupart des rentes ont été remboursées avec la même monnaie.

La fabrique, vu sa pauvreté, n'avait à s'occuper que de l'entretien du mobilier, estimé valoir 2,947 livres au moment où il fut pillé. Le chœur de l'église était à la charge des gros décimateurs, c'est-à-dire de M. l'abbé de Saint-Germain, du seigneur et du curé ; la nef, le clocher et le presbytère, restaient à la charge des habitants. Mais les marguilliers devaient veiller avec sollicitude à l'exacte réparation de ces édifices et y contraindre, au besoin, ceux qui en étaient tenus. Ils rendaient leurs comptes en grande cérémonie, par devant le grand archidiacre de Sens, ou son délégué, lors de la visite des paroisses, lui faisaient leurs plaintes, recevaient ses admonestations et enregistraient respectueusement les décisions qu'il croyait devoir prendre. En 1636, les marguilliers sollicitèrent et obtinrent deux monitoires ; le premier, contre ceux qui retenaient les biens et les titres de la fabrique ; le deuxième, contre des malfaiteurs qui avaient eu la sacrilége audace de forcer le coffre et de voler l'argent, les nappes d'autel et les cierges de l'église. M. Thomas Bury, curé de Bouilly, reçut les dépositions et quelques articles furent restitués. Dans le procès-verbal du 15 août 1657, le délégué de l'archidiacre fait défense aux marguilliers, d'employer les deniers de la fabrique à d'autres objets qu'aux besoins de l'église. En 1670, défense de se servir, dorénavant, de chandelles de suif pour les messes basses. En 1708, M. l'abbé de Tencin interdit le cimetière pour

défaut de clôture et punit le marguillier en charge de *six livres d'aumône*. Le compte rendu de 1721 taxe à 8 livres la dépense à faire pour *régaler les chantres le jour de l'Ascension*; celui de 1747 supprime ce repas, ainsi que le festival que l'on avait coutume de donner au clergé des paroisses voisines les jours des Rogations. Enfin, en 1755, il est statué que l'exercice de chaque année commencera, non plus à la Toussaint, mais au 1er janvier.

Les archives de la fabrique du Mont-Saint-Sulpice furent mises en ordre en 1788, par M. l'abbé Moreau-Dufourneau. Il annota chaque pièce, retrancha les inutilités et réunit en liasses distinctes :

1° Les inventaires; 2° les testaments; 3° les titres de propriété et les baux qui les concernent; 4° les contrats de rente et les nouvelles reconnaissances; 5° les comptes rendus; 6° Enfin, les documents de simple curiosité. Puis il analysa les pièces de chaque liasse dans un inventaire séparé et y ajouta l'inventaire exact du mobilier de l'église. Nous possédons encore tout ce travail, qui fut achevé le 17 mars 1789, au moment même où les événements allaient le rendre à peu près inutile, en anéantissant les biens des fabriques. La plupart des testaments et des titres ont péri, mais la collection des inventaires est encore complète et renferme de curieux détails; le plus vieux date de 1593. Il nous reste aussi beaucoup de comptes rendus, avec un relevé exact, année par année, de tous les procès-verbaux des archidiacres, depuis 1523. On y retrouve la longue série des marguilliers qui ont présidé à l'œuvre, le chiffre des recettes et des dépenses pendant près de trois cents ans, et les principales observations du visiteur ecclésiastique.

Je parlerai des actes de baptêmes, mariages et sépultures, en rendant compte des archives de la mairie. On sait qu'en 93, un ordre du gouvernement les fit saisir au presbytère et transférer à la municipalité. J'avertirai seulement que le plus ancien registre remonte à 1601, et qu'en explorant les actes, les uns après les autres, depuis cette époque, j'ai découvert une foule de renseignements sur les curés et leurs vicaires, sur l'état de la population, sur les seigneurs, les familles nobles et bourgeoises du lieu, sur les usages du temps, les événements,

la température, les produits du sol, etc., etc. M. Moreau surtout se plaisait à parsemer ses registres de notes sur les récoltes, les accidents, les phénomènes, le prix des denrées, les constructions nouvelles et les histoires du jour. Il a laissé aussi un recueil manuscrit des usages ecclésiastiques de la paroisse, sous le nom de *Rituel du Mont*. Il l'a rédigé en 1797, quelques jours avant son départ pour l'exil, afin de conserver la mémoire de l'ancien état de choses et de donner une base aux traditions locales. On y voit relatés les droits et revenus de la fabrique, du pasteur, du vicaire et de la maîtrise avant la révolution, le tableau des fondations, un projet de travaux à exécuter à l'église, et enfin le contrôle ou recensement de la population en 1797.

Mais de tous nos registres, le plus intéressant, sans contredit, est celui de messire Jehan Finot, qui embrasse les trente premières années du XVII[e] siècle. J'y ai fait une trouvaille que je reproduis ici *in extenso*, parce qu'elle se rattache tout à la fois à l'histoire locale et à l'histoire de l'église universelle. C'est l'acte de publication du décret du Concile de Trente, sur la clandestinité en la paroisse du Mont-Saint-Sulpice.

Le décret qui annulle les mariages clandestins, fut porté à la vingt-quatrième session du Concile de Trente, le 11 novembre 1563. Il y est dit expressément que la présente loi n'aura son effet dans chaque paroisse que trente jours après qu'elle y aura été publiée solennellement. Or, cette publication fut retardée dans le diocèse de Sens jusqu'à l'année 1629, où elle fut prescrite par ordonnance de Mgr Jean Davy Duperron, avec injonction, aux pasteurs des paroisses, de consigner le décret du Concile, ainsi que ladite ordonnance de Mgr l'archevêque de Sens, dans les papiers de l'église. Ce fut M[re] Jehan Finot qui fit cette publication et inscrivit, dans le registre des baptêmes, l'ordonnance épiscopale dont la teneur suit :

« Jehan, par la permission divine et du Sainct-Siége apostolique,
» archevesque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, à tous curés
» et vicaires de nôtre diocèse, salut.

» Les grands maux qu'ont apporté les mariages clandestins, ont faict
» que l'église catholique les a tousjours eus en horreur et qu'elle a sé-

» vèrement puni les prestres qui ont été si obliéz que de les autoriser
» par leur présence. Néantmoins, ce remède n'ayant jusques ici pro-
» duit les effets qu'on en espéroit, elle y a pourveu par le dernier
» concile général, *déclarant telz mariages neulz*, trente jours après
» qu'en chascune paroisse aura esté publié le décret sy dessous opposé.
» Et, bien que les archevesques, nos prédécesseurs, ayent souvent
» tasché de retrancher telle effrénée licence à ce que le sacrement de
» mariage, qui représente l'ung des plus dignes et plus excellents
» mystères de notre religion, à sçavoir; l'union hypostatique de la
» nature divine avec la nature humaine et la conjonction de notre
» Seigneur avec son église, ne fut profanée, toutefois, l'exécution en
» ayant été différée et empeschée par divers événements; nous, dès
» notre arrivée à cette charge, qui nous oblige de vacquer soigneuse-
» ment à ce qui est du salut des âmes de notre troupeau, et prenant
» peu haleine des maux endurés par le passé, ayant mûrement consi-
» déré l'importance de la chose, avons enjoinct et enjoignons à tous
» curés et vicaires de publier, le premier dimanche d'après la récep-
» tion des présentes, le décret du saint Concile de Trente, selon la
» forme et teneur qui en suit; de attester au bas ladicte publication
» qui en aura esté faicte; plus, entendons que les jour et an de ladicte
» publication soient enregistrez dans un livre ou papiers de l'église,
» pour y avoir recours lorsqu'il en sera besoing.

» Faict et ordonné à Sens, en notre manoir archiépiscopal, le
» 4e jour du moys d'apvril mil six cent vingt-neuf. »

Vient ensuite la traduction littérale du décret du Concile de Trente depuis ces mots : *Nihilominus sancta Dei ecclesia*, etc., jusqu'à ceux ci : *Nec non ipsos contrahentes graviter arbitrio ordinarii puniri præcipit*; puis la date de la publication dudit décret, en l'église du Mont-Saint-Sulpice, le 16 mai de l'année 1629.

Pour atteindre le but que je m'étais proposé, il ne me reste plus qu'à exposer succinctement les usages religieux dans ce qu'ils ont de particulier à la paroisse du Mont.

## IV.

### LE CULTE LOCAL.

De toute antiquité, l'église du Mont a suivi la liturgie sénonaise; elle reçut la forme du culte des mêmes hommes apostoliques qui lui avaient transmis le bienfait de la foi. Or, depuis l'extinction du rite gallican et l'introduction du rite romain, au temps de Charlemagne, la liturgie sénonaise n'était au fond pas autre que la liturgie romaine, à laquelle se surajoutaient quelques usages particuliers, précieux débris de l'époque primitive ou introduits dans la suite des âges. Mais au commencement du XVIII siècle, la manie des réformes et des nouveautés gagna l'église de Sens, jusque-là fidèle à sa devise : *Ecclesia Senonensis nescit novitates.* Mgr. Fortin de la Hoguette, cédant aux idées du jour, publia un nouveau Rituel, un nouveau Bréviaire, un nouveau Missel, méconnaissant ainsi les règles posées par le pape Pie V, lesquelles ne donnent aux églises qui possédaient, en 1568, des liturgies particulières, de plus de deux cents ans de date, que l'alternative de les conserver intactes comme monuments traditionnels ou d'adopter les rites de l'église-mère. Les modifications apportées à la prière publique par les successeurs de M. de la Hoguette, et spécialement par le cardinal de Luynes, furent si profondes, que les livres liturgiques devinrent méconnaissables.

Le Mont garda ses anciens livres jusqu'à la fin de l'année 1747, où sur injonction de M. Hugues, doyen rural de Saint-Florentin, la fabrique dut se pourvoir d'un nouveau Missel et du Graduel, in-folio, que venait de publier l'illustre archevêque Languet de Gergy (en 1746). Il y a, par conséquent, cent ans que, sur les traces de la métropole, nous nous sommes éloignés des coutumes romaines. Aujourd'hui, nous aspirons à revenir au point de départ, et ce sera avec bonheur que nous échangerons ces formules de prières qui nous isolent contre la majestueuse liturgie de l'église universelle.

En parcourant les archives de la fabrique, nous remarquons que

plus on recule vers le moyen âge, plus les confréries sont nombreuses. On sait, en effet, combien l'esprit d'association y a été vivace. Cet esprit s'est largement développé partout où le catholicisme a pu librement exercer sa salutaire influence. Au Mont, la plus ancienne confrérie est celle de la Sainte-Vierge, sous le nom de Notre-Dame-du-Rosaire; çà été et c'est encore aujourd'hui la mieux constituée. Nous trouvons, dans les papiers de l'église, des traces de son existence dans le cours du XVIe siècle. En bâtissant le nouveau chœur, on lui réserva sa chapelle; elle avait des offices très-multipliés, et les inventaires du XVIe siècle parlent d'ornements spéciaux, c'est à savoir : « de deux » chasubles blanches, servant au Rosaire avec les estolles et mani- » pules..... plus, deux chappes blanches et deux petites blanches pour » les petits enfants servant au Rosair.... plus, deux chappes noires, » le devant d'autel, courtine et cuisinet noirs, et un devant d'autel » de la chapelle de mesme couleur (Invent. de 1680, 1681 et 1700). »

Dans le registre de Jehan Finot, en 1615, il y a un « mémoire de » ceulx qui sont de la confrérie de Mgr. Sainct Antoine. » Dans celui de Claude Goujon, il y a un « cathalogue des sœurs de la confrairie de » Saincte-Catherine, vierge et martyre, érigée par lesdites sœurs, en » 1669. » Les garçons suivaient le bâton de saint Nicolas, les femmes celui de sainte Barbe, les laboureurs celui de saint Eloi, et les vignerons celui de saint Vincent. Chaque corporation avait ses coutumes particulières et ses syndics, marguilliers ou marguillières.

Les saints dont les statues ou les images décoraient notre église et attiraient le plus la dévotion des Montois, c'était, outre ceux dont nous venons de parler :

1°. *Notre-Dame-de-Pitié*, qui avait son autel propre doté d'une rente foncière qui a été acquittée jusqu'à la révolution et que j'ai trouvée ainsi énoncée dans les papiers de la fabrique : « Rente d'une bouteille » de vin du crû du Mont, à mettre chaque année, avec un verre à » boire, sur l'autel de Notre-Dame-de-Pitié, pour l'usage des commu- » niants, pendant la quinzaine de Pâques : laquelle bouteille de bonne » qualité sera placée le jour de Pâques, avant la messe de six heures,

» et devra être renouvelée, autant que besoin sera, pendant lesdites » fêtes. » La première fois qu'il est question de cette rente, c'est en 1645.

2° *Saint-Sulpice*, patron de la paroisse dont on célèbre la fête en hiver, le 17 janvier, jour de son décès; et en été, le 27 août, jour de la translation. On sait que saint Sulpice était métropolitain de Bourges au VIIe siècle. Voici, selon la notice sur le Mont, publiée en 1802 par M. Tarbé, à quel fait se rattache le patronage de ce saint : « A vingt » toises au-dessous de l'église, au midi, on voit une fontaine fameuse » par la station qu'y fit, en 615, saint Sulpice-le-Pieux, alors évêque » de Bourges, en se rendant au Concile de Reims, que présida Sam- » natius. Ce prélat, très-altéré, but de l'eau de cette fontaine et se » reposa sur ses rives. Il en trouva l'eau si bonne, que si l'on en croit » la tradition, il lui donna la propriété de guérir la fièvre. Depuis » cette époque, la fontaine et la paroisse du lieu portent le nom de Saint-Sulpice (page 168). » En 1789, M. l'abbé Moré, fit imprimer, à l'usage du Mont, l'office de saint Sulpice, composé dans le goût moderne pour l'église de Paris, qui est sous son invocation, et M. l'abbé Coulouvrier en donna une nouvelle édition en 1827.

3° *Saint Abdon*, qui avait sa chapelle propre avec un grand tableau en forme d'ex-voto, et en l'honneur duquel on disait une messe tous les ans, dès le matin, pour l'ouverture des moissons, et en exécution d'un vœu que firent les habitants en 1319. A cette époque, la peste ravageait la paroisse : les Montois recoururent à l'intercession de saint Abdon, martyr. Le fléau cessa, et en action de grâces, un autel lui fut érigé et une messe fondée à perpétuité. La révolution a mis fin à ce témoignage de reconnaissance, et rien ne rappelle plus maintenant le culte de saint Abdon.

4° *Saint Edme*, archevêque de Cantorbéry, dont le corps repose à Pontigny et dont les nombreux miracles ont rendu la mémoire célèbre dans nos pays. On lit dans le *Liber Miraculorum Sancti Edmundi* (Thes. Anecd. D. Martene, t. 3), qu'il guérit une fille muette du Mont-Saint-Sulpice, appelée Boel. On y rapporte aussi la guérison de

Pierre de Bouilly, affligé du mal de saint Eloi, et de Ménard de Rebourceaux, atteint d'une paralysie au côté droit, la résurrection d'un jeune homme d'Hauterive, et d'un enfant mort né, d'Hermengarde de Seignelay, rendu à la vie, afin qu'il pût recevoir le saint baptême. La confiance envers saint Edme était donc très-grande dans nos localités, surtout par rapport aux enfants morts sans baptême, et chez nous sa vieille statue le représente debout avec un enfant au maillot à ses pieds, auquel il donne sa bénédiction.

Les autres saints populaires étaient ceux dont la mémoire se reliait de temps immémorial aux croix des carrefours et des champs qui servaient de but aux processions.

Dans les siècles de foi, le peuple aimait beaucoup les processions, c'était là ses spectacles, ses parades, ses joies, assurément plus morales que celles qu'il convoite de nos jours. Rien n'était touchant comme ces religieuses pérégrinations des habitants de nos campagnes, à travers ces champs, qui reçoivent leurs sueurs journalières et sur lesquels ils imploraient la rosée du ciel. On connaît la belle description qu'a faite de ces fêtes l'illustre auteur du Génie du Christianisme.

Au Mont, jusqu'à la fin du siècle dernier, on allait en procession, après vêpres, tous les dimanches, entre Pâques et l'Ascension, aux diverses croix des champs. On y chantait la joyeuse hymne *O filii et filiæ*. A la saint Marc, processions aux Morillons, sur les bords de l'Armançon. Il y existait alors une chapelle où l'on célébrait la messe; le fermier offrait des rafraîchissements au clergé et l'on repartait. Le 1er mai, fête de saint Philippe et saint Jacques, grande procession à Rebourceaux; le premier jour des Rogations, à Bouilly; le deuxième, à Hauterive; le troisième, à Chichy. Il s'établissait ainsi une sainte fraternité entre les populations de ces villages; on se faisait mutuellement les honneurs de l'hospitalité et l'usage de donner un repas au clergé des paroisses voisines ne cessa, au Mont, qu'en 1747, comme nous le voyons par le procès-verbal des comptes de fabrique de cette année.

A la Saint Jean, procession à la croix connue sous ce vocable. On

entonnait, en partant, l'hymne où Guy d'Arezzo a puisé les noms des notes musicales, l'*ut queant laxis*, si aimé du peuple ; puis la cérémonie se terminait par la bénédiction du feu de joie séculaire et national. Le 3 août, fête de saint Etienne, nouvelle procession à la croix de ce saint, près du four banal. A l'Assomption, on allait à la vieille croix de pierre. Enfin, une dernière procession, pleine d'émotions et de pieux souvenirs, c'était celle de la Toussaint. Le soir, aux pompes qui rappellent le bonheur des élus, succédaient tout-à-coup les ornements de deuil et les chants lugubres : les cloches tintaient le glas et l'on s'acheminait vers le cimetière où les générations vivantes, penchées sur les tombeaux des ancêtres, versaient des larmes avec des prières, comme parle Bossuet. Là, toutes les douleurs se renouvelaient; on puisait dans la mort des enseignements pour la vie, et l'impérissable doctrine des expiations au delà du tombeau, attendrissant tous les cœurs, renouait les liens que l'ange de la mort semblait avoir rompus pour jamais.

Infailliblement, on sortait meilleur de ces réunions.

Une autre coutume, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, c'est qu'au dimanche qui suit le 3 mai, où tombe la fête de la Sainte-Croix, les cultivateurs font bénir, à l'église, autant de croix verdoyantes qu'ils ont de champs ensemencés. Ce sont de jeunes pousses auxquelles on n'a laissé qu'une touffe de feuillage au sommet, en pratiquant, aux deux tiers de la hauteur, une fente où passe le petit morceau de bois qui sert de croisillon. Entre les offices, par un beau soleil de mai, on se dissémine par la campagne, et chaque pièce de blé reçoit la croisette bénite. C'est une occasion de faire la visite générale des récoltes et d'apprécier les espérances qu'elles offrent en s'assurant de l'état où l'hiver les a laissées.

Je mets fin à ces détails, sur le culte local, par une remarque touchant les funérailles. Il existe, au milieu du village, une croix de pierre, plusieurs fois renouvelée dans la suite des temps et abritée sous un orme. On ne manque jamais d'y faire une station quand on mène

un mort à sa suprême demeure. Jadis, on y chantait le *Vexilla regis* dans toute son étendue; maintenant, on se borne à deux strophes en l'honneur de la croix, avec la recommandation du pécheur qui passe pour la dernière fois sous son ombre tutélaire. Quelquefois, le défunt prescrivait lui-même, avant de mourir, la prière qu'il affectionnait le plus. Je citerai, à ce propos, les principales dispositions du testament de messire Loys Gourmand, autrement dit Gromand, en 1619. Elles nous fourniront un spécimen de ces sortes d'actes dans des temps déjà si éloignés de nous.

†

« In Nne Dni. Amen. »

« Loys Gourmant.... recommande son âme à Dieu le créateur, à la » glorieuse Vierge Marie, à Monsieur sainct Michel ange, à Monsieur » saint Sulpice, son patron, et généralement à toute la cour céleste » du paradis.

» Premièrement, il entend que si Dieu faict sa volonté de luy, c'est- » à-dire, de l'appeler de ce monde en l'aultre, veult et entand qu'il » soit ensépulturé au cimetière de l'église Monsieur saint Sulpice, » proche sa mère.

» Item, ledict testateur délaisse la somme de 10 liv. tournois, por » faire prier Dieu pour le remède de son âme.

» Item, ledict testateur délaisse 10 soubs pour les trépassés et 10 » soubs pour la chapelle du Rosaire.

» Item, ledict testateur veult en entand qu'il soit chanté ung *Libera* » sur sa faulse un an durant.

» Item, ledict testateur supplie Monsieur le curé que quand il con- » duyra son corps à la sépulture, de chanter l'hymne de *Veni creator* » *sur la croys de pierre*.

» Item, délaisse douze deniers à chaque église circonvoisine, c'est- » à-sçavoir, Notre-Dame-de-Aulterive, Bouilly et Chichy, et est tout » ce qu'il veult et entand qu'il soit faict. »

Si le défunt appartient à la confrérie de la Vierge, sur la fin des

cérémonies funèbres, avant de confier à la terre ses dépouilles mortelles, on va les déposer dans la chapelle du Rosaire ; et là, devant l'autel de celle qui est appelée la Mère de douleurs, on entonne le sublime *Stabat*, qui rappelle ce qui s'est passé au Calvaire. Point de spectacle plus déchirant, quand c'est un père qui amène ainsi son fils bien aimé ; une mère, sa fille chérie ; mais aussi, point de consolation plus puissante quand leur cœur sait encore s'ouvrir aux espérances de la foi.

L'abbé CORNAT.

# Géologie.

## NOTE SUR LA PHOLADOMYA ACUTICOSTATA *SOW*

### ET LA PHOLADOMYA SEMICOSTATA *ag*.

Parmi les sciences qui se rattachent à l'étude de la terre, il n'en est point qui présente une série de questions plus dignes d'intérêt que la paléontologie. Depuis longtemps, les observations ont démontré que les corps organisés, dont les débris se trouvent enfouis dans les couches de la terre, diffèrent de ceux qui de nos jours peuplent le globe. Il a été également constaté que ces animaux éteints, considérés dans leur ensemble, varient suivant l'âge des terrains, et que, plus les couches qui les renferment sont anciennes, plus ils s'éloignent par leur organisation et leur forme, de nos faunes vivantes. — C'est là un fait qu'on peut regarder comme positif, car il s'appuie sur des documents nombreux et recueillis sur toutes les parties du globe.

Ce point de départ admis, on ne peut nier que l'étude des corps organisés fossiles ne se lie intimement à la géologie proprement dite, et ne soit appelée à jeter une vive lumière sur l'âge des formations, sur le nombre et la succession de ces cataclysmes qui, dans les temps antérieurs à l'apparition de l'homme, bouleversèrent tant de fois la surface de la terre.

En effet, il arrive souvent que le géologue éprouve de grandes difficultés à reconnaître la place que certaines couches doivent occuper dans la série des terrains sédimentaires. Les caractères minéralogiques ne sont jamais alors que d'un bien faible secours, tant ils sont variables ; la superposition, ce guide ordinairement si sûr, fait elle-même quelquefois défaut, lorsque les terrains subordonnés manquent ou

bien ont éprouvé, postérieurement à leur dépôt, de violentes dislocations. Dans ce cas, c'est à la paléontologie qu'il faut avoir recours, et souvent un seul fragment de coquille suffit pour fixer, d'une manière certaine, la formation, l'étage même auquel appartiennent les couches que l'on étudie.

Il s'en faut cependant que l'utilité de l'application de la paléontologie à la géologie soit admise par tous les géologues ; il en est plusieurs encore qui, niant avec plus ou moins d'exclusion, les avantages qu'on peut en retirer, la regardent comme étant de nature à apporter la confusion et l'erreur dans la détermination des terrains. Assurément, une pareille opinion pouvait, avec raison, s'accréditer lorsque les études paléontologiques étaient encore à leur début, lorsque la plupart des espèces mal circonscrites et mal déterminées, tantôt se montraient sous un grand nombre de noms divers, tantôt, au contraire, contenaient, sous une même dénomination, plusieurs individus de nature distincte, et jetaient ainsi dans la synonimie un désordre inextricable; mais depuis que les beaux travaux de MM. Cuvier, d'Orbigny, Agassiz, Deshaies, etc., en assignant à chaque espèce les limites naturelles qu'elle doit occuper, sont venus fournir à la science des documents précis, il est, ce me semble, impossible de ne point admettre que la connaissance des animaux fossiles ne soit indispensable pour étudier les différentes couches sédimentaires qui composent l'écorce du globe. Mais jamais les paléontologistes ne doivent perdre de vue que c'est seulement en s'appuyant sur des faits positifs, sur des espèces bien déterminées, qu'on peut arriver à des conséquences véritablement naturelles.

La détermination des espèces est la base sur laquelle reposent les études paléontologiques ; c'est là un travail qui nécessite la plus scrupuleuse attention ; et, en effet, on conçoit dans quelles graves erreurs peut entraîner l'application à la géologie d'une espèce mal déterminée.

C'est afin de prévenir une erreur de cette nature que j'ai cru devoir

appeler l'attention de la Société sur deux espèces de pholadomyes qui se rencontrent aux environs d'Auxerre.

La première appartient à la formation jurassique et caractérise les couches marno-calcaires de l'étage kimméridien.

La seconde, spéciale à la formation crétacée, a été recueillie dans les couches néocomiennes inférieures (calc. à spatangues).

Ces deux espèces offrent une grande analogie dans leur forme et dans la disposition des stries qui garnissent leur surface. Assurément, cette ressemblance apparente peut, au premier abord, induire en erreur; mais en examinant avec soin chacun des caractères qui leur sont propres, on ne tarde pas à reconnaître qu'il existe, entre ces deux coquilles, de profondes dissemblances, et qu'elles doivent constituer deux espèces distinctes.

Au point de vue géologique, il est très-intéressant d'éclaircir une pareille question et d'établir d'une manière certaine que les individus, recueillis dans la partie supérieure de la formation jurassique, n'appartiennent pas à la même espèce que ceux qui se rencontrent à la base de l'étage néocomien. Si on admettait l'opinion contraire, on fournirait un argument puissant à ces géologues qui, n'attachant aucune importance à la paléontologie, soutiennent que les mêmes espèces se retrouvent souvent, non-seulement dans des étages, mais dans des formations distinctes. Je suis loin, sans doute, d'être exclusif; je n'admets pas qu'il y ait impossibilité à ce que des espèces identiques se rencontrent dans des couches différentes; l'observation a démontré que certains passages de cette nature avaient lieu, mais je crois que les faits cités sont rares, exceptionnels, et que le nombre en a beaucoup diminué depuis que l'examen des espèces a été soumis à des études plus approfondies. Les efforts des paléontologistes doivent donc tendre constamment à ramener les espèces vers leurs véritables limites.

C'est dans ce but que j'ai cru devoir donner une description détaillée et comparée de nos deux espèces de pholadomyes. J'ai voulu prévenir l'erreur qui aurait pu s'établir dans l'esprit de certains géologues, à l'occasion de deux espèces de coquilles, parfaitement distinctes, mais

que tendent à rapprocher l'analogie de leurs formes, la superposition presqu'immédiate des couches qui les renferment et la proximité des localités où on les a recueillies.

PHOLADOMYA ACUTICOSTATA, *Sow.*

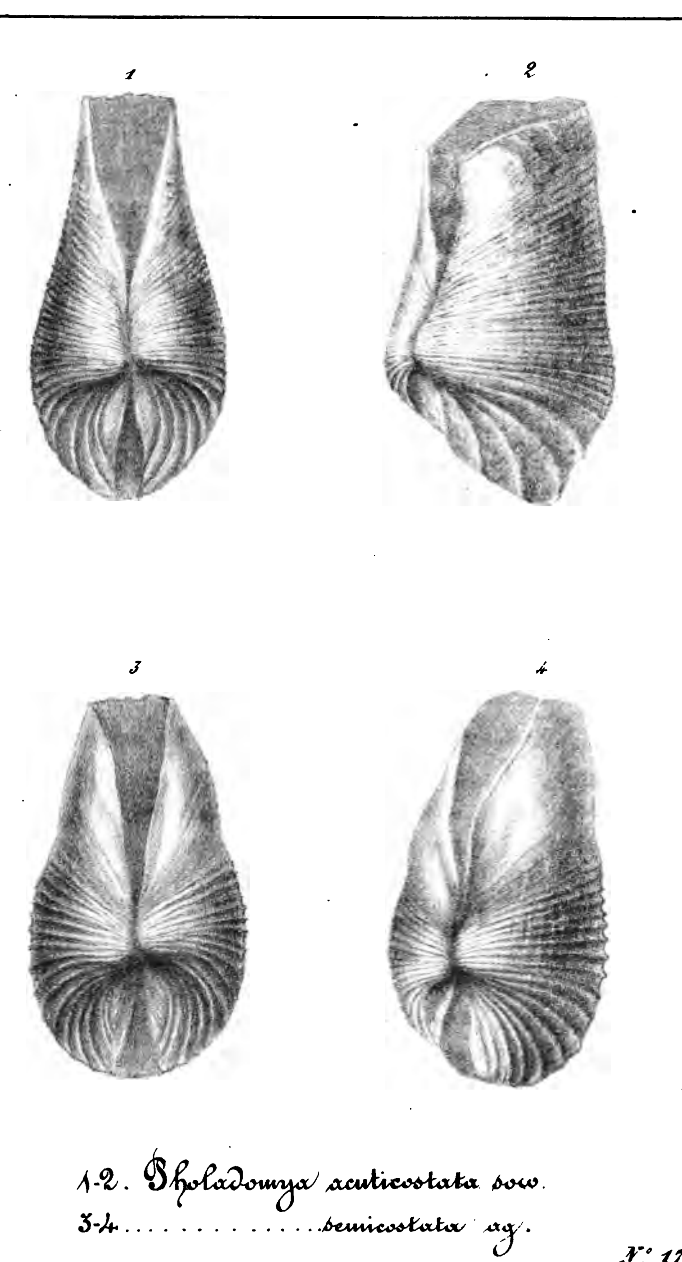
Nucleo inflato, elongato, transversim costato. Costis inæqualibus, numerosis, acutis, separatis vel approximatis. Latere buccali dilatato, brevi, obliqué truncato; latere anali elongato, subcompresso.

Longueur, 52 millimètres; largeur (des crochets au bord palléal), 30 millimètres; épaisseur (côté buccal), 28 millimètres.

Cette pholadomye est renflée, allongée et couverte sur presque toute sa surface, de côtes transversales qui, partant des crochets, rayonnent vers le bord palléal. Ces côtes, dont le nombre varie de trente à trente-huit, sont inégales et irrégulièrement espacées; sur la région buccale, elles sont aiguës, proéminentes et très-écartées; sur la partie anale, au contraire, elles sont moins fortes, moins aiguës et se ressèrent beaucoup; les dernières, cependant, s'espacent davantage, prennent une forme presque flexueuse, deviennent moins apparentes et s'atténuent insensiblement jusqu'à l'extrémité qui paraît lisse. Le côté buccal est large, court, très-renflé et tronqué obliquement; le côté anal est allongé, moins renflé et légèrement anguleux; le bord palléal est presque droit.

La pholadomya acuticostata se rencontre toujours à l'état de moule intérieur; mais, comme le test avait une très-minime épaisseur, le moule laisse voir tous les ornements extérieurs de la coquille.

Cette espèce, décrite et figurée depuis longtemps par Sowerby, est caractéristique des couches marno-calcaires de l'étage kimméridien. Dans le département, on la rencontre avec plus ou moins d'abondance sur toute cette large zône, occupée par les couches à *exogyra virgula*. Je l'ai recueillie, moi-même, à Chablis, à Tonnerre, à Vaux, à Coulanges-la-Vineuse, à Courson, à Lain, à Saint-Puits, etc.




1-2. Pholadomya acuticostata sow.
3-4. . . . . . . . . . . . . . . semicostata ag.

N.° 17.

Fois Vachey, del. et lith. Lith. Perriquet

PHOLADOMYA SEMICOSTATA, *Ag.*

Nucleo inflato, elongato, transversim costato. Costis inœqualiter distantibus, latere buccali acutis, latere anali crenulatis et attenuatis. Latere buccali brevi et rotundato; latere anali elongato. Natibus distantibus.

Longueur, 46 millimètres; largeur (des crochets au bord palléal), 29 millimètres; épaisseur (côté buccal), 28 millimètres.

Cette pholadomye est allongée, ovoïde et fortement renflée dans la région buccale. Elle est ornée de dix-huit à vingt côtes qui, partant du sommet, rayonnent transversalement vers le bord palléal, et affectent, par leur disposition, la forme d'un éventail. Ces côtes sont irrégulièrement espacées; sur la région buccale, elles sont ordinairement plus distantes et plus aiguës, et se dirigent obliquement autour de la lunule; sur le milieu de chaque valve elles se ressèrent, s'arrondissent un peu, deviennent plus ou moins crénelées et tombent presque droites; vers la région anale elles reprennent une disposition oblique, s'atténuent et disparaissent presqu'entièrement. A l'endroit où les côtes s'atténuent, chaque valve, et c'est là un des caractères distinctifs de cette espèce, porte l'empreinte d'une dépression transversale plus ou moins apparente, mais que j'ai retrouvée sur tous les moules intérieurs que j'ai pu examiner. Le côté buccal est un peu plus renflé que le côté anal, il est court et arrondi; le côté anal est allongé et se rétrécit un peu à l'extrémité qui est baillante. Les crochets sont distants et fortement recourbés. Le bord cardinal est marqué sur chaque valve d'une profonde dépression qui, sous forme de gouttière, passe sous les crochets et se prolonge en s'élargissant et en s'affaiblissant jusqu'à l'extrémité anale.

Cette espèce ne se rencontre, aux environs d'Auxerre, qu'à l'état de moule intérieur; mais à en juger par les empreintes qu'il a laissées, le test, comme celui de toutes les pholadomyes, devait être très mince.

Décrite et figurée pour la première fois par Agassiz (Etudes sur les Myes), qui l'avait recueillie dans les marnes bleues des environs de Neufchâtel, la pholadomya semicostata est assez rare, et je crois que depuis Agassiz, aucun auteur n'en a fait mention. — M. d'Orbigny n'ayant eu à sa disposition que des échantillons incomplets, et qui ne lui présentaient que des caractères spécifiques insuffisants, n'a pas cru devoir décrire et figurer cette espèce dans son magnifique ouvrage sur les terrains crétacés, et sans doute elle trouvera place dans le supplément.

La pholadomya semicostata est assez commune aux environs d'Auxerre, à la ferme des Iles. On la rencontre également à Leugny, à Fontenoy et à Saint-Sauveur.

*Rapports et différences.* — Si, comme nous l'avons dit, ces deux espèces de pholadomyes se rapprochent par leur taille, par l'ensemble de leur forme et par la disposition des ornements qui recouvrent leur surface; d'un autre côté, elles diffèrent entre elles par plusieurs caractères très-importants.

Bien qu'elles atteignent à peu près la même grosseur, il est facile de remarquer que la pholadomya acuticostata est relativement plus allongée et moins ovoïde que la pholadomya semicostata. Cette différence tient, sans doute, à ce que, chez la seconde, le côté buccal est arrondi au lieu d'être tronqué, et que la région anale, moins allongée, est plus large et plus baillante à l'extrémité.

La p. acuticostata offre, sur chaque valve, de trente à trente-huit côtes, très-espacées sur le côté buccal, très-rapprochées sur la région anale, et qui presque toutes paraissent lisses. — Les côtes de la p. semicostata sont beaucoup moins nombreuses, puisqu'on en compte jamais plus de dix-huit à vingt; elles sont, et moins espacées sur la région buccale, et moins rapprochées sur la région anale; au lieu d'être lisses, presque toutes sont crénelées.

Un des caractères distinctifs réside encore dans cette dépression transversale qui apparaît sur le milieu de la région anale de chaque

valve de la p. semicostata et qu'on ne retrouve sur aucun échantillon de la p. acuticostata.

Ces dissemblances ne manquent pas d'importance, elles en acquièrent surtout par leur constance; mais cette constance essentielle pour l'établissement d'une espèce, il n'est possible de l'apprécier qu'en ayant sous les yeux un grand nombre d'échantillons.

*Explication des planches :*

| | | |
|---|---|---|
| Nº 1. | Pholadomya acuticostata, Sow. | — Grandeur naturelle. |
| Nº 2. | La même. | — Vue sur les crochets. |
| Nº 3. | Pholadomya semicostata, Ag. | — Grandeur naturelle. |
| Nº 4. | La même. | — Vue sur les crochets. |

COTTEAU.

# Nécrologie.

## NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. ERNEST BADIN,

### DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NORMALE DE L'YONNE.

Messieurs,

Vous avez voulu qu'un souvenir fût donné à un de nos collègues, M. Ernest Badin, que la mort vient, malheureusement, de nous enlever le 28 août dernier. Il était digne de cet honneur et par sa valeur personnelle et par son caractère. Et s'il n'a pu, dans le peu de temps qu'il a été avec nous, concourir beaucoup à nos travaux, il a, du moins, montré comment il savait apprécier leur utilité. Je vais essayer d'accomplir la tâche que vous m'avez imposée.

M. Badin, né à Auxerre en 1813, devint orphelin de bonne heure. A l'âge de 13 ans il restait seul au monde, n'ayant que son frère aîné pour appui. Le dévouement de ce dernier ne lui manqua pas. M. Badin, élevé dans le pensionnat de M. Bazot, notre collègue, quoique doué d'une grande facilité, ne fit pas cependant de brillantes études ; une légèreté d'enfant lui fit négliger le travail. Ayant quitté cette maison, en 1830, il se rendit à Paris où il répara, par des efforts opiniâtres, le temps qu'il avait perdu.

C'était l'époque des grandes luttes dramatiques. L'école romantique lançait dans le monde ses hardies nouveautés. Ernest Badin, emporté par la fougue de la jeunesse, se jeta dans la carrière littéraire. Il composa un drame sur la Saint-Barthélemy qui fut reçu à correction au théâtre des Nouveautés. Les délais qu'il eut à subir épuisèrent sa patience, et ce fut peut-être un bonheur pour lui. Son frère put réussi à le détourner de cette voie où s'épuisèrent alors tant d'intelligences.

On venait, à cette époque, de créer à Versailles une école normale. Sur les conseils de ses amis il s'y présenta au concours, y obtint une bourse, et ne tarda pas à s'y faire remarquer par le directeur M. Froussart, aujourd'hui représentant du peuple, qui le fit passer élève-maître. M. Badin fut dès ce moment fixé sur sa carrière. L'enseignement primaire devint son but absolu et tous ses efforts tendirent à acquérir, dans cette direction, une connaissance complète des méthodes et de la pratique pédagogiques. Les études philosophiques et politiques avaient initié M. Badin aux besoins nouveaux des classes pauvres, et son cœur dévoué lui faisait voir, dans le rôle qu'il adoptait, une véritable fonction sociale.

En 1834, il obtint, au concours, la place d'instituteur primaire à Versailles. Il commença alors à mettre en œuvre les matériaux scientifiques qu'il avait patiemment recueillis. S'engageant avec ardeur dans une voie d'essais et de perfectionnements où il devait, plus tard, user sa vie, il n'attendit pas même les votes municipaux pour réaliser ses projets. Il n'hésita pas à faire disposer les classes sur un plan nouveau et à ses frais. Le zèle éclairé de M. Badin, les excellents résultats qu'il obtenait, lui méritèrent une distinction flatteuse de la part du conseil municipal de Versailles. Il en reçut, trois ans après son installation, une médaille d'honneur.

C'est au milieu de ses méditations qu'il apprit que l'Académie des Sciences morales et politiques avait mis, au concours, un sujet d'une haute importance pour l'avenir de la France. En voici le titre : « Quels » perfectionnements pourrait recevoir l'institution des écoles normales » primaires considérée dans ses rapports avec l'éducation morale de » la jeunesse ? »

Prévenu trop tard, il se mit cependant sur les rangs et composa, à la hâte, un mémoire qu'il n'acheva qu'au moment où expirait le délai fatal. Son travail fut apprécié favorablement, et mérita une mention honorable.

Le prix ne fut pas décerné.

Ce succès lui valut la direction de l'école normale primaire de l'Yonne. On la lui refusa cependant de prime abord, à cause de sa trop grande jeunesse (il n'avait que 25 ans). Mais le célèbre historien M. A. Thierry, qui avait causé quelques fois avec lui et qui l'appréciait à sa valeur, se fit porter chez le ministre, et décida sa nomination. Il annonça cette nouvelle en ces termes à M. Badin: « J'apprends, » Monsieur, que l'arrêté qui vous nomme directeur de l'école normale » de l'Yonne est rédigé, et qu'il n'y manque plus que la signature » du Ministre. Je vous félicite du prompt succès de votre demande, » et je me félicite moi-même d'avoir pu y contribuer.

» Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» Signé : A. Thierry.

» Paris, 11 juillet 1838. »

M. Badin prit possession de l'école normale au mois d'août 1838. Il était enfin à même de réaliser une grande partie des projets qu'il avait conçu pour l'amélioration de l'instruction primaire. Il avait entre les mains les éléments de ses succès futurs. Dire le zèle qu'il déploya pour la prospérité de cet établissement serait répéter ce que tout le monde sait. La commission de surveillance de l'école, le préfet, le conseil général se plurent, à différentes reprises, à le reconnaître. Le préfet, M. de Bondy, dont le nom est lié à toutes les grandes améliorations qui ont eu lieu dans le département depuis 1833, rendant compte au conseil général de la situation de l'école normale, en 1840, disait : « Dans toutes ses branches de service, l'école normale » est non-seulement en voie de progrès, mais dans un état de pros» périté actuelle. » Et il citait, à l'appui de ses assertions, l'opinion des inspecteurs généraux qui s'exprimaient en ces termes flatteurs :

« Ce n'est pas à Melun que nous vous comparerons, cette école » normale est dans l'enfance, ce n'est pas à Dijon, car Dijon vous est » inférieur, vous n'êtes comparables qu'à Versailles, et, du reste, » l'école normale d'Auxerre, est hors ligne parmi celles des sept dé» partements formant la circonscription de l'Académie de Paris. »

Un tel jugement doit faire apprécier la direction que M. Badin avait donnée à ses élèves. Il avait largement compris la fonction que les instituteurs sont appelés à remplir. Aussi, dans ses cours multipliés, tout en appréciant la nécessité des connaissances primaires qu'il faisait donner par des maîtres instruits, il voulait que l'école normale fût une pépinière de praticiens. Il formait les élèves-maîtres à la pédagogie, les initiait aux méthodes d'enseignement, élevait leurs idées et leur cœur aux bonnes et grandes choses. Il voulait què leur intelligence fût nourrie de l'histoire nationale de préférence à l'histoire ancienne, afin qu'ils puisassent, dans ces leçons, des raisons nouvelles d'aimer et de faire aimer la patrie. Il tendait, de toutes ses forces, à faire des instituteurs de bons citoyens et des hommes moraux et religieux.

L'analyse des projets qu'il a exécutés ou seulement proposés pour l'école normale nous mènerait trop loin. Rappelons seulement qu'il fit adopter, en 1840, le maintien de la salle d'asile comme annexe à l'école normale. Il regardait cette institution comme une dépendance nécessaire de l'école. Car, disait-il, les instituteurs des communes rurales n'ont, le plus souvent, que des enfants peu développés ; ils restent même la plus grande partie de l'année en présence d'élèves au-dessous de sept ans ; ils ont donc à tenir plus souvent et plus lontemps des salles d'asile que de véritables écoles. La pratique qu'ils apprendraient dans l'asile modèle leur serait donc très-utile.

Frappé de la nécessité de retremper les instituteurs en exercice par une sorte de retraite annuelle, M. Badin avait établi, pendant les vacances de la même année, des cours qu'il dirigeait lui-même.

Encouragé par le succès qu'il avait obtenu, il proposa l'année suivante au préfet de donner plus d'importance à ces cours, et de les organiser d'une manière permanente.

Les raisons qu'il faisait valoir dans cette circonstance méritent d'être rapportées :

« La nature même du cours est changé, disait-il. Le but n'est plus » seulement de compléter l'instruction élémentaire des instituteurs

» médiocres, mais principalement de soumettre à une direction com-
» mune, d'associer dans un même esprit, d'amener à une pratique
» éclairée et uniforme tous les instituteurs du département. Il im-
» porte de convier à de sérieuses études pédagogiques les maîtres les
» plus forts, d'éclairer les efforts des plus faibles, de recueillir et de
» concentrer l'expérience de tous. Sous ce point de vue ces confé-
» rences ne sont pas moins utiles à l'école normale qu'aux maîtres
» qui y seront appelés. Mettre ainsi en présence la théorie et la pra-
» tique, c'est les féconder l'une par l'autre, et fournir aux maîtres
» l'enseignement le plus profitable et le plus sûr ; c'est ouvrir à l'édu-
» cation populaire une vaste carrière, trop éclairée pour que nul
» ne s'égare, assez large pour que tous les efforts y soient profi-
» tables. »

L'influence de l'école normale se faisait utilement sentir de cette manière, et l'impulsion donnée incessamment aux nouveaux comme aux anciens instituteurs était le gage de la prospérité future de l'instruction primaire.

Le succès couronnait ses efforts. La prospérité de l'école normale était sa plus douce récompense. Et si quelques tracasseries, suscitées par des préventions fâcheuses, ont menacé un instant la position de M. Badin, en 1842, des explications loyales ont bientôt prouvé que les idées d'un homme comme lui, ne pouvaient jamais être pernicieuses à la jeunesse. Toujours au milieu de ses élèves qu'il regardait comme ses enfants ; les accompagnant dans leurs promenades et leurs jeux, il était dans l'école, comme le père respecté et aimé d'une nombreuse famille.

Malheureusement, sa santé ne lui permettait pas de se livrer impunément aux travaux incessants de cette laborieuse direction. Les nombreux cours qu'il professait lui même, et surtout les cours supplémentaires des instituteurs en exercice, avaient peu à peu épuisé ses forces. Sa poitrine attaquée, lui faisait une impérieuse nécessité de quitter momentanément ses travaux. Il vint, en 1846, passer quelques

semaines, en Brie, chez M. Bastide, aujourd'hui ministre des affaires étrangères, avec qui il était étroitement lié; mais là, son activité habituelle l'empêcha de prendre le repos dont il avait besoin.

Il avait, en 1842, composé sur un plan tout nouveau, une géographie de l'Yonne, dans laquelle sont exposés les éléments de la situation physique, administrative et historique du pays. Cet ouvrage, qui lui valut des encouragements flatteurs, et notamment une lettre du docte président Chardon (1), lui avait donné l'idée d'un plan nouveau de géographie de la France par chaque département. Il s'entendit avec des éditeurs de Paris et entreprit ce vaste ouvrage de 86 volumes, dont son ardeur, doublée par son état maladif, lui faisait voir l'achèvement dans un temps très-rapproché. C'est alors qu'il m'admit à la collaboration de l'œuvre pour la partie historique et archéologique. La part que j'ai prise dans cette publication, ne me permet pas de l'apprécier avec toute l'indépendance qu'aurait pour cela un étranger. Cependant, je puis dire, appuyé sur les approbations que nous avons reçues de gens compétents, dans les différents départements qui ont été explorés, et sur les décisions du conseil du ministère de l'instruction publique, qui a admis plusieurs volumes des géographies dans l'enseignement officiel, je puis dire que le plan et la composition de cet ouvrage, comblaient une lacune véritable dans les moyens d'étudier et de connaître notre pays.

Vingt volumes avaient paru lorsque les événements de février sont venus nous arrêter.

Après avoir donné l'impulsion à cet ouvrage, M. Badin continua,

(1) Cet écrivain lui disait : » J'ai voulu m'assurer que votre Géographie méri-
» tait tous les éloges que j'en entendais faire et ne pas vous faire un compliment
» de politesse. Je puis aujourd'hui vous en faire un de conscience.
» Votre sujet est traité aussi complétement qu'il pouvait l'être. Ce n'est pas seu-
» lement une géographie physique, c'est aussi une statistique qui ne laisse rien à
» désirer à l'économiste le plus exigeant. Vous avez su la rendre aussi agréable
» qu'instructive. »

peu à peu, à s'affaiblir. Un voyage à Hyères parut le remettre ; mais il n'en retira qu'un soulagement momentané.

Il était revenu à Auxerre et avait repris au moins la direction morale de l'école normale. Il composa alors un dernier projet, proposé au conseil général, dans sa session de septembre 1847. Ce projet, qui parut à cette assemblée trop gigantesque, assurait pour l'avenir tous les services d'une école normale complète. La salle d'asile, l'école primaire, secondaire et supérieure, l'école des aspirants au titre d'élèves-maîtres (1), enfin des cours d'adultes, s'y trouvaient réunis et formaient, comme le dit M. Badin dans son rapport au préfet (2), une sorte d'*université* populaire où l'enseignement, versé gratuitement et à pleines mains tournerait au profit de l'éducation de toutes les classes qui en ont été si longtemps privées.

Soudain la révolution de février éclate ! Cet événement, qui était pour M. Badin la réalisation de ses espérances de jeunesse, lui redonna comme une lueur de vie. Surexcité par ses émotions, il sembla renaître. Profondément convaincu de la nécessité et même de l'urgence d'une large diffusion de l'instruction primaire, dans la France chrétienne et démocratique du XIX[e] siècle, M. Badin avait longtemps médité sur les réformes et l'extension qu'exige l'enseignement primaire pour répondre dignement à son objet, qui est de pourvoir le peuple des notions générales dont tout citoyen a besoin, ainsi que de le préparer aux connaissances spéciales, qui sont nécessaires pour l'exercice d'une profession, de manière à développer son intelligence et plus encore sa moralité. Il avait donc étudié, une à une, toutes les questions relatives à l'enseignement primaire, il avait beaucoup expérimenté et beaucoup écrit sur ce sujet ; ses projets et ses plans

(1) En 1846, sentant le besoin de réunir sous sa main les jeunes gens qui se destinaient à entrer à l'école comme élèves-maîtres, M. Badin avait loué près de l'établissement une maison pour les recevoir. Un sous-maître de l'école les surveillait et ils recevaient les leçons à l'établissement.

(2) Ce rapport sera publié avec les plans à l'appui dans l'Annuaire de 1849.

étaient arrêtés. Le moment semblait venu de les exécuter, mais de cruelles déceptions l'attendaient. Le premier ministre de l'instruction publique du nouveau régime était animé de bonnes intentions peut-être, mais ses moyens ne répondirent guère à la grandeur de la tâche qu'il était appelé à remplir. M. Badin crut devoir lui écrire et lui proposer ses idées. On l'accueillit favorablement comme un homme sur lequel on pouvait compter. Voici la lettre que lui adressa, le 6 avril, M. J. Reynaud, sous-secrétaire d'Etat :

« J'ai lu avec beaucoup de réflexion les notes que vous avez bien » voulu m'envoyer.

» Vous êtes un des fondements de l'ordre primaire et vous êtes une » des espérances principales de l'ordre nouveau.

» Je compte beaucoup, je vous en préviens, sur votre patriotisme » et sur vos lumières. Votre éloignement de Paris m'a empêché de » proposer au ministre de vous donner place dans la haute commis- » sion, mais votre concours ne nous sera pas moins utile, avec le plan » que je compte mettre à exécution spécialement pour la question » de l'instruction primaire. Il faut évidemment que l'instruction pri- » maire devienne la grande affaire dans une république qui veut être » démocratique. »

Agréez, etc.
*Le président de la haute commission*,
Signé : J. Reynaud.

Les événements politiques firent laisser un peu à l'écart les grands projets sur l'instruction primaire (1), et M. Carnot fut remplacé par

(1) A l'époque des élections pour l'Assemblée nationale, M. Badin, d'après les conseils de ses amis de Paris, se mit sur les rangs. Mais il avait fait une profession de foi peu propre à lui assurer la popularité dans ce moment là. On y lisait :

« Qu'on instruise des instituteurs dignes et capables de former des chrétiens dévoués et des citoyens honnêtes ; car la France est aussi profondément chétienne qu'elle est loyalement honnête.

» L'éducation sociale doit comprendre l'enseignement religieux donné sincèrement, sérieusement, avec le concours des ministres du culte auquel l'enfant ap-

M. Vaulabelle. M. Badin crut, cette fois, l'heure arrivée où il pourrait enfin voir l'exécution des plans qu'il mûrissait depuis si longtemps, et où il allait concourir activement à la grande œuvre de la réorganisation de l'enseignement primaire. Ses relations personnelles avec le ministre, lui firent bientôt connaître ce qu'il devait en attendre. Celui-ci, amené au pouvoir par les événements de juin, quittant, malgré lui, ses travaux historiques auxquels il se complaisait, devait trouver lourd le fardeau que lui léguait son prédécesseur. Il n'avait pas eu le temps d'étudier les graves questions qui le pressaient de tous côtés, il hésitait, au milieu de ce monde nouveau pour lui. M. Badin fut douloureusement frappé de l'irrésolution qu'il rencontra : il se voyait échouer au moment de toucher au port ! Après une longue conférence avec le ministre, il perdit tout espoir et revint à Auxerre, emportant dans son cœur un chagrin amer. L'enthousiasme qui le faisait vivre, céda la place au désenchantement, et la maladie qui le minait lentement ayant repris le dessus, l'enleva six semaines après son retour.

Dans cette dernière période de sa vie, entre son retour de Paris et sa mort, M. Badin avait eu la force de publier deux brochures qui se recommandent à tous les amis de l'instruction primaire ; l'une était la critique du projet de loi de M. Carnot, et l'autre, un projet de loi qu'il avait lui-même composé.

Ernest Badin avait les défauts de ses qualités. Plein de grandeur pour la conception des choses, il en négligeait volontiers la minutieuse exécution. Doué d'une imagination vive et mobile, il allait rapidement au fond d'un sujet. Lorsqu'il avait conçu un plan, il n'en était jamais

partient; l'enseignement moral qui a pour objet le développement du caractère et l'acquisition des qualités qui font l'honnête homme ; l'enseignement civique qui doit faire connaître les traditions nationales, la grandeur de la patrie, la constitution de la République, les devoirs qu'elle impose et les droits qu'elle consacre. »

M. Badin a obtenu plus de 3,000 suffrages.

content, et voulant toujours faire mieux il le modifiait incessamment, tendant toujours à la perfection. Peu satisfait de cette lenteur qui semble inhérente à la marche des affaires en France, il franchissait par la pensée tous les obstacles, toutes les entraves, et ne voyait bientôt plus de difficultés à l'exécution.

Doué d'un cœur excellent, il était charitable et sensible. Lorsqu'un pauvre étranger, s'annonçant comme instituteur, se présentait à lui, sa bourse était toujours ouverte. Libéral par caractère, il ne pouvait s'astreindre à ces petites questions de sous et deniers qui préoccupent la vie ordinaire, et tous ceux qui l'ont connu savent combien peu il s'inquiétait de ses intérêts.

Au milieu des méditations dans lesquelles il vivait, avec l'opinion qu'il avait de la gravité des fonctions de l'instituteur, avec des intentions aussi bonnes et aussi dévouées que les siennes, M. Badin devait être animé depuis longtemps de véritables sentiments religieux. Aussi, la mort le trouva-t-elle prêt à se jeter dans les bras de la Providence, avec la confiance d'un chrétien.

QUANTIN.

## NOTE SUR LE CABINET DE M. PAULTRE-DÉSORMES.

Dans un récent voyage que j'ai fait à Saint-Sauveur, j'ai été à même de visiter le cabinet d'un de ces hommes rares, dont la vie a été vouée tout entière au culte de la science, et qui joignent à leurs connaissances une modestie qui les fait encore valoir davantage. Je veux parler de M. Paultre-Désormes, ancien officier de l'armée d'Egypte, aide-de-camp de Kléber, connu par une carte estimée de la Syrie. Les nombreux manuscrits de M. Paultre, attestent l'étendue de ses travaux; ils sont relatifs à divers sujets. L'histoire de la province lui devra de bons éclaircissements, je citerai, parmi les points qu'il a traités, les dissertations sur la bataille de Fontenoy, sur les *Boii*, sur la Puysaie, sur Entrains, etc. D'un autre côté, ses nombreux manuscrits sur l'Egypte mériteraient de voir le jour; car on y trouve l'homme d'action qui a pu juger, par lui-même, les événements. Je mentionnerai encore ses recherches sur la philologie, sur les *tumuli*, etc.

La bibliothèque de M. Paultre, disposée dans un ordre particulier, est une mine précieuse à consulter. L'histoire ancienne, les voyages en Asie et en Afrique, l'histoire naturelle, les sciences positives, l'archéologie, y sont représentés par des ouvrages d'élite. On y remarque une collection de médailles romaines trouvées en partie dans le pays.

De vastes galeries géologiques sont disposées dans un bâtiment spécial, dont une partie a été réservée pour recevoir des antiquités.

Je vais donner l'énumération de ces derniers objets avec le lieu de leur découverte.

Poteries rouges, entières ou en fragments, sur lesquelles on lit les noms de *Sulpiciani*, *Curminus*, *Atiliano*, débris de vase à parfums, en verre blanc, orné d'oiseaux de couleur bleue, pierres à bâtir sur lesquelles sont des chevrons, deux épées, deux cippes funéraires figurant deux personnages en buste dans des niches, avec les mots *Amori*, père et fille; un Mercure à demi brisé. Tous ces objets proviennent d'Entrains; les poteries ont été trouvées dans le parc.

Fragment d'un gros vase trouvé sur le champ de bataille de Fontenoy, avec le mot *Marnali* sur le bord.

Mors de bride, semblable à ceux dont se servent encore les Arabes, trouvé à Saint-Sauveur, dans les fossés d'un *tumulus*.

Poignard à anneau, dont le pommeau se termine en turban, attribué aux Sarrazins, trouvé près de Sens.

Des ustensiles de cuisine, tels que chauderons, passoire, cuillère en cuivre de fabrique romaine, provenant de Boutissins, commune de Treigny, où s'élevait un prieuré au moyen âge.

Douze cratères en grès ferrugineux, de dimensions inégales et plus ou moins conservés, ayant deux anses grossières, et quelques-uns un bec pour verser les liquides. Ces objets singuliers ont été recueillis dans les bois de Moutiers et de Saint-Sauveur. M. Paultre y reconnaît des ustensiles druidiques; on peut y voir des mortiers à faire de l'huile ou à piler le grain. Le pays de Puysaie est une mine inépuisable aux conjectures mystérieuses.

Un autre vase, à peu près de même forme que les précédents, mais de pierre calcaire, se voit aussi dans le cabinet de M. Paultre. Il est orné de branches de chêne et d'une fleur de lys qui accusent le XII^e siècle ; il provient de l'église de Moutiers. Les moines se l'étaient probablement approprié pour un usage différent de celui auquel il était primitivement destiné, car il est percé d'un trou au fond.

Cinq haches celtiques, en cuivre, provenant de la commune de Saint-Martin-sur-Ocre, près Briare.

J'ai remarqué aussi une hache en granit noir, à deux tranchants, percée d'un trou au milieu pour recevoir un manche. Il est difficile de s'expliquer avec quel instrument on a pu forer ce trou qui est très-net, alors que l'usage du fer était encore inconnu ; à moins que la matière n'ait été très-ductile en sortant de la carrière.

Je ne dois pas oublier deux coins romains qui sont un des objets les plus curieux de ce cabinet. Ils sont à l'effigie de Tibère, et proviennent de l'atelier monétaire d'Auxerre, trouvé sur les bords de l'Yonne, au commencement de ce siècle. Ils sont publiés dans le Bulletin de cette année.

QUANTIN.

pag 423-428 n'existent pas.



# DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

## BOTANIQUE.

M. Déy. — Mousses : — Leskea *sericea* (Hedw.) ; — Grimmia *apocarpa* (Hedw.) ; — Anomodon *viticulosum* (Dill.) ; — Bartramia *pomiformis* (Hedw.) ; — Dicranum *heteromallum* (Hedw.) ; — Fissidens *bryoides* (Hedw.) ; — Barbula *subulata* (Brid.) ; — Hedwigia *ciliata* (Brid) ; — Barbula *unguiculata* (Hedw.) ; — Bryum *argenteum* (Lin.) ; — Hypnum *confertum* (Dicks.) ; — Weissia *controversa* (Hedw.).

## ARCHÉOLOGIE. — HISTOIRE.

M. l'abbé Cornat. — Douze médailles romaines.

M. le Président Gallois. — Un écu de Charles IX et quelques sous de la République. — Vingt brochures de diverse nature.

M. Quantin. — Vingt-cinq brochures politiques et autres sur le département.

## GÉOLOGIE.

M. Gallois. — *Terrain néocomien* : Pecten robinaldinus (d'Orb.), Pecten cottaldinus (d'Orb ).— Vertèbre de saurien. — Salenia areolata (Ag.). — Nucleolites neocomiensis (Ag.). — Holaster complanatus (Ag.) (individus jennes), Holaster l'hardyi (Ag.). — Ananchites ovatus *lam.* — *Terrain albien* : Ammonites bendanti, Ammonites lyelli. — *Terrain aptien* : Nautilus lallieranus (d'Orb.).

M. Coteau. — *Terrain néocomien* : Venus cottaldina (d'Orb.). — Cardium subhillanum (Leym.). — Lima cottaldina (d'Orb.). — Lucina globiformis (Leym.). — Mytilus reversus (d'Orb.). — Corbula carinata (d'Orb.). — Nucula impressa (Sow. ). — Isocardia neocomiensis. — Astarte oblonga (d'Orb.). -- Arca cornueliana (d'Oorb.). — Crassatella robinaldina (d'Orb.). — Trigonia ornata. — Cerithium tereboïdes (d'Orb.). — Donacilla couloni (d'Orb.). — Arca raulini (d'Orb.). — Acropagia concentrica (d'Orb.). — Opis neocomiensis (d'Orb.).

# SOCIÉTÉ

DES

# SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

de l'Yonne.

---

## SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1848.

---

PRÉSIDENCE DE M. CHAILLOU DES BARRES.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. V. Raulin, Membre correspondant, envoie un Mémoire sur la constitution géologique du Sancerrois.

M. le Président annonce quatre présentations de Membres correspondants.

M. de La Rupelle, quittant le département, adresse sa démission à la Société.

M. Quantin, au nom de M. Salomon, donne lecture de la première partie d'une Notice sur l'abbaye Saint-Julien d'Auxerre. Il rend ensuite compte d'une note, également envoyée par M. Salomon, sur les ruines de l'abbaye des Escharlis.

Ce monastère, fondé au XII$^e$ siècle, n'offre plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines : l'église, le cloître et une grande partie

des bâtiments ont presqu'entièrement disparu. Il serait important que la Société fît dessiner les morceaux qui subsistent encore.

M. Salomon signale : 1° le vieux et lourd portique d'entrée, qui est encore entier, et qui comprend une chapelle de l'architecture gothique ;

2° Les fragments de colonnes qui supportent le mauvais hangar, qui sert de *pronaos* à la chapelle, et surtout leurs chapiteaux placés à l'envers et servant d'embases ;

3° Une belle embase de colonne en grès, bien taillée, gisante dans les fouilles récemment faites dans l'emplacement de l'ancienne église détruite par les Anglais au XIVe siècle ;

4° Deux chapiteaux de colonne en grès : le premier, placé à l'envers, sert de base à une croix de fer qui s'élève à peu de distance du parc de Mme Bénard, sur le chemin qui va de Villefranche à Saint-Julien ; le second, placé de même (et dans un meilleur état de conservation que le premier), sert aussi de base à une croix de fer placée à quatre kilomètres de Villefranche, sur la route de Douchy, vis-à-vis le domaine de Launay ; ces chapiteaux sont ornés de grandes feuilles d'eau ;

5° Quelques fragments d'architecture du cloître, qui paraissait ancien, et de l'église plus moderne reconstruite après la retraite des Anglais ;

6° Plusieurs tombes : une première, qui se trouve dans les fouilles de l'ancienne église (elle est fracturée, mais tous les morceaux sont conservés) ; une seconde, sur laquelle est gravée une simple croix de forme antique sans inscription (elle est dé-

posée dans la cour de M. Leriche) ; et une troisième, très-remarquable (déposée dans le jardin), sur laquelle est figuré un personnage avec cette inscription, en beaux caractères gothiques, qui l'encadre : « *Hic jacet vir nobilis bonæ memoriæ Hericus » dominus Cudoti cujus anima per misericordiam Dei requiescat » in pace.* » Cette dernière pierre a dû servir de couronnement au tombeau de ce personnage, car les faces et les côtés de son épaisseur sont élégamment sculptés ; il ne faudra pas négliger de reproduire ces sculptures ;

7° Un beau fût, présentant un ensemble de huit colonnes avec leurs chapiteaux ; il est placé près de la maison d'école de Villefranche, à l'entrée du chemin des Escharlis, et est surmonté d'une croix de fer ; ce fût recevait, sans doute, la retombée des arceaux de plusieurs voûtes de la dernière église de l'abbaye.

*Communications.* — M. Le Maistre fait une communication sur la découverte d'un lieu de sépulture, à Tonnerre.

M. l'abbé Cornat lit la suite de ses recherches sur l'histoire du Mont-Saint-Sulpice.

M. Cotteau donne lecture de la note suivante sur la provenance des pierres du tombeau de sainte Magnance :

Il a quelques mois, j'ai parcouru l'extrémité sud de l'arrondissement d'Avallon ; me trouvant à quelque distance du village de Sainte-Magnance, je me suis rappelé une lettre que M. Petit, Membre correspondant, avait adressée à la Société, dans la séance du 5 décembre 1847, à l'occasion du tombeau de sainte Magnance. Notre collègue regrettait de ne pouvoir signaler la nature et la provenance des dalles de pierres qui composaient ce monument,

et faisait, à cet égard, un appel à l'attention des géologues. Jai examiné avec soin ce curieux tombeau, et voici, au point de vue géologique, le résultat de mes observations :

Les pierres qui le composent sont essentiellement calcaires et ne peuvent provenir des environs de Sainte-Magnance, car le sol de ces contrées est exclusivement granitique. A leur couleur blanche, à leur texture tendre et oolitique, il est facile de reconnaître qu'elles appartiennent au coral-rag supérieur, à cette formation qui traverse le département de l'est à l'ouest, en passant à Tonnerre, à Chablis, à Bailly, à Courson, à Molesme, à Thury, à Saints, et dont les points les plus rapprochés sont au moins à 48 kilomètres de Sainte-Magnance.

En comparant les pierres du tombeau de sainte Magnance à celles qu'on extrait des carrières qui sont si nombreuses sur cette large bande coralienne, on arrive à pouvoir désigner, d'une manière presque certaine, la localité qui les a fournies.

Ces pierres n'ont point un grain assez fin pour provenir des carrières de Tonnerre, et cependant elles sont d'une texture moins grossière et moins oolitique que celles qu'on extrait de Courson ou de Molesme ; elles me semblent se rapprocher bien davantage des calcaires blancs exploités à Bailly. C'est le même aspect, la même nature, la même dureté ; et il existe les plus grandes présomptions qu'elles proviennent de cette localité. Ce qui viendrait à l'appui de cette opinion, c'est qu'au moyen-âge les carrières de Bailly étaient en pleine exploitation et fournissaient des matériaux très-recherchés des imagiers.

Il résulte donc de mes quelques observations que les dalles du

tombeau de sainte Magnance proviennent, sans aucun doute, des couches coraliennes ; qu'elles ont été probablement extraites dans le département, et que, dans ce dernier cas, c'est la carrière de Bailly qui les a fournies.

Ces faits admis, il me paraît bien difficile de supposer que ces pierres aient été transportées à Sainte-Magnance en bloc et sans être dégrossies, et que des artistes soient venus dans ce village les sculpter sur place. Il est beaucoup plus simple de penser que ces dalles y ont été apportées toutes prêtes à orner le tombeau qu'on voulait y élever. Quant au pays où ces bas-reliefs ont été sculptés, tout fait présumer que ce travail a dû s'effectuer à Vézelay. L'œil le moins archéologue est frappé de l'analogie extraordinaire qui existe entre les statuettes du tombeau de sainte Magnance et les figures qui ornent le magnifique tympan du porche intérieur de l'église de Vézelay. Non-seulement c'est le même grain de pierre, mais ainsi que l'a déjà fait observer M. Petit, c'est le même caractère d'exécution, la même roideur, les mêmes plis dans les vêtements, en un mot, c'est le même *faire* bysantin, et l'on demeure convaincu que les unes et les autres sont sorties des mêmes mains. Au XII[e] siècle, un grand nombre d'artistes se trouvaient réunis à Vézelay pour la construction de l'église, et il n'est pas étonnant qu'on ait profité de leur séjour pour leur faire exécuter ce petit monument qui aurait ensuite été transporté dans le village où il se trouve encore aujourd'hui.

M. Quantin communique une Notice nécrologique sur M. Badin, directeur de l'école normale.

La séance est levée.

## *SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE* 1848.

**PRÉSIDENCE DE M. CHAILLOU DES BARRES.**

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont admis à faire partie de la Société en qualité de correspondants :

MM. le docteur DE SMYTÈRE, directeur de l'asile des aliénés de Rouen, présenté par MM. Déy, Girard de Cailleux et Quantin ;

MÉRAT père, membre de l'Académie de médecine de Paris ;

MÉRAT fils, lieutenant au 24e léger, présentés par MM. Lescuyer, Dondenne et Sallé ;

BERNARD, médecin des eaux d'Uriage (Dauphiné), présenté par MM. Girard de Cailleux, Ravin et Cotteau.

M. le Président annonce une présentation de Membre titulaire.

*Communications.* M. Cotteau donne lecture d'un Rapport, envoyé par M. Hermelin, sur quelques ossuaires découverts dans les environs de Saint-Florentin.

M. Robineau lit un Mémoire sur les roches de Magny, près Châtel-Censoir, en réponse aux observations publiées, sur le même sujet, par M. Cotteau, dans le premier volume du Bulletin.

Après la lecture de cette communication, M. Cotteau déclare qu'il ne renonce pas au système qu'il a adopté concernant les poudingues de Magny, et qu'il est dans l'intention de répondre, avec détail, lorsque le travail de M. Robineau sera publié.

Il ajoute qu'il désire, dès à présent, adresser à M. Robineau

quelques questions. Il voudrait savoir à quel terrain il rapporte les poudingues de Magny qu'il semble placer tantôt dans la formation crétacée, tantôt dans la formation tertiaire.

M. Robineau répond que, selon lui, les poudingues de Magny appartiennent au système crétacé, et sont le résultat des sables et des silex de la craie. En Puisaye, ils sont tels qu'à Magny; seulement ils sont intacts, tandis qu'à Magny ils ont été désagrégés.

M. Cotteau prétend, au contraire, que ces poudingues sont essentiellement tertiaires. Ils sont, il est vrai, composés en grande partie de débris crétacés, mais ces débris remaniés, agglomérés pendant l'époque tertiaire, ne sauraient faire partie de la craie.

Passant à un autre point, M. Cotteau déclare qu'il a rencontré des sables ferrugineux et des silex au-delà de l'Yonne et jusque sur le granite. Il demande à M. Robineau si, dans ce cas encore, il admet que ces différentes roches se soient déposées naturellement dans les localités où on les rencontre.

M. Robineau étend son système à tous les débris crétacés du midi du département. Il ajoute que les grès d'Avallon sont ceux de Saint-Sauveur. Il termine, en s'appuyant sur l'opinion de M. V. Raulin, qu'il prétend être conforme à la sienne en ce qui touche les roches de Magny.

M. Cotteau émet quelque doute à l'égard de cette identité d'opinion, il hésite à croire que M. Raulin, dans le cas où, conformément aux idées de M. Leymerie, il admettrait que ces roches sont tertiaires et déposées sur place, il ait été jusqu'à penser avec M. Robineau, que le système crétacé eût recouvert autrefois toutes nos contrées.

M. Robineau lit des observations au sujet d'un Mémoire de M. Déy, sur Bléneau. Il jette d'abord un coup-d'œil rétrospectif et sévère sur les travaux publiés dans différents Recueils du département ; puis, posant des principes d'étymologie sur les noms de lieux de notre pays :

Il dit que tous ces noms appartenaient à un système religieux, civil et politique qui ne laissait rien à désirer, en un mot, *qui était complet dans son ensemble et dans ses détails*. Ces dénominations primitives exprimaient *l'état réel, la condition réelle* de nos villes, de nos paroisses, de nos rivières, de nos montagnes, de nos forêts ; elles n'étaient nullement le produit du hasard et du caprice. Des révolutions répétées ont passé sur les temps antiques, et ont complètement brisé l'ordre et l'harmonie qui avaient présidé à l'arrangement établi par la haute sagesse de nos pères. Ces noms, d'une valeur et d'une signification positives, dans leur origine, demeurent aujourd'hui, comme des corps sans âme, au milieu de nos nouvelles divisions territoriales. La plupart n'expriment plus aucune idée vraie ; quelques-uns même paraissent tout à fait incompréhensibles ; c'est le règne du cahos. Mais, nous le répétons, une profonde sagesse avait jadis dicté ces noms.

M. Déy, ajoute-t-il, prétend, dans son intéressante Notice sur Bléneau, que le nom de ce lieu : *Blanoilus*, *Blanoscus*, *Blenellum*, a dû s'écrire originairement, *Blaenold*, du celtique *blaen*, pied ; *old*, montagne : *ville au pied d'une montagne*. Nous ne conseillons pas à M. Déy de continuer à procéder de cette manière ; car tous nos bourgs seraient *au haut* ou *au pied d'une montagne*, ou *sur le bord d'un ruisseau*. Cette façon de trancher les difficultés serait

tout à la fois simple et facile. Malheureusement il n'en est rien. Les dénominations de nos localités tiennent à un système bien agencé, dont il faut de toute nécessité posséder la clef.

Dans le cas actuel, nous ferons observer que Bléneau se trouvait à *la périphérie* du diocèse ou de l'Auxerrois ; qu'il était une paroisse *fin, terme et mort du diocèse.* Son nom exprime parfaitement cette condition (*blaen*, fin, bout, terme ; *ell*, *ail all*, pays), puisqu'il exprime *la paroisse où le diocèse finit et meurt.*

Il en était de même pour la paroisse de Saint-Privé, ou Saint-Privat, également limite entre le diocèse d'Auxerre et celui de Sens : *Priv*, *Briv*, bourg; *at*, fin, borne; *le bourg limite du diocèse.* On voit, par cette étymologie, que les habitants du pays ont raison de prononcer Saint-Privat, et non Saint-Privé.

Nous aurons bientôt l'honneur de présenter à la Société *notre explication des localités du diocèse d'Auxerre.* Il deviendra alors plus aisé de se rendre un compte exact du sujet.

Encore un mot à M. Déy. Cet écrivain veut que le *Laoderus* de nos anciens évêques soit *Saint-Privé.* Lebeuf avait déjà placé cette paroisse à Lathré sur Saint-Martin-des-Champs. Lebeuf et M. Déy entrent dans de longues séries de raisonnements pour étayer leur opinion réciproque. Ils avaient pourtant *Laoderus* sous la main. Lavau est situé entre Briare, Bléneau et Saint-Fargeau : il n'était donc pas besoin de voyager bien loin pour le trouver. Lavau n'est qu'un contracté de *Laoderus* (*law*, *lao*, abondant ; *derw*, *derv*, chêne) ; *la paroisse abondante en futaies, en chêne* ; comme la paroisse voisine, Favrolles (*fav, fau*, hêtre ; *er*, grand ; *lle*, pays), était *la paroisse abondante en hêtre*, en *fous*

ou *fouteaux*, selon le terme du pays. Le ruisseau *Laontus* sur lequel ce *Laoderus* était situé n'est rien autre chose que le Cheuille, ruisseau qui passe à Lavau. Et plus tard, lorsque *Laoderus* devint le *vicus Laontus*, il ne fit que se rapprocher davantage du mot Lavau, bien qu'alors il prît une nouvelle signification ainsi que nous le démontrerons. Lebeuf eut donc besoin de toute son imagination pour trouver l'indication de la rivière du Loing dans le mot *Laontus*. *Lupia*, *Lupa* fut le nom constant du Loing. Quand M. Déy a rapporté à cette rivière le *rivulus longuæ aquæ* d'un titre de Cluny, il n'a pas réfléchi qu'entre Bléneau et Donzy il existait bien d'autres cours d'eau que le Loing, coulant à Bléneau même.

M. Déy répond au passage qui concerne *Longua aqua*, en citant le texte sur lequel il appuie son opinion. Les possessions de l'abbaye de Cluny s'étendaient jusqu'au-delà de Treigny, et une charte de 1095 dit à ce sujet :

*Versus Trinorchium, bannus terminus est super rivulum quem dicunt* LONGAM AQUAM, *inter Blanoscum et Donziacum.*

Or, il n'existe, dans ces conditions topographiques, aucun cours d'eau d'une *longue étendue* autre que le *Loing*, auquel puisse s'appliquer ce texte formel.

M. Déy persiste, en conséquence, dans l'appréciation géographique et grammaticale qu'il en a faite.

Quant à l'origine celtique de *Blanoïlus* et de *Laoderus* (1),

(1) Note de M. Déy. *Laoderus* figure dans la carte du diocèse d'Auxerre, au X<sup></sup> siècle, rédigée par l'abbé Lebeuf, sur des documents authentiques, en même temps que *Vallis Vitriacus*. *La Vau* ou *Le Val*, et depuis *Lavau*.

M. Déy ne peut approuver l'explication que M. Robineau fonde sur un système général de dénomination qui serait propre au diocèse d'Auxerre. On ne pourrait, en l'admettant, se rendre compte ni des moyens d'action employés par l'auteur de ce système pour contraindre les pays voisins à adopter les noms nouveaux, ni de la transmission de ce système depuis le VI^e siècle, où il aurait été appliqué à *Laoderus*, jusqu'au XIV^e, où il l'aurait été à *Sanctus-Privatus*, lieu connu seulement depuis cette époque.

M. Quantin, répondant aux réflexions générales qui ont précédé la critique de l'opinion de M. Déy, fait remarquer que la théorie primitive dont parle M. Robineau, ne paraît pas appuyée sur des faits historiques. Que, lorsque les peuplades celtiques se sont répandues sur notre Gaule, elles ont dû dénommer successivement les lieux qu'elles appropriaient à leur demeure, selon leur situation topographique. C'est ce que démontre l'analyse étymologique des noms de nos villages primitifs.

Quant au système religieux spécial au diocèse d'Auxerre, il peut être très-ingénieux, mais il lui semble difficile d'admettre que nos pères aient pu le concevoir.

M. Robineau objecte à MM. Quantin et Déy que, quant à présent, on ne peut encore comprendre toute la portée de son système. Il répète que son intention est de présenter à la Société un travail complet sur ce sujet.

M. Quantin se réserve d'y répondre alors plus longuement.

La Société procède ensuite au renouvellement du Bureau

d'administration, conformément aux statuts. Sont successivement élus :

M. Chaillou des Barres, Président ;

MM. Gallois et Arrault, Vice-Présidents ;

MM. Quantin et Cotteau, Secrétaires ;

M. Courtaut, Archiviste ;

M. Villiers, Trésorier.

M. le Président lit un discours dans lequel il jette un coup-d'œil rétrospectif sur les travaux accomplis par la Société depuis sa fondation (1).

M. Robineau annonce à la Société qu'il a découvert, près du village de La Breuille, sur les accotements de la route : la plante connue sous le nom de Jusquiame blanche.

Il ajoute que cette plante qui, dans cette localité, croît en grande abondance, n'avait pas encore été rencontrée par lui dans les environs de Saint-Sauveur. Il émet le vœu qu'une place soit affectée dans le jardin botanique aux plantes rares du département.

Il fait part ensuite à la Société de son intention de publier, dans le Bulletin, un travail sur les crustacées du terrain néocomien, travail qu'il doit lire prochainement à l'Institut.

M. Salomon lit la fin de sa Notice sur l'abbaye Saint-Julien d'Auxerre.

M. Quantin lit, pour M. de Bastard, l'introduction à un travail intitulé : *Critique de l'opinion de M. Augustin Thierry* sur l'origine de la révolution communale de Vézelay, au XII^e siècle.

(1) Ce discours sera imprimé en tête du deuxième volume du Bulletin, pour tenir lieu du compte-rendu.

M. Cotteau communique la suite de ses Etudes sur les Echinides fossiles du département de l'Yonne.

M. l'abbé Duru lit l'introduction d'un Mémoire relatif aux trouvailles de médailles faites dans le département depuis les temps anciens.

La séance est levée.

# Histoire.

## DE L'INTÉRÊT HISTORIQUE DES ANCIENS DÉPOTS D'ACTES NOTARIÉS.

Depuis que les travaux historiques sont devenus l'objet d'un goût général, on a exploré les dépôts d'archives publiques avec grand soin, car on a compris que c'était aux sources même qu'il fallait puiser la connaissance exacte des faits et cette couleur locale exigée aujourd'hui. On ne saurait trop recommander ce genre de travaux préliminaires; c'est la condition absolue de tout bon travail du genre. Placé, par ma profession, à même d'explorer les dépôts de toute espèce, j'ai appris, par expérience, leur valeur relative. Il en est une sorte dont je n'ai pas encore vu signaler l'importance et qui me paraît cependant mériter à juste titre d'attirer l'attention. Ce sont les anciennes minutes des notaires et tabellions des xv^e^, xvi^e^ et même xvii^e^ siècle. Ces archives, abandonnées aux rats et à l'humidité, gisent le plus souvent dans les greniers des officiers publics chargés de leur garde, qui ne peuvent ou ne veulent y apporter aucun soin. Il y a là cependant une mine féconde en documents sur toutes sortes de sujets. Et disons d'abord, pour ne point paraître paradoxal, que chez nos pères le notaire jouait un rôle tout autre qu'aujourd'hui : autres temps autres mœurs. Au lieu de sèches transactions où la formule affecte des airs algébriques, les actes des anciens ont toujours une allure naïve qui plaît et fait sourire. Et puis, il faut dire que nos pères faisaient constater par le notaire une foule de choses qui ne sont plus guère de leur ressort de nos jours.

Ainsi, s'agissait-il d'un refus fait par un seigneur de recevoir un

acte de foi et hommage, vite on amenait avec soi le notaire qui dressait acte; le chapitre d'une église refusait-il à un nouveau membre son installation, le notaire était là pour verbaliser. Les agents du fisc mis, par les guerres, dans l'impossibilité de recouvrer les impôts, faisaient constater la situation du pays ou de la province par le notaire, et la prolixité de celui-ci nous a valu souvent de curieux détails sur l'état des choses. Les plus simples transactions étaient l'objet d'actes notariés : la vente d'un cheval, d'une armure, la location de musiciens pour des fêtes publiques ou privées, des marchés de travaux publics ou particuliers, tout se traitait chez le notaire. Ce n'est pas cependant que les contractants ne sussent écrire, car on trouve fréquemment, à partir du milieu du XVIᵉ siècle, des actes signés; mais c'était un usage ancien, et dans les temps passés les usages étaient pour ainsi dire immuables. Remarquons enfin, pour les communautés d'habitants, que l'organisation administrative n'existait pas avec la régularité moderne, et que chaque paroisse, chaque ville formait un corps distinct et ayant comme un individu ses intérêts propres qu'elle traitait à son gré.

Je vais passer rapidement en revue ici deux fascisules d'actes du XVIᵉ siècle que j'ai péniblement extraits des greniers du greffe du tribunal civil d'Auxerre où gît une masse de minutes de notaires (1). Ces deux portefeuilles remplis d'environ mille pièces sont le produit de dépouillement de plus de vingt mille actes.

### ÉVÉNEMENTS GÉNÉRAUX.

Le premier dossier qui se présente est celui qui concerne les événements généraux.

En 1513, les officiers du roi à Auxerre attestent que, par le moyen

(1) Le Conseil général du département a compris, dans sa dernière session, la nécessité de faire mettre en ordre ces vastes dépôts des greffes où sont enfouis tant de documents. J'espère en tirer bon parti dans l'intérêt de la science.

du feu arrivé depuis certain temps à Cravan, les habitants sont pauvres et en petit nombre de gens et qu'ils ne pourraient payer les 500 écus d'or imposés sur eux par le gouverneur de Bourgogne pour subvenir au paiement des Suisses. On sait que les Suisses trompés par Louis XII, et n'entendant pas raillerie s'étaient avancés sur Dijon, qui allait tomber entre leurs mains sans l'adresse du gouverneur La Trémouille, qui composa avec eux. La Bourgogne tout entière dut payer la rançon de sa capitale à ce qu'il paraît.

En 1542, l'élection d'Auxerre avait été imposée à de fortes réquisitions par le duc d'Orléans pour la campagne du Luxembourg. Mais malgré les injonctions adressées à noble homme Etienne Davyer, élu du roi, à Auxerre, le recouvrement avait été nul. Le duc de Guise qui commandait l'armée envoya un commissaire aux élus avec une lettre menaçante. Les élus firent défaut, sauf un seul auquel on lut la lettre du duc. Elle était conçue en ces termes : « Messieurs les esleuz, suivant que vous ay par cy-devant escript, je suis esbahy que n'avez faict aucune dilligence de fournir des vivres que vous debvez fournir tant du mois présent que du moys d'octobre. A ceste cause incontinant et à la plus grande dilligence que vous pourrez, faictes admener les fournitures selon la cottisation à vous faicte par M. le duc d'Orléans, à Rethel. Et là saurez de mes nouvelles pour savoir ce que aurez affaire, et affin que j'entende dont viennent ses longueurs, l'un de vous vienne par devers moy pour le me faire entendre; et faictes en sorte qu'il n'y ait faulte, affin que les affaires du roy ne tombent en inconvéniant à tant. Je prie nostre seigneur vous avoir en sa garde. Escript à Mouson, ce 24 septembre. Le duc de Guise gouverneur et lieutenant général du roy en Champagne et Brye. »

L'élu répondit qu'il avait fait parvenir 2400 moutons et 34 muids d'avoine, qu'ayant reçu une deuxième commission pour lever sur l'élection 400 muids de vin il avait commencé à faire le recouvrement (1); mais que les habitants ayant réclamé auprès du duc d'Orléans, en

(1) L'élection d'Auxerre comprenait alors 39 villages.

exposant leur misère, ce prince avait réduit la taxe à 200 muids pour le mois de septembre et à 300 pour le mois d'octobre. Ce vin devait être conduit par eau à Bac-à-Bery. Mais suivant l'élu il lui était impossible, malgré sa bonne volonté, de recueillir la quantité de vin qu'on exigeait ; et il fallait attendre la récolte prochaine. Le commissaire royal et l'élu, pour mettre leur responsabilité à l'abri firent dresser acte de la situation des choses (12 octobre 1542).

Les guerres de religion fournissent un ample contingent dans les documents que nous explorons. Souvent, c'est indirectement qu'il est fait mention de la Réforme. Le curé de Beauvoir amodiant les fruits de sa cure, fait réserve en cas de troubles et empeschements par les personnes *appelées huguenots* (1564).

Au mois de février 1568, Auxerre était au pouvoir des huguenots; l'armée du prince de Condé s'y trouvait le 9 de ce mois, et un écuyer normand du nom de Thomas d'Argoges, vicomte de Bayeux, qui en faisait partie, déclara que son frère y était mort, la veille, des suites d'un coup de pistolet qu'il avait reçu à Chaumont-les-Bois, près Châtillon-sur-Seine. D'autres témoins attestèrent les dernières intentions du mort : ce sont nobles hommes Olivier de Saint-Ouan, seigneur de Magny, J. de Guincestre, J. de Mussy et J. de Vassy.

Le receveur des aides de l'élection de Tonnerre, laquelle s'étendait sur des villages très-rapprochés d'Auxerre, n'ayant pu y remplir son office (26 avril 1568) et n'ayant pu trouver des sergents qui voulussent mettre à exécution les contraintes, le fit constater.

Le refus des sergents est basé « sur ce qu'il fait dangereux par les villages estant aux environs de la ville d'Auxerre, par le moyen des troubles qui sont de présent en ladite ville d'Auxerre, et mesmes depuys le jour d'hyer 25e du présent moys advenuz. » Ce dernier membre de phrase ajouté par renvoi fait allusion à un événement considérable, l'expulsion des huguenots qui étaient maîtres de la ville depuis le 27 septembre précédent. On ne sait vraiment comment expliquer l'air d'indifférence qu'affecte le rédacteur en mentionnant ce fait.

Après cela, voici les moines de Saint-Germain, qui s'assemblent

dans la salle de l'hôpital de leur monastère (19 juillet 1568), « pour le désastre et ruine arrivés en leur église et bâtiments. » Ils n'étaient plus que neuf. Ces ruines causées par les huguenots s'étendirent à tous les bâtiments religieux de la ville. La cathédrale fut dévastée, les cloches cassées, les verrières brisées ainsi que les meubles et ornements (acte du 26 février 1569); les maisons canoniales démolies de fond en comble (13 décembre 1568, 10 novembre 1569). Mais dès le jour de l'expulsion des huguenots (25 avril 1568), les chanoines de la cathédrale s'assemblèrent, au nombre de onze seulement, les autres étant dispersés, et désignèrent deux d'entre eux pour emprunter à Paris ou ailleurs la somme de 1000 livres au denier 12 ou 10 « et ce pour estre employez aux urgentes affaires de l'église, tant pour achapt de chappes, livres et autres choses concernant le divin service, que pour la réparation due par le moyen des ruynes advenues pendant les troubles derniers en la ville d'Aucerre. »

La pénurie du chapitre ne lui permettant pas de restaurer convenablement les vitraux de son église, il passa un marché avec un sieur Philippe Tournée, marchand à Paris, par lequel celui-ci s'engagea « de bouscher et garnyr de traillis les ouvertures des verrières haultes proche les haultes voultes de alentour le cueur de l'église dudit Saint-Estienne, à prendre puys le premier pillier du costé destre (droit) jusques à l'aultre pillier senestre, contenant trente vistres de la haulteur et largeur qu'elles peulvent estre. Laquelle bouchure de verrière ledit Tournée a promis et sera tenu bien et deuement faire et parfaire à dict de gens à ce cognoissans, fournissant par luy le traillis bon loyal et marchant, clou, latte et cordage et la menuiserie si besoing est d'y en faire ou tinglage, et garnira ledit traillis de corde par dedans pour soustenir l'impétuosité des vents et de fouldre; et la rendre faicte et parfaite le 15 juin prochain, moyennant 60 livres. »

Les verrières d'en bas du chœur et celles des portails et des nefs furent maçonnées à différentes hauteurs suivant les mutilations. Les églises d'Auxerre furent longtemps à se relever de leurs ruines, car en 1570, les moines de Saint-Germain demandaient à leur abbé de leur

payer le prix de la location des maisons où ils avaient été obligés de se retirer « par le moyen du désastre advenu es édiffices du couvent. »

Cette année 1570, fut marquée par de grands événements et nos minutes en ont conservé la trace. Le gouverneur d'Auxerre, M. de Rochefort, craignant que les huguenots ne s'emparassent de Vermenton y envoya une compagnie de ses soldats le premier mars. Arrivés aux portes de la ville, ceux-ci les trouvèrent closes et virent sur les murailles des habitants armés d'arquebuses et d'autres armes. Comme ils demandaient l'entrée de la ville en vertu de la commission de M. de Rochefort, les habitants voyant qu'ils étaient au nombre d'une cinquantaine et sachant à quoi ils s'exposaient en recevant garnison, « répondirent la mêche sur le serpentin prest à tirer, qu'ils savoient bien ce qu'ils demandoient qu'ils n'avoient que faire de veoir la commission du sieur de Rochefort pour ce que c'estoit pour entrer en garnison en leur dite ville, et que le sieur de Rochefort estoit seullement gouverneur d'Auxerre et non dudit Vermanton ; et que cependant que les ennemys ont esté à leurs portes qu'il ne leur a envoyé aulcunes forces, et que ils s'estoient bien gardez jusques à présent et se garderont bien tousjours sans avoir aulcunes garnison. » La compagnie fut ainsi dans la nécessité de rentrer à Auxerre sans avoir exécuté sa mission (4 mars).

Ce messire de Rochefort, dont nous avons la signature aux lettres grandes et hardies, qui ressemblent aux écritures mérovingiennes, était un rude guerrier, un de ces hommes rompus aux guerres civiles comme il y en avait alors. Il n'était pas toujours en bons termes avec les officiers du bailliage, à Auxerre. Des troubles, dont l'abbé Lebeuf ne parle pas, avaient eu lieu dans la ville pendant les nuits des 22 et 23 avril 1570. «On avait fait efforts et scandales à la porte du Temple et devant son logis; » il avait ordonné d'informer contre les coupables. Ces dispositions furent suivies d'une assemblée générale, au palais épiscopal, des autorités de la ville telles que le bailliage et le conseil de ville. Là, M. de Rochefort se plaignit vivement au sujet de la police

et du gouvernement de la cité et somma le lieutenant général du bailliage, M. Claude Leclerc, de faire le procès aux perturbateurs. Sur le refus de ce dernier, M. de Rochefort qui avait envoyé requérir Me Armant, notaire, lui ordonna de dresser acte de ce qu'il venait d'entendre. Celui-ci allait obéir, lorsque Me Leclerc intervint : la scène changea et le pauvre notaire devint fort embarrassé. Voici son récit : « Le sieur lieutenant me demanda si estois notaire, et si ne scavoys pas les ordonnances du roy, auquel ay faict responce que ouy. Quoy voyant le sieur de Rochefort m'auroyt dict que nonobstant il entendoit que je luy en feist acte et procès-verbal du contenu ci-dessus. A quoy ledit sieur lieutenant auroyt dict que si en debvois faire délivrer acte et procès-verbal que je le feroys et si je n'en debvois faire que ne le feroys pas. Et en l'instant ay déclaré à Mgr de Rochefort qu'il m'estoit inhibé par ordonnance du roy de instrumenter contre les juges, et qu'il luy pleut m'excuser n'en délivrer aulcune chose. Qui m'auroit dit que lui en feisse donc un reffus. » (24 avril 1570).

La ville de Chablis fut prise en 1568 par les huguenots. On accuse plusieurs personnes de trahison et notamment Savinien Mauroy, Pierre de Lantenant, Bonvilliers dit Bezancourt, seigneur de Courgy. Des lettres-royaux du 27 mars 1570, ordonnèrent de les poursuivre criminellement. Le prévôt des Maréchaux d'Auxerre en accusa réception à messire François de Chomery, chanoine d'Auxerre (14 avril 1570).

L'année précédente, le 19 juin, un parti des huguenots, passant à Gy-l'Évêque, emmena prisonniers deux habitants d'Auxerre. Maître Jean Guénin, conseiller au bailliage, et Jean Potin, marchand ; ils les conduisirent à La Charité, où commandait François de Marafin, seigneur de Guerchy. Ils furent jetés en prison et fort maltraités pendant deux mois, étant, menacés chaque jour, par les soldats, d'être tués s'ils ne payaient rançon. Guénin s'échappa enfin en sautant par dessus les murailles de la ville, par la connivence du capitaine Colleto qui l'avait fait prisonnier, et à qui il paya 300 écus (21 juin 1571).

Un recueil de dépositions d'habitants nous apprend que les Reîtres

passant par la ville d'Auxerre en 1562, y commirent mille excès dans les maisons isolées et dans les faubourgs. Noble homme Jacques Creux, capitaine de cinquante hommes arquebusiers à cheval et de 300 hommes de pied pour le service du roi (1), rapporte qu'un nommé Bonnotte fut pillé, et que les Reîtres après avoir pendu son domestique allaient lui en faire autant, lorsqu'il put s'échapper par la protection d'un capitaine qui eut pitié de lui; ils emmenèrent sa chambrière âgée de 16 ans dont on n'eut pas de nouvelles depuis lors (1571). — Un acte du 29 octobre 1562 constate le passage des Reîtres en ce moment et porte qu'un chevaulcheur du roi de la suite de Mgr de Mongiron, gouverneur du Dauphiné, fut retardé pendant 3 jours dans Auxerre « à cause de l'armée des Allemands conduits par le sieur Dandellot. »

Lorsque les huguenots s'emparèrent de Vézelay, en 1569, ils se rendirent très-redoutables dans tout le pays d'alentour. Le recouvrement des impôts était devenu impossible dans les élections de Tonnerre et Vézelay. M. Jean Grasset receveur des tailles de cette dernière élection ayant été obligé d'avoir recours à des sergents du Châtelet et d'Auxerre, parce que les six sergents ordinaires de l'élection de Vézelay étaient demeurés dans la ville avec les rebelles, les chargea de porter les rôles des tailles dans les paroisses et de contraindre les débiteurs à payer l'arriéré. Les sergents, craignant pour leur vie, refusèrent la mission (1570 27 mars), « pour ce qu'il ne peut, dit l'un, y vacquer bonnement, sans le dangier de sa personne pour aultrement que les rebelles et ennemys du roy tiennent les chemins du pays de

(1) Jacques Creux, qui prend ici un titre assez relevé, était un simple marchand et propriétaire de marine. Il joua un rôle considérable dans les guerres civiles de l'Auxerrois au seizième siècle.

Nos minutes nous apprennent qu'il jouissait d'une certaine aisance, car il maria sa fille Maxime, et lui donna en dot 400 livres, plus 25 bichets de blé, de rente, 3 arpents de vigne à Auxerre et un logement au 3e étage de sa maison au bourg Saint-Loup (1576, 16 septembre).

Le 25 octobre suivant, Jacques Creux prend le titre de *geollier* et *concierge en titre d'office* des prisons-royaux d'Auxerre.

Il avait renoncé à la succession de ses parents.

l'Aucerroys.... et n'y a serjent en tout le pais qui ose aller audit pays de Vézellay à cause desdits rebelles qui tiennent ladite ville de Vézelay et tout le pays de ladite élection, sans danger de sa personne...., qu'ils sortent accompagnez par tout le bailliage d'Aucerre et aultres lieux, mesmes puys huit jours en ça à l'environ de la ville d'Auxerre; et ne se pourroyt charger. Et un autre : .... « que attendu que les rebelles sont meurtriers qui tuent, vollent et saccagent ceulx qu'ilz trouvent par les gens (*sic*) sans en avoir rémission aulcune foys; que puys quatre jours en ça ils se sont emparez de Mailly le Chastel, et illec thuez plusieurs soldats et aultres habitans. »

### Ville d'Auxerre.

La ville d'Auxerre fournit son contingent de pièces intéressantes. Louis XII lui ayant emprunté 4,000 livres, trois bourgeois : Guillaume de Morinval, Huguet de la Faye et Claude Borot, marchands, se chargèrent du prêt en son nom. Le roi leur concéda en remboursement les fruits des aides jusqu'à concurrence des 4 mille livres (9 novembre 1516).

En 1562, les Reîtres menaçant Auxerre et n'en étant plus qu'à 5 ou six lieues, l'alerte y était grande. Le maréchal de Saint-André y envoya aussitôt Mgr de la Boissière, colonel des enseignes de Picardie, avec ses bandes, pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main. Il fallait payer la solde des troupes : deux réquisitions furent faites en manière d'emprunt forcé pour suppléer au vide de la caisse communale, par le sieur de la Boissière et M. de Champlemy, gouverneur d'Auxerre. En voici les termes : « Il est ordonné que les dénommez cy après fourniront devant midy, en la maison de ville, les sommes qui s'ensuivent pour satisfaire aux urgentes affaires qui se présentent; le corps de la ville s'obligera de rendre ladite somme sitost que l'afaire sera cessée et que faire se pourra, et soient les dessus dicts à ce contrains comme pour les affaires du roy » (28 octobre). La première réquisition était de 670 écus et s'appliquait à 4 membres du Chapitre

et à 4 marchands; la seconde (3 novembre), frappait encore huit chanoines pour 355 écus et 14 autres habitants pour 470 écus.

Les Reîtres passèrent et l'on en fut quitte pour la peur.

La crainte des ennemis faisait souvent prendre des mesures militaires et faire des travaux aux murs et fortifications de la ville d'Auxerre. — Les portes du Temple, de Chantepinot et d'Egléuy sont mises en état de défense. On place sur la dernière les écussons du roi et de la ville (1560). On bouche, en 1562, des pertuis (trous) et fenêtres qui existaient en divers endroits des murailles; on y perce des canonnières, on fait une muraille sur la pièce de bois étant sur la porte de Notre-Dame-du-Pont, deux jours après l'expulsion des huguenots (28 avril 1568); on fait marché pour la porte d'Egleny, d'un gril de bois de chêne de 18 pieds de longueur et 14 pieds de largeur avec engin dormant pour hausser et baisser les gonds, et de deux flèches au pont-levis et une flèche à la planchette de la première porte du Pont en dedans de la ville.

Les troubles de la Ligue préoccupent de bonne heure les échevins d'Auxerre. Ils font, en novembre 1585, réparer les murailles de la ville où il y avait des brèches, surtout près de la porte d'Egleny, « jusqu'à la brêche estant entre la tour *Daviot* et la tour de Felons (1). »

La Ligue étant maîtresse d'Auxerre, les préparatifs militaires redoublèrent. — On fond deux couleuvrines (17 juillet 1591). On construit « un bâtiment en forme de casemate au dedans du fossé et fortification entre la porte Chante-Pinot et la tour de Bouras. » L'entrepreneur prit ses matériaux dans les démolitions de l'abbaye de Saint-Marien et de la vieille église Saint-Amatre. La guerre se rapprochant d'Auxerre, il fallut prendre de nouvelles mesures de défense (10 octobre 1591). Les gouverneurs, échevins et gens du conseil de la cité

(1) Ne veut-on point, par hasard, parler d'une tour livrée aux Anglais en 1358, par ses lâches défenseurs? On sait que c'est du côté de la porte d'Egleny qu'ils ont surpris la ville.

firent boucher de murs l'intérieur de la porte Chantepinot et le guichet qui en dépendait; ils firent murer également toutes les canonnières basses des remparts qui s'étendaient de la porte du Temple à celle du Pont, les ouvertures des gardes-fous du pont, « la seconde arche du même pont, pour éviter que les gens de guerre ennemis ne puissent par l'ouverture d'icelle arche entrer au quay de la ville. »

Nos minutes contiennent d'autres espèces de travaux faits pour l'utilité de la ville d'Auxerre. La porte du Pont fut couverte d'ardoise et de plomb et de dorure avec les pannonceaux des armes du roi et de la ville (1555). Les maire, gouverneurs et échevins « achetent cent sceaulx d'ozières blanches poysées entièrement par dedans, tellement que l'eaue puisse aisément tenyr en yceulx sceaulx deslivrez pour l'inconvéniant de feu, garny chacun d'eulx d'une corde (1581). »

La fontaine de Vallan (dont le premier acte qui en fasse mention, la délibération de l'assemblée des habitants du 5 juillet 1495, a été trouvé par moi dans des parchemins chez M. Duru), fait, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, l'objet de contestations avec les fontainiers chargés de son entretien. Le sieur Etienne Carrier, qui avait pris le marché fait par son père pour cet objet (24 septembre 1581), le trouvant trop onéreux en demanda la cassation, à moins qu'on ne lui donnât 60 écus d'or sol, par an. (1) On lui accorda sa demande, et les habitants furent tenus, en outre, de lui fournir le bois des tuyaux avec les viroles.

Mais il paraît que cet état de choses ne dura pas longtemps, car cinq après (1586 9 février), on fit un nouveau traité avec Jehan Legendre, autre fontainier demeurant à Auxerre, par lequel celui-ci s'engagea pour un an, moyennant 60 écus d'or, « de amener les eaux des grandes fontaines de la ville venant de Vallan, et en ce faisant faire de sorte que l'eaue flue es trois endroictz et mespartz des trois bassins d'icelle ville. » Et l'acte porte en outre : « et d'autant que les conducteurs desdictes fontaynes, par cy-devant, ont par plusieurs

(1) V. une notice historique de M. Chardon sur ce sujet.

fois chomé de faire fluer et venyr lesdicts eaues et fontaynes d'icelles, et par ce moyen en a receu le peuple beaulcop d'incomodité, est accordé suyvant qu'il est spécifié par ladite conclusion, que sy tant est que l'eaue desdites fontaynes soient par deux jours sans fluer, pour lesdictz deux jours ne luy sera aulcune chose dyminuée : mais sy oultre lesdictz deux jours elles choment de fluer en tous les troys bassins des troys thuaulx, lui sera desduit les deniers de ladite pention au prorata du temps qu'elles chomeront et cesseront de fluer. »

Le collége de l'illustre Amyot était en cours de construction en l'année 1588. Un marché du 14 mars passé entre les procureurs de l'évêque et un charpentier nommé Potin, nous apprend que ce dernier s'engagea « à faire de son estat de charpentier en la maison et collége, dudit seigneur révérend appelé *Sainsic* (1), « c'est à sçavoir de fornir toutes les solives nécessaires pour le parachevement dudit collége, les bois des cloisons commencées pour faire les séparations des chambres, salles et allées; les bois des siéges des cinq classes tout à l'entour d'icelles, moyennant 160 écus d'or. »

D'autres pièces, d'un intérêt moins élevé, méritent cependant encore l'attention. Huguenin Chappuys, marchand au bourg Saint-Eusèbe donne à la confrairie Saint-Jacques des Jacobins, dont il est membre, la moitié d'une maison et jardin assis dans la rue du Boys pour y loger et héberger les pauvres pèlerins de Saint-Jacques (1506, 19 novembre). Un marché de creusée d'un puits en 1509, fait mention de celui de la Croix-de-Pierre. Les jeux de paume étaient alors très multipliés : il y avait le jeu de paume de la Pomme (1507), celui de Bracque qui s'amodiait 60 livres par an (1530).

La police des portes de la ville était faite par des maires aux attributions bien différentes de celles de nos modernes édiles. C'étaient des espèces d'officiers judiciaires de bas étage. Le fermier

(1) Sainsic, ou plus exactement St.-Sixte, était le nom de cette maison lorsque Amyot l'acheta.

des exploits de la prévôté royale donne à bail, à cinq individus, la mairie de la porte Saint Siméon, pour une année commençant à la Saint-Jean, moyennant 14 livres tournois (1521). Les cinq maires fermiers des poternes de la ville sous-amodient (1555) les poternes « pour, es clymatz d'icelles faire toutes prinses qui se pourront faire; et si lesdits admodiateurs font quelques prinses es héritages de quelques personnes, ils seront tenus de le faire assavoir à celluy à qui appartiendra l'héritage où seront faites les prises. »

Les maires de la porte d'Egléný font saisir deux tinées de vendange à la requête d'un tiers (1560, 6 septembre). On s'associait pour l'exploitation de la mairie, ou on la cédait à d'autres (1578, 1580).

Les corps de métiers formaient des confrairies religieuses dans les différentes églises. Les marchands drapiers figurent au nombre de vingt-un (1521) dans le règlement de la confrairie de la Décolation de saint Jean-Baptiste établie chez les Frères Prêcheurs. La cotisation annuelle était de 20 deniers que recevait un trésorier qui avait été bâtonnier l'année précédente. Le but de cette association paraît tout religieux. Les marchands merciers au nombre de trente-quatre (1512 et 1521) membres de la confrairie de saint Eustache, érigée dans la maison des Frères-Mineurs, font un règlement du même genre. Les bouchers confrères de la confrairie de saint Cartaut en l'église Saint-Pierre, s'assemblent au nombre de quarante (1527) pour fixer les droits dus par les confrères décédés et les prières qu'on fera dire pour eux. Ils n'était plus que 25 dans une procuration qu'ils donnèrent en 1579 pour soutenir un procès contre les élus d'Auxerre et au parlement au sujet de la reddition des comptes de la Boucherie. La plupart signent la procuration. On y voit des noms séculaires dans la profession : les Daoust, les Defrance, les Rothier ou Routier. L'un des signataires figure la marque d'un couperet.

### Évêché d'Auxerre.

En 1509, l'évêque Jean Baillet était depuis longtemps mal avec ses

vassaux de Varzy. Ceux-ci refusaient de payer les droits de lots et ventes dus sur certains héritages, ils avaient même fait consigner ce qu'ils prétendaient être la coutume dans le Coutumier de Varzy ; ils avaient enfreint le ban-vin du mois d'août, ils s'opposaient à ce que les officiers du prélat prissent le 20e du pain que l'on apportait vendre à Varzy; ils formèrent opposition à la destitution du capitaine de la milice bourgeoise ; et leur hardiesse était allée si loin que l'évêque les fit excommunier par l'official de Sens. — Enfin il survint une transaction qui éteignit tous les procès suscités par ces diverses prétentions.

Pendant les derniers jours de la vie de l'évêque Jean Baillet, il se passa une scène de collatéraux rapportée dans nos minutes de la manière suivante. Vers le 6 novembre (1) 1513, maître Michel Le Caron, docteur en médecine, chanoine et *tiltre* (lecteur) de l'église d'Auxerre, fut mandé auprès de l'évêque. Celui-ci lui dit : « vous savez que avons heu quelques questions ensemble dont il me déplaist et seront désormais bons amys s'il plaist à Dieu. Vous savez la maladie que ay touchant les esmorailles (hémorroïdes) dont suis fort pressé de mal ; je vous prie me visiter et me bailler quelque allégement. » Ce que fit maître Michel, ayant reconnu la gravité du mal. Le lendemain, il le visita de nouveau « et voyant l'empirement croissent et icelluy estre en danger de sa personne, luy requist gravement qui luy fist autre chose que se disposast de soy confesser; ce que l'evesque accorda; et il fit venir le gardien des Cordeliers. » Le lendemain nouvelle visite : le mal augmentant, on administra « à l'évêque son Créateur. » Deux jours après, lorsque maître Michel voulut entrer chez l'évêque il trouva « l'huys de la chambre fermé et n'y peust entrer que le soir à la nuit. » Il rapporte que pendant « ce temps certaines personnes estoient enfermées en ladite chambre avesques l'evesque; et en s'en retournant de ladite chambre il trouva un

(1) L'évêque mourut, selon Lebeuf, le 10 novembre.

nommé Fritart de Troys auquel il demanda que l'on povoit tant faire à la chambre? Sans s'occuper autrement de son cas ledit Fritart respondit qu'il disposeroit de son cas en toute volonté, et qu'il feroit à beau voir que Messieurs de l'église et autres quelconques, ne sen ses héritiers, se allast immisser en sa succession et qu'il n'en demoreroit pas ainsy. »

Lorsque maître Le Caron entra dans la chambre il trouva l'évêque tout changé et sans voix. On lui donna l'extrême-onction et une demi-heure après il mourut.

Les finances du roi François Ier étaient à sec en 1522, et ce prince fit un appel au clergé. L'évêque d'Auxerre qui avait une cote élevée en rejeta une part sur les bourgeois de Varzy à titre d'emprunt. Ceux-ci ne se souciaient guère de s'exécuter. Alors le commissaire royal autorisa la mesure et permit de contraindre les refusants. La créance était garantie par les revenus du prélat à Auxerre ou dans le Nivernais. — L'emprunt était qualifié « ayde et subvention pour la deffense et la tuition du royaume. »

A la mort de Jean Baillet, son successeur François de Dinteville, reçut de ses exécuteurs testamentaires, nobles maîtres Thibault Baillet conseiller du roi et président au parlement, et vénérables et discrètes personnes maîtres Jehan Hanequin grand archidiacre, Dreux Picard, trésorier de l'église d'Auxerre et autres, plusieurs joyaux qui appartenaient à la cathédrale, savoir : « une mître » toute couverte de perles et garnie de 52 que touches que fermil- » letz, tous d'argent dorez, dont il y a deux camayeux d'agate » au milieu, devant et derrière, les autres garnies de plusieurs » pierres de diverses couleurs, telles quelles; une crosse d'argent » doré et esmaillée depuis le bas jusque en hault, en quatre pièces, » et y a au bout de ladite crosse une lanterne pesant 16 marcs » 4 onces; deux aneaux d'argent dorez, garniz de diverses » pierres; deux pontificaux avec le polier; ensemble une obligation » des meubles des maisons d'Auxerre et de Régennes, montant à » 807 liv. 18 s., et les lettres de l'acquisition de La Chapelle Saint-

» André et Bury, de 450 liv., avec les lettres de foy et hommage et » la quittance du quint-denier de Mme Françoise d'Albrec, dohière » (douairière) de Nevers, de 112 liv. t. » (3 décembre 1513). Dix ans après, les affaires de la succession n'étaient pas encore terminées (29 mai 1525).

MM. Jacques de Briset, seigneur de Beaumont, et Philippe d'Igny, écuyer, sieur de Bizancourt, font une reconnaissance du prêt de cent écus d'or sol, à l'évêque François de Dinteville (19 novembre 1522).

Au mois de mars 1516 (1517), l'évêque, nouvel élu, se disposait à faire la visite de son diocèse, lorsqu'il apprit que les archidiacres d'Auxerre (1) se préparaient au même voyage. L'évêque les invita à y surseoir, attendu qu'il allait faire sa *visitation*. Ceux-ci répondirent qu'ils avaient fait assigner par toutes les paroisses et qu'ils ne pouvaient suspendre. L'un d'eux se transporta vers l'évêque et lui remontra que sous MM. de Longueil, de Majores (Maïorque) et Baillet, les archidiacres avaient opéré leurs visitations pendant que l'évêque lui-même les faisait de son côté. De quoi le procureur de l'évêque demanda acte.

D'autre part, le Chapitre cathédral défendait avec soin ses prérogatives. Mgr l'évêque d'Esbron, ayant été commis (novembre 1525) par M. de Dinteville, pour la visite du diocèse, avait demandé, par l'intermédiaire de Guillaume Chausson, official de l'évêque, la permission de faire, dans la cathédrale, la bénédiction des autels et autres actes qui étaient dans le droit de l'évêque diocésain. Le Chapitre n'accorda cela qu'après déclaration « que c'étoit sans préjudice de ses droits et usages. »

Pendant son épiscopat, le savant Amyot, passa un grand nombre d'actes relatifs à la gestion de ses domaines. Beaucoup sont signés de lui. Il avait une large et belle écriture du genre des caractères itali-

(1) Il s'agit sans doute des deux archidiacres d'Auxerre et de Puisaye.

ques de la renaissance. *Ja. Amyot E. d'Auxerre*, se lit au bas d'une quittance des revenus de sa chatellenie de Toucy, qui montaient à 1,300 livres par an (23 octobre 1590); le 8 février suivant, il donna procuration à M. Jehan de Bourneaux, abbé de Roches, de poursuivre les fermiers de son abbaye de Saint-Corneille, pour le paîement des 20 mille livres d'arrérages qu'ils lui devaient.

### Chapitre de la cathédrale.

Une pièce de l'an 1512, fort endommagée, rappelle le droit de Bizance, en latin *vacca varia*, dû par les moines de Saint-Germain, et qui consistait en une redevance de vin et de blé; il rappelle aussi les débats fréquents des deux corps. Un jour le vin offert tournait à l'aigre à ce qu'il paraît, et il fallut la présence de deux courratiers (courtiers de vins) pour résoudre la difficulté.

Un marché fait par le Chapitre avec un boulanger (1522) nous apprend que l'on fournissait, chaque jour, un pain blanc de 20 à 21 onces à chaque chanoine. Chaque bichet de blé devait rendre 24 pains de ce poids. Le boulanger prenait le grain du Chapitre et recevait 16 deniers par bichet pour ses frais.

La même année, le Chapitre obligé de contribuer aux emprunts que le roi faisait pour la guerre, exposa au commissaire chargé de cette opération, « qu'ils estoient les pauvres chappellains subjectz et obeyssans au bon voloir et service du roy, faisans tous les jours bonnes oraisons et processions outre les processions ordinaires pour la prospérité et santé de luy, de sa personne et de son royaume; auquel pour subvenir à ses affaires en l'année passée auroient payé au lieu de Troyes la somme de six cens livres » et que les travaux de leur église leur coûtaient beaucoup d'argent. On ne sait pas quelle suite eût cette supplique.

Parmi les clercs et chapelains de la cathédrale qui formaient une corporation, on voit, en 1529, un Jean Lebeuf. La confrairie saint Alexandre qui avait son siége dans la chapelle de la Vierge était très-

suivie au xvi[e] siècle. Un receveur déclare (18 décembre 1568) qu'il n'a pu rendre ses comptes pour l'année 1567, parce qu'il est advenu tel désastre en la ville d'Auxerre qu'il n'y avoit nuls des confrères en icelle, ne luy aussy, et que les maisons canoniales où estoient les titres et comptes furent ruinées ».

Germain de Charmoy, chanoine distingué, léga, en mourant, à la maison des Grandes Charités d'Auxerre, 1200 écus sol. pour être employés en achat de rentes et héritages pour la nourriture des pauvres. Les gouverneurs de cette maison, qui est aujourd'hui l'Hôtel-Dieu, achetèrent le moulin de Preuilly, appelé alors les Vannes Grivottes moyennant 1000 liv.; une métairie à Migennes pour 350 écus, et placèrent le reste à rentes ; Germain-Michel célèbre peintre, à Auxerre, fut témoin de cet acte.

Des attestations données en 1560, en 1568 et, 1570 établissent l'usage du cierge qui brûlait continuellement devant le grand autel de la cathédrale. Les deux derniers actes disent qu'il en fut ainsi « jusqu'au 27 septembre 1567, jour où la ville d'Auxerre fut surprise par les huguenots. »

En 1564, cinq chanoines firent le projet d'accomplir un pèlerinage à Sainte-Reine, compromis fut signé en conséquence et jour pris. Mais à l'époque assignée le voyage fut différé. L'un d'eux, ne voulant pas perdre le bénéfice du projet fit sommation aux autres de partir; et sur leur refus et attendu l'ajournement, il fut dressé acte par maître Fauchot, notaire.

On verra, quand il sera question des travaux d'arts, les marchés passés par le Chapitre pour quelques portions de sa cathédrale.

### MAISONS RELIGIEUSES DIVERSES.

Un autre dossier renferme des pièces sur divers établissements religieux. Le chapelain de Saint-Jean-le-Rond, près l'église d'Auxerre, (cathédrale), reconnaît devoir 5 d. de rente au chantre de la Cité (1522). Les chanoines de ce dernier établissement délibèrent sur le

moyen de restaurer leur église, ruinée en l'année 1567, et d'emprunter à rente 100 écus d'or du grand Chapitre (20 janvier 1599).

Les religieux de Saint-Germain délivrent, en 1539, à un écuyer du nom de de Guillaume Guison, plusieurs reliquaires, savoir : une petite portion de la côte de la Madeleine, une autre portion de sainte Barbe, de saint Barthélemy, de saint Didier, de sainte Marguerite, de saint Maurice, de saint Thibaut, de saint Eloy, de saint Guillaume, de saint Julien et de saint Sébastien. Deux dignitaires de l'abbaye attestent, devant notaire, avoir pris ces reliques dans le monastère, du consentement des autres religieux.

En 1593, ils reconnaissent devoir à M. de Franay, receveur du domaine royal à Auxerre, 52 écus et demi sol, revenant d'après l'édit à 157 liv. 10 s., pour le prix de 31 bichets et demi de blé froment qu'ils lui ont acheté pour subvenir à leur nourriture. Ils signent au nombre de huit. Quelle différence avec les temps où leur monastère servait de palais aux rois Carlovingiens !

En 1611, Mre O. de Bellegarde, abbé de Saint-Germain, passa un traité avec les dix religieux qui composaient alors le monastère, au sujet de leurs droits et propriétés mutuels. Il ne s'agissait plus alors d'études et de compositions scientifiques, mais du produit des terres et des bois. Les abbés commandataires avaient changé les abbayes en grasses sinécures. Les moines de Saint-Père-en-Vallée donnent, en novembre 1578, une décharge à leur abbé, de tout ce qu'il leur devait « pour leur nourriture, entretenement et nécessités. »

En 1524, l'abbesse de Saint-Julien, Marguerite de Saigny, emprunta conjointement avec sa sœur Jehanne, abbesse du Puy-d'Orbe, à deux marchands d'Auxerre, la somme de 102 écus d'or sol, « pour subvenir aux besongnes et affaires de l'abbaye. »

Le prieur et les chanoines de Saint-Eusèbe d'Auxerre ont passé une foule d'actes, au XVIe et au XVIIe siècles, que nous avons recueillis : les uns concernent leurs rapports avec les paroissiens ; les autres regardent le culte, le revenu de la maison, etc.

L'Hôtel-Dieu de la Madeleine, autrefois les Grandes-Charités d'Auxerre, a, dans nos minutes, un bail de l'an 1509, où François Leduc, chanoine d'Auxerre, maître de la maison, amodie à Jehan Chaté, prêtre d'Auxerre, « l'Hostel-Dieu avec les rentes prouffficts et revenus d'icelle, sauf et réservé le grand jardin avec la salle des borgeoys, avec les locatifs qui font de présent leur demeurance en la circuité dudit Hostel-Dieu et les vignes; et aussi les habillements des pouvres qui décèderont oudit Hôstel-Dieu, que ledit maistre a delaissez à sa servante, lesquelles choses ledit bailleur a réservé à luy....

.... Pour icelluy Hostel-Dieu avoir et tenir et y faire le divin service acoustumé de faire... et administrer les pauvres estans oudit Hostel-Dieu. » Ce bail est fait pour trois ans, moyennant 35 liv. par an. Le preneur devait avoir aussi les dons et legs en argent pour lui; les autres étaient réservés à l'Hôtel-Dieu (1).

Une procuration donnée par noble Léonard Dey, protonotaire du Saint-Père, maître des requêtes de la reine, prieur de Vieux-Pou, donnée, en 1565, à noble Jules Dey de Lyon, son neveu, pour la gestion des revenus de ce prieuré, nous rappelle peut-être un des ancêtres de notre collègue M. Déy (2).

En 1522, un aveugle, Jean Jobert, frère juré de l'hôpital et congrégation des Quinze-Vingts aveugles, fondés à Paris, donne sa procuration à un sieur Legras, dit Pillory, pour recevoir les aumônes qui se feront à sa maison. L'usage d'envoyer des frères quêteurs des Quinze-Vingts, dans les provinces, est très-ancien, et nos pères oubliaient rarement dans leurs aumônes les successeurs des soldats de saint Louis.

L'ermite de la maison de Notre-Dame-de-Lorette, près Auxerre,

(1) Il y avait encore à cette époque, à Auxerre, un grand nombre d'Hôtels-Dieu dépendant des maisons religieuses. Celui de la Madelaine, qui avait été longtemps plutôt un bureau de secours qu'un Hôtel-Dieu destiné aux malades, paraît, à l'époque de cet acte, avoir reçu cette destination qu'il n'a plus perdue.

(2) M. Déy est originaire de la Franche-Comté, mais il eut fort anciennement un de ses parents attaché au service de la maison d'un Pape.

située dans l'emplacement de l'hôpital général actuel, achète, en 1541, cent toises de bois carré, pour 15 liv. tournois. Il fait mener ces bois auprès de la chapelle de Notre-Dame.

PIÈCES SUR DIVERS LIEUX.

Les échevins de Chablis s'engagent à conduire, en la ville d'Auxerre, 140 livres, moitié *métaille*, moitié potin, à condition que les habitants d'Auxerre leur rendront ce prêt. Le fait se passa le 2 septembre 1568, au milieu des guerres de religion.

Pendant la ligue, le Chapitre d'Auxerre, veillant à la sûreté de sa ville de Cravan, fait faire deux grils de bois aux deux portes avec les engins, pour les lever et les baisser. Charles Thiot, chanoine, le capitaine de la place et les échevins, visitent les lieux (29 janvier 1590).

Les habitants de Gy-l'Evêque, au nombre de cent trois, tant hommes que femmes, représentant la plus grande partie de la population, s'assemblent avec la permission du juge du lieu, et déclarent avoir acquis de M. de Dinteville, évêque d'Auxerre, leur seigneur, une pièce de 45 arpens de bois, assis en la justice de Gy, lieu dit la Gevrenière, vacant à présent et sans détempteur, à charge de droit d'usage et pâcage, moyennant 12 deniers par feu (1).

Un acte du 9 mai 1611 établit les droits des habitants du hameau de Ferrières, commune de Druyes, dans les bois de leur seigneur.

Noble homme Jehan Transson, avocat au parlement, par sa mère, damoiselle Jehanne de Prie, dame de Labrosse, Nangis et Montalery, abandonne, aux habitants de ces hameaux, la propriété des chaumes et terres vagues qu'ils avaient usurpées.

Les habitants de Saint-Bris (1560) achètent une maison en la rue des Châteaux, pour y établir les écoles.

Nous ferons remarquer l'absence de tout contrôle de la part de l'au-

(1) Ils possèdent encore aujourd'hui cette propriété.

torité administrative, et la manière dont traitent les habitants. Assemblés au nombre de 200, sous la présidence du lieutenant-général du bailliage de Saint-Bris, ils donnent procuration à l'un des deux échevins et au receveur de la fabrique, pour se transporter à Auxerre par devant le notaire. L'acte est consommé et l'un des procureurs apporte l'argent et paie le vendeur en diverses espèces de monnaie.

Les habitants de Saint-Cyr-les-Coulons passent une transaction (1581, 23 novembre) avec leur prieur-curé, relativement à différentes contestations qu'ils avaient eues avec lui. Celui-ci les avait fait condamner par l'official d'Auxerre, à lui bâtir un presbytère tel qu'il avait été autrefois construit par leurs pères. Appel avait été interjeté devant l'official métropolitain de Sens. Le curé menaçait de les poursuivre pour les obliger à fournir les cordes des cloches et le luminaire. Après maints débats, les parties s'accordèrent et les habitants promirent d'exécuter la demande relativement au presbytère. Ce contrat, touchant aux matières religieuses, fut approuvé par l'évêque d'Auxerre.

NOBILIAIRE, SEIGNEURIES.

Nos minutes indiquent quelquefois la présence dans l'Auxerrois de certaines garnisons d'hommes d'armes, dont les membres, tous nobles, passent des actes notariés. D'autres pièces concernent différentes terres du comté.

Philippe de Chastelluz, vicomte d'Avallon, baron de Bazarne, donne quittance à dame Charlotte de Dinteville, dame de la Mothe-Tilly, de 1,625 liv. tourn. sur les 1,800 liv. que ladite dame lui doit, ainsi qu'à sa femme, damoiselle Anne Ragnier, du reste de la dot du mariage de cette dernière avec son premier époux, M. de Dynes. Cinq cents livres servirent au rachat des terres de Prégilbert et Sainte-Pallaye (28 juillet 1540).

André de Montalembert, seigneur de Dessey, capitaine de 200 chevaux, était en garnison à Auxerre, au mois de juin 1541.

En 1544, messire François de Langhac, seigneur baron de Ville-

neuve, Monclair et Cottenges, etc., marie son frère Marc, dit de Lespinace, seigneur d'Esnon, avec démoiselle Françoise Ragnier, fille de dame Charlotte de Dinteville, veuve messire Loys Ragnier, gentilhomme de la chambre du roi, seigneur de la Mothe-Tilly. L'évêque d'Auxerre, François de Dinteville, était tuteur de la demoiselle. Cette famille Ragnier était alors considérable dans le pays; maître Guillaume Ragnier était, à cette époque, abbé de Saint-Michel sur Tonnerre.

Le 20 décembre 1568, plusieurs hommes d'armes de la compagnie de M. de Prye qui était à Auxerre, notamment le chirurgien, donnent des procurations. Le 25 septembre 1568, Noble Antoine de la Bastide, écuyer, capitaine de 200 hommes du régiment de Strozzy, fait cession, à Régnier de Prie, baron de Toucy, lieutenant de 50 hommes d'armes, sous les ordres de monseigneur de Prye, lieutenant du roi en Auxerrois absent, de la somme de 170 liv. que lui redoivent les habitants de Précy-le-Sec, pour le rachat d'une partie des vivres dûs à ses soldats et pour quatre mois qu'il a été en garnison à Auxerre. Ce capitaine savait à peine tracer, en grosses capitales, les sept lettres de son nom.

Noble et puissant seigneur, messire Jacques d'Amboise, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, marquis de Reynel, etc., étant à Auxerre, en l'hôtéllerie du Grand-Renard, fit don à messire Charles de Fougères, écuyer et gentilhomme de sa maison, absent, de 41 écus, deux tiers d'écu sol., de rente à prendre sur les revenus de la terre de Villiers-sur-Marne, pour les bons et loyaux services que ledit de Fougères lui a faits pendant l'espace de neuf années auprès de sa personne, et pour la garde de ses places et châteaux, et pour ce que ledit de Fougères ne l'a jamais abandonné dans ses afflictions, mais l'a toujours servi dans sa prison et maladies, etc.

On trouve aussi quelques pièces sur les seigneurs de Dinteville, de Vincelles, d'Arcy, de Belleville, de Villeneuve-Saint-Salve, de La

Rivière, Le Royer, du Tillet, baron de la Bussière. Un noble de rang inférieur, noble maître Nicolas Deguy, docteur en médecine à Auxerre, fait un échange d'héritages en 1577.

On trouve des pièces de diverse nature, telles que fois et hommages, dénombrements, acquisitions, baux, etc., sur les seigneuries de Sery, de Bazarne, de la vicomté d'Avallon, de Champlay, d'Asnières, d'Avigneau, Vaux, Marnay, Chivres, Courson, Ribourdin, Coulanges-la-Vineuse, Chéry, Duenne, Egriselles, Jussy, Lalande, Lorme, Milly, Merry-Sec, Merry-sur-Yonne, Neuilly, Mont-Saint-Sulpice, Ouanne, Quenne et Nangis, Richebourg et Duenne, Saint-Bris et les petits fiefs de Chervy et La Farge, Saint-Cyr, Soulaine, Thorigny, Vaux, Venoy, Labrosse et Vincelles.

Je citerai un acte de foi et hommage fait par Louis d'Estampes, baron de Saint-Sulpice, Bouilly, Villefargeau, etc., à l'abbaye de Saint-Germain, de la terre du Mont-Saint-Sulpice, sur la châsse de Saint-Maurice (1).

DOT DE RELIGIEUSES ET DE PRÊTRES.

On sait que les filles nobles étaient souvent destinées par leurs parents à la vie religieuse. L'abbaye royale de Saint-Julien d'Auxerre était renommée par l'illustration de ses habitants. M. de Valbourg et sa femme, assignent à leur fille Clère « pour qu'elle se puisse mieulx entretenir en l'estat de religion, la somme de 10 livres de rente (2) (1507). »

Noble Claude de la Perrière, écuyer, sieur de Billy en Munois, assigne à sa fille Anne, « pour le profit de son vestiaire et autres, ses affaires nécessaires durant sa vie, 17 livres de rente (3) (1513). »

Mlle de Vaudreuil, fille de M. du Breuil, sieur de Paluault, reçoit

(1) Cette tradition féodale remonte au xe ou xie siècle, et indique la suzeraineté primitive de l'abbaye sur la terre du Mont.
(2) 270 francs de notre monnaie au *pouvoir* actuel de l'argent.
(3) 459 francs de notre monnaie.

20 livres de rente, constituée au nom de la supérieure de Saint-Julien ; Mlle Jeanne de Paris, religieuse, reçoit 12 livres de rente pour son entretien d'habits et nourriture ; son père fait en outre don de 230 livres pour subvenir aux réparations de l'abbaye Saint-Julien. Il promet aussi de fournir les habits de sa fille, selon le mémoire qui lui a été donné par les religieuses.

Des prêtres recevaient quelquefois de leurs parents une dot à leur ordination ; deux actes, de 1524 et 1525, constatent cet usage.

FÊTES. — MUSICIENS.

Les musiciens ont dû, dans tous les temps, sentir le besoin de s'associer pour l'exploitation de leur profession. Nos minutes ne dérogent pas aux usages.

En 1524, trois joueurs d'instruments, Jehan Gremon, Emond Salmon et Sire Nicole, demeurant à Auxerre, s'associent pour dix années « et seront communs en tous salaires, dons, prouffitz, revenus et émolumens provenant du jeu d'instruments en quelque manière que ce soit. » D'autres, au nombre de cinq, s'associent à tous les profits qui pourront leur advenir, « tant à Auxerre que aultres lieux, tant les villes que villages soyt à festes communes, banquetz, reveilz et autrement ; » il est stipulé des amendes contre les infracteurs des conditions du contrat. Les actes de cette espèce sont assez nombreux.

Un usage assez curieux, c'est celui de passer acte de la location que l'on faisait de joueurs d'instruments pour une fête. Voici une de ces pièces qui mérite d'être signalée. En 1508, on devait célébrer le *mystère* de la Passion dans la ville d'Auxerre, pour la fête de la Madeleine. Les musiciens ordinaires du pays, Guillaume Menuet, Jehan Michel et Jehan Vincent (1), ne se trouvant pas assez nombreux pour la fête, passent un acte avec quatre autres artistes de Ferrières, et ceux-ci s'engagent à jouer de « deux trompetes, ung cléron et une

(1) Il existe encore, à Auxerre, un musicien de ce nom.

sacquebotte, durent sept journées que durera le mistère ; et ce moyennant 20 liv. tournois et un demy muy de vin. »

Un vigneron de Saint-Bris, voulant célébrer dignement son mariage, fait marché avec trois joueurs d'instruments, le père et les enfants, pour qu'ils le servent de leur métier la veille et le jour de ses noces, moyennant 40 s. On employait les musiciens dans les réunions de famille et surtout dans les festins. Maître Thomas, notaire, dresse lui-même les conditions d'un marché de ce genre, qui nous révèle la manière dont se passaient les fêtes bourgeoises au xvi^e siècle. Il les loue « pour le servir de leur art le jour de saint Hilaire, jour de son festin, savoir : la veille au souppé, le jour entier et le lendemain, à la manière acoustumée et moyennant 8 escus d'or solleil. » Les artistes signent, avec le notaire, l'acte qui en fut passé le 23 novembre 1566.

### CONTRATS DE MARIAGE, TESTAMENTS.

Nos pères se mariaient généralement sous le régime de la communauté, mais avec des conditions diverses ; les uns pour les acquets et conquets, les biens propres réservés ; les autres pour tous les biens. On mentionne souvent la montre dans les joyaux du mari, et quand c'est un marchand de vin, la tasse. Voici le texte d'un acte de 1513 : « ont promis les futurs époux de prendre l'un l'autre par mariage de Dieu et saincte église ad ce consentent et accordent. Et le mariage fait et consommé, se assembleront ensemble et seront en communaulté de tous biens, tant meubles, immeubles que conquestz que lesdites parties ont et auront au temps advenir, selon les us et coustumes du pays d'Aucerrois (1). Et pour augmentation du futur mariage, maistre Lienard, oncle de la future, promet de lui donner cent ivres en argent (2), » et de vestir et abiller icelle de roubes nupciales,

(1) D'autres actes du même temps, d'habitants d'Auxerre, portent : « selon » les us et coustumes de bourgeois et bourgeoises de diverses seigneuries, » manans et habitans d'Auxerre. »

(2) 2,700 francs de notre monnaie.

assavoir une fourrée (1) pour le jour des nopces et une doblée de sarge ou hoscadino, ung corset, ung chapperon, et le quart des fraiz des nopces ; un autre oncle paie aussi un quart des frais de noces, et donne « une robe de noir fourrée, bonne et honneste, son lict garny de coicte, cuissin, couverture et six draps, plus 100 livres tournois. En cas de mort, avec ou sans enfants, le survivant des époux prendra, avant partage, savoir : si c'est le mari, le cheval garny de harnoys se point en y a, et se plusieurs en y a, ung à son choix avec tous ses habiz, etc., et si c'est la femme, son lit garny, ses abillemens, sa seinture, joyaux, etc. »

Cette mention du cheval pour l'homme et de la ceinture pour la femme, est traditionnelle et rappelle l'homme de guerre et la châtelaine du moyen âge. Elle n'est plus exacte pour les contrats ordinaires du XVI[e] siècle, et notamment pour celui-ci ; car c'est la nièce du capitaine de Cravan, qui épouse un individu de cette petite ville. Néanmoins la tradition s'est conservée, et on croirait lire un acte de gens de la noblesse.

Les testaments du XVI[e] siècle et des temps antérieurs sont remplis des preuves de la piété de nos ancêtres. Ils y invoquent tous les saints du paradis, qu'ils désignent nominativement avec des épithètes louangeuses : la formule « cognoissant qu'il n'est rien plus certain que la mort, ne chose plus incertaine que l'heure d'icelle » s'y voit presque toujours comme exorde.

En 1526, Germaine Gontier, veuve de noble Jean Robert, seigneur de Villeneuve-Saint-Salve, fit un testament qui est un modèle du genre. Après les invocations d'usage, elle veut être inhumée dans l'église des Frères-Mineurs d'Auxerre (2), auxquels on paiera 100 s. pour le prix de sa place (3). Une tombe du prix de 15 livres sera placée sur sa fosse. A l'heure de son décès, il y aura, dans sa

(1) Le mariage se fait au mois de mai.
(2) Sur la place du Marché.
(3) 75 francs de notre monnaie.

chambre, trois Cordeliers et trois Jacobins qui diront, de chaque côté, quinze fois le psautier et recevront 5 sous pour chaque psautier. Ensuite, ces mêmes moines porteront son corps en l'église de Saint-Renobert (1) et de là chez les Frères-mineurs. Le jour de son *obiit*, les moines diront vigiles, à neuf leçons, devant la porte de son hôtel, et ils auront pour cela 10 sous chacun ; six torches de cire à ses armes et pesant 13 livres, seront allumées pour la cérémonie et portées par six pauvres orphelins qui recevront chacun une aune et demie de drap noir et 12 deniers. Le reste de la cire se partagera entre le curé de Saint-Renobert et les Frères Mineurs. Quatre grandes messes seront dites le jour de son obit, deux à Saint-Renobert, deux aux Frères Mineurs, et 13 petites messes dans chacun desdits lieux, payées chacune 2 s. 6 d. On y offrira, à tous venans, pain, vin et chandelle. Les exécuteurs testamentaires enverront ce jour-là un mouton en aumône aux Frères Mineurs pour leur réfection. Il sera distribué aux pauvres, devant sa porte, 100 sous, un muid de vin et un septier de blé en pain (2). Les petits enfants de l'école assisteront à son enterrement et auront pour cela chacun deux deniers.

Trois jours après sa mort, on fera dire quatre autres grandes messes et 13 petites, chez les Frères Mineurs, où l'on offrira pain, vin et chandelle. Après le huitième jour, un frère Mineur, sage et discret, célèbrera, pour son salut, les messes de saint Grégoire, et recevra pour cela la somme de 10 livres. Des services annuels devaient être dits dans les églises Saint-Renobert, des Frères Mineurs et de Villeneuve-Saint-Salve, pour chacun desquels elle donne 36 livres. D'autres fondations de messes y sont encore portées pour diverses communautés.

Parmi ces aumônes, on remarque cinq sous et deux draps pour cou-

(1) C'était l'église paroissiale. Les moines ne pouvaient inhumer dans leurs églises sans avoir présenté le corps au curé de la paroisse.
(2) Le septier était de 8 bichets.

cher les pauvres à l'Hôtel-Dieu d'Auxerre; à quinze pauvres filles orphelines, pour leur avoir une robe le jour de leurs noces, 60 sous à chacune; aux Quinze Vingts de Paris, cent sous; distribution de 40 bichets de froment à 40 pauvres honteux; cent sous de rente au Chapitre cathédral de Saint-Etienne, sur la terre de Villeneuve, pour son anniversaire; au cimetière Montartre (1), pour la réparation d'icellui, 100 sous; aux dames des Iles et à celles de Saint-Julien, 100 sous; à ses neveux et nièces, trois aunes de drap noir, au prix de 60 sous l'aune, pour prier Dieu pour elle; à la fabrique nouvelle de Saint-Etienne d'Auxerre, 100 sous (2); à la fabrique neuve de l'église Saint-Renobert, pour la réparation de l'œuvre neuve d'icelle, 10 livres.

En 1564, un seigneur, Jacques Fortin, dit Dampierre, sieur de Queneuf, capitaine de Melun, l'un des cent gentilhommes de la chambre du roi, étant envoyé en ambassade par le roi et la reine sa mère, « pour leurs affaires importans en loingtain pais comme en Provence, Italye, Venize et Constantinoble, à l'aller et retour duquel voyaige, il y escherra de grandz et eminenz dangiers; » et se trouvant de passage à Auxerre, y fit son testament le 19 mai.

### M EURS ET USAGES.

J'ai dit, au commencement de ces recherches, que les notaires prêtaient autrefois leur concours à une foule d'actes qui leur sont étrangers aujourd'hui, en voici la preuve : Edme Gueneau, curé de Grisy-les-Saint-Bris, étant mort (1522), les témoins attestent le fait et précisent le jour et l'heure. Les actes de l'état civil mortuaire étaient alors inconnus, les curés commençaient à peine à inscrire les noms des nouveaux nés sur des cahiers de baptême.

Un prêtre de Migé, nommé Bocaut, ayant deshonoré une jeune

(1) Le grand cimetière d'Auxerre.
(2) Il s'agit ici de la confrérie établie récemment pour l'achèvement des tours de la cathédrale.

fille, fut poursuivi par devant l'official, par les frères de cette dernière, pour se voir condamner à des dommages-intérêts, « à cause que de ses œuvres estoit grosse d'enfant ; » mais il intervint entre eux une transaction par suite de laquelle le prêtre s'engagea à faire élever l'enfant à ses frais, et à payer à la fille la somme de 16 liv. tourn. en plusieurs termes ; « et au cas où elle sera mariée avant lesditz termes, ledit Bocaut sera tenu lui payer la somme au jour qu'elle sera mariée, avec deux moutons, demi muid de vin claret, trois bichets de froment, une robe de couleur noir ou rouge, selon son état » (1524, 21 octobre).

Des transactions de ce genre n'étaient pas rares; souvent elles se faisaient après les poursuites commencées par la femme trompée, devant l'official de l'évêque, et le procès avait lieu devant ce tribunal aussi bien lorsque le coupable était un laïque que lorsque c'était un clerc (V. actes de 1561, 1590). Les débats sont quelquefois burlesques, et l'exposition des dires des parties a quelque chose de cru qui est loin de nos mœurs.

Une autre espèce d'actes, qu'on ne croirait guère devoir rencontrer au XVI^e siècle, ce sont des contrats d'assurance contre l'intempérance et la passion du jeu. J'ai recueilli neuf de ces traités qui vont de 1555 à 1586, et sont passés entre des habitants de la ville d'Auxerre, marchands ou vignerons. Les uns s'interdisent le jeu et l'entrée dans la taverne absolument; d'autres tolèrent de boire un coup debout ou de jouer jusqu'à 3 deniers; les jeux défendus sont, dans une pièce, la courte et la grande paume, la raquette, les batoirs, les cartes, les dés, la grande et la courte boule. La triomphe est seule permise. Les moyens coërcitifs sont une amende qui s'élève jusqu'à dix-sept livres et qui est en faveur de celui qui n'a pas enfreint la défense. Les contractants se purgeront, par serment, qu'ils n'ont pas commis de fraude.

Cette espèce d'actes, dont je ne connais pas d'autres exemples, était peut-être due à l'influence de quelque prédicateur célèbre, comme la fondation des sociétés modernes de tempérance d'Ecosse et d'Amé-

rique. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas un des faits les moins curieux que contiennent les minutes que j'ai explorées.

Les grands établissements publics avaient alors pour leur service des courriers ou messagers spéciaux. Le conducteur des prisonniers de la cour du parlement, à Paris, emprunte 30 livres à un chirurgien d'Auxerre, en 1571. Le messager ordinaire de Lyon s'engage, envers un chanoine d'Auxerre, à porter un paquet de missives à un banquier de Lyon, et de rapporter la réponse après que les pièces seront revenues de Rome (1591). La ville d'Auxerre avait elle-même un messager juré, dont les fonctions étaient érigées en charge (1592).

## TRAVAUX D'ART.

Au XVIe siècle, dans nos pays, les artistes travaillent isolément et l'on n'aperçoit rien, dans les marchés qu'ils font avec les communautés religieuses, qui puisse donner à penser qu'ils soient dépendants d'un centre quelconque.

Les maçons sont nombreux à Auxerre au XVIe siècle. Les travaux de la cathédrale, repris dès l'an 1500, devaient en attirer en grand nombre. Beaucoup d'églises des environs, rebâties dans la première moitié du XVIe siècle, entretinrent, dans cette ville, une pépinière de *maîtres des œuvres*, *d'ymagiers* et de peintres verriers.

Les minutes que j'ai rassemblées donnent, sur cette partie, des détails très-variés.

On voit ces différentes classes d'habitants établis dans le pays, propriétaires, mariés, etc. Quelques maçons viennent déjà du Limousin. Deux des maçons d'Auxerre s'associent avec des maçons étrangers pour de grands travaux tel que la construction du chœur de l'église de Véron, en 1509, qui est fait par Pierre Daujoy, maçon d'Auxerre, reuni à Jean Oullemain, dit Seullon, et Marc Alexandre, tous deux maçons dits demeurant de présent à Auxerre. Claude Ferrat, « maçon, de présent à Auxerre, » s'associe pour trois ans avec Pierre, dit Guisy (1519). Les marchés de travaux sont dressés très-

succinctement et sont toujours terminés par la formule : « l'ouvrage sera reçu à dire de gens à ce cognoissans. »

Je n'ai pu découvrir encore les marchés importants qui ont dû être passés pour la construction des tours de la cathédrale d'Auxerre, au XVI^e siècle. Ce serait une bonne fortune archéologique. Deux actes de 1541 font mention d'un maître des œuvres de l'église de Saint-Renobert, aujourd'hui démolie, à propos de travaux à cet édifice ; il s'appelait maître Jehan Alacre, dit d'Amboise. Un de ces actes offre cela de particulier, que le notaire avait donné d'abord, à ce Jean Alacre, le le titre de « maistre maçon de l'œuvre Saint-Estienne (ou de la cathédrale) d'Aucerre », puis il biffa le mot Estienne et le surmonta de celui de Saint-Renobert. Ne faut-il pas voir ici un indice que ce maître dirigeait également la construction dans les deux églises, mais qu'on lui donna la qualification propre à l'église dont il s'agissait dans l'acte ?

Sous ce titre vulgaire de maçons, il ne faut pas seulement voir des ouvriers équarissant la pierre et gâchant le mortier. Les maçons de nos minutes, sculptent des cheminées, des contre-retables, des dais, des statues, etc. On peut vraiment dire que tous les ouvriers étaient artistes au moyen âge.

Les *ymagiers* ou statuaires se distinguent des maçons, mais leur position sociale n'est pas différente.

Ces deux classes d'ouvriers s'approvisionnaient de matériaux, savoir : les maçons aux carrières de Courson, de Molesme, de Bailly et aussi de Mailly-la-Ville ; les ymagiers à celle de Bailly, dans un endroit qu'on appelait, en 1507, le *Ban des Ymages.*

Une famille d'artistes verriers et peintres auxerrois, les Michel, était célèbre à la fin du XV^e siècle et au commencement du XVI^e ; Macé Michel eut pour fils le fameux Germain Michel, lequel donna, en 1516, quittance à son frère Jehan, son tuteur, des biens qui lui advenaient de la succession paternelle. Jehan Michel, peintre aussi, demeurait à Auxerre, dans la rue Saint-Renobert (1515).

Colas Louaut (1512), Tassin Gassot, frère de Guiot Gassot, maçon

(1515); Thomas Duesme (1522) et aient des peintres d'Auxerre contemporains des Michel. Ces deux derniers avec Germain Michel, firent, en 1524, la deuxière verrière du côté droit de la nef de la cathédrale d'Auxerre, en partant du transsept, suivant ce qui résulte d'un marché passé avec un marchand nommé Louis Lemaire. Germain Michel fait une verrière à Saint-Renobert, en 1541.

Germain Michel n'était pas devenu bien riche dans son métier; car, en 1545, mariant sa fille Agnès avec Nicolas Delabarre, fils de Jean Delabarre, libraire, il lui donne en dot 50 livres tournois et un demi-arpent de vigne au climat de Piedaloue.

Il travaillait encore en 1564 et dora, alors, la croix de plomb que le Chapitre cathédral d'Auxerre venait de faire poser sur la chapelle Notre-Dame-des-Vertus, nouvellement reconstruite.

On voit à Auxerre, dans la deuxième moitié du XVIe siècle, les Cornouaille, autre famille de peintres verriers qui succédèrent aux Michel. Lebeuf rapporte que c'est Guillaume Cornouaille qui refit la rose du portail nord de la cathédrale, en 1575, après les dommages des huguenots; nos minutes en font souvent mention. Guillaume était témoin d'un acte passé par honorable homme Guillaume le Buloys, peintre à Auxerre, en 1571; Jean et Pierre Cornaille ou Cornoualle font marché avec le Chapitre, pour l'entretien des vitraux de la cathédrale, en 1581. Louis Cornoualle et sa femme traitent d'une maison en 1576; Jehan Cornoualle figure comme témoin; Pierre Cornoualle s'engage à réparer les vitraux de l'abbaye Saint-Germain en 1591, Claude Cornoualle signe comme témoin. Les membres de cette famille accompagnent toujours leur signature d'un ornement en forme d'écusson.

Je vais analyser rapidement les documents que j'ai recueillis sur les travaux d'art dans les minutes des notaires.

*Cathédrale d'Auxerre.* Henrion Coteret, fondeur à Troyes, fabrique un aigle pour la cathédrale, en 1507. On voit dans cette pièce, qui est très-endommagée, que cet aigle était un objet d'art véritable. Les

pieds sont appuyés sur des lions ; au centre de la tige s'élève une lapidatio n d Saint-Etienne, surmontée de Dieu bénissant.

En 1524, comme je l'ai déjà rapporté plus haut, trois verriers font la deuxième verrière, à partir du transsept nord, qui représente saint Louis, la Magdelaine et saint Germain ; la même année, Jehan Champion, chasublier, fait deux chappes de damas blanc, qu'il orne, l'une d'une Annonciation et l'autre d'une Assomption en *orfroys*.

La chapelle des Vertus, nouvellement construite à côté de la cour droite de la cathédrale, est voûtée et couverte de plomb 1564. La croix de plomb en est décorée par Germain Michel. Quatre ans après, Jean et Nicolas Duboys, fondeurs à Huillecourt, au duché de Bar, font un marché pour fondre trois grosses cloches pour la cathédrale ; la première pesant de 11 à 12 milliers et sonnant la note ut ; et les deux autres, le sol et le la. Le chapitre se réserve d'en faire fondre trois autres de ré, mi, fa.

*Cordeliers*. Les Pères Cordeliers ou Frères Mineurs, dont la plupart des bourgeois d'Auxerre étaient confrères du tiers-ordre, font souvent bâtir ou orner leur couvent. Les huguenots y avaient commis beaucoup de dégâts, car le 7 août 1568, les Pères passent un marché avec Etienne Roucin, maître maçon à Auxerre, pour faire une muraille destinée à fermer le chœur de l'église. En 1570, Etienne Chevalier, maçon, y bâtit une muraille pour séparer les chapelles.

*Jacobins*. Jean Clopet, pelletier, fait marché avec Jean Blondel, imageur à Auxerre, pour une ymaige de sainte Catherine de Sienne, dont il veut faire cadeau aux Pères Jacobins, pour mettre sur un des piliers du cloître. Elle lui coûte 100 sous.

Ce couvent, où l'on professait les sciences théologiques, avait une *librairie*, c'est-à-dire une salle d'études pour les moines. Pierre Colas, charpentier, la construit, en 1522, de 20 toises de longueur, « avec trois fenestres en flamanches, faits en croysées. » De grands travaux sont faits à l'église en 1577. Un autre marché du 4 juin 1581 nous apprend que les procureurs de la confrérie de Sainte-Barbe, en l'église

des Jacobins, firent faire dans leur chapelle, par maître Nicolas Use, peintre à Auxerre, « trente ystoires au lieu des vieilles; mais en les faisant semblables, avec les écritures au-dessous, et en outre de tirer et portreire neuf autres ystoires de saint Eursin au-dessus de l'autel de ladite chapelle avec l'effigie de Notre Seigneur attaché à la colonne, assisté de personnes ayant ung foet en la main, et encores l'effigie d'un frère prescheur à genoulx; et de plus, quatre autres ystoires qui sont la suite de celles de saint Eursin, qui sont au pilier estant au carre dudit autel et deux evesques au-dessous, l'ymage de saint Loys au-dessus desdites quatre ystoires. Et ce faire à dire de gens à ce cognoissant, moyennant 30 escus sol. » Maître Use, ne sachant pas écrire, signe avec une marque en forme d'écusson semé de croissants et d'autres figures encadrées de feuillages grossièrement dessinés.

*Eglise de Notre-Dame-de-la-Cité.* En 1571, les chanoines de cette église collégiale font reconstruire 21 toises de murailles pour la clôture de leur église, sans doute du côté démoli par les huguenots quatre ans auparavant. Les maçons ne sachant pas signer, apposent à la quittance leur marque qui figure une bouchardc.

*Eglise Saint-Mamert.* Plusieurs marchés des années 1556 et 1557 constatent de grands travaux dans cette église qui n'existe plus. Nicolas Beauson et Jehan Ymbert, maçons à Auxerre, y construisant une chapelle, y font, aux frais d'un pieux paroissien, un pilier orné d'un tabernacle « pour y mettre un évangéliste au pied duquel il y aura un autel. »

Un autre acte, du mois de juillet 1557, mérite d'être rapporté pour les termes techniques de construction : «lesdits maçons feront le doubleau avec son formeret, feront les tas et arrachemens des doubleaux et angives jusques aux retumbées, et feront les fermerets dedans la nef, qui passeront outre suivant et de la façon des autres, et qui serviront d'arcs, et serviront de faulx arcs sur chascun pillier par voye de plantier, ung pillier carré sur quoy il se arrachera les doubleaux de la grande nef, et les regards des branches des ogives; etc. »

Au bas de la pièce est figurée, en guise de signature, une forme de voûte avec arcs doubleaux, formerets, liarnes et tiercerets.

Plusieurs autres églises d'Auxerre ont également fait faire des travaux à cette époque. Pierre Hubert, dit Ducrez, maître ymageur à Auxerre, taille pour Saint-Pèlerin un crucifiement de bois (1588).

Enfin, Guyon Thube, maçon à Auxerre, fait marché (1538) pour construire une cheminée de pierre de taille, en la salle haute de la maison épiscopale, selon le portrait et devis fait par ledit Thube, « en ung papier ouquel sont apostillez le devis, grandeur, largeur, taille, ymagerie et *antiqualles* qu'il sera tenu faire à ses despens, moyennant 70 livres tournois. » Cette cheminée devait être décorée en dehors du marché, de cinq *ymaiges*, une de chaque côté et trois au-dessous des armoiries de l'évêque.

*Eglises de différents pays.* On trouve fréquemment, au commencement du xvie siècle, des marchés de construction de tout ou partie d'églises de villages. Nos minutes concernent celle de Véron, 1509, Neuilly (1509), Sainte-Pallaye et Chevannes (1515), Thury (1521), Augy (1541). Le marché de sculpture du portail de Thury et particulièrement intéressant, attendu que l'on peut encore admirer ce monument, qui est presque aussi intact que le jour où il est sorti des mains de l'ouvrier. C'est un maître Jean Faulconnier, ymagier à Auxerre, qui entreprit ce travail à Antoine Cas, maçon (sans doute constructeur de l'église). Le sculpteur dut faire, de son métier, « la vie de saint Jean en huit histoires, semblables aux ymages qui sont au portail neuf de l'église d'Auxerre, où est la vie de saint Pélerin ». Voilà comment on prenait alors pour modèle les œuvres qui plaisaient dans les monuments des villes. Ce travail de sculpture fut payé 25 livres et 5 bichets de blé et seigle.

En 1524, maître Jean Jobert, maçon, du moutier de Mézilles, assiste comme témoin d'un marché que passe Tassin Gassot, vitrinier, pour faire une verrière en l'église de Venouse.

On fondit, au commencement du xvie siècle, beaucoup de cloches pour les nouvelles églises. Pierre Durand, fondeur à Auxerre, était

renommé pour ce travail. Un acte de 1511, nous le montre cédant à Parisot Boisselet, fondeur à Avallon, les créances qu'il avait sur les fabriques des églises de Villiers-sur-Tholon, Chassy, Courson, Taingy, pour une somme totale de 679 livres. Il fondit aussi des cloches à Fley (1506), Vergigny (1521) etc.

Le défaut de revenus des fabriques, déterminait quelquefois les habitants des villages à s'imposer sur le produit de leurs héritages. Ceux de Chevannes appliquent le vingtième de la récolte des grains pour la réparation de leur église, en 1515. Le vaisseau est bien, en effet, de ce temps. Ceux d'Augy (1541) abandonnent au maçon Jean Guilleminot, de Noyers, le 20e des blés et vins de leur finage pendant quatre ans.

LIBRAIRIE. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il y avait à Auxerre, en 1513, un libraire appelé maître Jean Bassillon. Il achète alors de maistre Jehan Lemayre des Missez, à l'usage d'Auxerre, moyennant 71 livres tournois. Jehan de la Fousse, libraire en la même ville, prête 10 livres au curé de Saint-Père, pour sa nécessité en 1524.

L'éducation que l'on donnait ordinairement au xvie était fort restreinte. Les tuteurs de Jehan Chauvot de Toucy le placent, en 1538, chez « discrette personne; maistre Guillaume Aubery, maistre d'escolle à Auxerre; pour icelluy nourir, coucher et haberger bien et deuement, du 25 septembre en quatre mois prochains, pendant lesquels ledit maistre Guillaume sera tenu et a promis luy monstrer l'art d'escripture et autres sciences à luy nécessaires ensemble getter, assavior à get commung et subtil (1); et ce moyennant 47 sols 6 d. par moys. »

Cependant, dès le milieu de ce siècle, les artisans, les vignerons mêmes, signent souvent dans les actes. Ceux qui ne savent pas écrire, figurent des emblêmes de leur profession; un serrurier figure une

(1) Le *get* était une manière de compter avec des cailloux, comme on le fait dans les salles d'asile avec le Boulier-compteur.

clef ; un maçon un marteau ; un marchand de poisson un poisson et ainsi d'autres. Les femmes, elles-mêmes, de la classe marchande et bourgeoise, ne sont pas étrangères à l'habitude d'écrire, quoique ces cas se rencontrent bien moins souvent.

Il résulte de ces signatures répandues dans les minutes des notaires dès le milieu du XVI[e] siècle, temps où les témoins commencèrent à signer les actes, que l'instruction primaire était au moins, dans ses éléments, assez répandue et qu'il y avait, dans les lieux de quelqu'importance, des maîtres pour la donner (1).

Un autre genre de pièces qui se rattache aux précédentes par l'éducation professionnelle, c'est celui des mises en apprentissage. On en trouve un grand nombre dans les minutes. Une des plus curieuses est celle-ci, de l'an 1507, où François Johan place, à titre de louage, son frère Bonaventure, chez Pierre Gramayn, ymageur à Auxerre « pour le servir en son mestier d'ymageur et autres choses licites et honnestes pendant huit années ; pendant lequel temps ledit Gramayn sera tenu nourrir et administrer toutes les nécessités corporelles audit Bonaventure, et le soigner de soliers jusques à quatre années. » Son frère devait l'entretenir d'habillements, et si l'apprenti quittait la maison avant la fin des huit années, il serait tenu de payer à son maître dix livres tournois. C'est un des plus longs, et il devait en être ainsi, attendu l'importance de la profession.

Les contrats d'autres métiers, qui sont tous du premier quart du XVI[e] siècle, ont beaucoup moins de durée. Le placement de l'apprenti chez son maître le rend tout-à-fait son subordonné, il loge et mange chez lui ; souvent le maître est tenu de l'entretenir de vêtements ou de chaussures. Quelquefois, les parents de l'apprenti paient

(1) Plusieurs baux à nourriture du commencement du XVI[e] siècle, mettent pour condition dans le placement d'enfants qu'on leur enseignera les bonnes mœurs et qu'on les enverra à l'école, filles ou garçons.

une somme de 8 à 10 livres pour la durée de son apprentissage. On remarque toujours dans ces contrats une clause comminatoire pour le cas où le jeune homme quitterait, sans cause, la maison de son maitre. Les parents s'obligent à payer 5 livres, 8 livres ou 10 livres. Dans la plupart des mises en apprentissage, les élèves y sont, comme on dit encore, *pour leur temps*; c'est-à-dire qu'ils ne paient rien à leur maître. Un de ces actes donne au maître la gestion des biens de son apprenti, et il doit en percevoir les fruits.

Voici le relevé de quelques-uns de ces baux :

La durée de l'apprentissage, pour un drapier, est de trois ans ; pour un chaussetier, deux ans; pour un cardeur et peigneur, trois ans; pour un pâtissier, cinq ans; pour un maçon, trois ans; pour un menuisier, cinq ans; pour un potier d'étain, cinq ans; pour un charpentier de bateaux, cinq ans, et à la fin de l'apprentissage, le maître doit donner à l'ouvrier une doloire, un marteau, une paire de tenailles et une servanète. L'apprenti barbier et chirurgien demeure cinq ans chez son maître, qui lui doit, à la fin de son apprentissage, un étui garni de quatre rasoirs, d'un peigne et d'une paire de ciseaux.

## PROCÈS CRIMINELS ET CIVILS. — TRANSACTIONS.

Les minutes que nous examinons renferment diverses transactions sur procès criminels ou civils.

Un sieur Lefol, châtelain d'Avallon, qui poursuivait Jean Lavye, vigneron d'Auxerre, comme coupable d'assassinat sur sa femme, abandonne sa plainte sur conseils d'amis, et les parties signent tous deux l'acte en 1564.

En 1557, un sergent à cheval, accompagné de recors, ayant voulu mettre à exécution une sentence obtenue par un procureur, contre Germain Desprez, pour l'obliger à rendre le sac et les pièces d'une affaire, ce dernier s'y refusa. Le sergent le déclara prisonnier, avec force injures et coups. Alors Desprez se rebella, et, soutenu par un nommé Jean Desloez, vigneron, et 3 ou 4 femmes, ils forcèrent le

sergent à se retirer. De là appel du sergent, et opposition de Desprez, qui se plaint des procédés des recors. Enfin, les parties s'arrangent et renoncent à leurs poursuites réciproques.

Un sieur Foynet, sergent royal au bailliage d'Auxois, avait obtenu du roi des lettres de rémission pour certains crimes qu'il avait commis. Alors, un moine de Reigny, nommé Jacques Giraudeau, les lui ayant soustraites, il porta plainte contre lui; ce qui n'aboutit à rien. Les parties s'accordent et frère Giraudeau promet de rendre les lettres, à condition que Foynet obtiendra du roi d'autres lettres de pardon et abolition pour les crimes perpétrés par Jeanne Servain, femme de Nicolas Simon (1566).

Louis Guillot, fondeur d'artillerie, à Auxerre, ayant reçu un coup de dague dans le ventre, de Michel Millet, son confrère, le poursuivait devant le prévôt lorsqu'il intervint entre eux un accord. Millet paya les médicaments et le médecin, donna 4 écus d'or à Guillot et la paix fut faite (1569).

Une querelle, suivie de coups, est assoupie moyennant 6 écus d'or donné au battu (1569 4 juillet).

TAILLES ET IMPOTS. — GRENIERS A SEL.

Le recouvrement des impôts s'opérait autrefois spécialement dans chaque paroisse. Les habitants désignaient pour cela un ou deux collecteurs qui dressaient le rôle. La ville d'Auxerre, quoique composée d'un grand nombre de paroisses, n'était pas traitée autrement.

Une pièce de l'an 1580, nous apprend comment se faisait alors l'entretien des routes. Les habitants de la ville de Saint-Bris et Goix font un marché avec un nommé Digournet « pour leur servir de *castordon* ou pionnier, suyvant la cotte faite par les esleuz de la ville d'Auxerre, et s'engage à leur servir de pionnier en tel lieu qui lui sera commandé, et suivra les autres pionniers des autres villes de l'élection d'Auxerre, moyennant 16 écus un tiers. »

On imposait aussi les paroisses en argent pour les travaux des

routes. En 1587, les collecteurs de la taille des pionniers, à Migé, paient 141 écus 14 sous 6 deniers, à ceux qui étaient chargés de recevoir cette taille. On voit, d'après la liste des gens imposés depuis 5 sous jusqu'à 16 écus.

Le droit de salage était un de ces priviléges que les rois et les grands barons s'étaient réservés. Ils en avaient disposé en partie pour différents établissements religieux. L'abbaye de Pontigny amodie son droit sur le sel qui se descend au grenier et magasin à sel d'Auxerre, en 1569.

Les offices de receveurs de greniers à sel se vendaient à beaux deniers.

Il y avait, au-dessous de ces officiers, les regratiers, espèces de petits entrepositaires que le roi commissionnait aussi. Deux regratiers d'Ouanne et de Leugny s'entendent (1578) pour vendre le sel au même prix dans les deux pays, de manière à ne pas se nuire.

En 1580, Etienne Gerbaut, seigneur de Champlay et de La Basse-Maison, donne à bail deux ports servant de grenier à sel, situés proche la poterne du quai d'Auxerre; c'est-à-dire sur la place actuelle de Saint-Nicolas.

Les droits sur le passage des sels, tout en grevant les consommateurs, servaient souvent aux villes. Celle d'Auxerre avait obtenu un arrêt du conseil, du 4 février 1580, pour percevoir quarante sous sur chaque grand muid de sel passant sous les ponts. Elle oblige un adjudicataire du grenier d'Avallon et de Beaune, de se faire cautionner pour un défaut de paiement de ce genre (1580 25 juin).

### COMMERCE EN GÉNÉRAL, ASSOCIATIONS.

On ne connaissait pas ou du moins on n'employait guère, au moyen-âge, l'échange des papiers de commerce pour le paiement des créances. Les marchands de Paris envoyaient leurs facteurs dans nos pays, pour régler ce qui leur était dû par des obligations que l'on retrouve encore; souvent les facteurs résidaient dans les villes mêmes

où les marchands faisaient des affaires. En 1502, un pelletier de Tonnerre reconnaît devoir la somme de 17 livres, pour trois barils de harengs blancs, à un marchand de Paris, représenté par son facteur, demeurant à Auxerre. En 1516, un marchand de Beaune fait à Auxerre une obligation de 115 livres, reste de plus grande somme qu'il devait à un marchand de Paris, « pour vente de trois lez cinq barrys de haran blanc. » Le facteur de ce dernier reçoit l'obligation.

En 1522, un autre marchand de Paris, charge de sa procuration Geoffroy Birault, marchand à Cravan, « pour recouvrer les deniers qui lui sont dûs aux pays Auxerrois et de Bourgogne, pour vente de marchandises. »

L'association pour l'exploitation d'une industrie était assez répandue au XVI[e] siècle. Nous trouvons surtout ici des actes entre mariniers, pour la conduite des marchandises. La société n'avait lieu souvent que pour une seule campagne. Les bénéfices comme les pertes étaient partagés en commun. Quatre actes de ce genre se trouvent dans nos minutes; l'un entre trois *voituriers par eau*, et les autres entre deux. Les bateaux n'avaient pas, à cette époque, la capacité qu'ils ont aujourd'hui. On parle souvent de bateaux de dix pilles (1), de huit pilles, portant cinq muids au fond, un passe-cheval de sept pilles, portant trois muids au fond. On voit par là que le vin a toujours été la marchandise par excellence de notre pays.

Quelques autres industries ont fourni leurs représentants dans les actes d'association. En 1571, trois bisetiers (1) d'Auxerre se réunissent pour un an, afin de faire convenablement les banquets, soupers et dîners qui pourront leur être commandés. Deux femmes forment société pour une maison de teinture des draps et toiles, à Cravan, pendant un an (1591).

Il y avait, au XVI[e] siècle, une surveillance particulière sur la fabri-

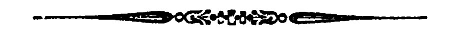
(1) On exprimait sans doute par ces termes le nombre de rangs des pièces de vin installées dans les bateaux.

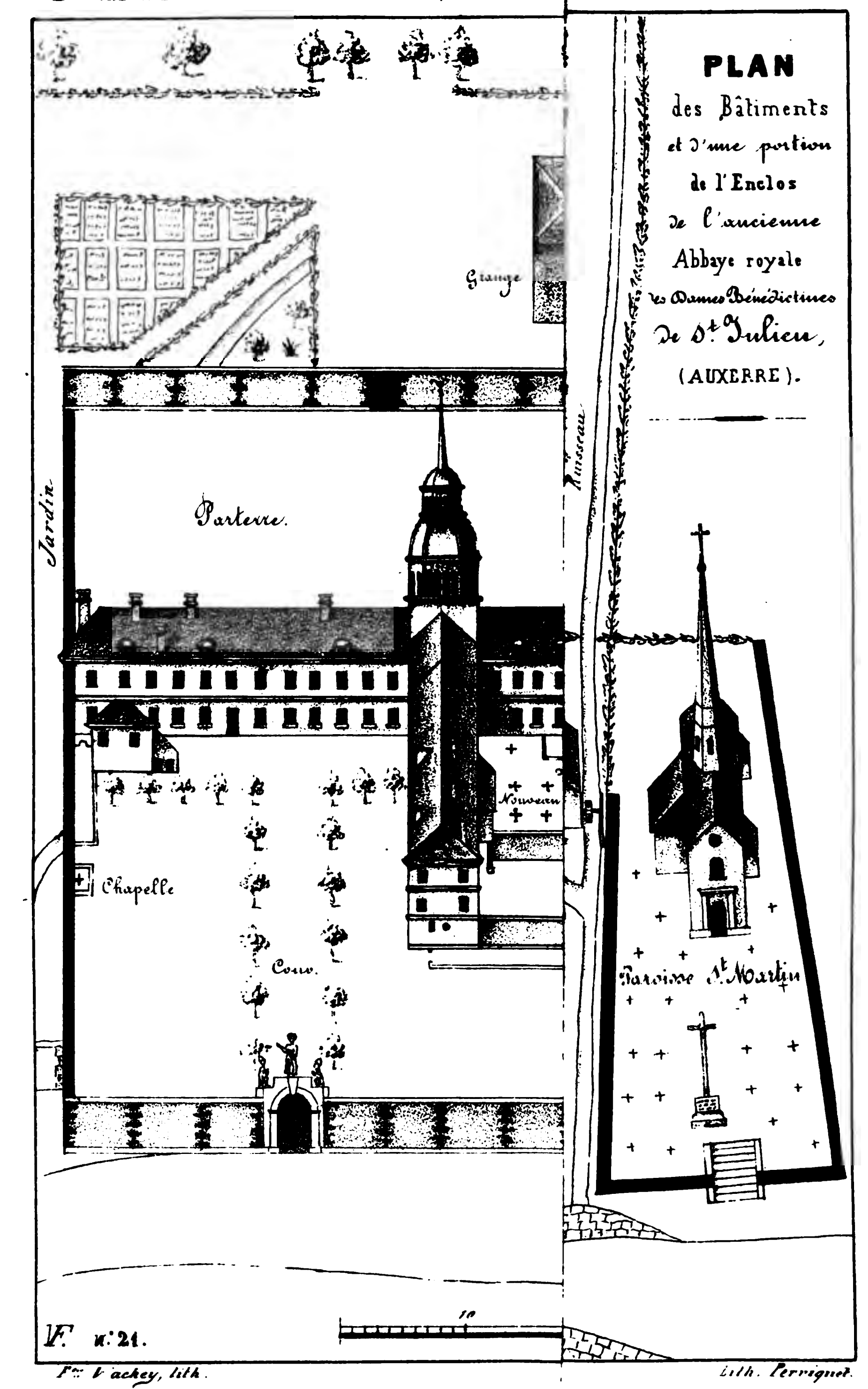
cation des draps et une juridiction des maîtres et réformateurs de la draperie. En 1581, les fermiers de ce droit, à Auxerre, font saisir des draps, achetés à la foire de Cravan par un marchand, attendu qu'ils n'étaient pas faits selon l'édit. En 1573, le fermier des droits des sceaux de la draperie en Bourgogne, amodie à un maître teinturier d'Auxerre, les droits et profits des sceaux qui devaient être apposés à toutes les pièces de draps, serges estametz, et autres étoffes de laine fabriquées dans toute l'étendue du bailliage d'Auxerre, excepté la ville chef-lieu, moyennant 50 livres par an et les deux tiers des amendes, l'autre tiers appartenant au roi.

Le commerce des bois, des vins, des cuirs, etc., fournit aussi des documents abondants; on y voit le prix de ces diverses marchandises au XVIe siècle, le mode d'exploitation et de transport des bois, le prix des vins, l'usage de conduire le fer aux foires de Rouen, de Meaux, etc.; la capacité des fûts, le prix des grains et d'autres matières premières. J'essaierai, plus tard, de résumer ces divers actes, et d'en déduire un aperçu sur l'état économique du pays à cette époque.

Je ne sais si j'ai su tirer parti des nombreuses pièces que j'ai eues à ma disposition; quoiqu'il en soit, leur variété infinie prouve au moins, je le répète encore, tout l'intérêt que présentent, pour l'histoire, sous ses aspects les plus intimes, les vieilles minutes des notaires.

QUANTIN.




PLAN
des Bâtiments
et d'une portion
de l'Enclos
de l'ancienne
Abbaye royale
des Dames Bénédictines
de St. Julien,
(AUXERRE).
Grange
Parterre.
Jardin
Ruisseau
Chapelle
Cour.
Paroisse St. Martin
10
F. n.° 21.

## ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-JULIEN D'AUXERRE.

### I.

Au dire de Lebeuf, sous le pontificat d'Aunaire, c'est-à-dire vers l'an 596, il existait dans la cité une église ou basilique sous l'invocation de saint Julien martyr, à laquelle ce prélat avait assigné les calendes de juillet, afin d'y célébrer des prières qu'il avait ordonnées pour préserver son peuple des guerres et des calamités qui en ce temps-là affligèrent la Gaule. Alors, cette église était un monastère d'hommes dont l'abbé s'appelait Nigivald, comme on le voit dans le testament de saint Didier qui fit un legs à ce monastère.

Saint Pallade, voulant faire une célèbre fondation, établit ou transféra hors des murs ce monastère, alors renfermé dans une petite étendue de terrain, et le plaça au milieu de l'ancienne ville qui n'était pas encore abandonnée (1); il y fit élever de grands bâtiments, et au lieu de faire, comme plusieurs évêques, qui entouraient de fossés les monastères qu'ils édifièrent, il l'enferma de murs de tous côtés et y plaça des religieuses; en même temps, il dota richement ce monastère, tant de biens qu'il avait reçus de la libéralité du roi Dagobert, que de ceux qu'il détacha des églises de Saint-Etienne et de Saint-Germain, dont les évêques disposaient alors comme ils voulaient (2).

L'acte de fondation est venu jusqu'à nous (3); il est daté de la

(1) Ce quartier a pris depuis et conservé le nom de faubourg Saint-Martin-lès-Saint-Julien, ou grand Saint-Martin.

(2) Gesta pontificum Autissiod. apud Labbe, t. I.

(3) Cet acte est conservé en copie aux archives départementales.

huitième année du règne de Dagobert, indiction septième, ce qui correspond à l'an 635.

Les biens formant la dotation de ce monastère établi dès son origine sur de larges bases consistaient dans les terres de Migennes, Vincelles et Trucy-sur-Yonne, plus Vaux, Clamecy et Flacy, Annay-la-Côte dans l'Avallonnais, Cambon dans le Sénonais, Cry dans le Tonnerrois, la ferme de Rulli au territoire de Troyes et une partie de la terre de Soesme dans le Berry. Viennent ensuite les fondations pieuses : la célébration de l'office divin, l'obligation de nourrir des pauvres, le tout en mémoire du pieux roi Dagobert et de sa très-illustre famille, ainsi que de tous les rois qui font profession de la religion chrétienne et enfin en mémoire du fondateur et de ses prédécesseurs et successeurs. La position du monatère était des plus favorables, l'enceinte était vaste, le terrain fertile et arrosé par une branche du ruisseau de Vallan.

Nous verrons plus tard que l'enclos a été augmenté d'une manière notable au XVII^e^ siècle, époque à laquelle furent construites les hautes et grandes murailles qui subsistent encore.

Il paraît certain que, dans l'origine, le monastère était double, c'est-à-dire qu'il y avait un monastère de filles qui a toujours été le principal, et un monastère d'hommes chargés d'acquitter les messes et autres fondations ecclésiastiques prescrites dans l'article de fondation de saint Pallade. Aussi, en 691, Tétrice vingt-troisième évêque d'Auxerre, en réglant dans son synode l'ordre suivant lequel les abbés ou archiprêtres devaient venir faire l'office dans l'église cathédrale de Saint-Etienne assigne la quatrième semaine de janvier et la seconde de novembre au monastère de Saint-Julien, *basilicæ monasterii Sancti-Juliani.*

Malgré les précautions qu'avait prises saint Pallade pour qu'il ne fût porté aucune atteinte aux immunités du monastère qu'il avait fondé, il ne laissa pas d'éprouver le sort des autres églises du diocèse et de tout le royaume sous Charles Martel ; c'est-à-dire qu'il tomba entre

les mains des seigneurs laïcs auxquels ce prince donna la plupart des monastères et des biens que possédaient les églises; il ne resta à l'évêque d'Auxerre que 100 manses ou fermes; le reste fut distribué à six seigneurs bavarois et chacune des abbayes fut donnée à un abbé séculier; c'est ce qui arriva sous l'épiscopat de l'évêque Aidulphe, environ l'an 735 (1). Les seigneurs laïcs, qui souvent prenaient le titre d'abbés, possédaient les monastères comme un bien patrimonial qui passait à leurs enfants à titre d'hérédité, même à des filles; en sorte que l'on voit vers l'an 900, Aganon favori de Charles III dit le Simple, posséder l'abbaye de Chelles qui lui fut disputée par Hugues-le-Grand, lequel prétendait y avoir droit parce qu'elle avait appartenu à Rotilde, sa belle-mère.

L'histoire d'Auxerre nous apprend également que les abbayes de Saint-Amatre et de Notre-Dame-la-d'Hors avaient été données, par forme de récompense bénéficiaire, par un évêque d'Auxerre à un certain seigneur qui, après en avoir joui longtemps, les fit passer comme un bien de patrimoine à son fils qui était évêque d'Autun, des mains duquel Geoffroi de Champaleman, évêque d'Auxerre, les retira avec bien de la peine vers l'an 1060.

Ces laïcs, qui prenaient le titre d'abbés, avaient beaucoup d'analogie avec les abbés commendataires qui furent nommés après le concordat de François Ier et du pape Léon X, avec cette différence toutefois que ceux-ci étaient toujours des ecclésiastiques autorisés par les bulles du pape sous la nomination du roi. Les abbés séculiers ou laïcs possédaient les revenus des abbayes comme leur ayant été donnés par le prince pour soutenir les frais de la guerre contre les infidèles; ils gardèrent ensuite à vie ces bénéfices, et leurs descendants prétendirent les posséder à titre d'hérédité, jusqu'à ce que, dans la suite des

(1) Gesta pontif. Autissiod.

temps et peu à peu, sur les plaintes des évêques et des moines, une partie des abbayes furent rendues aux évêques par ordre des rois Pépin et Charlemagne (1).

Il est fait mention pour la première fois d'une abbesse de Saint-Julien dans une charte de Charles-le-Chauve, du 12 juillet 877, par

(1) Nous trouvons dans des chartes du IXe siècle, concernant l'abbaye de Saint-Julien, des traces de ces usurpations ainsi que des atteintes portées au droit de l'évêque, par l'empereur Charlemagne lui-même et par ses successeurs.

En premier lieu, une charte de Louis-le-Débonnaire (de 824 à 839), mentionne l'exposé fait par l'illustre comte Hugues, que l'empereur Charlemagne et les rois ses prédécesseurs avaient rendu des ordonnances portant que l'entrée du monastère de Saint-Julien était *interdite* à tout évêque ou archidiacre, si ce n'est pour prier ou pour prêcher, ainsi qu'à tout magistrat, et par cette charte le roi sur la demande du comte *réitère cette défense*.

En second lieu, une autre charte de Charles-le-Chauve (de 840 à 877), énonçant que Hugues (qualifié *satis Dilectus et Charissimus*) abbé du monastère de Sainte-Marie, mère de Dieu (*a*) et de Saint-Julien martyr, a mis sous ses yeux les actes par lesquels le pape Grégoire II avait confirmé les donations faites par le bienheureux Pallade, évêque de l'église d'Auxerre, audit monastère et aux vierges qui y vivaient sous l'autorité canonique du siége apostolique ; et que le même abbé Hugues a représenté les actes du très-pieux empereur Louis (le Débonnaire), indiquant les biens que lui et les empereurs et rois des Francs ses prédécesseurs avaient, par des actes spéciaux, ajoutés auxdites donations, avec prière de confirmer le tout par un ordre émané de l'autorité impériale. En conséquence, l'empereur confirme solennellement lesdites donations, voulant que tous les biens possédés légalement et justement continuent à appartenir au monastère, sans démission ni restriction, défendant à tous abbés ou recteurs du monastère d'y porter atteinte.

L'abbé Hugues, nommé dans la deuxième charte, était sans doute le même que le comte Hugues nommé dans la première; il avait le titre d'*abbé* quoique laïque et contrairement à la charte de fondation, il était affranchi de l'autorité de l'évêque véritable supérieur du monastère.

(*a*) Saint Pallade, fondateur, l'avait effectivement dédié à sainte Marie, mère de Dieu.

laquelle il confirme à la prière d'Hugues, abbé de Saint-Martin de Tours, un échange que les chanoines de Saint-Martin de Chablis avaient fait avec l'abbesse de Saint-Julien. L'histoire ne nous a pas conservé le nom de cette abbesse qui, selon toute probabilité, ne possédait l'abbaye qu'à titre d'apanage. Le même Hugues, troisième fils de Conrad et cousin germain de Charles-le-Chauve, était aussi comte d'Auxerre et abbé de Saint-Germain; il possédait encore les abbayes de Saint-Bertin et de St.-Wast d'Arras, et même l'évêché de Cologne quoiqu'il ne fût que sous-diacre, suivant l'énorme abus qui régnait alors : mais, comme il n'était pas moins recommandable par sa piété et son amour pour les règles que par sa naissance, dit Héric, sous l'autorité d'un tel abbé, la régularité ne pouvait que se conserver dans les monastères qu'il gouvernait. Ce fut lui qui obtint en 884, de Charles-le-Gros tuteur de Charles-le-Simple, la confirmation de tous les biens que possédait l'abbaye de Saint-Julien.

Mais, cette abbaye fut bientôt réduite dans le plus triste état par les ravages des Normands qui brûlèrent à deux fois les faubourgs d'Auxerre, et par conséquent l'abbaye de Saint-Julien. Ces ravages des Normands eurent lieu dans les années 887 et 889 selon la chronique de Limoges donnée par le P. Labbe.

Le vénérable Wibaud, trente-neuvième évêque d'Auxerre, mort en 937, désirant que l'office divin fût célébré avec plus de pompe dans son église cathédrale, fit de grandes tentatives pour obtenir que l'abbaye de Saint-Julien fût soumise et attachée au service de cette église, selon sa première institution ; il y réussit au moyen des présents qu'il fit au roi, mais il ne jouit pas du bénéfice de la charte que ce prince lui avait promise touchant cette réunion parce qu'il mourut avant qu'elle fût expédiée. Lebeuf place cet événement en 885.

Mais, environ l'an 936, le vénérable Guy quarante-quatrième évêque, par le crédit du père de Hugues-Capet, Hugues-le-Grand, qui était à la fois comte d'Auxerre et abbé de Saint-Germain, obtint enfin

que les abbayes de Saint-Amatre, de Notre-Dame-la d'Hors et de Saint-Julien rentrassent dans sa juridiction.

Cet évêque fut tellement satisfait que, pour étendre de plus en plus le culte de saint Julien, il composa et nota lui-même un office divin complet en son honneur, et s'astreignit à donner, à toutes les parties de cet office, le chant semblable à celui de la fête de Saint-Germain (1).

Richard quarante-cinquième évêque (de 961 à 970), quoique tiré du monastère de Saint-Germain, ne fit rien pour maintenir le succès obtenu par son prédécesseur, mais il n'en fût pas de même, d'Héribert quarante-sixième évêque (de 971 à 995). Il était fils de Hugues le-Grand duc des Français qui, comme nous l'avons vu, avait été comte d'Auxerre et abbé de St.-Germain, et qui était parvenu à faire rentrer sous sa juridiction l'abbaye de Saint-Julien. Héribert aimait le faste, mais il ne dissipait pas les biens de son église et il consentait volontiers, que les monastères suivissent les règles canoniques; il y a plus; du temps de ce prélat, et sans doute de concert avec lui, Henri duc de Bourgogne, son frère, qui était en même temps comte d'Auxerre, aimant à voir régner la régularité dans les monastères, fit venir saint Mayeul, abbé de Cluny dans le monastère de Saint-Germain, qui était déchu de sa première splendeur depuis qu'il n'était gouverné que par prévôts ou doyens, sous l'autorité des abbés séculiers ou laïcs; saint Mayeul y rétablit la règle, y mit la réforme et établit pour abbé en 989, un saint moine, Heldric, qui fut fort aimé du duc et de l'évêque, et acheva l'œuvre commencée par saint Mayeul.

Le duc Henri perfectionna cette œuvre en renonçant spontanément aux droits que les comtes d'Auxerre s'étaient attribués depuis plus

(1) L'abbé Lebeuf conservait avec soin un exemplaire de cet office comme un monument de la dévotion du prélat et comme une preuve de la science des anciens évêques dans le plain-chant.

d'un siècle de regarder l'abbaye de Saint-Germain comme un apanage de leur dignité, en effet, il rendit aux religieux la liberté d'élire leurs abbés. Déjà Hugues-Capet avait donné cet exemple salutaire; il était abbé de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Denis et de Saint-Martin-de-Tours; mais, en montant sur le trône, il avait remis ces abbayes entre les mains des religieux qui élurent dès-lors des abbés réguliers. De là, il est aisé de conclure que le même prélat Héribert et le duc Henri son frère avaient aussi rétabli la liberté des élections dans le monastère de Saint-Julien; car, à peu près depuis ce temps on a une liste assez suivie des abbesses, à commencer par Hermengarde dont il est fait mention dans l'ancien nécrologe de la cathédrale au 13 décembre en ces termes : *Hermengardis abbatissa obiit*, ce qu'on ne peut entendre que de l'abbesse de Saint-Julien, *puisqu'alors il n'y avait pas d'autre abbaye de filles dans tout le diocèse*. Ce nécrologe a été écrit vers l'an 1007 (2).

II.

Nous avons dit plus haut que des religieux, destinés à la desserte du monastère fondé par saint Pallade, résidaient à proximité; ils furent pendant quelque temps assujétis à la règle monastique, mais dans la suite ils furent sécularisés, et formèrent un chapitre dont les canonicats étaient à la nomination de l'abbesse entre les mains de laquelle

(2) L'an 12me du règne d'Henri Ier (1042), *Emma* était abbesse ainsi que nous l'apprend une charte donnée par Godefroy, comte de Joigny. Emma se plaignait des usurpations commises par le père du comte, *à Dieu, à la Sainte-Vierge et au saint martyr Julien*. Godefroy à la prière de sa mère et de ses frères Gelduin, archevêque de Sens et Rainaud, confirma ce que son père avait fait *pour le remède de son âme*; comme il avait partagé son péché, il voulut partager sa pénitence, et pour aumône (*si qua sit*), il renonça, dans le comté de Sens et dans la ville de Migennes, à *toutes mauvaises coutumes et usurpations*. Cette charte, signée du comte et de ses frères, fut donnée publiquement à Auxerre et dans le monastère même de Saint-Julien.

les titulaires prêtaient le serment de fidélité; ils demeuraient dans un cloître particulier; ils étaient chargés du service divin et de toutes les fonctions ecclésiastiques dans le monastère; ils faisaient les honneurs du couvent quand le clergé de la cathédrale s'y rendait en procession, ce qui avait lieu le mardi de Pâques, le mardi de la Pentecôte, le mardi des Rogations et le jour de la fête de saint Julien. Ces processions cessèrent d'avoir lieu en 1727 (1) : le clergé de la cathédrale assistait aussi à l'inhumation de l'abbesse, mais, dans la suite il se contenta d'y envoyer quatre députés.

Le jour de la fête patronale, lorque le clergé de la cathédrale allait à Saint-Julien, l'abbesse devait lui offrir des gâteaux; au XIV$^e$ siècle, cette offrande fut convertie en argent. Les registres du chapitre de la cathédrale font foi de la liaison qu'il y eut toujours entre le chapitre et l'abbaye.

La sécularisation des moines de Saint-Julien en chanoines a eu lieu au moins dès le XIII$^e$ siècle, comme on le voit par plusieurs actes de cette époque.

Le premier daté du mois de juillet 1217 est une charte de *Mathilde*, abbesse, indiquant l'emploi de sept livres, *monnaie d'Auxerre*, de cens sur une maison qu'elle possédait à Auxerre, comme lui ayant été donnée par noble homme Narjot de Toucy, son père. Cette charte énonce que de ces sept livres quinze sols étaient destinés aux *chanoines* de Saint-Julien pour la célébration de la messe à l'autel de la bienheureuse Marie.

Par le second qui est de 1262, Iolande, abbesse, rend à Pierre, commandeur du Saulce (de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem), les cens et

(1) Registre du chapitre d'Auxerre du 13 décembre 1727 : « Messieurs, » pour raison, ont retranché les processions que l'on faisait et les matines » et grande-messes que l'on disait les veilles et jours des saints Gervais et » Protais et de saint Julien, et ont conclut qu'elles ne se feront plus dans la » suite. »

tous les droits qu'elle avait à Vallan, *excepté sur les champs où les chanoines de Saint-Julien avaient la dîme.*

En 1369, l'abbesse Alix Duplessis conféra à un clerc, un canonicat de Saint-Julien (1).

En 1301, on voit un titre qui fait mention de Jean de Meaux, chapelain de la chapelle Saint-Ferréol dans le cloître de Saint-Julien, qui habitait une maison située près l'église des *chanoines de Saint-Julien* (2).

En 1554, la chapelle Saint-Ferréol existait encore, car, Vigile Marie la permuta pour le prieuré de Saint-Eusèbe.

On ignore quel fut le nombre des anciens religieux et, dans la suite, des chanoines de Saint-Julien, mais on vient de voir qu'ils avaient un cloître, ce qui supposait un établissement d'une certaine étendue; un titre de 1413 nous apprend qu'il n'y en avait alors plus que trois; dans la

(1) En 1820, il a été trouvé dans le faubourg Saint-Julien, dans un jardin appartenant alors à la famille Grandjean, et situé entre la clôture de l'abbaye et le ruisseau de Vallan, à 20 pas de ce ruisseau, près du moulin à 1 mètre environ de profondeur, une grande tombe en pierre blanche, encore en place, comme le prouvait sa position, scellée à mortier sur trois murs de soutènement; elle était brisée, sa longueur était de 2 mètres 48 centimètres, sa largeur de 1 mètre 15 centimètres, sur sa surface était figuré en pierre, au simple trait, un ecclésiastique, en habits sacerdotaux, ayant la tête sous un cintre gothique, sur le pourtour était l'inscription suivante en caractères gothiques avec quelques abréviations : Hic jacet petrus, Dominus de Chelayn, quandam canonicus hujus ecclessiæ, qui obiis anna Domini MCCCLVI, die Dominicâ, in resurrectionnem ejusdem carnis requiescat in pace. Amen.

Ce monument, vu par le savant M. Chapet, ne laisse pas de doute sur l'existence des chanoines de Saint-Julien dans le XIV[e] siècle.

(2) Joannes de Meldis, prœsbiter, perpetuus capellanus capellæ sancti Ferreoli in claustro sancti Juliani Autissiodorensis, confessus se... tenere... à monialibus de insulis ad vitam suam quandam domum dictarum monialium sitam, ut dicebat, in claustro sancti Juliani prædicto inter ecclesiam canonicorum sancti Juliani Autissiodorensis. (Hist. d'Auxerre, tome II, preuves, p. 294).

suite, on ne voit même que des chapelains qui ont cessé par défaut de revenus.

Il existait, dans le faubourg, et pour ses habitants, une église paroissiale sous le vocable de saint Martin, d'où le nom de *faubourg Saint-Martin* donné à ce fragment de l'ancien Auxerre. Le curé de cette église était en même temps quelquefois chanoine de Saint-Julien.

En mémoire de ce que les habitants du faubourg s'assemblaient, en différentes circonstances, dans l'église des religieuses, comme on le voit par un titre de 1269, Agnès, douzième abbesse, prit par cet acte reconnaissance du curé de Saint-Martin de l'obligation à lui imposée de venir avec ses paroissiens en certains jours de l'année, savoir : à toutes les fêtes de la sainte Vierge et aux fêtes de sainte Croix, saint Pierre et saint André, célébrer la messe dans l'église Notre-Dame qui était celle des religieuses. Jusqu'à la suppression définitive de l'abbaye en 1790, le curé allait y célébrer la messe de paroisse le samedi de Pâques.

Les religieuses se servaient de l'église de Notre-Dame et les chanoines de celle de Saint-Julien dont ils portaient le nom. Depuis l'abolition des chanoines et des chapelains, cette église de Saint-Julien a été détruite et il n'a plus subsisté que l'église de Notre-Dame pour les religieuses et en outre, l'église de Saint-Martin qui était paroissiale depuis le XIII^e siècle et dont le curé a toujours été à la nomination de l'abbesse. Le curé était logé aux frais de l'abbaye, ainsi qu'en fait foi une transaction passée en 1587, entre Jeanne de la Magdelaine de Ragny et Jacques Thumereau, curé, par laquelle l'abbesse s'oblige à donner au curé l'habitation d'une maison au faubourg tant qu'il sera curé, à la charge par lui de desservir l'abbaye les jours ouvrables.

Il paraît que l'abbaye était tenue de contribuer au paiement du curé car, en 1633, M. Niquet, curé, obtint un arrêt qui condamna l'abbesse à lui payer 200 livres pour sa portion congrue. Plus tard, en 1662, M. Philippe Lebriois, autre curé, fit condamner l'abbesse à lui laisser faire les inhumations des pensionnaires et des domestiques de l'abbaye.

En 1744, M. Cuisin, curé, parvint à se faire bâtir par les habitants un presbytère dans le faubourg ; il se prévalut en 1768 de la déclaration du roi, du mois de mai de la même année, qui fixait à 500 livres les portions congrues des curés, et il amena Catherine de la Magdelaine de Ragny, alors abbesse, à consentir une transaction par laquelle elle s'obligeait à lui payer, pour la part à sa charge, 416 livres 13 sols 4 deniers, le prieur de saint Amatre s'obligea à fournir le surplus montant à 83 livres 6 sols 8 deniers.

## III.

Revenons à la communauté des religieuses; sa paix ne fut pas troublée jusque vers la fin du XII[e] siècle, et, ce qui est à peine croyable, ce fut son protecteur naturel, son propre évêque qui, à cette époque, troubla profondément la paix du cloître. Les documents authentiques que nous possédons ne laissent aucun doute à cet égard.

L'abbesse et les religieuses tourmentées, persécutées par leur évêque, Hugues de Noyers, qui, au dire de l'abbé Lebeuf, menait un train de prince, portèrent leurs plaintes au pape Célestin III, et elles obtinrent de ce pontife en 1196, un bref par lequel l'archevêque de Sens et l'évêque de Nevers étaient chargés de leur rendre justice et d'accorder leur protection au monastère, avec injonctions à l'archevêque de faire exécuter ce qui serait ordonné dans le cas où l'évêque refuserait de s'y conformer. Ce bref résume les plaintes de l'abbesse et des religieuses. Il y est dit que, tandis que l'évêque devrait les combler de bénédictions et ne pas troubler leurs saints loisirs, il les tourmente et les poursuit continuellement (1) à l'occasion de l'indulgence qui leur a été accordée par le Saint-Siége; que cherchant l'intérêt temporel plutôt que le salut des âmes, il leur suscite en justice des difficultés incessantes, qu'il blesse leurs droits et qu'au lieu de trouver en lui un

(1) Eas aggravat multipliciter et infestat.

protecteur, elles l'ont pour ennemi (1), au point qu'auprès de ses officiaux il leur est impossible d'obtenir justice contre ceux qui font du tort au monastère; les choses sont arrivées à un degré tel que si le Saint-Siége ne leur vient en aide, il faut qu'elles quittent l'habit de leur ordre et qu'elles s'éloignent du monastère. A ces faits graves, elles ajoutent un grief particulier; leur droit de présentation à la cure de Coulanges-les-Vineuses leur est contesté, et l'évêque refuse l'institution au curé qu'elles ont présenté.

L'intervention de l'archevêque de Sens et celle de l'évêque de Nevers étant restées sans résultat à l'égard de l'évêque d'Auxerre, ces prélats formulèrent leur sentence au mois de septembre 1197; ils adjugèrent au monastère le droit de mort-bois dans les forêts de Gy-l'Evêque, le droit de présentation à la cure de Coulanges et la main-morte sur tous les hommes de l'abbesse résidant à Gy. Le prélat fut condamné à livrer à l'abbesse chaque année une voiture de bois et un boisseau de grain plus un denier pour sa terre de . . . . . . et en outre à payer les lods et ventes de cette terre, plus 5 sols et 7 deniers monnaie d'Auxerre dus par l'évêque chaque année pour le cens de la maison épiscopale.

L'évêque d'Auxerre résista d'abord à cette sentence de ses pairs; cependant, au mois de mai 1198, il se décida à y acquiescer solennellement entre les mains de Michel de Corbeil, l'un d'eux, archevêque de Sens, en présence de plusieurs dignitaires et chanoines des églises de Sens et d'Auxerre et des officiers du monastère; l'acte authentique en fut dressé à Brienon (2).

(1) Et cum eundum episcopum deberent habere in suis justiciis defensorem, ipsum adversarium sentiunt et cognoscunt.

(2) L'abbesse qui gouvernait alors était Héloïse ou Héloise et descendait des comtes de Joigny.

Quelques années après, en 1303, une autre abbesse : *Isabella Viaria*, donna à ses hommes de Charentenay une charte d'affranchissement de la servitude de main-morte qu'elle avait sur eux et leurs biens dans la justice

Cette agitation momentanée fut suivie de plus de 150 années de tranquillité jusqu'à l'époque où les événements politiques forcèrent les religieuses à déserter le monastère qui, comme les autres abbayes d'Auxerre, fut pillé et dévasté.

Et en effet, pendant la captivité du roi Jean, fait prisonnier le 17 septembre 1356, à la bataille de Poitiers, le dauphin Charles, son fils s'était déclaré régent du royaume, il eut à soutenir une lutte inégale contre Edouard III, roi d'Angleterre et Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. Assez heureux pour sauver la monarchie, il ne put pas garantir ses États des maux inévitables dans une guerre générale et intestine. Aucune ville, dans cette tourmente, ne souffrit plus que celle d'Auxerre. En 1358, les Anglais s'avancèrent dans la Champagne; bientôt, ils s'approchèrent de Régennes dont le château appartenant à l'évêque d'Auxerre ne put résister. Malgré ses fortifications, l'ennemi s'en empara ainsi que d'Appoigny. L'épouvante fut aussitôt à Auxerre, surtout dans les faubourgs. Les monastères de Saint-Amatre, *Saint-Julien*, Saint-Gervais et Saint-Marien, furent abandonnés, les religieux, les religieuses et les habitants des faubourgs s'enfermèrent dans la ville. Tout porte à croire que les religieuses de Saint-Julien y possédaient une maison. Dans la nuit du 9 au 10 mars 1359, l'ennemi s'empara de la ville et la mit au pillage. On évalue, dit M. Chardon, à 600,000 moutons d'or (1) la valeur des choses qui furent prises dans ce pillage. Les faubourgs et surtout les abbayes furent dévastés et plusieurs années s'écoulèrent avant que les religieuses pussent se rétablir à Saint-Julien.

Nous devons placer à l'an 1402, un fait qui prouve que les habitants

dudit lieu; toutefois, cet affranchissement quoique motivé sur *la liberté naturelle et les devoirs de l'église*, n'était pas gratuit; il était payé par un cens et diverses redevances annuelles, outre une somme de 550 liv. tournois payée comptant. — (*Arch. de l'Yonne*.)

(1) Environ sept millions de francs de notre monnaie actuelle.

d'Auxerre, avant de chercher à introduire dans la ville les eaux de la fontaine Naudin (1), essayèrent de favoriser d'une manière particulière le quartier de Saint-Pierre-en-Vallée, (Saint-Père) en y amenant le ruisseau de Vallan, qui, dans son cours de cinq kilomètres, faisait tourner plusieurs moulins, notamment celui de l'abbaye dont il traversait ensuite le clos. On traita avec l'abbaye pour obtenir une partie de l'eau de ce ruisseau, on établit la dérivation au-dessous de la fontaine Saint-Amatre et on creusa le lit qui, de cet endroit, après avoir traversé et arrosé un grand nombre de jardins, se prolonge sous le pont de la promenade de l'Éperon. Là, on fit entrer le ruisseau dans la ville à côté de la tour qui existe encore et qui avait été construite peu d'années auparavant. Mais bientôt, les celliers et les caves furent inondés; on renonça, peut-être trop vite, à tous les avantages qu'on s'était promis, et on dirigea l'eau jusqu'à la rivière par le fossé qui longe la promenade.

Rentrées dans leur monastère, les religieuses y apportèrent sans doute les habitudes qu'elles avaient contractées pendant leur séjour dans la ville; et ces habitudes étaient peu conformes à la règle; elles observaient mal la clôture et laissaient à tout le monde un trop facile accès dans le couvent; ce désordre existait encore en 1515. François de Denteville (Ier du nom), évêque d'Auxerre, voulant y remédier, rendit, le 3 avril, une ordonnance par laquelle il enjoignit à l'abbesse et aux religieuses, non-seulement de ne point sortir de leur clôture sans permission, mais encore de n'admettre dans l'intérieur de leur maison que leur médecin et de veiller mieux qu'elles ne le faisaient sur leur temporel. L'abbesse ne fut pas contente de cette ordonnance, et elle ne s'y soumit pas, aussi fut-elle exilée en 1522; elle se nommait Marguerite de Saigny; mais, depuis, rappelée dans le monastère, elle le conduisit sagement, dit la *Gallia Christiana*, elle répara l'église, et,

(1) L'administration municipale s'occupe sérieusement de ramener en ville les eaux qui y ont coulé à deux époques du XVIe siècle.

fit faire un beau reliquaire pour contenir un morceau de la vraie croix, qui, selon la tradition du pays, aurait été donné à ce monastère par le roi saint Louis.

Toutefois en 1530, François de Denteville (II• du nom), neveu du précédent évêque, ne trouva pas encore le monastère de Saint-Julien en bon état, et ce ne fut que par les visites qu'il y fit en 1534 et 1542 qu'il parvint à y établir la régularité. Pour l'y maintenir, ce prélat fit encore une visite très-exacte, le 16 octobre 1553; l'abbesse était Marie de Nevers ou des Fontaines et la prieure était Guillemette de Saigny; l'évêque fut reçu avec solennité par les religieuses à la porte de l'église; il assista à la messe du Saint-Esprit, après l'évangile, il y eut prédication par un religieux jacobin, confesseur de la maison. La messe finie, le prélat entra dans l'intérieur du monastère et trouva tout en bon ordre; il secontenta de faire lire les règlements qu'il avait faits dans ses deux visites précédentes, et en ordonna l'exécution. Par ces règlements, il est défendu, entr'autres choses, aux religieuses de sortir du monastère pour tenir des enfants sur les fonts du baptême et d'aller à la campagne, à moins que ce ne fut pour les affaires de la maison et avec permission; ce règlement fait voir, dit Lebeuf, que la clôture n'était point alors si étroite qu'elle l'est devenue depuis.

Le prélat mourut l'année suivante (1554) sans avoir pu prévenir un mal bien plus grand : l'introduction de l'hérésie dans le diocèse. Après sa mort, le gouvernement épiscopal ne fut exercé pendant plus de 16 années que par des vicaires généraux, aucun des trois évêques ses successeurs n'ayant résidé; cette circonstance contribua sans doute au développement du calvinisme dans le diocèse. L'époque n'était pas éloignée où les huguenots devaient se rendre maîtres de la ville d'Auxerre et la désoler par le pillage et la profanation. L'Histoire d'Auxerre nous a tracé le récit de l'occupation de la ville par les huguenots en 1567 et 1568, des persécutions exercées contre les catholiques et surtout contre le clergé, ainsi que la dévastation des

églises (1). Tout ce dont les nombreuses églises avaient été enrichies depuis la prise d'Auxerre par les Anglais en 1358, devint alors la proie d'un vainqueur impie, ce qu'on ne pouvait emporter, était brisé et réduit en cendres.

Les religieuses de Saint-Julien, avant cette désolante invasion, avaient déserté leur monastère et s'étaient de nouveau réfugiées dans la ville. Le monastère eut le sort de tous les établissements religieux : il fut dévasté. L'église ne fut pas épargnée, car 13 ans après (1581), l'abbesse Marie des Fontaines fit refaire à neuf les stalles qui probablement avaient été brisées par huguenots.

Ce fait indique que les religieuses étaient rétablies dans leur monastère où elles vécurent tranquilles jusqu'au temps de *la Ligue*.

En 1589, Henri III avait succombé sous le fer d'un assassin, et le roi de Navarre avait été proclamé par l'armée royale, roi de France sous le nom de Henri IV, mais cet avénement ne fut pas accepté par les chefs de l'Union. Ils furent unanimes pour repousser Henri IV comme hérétique et divisés sur le choix du successeur de Henri III, ils proclamèrent sous le nom de Charles X, le cardinal de Bourbon, avancé en âge, et qui était prisonnier du roi de Navarre, son neveu. Les Auxerrois prêtèrent serment de fidélité à ce roi qui ne l'était que de nom.

Cependant les secours envoyés à Henri IV par les princes allemands rejoignirent son armée après avoir traversé le pays Auxerrois. Il se rapprocha de Paris et ayant livré bataille au duc de Mayenne qui commandait l'armée de l'*Union*, il remporta, le 14 mars 1590, une célèbre victoire dans les champs d'Yvri ; puis, il prit Corbeil, Melun et Montereau et vint en personne mettre le siége devant la ville de Sens.

(1) Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots, par l'abbé Lebeuf chanoine de la cathédrale, etc.

Aussitôt, l'alarme fut d'autant plus grande à Auxerre, que différents détachements de l'armée royale vinrent inquiéter les environs; on craignit une surprise pour le 6 avril, et comme si une mesure sévère dût assurer le succès des troupes de l'Union, on priva de leur liberté ceux des habitants qui étaient soupçonnés de faire des vœux pour Henri IV; on ne négligea pas néanmoins ce qui était plus essentiel, d'augmenter la garnison.

Aussitôt, les faubourgs furent abandonnés; tous les habitants se réfugièrent dans la ville avec tous leurs effets, on y fit rentrer également les religieux de Saint-Marien et les religieuses de Saint-Julien dont on commençait même à démolir l'église, lorsque le duc de Mayenne, adressa au maire des nouvelles rassurantes, mais, au mois de septembre, nouvelle anxiété, les royalistes, commandés par les capitaines Tannerre et la Boissière, se rapprochèrent d'Auxerre; cette fois, l'effroi fut si grand que dans une assemblée générale des habitants, il fut arrêté que le monastère et l'église de Saint-Julien seraient démolis, de peur que les ennemis ne s'en emparassent pour faire plus commodément le siége de la ville. Ils tentèrent effectivement ce siége, mais chaque fois qu'ils furent aperçus, une sortie vigoureuse les repoussa.

Les religieuses de St.-Julien, forcées d'abandonner leur monastère, s'établirent encore en ville, dans la maison qui leur appartenait; et elles firent, pendant quelque temps, leur office à l'autel de St.-Pierre de l'église Saint-Germain.

Auxerre continua à demeurer dans le parti de l'*Union* malgré la mort du cardinal de Bourbon et la conversion du roi; cette ville ne le reconnut qu'en 1594, et alors seulement, elle commença à jouir de la paix dont elle était depuis longtemps privée.

Ce fut à cette époque que les religieuses de Saint-Julien ne pouvant rentrer dans leur monastère qui était ruiné (1), quittèrent la ville

(1) L'abbé Lebeuf, dans son Histoire de la prise d'Auxerre, rapporte que les

pour se fixer dans leur terre de Charentenay, qui avait été donnée à l'abbesse Alix, au commencement du XIII[e] siècle, par l'évêque Hugues de Montaigu.

Le monastère, situé dans le faubourg, avait été détruit dans l'intérêt de la défense de la ville, les matériaux avaient été employés pour les fortifications, et ce qui n'avait pu l'être avait été vendu publiquement et par ordonnance de justice (1). Il était juste que la ville indemnisât la communauté des sacrifices qui lui avaient été imposés ; elle réclama, mais la ville n'y eut point égard, l'abbesse Gabrielle de la Magdelaine, qui gouvernait depuis 1606, et les religieuses se décidèrent en consèqence en l'année 1610, à intenter un procès aux habitants. Cette demande amena une transaction par laquelle, le 10 novembre, la ville leur abandonna à titre de dédommagement le bâtiment des *Grandes Écoles*, devenu inutile depuis la construction du collége de Saint-Sixte, par l'évêque Amyot (2).

Nonobstant cet abandon, les officiers municipaux faisaient occuper les Grandes Écoles par un nommé Deselle, auquel ils le louèrent *gratuitement*, *attendu*, est-il dit, le *fruit que la jeunesse tire de son instruction en l'art d'écrire, en l'arithmétique et autres honnêtes sciences où il a acquis beaucoup de capacité, sans en tirer grand profit* ; mais ils y mirent pour condition que si les religieuses de Saint-Julien réclamaient cette maison, Deselle en sortirait.

Le 15 décembre 1615, Deselle ayant quitté le vieux collége, l'évêque demanda au corps municipal, cette maison pour d'*honnêtes demoiselles* qui devaient se consacrer à l'instruction des jeunes filles. La ville accéda à la demande du prélat, mais en imposant à ces *demoi-*

chaires ou stalles du chœur de leur église furent, à cette époque, portées dans l'église des Jacobins où elles restèrent. On y voyait les armoiries de plusieurs abbesses et le chiffre 1581, date de leur construction.

(1) Procès-verbal de vente du 22 avril 1593.

(2) C'est le collége actuel situé dans la grande rue Saint-Germain.

*selles* la même condition qu'à Deselle, de sortir sans indemnité de cette maison si elle était réclamée par les religieuses de Saint-Julien.

En 1617, les *honnêtes demoiselles*, sans cesser de se livrer à l'éducation, voulurent embrasser la vie monastique sous la règle des *Ursulines*; elles avaient déjà obtenu l'autorisation de l'évêque, les officiers municipaux donnèrent aussi leur consentement et les religieuses de Saint-Julien leurs vendirent les bâtiments et dépendances moyennant 1500 livres (1).

Il n'existait alors ni pont, ni chaussée pour traverser, dans le faubourg Saint-Julien, les divers cours d'eau que formaient le ruisseau de Vallan et de la fontaine Saint-Amatre; l'écoulement de toutes ces eaux étant même obstrué par les ruines de l'abbaye, il en résultait une espèce de marais qu'on ne franchissait à pied, qu'à l'aide de planches mobiles, ce qui occasionnait de fréquents accidents. Ce n'était même pas sans danger, pour peu que dans la mauvaise saison ces ruisseaux fussent gonflés par les pluies, qu'on y passait à cheval ou en voiture. Depuis longtemps, le corps municipal avait reconnu qu'il était indispensable d'y construire une chaussée et un pont, au moins sur la branche de ces eaux la plus rapprochée de la ville et appelée le ru de *Rantheaume*. Une délibération du 28 novembre 1621, portait qu'on s'occuperait de ces travaux aussitôt que la caisse municipale pourrait en fournir les fonds. Mais, dans le mois de janvier 1622, les eaux s'étant élevées à une hauteur extraordinaire, les communications entre la ville, le faubourg et les pays au-delà, furent totalement interrompues; des imprudents, ayant voulu braver les difficultés, y périrent, on cessa d'ajourner cette dépense; elle fut exécutée dans l'été et coûta à la ville 3,200 livres, y compris les terrains dont il fallut élargir la voie publique. La construction de cette chaussée qui

(1) Telle est l'origine du beau couvent des Ursulines, supprimé en 1790, et converti depuis en caserne d'infanterie.

rendait plus facile les communications entre le faubourg et la ville devait être en particulier avantageuse à l'abbaye dont la restauration devait nécessairement s'opérer d'un moment à l'autre (1).

## IV.

Gabrielle de la Magdelaine, comme nous l'avons vu plus haut, était abbesse depuis 1606; elle affectionnait la résidence de Charentenay, et quoique les bâtiments fussent à peine suffisants, elle était loin de penser à relever de ses ruines l'ancien monastère pour y transférer les religieuses. A Charentenay, l'abbaye n'avait même pas de chapelle, mais elle était près de l'église du village, en sorte que les religieuses pouvaient y communiquer et assister au service divin dans l'une des chapelles.

Ainsi éloignées de la ville, elles redoutaient moins la surveillance de l'évêque, et elles usaient d'une liberté qui leur était chère, mais qui était peu conforme aux règles de leur ordre; il en était d'ailleurs ainsi dans plusieurs communautés religieuses de femmes établies à la campagne; tous les efforts des évêques tendaient à les ramener à l'observance des règles propres à chacune d'elles et à les forcer de se rapprocher des villes pour pouvoir remédier aux abus avec plus d'efficacité. Nous verrons bientôt l'abbesse et les religieuses de Charentenay résister persévéramment à ces louables efforts et lutter avec une énergie incroyable contre l'autorité épiscopale.

En 1611, François de Donadieu, informé que l'on admettait trop facilement les parents des religieuses dans le monastère, commit Gaspard Damy, son official, pour en faire la visite. Il paraît que Damy parvint à faire éloigner les séculiers, mais cette réforme ne fut pas de longue durée, et plus tard, quand le même évêque voulut faire en

(1) Histoire d'Auxerre, par M. Chardon.

personne la visite de l'abbaye, l'entrée lui en fut formellement refusée par l'abbesse : nous avons le procès-verbal de ce refus à la date des 9 et 10 mai 1622.

Le prélat faisant la visite de son diocèse et en particulier de la paroisse de Charentenay, assisté de « frère Hilaire Huot, prêtre reli» gieux du couvent des Frères Mineurs d'Auxerre, bachelier en théo» logie et prédicateur ; Germain Bardolat, prêtre licencié en droit, » official; Jean Mottot, prêtre chanoine de l'église cathédrale d'Au» xerre, promoteur en l'officialité; Guillon-Astrue, prêtre aussi » chanoine de ladite église de la cathédrale et Pierre Moreau, diacre » licencié en droit canon, chantre et chanoine de l'église collégiale » de Varzy, secrétaire » visita la chapelle et l'autel Notre-Dame, à main droite du grand autel où se trouvaient l'abbesse et quatre religieuses « en laquelle chapelle elles ont accoutumé de se retirer pour » ouir le service divin et faire les services que religieuses ont coutume » de faire en leur monastère comme étant leur monastère de Saint» Julien *du tout ruiné et démoli.* »

Continuant la visite, le prélat revêtu de *son habit épiscopal, savoir : rochet, camail et bonnet carré*, se transporte au-devant la porte du logis abbatial étant près de l'église, et ce, pour visiter tant l'abbesse et les religieuses que la maison où elles résident, comme dépendant de sa juridiction, et ayant droit de *visite en icelle.* Mais l'abbesse et ses religieuses se présentent, et l'abbesse portant la parole, « remonstre « qu'étant ladite abbaye de l'ordre et règle de saint Benoît, elle n'a » jamais vu ni sçu qu'elle, ni ses religieuses fussent aucunement » sujettes à la visite, ains (mais) dépendre seulement du supérieur de » l'ordre de saint Benoît qui est N. S. P. le pape.

L'évêque exhibe plusieurs titres concernant le droit de visite, entr'autres une sentence des requêtes du palais et procès-verbal d'exécution « par lesquels appert défunt M. de Denteville, évêque d'Au» xerre avoit été maintenu au droit de ladite visite contre dame

» Marie de Fontaines, pour lors l'abbesse, en date de l'an 1553, des-
» quels titres est donné lecture. »

Mais l'abbesse, assistée sans doute d'un procureur, requiert « que » copie desdits titres lui soit baillée et délivrée, pour ce fait, faire et » requérir par elle et ses religieuses ce qu'elle verra bon estre. »

Le seigneur évêque déclare que la copie sera délivrée, et accorde deux mois pour s'expliquer sur les communications.

Le promoteur conclut de son côté à ce que *par provision* il soit passé outre à la visite, mais les religieuses en empêchent jusqu'à ce qu'elles aient pris *avis de conseil* de ce qu'elles auront à faire : en conséquence, est-il ajouté : « nous n'avons pu passer outre à notre » visite, et nous sommes retirés sous les protestations par nous faites » de nous pourvoir ainsi que nous verrons estre à faire par raison (1). »

François de Donadieu, n'avait pas l'intention d'exiger la transformation du monastère au faubourg Saint-Julien ; ce qu'il voulait, c'était que la règle fût observée et qu'il lui fût possible de s'assurer de son observance, car il ne s'opposa pas à la construction de chapelle que l'abbesse fit élever l'année suivante et même il commit Gaspard Bargedé, chantre de l'église cathédrale, pour en faire la bénédiction, qui eut lieu le 18 décembre 1623. Toutefois, l'abbesse se tint sur ses gardes et voulant couvrir sa faiblesse par l'autorité du prince, elle s'adressa au roi Louis XIII ; elle lui fit remontrer que les rois Dagobert, Charles (Charlemagne), Louis (le Débonnaire) et plusieurs autres rois, ses prédécesseurs, avaient donné et concédé à l'abbaye plusieurs biens, beaux priviléges, droits, franchises et immunités dont elle avait toujours joui sans trouble ; elle obtint en effet des lettres de confirmation au mois de février 1627.

Nous verrons bientôt l'abbesse appuyer sa résistance sur ces lettres et sur les chartes surannées et mensongères du IXe siècle.

Gilles de Souvré, successeur de François de Donadieu, ne fut pas

(1) Archives de l'Yonne.

plus heureux que lui, plusieurs fois il essaya d'entrer dans le couvent de Charentenay pour le visiter, la porte lui en fut toujours fermée, il se pourvut en parlement et obtint en 1629, un arrêt pour soumettre le couvent à sa visite, mais il mourut sans avoir pu le mettre à exécution.

Dominique Séguier, exerça plus d'empire sur l'esprit de l'abbesse, il fut reçut dans le monastère le 23 octobre 1634, l'abbesse se contenta de faire insérer au procès-verbal la protestation *que cette visite ne pourrait préjudicier ni à elle ni aux abbesses futures, ni aux droits de l'abbaye, attendu qu'elle n'avait jamais vu faire de visite de son temps par aucun évêque*; le prélat fut assez heureux pour poser dans cette visite les bases de la réforme, tant sollicitée pas ses prédécesseurs; il donna un règlement, dont les principales dispositions étaient : l'établissement de la clôture, la défense de recevoir, tant dans le monastère que dans le logis abbatial, qui que ce soit sans permission écrite, excepté le chapelain, le médecin, l'apothicaire et ceux qui portaient de grosses provisions; l'obligation de se conformer à la règle de saint Benoît qui serait mitigée (1).

Il est permis de croire qu'après le départ de l'évêque, on laissa de côté ce règlement et qu'on reprit le train de vie antérieure. La sollicitude du prélat avait d'ailleurs à s'exercer sur d'autres communautés de femmes, qui n'étaient pas dans une situation meilleure, il obtint pourtant en 1636, que les Bernardines de Notre-Dame-des-Iles, quittassent leur monastère des Iles pour habiter la ville; mais ce fut inutilement qu'il tenta la réforme du monastère de Crisenon.

Pierre de Broc lui succéda en 1640, et voulant être le continuateur de son œuvre, il enjoignit aux religieuses de Crisenon de transférer

(1) Au bas du règlement on lit ces mots écrits par l'abbesse : nous transcrivons littéralement : « *lesquels articles ci-dessus nous avons an toutes resvérences accordé tant pour nous que nos religieuses presantes et advenir et nos successeresses abbesses* : *G. de la Magdelaine, abbesse de Saint-Jullien.* »

leur établissement dans la ville, mais elles refusèrent et elles eurent assez de crédit pour obtenir la révocation de son ordre, cette révocation fut un malheur, car plusieurs abbesses laissèrent pénétrer dans l'abbaye la dissipation et les goûts du monde, et ce lieu, si saint jadis, devint *le foyer de la plus hideuse corruption* (1).

Nous allons assister à une nouvelle lutte du prélat contre l'abbesse de Charentenay.

Pensant avec raison que l'abbesse et les religieuses abandonnées à elles-mêmes se conformeraient difficilement au règlement par elles accepté en 1634, l'évêque exigea que plusieurs sœurs, d'une communauté bien régulière, fussent reçues dans le monastère pour y établir la réforme par l'autorité de l'exemple autant que par leurs leçons ; il appela, à cette effet, trois religieuses du couvent de La Fermeté, ordre de saint Benoît, diocèse de Nevers. La permission de sœur Louise de Marcellange, prieure de ce couvent, portait qu'elles étaient envoyées pour coopérer avec la très-digne abbesse de Charentenay *à rétablir l'ancienne splendeur et observance de la règle de saint Benoît*. Elles furent reçues à Charentenay au mois d'octobre 1642; elles y étaient encore au mois de juillet 1644, époque à laquelle M. de Broc vint faire la visite et interroger l'abbesse sur l'exécution de son ordre du mois de juillet 1642, l'abbesse donna quelques explications sur les dispositions par elle faites pour établir la clôture et déclara que les sœurs de La Fermeté n'avaient cessé de résider et continueraient encore de demeurer dans le monastère elle entra dans quelques détails sur la vie commune. Sur la question de savoir si les séculiers entraient dans la clôture, elle répondit que personne du monde n'entrait dans la clôture des religieuses. Mais que dans son logis abbatial il y avait quelques appartements dans lesquels elle recevait ses parents.

Cette visite, qui avait lieu le 22 novembre, ne satisfit pas l'évêque,

(1) Notice sur l'abbaye de Crisenon, par M. Leclerc, Annuaire de 1844, pages 33 et 34.

il crut devoir employer les moyens de rigueur, et pensant que la réforme ne serait possible que lorsque le monastère serait établi sous ses yeux, il rendit le 28 du même mois une ordonnance par laquelle il enjoignit à l'abbesse et aux religieuses de quitter Charentenay dans le mois et de se retirer à Auxerre dans une maison convenable pour y vivre régulièrement, défendant à l'abbesse de recevoir aucune fille à l'habit et profession jusqu'à établissement en la ville, voulant que jusque-là on suivît la forme de vivre qui serait prescrite par les filles de La Fermeté appelées pour établir la réforme.

L'abbesse n'était pas disposée à cette ordonnance; elle y forma opposition et déduisit ses moyens dans une longue requête. Suivant elle, les religieuses de l'ordre de saint Benoît n'étaient point astreintes à demeurer dans les villes et faubourgs, au contraire, elles devaient demeurer dans les lieux solitaires pour être éloignées de la fréquentation des séculiers; d'ailleurs, ce n'avait pas été volontairement qu'en 1589 ou 1590 les religieuses avaient quitté Auxerre; mais bien parce que leur monastère avait été entièrement démoli et ruiné par les habitants d'Auxerre durant les troubles de la Ligue. Qu'elles n'avaient pu se retirer plus sûrement qu'à Charentenay, *ville close* où elles avaient droit de justice et où demeuraient leurs officiers de justice; que, les 100,000 fr. et au-delà dépensés pour l'établissement à Charentenay seraient perdus, s'il fallait l'abandonner, elles n'auraient pas les moyens de payer un loyer, encore moins celui de bâtir, ce qui entraînerait à plus de 200,000 fr. de dépense. Enfin, et ce qui prouve de quel œil étaient vues les sœurs de *La Fermeté*, l'abbesse termine en disant que *de ce que ces filles ont été appelées, il ne s'ensuit pas qu'elles ayent le droit de leur donner des règles.*

Cette opposition ne fit qu'irriter l'évêque, qui se pourvut au Conseil du roi; il se plaignit hautement de ce que l'abbesse et les religieuses vivaient à Charentenay en toute *licence, sans ordre, discipline ni clôture*, il allégua que, lors de sa visite, il avait trouvé les bâtiments ruinés et insuffisants; qu'il était impossible d'y faire une clôture régulière.

Arrivant *au spirituel*, il établit une distinction entre les religieuses et leur abbesse; il prétend que les premières se plaignent de l'absence de clôture, et de ce que le lieu étant trop éloigné de la ville, elles ne pouvaient y recevoir les assistances et consolations spirituelles, pourquoi, elles demandaient, elles-mêmes, la translation; il ajoute que l'abbesse qui par des procédures a déjà rendu sans fruit les soins de trois évêques, menace d'user des mêmes moyens contre l'ordonnance, afin de demeurer *dans son libertinage, sans ordre, ni discipline, ce qui tourne à un très-grand scandale.* Le prélat concluait à ce que Sa Majesté ordonnât que l'abbesse *obéirait*, à quoi contrainte par saisie de son temporel; mais l'arrêt, rendu le 19 mars 1645, ordonna visite préalable des lieux pour s'assurer de l'exactitude des faits.

Le 12 avril 1645, M. Leprince, conseiller au bailliage d'Auxerre, se présente, assisté du procureur du roi. L'abbesse s'oppose à la visite par le motif que ces MM. sont Auxerrois, et qu'elle a, contre tous les Auxerrois, droit d'action en revendication de tous les matériaux et meubles qui étaient à Saint-Julien, lorsqu'ils ont détruit l'abbaye; on ne pouvait produire un motif moins coucluant. Sommée d'ouvrir les portes, l'abbesse, qui entendait bien la procédure, proteste de se pourvoir contre l'arrêt du Conseil comme obtenu par surprise, et soutient que les faits avancés par le promoteur sont *calomnieux.* Sommation itérative lui est faite d'ouvrir pour que l'on puisse entendre les religieuses séparément; l'abbesse n'a garde d'y consentir. Le promoteur la menace de la saisie de son temporel, et les officiers de justice se retirent.... *quid fœmina possit !*

Cependant, l'abbesse se prépare au combat; elle se fait délivrer, par ses propres officiers de justice, un certificat attestant que Charentenay est une *ville close*, fermée de murailles, de tours et de fossés, où il y a de bonnes portes, et qu'elle est réputée VILLE de temps immémorial; puis attachant les religieuses à sa cause, elle fait présenter sa requête au roi.

Elle se plaint de ce que l'évêque, par entreprise de son autorité privée,

« a rendu une ordonnance par laquelle, sur des fondements aussi peu » vrais que vraisemblables (*sauf correction pour sa révérence*), il a pro- » noncé des défenses non-seulement injustes et extraordinaires, » mais *infamantes et calomnieuses contre leur honneur*; » elles demandent à être maintenues en la libre possession et jouissance de leur établissement de Charentenay, avec défenses à l'évêque de les troubler à l'avenir.

La lutte devenait grave et quelque peu scandaleuse : on s'en préoccupa en haut lieu et l'abbesse fut enfin amenée à obéir; il est permis de penser que son frère, Claude de la Magdelaine, évêque d'Autun, contribua puissamment à l'y décider. La transaction qu'elle consentit le 25 juin 1646, justifie ce qu'avait avancé l'évêque, que toutes les religieuses n'approuvaient pas la conduite de l'abbesse; les sœurs de *La Fermeté* avaient gagné, à la cause de la réformation, les plus jeunes religieuses, et l'abbesse n'avait conservé, dans son parti, que quatre des anciennes.

La division était probablement au moment d'éclater, puisque le traité qui va intervenir, tout en donnant satisfaction à l'évêque, dont il justifie les exigences, a principalement pour objet d'établir, d'une manière régulière entre les religieuses qui veulent la réforme, et l'abbesse qui, de concert avec ses quatre affidées, ne peut se décider à s'y soumettre.

En effet, dans le traité de 1646 fait à Paris, en présence de deux notaires, on voit figurer, d'une part l'abbesse et ses quatre anciennes religieuses représentées par leurs mandataires qui sont : l'évêque d'Autun et MM. d'Angennes et de Viennes; et de l'autre, les sœurs de La Fermeté envoyées *pour le rétablissement de la réforme supérieure de la communauté réformée de l'abbaye* ainsi que les autres religieuses de ladite abbaye, les unes et les autres représentées par François Bédacier, docteur en théologie, demeurant à Paris.

La transaction s'établit entre ces deux divisions de l'abbaye, tant

sur la sentence épiscopale que sur l'arrêt du Conseil, *sous le bon plaisir du roi et de l'évêque.*

L'abbesse désirant (est-il dit) contribuer et avancer l'établissement d'une bonne régularité et clôture de la communauté de l'abbaye, il est stipulé que le corps de la communauté régulière sera incessamment transféré à Auxerre, pour y bâtir le plus tôt possible l'abbaye ou sur ses anciennes fondations ou en tel autre lieu que l'évêque jugera convenable, dans lesquels bâtiments *seront mises les armes de l'abbesse comme fondatrice.* Les religieuses de la commmunauté réformée loueront à leurs frais, à Auxerre, une maison commode, y établiront la clôture, y feront le service, pratiqueront les régularités, y receveront les novices à l'habit et profession, et passeront seules les contrats sous l'autorité de l'évêque.

L'abbesse et les sœurs Marie de la Plume, Françoise Duverger et Marie de Lescaillon, à raison de leur âge et incommodités, demeuront à Charentenay où elles observeront la clôture et vivront religieusement sans pouvoir recevoir de novices.

L'abbesse s'oblige de payer à la communauté établie à Auxerre, 3.800 liv. par an pour les dépenses de la communauté et de la maison avec promesse d'élever cette somme à 4,000 liv. après le décès de deux des anciennes religieuses ; du reste, elle conserve l'administration du temporel de l'abbaye et elle entend jouir, à Charentenay, des honneurs et prérogatives dus à sa qualité et dignité; elle veut aussi que lorsqu'elle ira et séjournera à Auxerre, comme abbesse fondatrice, les honneurs lui soient rendus sans qu'elle puisse toutefois y exercer aucune fonction de juridiction, laquelle demeura tout entière à la mère prieure.

La réforme, il faut en convenir, était bien douce pour l'abbesse et ses quatre religieuses; elle avait les honneurs et les revenus, et elle réduisait les religieuses d'Auxerre à de faibles ressources. Cependant, elle protesta contre cette transaction comme faite par force et violence et contre ses droits et prérogatives; et elle ne l'exécuta qu'à regret; elle protestait encore en 1654 et elle se plaignait amèrement de ce

que l'évêque, pour la contraindre au silence, exigeait d'elle une ratification, et même qu'elle améliorât le sort des religieuses.

Celles-ci s'établirent à loyer sur la paroisse de Saint-Pierre-en-Vallée où elles demeurèrent jusqu'à la restauration du monastère au faubourg Saint-Julien, dont on ne tarda pas à s'occuper sérieusement, sous la direction de M. de Broc, qui continua à déployer le plus grand zèle pour l'achèvement de son œuvre.

Les travaux de construction furent exécutés pendant les années 1648, 1649 et suivantes (1). L'évêque posa, en 1647, la première pierre de cette réédification, et avant la fin de 1649 la communauté était installée à Saint-Julien, quoique les travaux ne fussent pas terminés. La reine Anne d'Autriche contribua, par ses libéralités, à cette restauration; MM. Gaspard Berault et Claude Billard firent aussi l'avance d'une

(1) 9 mai 1647, devis 1° d'un bâtiment attenant à l'église sur une longueur de 35 toises et une largeur de 4 toises 2 pieds ; ce bâtiment devait contenir le chœur des dames, un avant-chœur, le réfectoire, les cuisines et la boulangerie, au rez-de-chaussée; des cellules et le noviciat à l'étage supérieur; 2° D'un grand pavillon pour placer l'escalier; la dépense devait s'élever à 20,500 liv.

30 décembre 1649, devis d'autres bâtiments de 9 toises de longueur sur 2 toises 4 pieds de large, avec étage supérieur et de murailles de clôture des cours; la dépense est portée à 7,350 liv.

29 décembre 1647, autre devis pour la construction de 2 grands pans de murailles l'un du côté du ruisseau à partir du grand corps de logis pour remonter au grand chemin (rue du faubourg) et l'autre le long dudit chemin. La hauteur de ces murs devait être de 15 pieds avec grande porte dans ce pan du côté du chemin, ayant 10 pieds sous clef et 3 pieds de large en pierre de taille ornée de pilastres, corniche et attente pour *les armes du roi, de monseigneur d'Auxerre et madame l'abbesse*.

Au pan du côté du ruisseau (au midi) il devait être fait un arc de pierre de taille à l'embouchure de l'eau qui entrait au monastère, cet arc ayant 6 pieds de large sur 5 de hauteur.

Ces travaux devaient être payés 9 liv. la toise tant plein que vuide, y compris la grande porte qui serait faite conforme au dessin (*Archives de l'Yonne*).

partie des capitaux nécessaires jusqu'à concurrence de 30,000 liv. environ.

Cette translation fut assurément un triomphe pour Pierre de Broc, que les résistances opiniâtres de Gabrielle de la Magdelaine n'avaient pu décourager; mais, ce qui le satisfit d'avantage comme évêque, ce fut la certitude acquise du retour aux règles de l'ordre et de la résolution prise par les religieuses, en rentrant dans leur monastère, de les observer fidèlement; il leur donna des constitutions qu'il approuva par un mandement du 27 septembre 1649, ces constitutions ne convenaient guère à la vieille abbesse, le prélat ne voulant pas la contrister inutilement ou plutôt voulant éviter de nouvelles luttes, il la décida en 1651 à prendre pour co-adjutrice Anne de la Magdelaine, sa nièce; elle y consentit et la nièce embrassa la réforme sans réserve; toutefois, de concert avec M. de Broc, elle donna la préférence aux constitutions du Val-de-Grâce et le monastère les adopta, elles étaient imprimés sous ce titre : *la règle de saint Benoît avec les constitutions pour la réforme de l'abbaye de Notre-Dame-du-Val-de-Grâce.*

Il est probable que les sœurs réformatrices de La Fermeté étaient retournées dans leur couvent. Anne de la Magdelaine crut devoir les faire remplacer par des religieuses du Val-de-Grâce pour l'aider dans l'établissement définitif de la réforme; elles y demeurèrent jusqu'en 1658.

Quant à Gabrielle de la Magdelaine, complètement déchargée de l'administration de l'abbaye, elle vécut en toute liberté à Charentenay; elle demeurait à Annay-la-Côte, terre dépendant de l'abbaye; puis, sa santé s'étant dérangée, elle fut aux eaux de Bourbon et voyagea beaucoup jusqu'à son décès, arrivé en 1657. Elle fut inhumée dans la nouvelle église de Saint-Julien. Son épitaphe lui donnait le titre immérité de *Restauratrice du monastère, tant au spirituel qu'au temporel.* Elle avait gouverné, pendant plus de 50 ans, si on peut appeler gouverner, vivre dans l'oubli des règles de sa profession et dans des luttes continuelles, contre l'autorité épiscopale qui en réclamait l'observance.

Le 24 mars 1650, la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, passa à Auxerre avec le roi, son fils, le duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans, frère du roi, et le cardinal Mazarin ; le roi logeait au palais épiscopal, et la reine-mère descendit au monastère de Saint-Julien, dont la restauration n'était pas encore achevée ; on avait préparé un appartement tapissé pour la recevoir convenablement ; elle en témoigna du regret à l'abbesse, disant que ces sortes d'ornements ne convenaient point dans une maison religieuse.

Les bâtiments et cours de l'abbaye se trouvaient fermés de murs fort élevés ; ils n'avaient pas moins de 15 pieds (5 mètres) ; mais en dehors de cette clôture se trouvait un vaste terrain cultivé en jardin et en blés, qui d'après la règle, devaient aussi être clos. L'évêque tint la main à l'établissement de cette clôture. C'était là une dépense considérable ; ce qui l'augmenta, fut l'acquisition de 15 arpents de terre pour agrandir la propriété et la rendre régulière. Ces terrains furent achetés en 1661 et 1663 ; les actes mentionnent que les acquisitions sont faites pour arriver à la perfection de la clôture commencée. Ces documents nous font connaître l'époque de la construction des murailles de l'enclos qui subsistent encore et sont presque les seuls restes de cette célèbre abbaye. Le terrain renfermé dans cette clôture, ne contenait pas moins de 35 arpents (17 hectares 50 centiares) (1).

Lorsque Pierre de Broc mourut, en 1671, la communauté était dans un état florissant, sous la sage administration d'Anne de la Magdelaine de Ragny ; elle était la quatrième abbesse de ce nom. Jeanne avait gouverné de 1585 à 1592 ; Louise, sa nièce, sœur de l'évêque d'Autun, avait gouverné de 1597 à 1603 ; Gabrielle, sa sœur, lui avait succédé, ayant été nommée par le roi Henri IV, en 1605, et comme nous l'avons vu, elle gouverna pendant longues années, jusqu'à la nomination de

(1) Voyez le dessin qui est en tête de cette Notice. Il présente l'abbaye en 1716. On l'a restreint à ce qu'il offrait d'intéressant, en laissant de côté les vastes jardins du monastère.

sa nièce, Anne, qu'elle avait acceptée d'abord pour co-adjutrice. Nous allons voir maintenant, pendant 125 ans, l'administration de ce monastère se continuer dans cette famille; il n'y eut qu'une courte interruption, de 1693 à 1699, Marie-Ambroise de Bollé de Champlay ayant été abbesse pendant ce temps.

V.

Arrêtons-nous pour jeter un regard en arrière. *Mille ans* se sont écoulés depuis que saint Pallade a fondé le monastère de Saint-Julien. *Mille ans*! Au temps où nous vivons, où nous ne connaissons de stable que la plus désolante instabilité, une pareille durée semble fabuleuse ; ici, c'est une réalité. Ni les usurpations des seigneurs, aux VIIIe et IXe siècle, ni les ravages des Normands au IXe siècle, ni l'invasion des Anglais au XIVe siècle, ni les dévastations des huguenots au XVIe siècle, ni les troubles de la Ligue ne purent anéantir cet établissement ; plusieurs fois il se releva de ses ruines, et nous voici arrivés, après quelques années de relâchement, suite des désordres de la Ligue, à l'époque de sa plus grande splendeur, tandis que pour la plupart des communautés religieuses, le dernier siècle qui leur était laissé, fut l'époque d'une décadence qui semblait appeler leur suppression.

Pour l'abbaye de Saint-Julien, plus de luttes à soutenir, point de désordres à déplorer pendant le XVIIIe siècle ; elle se montrera soumise à son chef spirituel ; édifiante par sa régularité. Les bâtiments qui n'avaient pu être, soit achevés, soit édifiés sous l'épiscopat de M. de Broc, s'élèveront, et au moment où cet établissement semblera pouvoir, plus que jamais, compter sur une longue existence, la tempête révolutionnaire l'emportera tout-à-coup.

Anne de la Magdelaine, co-adjutrice en 1651, et abbesse en 1657, gouverna la communauté jusqu'à son décès, arrivé le 10 janvier 1693 ; elle fut la mère et le modèle de toutes ses sœurs, par sa ferveur à soutenir la réforme qu'elle pratiqua elle-même avec la plus grande exactitude.

Nicolas Colbert, frère du ministre, avait succédé à M. de Broc, sur le siége épiscopal qu'il occupa jusqu'en 1676. L'abbé Lebeuf, qui fait son éloge, dit que la visite qu'il fit des communautés de filles, *fut toujours avec une discrétion et une patience inexprimables, mais qui étoient propres à faire respecter sa fermeté, particulièrement sur l'article de la clôture.*

Ni lui, ni André Colbert, son successeur, n'eurent rien à reprendre dans la conduite des religieuses de Saint-Julien.

Ce fut sous l'épiscopat d'André Colbert, que les prévôts, chanoines et comtes de l'église royale de Saint-Julien de Brioude, firent don, à l'abbaye, d'une portion des reliques de saint Julien; elles furent vérifiées par le prélat qui permit de les exposer dans l'église.

Mme de Chamlay gouverna l'abbaye, depuis le 21 juillet 1693 jusqu'au 14 juin 1699.

Anne-Louise de la Magdelaine de Ragny, élevée dès l'âge de 8 ans sous les yeux de sa tante; après avoir été prieure sous Mme de Chamlay, fut reçue abbesse le 19 novembre 1699; la communauté se composait alors de 22 religieuses professes, sans compter les sœurs converses; l'abbesse fut le modèle de sa communauté pendant 38 ans; elle se démit en 1736, et décéda le 18 mai 1737, âgée de 80 ans, après 60 ans de profession.

Louise-Catherine de la Magdelaine de Ragny, sa nièce, lui succéda et gouverna pendant 40 années.

M. de Caylus, qui occupa le siége épiscopal d'Auxerre pendant près d'un demi-siècle (de 1705 à 1754), approuva constamment la bonne direction donnée à la communauté par cette abbesse et par sa tante; la paix intérieure ne fut pas troublée par les controverses religieuses qui divisaient alors les esprits et étaient si vives à Auxerre. Le prélat ne voulait pas qu'on fit entrer les religieuses dans ces sortes de discussions; d'ailleurs, son long pontificat, ses vertus, sa vigilance et même sa dévotion un peu exaltée, avaient eu pour effet d'imprimer à

toutes les communautés qui relevaient de lui un redoublement de ferveur et de régularité.

Il ne paraît pas que M. de Condorcet, qui succéda à M. de Caylus, en 1755, et dont les opinions étaient si différentes de celles de son prédécesseur, ait cherché à inquiéter la conscience des religieuses. Pendant les 6 années de son épiscopat, il fut assez occupé de ses débats avec son clergé; il s'était attiré tant de désagréments qu'il fut obligé de quitter le diocèse; il permuta, en 1761, avec M Champion de Cicé, évêque de Lisieux. Suivant M. Chardon, « le nouvel évêque était, pour la » soumission au souverain pontife, dans les mêmes dispositions que » M. de Condorcet; mais doué de beaucoup plus d'esprit, il connais» sait mieux les hommes; il savait plier les voiles pendant la tempête » et ne naviguer qu'avec des vents favorables. » Ce caractère était une garantie de paix pour notre monastère. Aussi, l'abbesse continua-t-elle son œuvre sans entraves et avec la plus grande édification, ne le cédant point en mérite aux précédentes abbesses de sa famille, dit la *Gallia Christiana. Hactenùs summâ cum laude præest, nec præcedentibus ex gente suâ meritis inferior.* Cependant, elle avançait en âge, et l'époque approchait où la mort allait l'enlever. Elle mourut, le 28 octobre 1776, à l'âge de 82 ans; elle fut inhumée dans le monastère. 15 ans plus tard, sa sépulture fut violée comme celles de ses sœurs, mais le marbre sur lequel était gravée son épitaphe, n'a pas été brisé; nous y avons lu et nous croyons devoir reproduire le pompeux éloge qui y est tracé : (1).

« Ici repose le corps de très-haute et très-puissante dame Louise-» Catherine de la Magdelaine de Ragny, la septième du nom qui a » gouverné ce monastère.

» Son amour pour la régularité, son zèle pour l'étroite observance,

(1) Ce marbre funèbre dont les bords sont mutilés appartient au gardien du cimetière d'Auxerre, chez lequel il est déposé; il est à désirer qu'on l'achète pour le musée.

» a soutenu dans cette maison la réforme qu'elle n'avoit point em-» brassée dans ses premiers vœux, à laquelle elle s'est soumise volon-» tairement et dont elle a été l'exemple pendant 40 années.

» Ce règne, qui paraît long, a été court pour celles qui ont eu le » bonheur de vivre sous ses lois, pour ceux qui ont été nourris de ses » charités ou entretenus de ses bienfaits.

» Les pauvres, les affligés, comme les religieuses l'appeloient leur » *mère*, et elle méritoit ce doux nom par un cœur toujours ouvert à » la bienfaisance et à la tendresse.

» Le public la respectoit, l'éminence de sa piété, la sagacité de son » esprit, la sagesse de son gouvernement, le forçoient de lui rendre » cet hommage.

» Le particulier l'admiroit et ne la quittoit jamais qu'avec le » regret de s'en séparer et le désir de pouvoir toujours la posséder.

» Une longue et cruelle maladie, soufferte avec la patience la plus » rare et la plus édifiante, a terminé le 28 octobre, l'an de grâce » 1776, dans la 82me année de son âge, le cours d'une vie qui n'auroit » jamais eu de fin, si les souhaits et les vertus pouvoient donner » l'immortalité sur la terre.

» *Requiescat in pace.* »

Le roi Louis XVI nomma, pour succéder à Mme de Ragny, Marie-Anne de Galard de Béarn, parente de M. de Galard de Terraube, évêque du Puy-en-Vélay, auparavant prieure de Boran, diocèse de Beauvais; elle prit possession de l'abbaye, en 1777. Son premier soin fut d'améliorer l'état des bâtiments; lors du rétablissement de l'abbaye, en 1649, on n'avait pas pu tout faire et on avait renvoyé ce qui manquait à des temps meilleurs. Les dames de Ragny, qui avaient gouverné presqu'exclusivement depuis cette époque, s'étaient contentées de l'état des choses; Mme de Galard pensa que le temps était venu de faire mieux, et son goût pour le luxe fut trop bien secondé par son architecte; le logis abbatial était un véritable hôtel; le portail

extérieur de l'abbaye, élevé en 1648, ayant paru trop modeste, quoiqu'il fût *orné de pilastres et corniches*, *et qu'il fût décoré des armes du roi, de Monseigneur d'Auxerre et de Madame l'abbesse*, on le remplaça par un magnifique portail en pierre de taille, présentant un aspect monumental; il était dans les dimensions du portail actuel de l'hôtel de préfecture, mais plus ornementé (1).

Un état de situation de l'abbaye, au 1er janvier 1784, existant dans les archives, et comprenant toutes ces dépenses ainsi que des documents positifs, tant sur la vente des 625 arpents en réserve des bois que l'abbaye possédait dans la forêt d'Othe et qui produisit net 50,000 liv., que sur un emprunt de 40,000 liv., nécessaire à l'achèvement des travaux, autorisent à penser que tous ces travaux étaient terminés alors; cependant, M. Chardon croit qu'ils n'ont été achevés qu'en 1786. Quoiqu'il en soit, cette grande affaire occupa Mme de Galard pendant tout le temps de son administration, car elle mourut à la fin de 1783 ou au commencement de 1784, laissant à Anne-Jacqueline de Jaucourt, qui lui succéda, l'avantage de jouir de ces grandes améliorations.

Mme de Jaucourt, en prenant possession de l'abbaye, la trouva dans l'état le plus prospère (car le passif de 40,000 liv. n'avait rien de bien inquiétant pour une maison si richement dotée); elle était placée au milieu de sœurs animées de l'esprit de leur état, ce qui rendait son administration bien facile. Elle avait donc en perspective une existence heureuse sous tous les rapports, et elle se berçait de cette douce illusion quand la tempête révolutionnaire l'obligea, avec ses sœurs, de fuir leur saint asile et de quitter l'habit de leur profession!

En présence de ces préoccupations, que dirons-nous de la dernière abbesse de Saint-Julien, de son administration et de ces rapports avec

(1) Ce portail a été démoli depuis 1840. Il est regrettable qu'on n'en ait pas conservé le plan.

M. de Cicé , dernier évêque d'Auxerre ? L'éloge et le blâme seraient également déplacés ; tout ce résume dans ces mots : 1790 approche...! 1790 est arrivé ! La dernière heure du monastère a sonné, l'abbaye de Saint-Julien a cessé d'exister.

Elle avait été fondée, par le saint évêque Pallade, en 635. Ainsi, elle avait duré près de *douze siècles*.

Sa suppression date d'un peu plus d'un demi-siècle , et déjà tous ses édifices ont disparu, l'enceinte subsiste encore ; quelque jour, les propriétaires de ces murs les feront démolir pour en vendre les matériaux, comme cela est arrivé pour la clôture de Pontigny, et la génération qui nous succèdera , cherchera en vain le lieu où fut cette célèbre et riche abbaye !

SALOMON.

## DE LA COMMUNE DE VÉZELAY.

Avant de rechercher l'origine et la nature des insurrections des habitants de Vézelay contre leurs abbés, pendant la première moitié du XII[e] siècle, il faut d'abord me disculper du reproche de témérité présomptueuse que je parais doublement encourir pour avoir osé parler, après M. Augustin Thierry, des communes en général, et de celle de Vézelay en particulier. La nature même du travail que j'ai entrepris m'impose le devoir de faire connaître les motifs qui m'ont engagé à aborder un sujet traité avec tant de talent par cet éminent historien. M. Thierry, en effet, a consacré trois de ses lettres sur l'histoire de France (1) à l'*Histoire de la commune de Vézelay*, sous l'abbé Pons de Monboissier, vers l'an 1153; je ferai remarquer que j'embrasse l'ensemble des différends survenus entre les bourgeois et l'abbé, tandis que M. Therry n'en a étudié qu'un épisode. L'observation exclusive d'un fait particulier, sans tenir compte des circonstances qui l'ont précédé et suivi, a empêché M. Thierry d'en saisir la nature, le but et les résultats; il m'a semblé, en outre, qu'il n'avait pas connu tous les faits qui se rapportent à l'histoire de cette commune. Pour motiver mon travail, je m'efforcerai donc de démontrer ces deux assertions dans cette introduction, me réservant dans le cours de l'ouvrage proprement dit, (2) de définir les caractères des insurrections de Vézelay, pendant une période de plus de cinquante ans.

(1) Lettre XXII, XXIII, XXIV; p. 428-476 in-8°, Paris, 1836; p. 310-345, in-12, Paris, 1846.

(2) *Recherches historiques sur les insurrections des habitants de Vézelay, contre leurs abbés pendant la première moitié du XII[e] siècle.* — Cet article, lu à la Société des sciences naturelles et historiques de l'Yonne, sert d'introduction à cet ouvrage, qui, nous avons tout lieu de croire, sera incessamment publié dans son entier. (*Note de l'Editeur*).

## § I.

***M. Thierry n'a pas déterminé exactement le caractère de l'insurrection communale de Vézelay.***

L'inexactitude, dans l'appréciation des faits, tient, sans aucun doute, au manque de connaissance complète de ces faits ; et surtout à l'application d'un système trop exclusif sur l'affranchissement des Communes.

Quel est ce système? en quoi est-il défectueux ? quelle fausse application en a été faite par son auteur à la commune de Vézelay? C'est ce que je vais rechercher dans la première partie de cette introduction.

Le mode le plus ordinaire et le plus usité de l'affranchissement des Communes, est, comme le remarque M. Thierry, l'insurrection. Cette insurrection fut aussi générale qu'elle pouvait l'être, sans que, pour cela, il y eût coalition entre des villes dont les communications étaient rares et difficiles, mais parce que, partout, le même besoin se faisait sentir, celui de secouer le joug de la féodalité ; et si ce mode ne fut pas le seul employé, c'est que l'ennemi à combattre, opprimant de mille façons diverses, il était tout simple que les moyens d'attaque fussent modifiés suivant les circonstances. L'insurrection fut donc le mode de l'affranchissement des Communes? Quel en fut le caractère? selon M. Thierry, il fut politique : « on ne peut apercevoir, dit cet » historien, une réforme administrative dans l'un des mouvements » les plus énergiques de l'esprit de démocratie. En effet, avant d'avoir » vu comme nous le terrible réveil de ce vieil esprit dans un temps » d'ordre et d'obéissance volontaire, pourrait-on décrire avec exacti- » tude, ou même simplement comprendre la révolte, l'association » jurée contre le pouvoir établi et tout ce grand travail de dissolution » qui accompagne les changements politiques? » (1).

M. Thierry fait ici allusion à la révolution de 1789 qui lui sert à expliquer le mouvement communal, sans laquelle il ne pourrait être bien compris. Indépendamment de l'objection sur le peu de logique

(1) Lettre XIII, p. 175, édition de 1846.

qu'il y aurait à juger toujours le passé d'après le présent, les faits actuels sembleraient donner, à M. Thierry, un éclatant démenti, et il serait, à coup sûr, le premier à contredire l'écrivain qui, s'appuyant sur l'exemple d'une révolution récente, verrait dans l'affranchissement des Communes le signe précurseur des doctrines socialistes.

M. Thierry est tombé dans une erreur commune à beaucoup d'historiens, qu'il a remarquée chez eux et combattue avec un plein succès ; elle consiste à s'occuper d'histoire avec une idée préconçue, à chercher, dans les textes, l'appui d'un système formé d'avance, en un mot, à procéder synthétiquement, quand l'analyse seule peut conduire à la vérité. Cette méthode, bonne pour les mathématiques, où souvent pour arriver à la solution du problème, on le suppose résolu d'avance est inapplicable à la science historique, où l'on ne peut tirer de conséquences, et connaître les résultats sans préalablement avoir étudié les faits. L'erreur que je reproche à M. Thierry a pour cause, il faut le reconnaître, l'époque à laquelle il écrivait, car les vicissitudes de « l'opinion à l'égard des vieux temps ont toujours correspondu aux vicissitudes politiques de la société. » Au XVIIe siècle, lorsque l'aristocratie française avait péri, comme pouvoir politique, un auteur, imbu d'idées exclusivement aristocratiques, soutenait que la noblesse seule avait été libre, et plaidait alors la cause de la féodalité contre la royauté ; à quoi l'abbé Dubos, champion de la royauté, répondait en soutenant la légitimité de l'invasion germanique faite sur la demande de la population gallo-romaine. Montesquieu, lui-même n'a pas été exempt d'une certaine partialité « les habitudes » de sa condition et de son état lui inspirent pour la noblesse et l'au- » torité royale à la fois une certaine tendresse dont il demeure » préoccupé. » Mably, enfin, à une époque où il ne s'agit pas plus de défendre la féodalité contre la royauté que la royauté contre la féodalité, en faisant de Charlemagne « un roi constitutionnel, » ne reconnaît de légitimité et de souveraineté que dans la nation. M. Guizot (1)

(1) Essais sur l'hist. de France.

dont j'analyse ici les idées, ne donne pas plus que Mably la définition de la nation, définition que de nos jours nous avons eu tant de peine à trouver. De même, M. Thierry n'a pu faire abstraction complète du temps où il écrivait; et s'il critique justement l'abbé de Velly pour avoir « marché d'un pas toujours ferme » dans ses travaux sur l'histoire de France à l'aide de la constitution française extraite de l'*Almanach Royal* (1), ne pourrait-on pas aussi reprocher à M. Thierry, dans ses aperçus, d'ailleurs si ingénieux sur le mouvement communal au moyen âge, de s'être préoccupé de ce qu'on appelait alors les idées *libérales* et la monarchie selon la Charte, et d'avoir marché d'un pas toujours ferme à l'aide du *Bulletin des lois*, renfermant les décrets et les lois organiques des municipalités et communes de la France, à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe ?

Pour revenir à la nature de l'insurrection communale, on ne peut, je le répète, y trouver la moindre analogie avec des révolutions récentes; la politique n'y joue aucun rôle; ce ne sont pas des droits politiques que les serfs cherchent à acquérir; si on les voit en exercer quelques-uns, inconnus, il est vrai, avant leur affranchissement en supposant toutefois que l'on puisse qualifier ainsi des droits aussi restreints; s'ils participent plus ou moins directement à la nomination de leurs maires, échevins ou consuls; si quelquefois ils semblent se gouverner eux-mêmes, ce n'est pas pour l'obtention de ces droits qu'ils ont combattu; ils ne leur servent qu'à sauvegarder ceux pour lesquels ils se sont soulevés : les droits civils.

Il est plus vrai de voir dans la révolution communale le besoin d'acquérir des droits civils et de faire diminuer des charges d'autant plus pesantes qu'elles étaient arbitraires. La position des serfs vis-à-vis des seigneurs féodaux était la plupart du temps insupportable s'il faut en croire Pierre-le-Vénérable : « Ces maîtres injustes ne se con-
» tentaient pas de la servitude ordinaire et acquise, mais ils s'arro-

(1) A. Thierry, lettre III.

» gaient sans cesse et sans miséricorde les propriétés avec les personnes,
» et les personnes avec les propriétés, outre les redevances accou-
» tumées; ils enlevaient les biens trois ou quatre fois dans l'année
» et aussi souvent que la fantaisie leur en prenait; ils les grevaient
» d'innombrables services, leur imposaient des charges cruelles et
» intolérables (1), » souvent, en outre, la faculté de tester était enlevée aux serfs, et les successions collatérales recueillies par le seigneur. La propriété, on le voit, était mal définie, peu respectée : et ce n'est pas le moindre bienfait de la révolution communale que d'avoir donné de la propriété une idée d'autant plus juste que l'on marchait à plus grands pas vers la civilisation. Il fallait aussi la permission du seigneur pour marier les filles, c'est du moins ce que l'on peut conclure de la plupart des chartes d'affranchissement qui concèdent ces droits dont les serfs jusqu'alors étaient privés.

Il est donc plus simple de penser que, pour le serf, la possession de droits civils et de famille, l'allégement de la taille, avantages que son esprit pouvait apprécier, étaient pour lui d'un tout autre intérêt que la conquête de droits politiques dont, à coup sûr, il n'aurait pas compris l'importance. Ces droits politiques d'ailleurs n'étaient pas demandés à cette époque; les habitants des villes ou des campagnes qui avaient joui de l'affranchissement devaient bien penser, puisqu'ils avaient été assez forts pour conquérir des droits, qu'ils le seraient encore assez pour les conserver. Il serait ainsi plus raisonnable de coire que la concession de ces quelques droits politiques fut faite par le seigneur qui en aurait pris l'initiative pour enlever aux affranchis le prétexte de recourir encore à la force. Si les choses se passèrent de la sorte, il n'en faut pas conclure que la féodalité eût agi par désintéressement : dans la position que lui avait faite l'insurrection communale; elle ne pouvait faire autrement, ni refuser des droits qu'en définitive il y avait avantage, pour elle, à concéder, puisqu'elle les régularisait.

(1) Petri Ven., Lib. I, ep. 28.

Aussi, la définition du mot *Commune* donnée par Guibert de Nogent me paraît-elle assez exacte; cette définition, qui est contemporaine des insurrections communales, n'en est pas moins bonne pour cela ; elle explique le but qu'on se proposait en demandant à être soumis au régime communal; elle a de plus l'avantage de concorder parfaitement avec le tableau présenté quelques années plus tard par Pierre-le-Vénérable des maux des serfs. « Voici ce qu'on entend par » ce mot : tous les hommes soumis au cens ne paient plus qu'une » fois l'an à leur seigneur la rente qu'ils lui doivent, s'ils com- » mettent quelques délits, une amende fixée par la loi les en punit; » ils sont entièrement exempts des autres impôts qu'on a coutume » d'infliger aux serfs (1). » Guibert de Nogent semble ici ne définir que l'abonnement, contrat par lequel le seigneur moyennant une somme fixe, payée annuellement par les habitants de son fief, les exemptait des tailles arbitraires. Cet historien a pris pour l'élément constitutif de la charte de Commune, une de ses principales clauses, s'il l'a fait ainsi, c'est que cette clause est la plus usitée elle s'y trouve souvent aussi avec l'abolition de la main-morte et la concession de droits civils. Tels sont, avec la manière de rendre la justice, les points sur lesquels insiste le plus la charte de Commune, que cette charte soif octroyée bénévolement ou conquise à la suite d'une insurrection. Quant aux droits politiques, ils sont à peine mentionnés. On y parle bien des maires et jurés, mais le silence le plus absolu est gardé sur le mode d'élection; or, l'exercice d'un droit électoral, que n'organise jamais la charte communale faisant participer celui qui en jouit au gouvernement de la chose publique, est, par cela même, un droit politique. Nul doute donc que si tel eût été le but de l'affranchissement des communes, ces droits n'y eussent été stipulés catégoriquement. Si

(1) Communio sic se habet ut capite censi omnes solitum servitutis debitum dominis semel in anno solvant, et si quid contra jura deliquerint pensione legali emendent : cæteræ censuum exactiones, quæ servis infligi solent omnimodis vacent. Script. rer. Francic. XII, 250.

l'insurrection communale eût été politique, le droit de souveraineté du seigneur eût été contesté ; quelquefois, il est vrai, un évêque de Laon, un abbé de Vézelay, contre lesquels le mouvement a lieu sont massacrés; mais ce n'est là qu'un acte de violence, fait illégal, *inconstitutionnel*, si je puis me servir de cette expression, et à la punition duquel on ne trouve jamais d'opposition, ce qui prouve bien que de la part même de ceux qui ont pris part à l'insurrection, ce meurtre est considéré comme un crime, et un accident déplorable du mouvement insurrectionnel. A cet égard, les temps où nous vivons présentent de tristes différences.

Ce qui contribue à ôter à l'insurrection communale tout caractère politique, c'est l'intervention de la royauté. Si, comme le dit M. Thierry, les bourgeois du moyen âge avaient marché droit à la République (1), la France eût été couverte d'états fédératifs, qu'un lien plus ou moins étroit eût reliés entr'eux et rattachés à la royauté ; ces petits états républicains auraient eu la plus grande analogie avec les Républiques Italiennes du moyen âge et les villes libres d'Allemagne.

L'intervention de la royauté n'a paru à M. Thierry qu'une affaire d'argent pour les rois. « Ce qui les déterminait à se déclarer pour ou » contre les villes, il faut le dire, c'était l'argent que leur offraient » l'une ou l'autre des parties (2). » L'assentiment donné par le roi Louis VII à Gui, comte d'Auxerre, qui voulait (1168) établir, dans cette ville, une commune, ne paraît pas à M. Thierry, et cela avec juste raison, une preuve de l'initiative royale; mais il aurait dû y constater le soin que le roi mettait à seconder l'affranchissement; la rétractation qui suivit de près l'autorisation, n'est pas une preuve du contraire : cette rétractation ne fut que le résultat du procès élevé devant le roi entre le comte et l'évêque d'Auxerre, procès auquel n'interviennent nullement les habitants et dont la conclusion semble

(1) Lettre XIV, p. 189, éd. de 1846

(2) Lettre XIII, p. 182.

conforme au *droit*, le comte ne pouvant introduire aucun changement dans la ville d'Auxerre sans la permission de l'évêque dont il relevait (1). Les libertés communales n'étaient nullement réclamées par les habitants d'Auxerre auxquels seuls elles devaient profiter, et ce n'était pas, à coup sûr, dans leur intérêt que le comte voulait les leur accorder, lui qui l'année précédente avait essayé d'établir sur les pressoirs des faubourgs de la ville une nouvelle imposition, à laquelle l'évêque s'opposa, en maintenant intacts les droits des habitants. Il résulte de ceci que, si le roi retira plus tard son consentement, ce ne fut nullement pour empêcher le développement du régime communal, mais bien parce qu'après avoir entendu les réclamations de l'évêque d'Auxerre, le comte lui parut avoir outrepassé ses droits. Pour être sincère, je dois ajouter avec l'historien des évêques d'Auxerre que l'argent épiscopal ne fut pas sans influence sur le gain du procès. En faut-il conclure, avec M. Thierry, que l'autorisation royale fut toujours une affaire d'argent? je ne le pense pas. Le savant éditeur du Polyptique d'Irminon (2) a été plus juste envers la royauté. « Le roi, en reconnaissant une commune, lui accordait par » cela même sa protection. La commune passant du fief dans l'État, ses » membres jouissaient des droits concédés aux hommes du roi. Aurait- » il été naturel et juste que la couronne employât gratuitement la » fortune et les bras de ses vassaux et le service de ses officiers à la » défense et au profit des Communes. L'argent n'était donc alors que la » juste indemnité de sa protection. »

L'avantage pécuniaire n'était pas du reste, le plus grand qu'eût la royauté à retirer de son intervention dans le mouvement communal. Le roi s'immisçait ainsi dans les affaires de la féodalité, et y jouait le rôle de *juge de paix*, selon l'expression de M. Guizot; c'était, pour la royauté, une trop bonne occasion de recouvrer les droits régaliens,

(1) Lebeuf, Histoire d'Auxerre I, 76.
(2) Prolegomènes § 99.

d'attaquer la patrimonialité des droits de souveraineté, pour qu'elle la laissât échapper : c'était encore une manière claire et positive, par la position d'arbitre que prenait le roi, de faire reconnaître que toute justice émanait de lui, et de faire porter à sa cour les différends qui pourraient s'élever entre le seigneur et la commune, en affaiblissant de la sorte les justices seigneuriales.

Tel dut être le but de la royauté ; et si les villes de la couronne nécessairement moins opprimées n'obtinrent jamais, comme le remarque M. Thierry (1), un affranchissement aussi complet que celui des villes seigneuriales, il ne faut pas croire pour cela que les intentions des rois de France fussent défavorables à l'érection des communes. Le roi voulait voir dans les domaines des seigneurs féodaux des villes communales, par cela même qu'il n'en voulait pas dans les siens. En accordant à une ville de la couronne, une charte de commune, le roi n'affaiblisait nullement la féodalité, tandis que l'érection en commune des villes seigneuriales diminuait le pouvoir du seigneur ; politique royale bien antérieure à Louis XI. Aussi pourrait-on considérer cette intervention de la royauté, comme le moyen d'introduire petit à petit l'appel devant la cour du roi.

Quant à l'influence que put avoir le système municipal romain sur la formation des communes au nord de la Loire, elle dut être nulle, par cela même que ce système n'existait plus au XIe et au XIIe siècle, et que, par conséquent, le souvenir en était perdu. Si le régime municipal eût subsisté à côté du régime féodal, ces deux adversaires étant toujours en présence, des différends se seraient élevés entr'eux pareils à ceux du comte et des consuls de Toulouse (1) au milieu du IXe siècle et analogues à ceux que suscite à la féodalité laïque ou religieuse, la Commune dès qu'elle est formée.

(1) Lettre XIII, p. 183, éd. 1843.

(2) Solito more tolosanorum qui comitibus suis civitatem supplantare sunt soliti... Ann. S. Bertin, cité par M. Raynouard II, 201.

Ceci dit sur le système général de M. Thierry, je passe à l'application que cet auteur en fait à la commune de Vézelay, et je vais chercher si cette application est conforme aux faits. Selon M. Thierry (1); « Les habitants des villes que ce mouvement politique avait » gagnés, se réunissaient dans la grande église ou sur la place du » marché, et là ils prêtaient sur les choses saintes le serment de se » soutenir les uns les autres..... C'était ce serment ou cette *conjura-* » *tion*, comme s'expriment les anciens documents, qui donnait nais- » sance à la *Commune*..... pour garantie de leur association, les » membres de la Commune constituaient tumultuairement et ensuite » d'une manière régulière, un gouvernement électif. » M. Thierry retrouve tous ces événements dans l'histoire de la commune de Vézelay (2). « Les habitants s'assemblèrent, et, renonçant à leur foi » envers l'abbé et l'église de Sainte-Marie, ils jurèrent tous de se » défendre l'un l'autre et de n'avoir qu'une seule volonté..... Tout ce » qu'apprend le seul historien de cette curieuse révolution, c'est que » les magistrats choisis parmi les plus âgés *reçurent le titre de consuls* : » Ainsi se trouve traduit ce passage de l'historien contemporain (3) : « Pacti sunt sibi mutuo fædus sceleratæ conspirationis.... et conve- » nientes ad præfixum diem et locum confæderati sunt tyranno, » legitimo suo domino abjurato, pacisientes adinvicem per manum » tyranni execratam communiam et conspirantes contra caput suum » ut jugum libertatis ecclesiæ a cervicibus suis rejicerent, et comiti ad » hærerent, quique juravit illis concilio et auxilio nunquam vel » nusquam adversus quemquam vel negotio in quoquam se defectu- » rum. *Constituitque* illis principes vel judices quos et consules » appellari censuerunt. » (*Tyrannus* désigne ici le comte de Nevers, je dirai la grande part qu'il prit au mouvement communal de Vézelay).

J'admets avec M. Thierry l'entière exactitude de la traduction pour

(1) Lettre XIII, p. 160, éd. 1846.
(2) Lettre XXII, p. 319.

ce qui regarde la formation de la Commune, mais je ne puis reconnaître, dans ce serment, dans cette conjuration, la base constitutive de la commune de Vézelay. L'association et le serment ont été, dans tous les temps, dans tous les pays, la base de toutes les conspirations. Mais retrouver un mouvement communal partout où se représentent cette association et ce serment, c'est, il me semble, spécialiser un fait général. En effet, moins de dix ans après, vers 1162, dans le même historien de Vézelay, nous lisons les détails d'une conspiration, d'une fédération bien autrement compliquée... C'est dans l'église même de Vézelay quelle est formée (d'Achéry Spicil. II, 547); elle est précédée de colloques secrets et clandestins, *colloquiis et pravis susurriis* (Ms. 106, Bibl. d'Aux., f° 148 r°) pareils aux assemblées secrètes dans lesquelles avant la formation de la Commune, « on s'entretenait, dit M. Thierry, de l'état » présent des choses, des différents partis à prendre pour l'avantage » commun, et, peut-être, de considérations politiques d'un ordre plus élevé (1).» La conspiration à laquelle je fais allusion fut cimentée bien plus fortement que la confédération communale : les conjurés jurèrent l'exécution de leur promesse *in osculo confederationis* (Ms. 106, Bibl. d'Aux. f° 154 v°.); le serment fut exigé d'eux, et ce n'est qu'à grand peine qu'on se contenta d'une promesse *nudo verbo* (Ms. 106 f° 155 v°.). Or, de quoi s'agissait-il ? D'une insurrection monacale : une partie de l'abbaye voulait remplacer son abbé par un autre; il me semble donc que, puisque pour deux conspirations dont le but est complètement différent, les moyens employés sont les mêmes, et cela dans le même pays à des intervalles très-rapprochés, il n'est pas parfaitement exact de faire de ces moyens la base exclusive de l'une de ces conspirations, et d'établir ainsi les fondements sur lesquels repose l'insurrection communale de Vézelay.

(1) Lettre XXII, p. 432. Ce passage de M. Thierry, est la traduction de cette phrase : nonnullos paritate sui similes *clandestinis conciliabulis* huic malignitati proposito sibi associabat (spicil. II, 526).

Quant au *gouvernement électif*, je ne puis reconnaître son établissement dans le passage de l'historien contemporain cité plus haut; je n'y vois pas que les habitants *nomment* leurs consuls, mais bien que le comte les établit (*constituit*). Ce mot *constituit* me semble très-significatif, et je ne sais pourquoi M. Thierry l'a omis dans la citation qu'il a faite (1); les habitants ne font autre chose que de donner le nom de *consuls* à ces magistrats. La part qu'ils prennent à la constitution de ces chefs, se borne donc à une simple dénomination. Dans ce mot *consul*, faut-il voir une influence particulière des idées méridionales, comme le pense M. Thierry, qui l'explique par la présence d'un étranger, Hugues de Saint-Pierre, qui fut, il est vrai, un des organisateurs de l'insurrection communale ? je ne le pense pas; selon M. Thierry, il y a *toute apparence* que Hugues de Saint-Pierre était originaire du Midi. M. H. Martin va plus loin; il fait de Hugues de Saint-Pierre un *provençal* (Hist. de France, t. III, p. 201, Paris 1844). Je crois, quant à moi, que Hugues était tout simplement natif du petit village de Saint-Pierre, aujourd'hui Saint-Père, situé au bas de la montagne de Vézelay. Ces mots de *S. Petro* se trouvent accolés à plusieurs noms d'habitants ou de moines (Spicil., II, 519), comme les mots *de Escoino* ou *de Asineriis*, pour désigner des individus d'Asquins ou d'Asnières, autres villages des environs. L'épithète *Advena*, jointe par l'historien de Vézelay, au nom de Hugues, a pu faire croire que Hugues était *étranger à la Bourgogne*; peut-être ne signifie-t-il qu'étranger à Vézelay. L'historien contemporain désigne, sous le nom d'*Indigeni*, les habitants de Vézelay, et garde le mot d'*Alienigenæ* pour les étrangers à la Bourgogne. C'est ainsi que Pons de Montboissier, originaire d'Auvergne, est qualifié par lui d'*Alienigena* (Spicil., II, 529). Il peut y avoir lieu de penser qu'il se fut servi de cette désignation pour Hugues de Saint-Pierre, si réellement celui-ci fut venu du Midi, de Provence ou du Languedoc.

(1) Lettre XII, p. 319, éd. 1846.

L'explication du mot *consul*, donnée par M. Thierry, n'est pas appuyée sur les faits. Telle qu'elle est, cependant, c'est la seule qui ait pu lui venir à l'esprit, dans l'ignorance où il était de la géographie locale ; ce mot de *consul* ne se trouvant pas, pour désigner, en Bourgogne, à cette époque, comme il le remarque, la magistrature des villes. Il ne faut cependant pas croire qu'il y est inconnu ; c'est la qualification très-usitée que prend le comte de Nevers, celui-là même, qui soutint la commune dans la plupart de ses actes (1).

Je ne pense donc pas qu'il y eût de gouvernement électif dès le principe ; dans le cours de l'histoire de la commune, je n'en ai pas su trouver, et nulle mention n'y est faite des *consuls*. Cependant, M. Thierry commence ainsi sa lettre XXIII : « Lorsque la commune de Vézelay eut » été définitivement constituée par le serment de tous les bourgeois, » l'élection des consuls et la formation du grand conseil, les magistrats » municipaux s'occupèrent de traiter avec l'abbé leur ci-devant » seigneur, pour la reconnaissance du nouvel ordre de choses. Les » principaux d'entre eux se rendirent en députation auprès de lui, pour » le prier d'entrer dans la commune et de renoncer volontairement à » tout ce qu'il y avait d'arbitraire et de tyrannique dans ses privi» léges seigneuriaux. » Que dit l'historien contemporain ? Après sa phrase où il est fait mention de l'institution des consuls par le comte de Nevers, il ajoute *immédiatement :* « quod factum non latuit prædic» tum Dominum abbatem, sed nec cardinales quod ad festum (sanctæ » Mariæ-Magdalenæ) esse dictum est. Ingressi denique *majores natu,* » quique capita populi esse videbantur ad cardinales, freti auctoritate » perfidiæ suæ, postulabant remisi sibi quasdam consuetudines quas » novitatis et tyrannidis esse dicebant ; quibus cardinales responde» runt.... suadebimus abbati » (Spicil., II, 529).

Nulle mention n'est faite, dans ce passage, de l'élection des consuls,

(1) Gall. christ. XII, Inst.—Je dois à l'obligeance de M. Quantin, la communication de chartes fort nombreuses tirées du dépôt confié à ses soins, dans lesquelles le comte de Nevers prend cette qualification.

ni de la formation du grand conseil, je ne peux y voir un gouvernement régulier, traitant de puissance à puissance avec le gouvernement qu'il veut remplacer ou modifier. Ce ne sont pas les principaux magistrats de la municipalité qui sont envoyés en députation, mais bien *les plus âgés* (*majores natu*) d'entre les habitants. Ces mots, *majores natu* ne signifient pas autre chose, et ce sens est bien celui que l'historien a voulu leur donner par opposition aux jeunes gens qui avaient grossi le nombre des révoltés *maximâ sceleratorum juveninm multitudine*, (Spicil., II, p. 529). — Ils se rendent, non pas auprès de l'abbé, mais auprès des cardinaux venus à Vézelay pour la célébration de la fête de Marie-Magdeleine, patronne de l'église. C'est si peu à l'abbé que s'adressent les habitants âgés, que les cardinaux leur répondent qu'ils intercèderont auprès de l'abbé.... *Suadebimus abbati.* — Ainsi, pas de gouvernement électif, pas de grand conseil, pas de magistrats municipaux.

M Thierry retrouve les consuls quelques pages plus loin (L. XXIII, p. « 323). Hugues de Saint-Pierre et d'autres bourgeois, *probablement consuls de la commune*, firent ôter les ronces et rétablir les portes » qu'à cause de l'interdit on avait enlevées à l'église. Hugues de Saint-Pierre fit bien enlever les ronces et reposer les portes, mais il ne fut aidé, dans cette opération, que par Pierre, *aussi de Saint-Pierre*, et nullement par d'autres bourgeois, consuls ou non. « Hugo et Petrus » uterque S. Petro cognominatus abstulerunt spinas et valvas restituerunt. » (Je ferai encore remarquer ici que M. Thierry croit ne devoir citer que ces cinq derniers mots.)

C'est aussi comme *probabilité* que M. Thierry, p. 338, donne les noms des membres du *gouvernement électif* de Vézelay ; il les qualifie ainsi parce que ce sont eux qui ont le plus à souffrir des mesures violentes que prend l'abbé de Vézelay lors de sa réinstallation ; mais s'ils ont le plus à souffrir des *mesures violentes*, c'est sans doute parce que, auteurs de la sédition (*ministri seditionis*, Spicil. II, 534), ils avaient pris une part plus active que les autres à la formation de la commune et aux désordres et pillages qui s'en suivirent. En effet, d'après un

passage inédit du manuscrit 106 de la bibliothèque d'Auxerre (Voir pièces justificatives, n° 1), nous trouvons que parmi ces quatorze individus, plus de la moitié est accusée : les uns, comme Aimon de Saint-Chritophe, d'avoir juré la mort de l'abbé ; d'autres, comme Renaud Dauder, d'avoir fait arracher les vignes du doyen, ou volé de la farine et des bestiaux ; les uns, comme Durand Gulos, d'avoir détruit des habitations appartenant à l'abbaye ; d'autres, comme Eudes des Marais, d'avoir jeté des pierres au prêtre qui publiait la sentence d'excommunication ; d'autres, enfin, comme Hugues de Saint-Pierre, d'avoir joué un rôle peu désintéressé dans cette insurrection ; non content, en effet, d'avoir, lui aussi, juré la mort de l'abbé, d'avoir, de plus, arraché les vignes du doyen, il eut part à la distribution de la farine enlevée, il eut grand soin de faire participer à toutes ces distributions, sa famille, son fils Renaud aussi bien que ses trois neveux. Il serait donc plus probable, s'il y eut un gouvernement municipal électif à Vézelay (ce qui me semble très-contestable), de supposer à l'honneur des bourgeois, qu'ils le composèrent de gens présentant de plus grandes garanties de moralité.

L'insurrection communale de Vézelay fut-elle politique ? Je ne le pense pas. M. Thierry dit bien (1) que dans les sociétés qui préparèrent secrètement ce mouvement, on s'entretint *peut-être de considérations politiques*; il parle tantôt de la modération en fait *d'opinions politiques* des bourgeois (p. 317), tantôt de l'énergie de leurs *sentiments politiques* (p. 324) ; mais nul texte, que je sache, ne vient corroborer son dire.

Ce besoin de droits politiques est prêté, par M. Thierry, aux habitants de Vézelay, à ce point que l'un d'eux, nommé Simon, alla, dit-il, jusqu'à faire afficher, devant sa porte, une *proclamation politique* que les moines *déchirèrent* après la destruction de la commune. Ce fait, en supposant qu'aucun texte ne vînt le contredire, ne paraîtrait pas vrai-

(1) Lettre XXIII, p. 323.

semblable. En 1155, combien se serait-il trouvé, dans Vézelay, d'habitants capables de lire une proclamation, et combien, parmi ceux qui auraient su lire, y en aurait-il qui auraient su comprendre une proclamation politique? Examinons le texte sur lequel se fonde M. Thierry : « Egressi sunt quidam de fratribus armatis cum pueris juventutis et » fregerant tabulam impii Simonis et vestibulum domus ipsius quæ » contra jus ab contumeliam contradicentium fratrum ædificaverat. » (Spicil., II, in-f°, p. 533). — M. Guizot traduit ainsi : « Quelques-uns » des frères sortirent alors avec des jeunes gens armés, déchirèrent » une affiche de l'impie Simon, et renversèrent le vestibule de la » maison qu'il avait bâtie sans en avoir le droit, pour faire affront » aux frères qui voulaient l'en empêcher. » (Mém. relatifs à l'Hist. de France, VII, 192). M. Thierry, trompé encore par cette traduction, rapporte ainsi le fait (Lettre XXIX, p. 463) : « En passant devant la » maison neuve que Simon, l'un des chefs de la commune, faisait » bâtir, et qui n'était pas encore achevée, ils trouvèrent une *proclamation politique* affichée contre le mur et la déchirèrent ; s'animant par » degrés, ils démolirent le mur contre lequel cette affiche avait été » mise et une partie de la maison bâtie, à ce qu'ils disaient, contre tout » droit et pour faire injure à l'abbaye. » — Ainsi, l'affiche de la traduction de M. Guizot est devenue une proclamation politique pour M. Thierry, comme Hugues de Saint-Pierre, *méridional*, selon M. Thierry, est devenu *provençal* pour M. H. Martin. Il eût été plus naturel et beaucoup moins inexact de traduire tout simplement et mot à mot : ils détruisirent la *table* de l'impie Simon et le vestibule de sa maison. Cette *table*, du reste, était un *comptoir de changeur*. La preuve positive s'en trouve dans le livre I de notre historien (Spicil., II, p. 517). Dans ce livre qui n'est reproduit qu'en partie dans le XV<sup>e</sup> volume de sa collection des Historiens des Gaules, on y lit une lettre (Voir pièces justificatives, n° 2) du pape Adrien IV à l'abbé Pons, lettre contemporaine du fait relaté plus haut, dans laquelle le pontife déclare que c'est contre les priviléges des moines que l'abbé a

accordé, à un nommé Simon de Souvigny, une *tabula nummulariorum*. Ainsi, la proclamation politique n'était donc qu'un *comptoir de changeur*; ainsi, encore par cette lettre de pape, l'acte des moines se trouve expliqué, sinon justifié.

## § II.

*M. Thierry n'a pas connu tous les faits qui se rattachent à l'histoire de Vézelay, ou du moins il ne les cite pas.*

La source où il a puisé est la Chronique de Vézelay, par Hugues de Poitiers, dans l'édition fragmentée des Historiens des Gaules, T. XII, édition donnée par les Bénédictins, d'après dom Luc d'Achery; ils ont soin d'avertir, dans la préface de ce même XIIe vol., p. 24, qu'ils ne publient de Hugues de Poitiers que les deux derniers livres, les seuls qui aient trait à l'Histoire de France (1). Ils auraient dû ajouter qu'ils en avaient élagué tout ce qui leur paraissait se rapporter trop à *l'histoire locale*.

Le premier et le seul éditeur de l'Histoire contemporaine que Hugues de Poitiers nous a laissée de la commune de Vézelay, est dom Luc d'Achery (Spicilegium III, in-4°, p. 446. Id. II, in-f°, p. 498). C'est là que l'on trouve les deux livres omis dans le XIIe volume des Historiens des Gaules, et qui, pour l'histoire dont je m'occupe, peuvent être consultés avec fruit. Le premier de ces livres n'est autre chose qu'une espèce de cartulaire de bulles et diplômes royaux en faveur de l'abbaye; plusieurs de ces chartes ont été insérées dans le tome XV des Historiens des Gaules. M. Thierry n'a cité que deux de ces bulles qu'il a traduites dans son histoire de la commune de Vézelay (Lettre XXIII et XXIV), mais il ne fait nulle mention des autres qui ont cependant leur importance. Le second livre, consacré presque exclusivement

(1) « Les deux autres ne contiennent rien qui ait rapport à notre collection. »

à un procès fort long, entre l'abbé de Vézelay et l'évêque d'Autun, montre les relations de l'abbaye avec la féodalité religieuse, utiles à étudier, puisque les deux autres livres traitent des relations de cette abbaye avec la féodalité laïque et avec la bourgeoisie.

Le manuscrit, d'après lequel d'Achery a donné son édition, existe encore à la bibliothèque de la ville d'Auxerre; nul doute ne peut s'élever à cet égard; dans l'édition qu'en donne d'Achery (tome III, in-4°, p. 554, et tome II, in-f°, p. 532), il note en marge : *desunt hic 28 folia infeliciter excisa in Ms. codice;* or, dans le manuscrit de la bibliothèque d'Auxerre, on trouve, au passage ainsi annoté par d'Achery, 26 feuillets coupés par le milieu du folio 90 au folio 117. L'erreur sur le nombre des feuillets ne peut évidemment pas être un argument contre l'opinion que j'ai avancée; du folio 179 au folio 186, six feuillets manquent encore au manuscrit, et d'Achery, II, in-folio, 558, fait la même remarque : « *desunt hic sex folia excisa.* » Outre la chronique de Vézelay, ce volume renferme une table chronologique très sommaire des différents événements depuis J.-C. jusqu'en 1324, et un fragment de deux feuillets sur les comtes de Nevers; c'est un petit in-folio qui contient 188 feuillets de vélin; la chronique de Vézelay commence au folio 22; elle est écrite à longue ligne, en belle minuscule nationale de la seconde moitié du XIIe siècle; la table chronologique nous montre, en effet, que ce volume n'a pu être écrit avant l'année 1167 (1).

J'ai collationné l'édition de d'Achery avec ce manuscrit, et j'ai remarqué quelques passages omis, principalement dans le quatrième livre. Parmi ces fragments inédits, le seul qui ait un rapport *direct* avec l'histoire de la commune, est une liste des habitants de Vézelay, qui ont pris part au pillage lors de l'insurrection communale, f° 123, v° 125, r° (Voir pièces justificatives, n° 1).

(1) La description de ce manuscrit sera l'objet d'un travail spécial de M. Léon de Bastard. (Note des Secrétaires).

De cet examen j'ai conclu qu'aux omissions près, fort rares du reste, d'Achery était le seul éditeur complet que nous ayions de l'histoire de Vézelay ; j'ai donc dû être étonné de ne pas voir cet auteur cité par M. Thierry, du moins dans l'édition des *Lettres sur l'histoire de France* de 1836. Il est vrai que, dans les éditions postérieures, c'est d'Achery que M. Thierry nomme exclusivement, mais sans toutefois y introduire une citation nouvelle. Le travail de ces éditions se borne pour ce qui concerne Vézelay à changer *Script., rer.Francic.*en *Hug. Pictav. Hist. Vezeliac. mon. apud d'Achery Spicil.;* M. Thierry n'y modifie en rien sa manière d'apprécier le mouvement insurrectionnel de Vézelay; et, à part ce léger changement dans les sources, les nouvelles éditions ne sont, à proprement parler, que des réimpressions. C'est, d'après son histoire terminée que M. Thierry a cité d'Achery, et non pas d'après d'Achery qu'il a fait son histoire, puisqu'il n'a reformé en rien son premier travail, où nulle mention n'est faite de cet éditeur. Dans tous les cas M. Thierry ne cite que le livre III de Hugues de Poitiers d'après d'Achery ; il n'a pas sans doute consulté le livre II; sans quoi il aurait vu que la lettre du pape Adrien qu'il traduit (1) d'après les historiens des Gaules se trouve dans Hugues de Poitiers, lib. I, publiée par d'Achery, Spicil. I in-f°., p. 516.

C'est aussi la traduction de M. Guizot (2) qui est citée par M. Thierry dans l'édition de 1836 ; et à ce sujet je dirai encore que dans les éditions postérieures de M. Thierry, ces citations ont été remplacées par des renvois au Spicilegium de d'Achery, en ajoutant quelquefois un extrait du passage auquel il est fait allusion dans le corps de l'ouvrage, sans, que pour cela, M. Thierry ait relevé une seule des inexactitudes de ce traducteur, qu'il n'avait pas aperçues lors de son édition de 1836 et qu'il n'a pas corrigées dans les suivantes.

(1) Page 452 de l'édition de 1836, et p. 329 de l'édition de 1846.
(2) Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, t. VII, p. 100-337.

Ces inexactitudes, ne sont pas, la plupart du temps, difficiles à remarquer. Indépendamment de celle que j'aurai à relever plus loin, je n'en veux pour preuve que le passage suivant : *Reversus denique comes ab Hispaniis*, (d'Achery, Spicil. II inf° 527), s'y trouve traduit : *Et le comte donc étant de retour de son expédition dévastatrice* (tome VII, p. 153), il était d'autant plus naturel de traduire par : *Le comte étant de retour d'Espagne*, que trois lignes plus haut il est fait allusion au départ du comte pour le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle... (*Eidem comiti beati Jacobi oraculum adeunti dona et exenia multa largitus est* (*abbas*).

L'inexactitude de cette traduction, comme nous le verrons plus tard, M. Thierry ne l'a pas toujours remarquée; elle l'a même quelquefois induit en erreur : on lit dans d'Achery (Spicil. II, in-f° 531). « *Accidit* » *autem ut quemdam sub anathemate defunctum ipsi absque sacerdote signa* » *pulsantes sepelirent et ipsum sacerdotem de domo suâ ejicerent....* » M. Guizot traduit ainsi : (VII, 178). « Or, il arriva qu'un homme étant » mort sous le poids de l'anathème, les bourgeois l'ensevelirent sans » l'assistance d'un prêtre, *portant eux-mêmes les bannières*, ensuite ils » chassèrent le prêtre lui-même de sa maison. »

Le vrai sens de *signa pulsare* n'est autre que : *sonner les cloches*. Trompé par cette traduction, M. Thierry (1) reproduit le passage de cette sorte : « Un des bourgeois étant mort sous le poids de l'anathème » prononcé contre toute la ville, ses concitoyens l'enterrèrent sans » l'assistance d'aucun prêtre, et suivirent le corps jusqu'au cimetière » portant eux-mêmes la croix et la bannière, et chantant l'office des » trépassés. » Ainsi, le *signa pulsantes* signifie ici *portant la croix et la bannière*. Quant au chant de l'office des trépassés par les bourgeois de de Vézelay, et l'accompagnement par eux du corps au cimetière, je n'ai pas su trouver dans l'histoire de Vézelay, ces détails qui servent

(1) Lettre XXII, p. 450.

à M. Thierry à prouver que *les bourgeois étaient familiarisés* avec l'excommunication.

Je terminerai en ajoutant que M. Thierry, dans une note des Lettres sur l'histoire de France (1), mentionne un accord entre l'abbé et les bourgeois de Vézelay et une charte de 1222; ces deux documents, inconnus à M. Thierry, lors de son édition de 1836, et qui lui ont été communiqués depuis par M. Quantin, confirment, selon lui, ce *qui, de sa part, n'était qu'une conjecture*. L'accord se trouve reproduit, en partie, dans la charte de 1222, mais il n'est pas et ne peut pas être reproduit *textuellement*, comme le dit M. Thierry, puisqu'il eut lieu sous l'abbé Alberic vers 1136, ou 1137, et que, dans la charte de 1222, il est fait mention de l'abbé Pons, successeur de cet Alberic. Il me semble donc difficile de déduire d'un document de 1136 (qui n'est d'ailleurs pas une charte communale) la confirmation de cette conjecture à savoir, que les habitants de Vézelay, après l'insurrection communale de 1150-1155, subirent une servitude moins rigoureuse que par le passé (2).

La charte de 1136 jette un nouveau jour sur la lutte des bourgeois de Vézelay, et, loin de confirmer le système de M. Thierry, elle me semble le contredire. Ce document, où sont exposés les griefs et réclamations respectives des bourgeois et des abbés de Vézelay, est extrait d'un inventaire des titres de l'abbaye fait au XVIII^e siècle; il présente plusieurs lacunes qui n'en altèrent pas le sens, et qui proviennent de l'impossibilité, comme l'avoue l'auteur de l'inventaire, où il a été de lire entièrement l'original soit que les mots fussent effacés, soit qu'ils fussent illisibles. Il a été imprimé et traduit pour la première fois, mais sans aucun commentaire, dans l'Annuaire de l'Yonne année, 1845, p. 56.

(1) Édition de 1846, p. 334.
(2) Page 344, *Lettres sur l'hist. de France*, édition de 1846.

La charte de 1222 est une concession de priviléges faits par un seigneur de Bourgogne, voisin de l'abbaye de Vézelay, Jean de Mont-Saint-Jean aux habitants de ses terres; plusieurs clauses de la charte pe 1136 y sont rappelées. Tirée des archives départementales de l'Yonne, elle a été publiée pour la première fois dans l'Annuaire de l'Yonne 1843, p. 223, sur une copie du XVII[e] siècle, la seule qui existe.

Je puis donc conclure, que si M. Thierry n'a pas connu tous les faits, c'est qu'il n'a consulté primitivement que les Historiens des Gaules et la traduction de M. Guizot; et que si, postérieurement, sans reformer en rien son travail, il a cité l'édition de d'Achery, il n'a pas remarqué les lacunes des Historiens des Gaules, et les inexactitudes du traducteur en qui il a eu pleine confiance.

Après avoir essayé de prouver dans cette Introduction que l'insurrection communale de Vézelay ne fut pas politique, qu'il n'y eut pas de gouvernement électif, et que le besoin de la participation au pouvoir ne s'y fit jamais sentir par ceux qui y prirent part; après avoir recherché ce que ne fut pas cette insurrection, il me reste à rechercher ce qu'elle fut. Tel est le but de cet ouvrage; à défaut d'autre mérite il prouvera que son auteur, exempt de toute idée préconçue, a été pénétré du vif désir d'arriver à la vérité historique à l'égard de faits curieux par eux-mêmes, si diversement jugés, et qui courraient le risque d'être à jamais dénaturés par la plume brillante et quelquefois trop hardie de M. Augustin Thierry.

L. DE BASTARD.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES.

## N° 1.

FRAGMENT INÉDIT DU MANUSCRIT 106 DE LA BIBLIOTHÈQUE D'AUXERRE (1).
F° 123 v°.

*Isti sunt qui fecerunt extirpare vineas decani et alias.*
Rotbertus Caligaxa.
Petrus de Sancto Petro.
Petrus Surdellus.
Gaufredus Quintini.
Odo de Palude.
Petrus Galimardi
Renaldus Daudet.
Rotbertus furnerius.
Rotbertus de Cruce.
*Isti sunt extirpatores.*
Arbertus Blancus.
Galterius Calcans fenum.
Rotbertus frater ejus.
Thomasset.
Johannes filius Renaldi Peerel.
Mauricius de Champel.
Meschinus de Nancapra.
Filius Natalis.
Guilelmus de Scalario.
Karolus.
Guilelmus Beroardi.
Galteriolus de Nancapra.
Rotbertus Champerrus.
Galterius Alamannus.
Guido de Burgalaudo.
Rotbertus Mormannus.
Clemens.
Terricus et filius ejus.
Lambertus Tevinus.
Briccius.
Filius Bernardi de Ponte.
Hugo filius Bone Amice.
Aalelmus.
Stephanus Regard.
Arbitus nepos Hugonis de Santo Petro.
Rotbertus Erraudi.
Landricus frate rejus. Renaldus frater ejus.
Andreas filius Ermenre.
Filius Landrici Canardi.
Renaldus Bricio.
Guillelmus Rex.
Johannes Christoforus.
Johannes Bergerius
Gautherius filius Renaldi Daudet.
Renaldus nepos Rotberti capellani.

(1) Cette liste termine le 3° livre de Hugues de Poitiers. Elle est complètement inédite, il n'en est pas fait mention dans le Spicil. de d'Achery. L'écriture est différente, les caractères sont plus gros que ceux des feuillets précédents.

Johannes Anelia.
Rotbertus Quarrellus.
Rotbertus Guilers.
Duo filii Marie Galerne.
Michelet qui habuit censum helemosinarii.
Simon Balbus.
Junanus filius pagani Seguini.
Rotbertus Caseus.
Barbinus Golos.
Rotbertus Jerusalem.
Johannes Gastellus.
Filius Claudi.

*De Vizeliaco fuerunt isti ad vineam.*

Arnulfi de Ferrariis.
Rotbertus Caligalaxa.
Johannes Pucinus.
Ponciolus nepos Rotberti.
Bruniolus famulus Rotberti.
Brunus Daniel.
Dodo revenditor feni.

*Isti sunt qui ceperunt annonam de mares.*

Johannes Gastellus
Renaldus filius Hugonis de Sancto Petro.
Lambertus filius Rotberti furnarii.
Renaldus frater ejus.
Champerrus
Michelet.

*De ista farina habuerunt isti.*

Hugo de Sancto Petro 1 sextarius.
Petrus surdellus 1 q
Rotbertus Caligalaxa 1 s
Petrus de Sancto Petro 1 s
Petrus Galimardi 1 s
Renaldus Daudet 1 s
Michelet et Johannes Gastellus 1 s
Rotbertus de Cruce 1 m
Nivardus 1 m

*Isti sex ceperunt* XI *porcos et in domo Rotberti Quarrel fuerunt occisi et inter istos divisi.*

Rotbertus de Cruce.
Nivardus.
Renaldus Daudet.
Petrus Galomardi.
Gaufrepus Quintini.
Odo de Palude.
Petrus de Sancto Petro.
Rotbertus Caligalaxa.

*Gallinas chapones anseres columbas cum sex predictis isti ceperunt.*

Rotbertus Guisers.
Guillelmus Rex.
Rotbertus Arraudus.
Landricus Bondons.
Ranaldus frater ejus
Johannes Bergerius.
Johannes Christoforus.
Bollerius frater ejus.
Filius Renaldi Daudet
Nepos Rotberti capellani.
Duo filii Marie Galerne.
Gaufredus Quintinus habuit II anseres et tres chapones.
Odo de Palude II gallinas.
Rotbertus Caligalaxa IIII.
Petrus de Sancto Petro V.

Filius Hugonis de Sancto Petro VIII.
Petrus surdellus II.
Renaldus Daudet divisit omnia.
Rotbertus furnarius VIII.
Rotbertus de Cruce IIII.
Nivardus V.
Alias comederunt garciferi.

*Isti sunt qui fregerunt grangiam de Pasticio.*

Durannus Golos.
Robejais.
Alardus de Fonte Leonis.
Nivardus qui habuit inde xv cabrones et duas trabes et duas pennas.
Stephanus Papecai.
Robertus de Cruce.
Stephanus Regard.
Stephanus prepositus qui habuit inde unam columnam et duas crabrones.
Filius Constantini Regis.
Gauterius grassus.
Tetbaldus de Esconio.
Filii Renaldi de Ponte.

*Isti sunt qui fregerunt molendinum decani.*

Rotbertus Chaperus.
Quatuor fratres Calcantes fenum.
Moricius de Champeal.
Alberus Flancus.
Gauterius Alamannus.
Amicus filius Bernardi de Ponte.
Terricus et filius ejus.

*Isti fregerunt molendinum granetarii.*

Quatuor fratres Calcantes fenum.
Mauricius de Champel.
Terricus et filius ejus.
Robertus Champerus.
Lambertus Tevinus
Augo filius Bone Amice.
Filius Martini Ermeuse
Tres Nepotes Hugonis de Sancto Petro.
Filius ejusdem Hugonis.
Michelet Stephanus Jerusalem.
Duo filii Muschete.
Johannes Gastellus.

*Isti abstulerunt annonam de grangia de Sancto Petro.*

Johannes Gastellus
Junainus filius Pagani Seguini.
Simon Balbus.
Michelet qui habuit m. iiij sext. et de Lambrois habuit cl. unde clausit domum suam.
Wilelmus filius Galerne.
Johannes Gastellus.
Duo filii Galerne.
Lambertus filius Rotberti Furnarii.
Filius Renaldi Daudet.

*Mortem abbatis juraverunt isti.*

Hugo de sancto Petro et Renaldus filius ejus.
Petrus de Sancto Petro.
Rotbertus Caligalaxa.
Anno insanus
Duo filii Muschete.
Joscelinus. Attonet.
Michelet. Champerus.
Johannes Christoforus.
Wilelmus Rex.

Hugo filius Bone Amice.
Filius Martini Ermenre.
Rotbertus Arraudus et Landricus frater ejus.
Renaldus Moyses.
Johannes bergerius.
Stephanus Jerusalem.
*Mortem Guilelmi constabuli.*
Junanius filius Pagani Seguini.
Michelet Giradus Verret.
Filius Claudi. Rotbertus Arraudi.
W. Rex.
Bollerius. Filius Renaudi Daudet.

---

## N° 2.

*Lettre du pape Adrien IV, à l'abbé Pons, par laquelle il déclare que c'est contrairement aux priviléges de l'abbaye, que cet abbé a accordé à Simon de Souvigny, le droit d'établir un comptoir de changeur* (1156, 21 *novembre*). (1).

Adrianus episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et universis fratribus vizeliacensibus, salutem et apostolicam benedictionem. Quanto monasterum vestrum ad jus Beati Petri statum specialius dinoscitur pertinere, tanto ad dirigendum et ampliandum statum ipsius attentius nos convenit laborare. Pervenit autem ad nos, dilecte in domino fili abbas, te *tabulum nummulariorum* contrà tenorem privilegiorum apostolice sedis *Simoni de Silviniaco* in primordio tue prelationis, cum nondum tibi eorumdem privilegiorum tenor innotuisset, reclamantibus fratribus tuis concessisse : unde quia nec bona vestri monasteri aliqua levitate diminui, nec privilegia predecessorum nostrorum patimur violari, per presentia scripta vobis mandamus quatinus si ita res habet, et tabulam (2) illam ad manus vestras et proprietatem monasterii pertinent, donare, vendere vel quomodolibet alienare nullatenus presumatis alioquin graviter in vos noveritis vindicandum. Data Beneventum (3) xi kalendas decembris.

Ms. 106 de la bibl. d'Auxerre. f° 63 v°.—D'Achery, Spicil. II, inf°, p. 517.

(1) Date donnée par les tables de Brecquigny, III p. 245.
(2) *De tabula*, Spicil. II, p. 517.
(3) *Datum Beneventi*, Spicil. II, p. 517.

# Archéologie.

## PISCINES DES ÉGLISES DU MOYEN-AGE.

La majeure partie des églises de nos environs datent du moyen-âge, et cependant il y en a beaucoup où les piscines ne sont pas visibles, bien que ce dût être une partie intégrante et indispensable des sanctuaires et des chapelles.

Les piscines sont, pour la plupart, de petits monuments isolés, pris d'ordinaire dans l'épaisseur des murs; elles sont destinées aujourd'hui à recevoir l'eau qui a servi à laver les linges et les vases sacrés, et à purifier les mains du prêtre quand il donne la communion hors du temps du saint Sacrifice. On jette cette eau dans une petite cuvette d'où elle se perd ensuite, soit en se répandant dans l'épaisseur du mur, soit en allant tomber à l'extérieur. Cette disposition a lieu, afin que l'eau qui peut entraîner avec elle quelques parcelles consacrées, ne soit pas profanée dans la poussière des pavés.

Ces piscines se placent de diverses manières. Quelquefois, mais rarement, elles sont sous les autels. Ici elles sont dans les sacristies; là, c'est une dalle percée du pavé qui en tient lieu; ailleurs enfin, elles sont incrustées, pour ainsi dire, dans les murs, proche des autels et le plus généralement à droite de l'officiant.

« Saint Udalric (1), moine de Cluny, fait mention, dans les anciennes constitutions de son monastère, de deux piscines : l'une où l'on net-

(1) *Disscrtations ecclésiastiques sur les principaux autels des églises*, etc., par J. B. Thierry, docteur en théologie et curé de Champrond, MDLXXXVIII, p. 27 et suiv.

toyait le calice ; l'autre où les sous-diacres et les autres ministres inférieurs lavaient leurs mains, toutes deux étaient de briques et placées proche l'autel. *Si quid aquæ* (dit-il), *in calice remansit inter lavandum, effundit in caream de leteretiis tegulis factam in proximo altaris, sicut altera facta est paululum remotius, ubi subdiaconus et alii subministri manus super ea lavent.* »

Il est parlé, dans les anciens uz de Citeaux, d'une piscine qui était proche l'autel, et où le célébrant allait laver ses mains après la communion. Voici ce qu'il en est dit : « *Sacerdos calicem ponens super altare* » *eat ad piscinam abluere in ipsa digitos aqua. Quibus tersis ad medium* » *linteum ad hoc ipsi præparatum, redeat ad altare sumere vinum quod* » *dimisit in calice....* » Jean-Baptiste de Constanze, archevêque de Cozanza, en Calabre, veut qu'il y ait deux piscines : l'une, proche les fonts baptismaux, l'autre, dans la sacristie ; et le traducteur français de ses *Avertissements aux Curés*, de l'édition de Bordeaux, en 1613, aussi bien que nos docteurs en rubriques, les appellent *sacraires. Un sacraire* (dit-il), *par l'usage des fonts, devra être proche du baptistaire, autant qu'il sera possible ; l'autre, dans la sacristie, pour le service de l'église, et pour brûler les saintes huiles ; verser les eaux dans lesquelles on lave les calices, corporaux et autres meubles, et ustensiles sacrés, et non à autre usaige.*

*Le Cérémonial de Paris*, imprimé en 1662, veut « une piscine dans chaque chapelle, pour verser l'eau dont les prêtres se seront lavé les mains, et un autre lieu décent de l'église, pour y jeter la vieille eau bénite, l'eau où l'on aura lavé les calices, les corporaux, les palles, et les purificatoires, les cendres et les autres choses de même nature.... »

Le sieur de Moléon, dans son chapitre sur Notre-Dame de Rouen, page 315, dit : « la dernière ablution avec l'eau et le vin ne s'y faisoit point alors, et on n'obligeoit point le prêtre de boire la rinçure de ses doigts. »

« Il alloit laver ses mains à la piscine ou lavoir qui était proche de

l'autel, *sacerdos vada ad lavatorium.* La même chose est marquée dans le missel des Carmes, de l'an 1574. Et le rituel de Rouen veut qu'il y en ait, proche de tous les autels, comme en l'église Saint-Etienne des Tonneliers de Rouen. »

Ces extraits montrent suffisamment à quels différents usages on destinait les piscines au moyen-âge. Seulement, il n'y est point fait mention du nombre de cuvettes que devait contenir chacune de ces piscines.

M. Didron, le savant archéologue, s'exprime ainsi au sujet du nombre de ces cuvettes (1) : « il y aurait, dit-il, des recherches à faire sur le nombre des cuvettes. Le plus ordinairement, il en a deux ; quelquefois, comme à Semur, on n'en trouve qu'une. Nous pensons que les piscines, à cuvette unique, sont destinées seulement à recevoir ce qui reste de vin ou d'eau dans les burettes, après l'office de la messe. Quand il y a deux cuvettes, l'une a dû être exclusivement destinée à cet usage ; dans l'autre devait se verser l'eau qui avait purifié les mains du prêtre, les palles et les calices. On conçoit qu'on n'ait pas versé dans la même cuvette l'eau sainte des ablutions et le liquide ordinaire, eau ou vin, qui restait dans les burettes. »

Il est rare que les piscines du XII^e^, du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle soient, dans nos contrées, disposées en forme de petit monument ; il n'en est pas de même pour les églises du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, où, au contraire, les piscines sont très-décorées; on en rencontre même souvent de cette époque qui ont été ajoutées aux églises plus anciennes. Dans les sanctuaires où il n'y en a pas, l'eau sainte se jette dans un joint entre deux dalles du pavé. On voit aussi, en certains endroits, une petite pierre taillée en forme de cuvette et saillante sur le parement d'un mur où elle a été placée pour le même usage lors de la construction ; cette espèce de piscine se trouve fréquemment auprès des fonts baptismaux, pour recevoir l'eau bénite provenant des baptêmes.

(1) *Annales archéologiques.* Vol. 4, p. 93.

S'il est rare de rencontrer une piscine seule qui puisse réellement mériter ce nom, il l'est davantage d'en trouver deux comme le demandait « Jean-Baptiste de Constanze. » Il serait à désirer, pour l'histoire monumentale du département, que toutes les piscines fussent décrites et reproduites, afin de pouvoir constater les progrès que ce genre de construction a suivis pendant le moyen-âge.

Nous n'en connaissons point qui soient antérieures au XII<sup>e</sup> siècle; celles que nous allons reproduire dans ce premier article sont tirées : l'une de l'église de Merry-sur-Yonne, et l'autre de l'église de Beine.

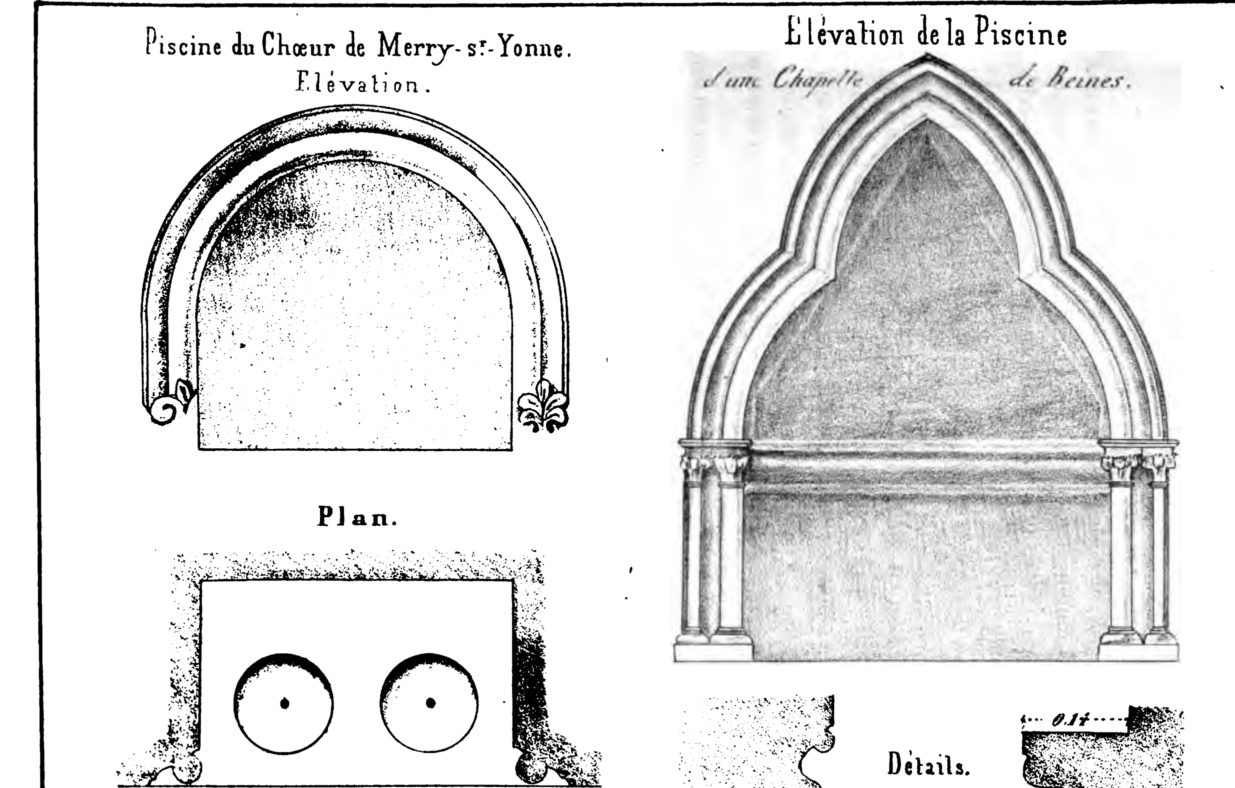
La première, qui date de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, est placée dans le chœur, à droite de l'ancien autel; elle est d'un style fort simple, creusée dans la muraille, à 0,m 60 de hauteur au-dessus du sol, terminée en haut par une arcade semi-circulaire, et encadrée d'un tore pris dans l'épaisseur du mur, dégagé par deux cavets. Les deux extrémités inférieures du chambranle sont décorées à la naissance par des feuilles et ornements qui révèlent la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

Cette piscine a 0,m 77 de hauteur, sous clef, 0,m 85 de largeur et 0,m 55 de profondeur; il y a deux cuvettes peu profondes, de 0,m 25 de diamètre, placées régulièrement au milieu de la largeur, à 0,m 10 du rebord antérieur et espacées de 0,m 15; la distance observée entre elles est plus large que celle qui les sépare du mur, sans doute afin que dans cet espacement on pût y déposer les burettes plus commodément.

La deuxième piscine, celle que nous avons tirée de l'église de Beine, est du XIV<sup>e</sup> siècle commençant. Elle est élevée à l'extrémité est de la nef latérale au nord, à droite d'un autel placé le long du mur qui termine carrément cette nef; cette piscine (bien que la partie la plus ancienne de l'église, et même de cette petite nef, soit du XIII<sup>e</sup> siècle) a dû être établie en même temps qu'on fit des réparations au bas-côté nord, au XIV<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle on remplaça les demi-piliers du mur et une partie de ceux de la grande nef.

# Piscines des Eglises du moyen âge.





L'architecture en est évidemment plus riche que celle de Merry elle se ressent du siècle qui s'est écoulé entre les deux constructions ; cette piscine, sauf les bases et les chapitaux qui font saillie sur le parement, est prise aussi dans l'épaisseur du mur ; mais au lieu d'être terminée en haut, comme la précédente, par un demi-cercle, elle l'est par une arcade trilobée dont le profil du contour est porté sur des chapiteaux ; ces chapiteaux couronnent eux-mêmes des chambranles formés de colonnettes exactement semblables à celles de l'arcade ; il y a en bas des socles et des embases sur lesquels sont assis ces chambranles.

La largeur de cette piscine est de 1,$^{m}$ sur 0,$^{m}$ 60 de hauteur, jusqu'à la naissance de l'arcade, et 1,$^{m}$ 45 jusqu'en haut ; sa profondeur est de 0,$^{m}$ 60 ; il n'y a qu'un seule cuvette placée dans le milieu. On observe, à la hauteur de la naissance des cintres, un cordon placé sur la paroi du fond, faisant 0,$^{m}$ 14 de saillie; ce cordon était sans doute destiné à servir de tablette pour déposer les burettes.

La construction de l'arcade procède du triangle équilatéral, et se compose de 4 arcs de cercle égaux ; nous en reparlerons lorsque nous étudierons les différentes phases qu'a subies la forme ogivale.

Les cuvettes de ces piscines n'ont pas dû être établies pour laver les mains du prêtre, après la dernière ablution, comme à Notre-Dame de Rouen ; elle sont trop peu profondes pour cela. A Beine, celle de la chapelle a probablement été destinée à recevoir l'eau et le vin qui restaient dans les burettes après l'office ; mais comme à Merry il y a deux cuvettes, il faut nécessairement que l'une d'elles ait été affectée à cet usage, et l'autre à recevoir l'eau qui avait servi à purifier les doigts du prêtre après la communion, pour ne point mélanger le liquide qui pouvait contenir quelques parcelles d'hostie avec le vin et l'eau ordinaires. On ne peut faire, du reste, sur cette question, que des conjectures, jusqu'à ce qu'un texte plus développé que ceux qu'on

possède en ait expliqué parfaitement le sens. En attendant, il sera bon de noter les piscines qui seront à simple ou à double cuvette (1).

F. VACHEY.

(1) Nous mentionnerons ici que toutes les piscines des chapelles de l'église de Pontigny, édifice du XIIe siècle, sont à double cuvette et pratiquées dans une arcade circulaire. (Note d'un des Secrétaires).

# Numismatique.

## MÉMOIRE

*Pour servir à un travail général sur les trouvailles de médailles faites dans le département de l'Yonne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.*

Messieurs,

La Numismatique est une des branches les plus curieuses de l'Archéologie et un puissant auxiliaire de l'Histoire, puisqu'on y retrouve à la fois les monuments, les arts, les costumes, les mœurs, les usages, les dignités, les croyances, les faits et les noms, dont les ressouvenirs glorieux composent les livres des antiquaires et forment les annales des peuples. C'est pour cela que vous avez voulu que cette science si intéressante prît place, au moins en ce qui concerne l'histoire de notre pays, dans le programme des travaux de votre Société.

En l'y admettant, Messieurs, vous avez montré une prévoyance que l'avenir justifiera, et vous avez puissamment déjà excité à son étude. Vous avez fait plus; vous avez accueilli avec une parfaite bienveillance et honoré de l'insertion dans votre Bulletin, tout ce qui vous a été présenté sur les médailles, et des encouragements, trop flatteurs, je le sais au moins pour moi, sont venus couronner des essais bien timides encore dans des appréciations et des applications qui eussent demandé une connaissance approfondie de l'histoire et de l'art monétaire chez les anciens. En cela, qu'il me soit permis de

le dire, vous avez eu plus d'égard à la bonne volonté qu'au mérite et vous avez pensé qu'il fallait affermir nos pas dans cette difficile carrière par l'appui de toute votre bienveillance.

Qu'en est-il résulté? Vous avez mis la numismatique en honneur; on n'a plus eu pour les médailles cette indifférence qui les laisse périr dans le creuset du fondeur; on a vu s'éveiller une ardeur à peu près inconnue parmi nous pour la recherche, la possession et l'intelligence de cette sorte d'antiquités; des hommes graves s'en préoccupent et l'on trouve aujourd'hui de jeunes étudiants qui se délassent de Virgile et d'Homère par les plaisirs utiles que procure à l'esprit l'étude des médailles.

Ces goûts naissants promettent beaucoup pour l'avenir. C'est une précieuse semence qui pousse aujourd'hui son germe, un germe vivace et fécond qui produira de beaux fruits. Mais il le faut alimenter, tantôt par des appréciations nouvelles qui puissent intéresser, tantôt par des points de vue qui ouvrent de nouvelles routes au travail zélé, ou par des problèmes à résoudre, ou par des découvertes à tenter ou par des recherches à faire. Ne tient-on pas presque toujours en haleine l'étalon qu'on veut dresser à la course et rendre vainqueur dans la lutte? Il faut conduire de même l'esprit de l'homme.

J'ai pensé, Messieurs, que ce serait marcher à ce but que de proposer à tous ceux qui aiment les médailles, ou qui veulent favoriser l'étude de la numismatique dans notre pays, d'aller à la recherche de tous les éléments qui pourraient fournir les matériaux d'un travail général sur les trouvailles de médailles qui ont eu lieu dans notre contrée depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Riche et précieux édifice, Messieurs, qui s'élèverait au milieu de notre pays comme un phare lumineux! N'aiderait-il pas en effet à marquer des lieux inconnus aujourd'hui et qui eurent peut-être quelque célébrité sous la domination romaine? Des noms oubliés, des forts, des châteaux, des temples, des églises, des monastères pourraient sortir, en quelque sorte, à nos yeux du sein des ruines où

dès longtemps le soc de la charrue se promène sur leurs débris entassés profondément. Là des monnaies romaines attesteraient un ancien camp, comme à la Motte-du-Ciar, à Sens; ou un atelier, comme celui qui fut découvert à Auxerre en 1799. Là, des pièces aux formes grossières et aux légendes barbares révèleraient le sépulcre antique où dort quelque chef gaulois; là, plus modernes et non moins dignes d'intérêt, des deniers de Charles-le-Chauve, frappés à Auxerre, à Troyes et au Mans, mêlés avec d'autres deniers à la légende ALTISSIOD, comme il vient d'arriver à Villiers-Vineux, mettraient peut-être les savants à même de résoudre le problême de nos médailles auxerroises, en permettant d'en préciser l'époque et de dire, si c'est aux comtes, ou aux évêques qu'il faut enfin les attribuer.

Tel est donc, Messieurs, le curieux monument auquel je mets aujourd'hui le premier la main. Je ne l'élèverai pas bien haut; je sais trop peu et je n'ai pas assez de ressources pour aller plus loin; d'autres ouvriers meilleurs et plus heureux aideront à l'achever. Une seule abeille, vous le savez, ne construit pas la ruche; mais un essaim la bâtit promptement. Sans doute la tâche que j'ai l'honneur de vous proposer devrait paraître facile, et elle le serait, en effet, si nos pères eussent été aussi grands amateurs de médailles qu'on l'est aujourd'hui. S'ils eussent compris l'importance archéologique et historique de ces précieux monuments des anciens jours, nous aurions, rien que dans la branche qui nous préoccupe en ce moment, une abondante et intéressante moisson de documents à rassembler. Les matériaux seraient préparés dès longtemps et nous n'aurions plus que la forme à donner à l'édifice; car le département de l'Yonne est d'une prodigieuse fécondité en médailles antiques. On en a trouvé sur tous les points: dans les ruines, dans les forêts, dans les rochers, au milieu des rases campagnes; on dirait que le sol en a été semé. Mais nos pères ramassaient les médailles pour les fondre, quand elles étaient d'or ou d'argent; ils les méprisaient quand elles étaient de cuivre ou de plomb. Bons et simples chrétiens, dans la ferveur de leur foi, qu'avaient-

ils à faire de reliques qui ne leur rappelaient que des princes persécuteurs et dissolus, ou des dieux impurs dont ils pleuraient le culte insensé ? Fiers des Clovis, des Charlemagne et des Louis IX, ils ne voyaient encore nul parti à tirer de ces monnaies, aux effigies d'empereurs insolents, ou de chefs barbares ; leur civilisation toute neuve n'avait pas mis une assez grande distance entre eux et Rome, ou Constantinople, ou les Gaulois, leurs pères, pour qu'ils y attachassent quelque importance.

La numismatique est une science qui peut paraître nouvelle encore dans le trésor des connaissances humaines. Je veux dire au moins pour la France; car selon la judicieuse remarque de Banduri (1), les médailles antiques ont toujours été appréciées des savants, et leur goût a fleuri avec celui des sciences et des arts dont elles sont comme inséparables. Les médailles grecques furent de bonne heure recherchées à Rome, et Auguste, dans les dons en usage aux Saturnales, se plaisait à offrir des médailles antiques à ses amis, parce qu'ils en connaissaient le prix. On recherchait surtout les *Consulaires*, et Pomponius nous apprend que de son temps on en faisait le plus grand cas (2). Mais les guerres, les troubles, la décadence et la confusion sociale du Bas-Empire, ruinèrent les arts, les sciences et la numismatique. Nous voyons Symmaque se donner comme le seul amateur qu'eussent de son temps ces vénérables et précieuses reliques de l'antiquité ; et puis, il faut descendre de dix siècles, pour trouver le nom illustre de Petrarque, à ranger parmi les appréciateurs des médailles.

Heureusement, à la fin de son siècle, le XIV<sup>e</sup>, les Médicis remirent en honneur les lettres, les sciences et les arts. On se réveilla, on

(1) Bibl. num. numismat., imper., tom. 1.

(2) Pomponii ætate ut ipse monet. L.Numism D. de Usufr. leg. numminis aureis aut argenteis pro gemmis uti solebant, Band., 76.

s'éprit d'une studieuse ardeur; on remonta aux sources, on aima l'antiquité, on recueillit, on étudia tout ce que le malheur du temps avait épargné, et la moisson était belle encore; elle n'attendait que de courageux ouvriers.

Au commencement du XVIe siècle, le bon roi Réné, Mathias Corvin et Alphonse, roi d'Aragon, furent les premiers qui songèrent à former des collections de médailles. Ainsi, nous ne devons rien, ou presque rien attendre des âges antérieurs à cette époque. Et alors même, quels faibles essais! Vous savez ce que c'est qu'une science encore comme garrottée des langes de l'enfance. On marcha pourtant, mais lentement, bien lentement et à travers mille dangers, mille obscurités, mille erreurs, et cela devait être. Il fallait savoir ce qu'on voulait; il fallait de l'expérience; il fallait tâtonner avant d'arriver à de solides appréciations. En ce siècle, on trouve Zachius Huttichius, Strada et plusieurs autres; Hubert Goltrius enfin, le premier qui laisse un nom justement en honneur, et un ouvrage qui renferme bien des erreurs, mais qui a été fort utile aux savants qui ont suivi. Les *Familles Romaines* d'Ursinus furent imprimées en 1577; Occo donna ses *Empereurs* deux ans après.

L'étude amenait à bien, et la numismatique devenait justement une véritable science. Le XVIe siècle vit Ducange, Morel, Pagi, Vaillant, Spanheim et quelques autres. Notre science, toutefois, ne se vulgarisa pas tellement qu'elle fût partout honorée et puissante, et qu'on dût compter que les trésors que rendraient la terre, ou les ruines des vieux monuments ne périraient plus pour l'histoire et pour l'archéologie. Hélas! aujourd'hui même que les études solides sont répandues et que la numismatique semble à son apogée, au moins pour les médailles grecques romaines et françaises (car tout est, pour ainsi dire, encore à créer, touchant les monnaies gauloises); aujourd'hui même que l'on voit des antiquaires jusque parmi les modestes instituteurs de nos campagnes, nous avons souvent encore à déplorer des pertes irréparables, et l'ignorance et la cupidité surtout, livrent encore

aux fondeurs des pièces qui pourraient confirmer des faits importants et dissiper les obscurités de nos origines.

Les savants seuls, et en petit nombre, cultivèrent d'abord la numismatique, car les savants sont toujours assez rares. Y a-t-il eu des numismatistes dans notre pays auxerrois du XVIe siècle au XVIIIe siècle? D'autres pourront nous le dire ; quant à moi, je l'ignore, et jusqu'à présent, ma seule ressource pour ces temps-là a été notre abbé Lebeuf, qui parlait de tout ce que regarde l'antiquité, parce qu'elle avait été l'objet de ses études les plus sérieuses. Il a donné, dans ses écrits et particulièrement dans le *Mercure de France*, des notes et des détails sur plusieurs trouvailles de médailles faites dans le diocèse d'Auxerre.

Mais Lebeuf n'était pas un numismatiste, et il n'a presque rien dit. Quant il eut relaté longuement et dans ces détails minutieux qui font les trésors de l'érudition, il s'est borné à l'Auxerrois. Or, le Sénonais, le Tonnerrois, l'Avallonnais sont-ils moins riches en antiquités? Je ne le pense pas. On a dû, à diverses époques, y découvrir des trésors. Les hommes studieux qui habitent ces différentes contrées le savent et ils le prouveront, espérons-le. Je me borne ici à quelques souvenirs et à quelques traces que j'ai pu recueillir.

Sens régnait avant la domination romaine, et on y trouve fréquemment des souvenirs du peuple-roi. Nous obtiendrons, de ce côté, d'amples matériaux; les premières pages du Bulletin de notre sœur, la Société archéologique de Sens nous le font espérer. M. Giguet y dit dans son *Rapport* sur les travaux de cette Société : « on retire de ces » ruines (*La-Motte-du-Ciar*) quelques médailles dont la description » serait aujourd'hui prématurée. D'autres monuments de l'art numis- » matique appartenant à l'époque gallo-romaine ont été découverts à » Sens et aux environs (1); » et il indique des bronzes de Domitien,

(1) Bullet. de la Soc. archéol. de Sens, pag. 5, 6.

d'Antonin-le-Pieux, de Marc-Aurèle, de Macrin ; un aureus de Constant et un petit-bronze rare et curieux de Carausius, découvert à Saligny. N'y a-t-il pas, dans le voisinage de Marsangy, une espèce de ravin où, après les pluies, on trouve des petits-bronzes au nom d'Hélène ? N'a-t-on pas recueilli, à Montacher, il y a peu d'années, une collection nombreuse de billons et surtout de petit-bronze du IIIe siècle ? Or, il est de toute évidence que des découvertes de ce genre ont été faites anciennement dans les régions où, après tant de siècles, de révolutions, de ruines et de changements, on en fait encore aujourd'hui de si abondantes récoltes.

Avallon est ancien ; cette ville, d'origine celtique, est marquée dans un Itinéraire commencé au temps de Jules César. On y a fait, en divers temps, des trouvailles de médailles, et notre honorable collègue, M. l'abbé Laureau, vous indiquait dernièrement soixante-dix pièces de monnaies romaines « ramassées, il y a quelques années, » dans l'enceinte d'un temple découvert sur le versant du Mont- » Martre (1). » Mais une remarque que j'aurais dû faire plus haut et qui promet beaucoup au zèle des curieux, c'est que sous les rois de la seconde race, Sens, Avallon, Tonnerre et Auxerre, étaient des cités où l'on battait monnaie, comme on peut le voir dans le *Traité des Monnaies de France*, de Leblanc (2). L'atelier monétaire d'Avallon existait déjà du temps des Gaulois, comme le prouve une médaille autonome fort rare, dont le revers présente un âne ou un mulet avec la légende ABALLO : on parle même d'un atelier romain qui aurait largement fonctionné dans cette petite ville (3).

(1) Bulletin de la Société, tom. 2, p. 347-348.

(2) Page 143, édition d'Amsterdam. Voyez de même Revue numism. [illegible] 345-346, où se trouve un curieux denier de Charles-le-Chauve, dont les légendes sont : SNOLAVA SITSAC. et † GRATIA DI REN.

(3) Cet article était écrit, lorsqu'une main officieuse a bien voulu faire passer

Tonnerre et Joigny auraient sans doute aussi leur tribut à nous apporter. Pourtant, à part la trouvaille de Migennes, les renseignements nous manquent absolument pour ces localités et leurs environs. C'est aux amateurs qui les habitent à faire des recherches et à nous venir en aide; c'est à eux qu'il appartient d'interroger le passé et de joindre les documents qu'ils possèdent, ou les découvertes où les mèneront leur zèle et leurs efforts, au bien faible tribut que s'engage à payer notre bonne volonté.

Auxerre nous a été plus favorable, mais nous sommes sur les lieux et ici la mine est inépuisable. En disant plus, nous restons encore bien loin de ce qu'il y aurait à dire. Nous réclamons donc un égal concours pour cette partie du département. Il y a eu, dans l'Auxerrois, un grand nombre de trouvailles que nous ignorons, ou dont le souvenir ne nous est arrivé que trop faible et sans les détails qu'il importe d'obtenir. Nous savons que vers 1645, on vendit à un fondeur des boisseaux de pièces recueillies dans ce pays; nous savons que, dans l'espace de quarante ans, on fit trois découvertes de médailles, entre Brienon et Le Mont-Saint Sulpice; nous savons qu'on a recueilli au même Brienon, à diverses fois, des *aureus* et des *argenteus* romains; nous savons qu'on a obtenu quelque chose de semblable à Esnon et à Héry; mais, en vérité, est-ce là savoir les choses? et n'eut-il pas été utile, ou au moins fort curieux, de nous en apprendre plus long? A quoi aboutissons-nous avec cela? Ces données sont trop insuffisantes. C'est vrai, elles sont des preuves de la richesse numismatique de

sous mes yeux la savante *notice* de M. Adrien de Longpérier, sur les *monnaies françaises de la collection de M. J. Rousseau.* On y voit la description de médailles fort curieuses, frappées à Auxerre, à Sens et à Avallon, sous les Gaulois et sous nos rois Mérovingiens et Carlovingiens. Je les aurais citées, ici, pour en enrichir le Bulletin de la Société, si je ne pensais que M. l'abbé Laureau nous les donnera dans la suite de l'intéressante étude qu'il a commencée.

notre sol ; elles encouragent l'antiquaire à des recherches, elles nourrissent en lui une espérance qui le tient en haleine. Et pourtant, avec tout cela, encore une fois, il faut regretter des lumières que tant de monuments des Romains, des Gaulois, de nos rois, de nos comtes ou de nos évêques, peut-être, eussent pu répandre sur l'histoire ancienne ou sur celle du pays, et qui se sont évanouies par l'ignorance, par la cupidité, ou au moins par la négligence. Déplorons cette sorte de vandalisme et que son règne soit fini au milieu de nous.

Faut-il s'écrier tristement que tout est perdu pour le passé? Ce n'est pas ma pensée. Je suis convaincu qu'il reste çà et là des souvenirs, des notes, des médailles. Personne n'ignore que plusieurs des pièces rencontrées à Sens, à Avallon, à Brienon, à Seignelay et dans plusieurs autres localités sont demeurées dans des collections plus ou moins considérables. Eh! bien que leurs heureux possesseurs ne les tiennent plus si loin de tous les regards, comme ces insignes et augustes reliques qu'on voile à des yeux profanes. Qu'on les décrive, qu'on dise les lieux et les circonstances des découvertes, et qu'on nous révèle, par là, ce que nous pouvons encore espérer pour nos antiquités romaines, gauloises, françaises ou féodales. La Société, je ne crains pas qu'elle me désavoue dans ce scientifique appel, la Société accueillera tout avec reconnaissance, et son Bulletin sera fier d'encourager les moindres efforts dans des travaux si intéressants, si utiles et si conformes à ses vues.

C'est pour donner l'exemple de ces recherches que je vais rapporter tout ce que j'ai pu découvrir des trouvailles de médailles qui ont eu lieu dans notre département depuis le ɪvᵉ siècle jusqu'à la présente année. Ce travail sera imparfait et bien incomplet ; mais, je l'avoue, c'est dans son insuffisance que j'espère. Quand on verra qu'il reste tant à dire, on prendra hardiment la plume, et en disparaissant bien loin derrière ceux qui me feront l'honneur de me suivre dans cette entreprise, j'aurai atteint mon but, puisque nous aurons alors

les matériaux nécessaires pour un travail général sur cette matière (1).

L'abbé DURU.

(*La suite au prochain Bulletin*).

(1) On aurait pu donner, dès aujourd'hui, une partie du travail annoncé; on a différé dans l'espérance de renseignements et de matériaux qui le rendraient moins imparfait et qu'on ose attendre de la bienveillance et du zèle des amateurs.

# Géologie.

## ÉTUDES SUR LES ECHINIDES FOSSILES
### DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE (1).

### PREMIÈRE PARTIE.

#### FORMATION JURASSIQUE.

#### I.

#### ÉTAGE LIASIQUE.

L'étage le plus ancien de la formation jurassique est le lias. Quelques géoloques en ont fait, pendant longtemps, un groupe indépendant de la formation jurassique ; mais on est maintenant à peu près d'accord pour l'y réunir. L'étage liasique, dont la puissance dans l'Yonne est d'environ cent cinquante mètres (2), se développe au nord du département et vient à Avallon même s'appuyer sur le massif granitique ; il se compose de couches distinctes que je vais rapidement passer en revue.

INFRA-LIAS. — L'infra-lias sert de base à l'étage liasique ; il n'atteint, dans notre département, qu'une épaisseur médiocre, évaluée par

(1) Voy. le premier article, Bull. de la Soc., t. II. p. 223.
(2) Bull. de la Soc. géol. de France. 2e série. t. II, p. 670, séance extra. à Avallon.

M. Moreau à cinq mètres. Cependant, malgré son peu de puissance, cette couche apparaît sur plusieurs points, aux environs d'Avallon et de Pont-Aubert ; elle se compose ordinairement de calcaires marneux, gris, blanchâtres, s'exfoliant facilement et contenant souvent un grand nombre de fossiles parmi lesquels abondent les limes, les plicatules, les modioles, les térébratules, et surtout les moules intérieurs de sinemuria. Ces calcaires acquièrent parfois une certaine dureté, et forment alors des lumachelles pétries de fossiles. Lorsque dans certaines localités, les couches de l'infra-lias se sont trouvées en contact avec le terrain granitique, elles ont été plus ou moins profondément modifiées par l'élément igné.

Calcaires a gryphæa arcuata. — Sans être plus puissants que l'infra-lias, les calcaires à gryphæa arcuata, couvrent, dans notre département, une étendue de terrain plus considérable, et forment une large bande qui apparaît sur tous les bords du massif granitique. Cette couche est facilement reconnaissable à sa nature minéralogique et à ses caractères paléontologiques ; c'est un calcaire dur, grossier, à cassure inégale et terreuse ; sa couleur est grise, jaunâtre, et quelquefois bleue. Les bancs calcaires présentent une épaisseur variable et sont le plus souvent séparés par une couche de marne jaunâtre ou bleue. Les corps organisés y sont très-nombreux ; les ammonites, les nautiles, les bélemnites, les pholadomyes, les pleurotomaires, les spirifères, les térébratules y ont surtout multiplié leurs espèces et leurs individus ; mais le fossile le plus abondant est la *gryphæa arcuata* (ostrea arcuata d'Orbig.). Cette espèce est essentiellement caractéristique de la couche qui nous occupe ; aux environs d'Avallon, elle s'est développée avec une profusion tellement remarquable que la roche en est quelquefois entièrement composée.

Les calcaires à gryphæa arcuata, comme les couches de l'infrà-lias, ont été souvent exposés à l'action des terrains ignés ; sous cette influence, le calcaire s'est imprégné de silice, de barytine, etc. ; les coquilles ont perdu leur test et n'ont laissé que des empreintes ex-

ternes et internes très-nettes, ou tapissées de petits cristaux de quartz.

Marnes a bélemnites. — Les marnes à bélemnites constituent, au-dessus des calcaires à gryphæa arcuata, une petite couche marneuse et marno-calcaire, ou les bélemnites se trouvent en très-grande quantité. Les marnes et les bancs calcaires subordonnés sont de couleur grisâtre ; cette couche a peu d'épaisseur, et souvent, aux environs d'Avallon, elle disparaît sous les marnes supérieures. A Semur, j'ai visité cette même couche ; sa puissance est plus considérable et les corps organisés plus variés ; j'y ai recueilli une petite espèce de diadème qui, probablement, est nouvelle et que je n'ai point retrouvée dans notre département.

Marnes sans fossiles. — Les êtres organisés, si nombreux, dans les dépôts précédents, n'ont laissé aucun débris dans la puissante assise qui vient au-dessus. Cette assise, essentiellement marneuse, forme un horizon qu'il est toujours facile de reconnaître. Ce sont ces marnes sans fossiles qui s'étendent à la base de la colline sur laquelle est bâti le village de Vassy. M. Moreau évalue leur puissance à cinquante mètres.

Calcaires a gryphæa cymbium. — Plusieurs auteurs, au nombre desquels se rangent MM. Elie de Beaumont (1), Dufresnoy (2), Roset (3), Leymerie (4), séparent les calcaires à gryphæa cymbium de l'étage liasique et les placent dans l'oolite inférieure ; d'autres géologues les laissent, au contraire, dans les lias, et parmi ces derniers se trouve M. d'Orbigny, qui a pu étudier l'étage liasique dans un

(1) Carte géologique de France, par M. Elie de Beaumont et Dufresnoy.

(2) Id.

(3) *Mém. sur les montagnes qui séparent la Saone du Jura.* — Mém. de la Société géologique de France, 1re série, tome IV, page 123.

(4) Bull. de la Société géologique de France, 2e série, tome II, page 370, réunion extraordinaire à Avallon.

très-grand nombre de localités (1). Je me range entièrement à son avis, et déjà, en 1845, lors de la réunion de la Société géologique à Avallon, j'ai eu l'occasion de soutenir cette opinion, concurremment avec notre collèque, M. Moreau (2).

Ces couches se composent de bancs calcaires grossièrement disposés, quelquefois légèrement ferrugineux. La couleur est grise ou jaunâtre, et la texture oolitique. Ces calcaires alternent le plus souvent avec de petites couches d'une argile calcarifère de couleur variable. Les céphalopodes y abondent encore; indépendamment de la gryphæa cymbium (ostrea cymbium, d'Orbig.) qui se rencontre presque partout, on y trouve aussi des limes, des peignes, des térébratules, des spirifer, etc. Plusieurs espèces, l'ammonites margarittatus, le belemnites bruguierianus, qui déjà s'étaient montrées dans les marnes à bélemnites, se retrouvent encore dans les calcaires à gryphæa cymbium.

Lias supérieur. — Les calcaires à gryphæa cymbium sont surmontés par une masse argileuse au milieu de laquelle se développent les couches bitumeuses servant à la confection du ciment de Vassy. Les bancs exploités sont des calcaires très-argileux dont la couleur est bleuâtre; ces bancs, dont l'épaisseur moyenne est de deux décimètres, sont séparés par trois ou quatre mètres d'argile schisteuse. Les cal-

(1) Paléontologie française. Terrains jurassiques.

(2) Ce n'est point ici la place de rappeler les raisons qui viennent à l'appui. je me bornerai à dire que dans notre département l'étage liasique forme, depuis l'infra-lias jusqu'au calcaire à entroques, un ensemble de couches, tantôt calcaires, tantôt marneuses, qu'il me semble bien difficile de séparer. Assurément, ces différentes couches ont dû subir, pendant leur dépôt, plusieurs modifications; mais par leur stratification toujours concordante, par leur composition minéralogique, consistant en alternances de marnes et de calcaires, et surtout par les caractères tirés de la paléontologie à laquelle j'attache une très-grande importance, toutes ces couches se lient intimement entre elles et doivent constituer une seule et même formation, dont les couches à gryphæa cymbium occuperaient une partie de la région moyenne.

caires et les argiles sont traversés çà et là par de beaux filons de chaux carbonatée, blanche, cristallisée, accompagnée souvent de pyrites de fer qui, tantôt recouvrent les cristaux et tantôt sont enclavées par eux. On y rencontre une assez grande quantité de fossiles parmi lesquels dominent presqu'exclusivement les ammonites et les bélemnites, presque toujours revêtus d'une couche mince de sulfure de fer qui leur donne un aspect métallique. On y trouve aussi des débris de végétaux réduits à l'état de lignite, et dont la cassure terreuse ou schisteuse n'offre plus aucune trace d'organisation. Ces couches bitumineuses sont surmontées par des calcaires et des marnes qui s'y lient intimement et sont caractérisés par une faune nombreuse et variée.

Cet ensemble de couches termine l'étage liasique et prend le nom de lias supérieur ; il est très-développé aux environs d'Avallon, et atteint, dans certaines localités, plus de cinquante mètres de puissance. C'est lui qui constitue la butte de Vassy, et entre Pont-Aubert et Vézelay, la montagne de la Mangeoire, près du sommet de laquelle il est recouvert par le calcaire à entroques.

### *Echinides de l'étage Liasique.*

CIDARIS MORALDINA. Cott.

*Planche 1, fig. 1-3.*

**Testâ maximâ, subglobosa ? tuberculis profundè crenulatis. Orbibus verrucarum lævibus, tumidis, ellipticis, confluentibus. Aculeo cylindrico, elongato, ornato verucis parvis, oblongis, passim dispositis.**

DIMENSIONS. — Hauteur.... ? Diamètre.... ?

Je ne possède de cette espèce que l'empreinte d'un fragment; mais cette empreinte suffit pour caractériser un cidaris distinct de ceux qui ont été décrits jusqu'ici. La taille du cidaris moraldina est grande. Les tubercules qui le recouvrent sont renflés et profondément crénelés; les zones lisses qui entourent les tubercules sont grandes,

elliptiques, et tellement rapprochées dans le sens de la hauteur, qu'elles paraissent se confondre, et ne sont, à leur point de jonction, séparées par aucune granule. Entre les rangées de tubercules, les granules sont très-abondantes, inégales et irrégulièrement disséminées; les plus grosses, cependant, se trouvent vers le pourtour des zones lisses.

Dans la même couche que celle ou a été recueilli le cidaris moraldina, M. Moreau a découvert une très belle baguette qui, par sa forme et sa taille, semble se rapporter à la même espèce. Aussi, jusqu'à ce que de nouvelles observations viennent démontrer le contraire, je crois devoir l'y réunir. Cette baguette est allongée, cylindrique. Malgré la longueur de l'échantillon que j'ai sous les yeux, elle ne diminue que très-insensiblement de volume à son extrémité; elle est couverte, sur toute sa surface, de petits mammelons allongés, inégaux et disposés au hasard.

Rapports et différences.—Le cidaris moraldina, par la disposition de ses tubercules, se rapproche du cidaris maxima, goldf., mais il s'en éloigne par plusieurs caractères. Les zones lisses qui entourent les tubercules, bien que rapprochées dans le cidaris maxima, ne se confondent jamais, comme cela a lieu dans notre espèce; ces mêmes zones sont superficielles dans le cidaris maxima, tandis que dans le cidaris moraldina elles sont renflées et saillantes.

La baguette que je rapporte au cidaris moraldina, offre quelque ressemblance avec le cidaris liasina, Marc., espèce établie sur des baguettes recueillies par M. Marcou, dans le lias moyen de Salins, et qui n'est connue que par une description de quelques mots. Cependant, les deux espèces m'ont paru bien distinctes; les piquants du cidaris liasina sont couverts d'épines fortes et uniformes, tandis que ceux du cidaris moraldina sont garnis de petits mammelons inégaux et allongés.

Localités. — Le cidaris moraldina, test et baquette, a été recueilli

# Etudes sur les Echinides Fossiles du Dép.t de l'Yonne.

Bull. de la Soc. des Sciences hist. et nat. Pl. I.

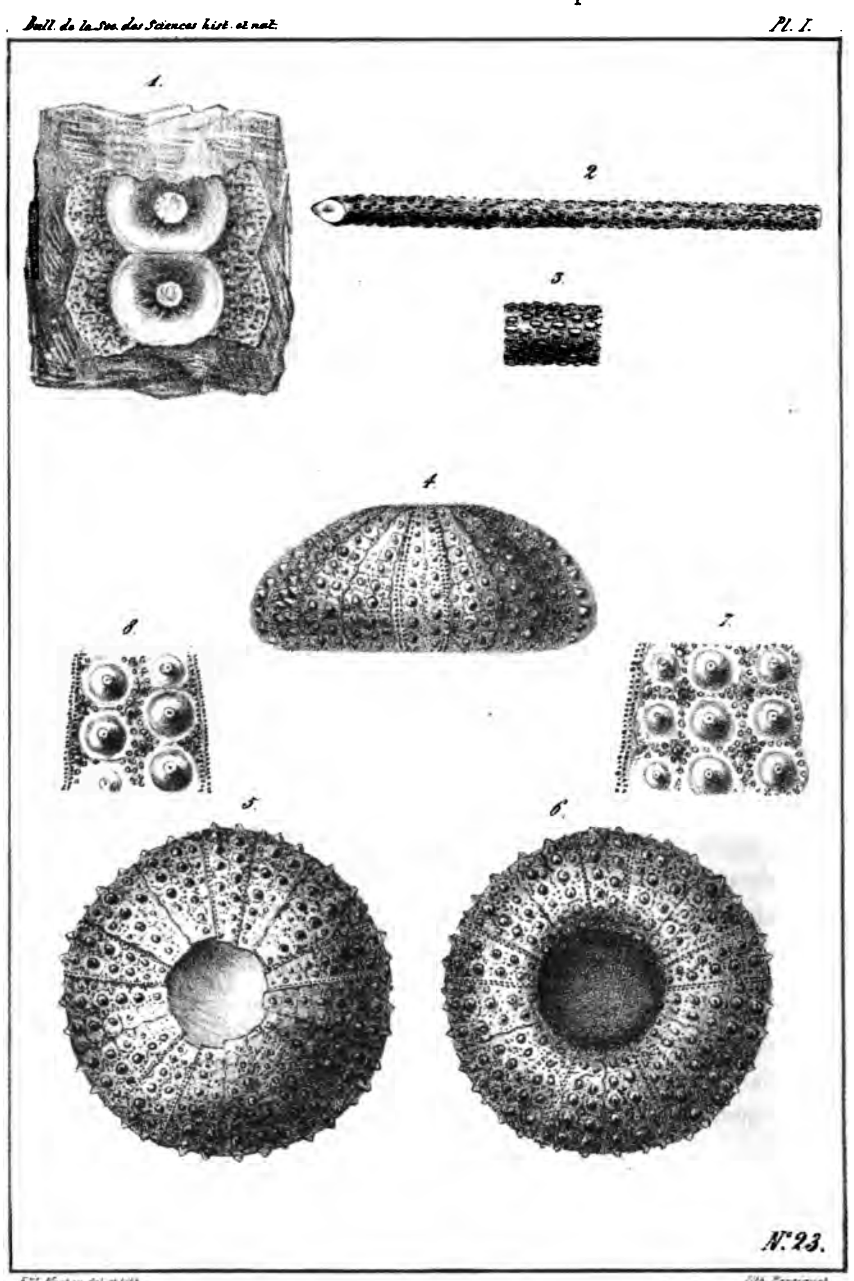



Fig. 1-3. Cidaris moraldina, Cott.
– 4-8. Diadema Seriale, Agas.

dans les couches à gryphæa cymbium de Vassy, près Avallon. Il y est très-rare.

**EXPLICATION DES FIGURES.**

Planche 1, fig. 1, empreinte du test du cidaris moraldina, de ma collection.

Fig. 2, baguette rapportée au cidaris moraldina, de la collection de M. Moreau.

Fig. 3, la même, fragment grossi.

## DIADEMA SERIALE. Agass.

*Pl. 1, fig.* 4-8.

**SYN = Diadema seriale Agass. — Leymerie, *Mém. de la Société géologique de France*, t. II, p. 330, pl. 24, fig. 1, 1839.**

**——— — Agassiz et Desor, *Catalogue raisonné des échinides Annales des sciences*, 3e série, t. VI, p. 348. — 1848.**

Testâ hemisphericâ, supernè subglobosa, infernè planâ. Tuberculis principalibus distantibus, in areis ambulacrariis biseriatim, in areis interambulacrariis supernè biseriatim, infernè quadiseriatim dispositis. Tuberculis secondariis inœqualibus, passim sparsis. Poris latis, oblongis. Ore parvo.

DIMENSIONS. — Hauteur, 21 millimètres ; diamètre, 43 millimètres.

Cette espèce est hémisphérique, plane en-dessous, légèrement renflée en-dessus ; elle affecte, comme tous les diadèmes, une forme subpentagonale. Les tubercules principaux sont petits et à peu près de même grosseur sur les aires ambulacraires que sur les aires interambulacraires. Ils sont perforés, à basse lisse et éloignés les uns des autres. Sur les aires ambulacraires, on en compte deux rangées un peu plus grosses vers le pourtour qu'aux approches de l'appareil oviducal; sur les aires interambulacraires, il s'en trouve, à la face inférieure, quatre rangées ; mais les deux du milieu s'interrompent et

disparaissent à la partie supérieure. Indépendamment de ces quatre rangées, l'échantillon que j'ai sous les yeux présente, sur deux de ces aires interambulacraires, une cinquième et une sixième rangée de tubercules incomplète l'une et l'autre, et qui s'étendent de chaque côté des pores. Ce caractère, insuffisant pour établir une différence spécifique, doit être particulier à cet individu. Les tubercules principaux des deux rangées ambulacraires alternent entre eux, tandis que ceux des rangées interambulacraires semblent placés sur une ligne à peu près parallèle. Les tubercules secondaires sont nombreux, inégaux et disposés au hasard. Les pores ambulacraires, rangées deux à deux, sont grands, ovales, espacés et fortement accusés.

La bouche est petite ; mal conservée dans l'échantillon qui sert à cette description, j'ai cru devoir la faire reproduire telle qu'elle a été figurée par M. Ludovic Michelin (1).

L'appareil oviducal et l'anus sont inconnus.

D'après M. Agassiz, les piquants de cette espèce sont petits, sans asperité et striés longitudinalement.

Rapports et différences. — Le diadema seriale se distingue de toutes les espèces décrites par la disposition de ses tubercules qui, sur les aires interambrulacraires, forment quatre rangées à la face inférieure, et deux sur la face supérieure.

Localité. — Cette espèce se rencontre dans les couches marno-calcaires de l'infra-lias ; elle est très-rare dans le département de l'Yonne. Je n'en connais qu'un seul exemplaire, recueilli près d'Avallon, à Valloux, sur la route de Paris à Lyon, et qui m'a été communiqué par M. Deschamps, pharmacien à l'hospice de Charenton.

Histoire.—Mentionnée et figurée, pour la première fois, sous le nom de Diadema seriale, dans les mémoires de la Société géologique de

(1) Mém. de la Société géologique de France, tome ii, pl. 24, fig. 1.

France, cette espèce a été inscrite sous le même nom, dans le catalogue raisonné des échinides.

EXPLICATION DES FIGURES.

Planche 1, fig. 4, diadema seriale, vu de côté, de la collection de M. Deschamps.

Fig. 5, le même, vu sur la face supérieure.

Fig. 6, le même, vu sur la face inférieure.

Fig. 7, détail des aires ambulacraires grossi.

Fig. 8, détail des aires interambulacraires grossi.

## *Considérations paléontologiques.*

L'étage liasique du département de l'Yonne ne nous a offert que deux espèces d'échinides : le diadema seriale et le cidaris moraldina, et encore ces deux espèces se sont elles montrées si rares que, malgré des recherches assidues, un seul exemplaire de chacune d'elles a pu y être recueilli ; la première s'est rencontrée dans les couches de l'infralias, et la seconde dans les calcaires à gryphæa cymbium. Tous les autres groupes du lias n'en ont montré jusqu'ici aucune trace. Cette rareté des échinides étonne au premier abord, quand on songe à la puissance de l'étage liasique, quand on songe surtout à l'immense variété des êtres qui se sont succédés pendant cette longue période ; mais ce fait s'explique bientôt, lorsque l'on vient à considérer que c'est, en quelque sorte, au commencement de l'époque jurassique que les échinides ont apparu à la surface du globe. En effet, avant le dépôt des terrains jurassiques, les observations ont démontré que les échinides n'avaient offert que très peu d'espèces. Le catalogue de M. Agassiz, publié en 1845, fixe à six le nombre des espèces antéjurassiques. Une seule a été rencontrée dans le muschelkalk et les cinq autres dans le calcaire carbonifère. Ces six espèces appartiennent aux genres cidaris et palæocidaris. Dans l'étage liasique, les échinides se

montrent encore en très-petite quantité (1), et M. Agassiz mentionne seulement six espèces recueillies dans le premier étage des terrains jurassiques :

Cidaris liasina, Marc.
Hemicidaris buccalis, Agas.
Diadema seriale, Agas.
Diadema globulus, Agas.
Diadema minimum, Agas.
Diadema microporum, Agas.

A ces six espèces, il faudra joindre le cidaris moraldina et le nombre se trouvera élevé à sept. Ces sept espèces sont réparties en trois genres qui, tous, ainsi que le genre palæocidaris des terrains carbonifères, font partie de la famille des cidarides. Ainsi, les premiers oursins, les seuls qu'on voit longtemps représenter les échinides dans les mers du globe, se rapportent exclusivement à la famille des cidarides qui, comme nous l'avons vu dans les notions préliminaires, occupe, dans cette classe d'êtres, le rang le plus inférieur. Il semble que la nature qui devait, dans le cours de la période jurassique, répandre, parmi ces êtres, tant de variétés de formes et de caractères, hésite à abandonner le type primitif et ne produit que de loin en loin des êtres qu'elle devait multiplier plus tard avec tant de profusion.

G. Cotteau.

(1) Les couches de l'infra-lias du Lyonnais, observées par M. Leymerie, font seule exception à cette règle.

## RÉPONSE AU MÉMOIRE DE M. COTTEAU,

### SUR L'ORIGINE DES BLOCS QUARTZEUX ET SILICEUX DE MAGNY.

Ce Mémoire est une simple réponse au Mémoire de M. Cotteau, lu dans la séance du 5 septembre 1847, et imprimé dans votre troisième Bulletin de la même année.

Dans cette réponse, nous n'avons d'autre but que la recherche de la vérité, et nous prévenons que le sacrifice de nos opinions individuelles nous serait agréable devant des assertions, nous ne disons pas, soit hypothétiques, soit même susceptibles de réalité, mais devant des faits positifs, hors de toute controverse possible, et dignes, par leur simplicité d'entrer dans l'explication raisonnable des opérations de la nature.

En 1845, la Société géologique de France s'était rendue sur les lieux pour prendre les renseignements les plus précis, et *pour prononcer sur la nature de deux espèces différentes de grès* qu'on observe sur les sommités de Magny.

Nous n'avions jamais visité cette localité, et nous ignorions complètement quels pourraient être les objets indiqués aux investigations de la Société.

Nous n'eûmes pas plutôt observé le gisement de ces roches, leur aspect et leur composition, que nous prononçâmes, sans hésiter, sur leur nature, et que *nous les déclarâmes appartenir aux sables et aux roches siliceuses de la craie verte et blanche qui constituent les collines de la Puisaye.*

Nous eûmes le bonheur de voir la Société ne conserver presqu'aucun

doute sur cette origine, que le manque de temps l'empêcha malheureusement de pouvoir constater elle-même sur d'autres localités.

Nous avions tant de fois signalé des faits analogues, soit dans l'Yonne, soit dans la Nièvre, que ces roches de Magny ne furent, pour nous, qu'un fait de plus à ajouter à nos observations antérieures.

M. Cotteau, dans son Mémoire, reconnaît cette origine de ces mêmes roches : le débat ne saurait donc s'établir sur ce sujet.

Mais nous avions ajouté que ces roches ainsi gisantes sur les sommités et sur les pentes du coral-rag de Magny *sont en place*.

Plusieurs Membres s'étaient rendus sur les lieux avec l'idée préconçue *de blocs erratiques* amenés sur ces sommités par un diluvium qui aurait opéré par la base sur les régions granitiques.

Pour nous, *il ne s'agissait que de ce diluvium, qui creusa nos vallées actuelles, en se portant du granite sur le bassin de Paris.*

De la révolution, selon nous, la plus simple et la plus naturelle, on en faisait la chose la moins admissible du monde.

Dans l'étude des choses de la nature, c'est déjà un avantage non à dédaigner que la simplicité de la cause, jointe à l'importance des résultats.

Une longue série de déceptions devrait désormais mettre le géologue en garde contre cette foule de courants et de contre-courants, dont l'imagination a si bénévolement sillonné et labouré la surface de la terre. Tout fait, qui ne s'explique point par lui-même, doit être, sans égard aucun, relégué dans les cadres de l'inconnu, pour y attendre le jour où la lumière viendra l'expliquer en le rendant diaphane.

Une longue étude des terrains de notre Puisaye nous a mis à même de pouvoir formuler quelques principes sur eux. La crainte de l'erreur, nous dirons mieux, la crainte des discussions nécessaires en pareille matière nous a toujours retenu. A peine avons-nous osé con-

fier le résultats de nos travaux à la discrete amitié de quelques compatriotes.

Mais notre opinion touchant les roches siliceuses et ferrugineuses de Magny est connue et imprimée. Sa défense dans la circonstance actuelle nous paraît un devoir, quoique notre ami, M. Ad. Arrault, ait déjà porté, dans la séance du 5 septembre, un si rude coup à la théorie de M. Cotteau que nous ne pensions pas qu'elle puisse s'en relever.

Arrivons de suite à l'objet en controverse.

Voici le résumé de notre théorie : « Il en résulte que ces sables, » ces grès, cette craie, et ces silex ont autrefois recouvert les terrains » observés à Magny, près Châtel-Censoir, où leur puissance a dû être peu » considérable, et qu'ils ont, en presque totalité, été entraînés par les » eaux à l'époque de la catastrophe qui creusa nos vallées actuelles » toutefois ils n'ont pu être si nettement balayés qu'ils n'aient laissé » sur place une petite partie solide de leur masse et de leurs frag- » ments. » Bullet. de la Société géol. de France, 2 série, tome II, pag. 697.

Ce résumé est succinct, clair, positif dans ses conséquences, et n'a besoin d'aucune explication. Il dit que les grès ferrugineux, que les grès siliceux, et que la craie chloritée (étage Turonien de M. d'Orbigny), qui constituent la Puisaye d'aujourd'hui, *s'étendirent autrefois jusque sur le coral-rag où ils n'ont plus laissé que des lambeaux, que des fragments qui attestent cet ancien fait géologique.*

M. Cotteau reconnaît que ce *système paraît séduisant au premier abord* (pag. 243-244), nous remercions beaucoup ce géologue de sa bienveillance. Nous sommes presque fier de prendre acte de cette bonne déclaration. Mais il est juste d'avancer que pour nous, M. Cotteau est un ami et non un adversaire.

Toutefois ce système « *ne résiste pas*, selon M. Cotteau, aux objec- » tions qui peuvent lui être opposées. »

1° Où est la possibilité que ces sables, ces silex, ces craies, aprés avoir recouvert le pays de Magny, aient disparu ainsi complètement, lorsque nous voyons ces mêmes assises acquérir une puissance considérable dans les localités où leur présence est aujourd'hui constatée?

2° Pourquoi la même assise, sous l'influence des mêmes agents, aurait-elle été entièrement balayée dans une localité, tandis que dans d'autres elle serait restée presque intacte?

3° L'aspect et la réunion de ces blocs, leur éloignement considérable des terrains tertiaires les plus rapprochés, auxquels aucun point intermédiaire ne vient les rattacher, rendent bien difficile l'opinion qu'ils aient été déposés immédiatement au-dessus du coral-rag à l'époque même où se formèrent les terrains tertiaires du bassin de Paris.

Telles sont les objections faites à notre système, si toutefois nous devons donner le nom d'objections à des assertions qui tombent d'elles-mêmes devant les faits.

Pour répondre à la première de ces prétendues objections, nous demanderons à M. Cotteau *depuis quand* un terrain étendu ou épanché sur un terrain antérieur est tenu d'acquérir sur ses extrêmes limites toute la puissance de ses principales assises?

Ces sables, ces silex, ces craies ont presqu'entièrement disparu de Magny parce que leur aggrégation n'offrait point de solidité, et surtout parce que leurs assises étaient nécessairement peu puissantes. M. Cotteau est un homme d'étude et d'observation. Eh! bien qu'il étudie avec soin l'espace de la vallée d'Yonne, compris entre les vallées du grand et du petit Thureau et les buttes de Saint-Georges. Il s'expliquera avec facilité la cause qui a creusé une si large vallée jusque dans le kimméridge-clay sans presque laisser sur place aucun débris des terrains entraînés. En conclura-t-il que les sables et le néocomien n'ont pas rempli cette vallée dans les temps anciens? La dune de sables ferrugineux, qui s'étend entre l'Yonne et la Loire, n'a

été ouverte dans notre Puisaye que dans des endroits tout-à-fait sablonneux et non constitués par des roches. Quand ces dernière existaient, elles étaient tournées par les eaux qui ne pouvaient les entamer.

Si de nos jours nous observons une grande puissance dans certaines parties de cette dune sablonneuse, on doit ce résultat à deux causes faciles à constater : 1° A la puissance réellement plus grande des assises sablonneuses dans ces mêmes localités. 2° A leur appui contre la craie chloritée qui leur a fait constamment un rempart que les eaux n'ont pu forcer.

Cette première objection, ne présente aucune gravité, mais nous fûmes réellement dans l'obligation de lui consacrer quelque étendue, parce qu'elle explique la seconde objection.

En effet, il est facile de concevoir, et les faits parlent sur les lieux, que dans la grande débâcle d'un terrain, les portions réunies ou agglomérées *à l'état de roches tendent à rester sur place, ou du moins à n'être pas entraînées au loin.*

Quant à l'aspect de ces roches, il montre le fait tel qu'il doit être, et tel qu'il a dû se passer. Ces blocs de Magny sont disséminés sur la pente et sur la sommité de la colline. Tous occupaient, dans l'origine, une surface plane ou presque plane. Quand les eaux eurent rongé les parois de la colline, et entraîné non-seulement les parties peu consistantes des assises quartzeuses, siliceuses et crayeuses, mais encore une partie du coral-rag lui-même, nos roches, par leur pesanteur spécifique, ou restèrent sur place, ou ne furent emportées qu'à une distance peu éloignée. Celles qui restèrent sur place conservèrent leurs angles et leurs anfractuosités d'autant plus manifestes que les flots en avaient enlevé les parties les moins cohérentes. Celles qui subirent un léger changement de place cessèrent de présenter un aspect aussi abrupte; enfin, celles qui roulèrent pendant quelque temps perdirent une partie de leur aspérité, et purent permettre à l'observateur de les

comparer *à des cailloux roulés*. Dans les champs de la Nièvre, nous avons vu des quantités considérables de ces blocs siliceux réellement réduits à l'état *de cailloux roulés* : nous fûmes même tenté de les considérer comme tels, et de leur assigner une lointaine origine. Mais l'aspect des localités ne nous laissa aucun doute sur leur manifestation : ils provenaient tous des tertres contigus ; et pour arriver à cette état de *cailloux roulés* il leur avait suffi de parcourir une bien faible distance.

La réunion de ces blocs sur les sommités et sur les pentes de cette localité s'explique aisément par l'aggrégation plus compacte et plus tenace de leurs parties constituantes. Pourquoi cette propriété et ce résultat en cet endroit plutôt que dans un autre ? Ces faits tiennent d'ordinaire à la présence des oxides de fer. Si la cause nous échappe aujourd'hui, le résultat nous reste. C'est comme si nous demandions à M. Cotteau pourquoi les sables ferrugineux de la Puisaye sont tantôt à l'état de simples sables sans cohésion ni consistance, et tantôt à l'état de la roche la plus dure. Certes, M. Cotteau ne serait pas embarrassé dans sa réponse.

Quant à la situation respective de ces grès les uns envers les autres, elle a dû provenir de la direction du courant qui, balaya cette sommité. Il est hors de doute que l'arrangement de ces grès correspondit à cette impulsion.

« L'*éloignement considérable des terrains tertiaires* » donnerait-il quelque solidité à la dernière objection de M. Cotteau ? Au premier abord, on serait presque tenté de le soupçonner, quoiqu'il n'en soit rien en réalité.

D'abord est-il certain qu'aucun point intermédiaire ne vient rattacher ces blocs de Magny aux assises de la Puisaye ? Nos observations nous donnent lieu de croire qu'il faut singulièrement rabattre de cette assertion que l'inspection tantôt rapide, tantôt bien étudiée de certaines localités ne nous permet pas d'admettre. Car nous avons trouvé, en

divers endroits, les sables ferrugineux sur le trajet de Bouhy, de Perreuse, de Treigny, de Sainte-Colombe et de Saint-Sauveur, en allant à l'Yonne. Ces sables ont manifestement occupé l'espace compris entre ces communes et cette rivière. Ces sables ont reposé jadis directement sur le coral-rag. Sans sortir du canton de Saint-Sauveur, nous citerons la quantité prodigieuse de fragments quartzeux qu'on rencontre sur le revers septentrional de la montagne des Allouettes. Il y quelques semaines, M. Raulin m'assurait l'existence du même fait sur plusieurs localités de la forêt de Frétoy. Personne, nous le pensons, ne sera tenté de soupçonner ces fragments d'avoir été charriés par un courant venu des terrains crétacés? Nous en dirons autant au sujet des fragments analogues, qui sont si fréquents sur les coteaux arides et kimméridiens de Gy-l'Évêque.

Nous avons rencontré mieux que ces fragments épars et solitaires. Il est facile d'observer les sables ferrugineux eux-mêmes encore couchés dans les dépressions ou enfoncements du coral-rag. Sur le revers méridional de la montagne des Allouettes, contre le parc de M. Chaillou des Barres, à quelques mètres du chemin qui conduit des Barres à Sainpuits, en plein coral-rag dans des champs appelés les *Culs-Tapés*, nous avons fait la trouvaille d'un gisement de ces sables ferrugineux, avec les grès de Puisaye, avec les argiles propres à ce système, avec le suintement ordinaire de leurs eaux, qui a permis de creuser des réservoirs et d'y planter des peupliers. Un peu plus bas est un bois dont nous avons avons attribué la belle végétation à la présence de ces mêmes sables.

Nous avons retrouvé ces mêmes sables mélangés avec des silex dans la réserve des bois de Billy.

Mais tout doute et toute incertitude tombe devant une sablonnière située aux limites du coral-rag et l'oxford-clay, sur une commune que M. Cotteau a visitée plusieurs fois. C'est la sablonnière d'Etais-la-Sauvin. Dans un enfoncement du coral-rag, on y exploite une carrière du sable ferrugineux le plus pur. On ne connaît encore

ni l'étendue, ni la profondeur de ce dépôt. Quand on voit que ce même sable se retrouve encore dans plusieurs champs du voisinage, on reste persuadé *qu'il est en place*, et qu'il appartient à l'époque où la grande masse fut transportée dans nos cantons, et on acquiert la conviction que ce même sable d'Etais ne doit sa stable durée, dans cette localité, qu'à l'avantage qu'il eut de combler un enfoncement du coral-rag.

Enfin, pour ne citer que des terrains observés dans la compagnie même de M. Cotteau, ce géologue ne se rappelle-t-il plus le plateau sablonneux d'Avigny, qui se présenta en plein coral-rag, aux yeux surpris de la Société géologique? M. Raulin, qui admet complètement notre opinion, nous a rapporté avoir visité une tuilerie dans ces parages, et que cette tuilerie est alimentée par une argile qu'on ne peut raisonnablement rapporter qu'aux argiles de Puisaye.

Si maintenant nous nous plaçons sur les hautes collines de Bouhy, de Treigny et de Perreuse, nous constaterons que les assises quartzeuses, crayeuses et siliceuses, n'en ont occupé que les sommités, et il nous deviendra aisé de suivre et d'expliquer les ravages des eaux, soit qu'elles aient roulé les terrains dans la vallée de la Loire, soit qu'elles se soient frayé un des passages vers la vallée de l'Yonne. Quand des espaces considérables de néocomien, de kimmérigde-clay et de coral-rag, ont été enlevés sans laisser presqu'aucune trace de leur route, on comprend de suite comment des sables et des craies, presque sans consistance, ont disparu de dessus ces vastes contrées dont elles n'occupaient que la surface, et où leurs assises n'avaient qu'une faible puissance. Or, de Bouhy, de Treigny, de Perreuse à l'Yonne, il n'y a qu'une pente continuelle par où ces derniers matériaux se sont écoulés, ne laissant après eux que de rares échantillons, témoins irrécusables de leur gisement primitif.

Si nos explorations nous ont permis de reconnaître les vestiges des premiers terrains tertiaires dans les localités corallines les plus voisines du canton de Saint-Sauveur, nous ne doutons nullement de leur

présence sur les coteaux qui descendent à la vallée d'Yonne et que nous n'avons pas été à même de soumettre à nos propres recherches. Nous complèterons cette étude. Mais ne dût-on trouver aucun de ces vestiges à partir de la montagne des Allouettes et de la sablonnière d'Etais jusqu'à Magny, l'on n'en devrait pas moins admettre l'existence de ces mêmes terrains, au-dessus du kimméridge-clay et du coral-rag. Nous aimons à rappeler ici que M. Raulin a trouvé des grès ferrugineux sur presque toute l'étendue de la forêt de Frétoy, et ces grès pouvaient se trouver en continuité avec ceux de Leugny et même de Pourrain. Les grès de Magny ne sont qu'un heureux jalon, qu'une heureuse borne d'indication pour le géologue. A vol d'oiseau, il n'y a guère plus de trois lieues d'Etais à l'Yonne. Voilà ce que M. Cotteau appelle un long éloignement ! Cette distance cesse d'exister dans notre explication ; mais elle serait réellement longue et trop longue pour le transport proposé par M. Cotteau.

Il nous est démontré, par les faits les plus positifs, qu'en plus d'un endroit les sables ferrugineux ont été déposés plus loin que le néocomien et le kimméridien, et qu'il gisent directement sur le coral-rag, là où ces deux terrains ont cessé de manifester leur existence. Ce fait est incontestable pour nous.

En serait-il de même pour la craie verte et pour ces silex qui sont en recouvrement sur ces mêmes sables ? M. Cotteau nous paraît peu disposé à admettre cette opinion. Pour nous, il est hors de doute que presque partout ces sables ont été recouverts par la craie, et que cette même craie s'est avancée plus loin qu'eux sur les terrains jurassiques. Cette démonstration est peu apparente dans notre département, quoique M. Cotteau, au-delà de Coulanges et au-delà de l'Yonne, nous ait lui-même montré d'assez robustes échantillons de ces blocs siliceux, analogues à ceux de la Puisaye. Mais le département de la Nièvre nous montre ce fait jusqu'à la dernière évidence. Nous y avons suivi cette craie et ces silex au-delà des limites du système sablonneux, et nous l'avons trouvée dans de vastes espaces reposant directement sur le

# Botanique.

Beaucoup de nos honorables collègues nous ont sollicités d'entreprendre et de hâter la tâche, réservée aux botanistes, dans l'édification de l'œuvre départementale projetée par la Société. Nous les remercions sincèrement de nous avoir fait cet appel qu'ils pouvaient adresser à de plus dignes, mais nous devons les prévenir qu'ils ne se sont pas rendu un compte exact des difficultés immenses, matérielles et scientifiques de cette tâche, et qu'ils ont à cet égard beaucoup trop présumé de nos forces.

Dans notre opinion, le concours actif de tous les botanistes de l'Yonne serait insuffisant pour achever, en dix ans, la formation de l'herbier départemental et la publication de la *Flore Icaunoise*.

Abandonnés à nos propre efforts, puisque nous seuls, depuis deux ans, avons apporté quelques plantes à l'herbier de la Société, nous ne pouvons compter ni sur assez de loisirs, ni peut-être sur assez de vie pour terminer une pareille œuvre.

Nous ne prendrons donc pas d'engagements téméraires, mais nous travaillerons, avec zèle et persévérance, et nous ferons en sorte que nos successeurs puissent reprendre utilement nos travaux, au point

où ils auront été interrompus, si la providence ne nous permet pas d'y mettre la dernière main.

Nous déposerons en conséquence dans l'herbier départemental toutes les plantes que nos loisirs nous permettront de recueillir et de préparer, et nous en publierons successivement le catalogue par centuries.

De cette manière, la richesse végétale du département se révèlera périodiquement à la science et la *Flore icaunoise* s'augmentera progressivement jusqu'à ce que tous les matériaux en soient complètement rassemblés et puissent être mis définitivement en ordre.

Les n^os de nos centuries suivront deux séries distinctes, l'une pour les plantes phanérogames, l'autre pour les plantes cryptogames.

Nous publions aujourd'hui notre première centurie de cryptogames, dans l'espoir que les botanistes, plus nombreux, qui ne s'occupent que des phanérogames voudront bien adresser à la Société les plantes de leurs environs, ou tout au moins nous signaler les localités où elles croissent.

Dans la publication de nos centuries, nous nous ferons un devoir d'indiquer, en regard de chaque espèce, le nom du botaniste qui, le premier, l'aura signalée et envoyée à la Société, mais nous ne l'admettrons qu'autant qu'elle aura été déposée dans l'herbier départemental.

Nous recevrons aussi avec reconnaissance de nos collègues la simple liste des plantes qu'ils auront observées et nous indiquerons les localités où ils les auront remarquées toutes les fois que nous les aurons nous-mêmes rencontrées dans une autre partie du département.

Enfin le résumé de la correspondance à laquelle aura donné lieu toute espèce douteuse sera mentionné dans notre catalogue.

DÉY ET COURTAUT.

# CATALOGUE

*des plantes croissant naturellement dans le département de l'Yonne,*

## CRYPTOGAMES — PREMIÈRE CENTURIE.

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS. | LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|---|
| | **MOUSSES.** | | | |
| | Fontinalis | | | |
| 1 | antipyretica (Lin.) | | eaux stagnantes et courantes. | Partout. |
| | Leskea | | | |
| 2 | sericea (Hedw.) | hypnum sericeum (Lin.) | au pied des arbres. | Auxerre, Vallan. |
| | Anomodon | | | |
| 3 | viticulosum (Dill.) | neckera viticulosa (Hedw.) | troncs d'arbres, au bord des rivières. | Saint-Fargeau, St.-Sauveur. |
| | Hypnum | | | |
| 4 | lutescens (Hedw.) (Schreb.) | | terre aride. | Auxerre. |
| 5 | riparium (Lin.) (Hedw.) | | bords des eaux courantes, sur les pierres et les pieux. | Auxerre, Toucy. |
| 6 | rutabulum (Lin.) (Hedw.) | | au pied des troncs d'arbres, sur la terre. | Vallan. |
| 7 | confertum (Dicks.) | | vieux troncs de saules ; les pierres. | Vallan, St.-Fargeau. |
| 8 | triquetrum (Lin.) | | bois. | Egriselles. |
| 9 | cupressiforme (id.) | | les troncs de saules. | Vallan. |
| | Polytrichum | | | |
| 10 | piliferum (Schreb.) (D. c.) | | bruyères, lieux arides. | Jonches, Toucy. |
| 11 | formosum (Hedw.) | | bois. | Toucy, Mézilles, St-Sauveur. |
| | Atrichum | | | |
| 12 | undulatum (Pal. de B.) | catharinea undulata (Brid.) oligotrichum undulatum (D. c.) polytrichum undulatum (Hedw.) | bois, lieux ombragés. | Toucy, St.-Sauveur, Bléneau, Egriselles. |

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS. | LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|---|
| | Mnium | | | |
| 13 | undulatum(Hedw.) | | lieux humides et ombragés. | Toucy. |
| | Bryum | | | |
| 14 | argenteum (Lin.) | | toits, murs. | Auxerre, Vallan. |
| | Bartramia | | | |
| 15 | pomiformis(Hedw | | la terre, les pierres. | Charbuy, St.-Sauveur. |
| | Funaria | | | |
| 16 | hygrometrica (id.) | mnium hygrometricum (Lin.) | sur la terre | Auxerre. |
| | Hedwigia | | | |
| 17 | ciliata (Timm.) | gymnostomum ciliatum (D. c.) bryum apocarpon (Lin.) anictangium ciliatum (Hedw.) schistidium ciliatum (Brid.) | coteaux secs et sablonneux, rochers. | St.-Georges, St.-Sauveur. |
| | Grimmia | | | |
| 18 | apocarpa (Hedw.) | grimmia rivularis (Brid.) grimmia gracilis (Schw.) | les murs, les pierres. | Auxerre, St.-Georges. |
| | Barbula | | | |
| 19 | subulata (Brid.) | tortula subulata (Hedw.) (D. c.) bryum subulatum (Lin.) | sur la terre, aux bords des bois. | Saint-Sauveur. |
| 20 | unguiculata(Hedw) | tortula apiculata (Hedw.) | sur la terre, dans les vieilles luzernes, sur les murs. | Partout. |
| | Weissia | | | |
| 21 | controversa(Hedw D. c.) | grimmia controversa (Dill) bryum virens (Dicks.) | les sables. | Saint-Sauveur. |

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS. | LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|---|
| | **Dicranum** | | | |
| 22 | glaucum (Hedw.) (D. c.) | bryum glaucum (Lin.) leucobryum glaucum (Hamp.) | bois. | Jonches. |
| 23 | heteromallum (Hedw.) | dicranum curvatum (Hedw.) bryum heteromallum (Lin.) | bois. | St.-Sauveur, Charbuy. |
| | **Pottia** | | | |
| 24 | cavifolia (Ehr.) | bryum ovatum (Dicks.) gymnostomum ovatum (Hedw.) | champs. | Auxerre. |
| | **Fissidens** | | | |
| 25 | bryoides (Hedw.) | dicranum viridulum (Sw.) | sur les pierres, au bord de l'eau. | Moutiers. |
| | **HÉPATIQUES.** | | | |
| | **Frullania** | | | |
| 26 | dilatata (Nees.) | jungermania dilatata (Lin.) | troncs d'arbres, dans les bois. | Partout. |
| | **Madotheca** | | | |
| 27 | platiphylla (Dum.) | jungermania platiphylla (Lin.) | troncs d'arbres, dans les bois, les haies. | Partout. |
| | **LICHENS.** | | | |
| | **Borrera** | | | |
| 28 | chrysophthalma (Ach.) | physcia chrisophthalma (D. c.) lichen chrisophthalmus (Lin.) | rameaux des vieux chênes. | Tanlay, bois de Narmond; Rogny, Levées du biez de partage du Rondeau. |
| 29 | tenella (Ach.) | physcia leptalea (D. c.) | troncs d'arbres, branches du prunellier. | Auxerre, St.-Georges, Toucy. |
| 30 | ciliaris (Ach.) | physcia ciliaris (D. c.) lichen ciliaris (Lin.) | troncs d'arbres. | Partout. |
| | **Ramalina** | | | |
| 31 | polymorpha (Ach.) | physcia polymorpha (D. c.) | grès ferrugineux et grès grossiers. | St-Sauveur, Magny. |

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS. | LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|---|
| | **Bœomyces** | | | |
| 32 | ericetorum (Pers.) (D.C. | lichen ericetorum (D. c.) | bords des bois, sur la terre argileuse. | St.-Sauveur, Toucy, Jonches près Auxerre. |
| 33 | rupestris (Pers.) (Moug.) | lichen bissoides (Lin.) bœomyces rufus (D.c.) | sur la terre argileuse et les grès ferrugineux. | Saint-Sauveur. |
| | **Gyrophora** | | | |
| 34 | pustulata (Ach.) | lichen pustulatus (Lin.) la sallia pustulata (Mérat.) umbilicaria pustulata (Hoff.) | grès ferrugineux et grès grossiers. | St.-Sauveur, Treigny et Magny. |
| | **Peltidea** | | | |
| 35 | canina (Ach.) | lichen caninus (Lin.) pelligera canina (Hoff) | sur la terre, au pied des arbres. | Auxerre, St-Sauveur, Coulanges-la-Vineuse. |
| | **Parmelia** | | | |
| 36 | conspersa (Ach.) | imbricaria conspersa (D. C.) lichen conspersus (Ehr.) | grès ferrugineux et roche siliceuse. | Saint-Sauveur, Bléneau. |
| 37 | physodes (Ach.) | imbricaria physodes (D C.) lichen physodes (Lin.) | grès ferrugineux. | Saint-Sauveur. |
| 38 | parietina (Ach.) | imbricaria parietina (D C) lichen parietinus (Lin.) (Hoff,) | troncs d'arbres, murs, pierres. | Partout. |
| 39 | olivacea (Ach.) | imbricaria olivacea (D. C.) lichen olivaceus (Lin.) | grès ferrugineux et grès grossiers. | St-Sauveur, Magny. |
| 40 | caperata (Ach.) | imbricaria caperata (D. C.) lichen caperatus (Lin.) lichen quercinus (Willd.) | troncs d'arbres. | Partout. |
| 41 | saxatilis (Ach.) | imbricaria retiruga (D. C) lichen saxatilis (Lin.) | troncs d'arbres, grès ferrugineux. | Auxerre, Toucy, Saint-Sauveur. |

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS. | LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|---|
| | **Parmelia** | | | |
| 42 | cœsia (Ach.) | lichen cœsius (Hoff.) imbricaria cœsia (D. C.) | grès ferrugineux et grès grossiers. | St-Sauveur, Magny. |
| 43 | perlata (Ach.) | cladonia malariformis (Hoffm. lichens perlatus (Lin.) lobaria perlata (D.C.) | les vieux troncs de prunelliers, les chênes et les grès ferrugineux. | Bléneau, Coulanges-la-Vineuse, Saint-Sauveur. |
| | **Lecanora** | | | |
| 44 | vitellina (Ach.) | patellaria vitellina (D. C.) lichen vitellinus (Ehrh.) | grès ferrugineux. | Saint-Sauveur. |
| 45 | parella (Ach.) | lichen parellus (Lin.) patellaria parella (Hoff.) | grès ferrugineux et grès grossiers. | St-Sauveur, Treigny, Magny. |
| 46 | ventosa (Ach.) | patellaria ventosa (D. C.) lichen ventosus (Lin.) | grès ferrugineux. | Treigny. |
| 47 | hœmatoma (Ach.) | patellaria hœmatoma (Hoff.) | *id.* | Auxerre, au Thureau du Bar. |
| 48 | saxicola (Ach.) | | *id.* | Auxerre, au Thureau du Bar. |
| 49 | atra, varietas *sporadica* (schœr.) | | *id.* | Saint-Sauveur. |
| | — varietas *grumosa* (schœr.) | | *id.* | *id.* |
| 50 | subfusca (Ach.) | patellaria subfusca (D. C.) lichen subfuscus (Lin.) | troncs d'arbres à écorce lisse | Auxerre. |
| 51 | lentigera (Ach.) | squamaria lentigera (D. C.) lichen lentigerus (Web.) | sur la terre aux bords des chemins. | Auxerre, au Sault du Mercier. |
| 52 | varia, varietas *maculæformis* (schœr.) | | écorce des pins. | Parc de Saint-Fargeau. |
| | **Urceolaria** | | | |
| 53 | scruposa (Ach.) | lichen scruposus (Lin.) (Schreb.) | les troncs d'arbres, la terre et les grès. | Coulanges-la-Vin., Toucy, Thureau du Bar, St.-Sauveur, Treigny, Magny. |

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS. | LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|---|
| | Lecidea | | | |
| 54 | atrovirens, var. *geographica* (Ach.) | lichens atrovirens (Lin.) rhizocarpon geographicum (D. C.) verrucaria atroverins geographica (Hoffm.) | grès ferrugineux et grès grossiers. grès ferrugineux. | St.-Sauveur, Treigny, Magny. |
| 55 | fumosa (Ach.) | patellaria fumosa (D. C.) lichen fumosus (Ach.) | grès ferrugineux. | Saint-Sauveur. |
| 56 | confluens (Ach.) | lichen confluens (Web.) | grès ferrugineux. | id. |
| 57 | cœsio-rufa (Ach.) | patellaria lamprocheila (D.C.) | sur les grès grossiers, les silex et les grès ferrugineux. | Magny, St-Fargeau, Saint-Sauveur. |
| 58 | decolorans (Ach.) | lichen decolorans patellaria decolorans (Hoff.) | grès ferrugineux. | Saint-Sauveur. |
| 59 | petrœa (Ach.) | patellaria petrœa (D. C.) lichen petrœus (Vulf.) | grès ferrugineux et grès grossiers. | St-Sauveur, Magny. |
| 60 | enteroleuca (Ach.) | patellaria enteroleuca (D. C.) | écorce lisse des frênes. | Auxerre. |
| 61 | immersa (Ach.) | patellaria immersa (D. C.) | pierres calcaires. | Tanlay. |
| | Cenomyce | | | |
| 62 | coccifera (Ach.) | scyphophorus cocciferus (D. c.) cladonia pleurita (Schw.) lichen cocciferus (Lin.) cladonia coccifera (Hoffm.) | sur la terre, dans les bryéres. | Auxerre, et Villeneuve-Saint-Salve, Thureau du Bar et Thureau St-Denis. |
| | Opegrapha | | | |
| 63 | atra (Pers.) | lichen denigratus (Ach.) | écorce lisse des frênes. | Auxerre, Saint-Sauveur. |
| 64 | cymbiformis (Schev.) | | vieille écorce des chênes. | Jonches près Auxerre. |
| 65 | serpentina (Ach.) | opegrapha, varietas serpentina (Schœr) graphis serpentina (Ach.) | écorce lisse des trembles. | Toucy. |

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS. | LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|---|
| | Variolaria | | | |
| 66 | communis (Ach.) (D. C.) | lichen fagineus et carpinus (Lin.) | troncs d'arbres dans les bois. | Partout. |
| 67 | discoidea (Pers.) (D. C.) | verrucaria discoidea (Hoffm.) | vieux arbres, grès ferrugineux. | Saint-Sauveur. |
| | **ALGUES.** | | | |
| | Batrachospermum | | | |
| 68 | tenuissimum (Duby.) | lemanea batrachosperma (Bory.) chantransia atra et dicothomas (D. c.) | eaux vives, attachée aux pierres et aux racines. | Auxerre, foniaine Ste-Nitace. |
| | Draparnaldia | | | |
| 69 | mutabilis (Bory.) | draparnaldia glomerata (Agardh.) batrachospermum glomeratum (Vauch.) | attachée aux herbes des buissons. | Auxerre, ruisseau de Ste-Nitace. |
| | **CHAMPIGNONS.** | | | |
| | Polyporus | | | |
| 70 | versicolor (Fries.) | Boletus versicolor (Lin.) (Bull.) | troncs pourris et vieux pieux. | Auxerre. |
| 71 | ignarius (Fries.) | Boletus ingiarius (Bull.) Boletus obtusus (D. c.) | troncs d'arbres. | Auxerre, Toucy. |
| | Dœdalea | | | |
| 72 | quercina (Pers.) | agaricus quiercinus (Lin.) agaricus labyrinthisormis (Bull.) | pièces des ponts de bois. | Auxerre, Toucy et Bléneau. |
| | Auricularia | | | |
| 73 | mesenteriéa (Pers.) | thelephora tremelloides (D. c.) | | |
| | Mycinema | | | |
| 74 | phosphoreum (Agardh.) | thelephora cœrulea (D. c.) | paisseaux et pieux pourris. | Auxerre, dans les vignes ; St.-Sauveur et Bléneau, aux bords des bois. |

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS. | LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|---|
| | **Calocera** | | | |
| 75 | cornea (Fries) | clavaria cornea (Pers.) clavaria aculeiformis (Bull.) (D. c.) clavaria striata (Hoff.) | bois de construction en chantiers. | Toucy. |
| | **Tremella** | | | |
| 76 | sarcoides (With) | tremella dubia (Pers.) tremella amethystea (Bull.) coryne aerospermum (Nus) | écorce des vernes morts. | Auxerre, îles de Preuilly. |
| 77 | mesenterica (Reth) | tremella auriformis (Hoff.) tremella chrysocoma (Bull.) tremella expensa (Chevall.) | bois de charpente et de chauffage. | Port d'Auxerre. |
| | **Dacrymyces** | | | |
| 78 | urticœ (Fries) | tremella urticæ (Pers.) | tiges mortes de l'ortie dioïque. | Auxerre. |
| | **Tulostoma** | | | |
| 79 | brumale (Pers.) | lycoperdon pedunculatum (Lin.) | sur la terre, au bord des vignes. | Auxerre. |
| | **Nidularia** | | | |
| 80 | striata (Bull.) | cyathus striatus (D. c.) | souches pourries, dans les bois. | St.-Fargeau, |
| | **Peziza** | | | |
| 81 | patellaria (Pers.) | patellaria atra (Fries) lecanidion atrum (Rabruh) | souches pourries. | Auxerre. |
| | **Cenangium** | | | |
| 82 | quercinum (Fries) | hysterium quercinum (Pers.) colpoma quercinum (Walr.) | rameaux tombés des chênes. | St.-Georges, Bléneau. |
| | **Phacidium** | | | |
| 83 | craterium (Fries) | sphœria craterium (D. c.) sphœria hederœ (Sowerb.) (Mérat) | feuilles tombées du lierre. | Auxerre. |

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS. | LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|---|
| | Lycogala | | | |
| 84 | epidendron (Fries) | lycogala miniata (Pers.) lycoperdon epidendron (Lin.) | troncs pourris. | Auxerre, Iles La Rapelle. |
| | Spumaria | | | |
| 85 | alba (D. c.) (Fries) | spumaria mucilago (Pers.) reticularia alba (Bull.) | tiges des herbes, mousses. | St.-Sauveur, Saint-Fargeau. |
| | Hysterium | | | |
| 86 | elongatum (Fries) | | vieux paisseaux des vignes. | Auxerre. |
| | Rhytisma | | | |
| 87 | salicinum (Fries) | xyloma leucoras (D. c.) xyloma salicinum (Pers.) | feuilles tombées du saule marceau. | Auxerre. |
| | Sphœria | | | |
| 88 | ovina (Pers.) (Fries) | | souches pourrissantes des saules. | Auxerre, îles Mi-l'eau. |
| 89 | rudis (Fries) | | troncs et branches du cytise des Alpes | Auxerre. |
| 90 | laburni (Pers.) | | idem. | id. |
| 91 | elongata (Fries) | cucurbitaria elongata (Grew.) | écorces des cycomores. | Auxerre. |
| 92 | concentrica (Bolt.) | lycoperdon atrum (Schaff. | troncs morts des vernes. | Auxerre, îles de Preuilly. |
| 93 | fragiformis (Pers.) | lycoperdon variolosum (Lin.) sphœria bicolor (D. c.) hypoxylon coccineum (Bull.) | branches mortes du prunellier. | Saint-Georges, Bléneau. |
| 94 | flavo-virens (Pers.) (Hoff.) | | branches d'arbres denudées et pourrissantes. | Saint-Sauveur. |
| 95 | nivea (Pers.) (Hoff.) | | branches mortes des saules et des trembles. | Auxerre, Toucy, St.-Sauveur. |
| 96 | mammœformis (Pers.) | | branches mortes du saule. | Auxerre, bords du ruisseau de Saint-Amatre. |

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS. | LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|---|
| | Sphœria | | | |
| 97 | hypoxylon (Chrh.) (Pers.) | sphœria cornuta (Hoff.) clavaria hypoxylon (Lin.) | vieilles souches et vieux pieux. | Auxerre, Saint-Sauveur, Bléneau. |
| 98 | rusci (Wallr.) | cryptosphœria glaucopunctata (Grew.) | les feuilles mortes du fragon piquant. | St.-Sauveur, Charbuy. |
| | Dothidea | | | |
| 99 | ulmi (Fries.) | sphœria ulmi (schleich.) sphœria xylomoides (D. c.) | feuilles tombées des ormes. | Auxerre, îles La Rupelle. |
| | Onygena | | | |
| 100 | equina (Pers). | lycoperdon equinum (Wild). | sabots pourrissants des chevaux. | partout. |

# ERRATA

## POUR LE TOME DEUX DU BULLETIN.

Page 91, à l'explication du revers n° 1, au lieu de : le règne de Carin, *lisez* : le règne de Carus.

Page 207, à la dernière ligne : l'an de Rome, *lisez* : l'an de J.-C.

Pages 211 et 212, les revers n^os^ 12, 13, 15 : peuvent se trouver de Maximien Hercule; mais ces trois médailles, telles qu'elles sont ici, appartiennent à Galerius.

Page 357, dernière ligne : CARCALLA, *lisez* : CARACALLA.

# DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

## ARCHÉOLOGIE. — HISTOIRE.

M. CORNAT. —Un fragment de vase romain avec dessins de fleurs et d'animal.

M. QUANTIN. — Débris du tombeau des sires de Chastellux qui existait dans la cathédrale d'Auxerre. — Fragment d'un clocheton de la chapelle du prieuré de l'Enfourchure près Dixmont.

M. SALOMON. — Deux sceaux, l'un de la prévôté de Jussy au XIVe siècle, l'autre de l'abbaye Saint-Julien au XVIIIe siècle.

## ZOOLOGIE.

M. l'abbé DURU. — Salamandre conservée dans l'esprit de vin.

M. le capitaine CHAULAY. — Mya *arenaria*. — Mactra *deltoides*. — Psammobia, 2 espèces.— Tellina, 3 espèces.— Vénus, 3 espèces.— Lucina, 4 espèces. — Donax, 2 espèces. — Nucula *margaritifera*. — Pholas *candida*. — Dreyssena, 1 espèce. — Arca, 2 espèces. — Cardium, 3 espèces.— Pinna *nobilis*. — Perna, 1 espèce. — Mytilus *ungularis*. — Modiola, 1 espèce.— Lithodomus, 1 espèce.— Anomya, 1 espèce. — Placunea *sella*.

M. COTTEAU. — Bulimus *sporadicus*.— Agathima *lubrica*.—Clausilia *bidens*. — Lymnea *ovata*, L. *peregra*, L. *minuta*. — Chilina *fluctuosa*.— Physa *acuta*. — Ampullaria *roissyi*. — Paludestrina *australis*. — Carychium *personatum*. — Neritina *viridis*.

## BOTANIQUE.

M. DÉY. — Melanconium betulinum (moug ); — Spumaria alba (D. C.); — Phacidium craterium (Fries.); — Sphœria flavo-virens (Hoff.); — Sphæria nivea (Pers.); — Sphœria mammæformis (Pers.) — Lycogala epidendron (Fries.): — Lecanora varia (Schœr.); — Opegrapha cymbiformis (Schœr.).

M. COURTAUT. — Sphœria hypoxylon (Ehrh). — Sphœria rusci (Wallr). — Cenangium quercinum (Fries.); — Tremella sarcoides (With.); — Tremella mesenterica (Retz.); — Calocera cornea (Fries.); — Lecidea immersa (Ach.); — Opegrapha serpentina (Ach.).

## GÉOLOGIE.

M. CORNAT. — Patte de crustacé.

M. GALLOIS. — Scalaria *albensis*, 1 espèce. — Pleurotomaria, 1 espèce. — Rostellaria *Dupiniana*. — Pteroceras, 1 espèce. — Trigonia *carinata*. — Terebratula, 1 espèce. — Corbis, 1 espèce. — Cyprina, 1 espèce. — Micraster levis, M. Michelini.

## FIN DU TOME DEUX.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU SECOND VOLUME.